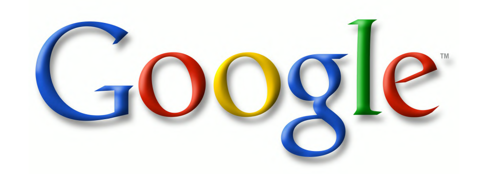
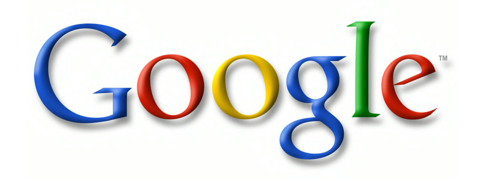
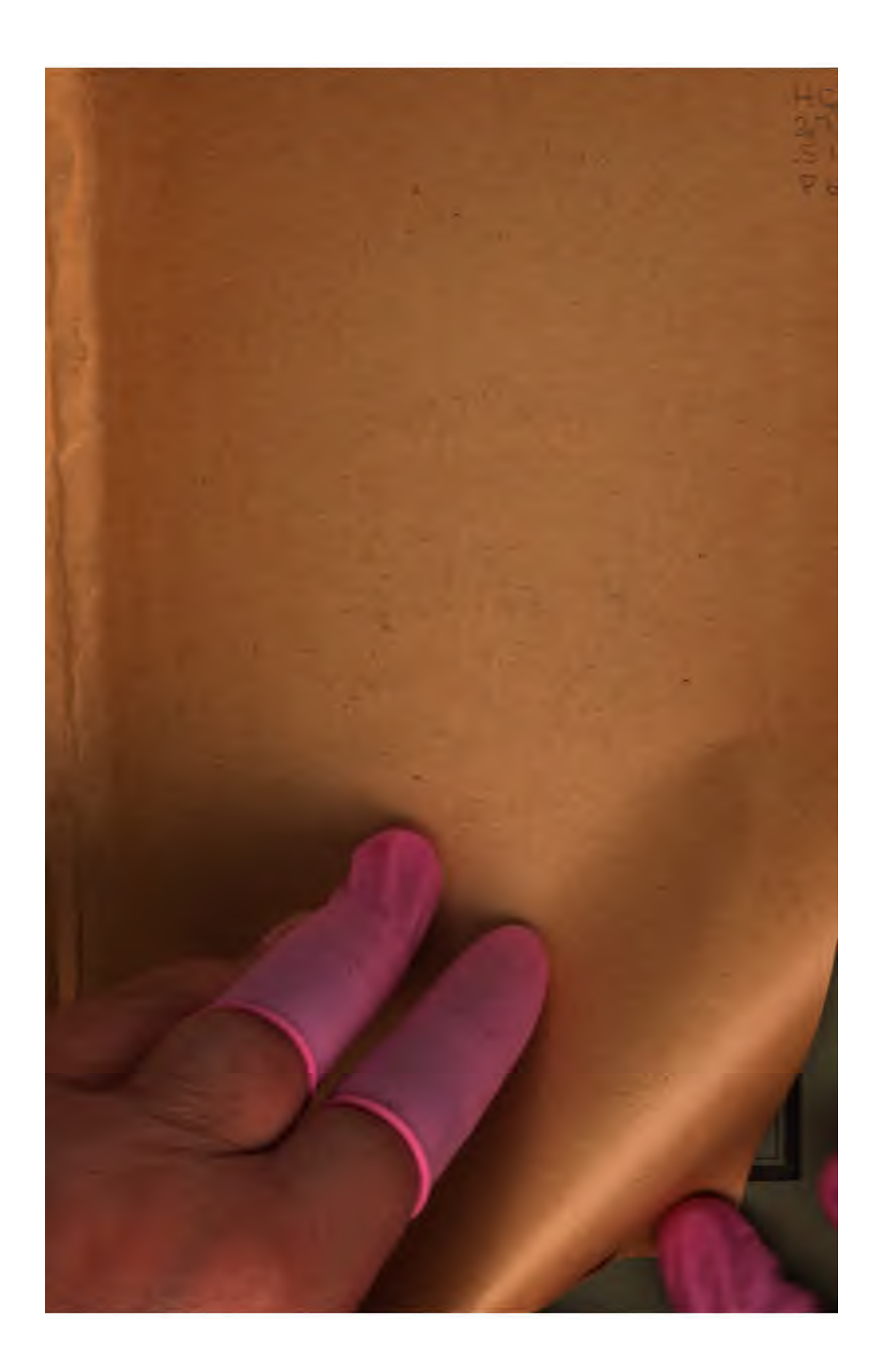





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



SAINT-QUENTIN

DE SON COMMERCE

ET DE

SES INDUSTRIES

Par M. Charles PICARD,

Président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, Membre du Conseil
général de l'Aisne, Administrateur du chemin de fer du Nord,
Ancien Maire de St-Quentin, ancien Président de son Tribunal de commerce,
Ancien Membre du Conseil général
des Manufactures et du Jury international à l'Exposition de 1855.

VOLUME II.

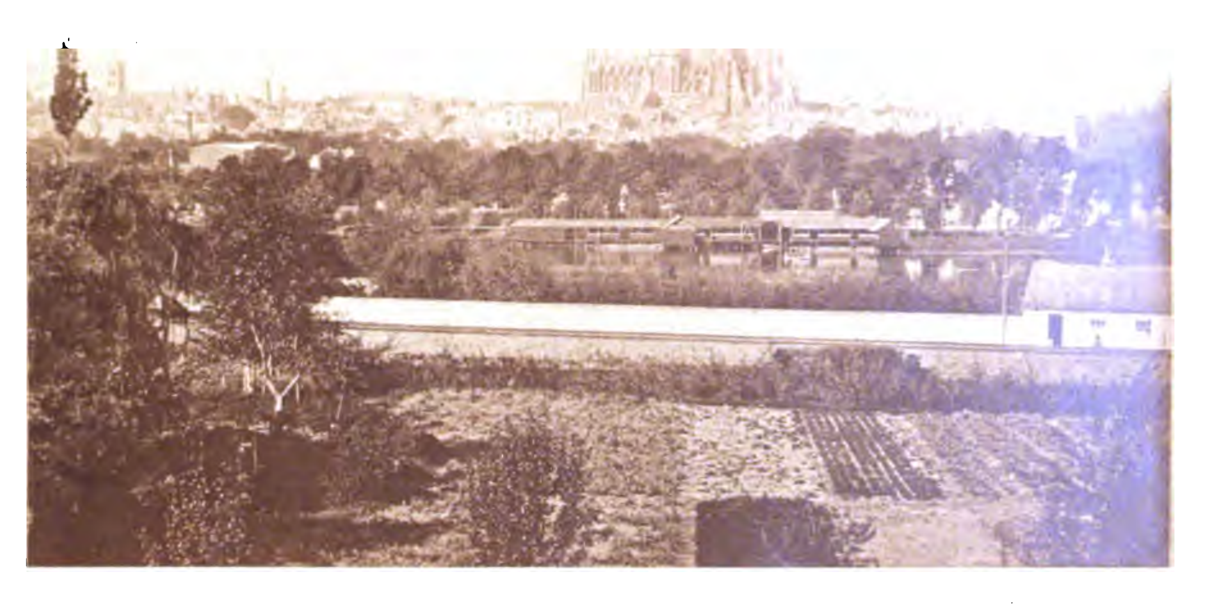
IIe partie.



SAINT-QUENTIN.

Typographie et lithographie de JULES MOUREAU, place de l'Hôtel-de-Ville, 7.

1867.



VUE DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN
(en 1866)

SAINT-QUENTIN

DE SON COMMERCE

ET DE

SES INDUSTRIES

Par M. Charles PICARD,

Président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, Membre du Conseil général de l'Aisne, Administrateur du chemin de fer du Nord, Ancien Maire de St-Quentin, ancien Président de son Tribunal de commerce, Ancien Membre du Conseil général des Manufactures et du Jury international à l'Exposition de 1855.

DEUXIÈME PARTIE



SAINT-QUENTIN.

Typographie et lithographie de Jules MOUREAU, place de l'Hôtel-de-Ville, 7.

1867.

2° LISTE DES COLLECTIONS ET DES PRINCIPAUX LIVRES

QUI ONT SERVI A LA COMPOSITION DE CETTE ÉTUDE.

MELLEVILLE.	*Dictionnaire historique du département de l'Aisne.*
A. THIERS.	*Histoire du Consulat et de l'Empire.*
FOUQUIER-CHOLLET	*Des mœurs, des opinions, des habitudes et des usages dans la ville de Saint-Quentin.*
Le Même.	*Histoire de la ville de Saint-Quentin.*
Paul BOITEAU.	*Les traités de commerce.*
E. VAN BRUYSSEL.	*Histoire du commerce et de la marine en Belgique.* — 1861.

Histoire populaire contemporaine de la France.

Les documents statistiques réunis par l'administration des douanes. — Commerce de la France.

Les Almanachs historiques et géographiques de la Picardie, de 1756 à 1792.

ERRATA DE CE SECOND VOLUME

Chapitre V, page 91, 2e note, « Délibération de la » chambre consultative du 25 octobre 1814 ; » lisez : « *1824.* »

Chapitre VIII, page 357, 1re note, « Nous n'enten- » dons parler que des tissus qui se fabriquent » dans le district de Saint-Quentin ; » lisez après : « *et nous rappelons que ces pages ont été* » *écrites en mars 1866.* »

Même chapitre, page 453, 6e ligne, « Puis ensuite » les Saint-Quentinois prirent part à la Jac- » querie du XIVe siècle et obtinrent en 1831 du » roi Charles VI des lettres de rémission ; » lisez « *en 1381.* »

Même chapitre, page 457, 6e ligne, « Ainsi avant » 1789, on comptait en France 800 coutumes ; » lisez : « *300 coutumes.* »

Même chapitre, page 469, note, « Édition de » 823 ; » lisez : « *1823.* »

Même chapitre, page 470, note 1re, au lieu de : « M. Fouquier-Chollet; *des Mœurs*, page 202, » lisez : « *Citation extraite de l'ouvrage de M. Fou-* » *quier-Chollet,* DES MOEURS, *etc., page 202.* »

Même chapitre, page 489, note 4e. Après ces mots : « Extraits de l'essai sur l'appréciation de la for- » tune privée au moyen âge par M. C. Leber ; » lisez : « *et les renseignements que l'on y trouve sur* » *la valeur de l'argent aux* XIVe *et* XVe *siècles.* »

Pièces justificatives, page 550, tableau n° 1, à la onzième colonne : « Produit annuel de la main- » d'œuvre des fileuses et ouvriers, année 1800, » au lieu de 8,602,500, lisez : » *2,602,500 fr.* »

SAINT-QUENTIN

DE SON COMMERCE

ET DE SES INDUSTRIES

« L'histoire de la contrée, de la province, de
» la ville, est la seule où notre âme s'attache par
» un intérêt patriotique ; les autres peuvent nous
» sembler curieuses, instructives, dignes d'admi-
» ration, mais elles ne nous touchent pas de cette
» manière..... »
(Aug. THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France,* lettre 1, page 33.)

DEUXIÈME PARTIE.

COMMERCE NOUVEAU.

IVe CHAPITRE. — République. — Consulat. — Empire. — De 1789 à 1814.

V CHAPITRE. — Restauration. — Les Cent jours. — Règnes de Louis XVIII et de Charles X. — De 1814 à 1830.

VIe CHAPITRE. — Révolution de Juillet. — Règne de Louis-Philippe Ier. — De 1830 à 1848.

VIIe CHAPITRE. — République de 1848. — Présidence. — Deuxième Empire. — De 1848 à 1866.

VIIIe CHAPITRE. — Résumé. — La ville de Saint-Quentin, ses usages, ses habitants, son commerce et ses industries.

Pièces justificatives des chapitres du commerce nouveau.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE QUATRIÈME

RÉPUBLIQUE. — CONSULAT. — EMPIRE.
DE 1790 A 1814.

SOMMAIRE

Situation du commerce après la révolution de 1789 et de l'industrie du coton au commencement du XIXe siècle. — Création à Roupy, près de Saint-Quentin, en 1803, de la première filature de coton du département de l'Aisne. — Première exposition des produits de l'industrie en 1798. — Ce que furent celles de 1801 et de 1802. — Création d'une Chambre consultative des manufactures à Saint-Quentin. — Exposition de 1806. — Les fabricants de Saint-Quentin s'y distinguent. — Le département de l'Aisne en 1806. — Evénements municipaux et autres, de 1796 à 1802. — Séjour du premier consul Bonaparte à Saint-Quentin, en 1802. — Etat comparatif du commerce de Saint-Quentin en 1761, 1789, 1800 et 1807. — Le conseil municipal demande à l'empereur les terrains et les matériaux des anciennes fortifications de la ville. — Voyage et séjour de l'empereur et de l'impératrice à Saint-Quentin. — Décret de Cambrai du 28 avril 1810. — Fabrication du sucre de betteraves. — Son origine. — Système continental. — Prospérité et puissance de l'empire. — Guerres d'Espagne et de Russie. — Invasion de la France. — Chute de l'empire.

Avant le grand mouvement politique de 1789 qui effaça en France jusqu'aux dernières traces de l'ancienne royauté, chaque province, chaque ville était régie par ses coutumes ou par ses institutions municipales, résultats de privilèges imposés lors de son incorporation à la monarchie, ou obtenus par des

services spéciaux envers la commune. Une ville différait presque toujours d'une autre ville, soit dans ses usages, dans sa forme, ou dans son administration. Chacune d'elles avait ses prérogatives, son histoire locale, comme elle avait son cachet particulier.

Cette situation ne pouvait plus subsister après la révolution qui venait de s'accomplir.

Les grands principes qui en étaient ressortis devaient porter leurs fruits et se retrouver dans la législation chargée de les rappeler et de les faire pratiquer. Toutes les villes allaient être uniformément soumises au même régime civil et judiciaire, comme au même régime politique. Dès lors, les destinées de la ville de Saint-Quentin, de son commerce et de ses industries allaient se trouver liées aux événements plus ou moins prospères de l'histoire de la France.

Ce que la révolution d'Amérique avait été par ses conséquences directes ou indirectes pour le commerce maritime, la révolution française le devint pour les rapports intérieurs du commerce de l'Europe continentale. Après avoir accompli l'affranchissement de l'industrie, elle ne déploya pas moins de puissance en luttant contre les obstacles qui pouvaient encore s'opposer au triomphe de ses principes. Toutefois, lorsqu'une réforme est devenue nécessaire et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche, et tout la sert.

L'état d'hostilité permanente qui existait entre la France et l'Angleterre avait contribué à diminuer l'importance du commerce maritime de l'Europe, et

la marine française avait été désorganisée par la révolution.

Rien ne faisait plus obstacle à la suprématie de la Grande-Bretagne. Au blocus de toutes les côtes de la France, Napoléon avait répondu, en 1806 [1], par l'un des actes les plus extraordinaires dont l'histoire fasse mention, par la proclamation du système continental, qui était une représaille de l'abominable conduite de l'Angleterre; et, ce qui étonnera toujours, c'est que ce fut au milieu des rigueurs de cette guerre opiniâtre que cette nation parvint à fonder l'édifice de sa puissance industrielle [2].

La France, de son côté, ne déploya pas moins d'énergie et de valeur dans ses ateliers que sur ses champs de bataille; elle organisa toutes les branches de ses industries, et dans cette lutte pacifique, mais glorieuse, peu de cités la secondèrent avec plus d'intelligence et de résultats que ne le fit la ville de Saint-Quentin.

Nous avons fait connaître, dans la première partie de cette étude, ce qu'avait été le commerce de son district manufacturier, depuis les temps les plus reculés de son histoire; nous allons, dans cette seconde partie, le reprendre à l'époque où nous l'avons laissé, c'est-à-dire au moment où la France révolutionnaire, pour conserver sa nationalité et ses libertés, fut obligée de lutter contre les armées de l'Europe entière.

1 Voir aux pièces justificatives la teneur du décret du 21 novembre 1806

2 *Histoire de la Politique commerciale de la France*, 2e volume.

En guerre avec tous les rois, la France perdit, en 1793, presque toutes ses relations, et elle fut forcée d'acheter à l'étranger, non-seulement ses denrées coloniales, mais encore toutes les marchandises que lui fournissait autrefois son commerce maritime [1]. Quant à ses industries, elles ne furent ni plus heureuses, ni mieux favorisées. Au milieu de ses luttes sanglantes et de ses discordes civiles, beaucoup souffrirent, quelques-unes succombèrent; une seule résista, et ce fut celle du fer.

La république ayant proscrit les produits des autres monarchies, il fallut bien forger sur son territoire les armes de ses soldats; il fallut bien armer ces héros de la France qui se battaient si vaillamment pour sa gloire et pour la défense de ses frontières. La nécessité montra une fois de plus qu'elle savait au besoin forcer l'industrie aux progrès et aux surprises.

De 1791 à l'année 1800 la France fondit et forgea plus de fer qu'elle n'en avait peut-être forgé et fondu depuis un siècle [2]. Un grand nombre d'établissements industriels suspendirent leurs travaux, plusieurs manufacturiers furent ruinés.

Le gouvernement qui décrétait la victoire aurait voulu aussi décréter le crédit, mais il ne le put pas. Il inventa le *maximum*, qui ne fit qu'augmenter la

[1] En 1789, la France tirait de ses colonies une valeur de 250 millions par an, en sucre, café, coton, etc., elle en consommait de 80 à 100 millions et en réexportait 150 environ qu'elle versait dans toute l'Europe, principalement sous forme de sucre raffiné.

[2] Ch. Gouraud, *Histoire de la politique commerciale de la France*, tome II. age 50.

misère générale. Il créa les assignats, et à Saint-Quentin, cette création donna même un instant l'espérance d'une durée. Mais aux premiers signes de dépréciation de ce papier monnaie, « plusieurs de ses négo-
» ciants aperçurent aisément quel en serait définitive-
» ment le sort, et pour en réaliser la valeur, ils ache-
» tèrent, autant que les circonstances le permirent,
» des marchandises qu'ils vendirent avec de grands
» avantages[1]. »

La confiance, qui est la condition absolue du travail et de la prospérité, manquait partout : Lyon était en ruines; la mitraille et l'incendie avaient décimé ou réduit à la plus affreuse misère ses commerçants et ses ouvriers; Sedan et les villes qui fabriquaient les draps, n'en faisaient plus que pour habiller les troupes ; Nantes était dévastée par la guerre civile, et l'argent avait disparu du marché. Heureusement que ces horreurs finirent avec le 9 thermidor, qui renversa la horde d'assassins qui avait noyé la liberté dans le sang français.

Après une si cruelle épreuve, après une si grande commotion, la société se reposa et le commerce commença à renaître.

La révolution, nous l'avons dit, avait épargné à la ville de Saint-Quentin la vue des horreurs qui se commirent dans d'autres parties de la France, et elle eut le bonheur de rester affranchie des horribles catastrophes et des excès sanguinaires de la Terreur.

[1] Rapport de M. Delorme à la chambre consultative, en 1811.

Cependant quelques-uns de ses industriels furent incarcérés [1], d'autres partirent pour aller défendre ses frontières menacées [2], et pendant cette malheureuse époque, le commerce fut à peu près réduit à la consommation locale.

Mais quand la tempête fut apaisée et que la nation eut repris ses allures normales, quand l'industriel fut assuré de recevoir le prix de sa marchandise et le cultivateur de jouir des fruits de son labeur, de même qu'après les massacres du siége de 1557, sa population intelligente se remit très-vite au travail. Les fileuses reprirent leurs rouets, les tisseurs leurs navettes, et les négociants leurs affaires et leurs relations.

Le commerce venait d'éprouver une catastrophe épouvantable, de laquelle il cherchait à se remettre et dont il avait hâte de sortir.

Il est toutefois à remarquer que c'est à l'époque où la France finissait sa révolution politique, qu'une révolution industrielle s'opérait en Angleterre, par l'emploi de la vapeur comme moteur principal de ses manufactures, et par le perfectionnement prodigieux de ses machines à filer le coton.

L'une des conséquences de ces nouvelles découvertes

1 M. Pierre Joly et son fils Samuel furent incarcérés tous les deux en 1793, le père à Pommery, et le fils à l'Abbaye, à Paris.

2 Plusieurs habitants de Saint-Quentin furent envoyés à Valenciennes pour y défendre la ville, et d'autres partirent pour la frontière où ils firent partie du corps d'armée commandé par le général Dampierre, qui attaqua les Hollandais le 27 octobre 1792, dans les plaines de Vingt-Coux où ces derniers et les Autrichiens furent forcés de battre en retraite. (*Précis historique de* 1789, manuscrits de Grébert.)

devait tendre, tôt ou tard, au remplacement d'une partie des tissus de lin par des étoffes de coton.

Les industriels du district de Saint-Quentin furent des premiers à s'en préoccuper, et voyant diminuer la consommation de leurs batistes, et se rappelant qu'ils avaient déja fabriqué avec avantage, de 1750 à 1772, des mousselines, ils ne doutèrent pas que les tisserands, assez habiles pour faire les linons de la plus grande finesse, pouvaient être aussi bien employés à la production de toute autre étoffe, si délicate qu'elle fût. Ils pensèrent avec raison qu'ils possédaient les éléments nécessaires pour organiser une fabrication de ces tissus de coton auxquels le public et la mode accordaient une si grande faveur, et, en combattant l'Angleterre avec ses propres armes, ils cherchèrent à imiter ses produits.

Le commerce de coton n'était sans doute pas en France à sa naissance, mais il était encore dans son enfance, et il avait besoin d'être encouragé. L'appui qui lui était nécessaire, il le trouva dans le premier consul. Le général Bonaparte, dont les échos des Alpes et du Nil redisaient la gloire, se trouvait, comme Colbert, comme Turgot, comme tous ceux qui arrivent au pouvoir, après de longs désordres, en présence d'une fortune publique à reconstituer. Le premier consul se plaça de suite en protecteur de l'industrie française, et en particulier de l'industrie du coton. Sachant mieux que personne que le commerce est l'agent le plus puissant de la prépondérance politique d'une nation, dès qu'il le put, il chercha à le relever et

à lui venir en aide. Trop habile pour ne pas se rendre compte de la place considérable que les étoffes de coton étaient appelées à occuper dans l'industrie, il en encouragea la production, et saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentaient pour seconder le développement d'une fabrication qu'il savait être une source de richesses pour ses manufactures et un moyen certain de combattre la puissance industrielle de l'Angleterre.

Déjà nous avons dit sommairement ce que fut à Saint-Quentin, au XVIIIe siècle, cette fabrication du coton. Nous allons maintenant indiquer son origine, ce qu'elle était en France au commencement du XIXe siècle, et le développement qu'elle sut y acquérir.

Le tissage du coton remonte aux époques les plus reculées de l'antiquité. Au temps d'Hérodote, qui écrivait vers l'an 445 avant l'ère chrétienne, les Indiens portaient des vêtements de coton. « Ce peuple, a-t-il » dit, possédait une sorte de plante qui, au lieu de » fruit, produisait de la laine d'une qualité meilleure » et plus belle que celle des moutons; les Indiens » en faisaient leurs vêtements. Si donc à cette époque, » ajoute l'historien grec, le peuple lui-même portait » des tissus de coton, il est probable qu'il en était » ainsi depuis plusieurs siècles, car les Indiens ont » toujours été cités pour leur éloignement pour toute » espèce d'invention[1]. »

En 1252, les étoffes de coton étaient déjà, dans la

[1] Hérodote, livre III, chapitre VI.

Crimée et dans la Russie du Nord, un article important de commerce pour les vêtements; on les apportait du Turkestan.

L'Arménie avait aussi, vers le même siècle, une manufacture de très-beaux tissus de coton, et cette laine végétale croissait abondamment en Perse. Elle y était aussi manufacturée dans toutes les provinces qui bordent l'Indus.

On a cependant été étonné que le peuple chinois soit resté sans manufacture de coton jusqu'à la fin du XIIIe siècle, lorsque cette industrie florissait depuis plus de 2000 ans dans l'Inde, pays voisin de la Chine.

En 1569, suivant les uns[1], en 1590, suivant d'autres[2], parurent en Angleterre les toiles de coton, provenant du royaume de Benin sur la côte de Guinée; ces toiles avaient été tissées dans ce pays.

En Amérique la fabrication des tissus de coton avait atteint déjà un grand développement, lorsque ce continent fut découvert par les Espagnols.

Quant à l'Europe, l'art de fabriquer les étoffes de coton y pénétra plus tard que dans les autres parties du monde; mais en revanche, nulle part le génie de l'homme ne lui a fait prendre un plus prodigieux développement.

Au Xme siècle, les Maures, qui étaient alors maîtres de la plus grande partie de l'Espagne, naturalisèrent le cotonnier dans le royaume de Valence. Des

1 Mimerel. *Rapport de l'Exposition de Londres en* 1855.

2 *Des Tissus anciens et modernes*, par Bezon, 6e volume, page 166.

manufactures de coton s'établirent presque aussitôt à Séville et à Cordoue. — Au XIV[e] siècle, les tissus de coton fabriqués à Grenade étaient renommés par leur finesse et leur beauté. — Barcelone [1] ensuite tira un excellent parti de cette industrie, qui devint l'objet de transactions fort importantes.

Ce n'est qu'au commencement du XIV[e] siècle que l'on trouve quelques traces du tissage du coton en Italie, et ce n'est qu'en 1560 que les villes de la Belgique firent venir de ces étoffes de Venise et de Milan [2].

Les Anglais, nous l'avons dit, s'attachèrent d'abord à la fabrication de la laine; cette préférence s'explique par la proximité du pays d'où on en tirait les qualités les plus fines. Il n'en fut pas de même lorsqu'ils essayèrent de confectionner des tissus de coton; les mêmes ressources n'existaient plus pour eux, et ils eurent, au contraire, à lutter contre de nombreux obstacles.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise où s'introduisit en Angleterre le tissage des étoffes de coton; on pense généralement que ce fut vers la fin du XVI[e] siècle; cependant cette assertion a des contradicteurs. L'un d'eux affirme [3]: « que les pre-
» mières balles de coton qui y parvinrent y furent

1 Barcelone est encore la ville d'Espagne où l'on fabrique le plus de tissus de coton.

2 *Description des Pays-Bas*, par Guichardin.

3 *Biographie générale et Histoire de Manchester*, par Aikin.

» envoyées par les Génois et les Vénitiens, au commen-
» cement du XIV[e] siècle, en ajoutant toutefois qu'à
» cette époque, le coton n'y était employé que pour
» faire des mèches à chandelles. » Un autre, au contraire, dans un ouvrage publié en 1641 [1], où il fait mention de cette industrie, cite diverses marchandises qui étaient fabriquées à Manchester avec des cotons de Chypre et de Smyrne.

L'un des honorables rapporteurs du XI[e] jury à l'exposition universelle de Londres[2], a dit: « que la
» première balle de coton arriva en Angleterre en
» 1569; qu'en 1641, sa fabrication était définitivement
» établie à Manchester; qu'en 1678, on en filait et
» tissait manuellement 900,000 kilogrammes; et que
» dès cette époque, ses manufacturiers demandèrent
» la prohibition des tissus de coton étrangers, prohi-
» bition que son gouvernement décréta. »

Des rapports authentiques font connaître qu'il existait dans un grand nombre de paroisses de plusieurs comtés de l'Angleterre une certaine quantité de métiers à filer et à tisser le coton, qui fournissaient de l'occupation à bon nombre de cultivateurs pendant l'interruption des travaux agricoles, et que, sous le règne de Georges III, l'industrie cotonnière occupait 40,000 travailleurs, qui manutentionnaient près de 15 à 16 millions de marchandises.

Mais c'est surtout dès le commencement du XVIII[e]

1 *Le Trésor du Commerce*, par Lowes Robert.
2 M. Mimerel, sénateur.

siècle qu'une augmentation se fit remarquer dans le chiffre de la valeur de ces produits. Les exportations des étoffes de coton faites par l'Angleterre, en 1701, atteignaient le chiffre de 583,750 livres, et, en 1764, celui de 5,008,750 [1].

L'usage de l'ingénieuse machine à filer, connue sous le nom de Jenny *(Spinning-Jenny)*, remonte aux années 1766 à 1768. Cette machine, inventée par Thomas Highs, fabricant de peignes à tisser à Leigh (Lancashire), perfectionnée ensuite par Richard Arkwright, a beaucoup contribué aux progrès de l'industrie cotonnière en Angleterre [2].

En 1688 [3], il fut importé du Levant en France, par la voie de Marseille, 450,000 livres de coton en laine et 1,050,000 livres de coton filé. En 1750, cette importation s'était accrue dans une proportion bien autrement considérable; elle s'élevait à 3,831,620 livres et celle des filés à 2,014,978 livres [4]. Cette augmentation prouve que les manufacturiers français avaient su mettre à profit l'art de filer le coton. Cependant, à cette époque, et beaucoup plus tard encore, le coton ne se filait qu'à la main.

En 1668, les cotons en laines de toutes sortes ne valaient que 28 livres 16 sous le cent pesant, tandis qu'en

1 *Des Tissus anciens et modernes*, par Bezon, 6e volume, page 73.

2 Dans d'autres documents, le nom de Arkwright est écrit Hargreawes.

3 *Des Tissus anciens et modernes*, par Bezon, 6e volume, page 220.

4 A cette époque, Saint-Quentin fabriquait des mousselines et faisait venir des cotons en laine de Marseille.

1750, les prix variaient de 70 à 90 livres tournois le cent, suivant la provenance et la qualité.

En 1765, une manufacture de velours fut créée à Amiens. — En 1784, un arrêté du conseil d'état autorisait un autre industriel de la même ville[1] à établir près d'Arpajon une fabrique de ce même tissu. — L'autorisation donnée à ce manufacturier, à titre de premier importateur des machines à filer le coton, inventées en Angleterre, lui conférait un privilége exclusif de 12 années pour la construction et l'emploi des machines au moyen desquelles on pouvait préparer le coton et la laine, carder en ruban, étirer, filer en gros, filer en fin, doubler et retordre en même temps. Ces machines, les plus parfaites de celles qui avaient été présentées jusqu'alors au gouvernement, donnèrent naissance à la première filature continue établie en France.

Ce fut encore dans la capitale de la Picardie, dans la ville d'Amiens, que fonctionna de 1789 à 1790 le premier métier appelé Mull-Jenny. Deux de ses manufacturiers[2] firent venir d'Angleterre des ouvriers intelligents, qui opérèrent dans leurs usines d'utiles modifications. Ils y construisirent un de ces nouveaux métiers qui avait 180 broches[3] et qui réunissait toutes les perfections nécessaires pour produire un très-beau fil. Sur la demande du bureau d'encouragement de

1 M. Martin, manufacturier à Amiens.

2 MM. Morgan et Massey.

3 Rapport de M. Narcisse Ponche, Société industrielle d'Amiens, n° 2. (Mars 1864.)

la ville d'Amiens, le ministre de l'intérieur accorda à ces manufacturiers une somme de 12,000 livres à titre d'indemnité des frais que leur avait occasionnés la construction de cette machine. En 1788, la navette volante avait été introduite dans leurs ateliers, et il est très-probable que si les circonstances leur eussent permis d'établir de suite les machines de préparation, avec les mêmes soins que ceux qui avaient été donnés à leur Mull-Jenny, la filature y aurait acquis, dès cette époque, un haut degré de perfection.

Dans la ville de Lille, avant l'introduction des mécaniques anglaises propres à filer le coton, la majeure partie de celui qui était employé par ses fabriques, par celles de Roubaix et de Tourcoing, était cardé et filé au grand rouet. On y produisait, par les mêmes moyens, le coton pour broder. Mais cette main-d'œuvre était très-coûteuse, et les tissus que l'on y fabriquait revenaient à des prix par trop élevés.

En 1791, une transformation s'opéra dans cette industrie. Un Anglais passant par la ville de Lille offrit à sa municipalité une mécanique qui avait le double avantage de carder le coton d'une manière préférable à celle qui y était usitée, et de le filer aussi parfaitement qu'en Angleterre. Le corps municipal, après avoir consulté la chambre de commerce, fit l'acquisition de cette machine, et c'est depuis cette réforme que la filature y prit une grande extension.

On filait aussi le coton à Rouen; mais, comme dans les autres villes manufacturières, on le filait à la main. Ce n'est que de 1785 à 1787 qu'on essaya de substituer

à de vieux procédés l'emploi de quelques machines importées d'Angleterre[1]. Le gouvernement, désirant encourager cette industrie dans la capitale de la Normandie, lui accorda une somme de 100,000 livres pour la construction de mécaniques façonnées sur les meilleurs modèles, et il décida qu'elles y seraient distribuées, soit à titre d'avance, soit gratuitement, à ceux qui n'avaient pas les moyens d'en acheter.

A Rouen[2], comme à Lille, un grand nombre d'ouvriers se révoltèrent d'abord contre les nouveaux métiers à filer, mais ils ne tardèrent pas à en reconnaître les avantages, et, peu de temps après, plusieurs filatures hydrauliques et avec des manéges s'y montèrent avec succès.

Un manufacturier de Rouen, nommé Delarue, qui, vers l'an 1700, avait acheté une trop grande quantité de cotons en laine, dont il ne trouvait pas à se défaire. imagina de les faire filer et de confier ces filés à la communauté des toiliers. Ceux-ci cherchèrent à les employer le plus utilement possible, et ils essayèrent la fabrication de différentes espèces de petites étoffes dont la chaîne était en soie et la trame en coton ; ces

1 En 1784, un brevet fut accordé, le 18 mai, pour l'établissement d'une filature continue. En 1785, le 8 octobre, le roi Louis XVI voulant accélérer l'emploi en France des machines qui avaient été inventées en Angleterre, en 1767, par Hargreawes, accorda particulièrement à un sieur Miln une autre somme de 60,000 livres, à titre d'encouragement, un traitement annuel de 6,000 livres, un local convenable et enfin une prime de 1,200 livres par chaque assortiment complet de machines livré à nos filatures.
Etudes sur les industries du coton et du lin dans les régions du Nord, par A. Cordier, page 79.

2 Ce fut à Rouen que la mise en œuvre du coton fut tentée pour la première fois.

tissus, d'une excellente qualité, furent ensuite nommés *siamoises*[1]. Ils substituèrent ensuite une chaîne en lin à celle qui était en soie, pour donner plus de solidité à cette marchandise. Cette fabrication s'y développa vers 1750, et elle varia à l'infini ses produits, qui prirent alors la dénomination générique de *rouennerie*.

Rouen eut aussi, suivant un travail publié par la Société libre du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure[2], des fabriques de mousselines de coton au XVIII[e] siècle. Voici ce que dit l'ouvrage auquel est dû ce renseignement : « Deux commerçants » normands, MM. Hellot et Massac, élevèrent, en » 1753, une manufacture de mousseline unie et » brochée qui, en 1758, faisait mouvoir 120 métiers. « Malheureusement elle dut succomber devant un « arrêt du conseil, du 19 juillet 1760, qui assujettis- « sait les mousselines au même droit que les toiles « blanches de coton venant de l'étranger; 75 livres « par quintal brut[3]. Ces produits se vendaient de 20 « à 50 livres l'aune. »

1 Elles prirent ce nom en souvenir du voyage de l'ambassadeur de Siam à Paris, vers 1684, à cause de la ressemblance de ce tissu avec celui des vêtements que portaient les gens de la suite de l'ambassadeur.

2 *Annuaire Normand pour* 1843. Travail publié par la Société libre du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. — Signé : Dujardin. (Nous devons cet intéressant renseignement à l'obligeance de l'honorable M. Alphonse Cordier, secrétaire de la chambre de commerce de Rouen, auteur d'une excellente étude sur les industries de la laine, du coton et du lin.

3 Ces droits n'eussent pas empêché la fabrication des mousselines à Saint-Quentin, et si, depuis 1750, cette ville ne s'est pas placée à la tête de l'industrie du coton, cela a tenu à des circonstances que nous avons pris soin d'expliquer dans la première partie de cette étude (page 206), et non à l'élévation des droits dont il est fait mention dans l'*Annuaire Normand*.

Les prix des mousselines[1] qui se fabriquaient à Saint-Quentin, de 1750 à 1772, étaient beaucoup moins élevés que ceux-ci, ce qui fut probablement la cause que les manufactures de Rouen ne continuèrent pas le tissage des étoffes légères, et qu'elles firent de préférence des qualités fortes, en blanc et en couleur.

A Troyes, dans cette ville si importante sous Henri IV et dont les foires furent si longtemps l'un des principaux entrepôts du commerce des provinces du Nord, au commencement du xviii[e] siècle, on ne produisait encore que peu de pièces de coutil, de la bonneterie, et, en petit nombre, des toiles de coton et des finettes.

Ce ne fut qu'en 1759 que Nantes monta sa première manufacture de toiles imprimées, et, à cette époque, comme nous l'avons dit, on ne fabriquait encore à Tarare et à Villefranche que des étoffes pour doublures, tissées avec les mêmes navettes dont on se servait pour le nankin et les toiles de chanvre.

Nous ne parlerons pas encore de Mulhouse qui, avant 1798, formait un petit état indépendant, constitué en République. Depuis 1746, cette ville s'était essayée à faire des impressions, mais elle se contentait de filés à la main, qui sortaient des rouets des Vosges, et qui s'y tissaient sur des métiers informes; elle n'avait encore que 8 à 9,000 habitants en 1796,

1 Voir au premier volume, page 451, le rapport de Tribert, inspecteur.

et la très-rapide extension de son industrie cotonnière ne date que de sa réunion à la France.

Voilà très-sommairement quelle était la situation du tissage des étoffes de coton vers la fin du XVIIIe siècle.

A cette époque, le district de Saint-Quentin était non-seulement le centre d'un important commerce de linons et de batistes, mais encore, nous l'avons dit, le premier ou l'un des premiers qui ait fabriqué les mousselines.

Vers l'année 1790, avec le filage à la main, la France manutentionnait seulement 4,000,000 de kilogrammes de coton en laine; elle recevait de l'Inde pour 27 millions de francs de coton fabriqué, et comme le tissu commun, le seul, pour ainsi dire, connu et consommé alors, valait 17 francs le kilogramme, on peut dire que la France introduisait alors 1,500,000 kilogrammes de coton et qu'elle en consommait en tout 5,500,000. — C'était environ un cinquième de kilogramme pour chaque habitant, puisque sa population était de 26,000,000 d'âmes.

A cette même époque [1], l'Angleterre en manufacturait 12,000,000 de kilogrammes, soit 1 kilog. 500 grammes pour chacun de ses 8,000,000 d'habitants. Il est juste toutefois de compléter ce renseignement, en ajoutant que déjà cette nation exportait une certaine partie des produits de ses manufactures.

Nous arrivons au moment où la substitution du coton au lin, qui avait commencé à s'opérer vers la

1 Rapport du 11e jury, Exposition de Londres, par M. Mimerel.

fin du XVIIIe siècle, prit en France un sérieux développement.

Le commerce de linons et de batistes y occupait bien encore une partie de la population des environs de Saint-Quentin[1], mais les tissus où le coton était mélangé avec le fil, comme les *gazes joncs*, *les gazes en fil mille mouches* et les linons brochés s'y vendaient avec beaucoup plus de facilité.

Ses manufacturiers, voyant quelle était la nature des articles les plus recherchés par la consommation, firent préférablement des tissus qu'ils mélangeaient avec du coton filé à la main. On fabriquait seulement alors, outre les mousselines, des calicots et des basins. Mais la grande extension du coton allait se produire, et elle commença, en effet, avec le XIXe siècle.

Ce fut à Roupy, près de Saint-Quentin, que fut construite, en 1803, la première filature du département de l'Aisne.

1 Le commerce de linons et de batistes était facile et agréable à faire, il ne fallait que *connaître les marchandises* et avoir des capitaux ; il ne demandait, nous l'avons dit, ni de vastes magasins, ni un personnel nombreux d'employés. On achetait ces tissus, au comptant ou à terme, en écru. Avant de mettre au blanc ses achats, le négociant les *assortissait* et fixait de suite le prix de vente de chacune des pièces, avec des nœuds faits à de petites ficelles qui y étaient attachées et que l'on appelait *cordeaux*. Quand ces pièces revenaient du blanc, généralement on ne les examinait plus de nouveau, on les vendait ou on les expédiait sur les prix du *cordeau* ou avec une réduction de 3 ou de 5 pour cent pour les confrères ou les maisons vendant en gros. Avec deux ou trois commis, une maison pouvait faire pour deux ou trois millions d'affaires. Les maisons de Saint-Quentin envoyaient leurs *prix-courants* à leurs clients, et leurs indications étaient si simples et si primitives que nous croyons devoir en reproduire deux copies aux pièces justificatives; elles feront connaître à nos lecteurs comment s'y traitaient encore les affaires au commencement du XIXe siècle. (*Voir aux pièces justificatives*).

Dès l'année 1800, des essais pour y créer des établissements de ce genre avaient été tentés[1], mais ils ne se réalisèrent pas; c'est à M. Jacques Arpin que revient l'honneur d'avoir, le premier, doté le rayon manufacturier de Saint-Quentin d'une filature qui, mue d'abord par un manége, fut bientôt pourvue de la première pompe à feu de 12 chevaux qui fut construite à Paris à l'usage de ces établissements. Il est des noms que la reconnaissance publique ne saurait oublier; celui de M. Arpin est de ce nombre.

C'est donc de 1800 à 1803 que le tissage des étoffes de coton vint s'établir définitivement dans ce rayon industriel, où se trouvaient les excellents ouvriers qui avaient fabriqué les linons et les batistes.

Les premiers tissus en coton dont ils s'étaient occupés avaient été, nous venons de le dire, les mousselines, les calicots pour l'impression et les percales unies. Ils firent ensuite des percales à jours qui imitaient les articles en fil les plus demandés.

En l'année 1800, il y avait 38 maisons de commerce établies à Saint-Quentin et 55 rouleurs[2].

1 Ces essais avaient été faits dès l'année 1800, par M. Dolfus.

2 Les rouleurs voyageaient eux-mêmes avec leurs toiles : ordinairement ils faisaient deux tournées par an ; aux intervalles de repos, ils renouvelaient leurs assortiments dans la proportion de leur écoulement. Munis d'une charrette, ils la remplissaient de 3 à 400 pièces, plus ou moins, puis ils se rendaient dans toutes les villes qu'ils étaient habitués de fréquenter et y faisaient des déballages. De plus, ils vendaient presque en détail ou au moins par demi-pièce de six aulnes ou de sept aulnes et demie, et ils tentaient l'acheteur par l'attrait bien puissant de pouvoir lui fournir les qualités et les quantités qu'il désirait. (Extrait du Rapport de M. Delorme, du 31 janvier 1811, page 47).

Vers la même époque, un mouvement à peu près semblable à celui qui venait de se développer à Saint-Quentin s'était opéré à Tarare[1]. Depuis longtemps on fabriquait dans cette ville et dans ses environs des toiles de fil, des toiles chaîne fil et trame coton, puis des toiles en coton de qualités communes et des siamoises; mais à mesure que les moyens de travail s'y firent mieux connaître, les toiles de coton s'y perfectionnèrent, leur finesse augmenta, et on parvint à y faire les mousselines les plus claires et les plus fines. De 1800 à 1802 Tarare occupait 2,000 travailleurs environ, et ce district concentrait déjà sa fabrication principale dans l'article de mousseline unie et brochée, que Saint-Quentin négligea un peu à cette époque, pour plus tard le reprendre avec le plus grand succès.

L'établissement de M. Jacques Arpin fut suivi de plusieurs autres; MM. Samuel Joly et fils, dont la famille, originaire du Poitou, était venue s'établir à Saint-Quentin en 1705, y firent construire, en 1804, dans de vastes locaux appelés *le Gouvernement*, une filature dont les machines étaient mises en mouvement à la main. En 1808, cette importante maison, qui avait des succursales à Cambrai et à Saint-Pétersbourg, fit élever une autre usine de 15,000 broches à l'entrée

1 En 1789, on ne comptait que 600 ouvriers tissant le coton fin, à Tarare, et 4 ou 5,000 en 1810. En 1864, le nombre de ceux qui, disséminés dans les départements du Rhône et de la Loire, travaillent pour ce district manufacturier une grande partie de l'année, peut s'élever à 25,000.

(Renseignements dus à l'obligeance de M. T. Macculoch.)

du faubourg d'Isle, au lieu dit la *fabrique rouge*, où ils utilisèrent la chute de la Somme.

De toutes parts les manufactures s'organisaient, et Saint-Quentin marchait à la tête du mouvement commercial qui se remarquait dans presque toutes les villes de l'empire.

Pour constater les progrès de l'industrie, le gouvernement avait décrété des expositions périodiques des produits des manufactures françaises. Les auteurs de cette généreuse idée pensaient avec raison qu'il en résulterait une émulation salutaire parmi les fabricants de toutes les espèces de productions, et que cette noble lutte finirait par tourner à l'avantage du pays.

La première exposition fut ouverte au mois de septembre 1798, sous le ministère de François de Neufchâteau. En 1798, l'industrie et le travail commençaient à renaître et le commerce à se développer. Aussi, quoique très-inférieure à celles qui la suivirent, cette exposition annonça-t-elle déjà tout ce que nos manufactures nationales promettaient d'avenir et d'espérance. Elle ne dura que trois jours, et Chaptal, qui fut le rapporteur de son jury, se plaignit amèrement de ne pas y avoir vu les marchandises des villes de Lyon, Amiens, Saint-Quentin, Reims, Sedan, Elbeuf et Louviers.

Celles de 1801 et de 1802 furent de beaucoup supérieures à la première. Celle de 1801 fut même remarquable par l'affluence des exposants. Le célèbre Jacquart n'y obtint qu'une médaille de bronze pour le magnifique métier qui illustra son nom et enrichit son pays.

Celle de 1802 dura dix jours ; 22 médailles d'or et plus de 40 d'argent y furent distribuées.

L'exposition de 1806 devait surpasser les autres par ses richesses et son importance.

Le consulat avait provoqué celle de 1802; Napoléon, empereur, décréta celle de 1806. C'était au retour de la campagne d'Austerlitz. L'exposition fit partie des fêtes consacrées à célébrer le triomphe de nos armées victorieuses.

Saint-Quentin, Lyon, Tarare y parurent avec éclat, et les étoffes de laine y obtinrent un succès qui s'explique par l'adjonction de la Belgique, ce pays si manufacturier, au territoire de l'empire français.

En voyant les expositions de Saint-Quentin et de Tarare, il fut facile de prévoir que l'industrie de ces villes laborieuses ne s'arrêterait pas dans la voie dans laquelle elles venaient d'entrer; et, dès ce jour, la fabrication des tissus de coton était décidément conquise à la France. Ces deux cités y obtinrent les plus hautes distinctions; une médaille d'or fut décernée à une maison de Saint-Quentin [1], pour des calicots, des percales et des mousselines d'une grande beauté, et une autre à des fabricants de Tarare [2], pour leurs mousselines claires.

Il est juste de dire que les industries de Saint-Quentin et celles du département de l'Aisne furent représentées à l'exposition de 1806 d'une manière toute spéciale.

1 MM. Pluvinage et Arpin.
2 MM. Matagrin aîné et Cie.

Cette brillante exhibition, qui fut généralement remarquée, avait été organisée par la *chambre consultative des manufactures*, *fabriques*, *arts et métiers*, qui venait d'être nouvellement instituée à Saint-Quentin par un arrêté de M. le préfet de l'Aisne, du 22 floréal an XII de la république.

Avant de revenir sur l'empressement remarquable avec lequel les manufacturiers de ce département se préparèrent à ce concours pacifique, et de dire le nombre des fabricants qui prirent part à ce patriotique tournoi, comparé alors à l'arsenal d'où devaient sortir les armes les plus funestes à la puissance anglaise, nous devons signaler tout ce qu'il y avait d'utile et d'avantageux pour la circonscription de Saint-Quentin à avoir une chambre spécialement composée de commerçants chargés de stimuler, de défendre ses industries, et de délibérer non-seulement sur les intérêts de ses localités mais encore sur ceux du pays en général.

Une loi du 22 germinal an XII avait décrété que des chambres consultatives des arts et manufactures pourraient être constituées dans les villes les plus particulièrement industrielles de France, avec le mandat de faire connaître au gouvernement les moyens d'améliorer leurs fabriques, et d'éclairer l'administration sur les mesures qui pourraient influer sur les progrès comme sur le développement de ses manufactures.

Les premières villes qui furent dotées de cette nouvelle institution furent celles de Saint-Quentin, Valenciennes, Sedan, Tarare, Louviers et Elbeuf. Elles

étaient le complément des chambres de commerce, dont l'origine remonte à une époque beaucoup plus ancienne.

Au XVIIe siècle, il n'existait d'autre chambre de commerce que celle de la doyenne de nos villes commerçantes, que celle de Marseille [1]. Mais un arrêt du conseil, du 29 juin 1700, ayant ordonné la formation à Paris d'un conseil général du commerce, et ce conseil devant se composer, outre les six conseillers d'état, de 12 marchands ou négociants délégués par les principales villes commerçantes du royaume, des chambres de commerce durent conséquemment être établies dans ces villes. Leur mission était d'éclairer par des discussions préparatoires les questions commerciales, et de nommer ensuite un délégué au conseil général des manufactures qui devait s'assembler à Paris.

C'est par un arrêt du conseil, du 30 août 1701, que l'institution des chambres de commerce a été étendue aux principales villes de France. Celles de Paris, de Lyon, de Rouen et de Toulouse datent de cette époque.

L'établissement d'une chambre de commerce à Amiens n'a été décrété que le 6 août 1761 ; cette chambre était, lors de sa création, composée du juge-consul et de huit marchands. Ces marchands devaient

1 Suivant un ancien manuscrit, textuellement cité par M. S. Berteaut, dans son ouvrage sur Marseille, « la chambre de commerce fut rétablie en » l'année 1612, et, dès l'année 1618, comme elle usurpait divers pouvoirs, » et même l'autorité consulaire, elle fut supprimée par les factions de » la ville, et rétablie en 1649 ; mais lors des grands désordres de Mar- » seille, elle fut d'abondance supprimée en 1659, et dès 1660 réorganisée

avoir fait honorablement le commerce au moins pendant quinze années, à Amiens ou dans toute autre ville. Ils étaient autorisés à prendre le nom de syndics du commerce de la Picardie.

Pour pourvoir aux dépenses de cette chambre, l'ordonnance du roi qui l'instituait portait : « qu'il serait pris, tous les ans, sur les produits des octrois, 10 sols par chaque velte d'eau-de-vie qui entrerait à Amiens. » Le produit de ce prélèvement devait recevoir les attributions suivantes : 1° payer les appointements du député de la ville d'Amiens au conseil général du commerce; 2° ceux du secrétaire particulier de la chambre; 3° les frais de l'écritoire, du bois, des bougies, des chandelles et autres; 4° acheter 18 jetons d'argent du poids de 6 deniers, qui devaient être distribués à la fin de chaque assemblée à tous les membres qui auraient été présents; » 5° et enfin à payer des médailles d'or du poids de cinq louis, destinées aux syndics sortant de charge à la fin des deux années de leur exercice, pourvu qu'ils aient assisté au moins 30 fois dans l'année aux séances de la chambre. Quant au surplus du produit de cette taxe, s'il y en avait, il devait servir à ses dépenses extraordinaires [1].

» par le nouveau règlement de Sa Majesté. »

Ce passage curieux permet d'apprécier le rôle que jouait alors la chambre de commerce de Marseille, au milieu des différents pouvoirs qui gouvernaient cette ville.

1 Augustin Thierry. — *Collection des manuscrits inédits du Tiers-Etat*, 2e volume, page 284.

L'organisation de la chambre de commerce d'Amiens n'était pas celle des autres villes. Celles-ci étaient toutes électives et composées de huit à douze membres; elles variaient seulement, quant aux conditions d'éligibilité, suivant les diverses spécialités industrielles de chaque localité. Cette institution fut renversée, comme toutes les autres, par la révolution, et elle ne se releva que sous le consulat.

Les attributions données aux chambres de commerce par l'arrêté du 3 nivôse an XI sont, du reste, à peu près les mêmes que celles qui leur avaient été primitivement concédées par Louis XIV.

La loi du 22 germinal an XII, et l'arrêté préfectoral qui décrétaient l'organisation d'une chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers à Saint-Quentin, y reçurent leur exécution le 6 prairial an XII. Vingt fabricants et manufacturiers, parmi les plus distingués par l'importance de leurs établissements, se réunirent à l'hôtel-de-ville, pour procéder, au scrutin secret, à l'élection des six membres qui devaient composer cette chambre.

Aussitôt organisée, elle eût à répondre à un projet de règlement présenté par celle de Valenciennes, qui proposait d'assujettir les linons, batistes et gazes à une marque spéciale et à une inspection très-sévère, afin d'empêcher la fraude. La chambre de Saint-Quentin, par sa délibération du 7 nivôse an XIII, protesta, dès son début, contre les trop nombreux règlements du dernier siècle, et elle déclara que les meilleurs inspecteurs des manufactures étaient les acheteurs

eux-mêmes, et qu'au lieu d'entraver les opérations du commerce, il fallait lui laisser la liberté la plus grande.

Elle fut ensuite appelée à prendre les mesures les plus propres à préparer d'une manière brillante l'exposition qui venait d'être décrétée.

L'empereur Napoléon, à son avénement au trône, convaincu qu'on ne saurait jamais s'éntourer de trop de lumières, lorsqu'il s'agit de résoudre des questions aussi capitales et aussi complexes que celles qui touchent aux intérêts généraux du commerce et de l'industrie, consulta les hommes les plus capables et les plus compétents sur les améliorations dont ils penseraient les diverses branches de la fortune publique susceptibles. Il s'adressa aux chambres de commerce et aux hommes d'état les plus illustres, et en attendant les renseignements qu'il voulait examiner lui-même, il tint à juger de l'état du travail national dans son empire, en décrétant, le 20 février 1806, qu'une grande exposition des produits de l'industrie aurait lieu, le 25 mai, à Paris. Ce délai fut ensuite légèrement prorogé.

L'empereur, qui désirait que cette exhibition fût brillante et splendide, fit envoyer par le ministre de l'intérieur aux chambres de commerce et aux chambres consultatives de France la copie de ce décret.

Le préfet de l'Aisne, de son côté, engagea avec instance les membres qui composaient celle de Saint-Quentin à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient les plus convenables pour donner à cette exposition toute l'importance qu'elle était susceptible de recevoir.

Cette chambre, dont la juridiction avait été étendue à tout le département de l'Aisne, décida que, par ses soins, il serait adressé une circulaire pressante aux maires de ses villes, bourgs et villages où se trouvaient des fabriques, pour les inviter à lui remettre la note des établissements industriels qui se trouvaient dans leurs enclaves et les échantillons des produits qu'ils devaient envoyer à l'exposition.

L'industrie et le commerce du département répondirent avec le plus grand empressement à cet appel. Douze négociants de Saint-Quentin présentèrent des articles tissés avec le fil et le lin, et huit des tissus de coton [1].

Les tissus de fil se composaient de batistes 2/3, 3/4 et 4/4, de claires *mignonnettes* et *brochées*, de gazes unies simples et doubles, *à mouches* et *brochées*, de gazes joncs, de pièces de mouchoirs de batiste en blancs et imprimés, de mouchoirs à fleurs en blanc, en couleur, 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; de robes en linon, brodées en or, en argent et en différentes couleurs; de tabliers brodés, de gazes à bandes, de bandes de tulle, et enfin d'une enseigne de linon brodée en or, portant le nom du manufacturier qui l'exposait [2].

1 Les 12 négociants qui exposèrent en 1806 des articles tissés avec le fil et le lin, étaient MM. Dumoutier-Devatre frères et Cie; E. Fizeaux et Cie; Leuba-Delabaye et Cie; P. Paulet, Houel et Cie; Ferdinand Ladrière et Cie; Macé; Paillette; Bernoville-Dumont et Cie; Nicolas Carpentier. — Les huit fabricants de tissus de coton étaient : MM. Pluvinage et Arpin; S. et J. Joly et leurs fils; Ferdinand Ladrière et Cie; P. Paulet, Houel et Cie; Duboscq-Rigaut; Lefèvre-Grégoire et Grégoire; Lemercier-Paillette et Cie; Dolfus et Cie.

2 Ce manufacturier était M. Ferdinand Ladrière.

Les pièces de tissus de fil, au nombre de 54, étaient presque toutes en qualités fines[1]. Les prix des batistes 2/3 et 3/4, mesurant de 12 à 15 aunes à la pièce, variaient de 90 à 230 francs ; les claires 2/3 et 3/4, de 15 aunes, de 69 à 230 francs. Il y avait également un coupon de claire 4/4 dont l'aune valait 24 francs, des pièces de mouchoirs 7/8, 4/4 et 5/4 à fleurs, brochés, en coton blanc ou en couleur, rayés ou unis, dont les pièces, contenant de 12 à 17 mouchoirs, se vendaient de 90 à 190 francs. — Les tissus de fil, appelés garnitures de jupes, ayant 16 lés, étaient estimés de 90 à 130 francs, et les gazes unies, brochées et joncs, de 60 à 90 francs[2].

La broderie commençait déjà à revenir dans le district industriel de Saint-Quentin, puisque à cette exposition l'un de ses manufacturiers avait envoyé deux robes de linons, brodées en or, du prix de 1,000 et de 400 francs ; une brodée en argent, de 250 francs ; unebrodée en soie verte et argent, de 200 francs ; deux sur mousseline, de 450 et de 200 francs, et enfin une

1 En 1730 on vendait à Saint-Quentin des claires 2/3 15 aunes, de 12 à 15 francs la pièce, et en 1806 on n'en vendait plus au-dessous de 24 fr.

2 Les gazes joncs en fil 2 et 2, 3 et as, et 4 et 4 valaient de 55 à 90 fr. la pièce de 14 aunes; les gazes en fil de 30 à 180 francs; les claires 2/3, 3/4, 7/8 et 4/4 de 30 à 300 francs la pièce de 15 aunes. La pièce dont la qualité se vendait, en 2/3, 45 francs, valait, en 3/4, 55 francs, 70 en 7/8, et 80 francs en 4/4; celle de 115 francs en 2/3, se vendait 135 francs en 3/4, 160 en 7/8, et 200 en 4/4. Les prix des claires brochées variaient de 40 à 160 francs la pièce. On faisait en fil, en 1804, les dessins qui se fabriquent encore en coton en 1866.

(Ces renseignements sont puisés dans des cartes d'échantillons de tissus de fil, de 1800 à 1806)

grande quantité de fonds de bonnets brodés, de tabliers et de mouchoirs.

Les tissus de coton exposés par ses huit fabricants se composaient de calicots 3/4, 4/4 et 5/4, de percales unies, de mousselines claires et épaisses, de mousselines brochées, de piqués, de basins gaufrés et cordelés. Les prix des calicots et percales variaient, suivant la qualité, de 2 fr. 70 à 10 francs l'aune; les basins, de 4 à 9 francs ; les piqués, de 11 à 25 francs ; les mousselines, de 4 à 15 francs, et les joncs et tulles imitant le fil, de 2 fr. 75 à 4 francs l'aune.

Les autres parties du département avaient également tenu à envoyer leurs produits à cette exhibition, où l'on remarqua de la bonneterie, de la papeterie et de la vannerie fine de l'arrondissement de Vervins, quelques échantillons de la bonneterie de celui de Laon, des cotons filés de celui de Château-Thierry et des cuirs de différentes espèces de celui de Soissons.

Ce fut vers cette époque qu'un illustre manufacturier[1], dont la noble ambition fut surtout de ravir à l'Angleterre le monopole d'une immense industrie pour en enrichir la France, monta à Saint-Quentin une grande succursale de ses fabriques de Normandie, et que plusieurs maisons de commerce qui avaient à Paris[2] ou ailleurs leurs domiciles, vinrent aussi s'y établir.

1 M. Richard Lenoir, dont un des boulevards de Paris porte aujourd'hui le nom.

2 Parmi ces maisons, un rapport du 23 juin 1806, de la chambre consultative, cite MM. Leboult et Bawens de Gand.

Nous avons dit qu'à cette exposition, une médaille d'or fut décernée à une maison de Saint-Quentin pour la qualité de ses calicots, percales et mousselines, que le Jury trouva d'une grande beauté et d'une admirable perfection. — Le district de Saint-Quentin venait de se faire connaître à la France, non-seulement pour ses tissus de fil, mais encore pour ses magnifiques produits en coton. La place distinguée que cette industrie tint à cette exhibition ne laissa plus aucun doute sur l'avenir brillant et prospère qui lui était réservé, et, dès ce jour, ce centre manufacturier, si riche par l'intelligence de ses ouvriers et de ses négociants, fut regardé comme l'un de ceux à qui allait appartenir la fabrication du coton. Ainsi l'antique cité du Vermandois, qui, dès le XIIe siècle, se préparait au commerce; qui, du XIIIe au XVIe, se livrait avec succès au tissage de la laine, et du XVIe au XVIIIe, à celui du fil et du lin, la ville de Saint-Quentin allait, au commencement du XIXe, devenir l'une des plus importantes de l'empire pour la filature et la fabrication du coton.

Il nous semble maintenant utile de faire connaître ce qu'était à cette époque la situation manufacturière et agricole des divers arrondissements du département de l'Aisne.

En 1806, il y avait dans celui de Saint-Quentin 4 filatures de coton, 4 belles et vastes blanchisseries [1], plusieurs établissements d'apprêts et quelques amidonneries.

1 Rapport de la chambre consultative, du 23 juin 1806.

Les filatures occupaient 900 ouvriers et filaient généralement jusqu'au n° 100. Sur les quatre blanchisseries qui, en 1785, suffisaient à peine à manutentionner tous les tissus qui s'y vendaient, deux seules étaient restées en activité, les deux autres attendaient que de nouveaux produits vinssent les alimenter. La fabrication des étoffes de coton, en augmentant considérablement le nombre des pièces à blanchir, améliora leur situation. Pour ces derniers tissus, on commençait à faire usage des procédés du célèbre chimiste Berthollet, qui paraissaient préférables aux anciens, parce que les préparations au savon noir présentaient de sérieuses difficultés pour les étoffes destinées à l'impression[1]. Toutefois ces changements, qui s'opérèrent très-lentement, furent peu sensibles sur la prospérité des manufactures de savon noir, qui ne produisaient pas moins annuellement de 25 à 30,000 barriques de 30 kilogrammes chaque, lesquelles s'écoulaient très-facilement à Saint-Quentin, à Rouen, à Beauvais et dans les départements voisins[2]; c'est à l'un des descendants du sieur Wattier, qui avait apporté au XVIe siècle cette industrie en France, que la ville de Saint-Quentin doit, dit-on, sa première savonnerie.

La fabrication des tissus de fil était encore importante; toutefois celle des calicots, basins, piqués et mousselines, grâce aux prescriptions du décret qui

1 Rapport de la Chambre consultative, du 23 juin 1806.

2 Même rapport.

venait d'être rendu[1], y était déjà devenue assez considérable pour y occuper 8,000 métiers, et ce nombre devait être bientôt augmenté, puisque les corps commerciaux de l'époque assuraient[2] « qu'avant peu de mois le seul arrondissement de Saint-Quentin produirait annuellement 300,000 pièces de tissus de coton. » A ces produits déjà si nombreux, la broderie apportait son contingent. Plusieurs maisons s'en occupaient. On brodait sur des linons claires 3/4, sur des tulles, des gazes en fil et sur des mousselines.

Il s'était aussi créé à Saint-Quentin une manufacture de bas façon anglais[3] qui y occupait 25 métiers, lesquels n'employaient que des cotons des filatures françaises. Ces métiers produisaient chaque semaine de 150 à 160 paires de bas, du n° 24 au n° 36.

Il y avait bien encore quelques autres genres d'industrie, telles que celles des mégissiers, des peausiers, des corroyeurs et des fourreurs, qui vendaient en gros et en détail les marchandises qu'ils fabriquaient, mais elles n'étaient pas en voie de progrès, toutes les tendances étaient alors dirigées vers la production des tissus.

Le grand mouvement commercial qui venait d'éclater avec tant d'activité dans la ville, se propagea bientôt dans tous les cantons de son arrondissement. Plusieurs se livrèrent avec le plus grand succès à la

1 Décret du 22 février 1806.
2 Rapport de la chambre consultative, de 1806.
3 Ce fabricant se nommait Hamilton; il était anglais.

fabrication des étoffes et des nouveautés de coton ; d'autres, comme ceux de Bohain et de Ribemont, s'occupèrent plus particulièrement des gazes de soie et des châles.

Déjà Bohain, Fresnoy-le-Grand, Origny-Sainte-Benoîte et bien d'autres communes renfermaient de ces ouvriers habiles et intelligents, qui annonçaient qu'ils deviendraient un jour, pour le tissage des beaux châles cachemires, les rivaux de ceux de l'Inde. Ils travaillaient généralement pour les maisons de Paris.

L'arrondissement de Vervins qui, comme tout le département de l'Aisne [1], faisait partie de la circonscription de la chambre consultative de Saint-Quentin, fabriquait aussi des claires 2/3 et des batistes. Le Nouvion avait encore, en 1812, douze manufactures de fils retors fins, destinés à faire de la dentelle [2]. Ces fils, qu'elles vendaient jusqu'à 1800 francs les cinq kilogrammes [3], étaient expédiés à Valenciennes, à Caen et à Alençon. Ces fabricants, propriétaires chacun de trois métiers ou moulins à retordre, n'occupaient pas moins de 150 ouvriers et de 1200 fileuses. Le prix

1 Outre ses manufactures de filés et ses nombreux tissages du lin, du coton et de la laine, le département de l'Aisne possédait trois fabriques de bouteilles, deux de gobeleterie, une de verre à vitres, vingt-huit papeteries, trente tanneries, deux fabriques de faïence, deux forges, trente fours à plâtre, cinquante tuileries et fours à chaux, cent brasseries et treize cent quatre-vingt-trois moulins à blé, à tan et à huile.
(*Annuaire du département de l'Aisne de* 1810).

2 Une des plus importantes de ces manufactures était dirigée par M. Godelle-Desnoyers.

3 Rapport de la chambre consultative, de 1806.

moyen de la journée était de 70 centimes pour les hommes et de 40 centimes pour les fileuses. Le produit auquel pouvait être attribué le travail de ces ouvriers, devait s'élever environ à 270,000 francs. Il y avait une autre usine à Plomion[1], qui fabriquait annuellement 3,000 pièces de toiles pour chemises et pour draps.

Cet arrondissement, comme celui de St-Quentin, avait toujours été essentiellement industriel et ses produits variés et nombreux. Ainsi, dans ses cantons de Guise[2], de Sains et de Vervins, il y avait plusieurs papeteries, et l'une d'elles employait les résidus de chanvre dont elle faisait un papier qui ne revenait qu'à 2 fr. 50 la rame[3]. A Origny-en-Thiérache et à Oisy, on fabriquait de la vannerie fine, dont la production annuelle, qui s'exportait en partie en Allemagne, en Hollande et en Russie, était estimée à plus de 100,000 francs. Il y avait à Wattigny et à Gratte-Pierre, des forges dont le travail principal consistait à faire des barres et barreaux de fer plat; à Quiquengrogne on faisait des bouteilles[4], et à Wimy, à St-Michel et au Nouvion, se trouvaient des verreries importantes, dont

1 Rapport de la chambre consultative, de 1806.

2 La ville de Guise avait un bureau pour marquer et mesurer les pièces de linons et de batistes qui se fabriquaient dans ses environs. (Renseignement donné par M. Matton, archiviste du département..

3 Ces papeteries étaient établies à Rabouzy, commune et canton de Vervins, à Rabouzy, commune d'Hary; à Gercy, Voulpaix, à Faty, section de Wiège, à Franqueville et à Rougeries.

4 On assure que cette usine fut établie au XIII[e] siècle, par la famille Colnet, originaire d'Italie. — Cette fabrique est aujourd'hui très-importante.

les produits étaient très-estimés; enfin au chef-lieu de l'arrondissement, à Vervins, où avant 1790 la bonneterie occupait la moitié de la population ouvrière, on fabriquait encore de grandes quantités de chaussons de laine, mais peu de bas.

L'arrondissement de Laon se distinguait par la variété de ses productions. Son plus grand établissement industriel était, en 1806, la manufacture des glaces de Saint-Gobain [1]. En 1790, cet établissement occupait 1200 travailleurs et consommait, année commune, 7000 stères de bois. Les glaces qu'il fabriquait entraient pour plus de 3 millions dans la balance générale du commerce, et la plus grande dimension que l'on y faisait alors, était de 110 à 115 centimètres de hauteur sur 72 à 75 de largeur. La prospérité de cette manufacture, momentanément interrompue par la révolution, recommença à prendre avec l'empire une activité qui, depuis, a toujours progressé et sur laquelle nous aurons à revenir.

Nous devons toutefois dire ici que la ville de Chauny renfermait, avant 1790, les magasins que cette compagnie y avait fait élever pour recevoir les glaces brutes, et de là les expédier sur Paris où elles étaient polies et mises au tain. Mais ces locaux, ainsi que l'ancien usage

1 Au XII[e] siècle, la ville de Saint-Gobain était devenue la propriété des sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, y fit construire un château-fort en 1212. — Dans la première moitié du XVI[e] siècle, Marie de Luxembourg, veuve de F. de Bourbon-Vendôme, créa à Saint-Gobain une verrerie à la place de laquelle s'est établie plus tard la manufacture des glaces actuelle. — C'est en 1665 qu'une compagnie obtint le privilége de la fabrication des glaces en cet endroit, mais on ne commença à en fabriquer qu'en 1692, (*Dictionnaire historique*, par Melleville, tome I[er], page 424.)

de polir à la main, devinrent tellement insuffisants, qu'en 1800, cette administration fut obligée d'en faire construire de nouveaux, et d'établir à Chauny d'importantes machines à polir.

Dans la même contrée, près de Coucy-le-Château, se trouvait la verrerie de Folembray, dite du Vivier, dont l'origine remonte à 1705. Le premier propriétaire de cette usine, le sieur Thévenot, obtint un tel succès dans la fabrication de ses bouteilles, que l'on ne demandait et ne se servait pendant un certain temps à Paris que des bouteilles *thévenottes*.

Cet arrondissement possédait ensuite plusieurs poteries, et à Urcel, près de Laon, une manufacture de sulfate de fer ou de couperose, qui, depuis 1788, avait toujours été en voie de progrès. Elle occupait alors 200 ouvriers et elle fournissait annuellement au commerce douze cents milliers de marchandises, aussi estimées que celles provenant de l'Angleterre. Il y avait encore des fabriques du même genre à Beaurieux, à Chaillevet, à Andelain, mais elles étaient moins considérables que celle d'Urcel [1]. Liesse était renommé pour son industrie particulière, et de temps immémorial, ce bourg faisait un commerce dont les produits, en verre et en argent, consistaient en bagues et autres objets de pèlerinage.

La ville de Chauny [2], qui a toujours été une cité

1 Rapport de la chambre consultative, de 1806.

2 La ville de Chauny avait acquis assez d'importance au XII[e] siècle, pour que Philippe d'Alsace, en prenant possession du Vermandois, crût devoir lui accorder, en 1167, une charte communale calquée sur celle de Saint-Quentin.

commerçante, avait des blanchisseries importantes et aussi de nombreux tissages de treillis et de toiles 2/3, 3/4 et 7/8 de largeur; une grande partie de ces pièces, qui se faisaient dans ses environs, étaient blanchies à la chaux. Ces toiles, particulièrement propres aux besoins du ménage, se vendaient généralement dans le département de l'Aisne.

Cette fabrication occupait également un grand nombre d'ouvriers dans les cantons de Crécy-sur-Serre, de Sissonne et de Coucy-le-Château, où l'on en tisse encore.

Enfin, près de cette même ville de Chauny se trouvait la fabrique de faïences de Sinceny.

Les deux arrondissements de Soissons[1] et de Château-Thierry étaient plus agricoles qu'industriels. Dans celui de Soissons, où l'on s'occupait du commerce de la tannerie, on avait, depuis 1802, transformé en une verrerie importante le beau domaine de Prémontré, et dans celui de Château-Thierry[2], on avait monté une filature de coton, dont les échantillons venaient de figurer à l'exposition de l'industrie.

Le département de l'Aisne, favorisé par de si nombreuses manufactures, ne l'était pas moins par les riches produits de son agriculture. Ces produits, en 1806, se composaient principalement de blé, de seigle,

1 Il y avait en 1810, à Soissons, une fabrique de papiers de tenture, une de soudes et de savons, dirigée par M. Pajot-Descharmes, une filature de coton et une fabrique de sucre de betteraves, dont M. Costerousse, dit l'*Annuaire de l'Aisne* de 1810, était le propriétaire.

2 On fabriquait aussi de la bonneterie à Fère-en-Tardenois, et à Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry.

d'orge, d'avoine, de légumes, de pommes pour faire du cidre, de vins[1], de houblons, de chanvres et de lins. On venait depuis quelques années d'y essayer la culture des colzas et de l'œillette, à laquelle le département du Nord devait une partie de ses richesses agricoles. On estimait alors que sa population consommait à peu près les sept huitièmes de ses produits[2]. Les raisins pour faire du vin se récoltaient dans les environs de Laon, de Soissons et de Château-Thierry, et les pommes pour la fabrication du cidre, plus particulièrement dans les cantons de Chauny, de La Fère et de Saint-Simon. Les moutons qui y étaient élevés étaient généralement de race médiocre, et, à cette époque, leur laine n'était employée que mélangée. Le tiers de cette laine servait principalement pour la bonneterie, les matelas et la chapellerie ; le surplus s'exportait à Amiens, à Reims et dans les autres villes voisines.

Les houblons se cultivaient dans le canton de Bohain, et ce qui ne se consommait pas dans le pays se vendait dans les départements de la Marne et de la Meurthe. La pierre calcaire, les briqueteries, les tuileries, se trouvaient généralement dans tout le département, et les pierres à bâtir particulièrement dans les communes de Bellicourt, à Riqueval, à Housset et à Tupigny. Sur les lisières des routes de Paris, Cambrai et

1 L'arrondissement de Laon avait autrefois 3,609 hectares de terres plantées en vignes; celui de Soissons, 2,350, et celui de Château-Thierry 4,000.

2 Rapport de la chambre consultative, de 1806.

Laon, s'exploitaient plusieurs mines abondantes de beaux grès, de sables blancs, gris et rouges ; et dans les environs de Saint-Quentin, à Seraucourt et à Cerisy, on pouvait se procurer une argile très-blanche et des glaises de différentes couleurs propres à la fabrication de la poterie et de la faïence.

Les ardoises étaient très-communes dans les environs de Vervins, où existait aussi du minerai de fer qui fournissait au travail de quelques forges. L'on trouvait également de nombreuses carrières de plâtre dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Le département possédait enfin une couche de pyrite martiale[1] de 90 kilomètres de longueur sur 40 de largeur moyenne. Sa longueur s'étendait du nord-ouest au sud-est depuis Pienne et la Terrière, entre le Catelet et Cambrai, jusqu'à Beaurieux sur le bord de l'Aisne, entre Laon et Reims. Sa largeur, à partir d'Homblières et d'Itancourt, se prolongeait jusqu'à Noyon. Ses filons[2] mesuraient depuis un pied jusqu'à 18 d'épaisseur. Ces pyrites étaient employées à la fabrication du sulfate de fer et de l'alun ; on s'en servait le plus communément comme engrais, après les avoir laissées brûler à l'air. Une grande partie de ces produits s'expédiaient pour le département du Nord. Les marais de la Somme fournissaient aussi une tourbe végétale, connue sous le nom très-commun de *bouzin*,

1 Rapport de la chambre consultative, de 1806, dû à la plume de M. Dupuis.

2 Même rapport.

qui, se reproduisant très-facilement, servait de chauffage aux familles nécessiteuses.

Telle était la situation industrielle et agricole de la circonscription de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Quentin, quelques années après cette brillante exposition de 1806, où ses nombreux produits avaient été aussi généralement appréciés que justement récompensés.

Depuis la révolution, qui ne modifia pas seulement les pouvoirs politiques dela nation, mais qui, en changeant les formes de la société, changea aussi celles de son sol qui était alors divisé en provinces; depuis 1789, l'histoire de Saint-Quentin est devenue, comme nous l'avons dit, celle des autres villes de France. Son histoire particulière se trouve restreinte à quelques faits.

Ainsi, de l'an IV à l'an VIII de la république, la cité Saint-Quentinoise se fit remarquer par ses nombreuses et brillantes fêtes civiques. Elle en donna en l'honneur de l'agriculture et du commerce[1]; elle en donna en l'honneur de la Reconnaissance[2], et du bonheur des époux[3]. En l'an IV on y fêta la Paix, et en l'an VIII la Souveraineté du peuple.

Plus tard, on y célébra avec une grande pompe, par une cérémonie funèbre, le souvenir de la mort du

1 Procès-verbal de l'extrait des délibérations de la mairie, du 10 messidor an VII.

2 Extrait de la délibération du 10 floréal an VII.

3 Extrait de celle du 10 prairial an VII. Voir la copie de ces documents aux pièces justificatives.

général Hoche et celui des ministres de la république assassinés par les Autrichiens aux portes de Rastadt[1].

L'assemblée constituante et la convention nationale, après avoir remanié l'organisation administrative de la France, n'avaient abouti qu'à créer des administrations collectives à tous les degrés, délibérant perpétuellement, n'agissant jamais[2], ayant à leurs côtés des commissaires du gouvernement central, chargés de solliciter auprès d'elles ou l'expédition des affaires de l'état, ou l'exécution des lois, mais étant privés du pouvoir d'agir eux-mêmes.

Le premier consul plaça à chaque degré de l'échelle administrative un représentant du pouvoir exécutif spécialement chargé d'agir; il institua dans chaque département un préfet[3] et dans chaque arrondissement un sous-préfet.

En mai 1799, la ville de Saint-Quentin procéda à l'installation du premier sous-préfet chargé de l'administration de son arrondissement.

Au mois de décembre de la même année, sa belle collégiale, qui avait été fermée, puis ensuite transformée en paroisse, avait été, à la grande satisfaction de ses habitants, rendue enfin à l'exercice du culte catholique. Le 17 avril 1802, ses cloches s'étaient fait entendre; en

1 Archives de l'hôtel-de-ville.

2 A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome Ier, livre II, page 150.

3 Le premier préfet de l'Aisne fut M. Dauchy, nommé le 11 ventôse, an VIII (2 mars 1800); le second, M. Belzay de Courmenil, et le troisième, le baron Méchin, qui fut ensuite député de l'Aisne.

1803, elle avait reçu, comme paroisse unique, son organisation légale et définitive, et, le 26 juin, son premier curé en avait pris possession.

En 1801, on avait commencé à démolir une partie de ses remparts, et l'année suivante, l'antique cité du Vermandois, tant de fois jadis visitée par ses anciens rois, eut également l'honneur de recevoir dans ses murs le premier consul Bonaparte.

Voici la cause de ce voyage.

Au milieu de ses occupations militaires et politiques, le vainqueur de l'Italie ne cessait de donner son attention aux routes, aux canaux, à l'industrie et au commerce. On n'avait pu encore se mettre d'accord sur la manière d'exécuter le percement au moyen duquel on devait passer de la vallée de l'Oise dans celles de la Somme et de l'Escaut. Les ingénieurs étaient divisés, le premier consul voulut les entendre et examiner la question sur les lieux mêmes ; il y vint et la jugea ; le percement fut en effet décidé et continué dans la direction la meilleure, celle même qui a réussi [1].

Il arriva à Saint-Quentin le 20 pluviôse an IX (11 février 1802), et voici, à l'occasion du séjour qu'il y fit, une copie de la lettre, en forme de procès-verbal, que le maire de Saint-Quentin [2] adressa au rédacteur du journal officiel qui était désigné alors sous le nom de *Gazette nationale ou Moniteur universel* [3].

1 A. Thiers, tome Ve, livre VIII, page 357.

2 M. Blondel. Extraits des registres des délibérations de la mairie, des ans VII, VIII, IX et X de la République.

3 Cette lettre se trouve insérée au n° 147 dudit journal, à la date du 27 pluviôse an IX.

« Nous sommes encore, écrivait ce magistrat, le 23
» pluviôse an IX, dans l'ivresse du bonheur. Le pre-
» mier consul vient de quitter la ville de Saint-Quen-
» tin, après l'avoir honorée de sa présence pendant
» trois jours; tous nos cœurs avaient volé à sa rencontre;
» il les entraîna tous à sa suite.

» Arrivé le 20, vers quatre heures de l'après-midi,
» il oublia la fatigue du voïage, pour se livrer à l'em-
» pressement des citoyens avides de voir le génie tuté-
» laire de la France. Pendant plus de deux heures, il
» accueillit avec bonté les autorités, les corps civils et
» militaires, successivement admis à son audience. Le
» 21, au matin, il alla, en suivant le cours du canal de
» Picardie, jusqu'à trois lieues d'ici, visiter les ouvrages,
» suspendus depuis vingt-cinq ans, de la partie sou-
» terraine du canal. Le ministre de l'intérieur, le
» citoyen Crétet, conseiller d'état, chargé des routes
» et de la navigation; le préfet du département, plu-
» sieurs savants et ingénieurs du conseil des ponts-et-
» chaussées l'accompagnaient, ainsi que son état-major.
» Il vit, avec intérêt, les premières ébauches de cette
» conception hardie qui, par une route de quinze
» mille mètres de longueur continue, pratiquée à
» travers une montagne, unira les eaux de la Bel-
» gique à celles qui vont grossir la Seine. Il se fit
» expliquer par le citoyen Laurent, ingénieur attaché
» à la direction de ce canal, tous les détails que les
» obstacles de la saison et de l'état actuel des travaux
» ne lui permettaient pas de saisir à la vue. Après avoir
» ainsi rempli le principal objet de son voïage, le

» lendemain 22, il visita les divers établissements [1]
» et ateliers de cette fabrique unique en son genre, qui
» procure à notre ville un commerce si florissant, et
» qui rend l'étranger tributaire envers la France de
» plusieurs millions.

» Les négociants eurent l'honneur de lui présenter
» quelques pièces de linons et de baptistes, dont il
» admira le travail et la beauté. Nous n'avions pas
» cru qu'il restât quelque chose à ajouter à l'admira-
» tion que commande sa renommée; mais combien ces
» sentiments se sont accrus dans nos âmes, lorsque
» nous avons été à portée de reconnaître cette supério-
» rité de lumières et cette universalité de connaissances
» qui se décèlent malgré lui. Avec quel attendrisse-
» ment ne l'avons-nous pas vu entretenir familièrement
» nos principaux négociants des moyens de rendre à
» notre commerce son antique splendeur; descendre
» dans les humbles celliers où l'active industrie sert
» les désirs de l'opulence et de la beauté. Heureux, s'il
» a daigné lire dans nos cœurs les sentiments dont ils
» étaient pénétrés ! Au reste, la franchise picarde en
» avait tracé l'expression sur tous les visages. »

Nous n'ajouterons rien au récit du maire de cette ville, si ce n'est que pendant la durée du séjour qu'il y fit, le premier consul se concilia les sympathies de sa population, qui admirait en lui le dévoué protecteur de ses industries. Le mouvement était donné; chacun, plein d'espérance sur l'avenir réservé au commerce, se

[1] L'apprêt de M. Dufour-Denelle, fut un de ceux qui fixèrent plus particulièrement son attention.

mit à l'œuvre: le manufacturier redoubla de zèle pour fabriquer les produits que la consommation réclamait; le pouvoir municipal chercha tout ce qui pouvait rendre plus florissante la cité Saint-Quentinoise, et sa chambre consultavive mit à l'étude les projets qui devaient hâter les progrès de son commerce et son agriculture.

Dès qu'elles furent organisées, ces chambres virent de suite les services qu'elles pouvaient rendre aux intérêts généraux, et elles ne se préoccupèrent pas moins de ceux de l'agriculture que de ceux de l'industrie.

Aussi, si l'on se reportait aux documents qui font connaître les travaux de ces corps consultatifs, on verrait qu'ils n'ont pas été moins utiles à l'agriculture, qui fournit à l'homme sa nourriture et ses vêtements, qu'aux manufactures qui mettent en œuvre les produits de la terre ou qu'au commerce qui les échange ou les exporte. Cette ligne de conduite fut toujours celle de la chambre consultative de Saint-Quentin.

Dès le 20 octobre 1806, elle demandait au préfet de l'Aisne que, par des primes importantes, le gouvernement voulût bien encourager l'amélioration de la race chevaline et de la race ovine. Elle se plaignait de ce que le nombre des moutons diminuait de plus en plus dans sa circonscription; elle attribuait cette diminution, qui portait un préjudice considérable à la production des engrais, aux réquisitions considérables de la fin du dernier siècle, à la trop grande consommation qui en fut faite à l'époque du maximum, et à la privation du pâturage que les bêtes à laine trouvaient le long des

chemins nouvellement défrichés [1]. Elle demandait [2], enfin, « que des primes d'encouragement fussent dis» tribuées, avec solennité, à ceux des cultivateurs qui » feraient les plus beaux élèves en bêtes à laine, et à » ceux qui exposeraient chaque année, sur le marché » de Saint-Quentin, la laine la plus parfaite. »

C'est qu'en effet ce commerce était loin d'y progresser. Ainsi, avant 1789, il s'y vendait 7,000,000 de kilogrammes de laine brute, tandis qu'en 1806, cette quantité se trouvait réduite à 150,000 kilogrammes; cette décroissance considérable ne justifiait que trop la sollicitude des représentants de son commerce.

Ils se plaignaient encore de la situation fâcheuse dans laquelle se trouvait, dans les environs de Saint-Quentin, la culture et le rouissage du lin, et ils formulaient le vœu que l'on s'occupât à rendre son importance à une production du sol qui avait contribué, pour une si grande part, à la richesse des principales villes de la Picardie et de la Frandre.

Aucune question vitale pour l'agriculture n'échappait à leurs travaux et à leurs vœux. En même temps qu'ils émettaient celui que les fabriques de briques, contre lesquelles des plaintes s'élevaient, fussent soumises à un contrôle sévère, ils demandaient au préfet de l'Aisne : 1° la formation d'une société d'agriculture à Saint-Quentin; 2° que des encouragements fussent accordés aux cultivateurs qui changeraient leur

1 Rapport de la chambre consultative, de 1806.

2 Dès 1806, cette demande de la chambre tendait à réclamer la création de comices agricoles.

ancien mode d'assoler leurs terres, en supprimant les jachères; 3° que les chemins vicinaux fussent plantés; 4° que l'on encourageât l'établissement de pépinières communales; 5° et enfin, la création d'un jardin botanique.

En septembre 1808, cette cité sentit le besoin d'obtenir l'érection d'un conseil des prud'hommes. Ces conseils, d'abord institués pour la ville de Lyon, par un décret du 18 mars 1806, furent ensuite établis dans la plupart des autres centres manufacturiers de l'empire.

Saint-Quentin fut une des premières villes qui furent dotées de cette juridiction, instituée dans le but principal de maintenir la bonne harmonie entre les maîtres et les ouvriers, et de juger leurs différends.

Son conseil municipal chercha ensuite à augmenter ses ressources et à pourvoir à ses plus pressants besoins. Son budget ne s'élevait encore, en 1807, qu'à la somme de 107,764 fr. 01 c., avec un modique excédant de 46 fr. 38 [1].

Pour organiser ses principaux services communaux, le conseil proposa d'échanger des terrains de l'ancien collége, contre les bâtiments qui étaient autrefois occupés par l'abbaye de Fervaques [2]. Ces locaux

1 Délibérations du conseil municipal de l'époque, au sujet du budget de 1807.

2 L'abbaye de Fervaques fondée en 1140, dans le lieu qui porte ce nom, près de Fonsommes, pour des filles de l'ordre de saint Bernard, était venue, par suite des guerres, s'établir à Saint-Quentin, en 1864. Cette

étaient affectés au logement d'une compagnie de vétérans et à la partie de la garde départementale assignée à Saint-Quentin. Ceux que la ville offrit au ministère de la guerre furent jugés à peu près convenables pour ces différents services, et l'échange eut lieu.

Une grande partie des fortifications était détruite ; et, ce qu'il en restait, ne pouvant suffire à la défense de la place, n'offrait plus aucune utilité militaire. Le maire soumit, le 4 juillet 1807, au conseil municipal le projet d'une pétition à l'empereur, pour obtenir la concession à titre gratuit de ces fortifications, de leurs murs d'enceinte et de leurs terrains. Le conseil adopta cette proposition, qu'il renouvela, le 23 novembre 1809, à l'occasion du percement du canal souterrain et de la communication par eau de la France centrale avec les Flandres, et il demanda, en outre, à l'empereur, la permission d'élever sur l'une des places du port un monument « à la gloire d'une entreprise aussi » vaste dans ses conséquences que magnifique dans » son exécution. » Cette adresse disait encore : « » Notre ville, sire, s'applaudit d'avoir contribué à » l'achévement de ce merveilleux ouvrage. Un signe » de votre Majesté a fait tomber une partie de ces » remparts qui furent autrefois ceux de la France et » que nos ancêtres surent défendre avec un si admi- » rable courage... Mais de quelle utilité pourraient-ils

maison religieuse, dont la propriété revint à l'état, à la révolution de 1789, comptait en dernier lieu dix-huit dames de chœur. avec onze converses. Ses revenus s'élevaient à 67,000 livres. (Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, tome II, page 249.

» être aujourd'hui, sous le règne d'un héros tel que » vous? »

Cette supplique concluait à l'abandon à la ville des anciennes fortifications.

Celle-ci fut autorisée à élever ce monument, mais il ne fut pas construit. Une place réservée, près du bassin du canal, qui porte le nom de Napoléon, attend encore la réalisation du projet du conseil municipal [1]. Quant aux matériaux et aux terrains qu'occupaient ces fortifications, ils ne lui furent concédés que par le décret du 28 avril 1810.

Cette phase heureuse dans laquelle se trouvait la ville de Saint-Quentin, sous le premier empire, ne fut pas moins brillante pour ses manufacturiers. La période de 1806 à 1811 fut de celles où l'on vit le nombre de ses fabriques s'augmenter, leurs produits s'améliorer, et leurs genres de tissus se multiplier.

A cette époque, chaque article, chaque dessin avait sa dénomination particulière; plus tard, on les confondit sous un nom générique. Les percales à jours comprenaient *les Malborougs*, *les Enfichus*, *Isles*, *Damiers*, *Fantaisies simples et doubles tours*; les percales à nœuds, les *Mille nœuds*, *les* v *de nœuds*, *Nœuds* à *jours* et *nœuds en couleurs*. L'article gaze de coton se composait des *Gazes unies*, *Brouillées*, *Grain-de-café*, *Gazes Sophie* 2 *et* 3 *fils*, *Marly*, *Tricot de Berlin*, *Gazes brochées* et autres.

Ces dénominations, plus ou moins bizarres, avaient

1 Voir, aux pièces justificatives, la décision du conseil municipal.

été données à ces tissus, soit par l'usage, par une ressemblance à un objet quelconque, ou par leurs inventeurs. — Mais les étoffes que l'on fabriquait le plus alors étaient les calicots pour l'impression, les percales toutes largeurs, unies et brochées, les basins et les piqués.

Voici quels étaient, de 1806 à 1809, les prix des principaux tissus de coton des manufactures de Saint-Quentin[1]. Les calicots 5/8 se vendaient à l'aune de 2 livres 12 sols à 3 livres; les calicots 33 pouces 70 portées ou 1400 fils, de 3 à 3 livres 12 sols; les calicots mêmes largeurs, 75 portées ou 1500 fils, de 3 livres 8 sols à 4 livres; les 80 portées ou 1600, de 3 livres 12 à 4 livres 2 sols ; les calicots 43 pouces, de 3 livres 10 sols à 4 livres 5 sols; les 46 pouces, de 4 livres 10 sols à 5 livres; les calicots 6/4 unis, de 8 à 10 livres, et les croisées à 11 livres. L'aune de basin cablé valait, en qualités ordinaires, de 4 livres 5 sols à 5 livres; le cordelé, de 5 livres 5 sols à 6 livres; le basin uni doubles croisés, en finesse 850, 6 livres 5 sols; en 900, 6 livres 15 sols, et en 1000, 7 livres 10 sols. Les prix des piqués blancs variaient de 6 à 34 livres; ceux des piqués couleurs, de 7 à 11 livres; des mousselines à pois et des fantaisies en long, de 9 à 10 livres; ceux des fantaisies en travers, de 11 à 12 livres; des gazes pluie, des mousselines brochées à chenille, de 11 à 12 livres ; des gazes

1 Nous devons ces renseignements intéressants à la bienveillante communication qu'on a bien voulu nous faire des livres de vente d'une très-honorable maison qui, à cette époque, avait une fabrication fort importante et régulière de ces étoffes de coton.

à carreaux, de 8 livres 10 sols à 9 livres, et des percales à jours fenêtres, de 13 à 14 livres l'aune.

Les bas de coton, et il s'en fabriquait d'assez grandes quantités à Saint-Qnentin, se vendaient depuis 66 jusqu'à 264 livres la douzaine, c'est-à-dire que les bas les plus fins valaient 22 livres la paire.

Il y eut peu de changements dans les cours de 1810 à 1812, comparativement à ceux des années précédentes; seulement, dans les mêmes finesses de marchandises, on employait des cotons plus beaux, et les prix supportaient la différence de la supériorité des matières.

Les grandes manufactures d'étoffes imprimées d'Alsace et de Jouy achetaient à Saint-Quentin des tissus écrus; elles demandaient particulièrement des calicots en finesse 70 et 75 portées et en 3/4 de largeur[1]; des mousselines également en 3/4 [2], des croisés 3/4 et des croisés 5/4 [3].

De 1810 à 1812, sans règlements ni ordonnances, on était parvenu à obtenir des ouvriers une régularité parfaite dans les largeurs et les longueurs des pièces de tissus. Les percales 5/4 fines s'y faisaient par 16 aunes; leurs prix variaient de 120 à 240 livres la pièce.

1 Nous avons vu, sur les livres dont la communication nous a été gracieusement accordée, une facture du 16 août 1809, s'élevant à 146,819 livres 1 sol 4 deniers, qui ne se composait que de calicots 70 portées, à 3 livres 13 sols, et de 75 portées, à 3 livres 17 sols. Ces pièces étaient vendues à la maison O. de Jouy.

2 Mousselines 3/4, à 5 livres 10 sols, à MM. G. D. O et C°.

3 Les croisés 3/4, à 4 livres 15 sols, et les 5/4, à 9 livres, à M. D. M. de Mulhouse.

Les finesses les plus demandées en mousselines 3/4 étaient celles de 4 à 8 livres, et l'aune des gazes unies en coton, 2 et 3 fils, valait de 5 à 7 livres.

Vers la fin du premier empire, on fabriquait des percales à nœuds, appelées nœuds veloutés, qui se vendaient l'aune 22 livres; des percales à jours, 24, et des piqués pour gilets jusqu'à 48 livres. Les belles qualités étaient alors très-recherchées.

Si la fabrication de Saint-Quentin était en progrès pour ses tissus, elle ne l'était pas moins pour ses cotons filés. Ainsi, dans le mois de décembre 1808, répondant au ministre de l'intérieur qui demandait : « Jus- » qu'à quel degré de finesse on y filait, non par ex- » traordinaire, mais en considérant les fils fins qui » sortent de telles ou telles filatures, comme les pro- » duits d'une fabrication courante et journalière ? » ses principaux filateurs envoyaient au gouvernement des échantillons de cotons filés, qui attestaient la perfection et la régularité de leurs produits. Cet envoi contenait trois séries d'échantillons : la première[1] 4 échevettes de 650 aunes, filées avec du coton de Naples, dit Castellamare, n° 89 ; la seconde[2], 5 échevettes des n[os] 100 et 105, filées avec du Géorgie longue soie, 120, 125 et 130, et la troisième[3], deux échevettes n[os] 90 et 115, filées avec du coton d'Espagne.

Mais la situation florissante de la fabrication des

1 Filature de MM. Samuel et Jean Joly et leurs fils.
2 Filature de MM. Arpin et fils.
3 Filature de M. Hippolyte Possel.

tissus de coton n'était pas celle des tissus de fil. Leur consommation continuait à perdre de leur importance, et une maison de Saint-Quentin, qui avait un comptoir à l'étranger, pour la vente de ces tissus[1], le liquidait.

Des 7,000 ouvriers qui se livraient à cette fabrication, il n'en restait plus en 1811, que 4,000, lesquels produisaient au plus 100,000 pièces. Les fileuses gagnaient peu, mais leur nombre était toujours très-grand; habituées dès l'enfance à cette occupation paisible, à laquelle elles consacraient le temps où elles ne travaillaient pas aux champs, elles tenaient à une industrie dont le salaire était un accessoire qui leur procurait de l'aisance dans leur ménage. Malheureusement la consommation des claires et des batistes ne diminuait pas seulement en France, mais bien plus encore à l'étranger et aux colonies où, par suite de la guerre avec l'Angleterre, il était si difficile d'en exporter[2].

La décroissance de l'industrie linière, qui était une industrie du sol, et qu'à ce titre l'on peut appeler une industrie nationale, fut une perte à toujours regrettable pour le commerce et l'agriculture des anciennes

1 De 1809 à 1810, MM. Samuel Joly et fils liquidaient leurs maisons de Saint-Pétersbourg et de Cambrai.

2 La France, à cette époque, était leur principal débouché. L'Amérique et l'Espagne n'en achetaient plus, l'Allemagne fort peu, et la Russie, déjà contrariée par le cours élevé de son change, l'était encore plus par un nouvel ukase qui ne permettait plus à nos toiles de traverser les douanes moscovites. L'Italie ne demandait à Saint-Quentin que ses tissus en coton, et pour ceux en fil, elle donnait la préférence aux fabriques de Cambrai et de Valenciennes. (Extrait du rapport de M. Delorme page 48).

provinces de Picardie et des Flandres. Tous les bénéfices de celle-ci restaient dans le pays, si bien qu'une batiste de 80 francs la pièce de 15 aunes, ne lui coûtait que le prix originaire de la graine de lin, c'est-à-dire de 75 centimes à 1 franc, de sorte qu'une valeur de 10 à 12 millions pouvait être obtenue en moins de 18 mois par une première mise de 108,000 francs[1].

Rien ne saurait mieux faire comprendre la progression de la plus-value que recevait le lin depuis sa culture jusqu'à la vente de la toile qui provenait de son fil, que la reproduction des tableaux qui font partie d'un remarquable mémoire rédigé en 1811 par l'un des négociants[2] les plus honorables de Saint-Quentin, mémoire excessivement intéressant, qui fut aussi l'ouvrage des membres de sa chambre consultative.

Ce travail exact et consciencieux fut, après les recherches puisées aux sources les plus officielles et les plus authentiques, adressé, dans les derniers jours de janvier de l'année 1811, au ministre de l'intérieur. Ces divers tableaux comparatifs des produits de ses manufactures qui suivent ce mémoire, offrent un intérêt trop soutenu et des renseignements trop complets sur la situation, à différentes époques, du commerce de Saint-Quentin, pour que nous ne nous soyons pas empressé de leur donner une place dans cette étude.

Le premier tableau fait connaître les résultats de la fabrication du lin dans les diverses transformations de

1 Documents fournis par la chambre consultative, 31 janvier 1811.

2 M. Delorme (Albin-Barthélemy-Fleury), négociant, membre du Corps législatif et maire de Saint-Quentin, le 8 prairial, an XIII.

cette plante, donne l'état des terres employées à sa culture, celui des préparations qui lui sont nécessaires, le nombre des bras qui la mettent en œuvre, et l'importance des bénéfices qu'elle produit.

Ce tableau a été fait pour quatre périodes différentes : les deux premières sont basées sur des chiffres officiels, les deux autres sur des documents tellement positifs qu'il serait impossible, quoique depuis 1789 l'autorité eût cessé de s'assurer de la quantité des toiles fabriquées, de les obtenir avec une plus complète exactitude. — La progression que l'on remarquera dans le prix du lin est uniquement l'effet de la main-d'œuvre. Ainsi, en l'année 1789, pour citer un exemple, « la » quantité de cette graine employée, représentant une » valeur effective de 108,525 livres, avait produit » 144,714 pièces, valant ensemble 10,853,555 livres[1]. » Il serait difficile, ajoutait le rapport, de trouver une » industrie plus avantageuse aux cultivateurs, aux » propriétaires et aux commerçants; elle équivaut à » un capital foncier de 300 millions qui n'exigerait » que 497 hectares de terres. »

Le second tableau présente l'état comparatif du commerce intérieur et extérieur des toiles de fil fabriquées dans le district industriel de Saint-Quentin ; il indique quels ont été dans les années 1761, 1789, 1800 et 1807, les résultats comparés de leur consommation en France et de leur exportation dans les pays étrangers.

Le troisième tableau concerne les filatures du coton.

1 Mémoire de M. Delorme, 31 janvier 1811. Voir aux pièces jusificatives.

Le quatrième, le produit des tissages, et le cinquième, la valeur de l'argent payé à l'étranger pour solder les cotons en laine.

A ces tableaux sont jointes de très-intéressantes observatious qui feront encore mieux apprécier l'importance de ces documents[1].

La France était grande et glorieuse; formidable sur les champs de bataille, elle rivalisait d'industrie avec l'Angleterre; ses villes se couvraient de magnifiques édifices; elle creusait des canaux et perçait des routes pour compléter sa viabilité. Ses finances étaient en bon état. Les travaux publics avaient pris un développement immense; les routes du Mont-Cenis et du Simplon se terminaient; des ouvrages considérables s'exécutaient dans tous les ports. L'agriculture avait reçu une impulsion extraordinaire, et elle travaillait à la multiplication des bestiaux comme à l'amélioration des laines. Le commerce, malgré la guerre maritime qui s'était engagée entre la France et l'Angleterre, trouvait, dans tout le continent, des débouchés considérables. La sécurité, l'esprit d'entreprise étaient partout, dans les villes manufacturières surtout, et toutes, à l'envi, cherchaient à seconder l'empereur dans ses sympathies pour l'industrie nationale.

Ce noble élan était dans toutes les pensées; chacun voulait, en aidant à la grandeur de la France, contribuer à la prospérité de sa cité et aux progrès de son commerce.

Ce mouvement avait eu, à Saint-Quentin, un grand

1 Voir ces très-intéressants documents aux pièces justificatives.

retentissement, et cela devait être; car cette ville avait toujours eu à se féliciter de la bienveillance avec laquelle le chef de l'état avait défendu les intérêts de son commerce et accueilli ses demandes.

Un événement heureux et désiré vint mettre en émoi sa population.

Son administration municipale fut avertie que l'empereur se proposant de visiter Anvers, Flessingue, la Zélande et le Brabant, passerait par Saint-Quentin dans les derniers jours du mois d'avril 1810.

Déjà, en recevant, le 7 janvier, au palais des Tuileries, une députation de son conseil municipal, chargée de lui renouveler la demande d'abandonner à la ville les terrains de ses fortifications, l'empereur avait lui-même annoncé ce voyage, en disant : « qu'il con-
» naissait et appréciait les sentiments des bons habi-
» tants de Saint-Quentin, qu'il voulait les revoir bientôt,
» s'assurer de l'état de leurs manufactures et visiter
» le canal, dont les travaux touchaient à leur
» terme. »

C'était l'époque où l'empereur Napoléon était dans toute sa puissance et dans toute sa gloire. Vainqueur à Wagram, enrichi de nouvelles dépouilles territoriales en Gallicie, en Bavière et en Illyrie, ayant poussé encore plus loin vers l'orient son empire déjà si étendu, l'empereur « que les circonstances avaient » mis dans le cas de choisir une épouse [1], » venait de se marier avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

1 Circulaire de l'empereur Napoléon à son ministre des affaires étrangères (avril 1810).

Le vainqueur d'Austerlitz avait choisi une petite-fille de Marie-Thérèse pour servir de mère à l'héritier de son nouvel empire.

Le 26 février, le conseil municipal, saisi de l'annonce officielle de la prochaine arrivée de Leurs Majestés à Saint-Quentin, nomma une commission chargée de proposer le programme des fêtes à offrir à Leurs Majestés, et de rédiger les demandes qui seraient adressées à l'empereur, à l'occasion de son prochain séjour à Saint-Quentin.

En tête de ses demandes, la commission plaça celle d'une somme de cent mille francs, destinée à y créer un entrepôt qui serait la succursale de celui d'Anvers ; et en rappelant la grande influence de celui de Lyon sur les provinces du Midi, elle disait : « que ce que le Rhône était pour le Midi, le canal de Saint-Quentin le serait à plus forte raison pour le Nord de la France. »

Cette adresse[1], parfaitement développée, expliquait la situation de Saint-Quentin pour devenir la ville capitale d'un grand entrepôt appelé à alimenter toutes les cités qui l'environnaient. Les nombreux motifs qui appuyaient ce projet étaient, en 1810, d'une vérité incontestable qui frappa l'empereur... Ils le sont bien autrement aujourd'hui que les circonstances ont fait de Saint-Quentin le centre d'un grand réseau de chemin de fer. Mais n'anticipons pas sur l'avenir en disant les immenses résultats que ces nouvelles voies

1 Voir ces importantes délibérations sur les registres des procès-verbaux du conseil municipal, de 1807 à 1812.

de communication devaient avoir sur les villes appelées à en être favorisées.

Le conseil municipal, qui adopta les propositions de sa commission, demandait, en outre, à l'empereur :

50,000 francs pour restaurer une partie de l'Hôtel-de-Ville et y organiser ses services municipaux.
15,000 pour le redressement de la route et des ponts de la porte Saint-Martin;
15,000 pour la construction d'un presbytère;
30.000 pour paver plusieurs rues;
15,000 pour le rétablissement de la grande boucherie;
25,000 pour l'acquisition de plusieurs maisons qui obstruaient les entrées de la place du côté des portes Saint-Martin et d'Isle.
10,000 enfin, pour l'établissement d'une nouvelle fontaine publique, dont la source serait prise à la tête du canal et à l'entrée de la ville, ce qui faciliterait un projet ultérieur de la conduite des eaux dans l'intérieur de la ville.

Avec la somme nécessaire pour l'entrepôt, ces demandes s'élevaient à celle de 260,000 fr.

Elles étaient accompagnées d'une adresse où le corps municipal suppliait en outre l'empereur de concéder à la ville les terrains et les matériaux des anciennes fortifications, devenues inutiles à la défense du pays, depuis que les limites de l'empire, grâce à la gloire de ses armes, étaient reculées bien au-delà du Rhin. Cette adresse[1] se terminait ainsi :

1 Livre des délibérations du conseil municipal de 1810.

« Votre ville de Saint-Quentin, Sire, n'est plus une » place militaire, mais bien un comptoir commercial, » dont l'industrie s'est ranimée à la voix de Votre » Majesté et dont l'étendue ne peut que s'accroître » dans la portion du développement que cette ville » trouve déjà dans la chute de ses fortifications. »

Depuis que l'arrivée de Leurs Majestés à Saint-Quentin y était connue, elle était l'objet de toutes les conversations et de toutes les préoccupations. Les autorités municipales, pour répondre à l'enthousiasme de la population, décidèrent que pour célébrer cet heureux événement avec tout l'éclat possible, le programme suivant serait arrêté et publié [1].

Voici quelles étaient ses principales dispositions :

1° Le jour de l'arrivée de Leurs Majestés, les maire, adjoints et le conseil municipal, accompagnés des gardes d'honneur, se rendront aux limites du territoire où un arc de triomphe sera érigé, et où le maire complimentera Sa Majesté, en lui présentant les clefs de la ville.

2° Les administrateurs de la fabrique seront invités à faire sonner toutes les cloches de l'église, et il sera donné ordre aux guetteurs de sonner pareillement celles du beffroi. Le carillon de l'hôtel-de-ville exécutera des airs qui exprimeront l'allégresse et l'enthousiasme des habitants.

3° Il sera fait plusieurs décharges des arquebuses de la ville, immédiatement après que les voitures de

1 Extrait des délibérations municipales de 1810.

Leurs Majestés auront passé les ponts. Les susdits ponts et les rues que Leurs Majestés parcourront pour arriver à leur hôtel et pour se rendre ensuite au canal, seront sablés. Toutes les maisons sur leur passage seront tendues en blanc.

4° Toute la garde nationale prendra les armes et formera une double haie depuis l'entrée de la ville jusqu'au logement de Leurs Majestés.

5° Après l'arrivée de Leurs Majestés à leur habitation, on prendra les ordres de monsieur le maréchal du Palais pour la présentation des autorités.

6° Un groupe composé de vingt-cinq jeunes demoiselles de douze à dix-huit ans, vêtues de robes de linons, présentera à Sa Majesté l'Impératrice un bouquet et différents produits des manufactures Saint-Quentinoises.

7° Vers huit heures du soir, Leurs Majestés seront invitées à se rendre sur le pont de l'écluse. Un obélisque en lampions sera placé à l'endroit du monument destiné à perpétuer l'époque de la jonction de l'Escaut à la Somme. Les deux digues du canal, à partir du coude de Remicourt, celles de l'écluse et du bassin jusqu'au jardin de M. Dupuis, blanchisseur, et la route neuve de La Fère jusqu'au chemin de la Fontaine seront illuminées. Un transparent placé à chaque extrémité portera le chiffre entrelacé de Sa Majesté l'empereur Napoléon et de Sa Majesté l'impératrice Marie-Louise. Dix barques éclairées de lampions circuleront en tous sens et formeront une espèce de joûte sur le bassin.

8° Il sera donné un bal à la salle de spectacle, que Leurs Majestés seront priées d'honorer de leur

présence. Ce bal sera ouvert par un hymne dont les paroles et la musique seront composées par deux habitants de la ville en l'honneur de Leurs Majestés.

9° Toutes les façades des maisons seront illuminées dans tous les quartiers de la ville.

10° Un bal gratuit sera donné à la halle aux grains, laquelle sera sablée et illuminée convenablement.

11° Les commissaires de la fête passeront pour tout surveiller, la nuit, et se relèveront de deux heures en deux heures.

Tel devait être l'emploi de la partie de la journée du 27 avril.

Le programme de celle du 28 ne prévoyait qu'un « déjeûner offert par la ville aux augustes visiteurs, » dans la partie du canal qui présentera l'aspect le plus » curieux et le plus pittoresque, pendant lequel une » musique guerrière sera appelée, par ses sons harmo- » nieux, à exprimer l'allégresse publique. » Voilà les fêtes qui attendaient Napoléon 1er à Saint-Quentin.

L'empereur partit en effet de Compiègne, le 27 avril 1810, avec une cour brillante, composée de l'impératrice, du roi et de la reine de Westphalie, de la reine de Naples, du prince Eugène, du grand duc de Wurtzbourg, oncle de Marie-Louise, du prince de Schwarzemberg, ambassadeur de la cour d'Autriche, de monsieur de Metternich, premier ministre de cette cour, et de la plupart des ministres français.

Sa Majesté fut reçue, à Roupy, par les autorités du département de l'Aisne. Là, un arc de triomphe avait été élevé en face de la filature de M. Arpin, et le préfet,

M. le baron Malouet, y complimenta le chef de l'état, en le remerciant de sa sollicitude particulière pour la ville de Saint-Quentin, et pour le grand intérêt qu'il portait aux progrès de ses industries [1]. De Roupy, l'empereur se rendit à Saint-Quentin, au milieu des nombreuses et bruyantes acclamations des populations accourues sur son passage.

C'est à l'occasion de ce voyage, où il allait visiter les nouvelles provinces cédées à son empire, qu'un illustre écrivain a dit [2] : « Les peuples, ennuyés de la monoto-
» nie de leur vie, s'empressent toujours d'accourir au-
» devant des princes qui passent, quels qu'ils soient,
» et souvent les applaudissent à la veille même d'une
» catastrophe. Quand Napoléon paraissait quelque
» part, le sentiment de la curiosité, celui de l'admira-
» tion, suffisaient pour attirer la foule, et, dans un
» moment où il venait de compléter sa prodigieuse des-
» tinée par son mariage avec une archiduchesse, l'em-
» pressement et l'enthousiasme devaient être plus
» grands. »

En effet, partout où l'empereur parut, les transports furent vifs, chaleureux et unanimes. L'accueil que

1 En 1810. — MM. Duuez était le sous-préfet de Saint-Quentin.
Joly de Bammeville, le maire.
Cottin, le membre du Conseil général.
Les législateurs pour le département de l'Aisne étaient :
MM. Delhorme, à Saint-Quentin.
Leleu de la Simonne, à Laon.
Collard, à Villers-Hellon.
Une place était vacante par suite du décès de M. Lobjois. *Annuaire de l'Aisne*, de 1811.

2 Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, liv. XXXVIII, tome XII, page 130.

Leurs Majestés reçurent à Saint-Quentin fut splendide, et toutes les conditions du programme municipal s'accomplirent avec le succès le plus complet. Parmi les produits des fabriques Saint-Quentinoises qui furent présentés à l'impératrice, figurait une pièce de percale à jours, merveilleusement tissée, qui reçut le nom de Marie-Louise [1].

Leurs Majestés quittèrent Saint-Quentin le 28 avril.

On avait illuminé le souterrain, qui réunissait maintenant les eaux de la Seine à celles de l'Escaut, et après un magnifique déjeûner qui leur fut offert par la ville sous des tentes, à Riqueval, elles le traversèrent avec toute leur cour dans des barques élégamment décorées, et pour ainsi dire en plein jour. L'empereur accorda à M. Gayant, l'ingénieur qui avait dirigé ces beaux travaux, une pension à titre de récompense nationale, et un grade plus élevé dans la légion d'honneur, et il partit ensuite pour Cambrai et le château de Lacken; car il ne devait visiter Bruxelles qu'au retour [2]. L'ouverture du canal de Saint-Quentin fut l'occasion de l'incident que voici : ce nouveau canal était le seul qui eût été jusque-là ouvert avec parties souterraines. L'effroi qu'inspirait aux bateliers le passage de ces souterrains était tel que le gouvernement résolut d'affranchir indéfiniment de tout droit de navigation le premier

1 Cette pièce valait 24 francs l'aune.

2 A. Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre XXXVIII, tome XII, page 180.

bateau qui fraierait la route aux autres. Cette exemption fut accordée, par décret impérial du 13 décembre 1810, au bateau le *Grand Souterrain* appartenant à un négociant de Saint-Quentin [1].

L'empereur fut très-satisfait de l'accueil brillant et sympathique qu'il avait reçu de la population et de l'administration municipale de Saint-Quentin [2]. Aussi le jour même où il quitta cette ville, rendit-il un décret qui la mettait en possession des terrains de ses fortifications, et qui lui accordait plusieurs des faveurs qui lui avaient été demandées.

Ce décret, donné au palais impérial de Cambrai, le 28 avril 1810, signé par l'empereur et contre-signé par ses ministres, le duc de Bassano et le comte Molé, portait dans ses dispositions principales que : « les » fortifications de la ville de Saint-Quentin seraient » démolies; que donation lui était faite des matériaux et » des terrains qu'elles occupaient pour en jouir en toute

1 M. Cordier. Ce bateau appartient encore à son fils M. Clovis Cordier et à son gendre M. Félix Dufour. L'*Annuaire de l'Aisne* de 1810 dit que les six premiers bateaux partis de Cambrai par le canal souterrain, sont arrivés à Paris avec un chargement de charbons de terre, le neuf novembre, jour anniversaire du 18 brumaire.

2 L'état des dépenses occasionnées à la ville par le séjour de Leurs Majestés à Saint-Quentin, se composait des 13 chapitres suivants :

1° Arc de triomphe. . .	5,061 43	Report ci-contre. . .	33,701 61
2° Illuminations.	9,258 42	8° Musiciens.	1,256 02
3° Arrangement de la salle de spectacle. . . .	5,621 40	9° Autres dépenses. . . .	377 92
4° Escalier spécial pour Leurs Majestés. . .	1,856 69	10° Présents offerts à l'Impératrice.	3,173 77
5° Comestible, journée du 27 avril.	393 80	11° Garde nationale. . . .	945 06
6° Déjeûner à Riqueval. .	6.084 35	12° Tentes et baraques à Riqueval.	8,655 94
7° Dépenses diverses. . .	5,925 52	13° Dépenses supplémentaires.	971 91
à reporter.	33,701 61	Total.	49,080 25

» propriété ; qu'un boulevard serait planté autour de la
» ville sur l'emplacement des fortifications, et qu'il
» y serait établi des promenades publiques ; que
» l'hôtel-de-ville serait réparé, que des salles conve-
» nables y seraient disposées pour les tribunaux civil,
» de commerce, de paix et de prud'hommes ; que l'ar-
» senal de l'artillerie serait concédé à la ville en toute
» propriété ; que les sept petites places et les rues non
» pavées dans la ville le seraient incessamment ; que
» des abreuvoirs et une fontaine seraient disposés de
» manière à fournir plus commodément des eaux sa-
» lubres aux besoins de la ville ; et enfin, que les
» tueries alors existantes seraient supprimées, le local
» vendu, et le prix versé dans la caisse de la ville, qui
» formera, sans délai, un nouvel établissement hors
» de la ville [1]. »

Ce décret imposait bien quelques charges assez lourdes à la ville de Saint-Quentin, mais il fut jugé favorable à son présent comme à son avenir, car dès que son conseil municipal en eut connaissance, il s'empressa de se réunir, et de décider [2] : « Que le tribut
» de ses sentiments de fidélité serait porté au pied du
» trône par une députation prise dans son sein [3]. »

La population accueillit, de son côté, avec des transports de joie, une décision qui donnait à la ville d'importantes propriétés, de riches ressources, et qui lui

1 Voir aux pièces justificatives une copie textuelle du décret de Cambrai, du 28 avril 1810.

2 Extrait de la délibération du 1er mai 1810.

3 Cette commission se composait de MM. Delorme, Gomiécourt, Joly de Bammeville, Houël-Paulet.

permettait de s'étendre au-delà des murs qui l'entouraient.

Les commerçants virent, dans la protection que l'empereur accordait à leurs industries, la preuve qu'ils pouvaient livrer avec confiance leurs capitaux aux améliorations mécaniques qui se propageaient dans tous les centres manufacturiers, et les membres qui composaient la chambre consultative se mirent à la recherche de tous les progrès et de toutes les améliorations qu'était susceptible de recevoir l'industrie Saint-Quentinoise.

Ils firent établir les statistiques les plus détaillées et dresser les états les plus complets de la situation de ses fabriques[1]; ils entretinrent le gouvernement de l'avantage que produirait à l'industrie[2] et au commerce des provinces du Nord de l'empire la jonction du canal de la Meuse et de l'Oise au canal de Saint-Quentin, et ils provoquèrent des souscriptions pour encourager les nouvelles découvertes reconnues les plus utiles.

Ils proposèrent deux prix, dont le premier consistait en 25 napoléons, et le second en 20 napoléons d'or. Ces deux prix devaient d'abord être la récompense de celui qui appliquerait avec le plus de succès la navette volante aux tissus de fil, ou à l'inventeur d'un moteur nouveau de métiers qui faciliteraient la fabrication des

1 Rapport remarquable de M. Delorme, lu à la chambre consultative, le 31 janvier 1811, dont plusieurs fois nous avons entretenu nos lecteurs, et que nous leur faisons connaître en partie.

2 Procès-verbal de la chambre consultative, du 25 février 1811.

articles de fil, dits de mode, ou enfin, à l'ouvrier qui trouverait un procédé pour donner au fil le moëlleux du coton.

Mais, après de longues discussions, la chambre changea son programme et décida que les deux prix mis au concours seraient accordés, le premier « à la » découverte d'un tissu nouveau de fil de lin ou de fil » de coton, » le second, « à l'inventeur d'un montage » nouveau qui apporterait un perfectionnement ma- » jeur dans une partie quelconque des montages an- » ciens et qui, par des moyens plus simples, étendrait » les résultats connus [1]. »

La distribution de ces deux prix, fixée d'abord au 28 avril 1811, jour qui rappelait à la population le souvenir du séjour de Leurs Majestés à Saint-Quentin, fut ensuite ajournée au 28 avril 1812.

L'industrie se trouvait alors dans un grand mouvement de prospérité, et l'année 1811 s'annonçait comme ne devant pas lui être moins favorable que celle de 1810. Il est vrai de dire que le gouvernement avait rendu les deux décrets des 10 [2] et 19 octobre [3] 1810, mesures trop sévères sans doute, mais qui ne furent pas moins

1 Extrait de la delibération de la chambre consultative, du 7 août 1810.

2 Le 7 décembre 1810, la chambre consultative remerciait l'empereur, au nom de tous les manufacturiers, dont elle était l'organe, de la promulgation de ces deux décrets.

3 Le décret du 10 octobre 1810 était relatif à l'introduction dans le royaume d'Italie des tissus de coton fabriqués en France, et celui du 19 octobre condamnait à l'anéantissement par le feu les marchandises anglaises saisies en France.

accueillies avec satisfaction par tous les fabricants de tissus de coton.

A l'extérieur, la France était bloquée de toutes parts, et elle se trouvait dans la nécessité absolue de demander au génie de ses enfants des merveilles, pour arriver à se passer du reste du monde. Le décret du 22 février 1806 nous avait laissés presque sans filés de coton, et, en même temps, l'interdit dont les Anglais frappaient les mers nous réduisait à n'employer que des cotons du Levant, de Naples ou d'Espagne, qui se prêtaient difficilement à former des fils d'une grande finesse.

La nécessité éveilla le génie de nos constructeurs, et, par une de ces heureuses merveilles qui se renouvelèrent si souvent sous le premier empire, nous eûmes, en 1812, plus de 200 filatures comptant plus d'un million de broches, produisant plus de dix millions de kilogrammes de coton [1].

C'était surtout avec les cotons du Levant, très-rebelles à la filature des numéros fins, que ces filés se fabriquaient. Cela n'empêcha pas nos filateurs de réussir, seulement ces difficultés servirent à donner de l'émulation à nos constructeurs de machines. Chaptal avait dit : « Les difficultés qui sont à vaincre forceront nos mécaniciens à perfectionner leurs métiers à filer. » Et Chaptal avait dit vrai.

Le tissage du coton suivit le même progrès : il comptait, en 1812, soixante-dix mille métiers.

1. *Histoire de la Politique commerciale de la France*, par Ch. Gouraud, 2e volume, livre VII, page 138.

Bien d'autres produits, par suite de la guerre avec l'Angleterre, manquaient aux besoins de la France: l'indigo, la cochenille, le rouge d'Andrinople, la céruse, la soude, faisaient défaut à ses savonneries, à ses verreries et à ses blanchisseries.

L'empereur, avec une vive originalité de langage, déclara qu'il allait mettre les chimistes en réquisition, et à sa voix, le pays se couvrit de laboratoires où tout un peuple d'esprits d'élite se mit à chercher la solution du singulier problème d'amener la France à remplacer sur son sol les productions de l'Inde et des Antilles.

Si nous n'avions ni soude, ni céruse, à bien plus forte raison nous manquions de sucre; nous n'avions besoin de personne pour nous en procurer à l'époque où nous possédions Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe; nous en exportions, au contraire, pour plus de soixante millions [1]. Mais nos colonies étant perdues, envahies ou interceptées, et les Anglais bloquant nos ports, comme nous bloquions leurs côtes, il fallait ou nous en passer, ou en produire en Europe. Il paraissait presque insensé alors de songer à ce dernier parti.

On essaya cependant de mille choses. On planta des cannes en Provence; elles donnèrent une belle végétation, mais pas de sucre cristallisable. Ne pouvant trouver le produit même, on en chercha le similaire. On poursuivit le sucre dans toutes les racines, tiges,

1 Ch. Gouraud, tome II, livre VII, page 145.

fruits, substances où on supposa qu'il pouvait être : dans la pomme, dans le miel, dans les poires et dans les figues. On réussit quelque peu dans le miel; la chimie étant parvenue à le décolorer et à lui enlever son odeur, on s'en servit pour sucrer tant bien que mal le thé et le café. Bientôt on essaya avec du raisin. On en exprima des quantités considérables de sirops qui rendirent de grands services dans les usages domestiques, mais ce n'était pas le sucre, que d'essais en essais on allait enfin trouver.

Dès 1747 [1], Margraff, chimiste prussien, avait obtenu des cristaux de sucre d'une infusion de betteraves sèches dans l'alcool, mais il s'était arrêté à cette simple expérience, et il n'avait songé à en rien conclure, sinon que le sucre se trouvait dans d'autres végétaux que dans la canne [2].

Quelque temps après, un réfugié de l'édit de Nantes, fixé à Berlin, le savant Achard, frappé du parti qu'on pouvait tirer de la découverte de Margraff, chercha et trouva un procédé nouveau pour extraire le sucre de la betterave ; il la fit cuire, et la soumit ensuite à la pression. Il proposa son invention au grand Frédéric, qui l'accueillit avec empressement. Achard, avec l'appui du roi, eût poussé plus loin ses expériences, quand

1 L'industrie du sucre de betteraves tient une place tellement considérable dans le district de Saint-Quentin, que nous avons cru devoir entrer dans quelques développements sur sa création et son introduction en France.

2 *Histoire de la Politique commerciale de la France*, par Ch. Gouraud, livre VII, tome II, page 146, dans lequel se trouvent ces intéressants détails sur la création du sucre de betteraves.

celui-ci mourut. Heureusement, il publia le récit de la manière dont il opérait.

Ce fut alors que Deyeux, en l'an VIII, rendit compte à l'Institut des expériences qu'il avait faites et de celles de Margraff. Une commission, dans laquelle il eut pour collègues Chaptal, Fourcroy, Darcet, Parmentier et Vauquelin, examina attentivement ces expériences, les répéta et y introduisit des améliorations importantes, celle, entre autres, de ne plus cuire la betterave. Elle déclara qu'il était possible de tirer de cette racine un sucre parfaitement cristallisable, très-pur, très-blanc, et qui, avec de la patience et du temps, pourrait finir par passer de l'état de simple curiosité chimique, à celui de produit satisfaisant à toutes les nécessités de la consommation et du commerce.

M. Barruel, au commencement de 1811, se livra, dans son laboratoire, à une série d'opérations qui lui donnèrent du sucre brut de betterave, à trois francs trente-trois centimes le kilogramme, et le raffiné à quatre francs quarante centimes.

On porta à l'empereur plusieurs quintaux de ce sucre : on le mêla avec du sucre de canne, et il était déjà difficile de les distinguer. Le commerce fut averti qu'il pourrait visiter ces échantillons, au ministère de l'intérieur. Les négociants accoururent, et la surprise fut universelle ; il était évident qu'avec des mesures administratives convenables, la France pourrait être désormais dotée de la production du sucre. Deux jours après la constatation du succès des expériences de M. Barruel, un premier décret, en date du 25 mars

1811, arrêta qu'il serait mis dans l'empire, jusqu'à concurrence de trente-deux mille hectares, des terres en culture de betteraves. M. de Montalivet ayant annoncé que six ou sept mille hectares seulement, disposés jusqu'alors pour cette production, avaient rendu cent millions de kilogrammes de racines capables de donner quinze cent mille kilogrammes de sucre, l'empereur, jugeant l'expérience décisive, promulgua aussitôt un second décret [1], dans lequel il rassembla toutes les mesures de protection capables d'assurer définitivement en France la production du sucre indigène.

On sait qu'il ne vit pas le succès de ces grandes mesures, mais la postérité était appelée à les voir, et à reconnaître ce que doit l'industrie sucrière au génie de Napoléon Ier.

Dans le département de l'Aisne [2], ce fut encore M. Arpin qui, l'un des premiers, essaya d'y implanter cette fabrication. Il monta, en 1812, à Roupy, où il avait sa filature de coton, une usine sucrière qui donna

1 Cet autre décret impérial, du 15 janvier 1812, concernant la fabrication du sucre de betteraves, avait décidé qu'il serait semé dans toute l'étendue de l'empire cent mille hectares de betteraves. Le département de l'Aisne était compris dans cette répartition pour mille hectares, ainsi divisés :

210	hectares	l'arrondissement de Saint-Quentin.
265	—	celui de Laon.
215	—	celui de Soissons.
155	—	celui de Vervins.
155	—	celui de Château-Thierry.
1000	hectares.	

2 M. Crespel, mort récemment à Arras, est également l'un des premiers qui ait obtenu du sucre cristallisé par l'évaporation des jus. Ses essais remontent à 1809.

en 1813, des résultats passables. En 1814, ses produits reçurent de notables améliorations, mais par une circonstance particulière[1], ils ne purent être convenablement appréciés. Cet établissement fut ensuite transféré à Genlis.

Si ces essais ne furent pas, en 1813, couronnés du succès le plus complet, il faut convenir cependant, en regardant aujourd'hui ces nombreuses et magnifiques usines qui fabriquent, en si grandes quantités, de ce sucre qui ne venait, il y a un siècle, que sous le climat des Antilles, qu'après une pareille épreuve pour l'obtenir, il n'y a plus rien d'interdit à la volonté des hommes de science et de courage qui ne reculent devant aucune difficulté pour réussir et inventer.

L'empereur tenait la main à ce que le blocus continental fût partout exécuté : en Italie, en Autriche, en Hollande, en Allemagne, comme en Suède et en Russie. — Les conséquences de cette exécution gigantesque du décret de Berlin étaient effroyables.

La France avait armé de nombreux corsaires qui faisaient éprouver au commerce britannique des pertes énormes. Les marchandises anglaises étaient non-seulement saisies, mais brûlées partout où on les rencontrait. — Ces incendies, en place publique, étaient nombreux ; ils avaient lieu depuis Rouen jusqu'à Hambourg. Le journal officiel de l'empire étalait

1 Les produits de la fabrique de sucre de Roupy, furent en 1814, la proie des troupes étrangères qui, étant en pays conquis, crurent pouvoir les piller et se les approprier.

périodiquement dans ses colonnes la liste de ces exécutions, qui coûtaient des sommes fabuleuses à l'Angleterre aux abois.

L'interdiction des mers dont elle nous avait frappés avait tourné contre ses intérêts ; au lieu de tuer notre industrie, comme elle y avait compté, cette interdiction au contraire lui avait donné un élan prodigieux. La proscription du continent, qu'en représailles nous lui avions infligée, le blocus presque hermétique où Napoléon l'avait réduite, l'adoption par presque tous les rois des principes du décret de Berlin, lui causaient de telles souffrances, provoquait dans son sein de si formidables crises, qu'avant peu, elle allait être obligée de demander merci[1]. Le moment de céder était arrivé; rien ne pouvait sauver l'Angleterre de cette extrémité; personne ne pouvait la soustraire à cette expiation.... hélas ! si, une seule chose... les revers inattendus de l'empereur Napoléon !!

La France était toujours en guerre, non-seulement avec l'Angleterre, mais encore avec l'Espagne; cette guerre durait depuis plusieurs années avec de fréquentes alternatives de succès et de revers; il était si difficile, même aux meilleurs soldats du monde, de pouvoir triompher de tout un peuple qui défendait sa nationalité et son indépendance !

L'année 1812 en vit naître une autre plus formidable encore ; ce fut celle avec la Russie, qui fut aussi fatale à la situation prospère de la France qu'aux

1 Ch. Gouraud, 2e volume, livre VII, page 151.

grandes destinées de l'empereur. Il ne nous appartient pas de répéter dans cette étude les causes qui la firent naître, mais seulement nous rappellerons que dès cette époque, la prospérité du commerce se ressentit des inquiétudes vagues, des sourdes rumeurs qui déjà semblaient annoncer que l'heureuse destinée de l'empereur allait faiblir et que son étoile pâlissait.

Tout le monde sait que les Français n'éprouvèrent d'abord en Russie qu'une faible résistance, et qu'ils gagnèrent la célèbre bataille de la Moscowa, qui leur ouvrit les portes de la ville de Moscou, laquelle, abandonnée ensuite de ses habitants et livrée aux flammes par les ordres du gouverneur Rostopchin, enleva aux Français leur dernier refuge avec leurs dernières ressources. On sait encore que l'armée impériale, qui se composait de quatre cent mille hommes, vaincue par les éléments, forcée à la retraite dans la saison la plus rigoureuse de l'année, décimée par la faim et par un froid dont l'intensité inaccoutumée étonnait les Russes eux-mêmes, perdit la plus grande partie de ses soldats et de son immense matériel.

Napoléon fit preuve du plus grand courage, et dans ce moment suprême, il trouva encore, à force de génie et de patriotisme, le moyen de grandir dans l'admiration universelle.

De retour en France, il créa en deux mois une armée nouvelle, pour lutter contre la Prusse et l'Autriche qui venaient encore une fois de se réunir à la Russie. Nos jeunes conscrits combattirent victorieusement à Lutzen, à Bautzen et à Dresde mais la défection des

Saxons et des Wurtembourgeois, au milieu même de l'action de Leipzick, nous fit perdre la bataille. L'armée, forcée de faire retraite sur le Rhin, illustra encore ses aigles en Allemagne par la victoire de Hanau.

En apprenant de tels désastres, la municipalité de Saint-Quentin imita l'exemple de celle de Paris et de plusieurs autres villes, en offrant à l'empereur huit cavaliers montés et équipés. Une commission[1] prise dans le sein du conseil fut immédiatement chargée de faire l'acquisition desdits chevaux et équipements.

Dans une circonstance aussi grave que celle dans laquelle se trouvait la France, la ville de Saint-Quentin avait tenu à prouver à l'empereur son dévouement à sa personne et son inaltérable reconnaissance pour l'appui qu'il avait donné à sa prospérité et à son commerce.

Mais cette grande existence, qui avait commencé au siége de Toulon, au moment où elle s'empara avec tant d'éclat de la scène du monde, devait en bientôt disparaître.... L'histoire a dit les merveilles accomplies dans cette immortelle période.... l'administration reconstituée, les finances rétablies, le commerce et le crédit relevés, nos routes achevées ou réparées et nos canaux creusés. Elle a montré l'empereur Napoléon comme conquérant, législateur, administrateur ou négociateur....

Dans ce drame immense où le monde et l'humanité

1 Cette commission se composait de MM. Delonglay et de Baudreuil (Extrait de la délibération du conseil municipal, du 16 janvier 1813).

entière furent en jeu, chaque jour eut son prodige..... Après le siége de Toulon et la journée du 13 vendémiaire, s'ouvrit cette mémorable campagne qui commença à la bataille de Montenotte pour finir au traité de Campo-Formio. Vinrent ensuite l'expédition d'Egypte, le 18 brumaire, le consulat, Marengo qui rendit à l'Italie son indépendance ; le concordat, le code, l'annexion de nouveaux états à la France ; puis après, l'empire, la bataille d'Austerlitz, la paix de Presbourg, les victoires d'Iéna, de Friedland et de Wagram, bientôt suivies d'un illustre mariage, de la naissance de ce prince qui semblait appelé à de si hautes destinées, puis encore les triomphes et les revers des campagues de Russie et d'Espagne, les luttes suprêmes de 1813 et de 1814....

On sait le reste, on sait les inutiles prodiges que fit l'empereur Napoléon pendant la campagne de France, l'héroïsme des armées qui se dévouèrent pour son salut, le sol de la patrie souillé par l'étranger, puis enfin sa chute..... sa chute aussi extraordinaire qu'avait été sa vie !!!

Sous les coups de l'Europe entière, sous les efforts inouïs de l'Angleterre qui voyait, avec une haine jalouse, les admirables progrès de la France, sa rivale, Napoléon succomba.... Mais si la dernière victoire est restée aux Anglais, la gloire et l'honneur sont restés au captif de Sainte-Hélène !!!

CHAPITRE CINQUIÈME.

RESTAURATION. — LES CENT JOURS.
RÈGNES DE LOUIS XVIII ET DE CHARLES X.
(1814 A 1830).

SOMMAIRE

Retour de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France. — La ville de Saint-Quentin au pouvoir des Russes. — Conséquences fâcheuses pour son commerce du décret du 23 avril 1814 et de l'entrée en France des marchandises étrangères. — Les courtiers demandent le rétablissement de leurs anciennes corporations. — Epoque des cent jours. — Situation de l'industrie de 1816 à 1817. — Désignation des principaux tissus qui se faisaient à cette époque. — Le roi Louis XVIII. — Exposition de 1819. — Situation de la classe ouvrière depuis 1789. — Fabrication du tulle, de la broderie et des tissus de fil de 1820 à 1825. — Foires de Caen, de Guibray et de Beaucaire. — Exposition de 1823. — Filatures dans le département de l'Aisne. — Fabrication des châles et étoffes de laine dans les cantons de Bohain et de Ribemont. — Production dans les autres cantons de l'arrondissement. — Exposition de 1827. — Crise de 1828 à 1830. — Evénements municipaux et autres qui se passèrent à Saint-Quentin jusqu'en 1830. — Charles X; il quitte la France.

De toutes les ruines que la chute de l'empire dut entraîner après elle, il n'en était aucune qui fût plus inévitable que celle du système de politique commerciale dont le blocus continental avait été la vigoureuse et gigantesque expression.

Deux puissances, la Russie et l'Angleterre, triomphaient plus particulièrement sur les débris de la monarchie de Napoléon. Mais ni l'une ni l'autre ne voulait, soit continuer elle-même, soit souffrir que l'on

continuât, en dehors d'elle, un régime économique pour le renversement duquel toutes deux s'étaient solennellement alliées.

La Russie paraissait faire peu de cas des profits qu'elle pouvait retirer du système continental.

Quant à l'Angleterre, il est inutile de faire ressortir le désir et l'intérêt immenses qu'elle avait de voir la politique commerciale de Napoléon complètement renversée. Depuis vingt ans, elle ne faisait la guerre que pour arriver à ce but, et depuis vingt ans, elle couvrait le continent de sang et de ruines, pour détruire, à son profit, les manufactures de tout le globe.

La France venait d'être réduite à ses frontières de 1790, et son industrie, encore privée du puissant auxiliaire des machines, était trop faiblement constituée pour pouvoir lutter contre les manufactures anglaises.

Pendant les premiers mois qui suivirent la conclusion de la paix, l'importation britannique fut considérable, et y détermina une situation telle, que sous cette influence, plusieurs nations étrangères s'empressèrent d'apporter dans leur législation douanière de notables restrictions [1].

Ce qui causa aussi en France certaines appréhensions, ce fut de voir revenir sur le trône, après 25 ans d'exil, la maison de Bourbon. L'origine de cette restauration, les conditions dans lesquelles elle se faisait,

1 *Histoire du Commerce contemporain*, par Ch. Vogel, tome 1er, page 62.

des paroles que l'on disait avoir été prononcées par Louis XVIII, en prenant congé à Londres du prince régent [1], faisaient craindre que la nouvelle dynastie fût dans l'impuissance de rien refuser à l'Angleterre.

Toutefois, nous devons dire qu'en ce qui toucha les questions économiques, ces appréhensions ne se réalisèrent pas, et que si ces paroles furent réellement prononcées à Londres, le roi Louis XVIII parut peu s'en souvenir dès qu'il fut arrivé à Paris.

Sa conduite le prouva, et le roi trouva, probablement avec raison, que la France avait fait assez de sacrifices en perdant ses colonies et ses frontières, sans livrer encore à la Grande-Bretagne le travail de ses manufactures, l'aliment de son commerce, et le pain de ses ouvriers [2].

Il fit son entrée solennelle à Paris, le 3 mai 1814, après avoir donné, le 2, la déclaration de Saint-Ouen, qui consacrait les principes du gouvernement représentatif, laquelle fut suivie, le 2 juin, de la promulgation de la charte.

Presque toutes les villes des départements du Nord avaient été envahies, dans les premiers mois de l'année 1814, par les armées coalisées. Ce fut le 11 mars

1 Voici les paroles attribuées au roi Louis XVIII avant que de mettre le pied sur le sol de la France : « C'est aux conseils de Votre Altesse, à ce » glorieux pays, à la confiance de ses habitants, que j'attribuerai toujours, » après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le » trône de ses ancêtres. » (Ch. Gouraud, *Histoire de la Politique commerciale de la France*.)

2 Ch. Gouraud, *Histoire de la Politique commerciale de la France*, page 167 (2e volume).

que Saint-Quentin fut forcé d'ouvrir ses portes à des troupes russes commandées par le baron de Geismar.

Dès le matin de cette fatale journée, une alerte y avait fait pressentir l'arrivée des ennemis. Après sommation de leur livrer la ville, celle-ci fut bien forcée de se rendre... Pouvait-il en être autrement? La résistance était alors impossible... ses remparts étaient démantelés, ses moyens de défense illusoires, et d'ailleurs qu'aurait-elle pu contre les armées de l'Europe entière se dirigeant vers Paris, où la lutte allait se terminer? Saint-Quentin, hélas! dut se rendre... et pour celui qui écrit ces lignes, la pensée d'avoir vu les Cosaques dans ses rues restera toujours gravée dans son cœur, comme l'un des plus douloureux et des plus poignants souvenirs de son enfance...

Depuis plusieurs mois, le commerce était en souffrance, les débouchés intérieurs et extérieurs manquaient aux manufactures françaises. La situation n'était pas meilleure à Saint-Quentin, et ses industriels avaient à supporter un état de crise auquel depuis longtemps ils n'étaient pas habitués. L'occupation étrangère avait en outre laissé à sa caisse municipale des charges assez lourdes à supporter; elle avait d'abord eu à payer une somme de 214,069 francs, tant pour des dépenses faites à l'occasion du séjour des troupes ennemies dans ses murs, que pour l'approvisionnement du siége des places du Quesnoy et de Landrecies[1], puis une autre de 120,000 francs pour

1 Les cahiers relatifs à la dépense de cette somme de 214,069 francs, sont aux archives de l'hôtel-de-ville.

fournitures faites suivant les réquisitions du baron de Geismar. Sur cette première somme, les marchands fournisseurs de la cité reçurent celle de 50,000 francs, et celle de 120,000 francs fut éteinte au moyen d'une contribution extraordinaire payée par les contribuables inscrits aux rôles, pour une somme de 15 francs et au-dessus [1].

Malgré les réquisitions et les contributions extraordinaires que cette ville eut à payer, d'autres départements furent encore plus malheureux qu'elle. Un historien [2] qui a fait de cette époque sinistre un éloquent tableau, cite la liste suivante des réquisitions pour le département des Vosges: 150,000 aunes de draps, 400 de toile cirée, 200,000 de toiles pour chemises, 50,000 de toile pour doublures, 45,000 de galons, sans compter les galons d'or et d'argent, 120,000 casques, une profusion de bas, de bottes, d'éperons, de shakos, de havre-sacs, et enfin 400 francs par chaque officier.

Obligée de se rendre aux Russes, la ville de Saint-Quentin fut placée ensuite sous le commandement supérieur du colonel Ougrimoff II, du régiment d'Iakoutsky. Ce militaire y exerça les pouvoirs de son autorité avec la plus grande bienveillance, et chercha à la préserver des maux de la guerre, des exigences des soldats, et même des charges d'une occupation par un plus grand nombre de troupes. Aussi, lorsqu'il

1 Délibération du conseil municipal, du 26 juillet 1814.

2 M. de Vaulabelle.

reçut l'ordre de rentrer en Russie, le conseil municipal de Saint-Quentin considéra-t-il comme un devoir de consigner sur le registre de ses délibérations l'expression de sa profonde reconnaissance envers le colonel Ougrimoff; il chargea en outre une députation d'aller lui en porter le témoignage et de lui remettre une lettre pour l'empereur de Russie [1], laquelle faisait connaître à ce souverain ses sentiments de gratitude pour l'officier supérieur qui, appelé à commander la ville dans des temps difficiles, avait su se faire aimer de ses habitants, sans manquer à la sévérité des devoirs de son service. Cette cité ne se contenta pas de ces démonstrations affectueuses; comme le colonel Ougrimoff se trouvait dans une position peu aisée de fortune, elle le pria discrètement d'accepter une somme de 1,200 francs, et en plus, la planche de son portrait qui venait d'être gravée et qui en avait coûté 300.

La première invasion des Russes, en 1814, ne fut donc pas aussi fatale à ses habitants qu'elle le fut à ses manufacturiers [2]. Ceux-ci eurent, à cette époque, à supporter l'une de ces catastrophes qui laissent après elles le découragement et des pertes considérables, quand elles ne causent pas des ruines complètes.

Derrière les armées de l'Europe qui envahissaient la France, marchaient de longs convois chargés des

1 Délibération du 1er juillet 1814. La lettre adressée par le conseil municipal à l'empereur de Russie à cette occasion, mérite d'être lue; elle se trouve dans le registre des délibérations de ce conseil de 1806 à 1815.

2 Ce fut le 7 mai 1814 que la garnison étrangère évacua Saint-Quentin.

étoffes de coton et des denrées coloniales de l'Angleterre, qui venaient encombrer ses marchés ; et, à peine arrivé à Paris, le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, levait brusquement, sans indemnité pour les détenteurs, par une ordonnance datée du 23 avril, le droit énorme dont à l'entrée chaque kilogramme de coton avait été frappé par le gouvernement impérial. Par suite de cette réunion de circonstances, les prix des produits manufacturés subirent forcément une baisse écrasante, telle que des tissus de coton qui se vendaient en avril 3 francs l'aune, ne valaient plus que 2 francs en mai, et 1 franc 50 centimes en juin [1].

Cette ordonnance donna un nouvel élan à la prospérité des fabriques anglaises, et elle porta par contre un coup affreux à l'existence des manufacturiers français. Le plus célèbre d'entre eux [2], celui qui possédait sept filatures, et qui avait occupé, dans ses ateliers, jusqu'à 15,000 ouvriers, ne put résister à cette tempête ; le 22 avril, il était riche de plusieurs millions ; le 25, il était ruiné [3]. Ce manufacturier avait à Saint-Quentin une succursale de ses établissements ; il y faisait tisser des basins, des calicots et autres étoffes de coton. Cette maison importante dut, à cette époque, entrer en liquidation...

Si l'empereur Napoléon n'avait pas réussi à vaincre

1 On sait que la livre de coton filé, qui revenait à 8 francs 50, tomba, en 1814, au-dessous de 3 francs. (Rapport de la chambre consultative, du 18 juillet 1816.)

2 Richard Lenoir. Voir aux pièces justificatives.

3 Bezon, 6e volume du *Dictionnaire général des Tissus*, page 230.

l'Angleterre, il avait au moins jeté les fondements de nos industries. Sous son règne, la filature et le tissage du coton avaient fait des progrès remarquables. Nos produits pouvaient se présenter sur tous les marchés, et s'ils étaient en état d'infériorité quant aux prix, ils étaient égaux et quelquefois supérieurs déjà pour les qualités aux marchandises britanniques. Seulement Napoléon, en voulant porter coup au commerce aussi bien qu'à l'industrie de la Grande-Bretagne, ne s'était pas borné à repousser les produits manufacturés des Anglais ; il avait également prohibé les matières premières apportées par leurs vaisseaux, telles que les cotons bruts, les sucres et les cafés. Puis, à la prohibition il avait substitué, en 1810, le droit de cinquante pour cent que toutes ces matières avaient dû payer [1]. On comprendra facilement quelle perturbation devait apporter dans une situation semblable la brusque invasion en France des produits étrangers. Aussi, quand les tissus de coton, les sucres et les cafés y firent irruption en 1814, à la suite des armées ennemies, toutes les affaires furent interrompues. Il en résulta que nos étoffes de coton furent obligées de lutter contre les étoffes anglaises, qui à l'avantage de leur fabrication économique joignaient encore celui de n'avoir pas acquitté le droit de cinquante pour cent sur les matières premières. Cette situation fut désatreuse et causa la ruine d'un grand nombre de manufacturiers.

1 Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XVIII[e] page 66.

Les années 1814 et 1815 furent donc de tristes époques pour l'industrie du coton. Les manufacturiers produisaient peu de marchandises, et ce qui les occupait le plus c'était le désir qu'ils avaient d'écouler, avec le moins de perte possible, celles qu'ils avaient en magasin. Ils cherchaient surtout à liquider les créances de ceux de leurs débiteurs qui déclaraient ne pouvoir les payer, ou qui profitaient de ce qu'ils n'appartenaient plus à la France pour éviter de se libérer envers eux.

Les Anglais fabriquaient sans succès les linons, les batistes, et, par conséquent, ils n'avaient pu en inonder le marché français, comme ils l'avaient fait des tissus de coton; aussi ces articles étaient-ils à peu près les seuls qui, à cette époque, se vendissent sans perte.

Le retour des Bourbons fit croire un moment à l'abandon des principes libéraux qui régissaient le commerce depuis 1789; et à Saint-Quentin, dès le 8 août 1814, un certain nombre de courtiers de tissus, se proclamant les *douze anciens courtiers titulaires de la ville*, réclamèrent au préfet de l'Aisne le rétablissement de leur antique corporation. Ils demandèrent: 1° « Que tout en laissant au producteur la faculté de » vendre le fruit de son travail, il leur fût réservé le » privilége exclusif d'être assermentés et d'avoir seuls » le droit d'être les intermédiaires entre les fabricants » et les négociants; 2° que toute personne qui ferait » frauduleusement le courtage fût passible d'une » amende et de la confiscation de la marchandise dont

» elle serait porteur; 3° et, enfin, que les marchands » étrangers fussent expulsés du marché. »

La chambre des manufactures, consultée par M. le préfet, se prononça avec une grande énergie pour la liberté des transactions; elle rappella « que le cour- » tage restreint et assermenté avait fait son temps; » que, bien antérieurement à 1789, la fabrique cher- » chait déjà à s'affranchir des entraves que cette cor- » poration apportait au développement du commerce ; » et, quant à l'expulsion des marchands étrangers, la » chambre trouvait cette idée tellement ridicule et » peu libérale, qu'elle croyait même ne pas devoir » répondre à cette partie du mémoire des courtiers [1]. »

Cette demande n'eut aucun résultat. Quelques années après, certains abus, qui concernaient le courtage, furent signalés à l'administration municipale; d'accord avec la chambre consultative, elle prit, le 22 décembre 1817 et le 16 avril 1818, deux arrêtés qui, tout en ne limitant pas le nombre des courtiers, cherchaient cependant à régulariser leurs positions, en les astreignant à prendre une patente, à être domiciliés à Saint-Quentin, et à porter des médailles qui indiquassent leurs noms et leurs domiciles.

Ces arrêtés ne furent pas complètement exécutés; car, le 9 juillet 1824, les courtiers adressèrent au maire une pétition dans laquelle ils exposaient: « qu'en » contravention aux arrêtés de la mairie, portant

1 Procès-verbaux de la chambre consultative (délibération du 8 août 1814).

» règlement de police, des 22 décembre 1817 et 16 » avril 1818, un grand nombre d'individus, habitants » des campagnes, se permettaient de vendre des toiles » en concurrence avec eux. »

La chambre consultative, à qui cette pétition fut envoyée, en délibéra [1], et elle décida : 1° que le maire, qui la présidait, prendrait toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter les deux arrêtés précités ; 2° que la liste des courtiers, pouvant vendre dans la ville, serait formée par la chambre ; 3° qu'avant d'arrêter définitivement cette liste, six syndics, qui allaient être désignés, seraient chargés de présenter des notes et renseignements sur la moralité de chaque individu inscrit, d'indiquer s'il avait une année de domicile à Saint-Quentin, et s'il savait lire et écrire pour inscrire ses opérations sur son livre. La première liste, arrêtée par la chambre, contenait 167 noms de courtiers ; elle fut ensuite portée à 194 [2]. Cette mesure eut pour effet de décider les habitants de la campagne qui venaient faire le courtage à Saint-Quentin à y prendre domicile.

Avec le temps, ces arrêtés ont cessé d'être exécutés. Le courtage primitif s'est complètement modifié. De simples intermédiaires, portant à vendre des tissus chez les négociants, qu'étaient les courtiers, ils devinrent, pour la plupart, détenteurs de grandes quantités de marchandises, puis commissionnaires, fabricants ou marchands de cotons.

1 Délibération de la chambre consultative, du 9 juillet 1824.

2 Délibération de la chambre consultative, du 25 octobre 1814.

L'époque des cent jours, avec ses incertitudes politiques et ses préparatifs à la guerre, n'avait pas pu rendre au commerce sa prospérité passée. Le retour de l'empereur à Paris fut accueilli avec joie à Saint-Quentin, et cet événement donna au conseil municipal l'occasion de lui exprimer, dans une adresse chaleureuse, les sentiments de dévouement et de fidélité que sa population lui avait toujours conservés [1]... Mais les vœux du conseil municipal pour la prospérité et le maintien de l'empire ne furent pas, hélas! exaucés...

Le second règne de l'empereur fut de courte durée, et la victoire, encore rebelle à sa fortune, ne répondit ni à son courage, ni à la valeur héroïque de ses soldats.

Après la bataille de Waterloo [2] et les graves événements qui la suivirent, il dut, nouveau Prométhée, quitter la France pour aller mourir à Sainte-Hélène.....

Nos désastres venaient une seconde fois d'y ramener les étrangers... Saint-Quentin devint la proie

1 Voir aux pièces justificatives cette adresse.

2 La bataille de Waterloo fut, suivant l'empereur Napoléon, une singulière défaite, où la gloire du vaincu, malgré la plus horrible catastrophe, n'a point souffert, et celle du vainqueur n'a pas été augmentée. En effet, bien que formée à la hâte et composée pour moitié de conscrits et de volontaires enrégimentés depuis quelques semaines, l'armée française s'y montra la digne rivale de ses aînées de la république et de l'empire. Elle comptait 59,000 combattants à Ligny contre 90,000, à Waterloo, 65,000 contre 160,000... Et les généraux des armées coalisées ont accusé dans leurs rapports une perte de 58,006 hommes; comme on le voit jamais plus vaillantes légions ne portèrent à leurs ennemis de plus terribles coups!!

des Prussiens... Ce fut le 24 juin 1815 qu'ils y entrèrent... Triste anniversaire! c'était en juin 1486 que cette ville avait été surprise par une division flamande... Ils y restèrent jusqu'au 15 décembre... et, en 1559, c'était encore en décembre, le 16, qu'après 27 mois de domination espagnole, elle était rentrée dans les mains de la France...

Dans cet intervalle, elle souffrit de grands maux et de cruels ravages: elle servit de passage à plus de 400,000 hommes, Prussiens, Anglais, Westphaliens, Hollandais et Belges, dont il fallut refaire l'armement, l'équipement, les magasins, la santé et la caisse... Cette seconde invasion fut, pour le pays, plus calamiteuse encore que la première, puisque les seules réquisitions dont l'arrondissement de Saint-Quentin fut l'objet, s'élevèrent à 6,400,000 francs [1].

Les Bourbons rentrèrent le 8 juillet [2]... Dès le 6, Paris avait été envahi par les ennemis. L'armée française en était partie par la route d'Orléans, dans la nuit du 5 au 6, pour se retirer sur les bords de la Loire. Dans la journée du 7, les troupes prussiennes avaient occupé les Tuileries.

Nous ne parlerons ni de la réaction royaliste, ni de l'occupation étrangère, ni des nombreuses proscriptions qui suivirent cette malheureuse époque... ces

1 *Saint-Quentin ancien et moderne*, par M. Fouquier-Chollet.

2 Voir aux pièces justificatives des documents municipaux sur l'invasion de 1815.

événements, qui laissèrent après eux de tristes souvenirs, appartiennent à l'histoire... nous ne lui prendrons que ceux qui regardent notre commerce et nos industries.

A son avénement au trône, Louis XVIII rencontra de sérieuses difficultés. Tiraillé par tous les partis politiques, assailli par leurs prétentions, les satisfaire tous n'était pas chose facile. Averti, d'un autre côté, de la gêne et des souffrances des populations manufacturières, auxquelles son gouvernement ne pouvait pas porter remède, il se trouva fort embarrassé; car il lui était impossible, tant que devait durer l'occupation, de rompre avec le cabinet de Londres.

Le roi ne se prononça donc pas de suite sur le système économique qu'il entendait suivre, mais appréciant la haute importance qu'avait acquise le travail national depuis le commencement du siècle, il comprit qu'il était de son devoir de conserver la création industrielle de Napoléon, qui était bien l'une des plus précieuses et des plus populaires de ses conquêtes.

Louis XVIII, s'inspirant de cette pensée, rendit l'ordonnance du 28 avril 1816, qui devait réserver exclusivement le marché français aux produits des filatures et des tissages français.

Cette ordonnance porta ses fruits, et l'industrie se remit assez vite de ses souffrances. En rétablissant les relations commerciales entre toutes les nations, la paix de 1815 avait permis à nos manufacturiers d'aller puiser dans les usines de l'Angleterre les progrès de leurs machines. Ces voyages furent utiles, et bientôt

de remarquables changements s'opérèrent dans le système de nos filatures. Il en résulta pour elles des perfectionnements et des économies. De ce côté, la situation se trouva améliorée, et, bien que nos fabriques se trouvassent privées des marchés que la conquête leur avait enlevés, qu'elles fussent restreintes à la consommation d'une population bien diminuée, on les vit mettre en œuvre, non plus quatre millions de kilogrammes de coton comme en 1790, non plus huit millions comme en 1813, mais bien douze millions de kilogrammes.

A cette même date, l'Angleterre en fabriquait 45 millions de kilogrammes. Le résultat à constater à cette époque était donc celui-ci : la France, depuis 1790, avait triplé sa production, et l'Angleterre quadruplé la sienne.

Au commencement de 1816, le gouvernement tenant à connaître ce qu'avait été, durant l'année qui venait de s'écouler, la situation industrielle de chacune des villes manufacturières du royaume, avait demandé ce renseignement aux chambres de commerce.

Pour satisfaire à cette demande, celle de Saint-Quentin, en ce qui la concernait, adressa les deux tableaux[1] que voici, à M. le Préfet de l'Aisne. Ces tableaux serviront de preuve à ce que nous avons dit, sur la fâcheuse situation dans laquelle se trouvait le commerce Saint-Quentinois après 1815.

1 Délibération de la chambre consultative, du 12 février 1816.

ETAT de situation des Fabriques et Manufactures de toiles et autres tissus de chanvre et de lin pendant les quatre trimestres 1815.

Indication du trimestre.	Lieux de Fabrique.	Nombre de Métiers à tisser.	Nombre d'Ouvriers employés à la filature au rouet, à la main, à la mécanique.	Nombre d'Ouvriers employés au tissage.	Nombre d'Ouvriers employés au blanchim', aux apprêts et aux mains d'œuvre.	Dénomination des diverses espèces de Produits.	Nombre des pièces de chaque espèce.	Total des pièces fabriquées.	OBSERVATIONS.
1	SAINT-QUENTIN.	2 500	15.000	2.500	12.000	Batistes		12.500	
2		1.250	7.500	1.250	6.000	Linons		6.250	
3		»	»	»	»	Gazes		»	
4		1.250	7,500	1 250	6.000			6.250	

ETAT de situation des Fabriques et Manufactures de coton pendant les quatre trimestres de 1815.

Indication du trimestre	Lieux de fabrique.	Nombre des broches des filatures de coton.			Quantité de coton filé, exprimée en kilogrammes.	Nombre de métiers.		Nombre d'ouvriers.					Produits divers.	Nombre de pièces de chaque fabrique.	Total des pièces fabriquées.	OBSERVATIONS.
		Mull-Jenny	Continue.	Total.		à tisser.	Pour la fabricat. de la bonneterie.	Fileurs.	Tisserands.	Bonnetiers.	Imprimeurs	Employés aux autres m.-d'œuvre.				
1	SAINT-QUENTIN.	41.000	1.000	42.000	45.000	10.000	32	1.500	10,000	32	»	8,000	Calicots Percales		50.000	Les 8,000 ouvriers comprennent ceux employés comme blanchisseurs, les trameuses, devideuses, apprêteurs, etc. Outre les articles désignés ci-contre, il se fabrique dans les environs, et principalement dans le canton de Bohain, des tissus en soie, soie et laine, et laine pure pour robes et châles. On estime que cette industrie occupe à peu près 20,000 ouvriers.
2		20.500	500	21.000	22.500	5.000	16	750	5.000	16	»	4,000	Basins		25.000	
3		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Piqués		»	
4		25.000	600	25.600	28.000	6.000	20	900	6.000	20	»	5,000	Mousselines diverses		30,000	
													Gazes			

Vers la fin de cette même année, si calamiteuse pour tout le monde et surtout pour la population ouvrière de la France, laquelle, par suite des prix élevés du pain, eut tant de peine à pourvoir aux nécessités de sa nourriture[1], le gouvernement crut devoir interroger de nouveau les chambres de commerce sur la situation dans laquelle se trouvaient l'industrie et la filature de coton. Celle de Saint-Quentin répondit au ministre :

« La fabrication des étoffes de coton[2] y emploie des » cotons filés depuis le numéro 30 jusqu'au numéro » 150. Un petit nombre d'articles superfins, tels que des » mousselines unies, des gazes et des piqués, récla- » ment seuls des numéros plus élevés. En 1813, les » filateurs y étaient parvenus à produire jusqu'au n° » 180, mais deux invasions successives et la contre- » bande ont jeté en France une telle quantité de » cotons fins, que ces établissements, pour trouver le » placement de leurs filés, se sont restreints à faire » des numéros plus bas. Néanmoins on file encore » jusqu'au numéro 150 des filés, qui se vendent de 10 » à 12 centimes l'échevette de 650 aunes ; et il se » consomme généralement par semaine 500 kilo- » grammes de coton du n° 120 à 200. Une partie des » numéros de 120 à 150 est fournie par les filateurs » de Saint-Quentin, et par ceux de Lille, Tourcoing,

1 La ville fit distribuer durant cet hiver, aux indigents de Saint-Quentin, pour 26,532 francs 13 centimes de pain. (Extrait de la délibération du conseil municipal, du 31 août 1818).

2 Rapport du 14 octobre 1816 de la chambre consultative.

» Paris, et surtout par la contrebande. Mais si la loi » du 28 avril dernier est sévèrement exécutée, huit » établissements qui s'élèvent, plusieurs autres qui » s'augmentent et qui se montent pour produire des » numéros fins, auront, avant une année, rempli les » besoins alimentés aujourd'hui par l'étranger. »

Le rapport ajoutait enfin ; « que par suite des sacri- » fices considérables qu'avaient su faire les manufac- » turiers de Saint-Quentin, aucun établissement de » filature n'avait *complètement* suspendu ses travaux » que lors des deux invasions. »

C'est également vers cette époque, c'est-à-dire au commencement de 1817, qu'un manufacturier[1] fondait à Saint-Quentin une filature à la mécanique de laine peignée. Il comptait employer par jour 300 kilogrammes de laine brute, produite par les mérinos et métis élevés dans le pays. Ces laines devaient servir à la fabrication des châles façon cachemire et des mérinos. Cette filature était destinée à occuper 50 ouvriers ; et un autre établissement du même genre se trouvait également en construction à Saint-Quentin[2].

Nous avons dit que le retour des Bourbons[3] avait fait espérer un instant aux partisans de l'ancien régime

1 M. Auguste Arpin. — Rapport du 30 septembre 1816 de la chambre consultative.

2 Cet autre établissement appartenait à M. Dufour-Denelle.

3 Le retour des Bourbons amena quelques changements dans le personnel du conseil municipal de Saint-Quentin. Les membres qui furent installés le 26 mars 1817, durent prêter le serment suivant : « Je jure et pro- » mets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune » intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue » qui soit contraire à son autorité ; et si dans le ressort de mes fonctions ou

qu'ils parviendraient à rétablir en France les jurandes, les maîtrises, les corps de marchands et les communautés des arts et métiers.

Après l'échec que venait de subir la corporation des courtiers, qui avait voulu aussi se réorganiser à Saint-Quentin sur les bases surannées des ordonnances des derniers siècles, on devait croire qu'une pareille question ne se représenterait plus.

Il n'en fut pas ainsi : un certain nombre de commerçants de diverses contrées ne craignirent pas de s'adresser à la chambre des manufactures de cette ville, pour la prier de prendre une délibération favorable à leurs prétentions.

La réponse qu'elle fit à ce mémoire [1] fut trop énergique dans ses conclusions pour que nous ne la fassions pas en partie connaître ; elle fut envoyée au ministre et à la chambre de commerce de Paris.

Elle disait [2] : « Le mémoire qui nous est présenté » fait mention du faux système de liberté illimitée et » d'indépendance absolue répandu dans le commerce » depuis la suspension des jurandes et des maîtrises. » Mais, pour résoudre ce problème, ne serait-il pas » plus sage de ne voir dans ce raisonnement que

» ailleurs, j'apprends qu'il se trouve quelque chose à son préjudice, je le » ferai savoir au roi. » Ce serment fut ensuite modifié en ces termes : « Je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux » lois du royaume. »

1 Ce mémoire avait été rédigé par M. Levacher-Duplessis, avocat à la cour royale de Paris.

2 Délibération de la chambre consultative, du 23 octobre 1817.

» l'expression des vœux de ceux qui, par un intérêt per-
» sonnel, désirent le retour d'un autre ordre de choses
» que nous repoussons énergiquement. Les défen-
» seurs des corporations s'étayent de l'ancienne ori-
» gine de ces établissements, qu'ils font remonter au
» temps des Romains ; mais ce n'est pas l'ancienneté,
» mais l'utilité qui fait le mérite d'une institution
» quelconque. Vouloir astreindre les négociants à ne
» s'occuper que d'une seule branche d'industrie, c'est
» mettre une entrave à leur activité, et, suivant nous,
» ils doivent rester libres de pouvoir, s'ils le veulent,
» créer de nouvelles industries. »

Telle fut la réponse qui fut faite à ce mémoire ; les principes libéraux de la chambre furent approuvés, et les ridicules prétentions de ses auteurs blamées.

Depuis 1815, la France avait eu de bien mauvais jours. La tourmente politique s'était prolongée, et les passions n'étaient pas calmées. De nombreuses fortunes commerciales avaient été compromises, et d'autres englouties. Les Anglais, les Prussiens gardaient encore nos places fortes, et chacun demandait le départ des étrangers et la rentrée dans leur patrie des Français exilés.......

Enfin, après plus de trois années d'occupation[1], la France fut rendue aux Français.......

Cette nouvelle, partout reçue avec joie, ne fut nulle part mieux accueillie qu'à Saint-Quentin. On se

1 Le territoire français fut évacué le 30 novembre 1818, conformément à l'article 1er du traité signé, le 9 octobre, à Aix-la-Chapelle.

félicitait, on se serrait les mains... les Prussiens partaient !.. on ne pensait plus aux malheurs passés, tout était oublié... on chanta, on dansa, la ville reprit son aspect d'autrefois, sa confiance d'autrefois, et ses plaisirs d'autrefois [1]...

En mars 1818, la question de refortifier Saint-Quentin fut sérieusement agitée dans les conseils du gouvernement, et le projet fut même sur le point d'être soumis à l'examen d'une commission. Ses habitants [2] dirent avec raison à cette époque que cette ville, dominée dans un rayon de 2 à 3 kilomètres par les hauteurs qui l'entourent, serait incapable d'opposer une résistance sérieuse à la moindre attaque qu'elle pourrait avoir à repousser; et que, revenir sur la décision prise par l'empereur Napoléon, serait engager l'état dans de grandes et inutiles dépenses.

Ils firent valoir ensuite cette circonstance: que, depuis que les anciennes fortifications avaient été démolies, on avait vu s'élever sur les terrains qu'elles occupaient dix-huit filatures de coton, deux tissages de laines, trois établissements d'apprêts ayant chacun cent cinquante à deux cents ouvriers, quatre usines secondaires et trois blanchisseries.

Ce projet, qui avait été proposé avec insistance

1 Depuis plusieurs mois on connaissait le départ probable des Prussiens, et depuis, chacun s'en réjouissait; aussi, dit-on, jamais la fête de Fayet n'avait été plus belle et les bals plus animés. (Voir aux pièces justificatives quelques notes sur la fête de Fayet.)

2 Lettre de la chambre consultative, du 10 mars 1818, au préfet de l'Aisne.

par le génie militaire, fut heureusement abandonné [1].

Cette décision satisfit ses manufacturiers, qui craignaient de voir une cité aussi commerçante que Saint-Quentin renfermée de nouveau dans d'étroites murailles, et retransformée en une place de guerre. Ils crurent entrevoir dans cette sage résolution la preuve que le gouvernement avait la volonté de la protéger; et ses commerçants, rassurés sur l'avenir de leurs industries, redoublèrent d'efforts pour chercher à leur donner un nouvel essor et un plus grand développement. Ils s'empressèrent de perfectionner leurs produits et d'en créer de nouveaux.

Si par leurs capacités ils étaient depuis 15 ans parvenus à se placer à la tête des meilleurs producteurs de filés et d'étoffes de coton, ils ne devaient pas seulement cette suprématie à la perfection de leurs marchandises, ils la devaient aussi aux soins qu'ils apportaient à en varier les espèces.

Les industriels de Saint-Quentin ont été, en tout temps, cités pour l'empressement qu'ils ont apporté à créer de nouveaux tissus; leur multiplicité fut un moyen d'attirer les relations et d'augmenter la somme de leurs affaires. Ce moyen, ils s'en servirent toujours avec succès; et, pour prouver leur génie inventif, il suffira de rappeler sommairement la série

1 A cette occasion, le conseil municipal avait envoyé trois délégués à Paris, pour exposer les vœux des habitants de Saint-Quentin. Ces trois délégués étaient MM. Aimé Joly, Reneufve et Frédéric Arpin. Ils furent reçus par S. A. R. le duc d'Angoulême. (Délibération du conseil municipal, du 10 mars 1818.)

des différents genres de tissus qu'ils livrèrent successivement à la consommation. En en faisant connaître les principaux, nous dirons aussi quels furent leur origine, leurs usages et leur importance.

Le *calicot*, dont le nom dérive de *Calicut*, ville de l'Indoustan, qui, la première, fabriqua ce genre de tissu de coton, est, pour ainsi dire, le point de départ de tous les autres. Cette étoffe primitive, qui est actuellement encore celle dont la consommation est la plus considérable, fut l'une des premières qui se fabriquèrent à Saint-Quentin. Elle s'y fit d'abord en qualité ordinaire, finesse de 70 portées [1], et en 3/4 de large. Elle s'y perfectionna, se fit en toutes largeurs, et atteignit la plus grande finesse. Le calicot, en belle qualité, fabriqué avec des cotons plus fins, prit le nom de *percale*, dont l'origine indienne signifie toile très-fine ; et celui plus fort, en 3/4, s'appela *madapolam*, nom emprunté à la ville de *Madapolam*, située aussi dans l'Indoustan, et qui est celle qui fournit autrefois à la consommation les premières pièces des tissus de cette espèce.

Le *basin* fut également une des premières étoffes de coton qui s'y produisirent avec le plus de succès. Il y a peu de tissus qui aient été aussi recherchés que le basin. Cette dénomination de basin, qui vient de ce que le premier ouvrier qui en fabriqua s'appelait

1 A Saint-Quentin, comme en Alsace, la finesse se comptait par portées. Chaque portée représente 40 fils de chaînes, par conséquent dans un tissu de 70 portées, il y a 2,800 fils de chaîne ; dans un de 80 portées, 3,200 fils, et dans un de 100 portées, 4,000 fils.

Basin, s'appliquait à diverses sortes de tissus rayés; ces sortes étaient très-variées. — A Saint-Quentin, celles qui étaient les plus demandées s'appelaient basins mille raies, 2 et 2, 6 et 6; basin uni, croisé, cordelé et cablé. Il s'en fit aussi une qualité très-fine, en rayure 6 et 6, laquelle servait à faire des coiffes de bonnets pour les femmes[1].

La *mousseline* est le premier tissu en coton qui se soit fabriqué vers le milieu du XVIIIe siècle, dans le district de Saint-Quentin. Il y a plus, et nous l'avons dit, c'est que tout porte à croire que ce fut dans cette contrée, qu'à l'imitation des produits des Indes, les premières pièces de cette sorte de tissu se manufacturèrent. Les tissus désignés sous le nom de mousselines sont généralement de qualités légères et claires. La réduction de cet article comprend ordinairement autant de fils en chaîne qu'en trame. Beaucoup de fabricants, cependant, mettent plusieurs fils de plus en trame au centimètre, ce qui ne nuit pas à la qualité. Pour la trame, on emploie du coton de 10 à 20 numéros plus fins que pour la chaîne. On fabrique des mousselines unies en différentes largeurs, depuis celles de 90 centimètres, de 1^m 05, à 1^m 50. Ce tissu a donné la pensée de faire des mousselines *lancées*, *brochées* et *brodées*, dont nous reparlerons.

Saint-Quentin et Tarare sont les principaux centres producteurs des mousselines; mais chacune de ces

1 Ces basins se vendaient particulièrement en Bretagne et en Normandie.

deux villes avait sa spécialité, c'est-à-dire que chacune d'elles avait certains genres qui lui appartenaient plus particulièrement. Les mousselines unies, comme les calicots, les percales et les basins, sont des étoffes d'un emploi général et journalier, et elles se font en différentes largeurs, dont les qualités varient des prix les plus bas aux plus grandes finesses.

Les *jaconats* se fabriquaient depuis longtemps à Glascow, Belfast, Halifax et à Manchester ; ce genre de tissu de coton, fin, léger, mais serré, qui tient le milieu entre la percale et la mousseline, était connu en Angleterre sous le nom de *jaconet*. La réduction de la chaîne varie de 30 à 40 fils au centimètre, suivant la qualité que l'on veut obtenir [1]. Plusieurs industriels de Saint-Quentin en montèrent avec succès de nombreux métiers. Les jaconats sont employés à divers usages: pour robes, pour articles de confection pour la lingerie et la broderie, et ils se vendent soit en blanc, soit pour l'impression. Ce tissu se fabrique encore aujourd'hui à Saint-Quentin.

L'article *piqué* qui, depuis cinquante ans et plus, a pris une place si considérable dans la consommation générale de l'industrie du coton, s'employait, dans les premières années du XIXe siècle, plus particulièrement pour gilets. Saint-Quentin, à l'exposition de 1806, en avait trois pièces : une à 11 francs, une à 22 fr. 75 et une troisième à 25 francs l'aune. Les piqués se font avec deux chaînes et les combinaisons, de ce tissage

1 Bezon. *Des Tissus de coton*, tome VII, page 114.

présentent des dispositions telles, que son étoffe se trouve avoir l'aspect d'un tissu qui aurait été *piqué* à l'aiguille. De là provient la dénomination qu'il porte [1]. Les piqués sont utilisés aujourd'hui pour de nombreux usages: *jupons*, *couvre-pieds*, *robes d'été*, et objets de lingerie de dames. On les emploie, soit en blanc, soit teints ou imprimés. Leurs prix sont aussi variés que leurs qualités et que leurs dessins.

La *gaze en fil*, que l'on fabriquait depuis 1765, était encore recherchée en 1814 dans plusieurs contrées de la France : mais son prix élevé, comme celui de toutes les étoffes où il entrait du fil, en diminuait la consommation. Un ouvrier s'avisa un jour d'imiter en coton pur, l'article qui se faisait en fil, et il apporta sa première pièce à Saint-Quentin, où il chercha à la vendre. Mais le début de ce novateur ne fut pas heureux; ne pouvant s'en débarrasser pour un prix d'argent quelconque, il fut, dit-on, réduit à l'échanger contre un *lapin*, lequel animal a donné son nom à un genre de tissu qui eut ensuite un long et complet succès. Le *lapin*, car c'est ainsi qu'il fut toujours appelé, se fabriquait à la pièce, laquelle mesurait, comme la gaze en fil, 14 aunes; sa largeur était d'abord de 2/3, puis elle fut de 3/4, 4/4 et plus large encore. Les prix variaient de 10 francs à 55 francs la pièce, suivant la finesse [2].

1 Bezon, *Des Tissus de coton*, tome VII, page 117.

2 Les lapins et les joncs se fabriquaient particulièrement dans les communes de Caudry, de Clary, de Bertry et de Wallincourt, arrondissement de Cambrai.

Un autre tissu, à peu près du même genre, le *jonc*, ainsi dénommé parce qu'il simulait une gaze unie avec des plis plus ou moins espacés, formés par la trame, avait été au XVIII[e] siècle l'une des variétés de la gaze en fil. Les pièces, dont les plis étaient plus rapprochés, s'appelaient *joncs* 4 et 2, ceux qui l'étaient moins, 4 et 4. Les joncs et les lapins en coton recevaient le même apprêt que les gazes en fil qu'ils voulaient imiter, et leurs pièces, quand elles étaient vendues, étaient, comme celles de ces dernières, enveloppées dans un papier noir et attachées avec une jolie ficelle blanche. Ces tissus, pendant longtemps demandés dans les départements de l'Ouest de la France, n'étaient cependant pas d'une consommation aussi générale, ni aussi suivie que l'article *gaze unie* et *brochée*, qui, avec ses nombreuses variétés, occupa et occupe encore, pour les stores et les rideaux, une place importante dans l'industrie Saint-Quentinoise.

On appelle *gaze* un tissu léger, très-clair, diaphane, qui s'est d'abord fabriqué avec de la soie ou avec du fil et de la soie. Le nom de *gaze*, qui lui fut donné, vient de celui de la ville de *Gaza*, en Palestine, d'où cette étoffe fut apportée[1]. Les Indiens et les Chinois, suivant plusieurs historiens, ont fabriqué des gazes unies et façonnées avec des fleurs d'or et d'argent. Les Chinois excellaient à faire des gazes gaufrées. L'introduction en France du tissage de la gaze paraît dater du XIV[e] siècle. Il ressort de règlements de

1 Bezon. *Des Tissus de coton*, tome V, page 203.

l'année 1767, qu'il existait dans Paris une communauté d'artisans qui prenaient la dénomination de *Ferrandiniers-Gaziers* ou *Gazetiers* et qui demandèrent des statuts particuliers, en se qualifiant de marchands-fabricants. De 1770 à 1775, on ne comptait pas à Paris moins de 30,000 métiers à fabriquer la gaze. Leurs produits se consommaient en France et à l'étranger.

Nos lecteurs savent déjà que depuis longtemps on faisait des gazes de soie à Fresnoy-le-Grand, à Bohain, et dans plusieurs autres villages des environs de Saint-Quentin ; aussi n'est-il pas étonnant que la gaze fut l'un des premiers tissus de coton qui s'y fabriquèrent. Les premières pièces étaient unies, ayant 3/4 de largeur ; puis, il s'en fit bientôt en 4/4, 5/4 et même 6/4. Cette sorte s'obtenait avec le tour anglais et d'après une réduction de 4 à 16 dents au centimètre [1]. On varia ensuite ce tissage ; on fit des gazes 2 fils, des gazes Marly, à la reine, des gazes grains de café, grains d'orge, des gazes mille mouches, à petits et à grands bouquets.

Il y avait déjà de ces diverses espèces de gazes à l'exposition de 1806. Mais depuis, que de variations dans leurs genres, dans leurs prix et dans leur emploi ? La gaze, avec ses mille transformations, après avoir très-longtemps servi à faire des robes, des bonnets, des fichus et d'autres objets de la toilette des dames,

1 Bezon. *Des Tissus de coton*, tome VII, page 151.

est maintenant employée à produire de délicieuses étoffes destinées à l'ameublement et à la confection de petits et de grands rideaux. Ce genre de tissu, avec sa légèreté, sa transparence, se prête parfaitement à faire ressortir la beauté et le bon goût des dessins que la belle découverte des métiers Jacquard permet de lui appliquer.

Rien ne pouvait mieux servir à démontrer la grande habileté des ouvriers du district de Saint-Quentin, que cette simple énonciation d'une partie des produits que déjà on y fabriquait. Ainsi l'on trouve dans cette même contrée des tisseurs aussi capables de faire des étoffes légères que de produire des gros articles en coton, comme le linge de table dont nous avons à parler.

La Saxe avait le privilége de couvrir de ses magnifiques services damassés en fil les tables des souverains et des personnes opulentes. Elle ne reculait devant aucune exigence de dessins, de chiffres et d'armoiries pour satisfaire cette riche clientelle. La Silésie produisait aussi du linge damassé qui avait également une grande réputation. Saint-Quentin fut une des premières, si ce n'est la première ville qui, en France, s'occupa de la fabrication du linge de table en coton. D'abord l'un de ses manufacturiers[1] fit des dessins à *damier* et à *rosettes* d'une excellente qualité, qu'il vendait avec une grande facilité; puis ensuite deux autres, dont nous ne saurions non plus taire les noms[2], cherchèrent à y introduire cette belle industrie

1 MM. Lehoult et Ce.
2 MM. Henri Pelletier et Alexandre Dollé.

des services damassés en fil, imitation de ceux de la Silésie et de la Saxe. Ils y réussirent, et leurs produits, bientôt remarqués, donnèrent l'espoir qu'ils pouvaient remplacer avec succès ceux de l'étranger. En effet, il était difficile de mieux les imiter. Les jurés des expositions de 1823 et de 1827 en reconnurent le mérite et les récompensèrent par des médailles d'or. Malheureusement la vente ne répondit pas aux efforts de ses fabricants, et le petit nombre des personnes qui pouvaient acheter de ces magnifiques services de table étant insuffisant pour alimenter ces deux établissements, ils furent d'abord forcés de diminuer leur fabrication[1], puis l'un des deux cessa entièrement de travailler; le second continua, mais quelques métiers seulement qui sont encore aujourd'hui en activité.

La *percale à jours* a aussi été l'un des premiers tissus qui se fabriquèrent à Saint-Quentin, et cet article figurait à l'exposition de 1806. On commença à la faire avec un simple jour, avec des jours plus grands, des doubles tours, puis, enfin, sur la rayure de la mousseline épaisse, on tissa des dessins brochés de bon goût, plus ou moins compliqués. La percale à jours donna lieu à bien des imitations; et de ce nombre fut une mousseline damier, de plusieurs gran-

1 L'un de ces habiles industriels avait demandé à la chambre consultative qu'elle certifiât la perfection de ses produits. Sur le rapport de ses délégués, la chambre fut heureuse de déclarer combien cette fabrication était remarquable, et combien ces deux établissements qui la produisaient méritaient d'être encouragés. (Rapport de la chambre consultative, du 5 avril 1821.)

deurs, dont la fabrication nécessitait un découpage très-difficile, qui s'opérait à la main.

Le génie inventif des industriels de Saint-Quentin ne se reposait pas ; et, en même temps qu'ils amélioraient les qualités de leurs étoffes unies, et qu'ils s'occupaient à introduire dans son district la fabrication des *madras,* des *mousselines brochées* en couleur pour robes, des *mouchoirs* de poche en percale, des *cravates* en mousseline, des *fichus* en gaze, des fichus que leur extrême transparence avait fait nommer *Bayadères,* par abréviation de fichus des bayadères, et des *percales à nœuds*, ils créaient une étoffe qui, connue sous le nom de *percale fond plein,* eut un durable succès ; car il y a peu d'années que l'on en fabriquait encore. Cette étoffe imitait assez bien une broderie sur de la percale ; sa qualité un peu serrée lui donnait de la durée et faisait ressortir les dessins qui en formaient le broché.

Ces articles étaient les principaux tissus qui se fabriquaient de 1816 à 1818 à Saint-Quentin ; mais chaque jour, pour ainsi dire, voyait naître des essais d'étoffes nouvelles qui allaient se produire et que nous ferons incessamment connaître.

La France, après les événements de 1814 et de 1815, jouissait à peine des bienfaits de la paix qu'on la vit empressée à réparer par le commerce et l'industrie une partie des maux qu'elle avait soufferts. A cette époque, en quelque sorte silencieuse, se manifesta un fait considérable qui n'échappera pas à ceux qui écriront l'histoire de notre commerce et de

nos industries. La France, épuisée par vingt années des guerres les plus gigantesques qu'aucun peuple ait jamais soutenues et dont la population était affaiblie; la France, à peine remise de ses agitations politiques, chercha de suite à se servir des découvertes des autres peuples, et, se réveillant tout à coup, elle parvint par l'intelligence de ses habitants à réparer en partie les désastres que le pays avait éprouvés.

Cette époque était celle où le roi Louis XVIII, devenu enfin assez maître des affaires pour délivrer la France des intrigues étrangères, et assez établi pour négocier la libération de son territoire, commençait vraiment à gouverner. Son ministère avait une vaste tâche à remplir : la tâche très-difficile de panser les blessures de la nation et de relever sa puissance, en développant, à l'ombre d'une paix si chèrement acquise, toutes les branches de la fortune publique. Il avait déjà rassuré le commerce, par sa loi du 28 avril 1816 ; mais cette loi était attaquée par de grandes influences, et d'un autre côté les traités de 1815 n'étaient pas oubliés ; ils continuaient d'affecter cruellement le pays, qui se demandait si la monarchie qui venait d'être restaurée saurait entrer dans la pleine intelligence des besoins nationaux et des moyens d'y satisfaire? On se demandait aussi si elle saurait se montrer à la hauteur de son rôle, ou céder aux instigations de l'étranger? Telle était la question que l'on se posait de toutes parts.

Le roi Louis XVIII était heureusement un homme sensé, qui avait su profiter de certaines leçons du passé, et l'on eut, dès le commencement de 1819, la preuve

publique de ses sentiments envers l'industrie française. Ainsi, en 1819, il accueillit avec bonté une députation des manufacturiers de Saint-Quentin, chargée d'appeler l'attention de son gouvernement sur la fraude qui menaçait l'existence de leurs industries. Il écouta avec intérêt celui qui la présidait[1] et qui lui dit : « Sire, » dans le moment où le monde entier souffre dans » son commerce, les marchandises anglaises se ven- » dent sur le continent à des prix infiniment plus bas » que dans les fabriques. Cette circonstance, qui tient à » une crise pénible, rend encore plus pressant le besoin » de protection que les manufacturiers réclament de » Votre Majesté. »

Louis XVIII répondit : « Je sais que les marchandi- » ses de l'Angleterre y sont souvent plus chères que » sur le continent. Je connais depuis longtemps la » politique de son commerce, et le traité de 1786 l'a » malheureusement fait connaître à la France entière. » Vous êtes jeunes, messieurs, et ce temps n'est pas » présent à votre mémoire; mais je suis vieux, et je » m'en souviens. Les Anglais ont alors inondé la » France de leurs marchandises, qu'ils ont données » à de vils prix, sachant bien que, par la destruction » de notre industrie, ils retrouveraient un jour avec » usure la compensation de ce sacrifice [2]. »

Louis XVIII fit établir, au ministère de l'intérieur,

1 M. Frédéric Arpin.

2 Ces paroles du roi Louis XVIII ne sauraient être oubliées. (Extrait d'une étude de M F. Ribeyre sur la filature de Roupy.)

un conseil chargé de donner son avis sur les questions de législation et d'administration intéressant l'agriculture et le commerce. Son gouvernement, qui venait d'appeler M. Decazes au ministère de l'intérieur, jugea avec raison que le moment était venu de faire revivre l'institution des expositions des produits de l'industrie française, négligée forcément depuis 1806, et qu'aucune autre nation ne s'était encore appropriée.

Le conseil d'agriculture entra immédiatement en fonctions, et il provoqua plusieurs grandes mesures économiques qui furent jugées utiles aux intérêts généraux.

Quant aux expositions qui venaient d'être décrétées, la première eut lieu, le 25 août de cette même année, dans les vastes salles du palais du Louvre appropriées à cet effet ; c'était la cinquième, en y comprenant le premier essai qui en avait été fait en 1798, sous François de Neufchâteau.

Celle de 1819 était attendue avec curiosité. Elle devait offrir, en chaque genre, le spécimen des progrès qu'avait réalisés l'industrie pendant le système continental et déposer ainsi publiquement de la vertu ou du vice de ce système. Elle surpassa tout ce que l'on en attendait. Ce fut un dernier triomphe pour Napoléon Iᵉʳ, dit l'auteur de la ***Politique de la France***[1]; quand les journaux français lui portèrent à Saint-Hélène « le compte-rendu de cette fête du travail et

1 Ch. Gouraud, *Histoire de la Politique commerciale de la France*, tome II, livre VIII, page 172.

» du génie, il dut, au fond de sa douloureuse soli-
» tude, éprouver du moins le contentement de voir
» que, de son vivant, le système continental, tout iné-
» vitablement violent qu'il avait été dans son exécu-
» tion, était, du moins, glorifié dans ses principes et
» dans ses conséquences. »

Sous tous les rapports, l'exposition de 1819 offrit sur celle de 1806 un progrès éclatant. — On constata que les tissus de coton, de laine, de soie, de chanvre et de lin, avaient acquis un degré de perfection nouveau, en même temps que leurs prix de vente avaient sensiblement baissé. Le jury déclara[1] : « que la filature de coton
» avait fait en France de beaux progrès depuis 1806;
» que les usines, qui ne fournissaient généralement
» alors que des fils d'un degré de finesse qui ne dépas-
» sait pas le n° 60, livraient aujourd'hui à la vente les
» n°s 80 et 100 avec une perfection capable de satis-
» faire les fabricants de tissus les plus difficiles. » Le jury ajoutait : « que l'on avait vu à l'exposition
» de 1819 des échantillons nombreux de cotons filés,
» au-dessus du n° 120, et même allant jusqu'à 200;
» mais que parmi ces échantillons, il s'en trouvait qui
» paraissaient faits exprès pour l'exposition et en
» dehors des produits d'une fabrication habituelle. »

Pour les tissus de coton, le jury disait « que depuis
» longtemps la France excellait dans l'art du tissage,
» et que les ouvriers qui fabriquaient les riches soie-
» ries et les fines batistes, et qui, par conséquent,

1 *Histoire des Expositions de l'Industrie française*, page 86.

» étaient exercés à traiter les fils les plus délicats et » les plus précieux, n'avaient plus de rivaux. »

Quant au district de Saint-Quentin, il ne se fit pas seulement remarquer à cette exposition par ses cotons filés, par la perfection et la variété de ses tissus, mais bien aussi par les beaux essais de son linge de table en fil, imitation de celui de la Silésie, et par des machines d'un nouveau modèle d'une usine qui venait de s'y établir [1].

A l'exposition de 1819, plusieurs industriels de Saint-Quentin reçurent les plus hautes et les plus honorables distinctions[2], et cette cité était alors si bien devenue le centre de la fabrication de la plupart des tissus en coton, que plusieurs maisons de Paris, de Lyon, de Marseille, de Tours et autres villes, s'étaient empressées d'y établir d'importants comptoirs d'achat.

Nous dirons maintenant quelques mots sur la situation de la classe laborieuse depuis la révolution de 1789.

Les ouvriers de Saint-Quentin, même dans les circonstances les plus difficiles de cette époque, continuèrent, pour la plupart, les travaux de leur profession; et, si parfois ils s'agitèrent dans des moments

1 L'usine de MM. Casalis et Cordier.

2 M. Jacques Arpin y reçut la décoration de la Légion d'honneur.
MM. Frédéric Arpin et C°, la médaille d'or pour leurs tissus de coton.
Arpin et fils, une médaille d'argent pour leurs filés.
Leboult et C°, une médaille d'argent pour leurs tissus.
H. Pelletier, une médaille d'argent pour son linge de table.
Casalis et Cordier, une médaille d'argent pour leurs machines.

d'effervescence politique qui n'eurent pas de durée, ils cédèrent toujours à un simple rappel à la loi.

L'organisation du travail venait d'éprouver de grands changements. Si le système des corporations ne fut pas positivement anéanti par un décret spécial, son abolition n'en fut pas moins très-implicitement prononcée par la loi votée le 18 février et le 2 mars 1791. Cette loi avait, en apparence, pour objet principal la création des patentes et des droits d'entrée dans les villes[1]; mais, par ses prescriptions, elle faisait complètement disparaître toutes les traces de l'ancien régime. La maîtrise était remplacée par une patente, aucune autre formalité n'était plus nécessaire pour tenir une boutique, et la loi nouvelle n'exigeait plus ni apprentissage ni temps de compagnonnage, ni épreuves de capacité.

Dans la Picardie, comme dans presque toutes les autres parties de la France, les ouvriers s'associèrent très-franchement au grand mouvement de la révolution. Nos frontières étaient menacées, la plupart se firent soldats pour aller les défendre; ceux qui restèrent dans leurs foyers, et le nombre en était petit, comme ceux qui habitaient nos campagnes, absorbés par les misères qu'ils venaient d'avoir à supporter, cherchèrent à les réparer, et ne songèrent plus guère à s'occuper des difficultés sociales qui restaient à résoudre. Les idées d'association régulière, si générales parmi les ouvriers en 1791, se trouvèrent presque abandonnées en 1802; mais il faut dire que l'énergique impulsion

1 Du Cellier. *Histoire des Classes laborieuses*, chapitre XIII, page 318.

donnée à l'industrie, dans les premiers temps du consulat, avait contribué à les leur faire oublier.

A cette époque, le travail était très-recherché dans le district manufacturier de Saint-Quentin, et le rétablissement de l'ordre matériel et moral avait eu une grande influence sur la situation économique de ses campagnes. Dès que la propriété se trouva assurée, et que le fermier eut la certitude de jouir avec sécurité de son labeur, ni les journaliers, ni les gens du métier ne manquèrent plus d'ouvrage. Quant au compagnonnage, il s'était bien vite réorganisé, et il continuait, parfois même avec une passion trop excessive, à recruter de nombreux adeptes dans les métiers affiliés.

Sous l'empire, la condition des ouvriers tisseurs et des fabriques fut heureuse. Leurs salaires furent presque toujours très-élevés, surtout dans les départements du Nord, de l'Aisne, de la Somme et de la Seine-Inférieure, où l'industrie avait pris un très-grand développement. Cette élévation du prix du travail fut généralement attribuée au maintien, depuis quinze années, d'un état militaire excessif et à la prospérité croissante du commerce. Cette situation, favorable à la classe laborieuse, lui rendit moins sensible le haut prix des céréales, et permit même à ceux qui avaient des habitudes d'ordre et de travail de faire de sages économies.

La restauration n'apporta aucun changement dans les lois relatives aux classes laborieuses, mais le retour de la paix et le jeu d'institutions nouvelles amenèrent

dans leur situation morale et matérielle certaines modifications. Ainsi, les guerres de la révolution et de l'empire eurent un résultat marqué sur leur civilisation. Appelés sous les drapeaux, ne pensant qu'à combattre et à vaincre, les ouvriers oublièrent bien vite, pour la plupart, ce qu'il y avait eu d'excessif dans leurs discussions passées. Survivants de nos grandes guerres, ils rapportèrent de leurs courses victorieuses à travers l'Europe une foule d'idées nouvelles, et une expérience qui n'était plus d'accord avec d'anciens préjugés. Rentrés dans leurs foyers, la paix les rendit au libre développement de leurs aptitudes, et ils purent jouir des bienfaits d'une législation qui proclamait l'égalité de tous les citoyens français devant la loi.

Quelques années après la restauration, d'autres circonstances vinrent encore modifier les conditions de la classe ouvrière. Le morcellement d'abord de grands domaines, dont les terres furent vendues par parcelles, permit à de nombreux journaliers économes de devenir propriétaires; beaucoup d'autres, ensuite, ne se trouvant plus repoussés des villes par des règlements oppressifs, prirent de plus en plus l'habitude de venir y exercer leurs métiers, et la nouvelle organisation que les progrès de la mécanique imposaient aux fabricants, apporta enfin un notable changement dans l'existence de l'ouvrier qui, détourné de son foyer, ne put plus concilier les soins de la culture avec le travail industriel des usines.

La condition de l'ouvrier ne fut donc plus au XIXe ce qu'elle avait été au XVIIIe siècle.

De 1815 à 1830, la France devint de plus en plus une nation industrielle, et l'un des résultats de cette révolution économique fut de donner à la classe laborieuse une importance toute nouvelle. Dès 1815, l'accroissement de la population se fit sentir, et cette augmentation porta principalement sur cette classe : malheureusement, la somme du travail à répartir ne s'accrut pas toujours dans la même proportion. Toutefois l'on peut dire que pendant l'empire et la restauration, il y eut à Saint-Quentin et presque dans toutes les villes de France une notable amélioration dans la situation des travailleurs. Il restait sans doute beaucoup à faire, mais il est évident que l'on entrait dans la voie du progrès, avec la ferme intention de faire plus encore.

Chaque jour Saint-Quentin s'enrichissait de nouvelles branches d'industries, qui venaient ajouter à l'importance de ses manufactures.

Depuis quelques années seulement, l'article du *tulle de coton* avait été introduit de l'Angleterre en France, et déjà plusieurs de ses maisons de commerce s'étaient occupées d'examiner les avantages que pouvait présenter la fabrication d'un produit qui paraissait avoir un grand avenir. Elles s'organisèrent avec soin pour concentrer dans leurs ateliers toutes les économies de la manutention de cet article, qui se faisait en bandes ou en laize uni, brodé ou broché. Les tulles en bandes variaient de largeur, depuis un centimètre jusqu'à trois décimètres, et servaient de garnitures de robes, de bonnets et de cols. Les largeurs variaient depuis 3/4 jusqu'à

3 aunes. — On les découpait en robes, en pélerines, voiles et autres objets de toilette pour dames. — Il y avait plusieurs sortes de tulle que l'on pouvait diviser en deux catégories, le tulle ***Mecklin*** et le tulle ***Bobin***. L'un et l'autre avaient leurs consommateurs.

Plusieurs villes fabriquèrent ces tissus légers, et parmi celles-ci on citait, pour les bandes de diverses qualités, Calais, Lille et Saint-Quentin. Calais était également citée pour ses articles de fantaisie ; Lille, pour ses brodés fins, et Saint-Quentin, pour ses brodés en prix moyens.

Saint-Quentin fut aussi une des premières villes de la France où l'on se soit occupé de la fabrication de la broderie. Cette fabrication remonte, comme nos lecteurs le savent, au siècle dernier, et ce fait incontestable se trouve de plus confirmé par le témoignage des hommes les plus compétents: « Ce fut à Saint-Quentin, » dit l'un d'eux[1], que l'on commença à broder en » grand, sur la mousseline, à l'instar de ce qui » se faisait en Saxe. — En 1785, on comptait déjà » beaucoup d'ouvrières brodeuses, soit dans cette » ville, soit dans ses environs. — On brodait aussi » alors à Nancy, à Ligny (Meuse), et à Saint-Nicolas » (Meurthe), en fil blanc, sur filet et sur mousse- » line. »

L'origine de la ***bròderie***, dont le nom ***broderie*** signifie, soit l'art de représenter sur une étoffe un

1 Bezon. *Des Tissus anciens et modernes*, 4e volume, page 234.

relief, des figures et des dessins, soit aussi l'ouvrage produit par cet art, se perd dans la nuit des temps[1].

L'Asie, qui fut le berceau de tous les arts, vit naître et se développer progressivement la broderie qui, à cette époque, « servait à orner des métaux précieux, à » rehausser la splendeur des temples, et à augmenter » la magnificence des souverains. » Aux époques les plus reculées de son histoire, les reines de France et les dames nobles se livraient au travail de la broderie. Lorsque « en 826, Hariold, roi de Danemark, vint » se faire baptiser avec sa famille à Ingelheim, Judith, » dit-on, tint la reine sur les fonts, et lui donna une » robe de sa façon, relevée d'or et de pierreries. » Il est constant que, dès le XIII[e] siècle, non-seulement les dames du monde et les religieuses travaillaient à des ouvrages de broderie, mais encore que l'on comptait beaucoup d'ouvriers des deux sexes occupés au même travail. A Paris[2], le corps des brodeurs qui, primitivement n'était qu'une simple confrérie sous l'invocation de saint Clair, fut, en 1272, réuni en communauté par Etienne Boileau, qui remplissait alors les fonctions de prévôt de Paris. Sous le règne de Henri II, les broderies devinrent en France un article de mode, qui se propagea tellement, que ce fut vainement que Louis XIII et Louis XIV essayèrent, par de nombreux édits, d'en limiter ou d'en régulariser le luxe et la prodigalité[3].

1 Bezon. *Des Tissus anciens et modernes*, 4e volume, page 219.
2 *Règlements sur les Arts et métiers de Paris*, publiés par Depping.
3 Bezon. *Des Tissus anciens et modernes*, 4e volume, page 234.

Ces édits ne concernaient que la broderie en or et en soie, laquelle servit ensuite de modèle aux autres genres qui se firent sur des linons, des gazes en fil, ou de la mousseline.

En 1760, on ne connaissait pas l'usage du crochet; la broderie en nœuds, en chaînette et d'application, composait seulement alors cette broderie blanche qui est aujourd'hui l'objet d'un commerce si considérable. De 1790 à 1804, cette industrie sommeilla. Saint-Quentin fut donc la première, ou au moins l'une des premières villes de France où l'on commença à broder en grand sur de la mousseline et des linons. Ce ne fut qu'à l'exposition de 1806 que l'on remarqua, dans l'exhibition de l'un de ses manufacturiers, une délicieuse collection d'objets brodés sur des tissus de fil et de coton, dont on admira le travail, le goût et la variété. Près de ces robes d'un prix élevé, se trouvaient des fonds de bonnets, des bandes et des tabliers destinés à toutes les classes de la société. Mais ces brillants essais n'eurent pas le résultat que l'on devait en espérer; la broderie n'y prit pas d'abord tout le développement qu'elle devait avoir un jour. Plusieurs maisons continuèrent cependant à en faire fabriquer dans ses environs, en Lorraine et dans les Vosges, mais dans des proportions restreintes.

De 1808 à 1814, on broda à Paris et à Nancy des robes et des châles sur de la percale et du jaconat; à Saint-Quentin, on se contenta de faire des bonnets, des fichus, des bandes et des mouchoirs. De 1815 à 1830, après avoir éprouvé bien des crises et fait subir

une transformation à ses produits, l'industrie de la broderie parvint enfin à se créer, en France d'abord et en Amérique ensuite, de nombreux débouchés. Ce fut dans cette période que les industries des tulles et de la broderie commencèrent à prendre un grand développement. Leurs succès annonçaient déjà la place considérable qu'elles allaient occuper dans le district manufacturier de Saint-Quentin.

Mais, si de nouveaux produits venaient augmenter l'importance des affaires qui s'y traitaient, la consommation des linons et des batistes y diminuait de plus en plus. Le bas prix auquel on pouvait livrer des étoffes de coton qui imitaient et remplaçaient celles en fil, était la cause principale de cette diminution. Les batistes pour chemises, pour mouchoirs de poche et autres objets de lingerie, se vendaient encore dans toute la France et à l'étranger; mais les linons ou claires 2/3 et 3/4, les gazes en fil n'étaient plus demandés que pour certaines provinces. La Normandie, l'Orléanais, le pays Chartrain, le pays de Caux, étaient les principales contrées pour lesquelles on achetait les claires 2/3. Les claires 3/4 étaient plus recherchées dans la Bretagne, dans le Maine, dans le Poitou et dans la Saintonge. Les départements de l'Est étaient le débouché le plus habituel de la gaze en fil, mais il s'en vendait aussi dans ceux de l'Ouest. Les claires 2/3 et 3/4, qui servirent à faire les linges pour les églises et les surplis des prêtres, étaient d'une vente plus générale. Le prix des batistes 2/3, 3/4, variaient à cette époque de 40 à 250 francs la pièce; ceux des mouchoirs de batiste de

20, 24 et 26 mouchoirs, de 35 à 200 francs. Les claires 2/3, qui recevaient ordinairement l'apprêt dit de Normandie, se vendaient de 25 à 300 francs; les claires 3/4, avec l'apprêt dit au fer, de 32 à 280 francs. Ces qualités et ces prix étaient ceux qui s'achetaient le plus généralement; il s'en faisait, mais en de petites quantités, de plus fins, et par conséquent de plus chers. Les claires 2/3 et 3/4, les gazes joncs, et les gazes lapins, étaient particulièrement recherchées par les marchands en gros qui fréquentaient les foires de Caen et de Guibray.

Les foires, institution du moyen âge, nées des besoins d'une époque où la difficulté des communications et le défaut de sécurité des routes rendaient ces marchés périodiques et indispensables, étaient loin d'avoir, de 1820 à 1825 l'importance considérable qu'avaient autrefois celles de Champagne ou celle du Landy à Saint-Denis. Les circonstances qui expliquent leur création n'existaient plus; cependant, celles de Caen et de Guibray, très-suivies à cette époque, étaient encore le principal débouché des tissus en fil qui se fabriquaient dans les environs de Saint-Quentin.

On a fait remonter l'institution des foires de Caen à Louis XI qui, voulant récompenser les habitants de cette ville de leur loyale conduite pendant la guerre du Bien-public, les autorisa en 1470 à y établir deux foires franches. Ces foires, qui rivalisèrent un moment avec celles de Bruges, d'Anvers et de Lyon, furent ensuite transférées à Rouen. Mais cette suppression fut tellement préjudiciable aux intérêts des commerçants

de la capitale de la basse Normandie que, sur leurs instances, Henri IV créa celle qui existe aujourd'hui. Elle commence le deuxième dimanche après Pâques et elle dure quinze jours. Tous les commerçants des départements de l'Ouest venaient alors acheter à Caen et à Guibray une grande partie des marchandises dont ils avaient besoin.

La foire de Guibray a aussi une origine très-ancienne. Après celle de Beaucaire, elle passait pour une des plus importantes de la France. Elle commençait, pour le commerce des chevaux, le 6 août ; mais ce n'était que le 13 qu'avait lieu le déballage des marchandises et leur vente en gros. Les livraisons ne pouvaient se faire que le 15, à cinq heures du soir. Le 24 était le jour fixé pour la fin des opérations, et ce n'était que le 25 et même le 26 qu'avaient lieu les paiements. Des statistiques portent de 12 à 14,000 le nombre des pièces de linons, batistes, qui, vers la fin du règne de Louis XVIII, se vendaient à Guibray. Ce chiffre, suivant ces mêmes documents, se trouvait réduit de 8 à 10,000 en 1833. Ces foires n'étaient pas les seules qui offrissent des débouchés aux produits de l'industrie Saint-Quentinoise. Celles de Reims, de Troyes, et surtout celle de Beaucaire étaient également favorables à leur écoulement.

La foire de Beaucaire fut établie en 1217 [1]. Elle commence régulièrement le 22 juillet et finit le 28 à

1 La foire de Beaucaire fut établie par Raymond, comte de Toulouse. *Du Commerce*, par Ch. Vogel, tome Ier, page 232.

minuit ; les billets payables en foire sont exigibles le 27 ; mais les protêts ne sont valables que le 28. Elle fut un instant la plus importante de l'Europe, et à cette époque, elle était visitée par plus de 100,000 commerçants Grecs, Arméniens, Turcs, Juifs, Italiens, Portugais et Espagnols [1]. Malgré le peu de temps de sa durée il s'y traitait des affaires pour une valeur très-considérable. La foire se tient, non-seulement dans la ville, mais aussi dans une vaste prairie qui s'étend sur les bords du Rhône, et qui, dès le 1er juillet, se couvre de tentes nombreuses pour recevoir les marchandises classées, pour l'ordre, suivant leurs espèces et dans des quartiers particuliers.

Si les manufacturiers de Saint-Quentin cherchaient par leur intelligence à doter son commerce de nouvelles industries, de son côté sa municipalité s'occupait activement de tout ce qui pouvait contribuer à embellir la ville et à la faire progresser. Les ressources ordinaires de ses budgets ne permettant pas de donner aux travaux de démolition de ses fortifications l'activité que réclamaient l'intérêt de la cité et le besoin de disposer, pour son agrandissement, des terrains de ses anciens remparts, le maire proposa, le 24 juin 1822, à son conseil de recourir à un emprunt de 200,000 francs. Cet emprunt, qui devait être remboursé en cinq années, fut voté et ensuite autorisé par le gouvernement.

1 En 1861, les relevés de l'administration ne portaient qu'à 15,500, le nombre des voyageurs dont elle y avait constaté l'arrivée. (Ch. Vogel, page 232.)

Ce fut vers cette époque [1] que le même conseil adopta un devis pour la plantation des boulevards.

Le gouvernement du roi Louis XVIII, qui avait jugé utile de faire revivre l'institution des expositions, venait de prescrire une exhibition des produits de l'industrie nationale pour l'année 1823.

Cette exposition eut lieu. On pouvait craindre pour son succès, car l'époque où elle s'ouvrait coïncidait avec celle de l'expédition de l'armée française en Espagne. L'industrie ne se ressentit aucunement du contre-coup de cette promenade militaire, et l'exposition de 1823 révéla de nouveaux progrès dans presque toutes nos industries.

Le jury eut à signaler un grand perfectionnement dans les cotons filés. Le degré de finesse le plus élevé auquel nos filateurs de coton fussent parvenus, en 1819, ne surpassait pas le numéro 200 ; en 1823, on arriva jusqu'au numéro 291. L'établissement qui, dans ce grand concours industriel, exposa les fils d'une parfaite qualité, du numéro 213 au numéro 291, était celui d'une importante maison de Saint-Quentin [2] qui obtint la médaille d'or.

Le jury ne fut pas moins empressé de constater, dans son rapport, tous les progrès aussi rapides que surprenants réalisés en France dans la fabrication des étoffes de coton. En première ligne, il signala les

1 Délibération du conseil municipal, du 8 juillet 1822.

2 MM. Samuel Joly et fils.

expositions des maisons de Saint-Quentin, et les nombreuses récompenses qu'elles reçurent prouvèrent combien il avait su apprécier la perfection de leurs tissus. Il décerna la médaille d'or à une maison[1] « qui » avait exposé des percales en blanc et en écru, tissées » avec des chaînes 140 et des trames 195, des jaco- » nats 5/4 d'une finesse remarquable; » et une médaille d'argent à une autre [2], « pour ses percales, » ses mousselines, et d'autres espèces de tissus d'une » excellente fabrication. »

Un honorable industriel [3] qui, l'un des premiers, avait introduit en France la fabrication du linge de table ouvré, damassé, eut également une médaille d'or; et, en lui accordant cette distinction, le Jury signalait ce genre de produit : « comme ayant accompli chez » nous de remarquables progrès, depuis que les fa- » bricants avaient adopté des métiers construits sur le » modèle de ceux dont on fait usage en Silésie. Le » linge de table ouvré, damassé, exécuté en lin ou en » coton par les fabriques françaises, disait encore le » jury, peut dès à présent soutenir sans désavantage » la comparaison avec ce que les manufactures étran- » gères produisaient de plus beau. »

Un autre de ses manufacturiers[4], fabriquant le linge de table, eut également une médaille d'argent pour la perfection de ses produits.

1 Madame veuve Ferdinand Ladrière.
2 MM. Lehoult et Cᵉ.
3 M. Henri Pelletier.
4 M. Alexandre Dollé.

Les résultats de l'exposition de 1823 venaient de maintenir le district de Saint-Quentin à la tête de l'industrie cotonnière.

Pendant longtemps, la filature et le tissage du coton eurent leur siége principal dans les départements de l'Aisne, du Nord, de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Ce ne fut que plus tard que le développement progressif de cette industrie se communiqua à l'Alsace et aux départements voisins, c'est-à-dire aux contrées qui devaient un jour se trouver placées des premières à la tête de cette fabrication.

Au mois de juin de l'année 1825, trente-quatre filatures de coton étaient en activité dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Une statistique de l'époque porte de 2,700 à 2,800 kilogrammes le coton que chaque jour elles filaient; à 130,000 le nombre des ouvriers hommes et femmes qui tissaient pour ses industriels, à un million celui des pièces qu'ils fabriquaient, et à 50 millions de francs la valeur de ces marchandises[1].

Il y avait 29 filatures dans la ville et dans ses environs, dont l'une hydraulique, 14 mises en action par la vapeur, et les 14 autres marchant à bras ou au moyen d'un manége; elles avaient ensemble 143,274 broches filant en fin [2]. Les communes d'Homblières, de Vermand, Hargicourt, Happencourt et Vendeuil avaient chacune une filature.

Dans l'arrondissement de Vervins il y en avait huit,

1 Le rapport de la chambre consultative, du 24 janvier 1825, confirme ces renseignements.

2 Rapport de la chambre consultative, du 24 janvier 1825,

dont quatre à Guise, une à Saint-Michel, une à Bohéries, une à Voulpaix, et une, peu importante, au Nouvion. Il y avait, en outre, dans cet arrondissement, une filature de laine que des manufacturieurs de Reims venaient d'établir à Aubenton. Cet établissement, qui filait d'abord le coton, avait été converti en une filature de laine cardée et de laine peignée. Elle était mise en mouvement par une machine hydraulique de la force de cinquante chevaux.

Dans celui de Laon on comptait six filatures de coton, et une de laine à Montcornet; dans l'arrondissement de Château-Thierry, une de coton et une de laine. Les six filatures de l'arrondissement de Laon se trouvaient : quatre à Blérancourt, une à Chauny et une à Vesles.

Le département de l'Aisne possédait donc 49 filatures de coton en 1825, quand en 1834, ceux du Haut et du Bas-Rhin réunis n'en avaient encore que 44 [1].

Parmi les filatures du département de l'Aisne, plusieurs étaient importantes. A Saint-Quentin, en 1817, MM. Samuel Joly et fils en avaient fait construire une au faubourg d'Isle, surnommée la *filature blanche*, qui contenait 40,000 broches; et en 1819, ils avaient converti en une autre filature de 23,000 broches les vastes bâtiments de l'Abbaye d'Isle. Celles de MM. Arpin, Benjamin Paillette, Cambronne-Fernet, Lehoult et autres, étaient aussi en grande activité et en voie de progrès.

1 Enquête de 1834.

L'arrondissement de Vervins possédait la filature de Saint-Michel, mise en mouvement par une force hydraulique de quarante chevaux ; celle de Bohéries, qui avait 55 métiers dont 49 Mull-Jennys; et une à Guise qui renfermait 100 métiers dont 42 continus et 58 également Mull-Jennys. Cette dernière était mue par une machine hydraulique.

Les industries du district de Saint-Quentin étaient prospères; une seule était en souffrance, on le sait, c'était celle des linons et des batistes, dont les ouvriers avaient été forcés de choisir d'autres genres de fabrication. A cette seule exception près, l'activité la plus grande y régnait; le travail y était partout recherché, tout aussi bien dans les communes où l'on tissait le coton que dans celles où l'on faisait des châles, des étoffes de laine, de soie, ou de la rouennerie, dont nous allons nous occuper.

On a vu[1] que, depuis l'année 1762, on fabriquait dans le canton de Bohain des gazes en soie, dont les colonies étaient le principal débouché. Ces gazes, qui s'appelaient gazes de Marly, d'Artois ou d'Italie, gazes unies, quadrillées ou brochées, étaient tissées avec des chaînes et des trames en soie. La guerre, qui survint en 1793, et qui dura longtemps, vint arrêter l'essor de cette industrie, qui fut ensuite, en partie, remplacée par la fabrication des châles et des barèges.

On attribue généralement l'introduction des châles

(1) 1er volume, page 235.

en France à l'époque de l'expédition d'Egypte; cependant, les hommes les plus compétents dans cette industrie affirment que les premiers essais qui ont été faits remontent aux temps voisins de la révolution. Quoi qu'il en soit, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'apparition en France des cachemires de l'Inde, que nos soldats rapportèrent de l'expédition d'Egypte, y donna l'idée d'en faire de pareils [1]. Ce vêtement fut immédiatement adopté et recherché par la mode, et son irruption sur le marché français fut certainement l'un des résultats les moins prévus de cette expédition guerrière. En peu de temps, il se fit des imitations des châles de l'Inde de toutes les façons. Le coton, la soie, la laine, furent les premières matières que l'on y employa.

Le tissage des châles commença, dans le canton de Bohain, avec les premières années du XIXe siècle [2]. Un manufacturier de Paris y entreprit d'abord la fabrication des châles soie et laine, et l'impulsion une fois donnée, d'autres maisons s'empressèrent d'y établir des contre-maîtres. Les ouvriers qui tissaient ces châles appartenaient, pour la plupart, à la ville de Bohain, à Fresnoy-le-Grand, à Seboncourt, à Etaves et autres communes de ce canton. Ils réussirent à faire

1 Les premiers châles cachemires furent, dit-on, apportés en France par les ambassadeurs de Tippo-Saïb; ils étaient regardés comme la partie la plus précieuse des présents du prince. Cependant l'usage ne s'en répandit pas encore en France.

2 Voir aux pièces justificatives des renseignements intéressants sur la fabrication de Bohain, que nous devons à l'obligeance de M. Le Maire fils, notaire, conseiller d'arrondissement de ce canton.

non-seulement des châles soie et laine, des châles cachemires, mais encore des tissus légers en soie et en laine mélangée avec de la soie. Dès ce moment ce centre manufacturier, qui n'avait encore occupé qu'un certain nombre de ses ouvriers au tissage des gazes de soie, se trouva définitivement en possession de la grande fabrication des châles et des étoffes nouvelles en laine.

Malheureusement cette belle industrie, qui s'établissait dans l'arrondissement de Saint-Quentin, ne fut pas exploitée par ses commerçants, qui, probablement trop occupés alors des soins qu'ils donnaient à la production de leurs tissus de coton et de fil, en laissèrent le monopole exclusif à des maisons de Paris, qui surent en tirer de très-productifs résultats. Ce fait est à regretter.

Les négociants de Paris ne vinrent pas s'établir dans les commuues où ils faisaient fabriquer ; ils se contentèrent d'y installer des contre-maîtres, avec lesquels ils correspondaient directement. Ils expédiaient à ceux-ci les laines préparées, les soies teintes et les originaux des dessins qu'ils voulaient faire exécuter sur leurs tissus.

Les matériaux dont se composaient les métiers de châles consistaient en plombs, maillons, qui étaient, ainsi que les harnais, fournis par les patrons. L'ouvrier, qui avait un métier à la tire, occupait avec lui deux enfants, dont l'un tirait le dessin et l'autre servait à brocher la bordure. Quand le tisseur avait achevé son châle, il le séparait de la chaîne et il l'envoyait à

Paris pour être découpé et pour qu'il y reçût le dernier apprêt. Au vieux métier à la tire avait succédé le métier Jacquard, et la fabrication en était très-satisfaite.

De 1804 à 1814, l'industrie des châles eut une très-grande activité; en 1811, elle occupait plus de 3000 tisseurs, 6000 dévideuses, et autant d'enfants désignés sous les noms de tireurs[1] et de brocheteurs[2]. La plupart de ces enfants étaient, sur la demande des fabricants, envoyés des hospices de Paris dans le canton de Bohain.

Un moment arriva où, par suite des changements de la mode, les châles cessèrent d'être aussi recherchés qu'ils l'avaient été pendant les premières années de l'empire.

Les fabricants de Paris s'ingénièrent à créer alors de jolies nouveautés. Ils commencèrent par imiter cette légère mousseline de laine qui se fabriquait dans les Pyrénées. Telle fut l'origine du nom de barège, appliqué à une foule de variétés de gazes de soie, tramées laine. Ils firent ce tissu sur une chaîne d'organsin cuit, ensuite sur une chaîne de soie grège[3]; la réduction de ses prix contribua à en étendre la consommation et à en favoriser l'exportation.

1 On désigne sous le nom de tireur l'enfant qui est chargé de lever à l'ouvrier tous les fils qui doivent former le dessin de son étoffe.

2 On appelle brocheteur l'enfant qui est chargé de brocher un côté du tissu.

3 Bezon. *Des Tissus anciens et modernes*, tome VII, page 267.

Le canton de Bohain n'était pas le seul de l'arrondissement de Saint-Quentin où les ouvriers s'occupassent du tissage de la laine : Origny-Sainte-Benoîte et plusieurs autres communes du canton de Ribemont se livraient aussi à cette fabrication.

La réputation d'habileté dont jouissaient les tisseurs de ce district manufacturier était telle, que les fabricants de Rouen cherchèrent aussi à y venir monter des contre-maîtres auxquels ils envoyaient des cotons à mettre en œuvre. Quand les tissus étaient confectionnés, ils leur étaient retournés par des messagers, qui partaient régulièrement de Flavy-le-Martel pour la Normandie, trois fois par semaine. Flavy-le-Martel, commune très-importante du canton de Saint-Simon, était le centre de cette fabrication de tissus de coton, en blanc et en couleur, appelée rouennerie, qui s'étendait jusque dans l'arrondissement de Laon. Les communes qui faisaient tisser particulièrement pour Rouen étaient nombreuses : c'étaient, d'abord, la plupart de celles du canton de Saint-Simon, et ensuite celles d'Auroir-Aubigny, Beauvois, Douchy, Etreillers, Fluquières, Chauny, Berthaucourt, Frières-Faillouël, Villequier-Aumont, et bien d'autres.

La fabrication et la vente du lin étaient concentrées dans une autre partie de l'arrondissement de Saint-Quentin. C'était dans les cantons de Moy, de Ribemont et de Saint-Simon que cette industrie s'était particulièrement développée. Elle suivit dans sa marche et dans ses progrès celle des linons et des batistes. On n'y cultivait d'abord que le lin de

Saint-Médard[1], ainsi appelé de ce qu'on le semait dans les premiers jours du mois de juin, époque de l'année qui correspond avec la fête de ce saint. La fabrication du lin acquérant chaque jour de l'extension, et les produits du territoire de Moy et des villages circonvoisins ne suffisant plus aux besoins d'une consommation qui augmentait dans une proportion considérable, les liniers furent obligés de diriger leurs cultures vers des contrées plus éloignées[2]. De 1760 à 1823, la culture du lin augmenta considérablement dans l'arrondissement de Saint-Quentin, et le tableau ci-dessous qui établit le nombre d'hectares de terres ensemencées en lin dans six communes du canton de Moy, à différentes époques, fait connaître dans quelles proportions cette augmentation eut lieu.

	En 1706	En 1790	En 1823
Moy	10 hectares	110 hectares	250 hectares
Alaincourt . . .	40 »	200 »	160 »
Berthenicourt . .	22 »	27 »	88 »
Hamégicourt . .	12 »	50 »	110 »
Brissy	80 »	150 »	175 »
Brissay-Choigny .	20 »	70 »	125 »
	184 hectares	607 hectares	908 hectares

En 1763, un curé d'Achery-Mayot, village situé près de La Fère, sema du lin au mois de mars. Cet essai réussit parfaitement. Un pareil succès éveilla l'attention des cultivateurs qui, trouvant leurs terres insuffi-

1 Brayer. *Statistique de l'Aisne*, 2e volume, page 64.

2 *Statistique de l'Aisne*, 2e volume, page 65.

santes pour produire tout le lin qui leur était demandé, recherchèrent celles des cantons de La Fère, de Coucy, et de Chauny jusqu'à Noyon.

En 1825, on estimait que les liniers du canton de Moy faisaient, en moyenne, entrer dans leur commerce, une récolte de 900 à 1,000 hectares de terre semée de lin. Le produit de cette récolte, en graine et en filasse, pouvait s'élever à une valeur de 6 à 700,000 francs[1].

L'industrie linière, culture, filature et tissage, était entièrement exploitée par les gens de la campagne. Les femmes s'occupaient alors à filer le lin et les hommes à le tisser. Mais depuis que la filature par les moyens mécaniques s'est introduite en France, la quenouille et le rouet ne jouent plus qu'un rôle accessoire, et les cultivateurs ne sont plus maintenant que les metteurs en œuvre du lin dont ils sont les producteurs.

La machine propre à filer le lin, à l'inventeur de laquelle Napoléon I[er], par un décret du 7 mai 1810, avait promis une prime d'un million de francs[2], ne fonctionna pas de suite avec facilité. Aussi, ne devons-nous pas être étonnés, après la diminution que venait d'éprouver la fabrication des linons et des batistes,

1 Rapport de la chambre consultative du 25 janvier 1825.
Suivant un excellent travail dû à la plume de M. Moret, ancien membre du conseil général de l'Aisne, un hectare de terre semé en lin aurait donné pour résultat, en 1864, un revenu de 1,715 francs à l'agriculture et aux fermiers, et un autre de 500 francs aux ouvriers et à la main d'œuvre.

2 Voir une note aux pièces justificatives.

si, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, ces filatures n'étaient pas nombreuses.

Il s'en était organisé une en 1822, dans le canton de Moy, qui donnait du travail à 60 ouvriers, dont les deux tiers se composaient de femmes et d'enfants; et vers l'année 1825, deux autres filatures devaient se monter, l'une à Berthenicourt et l'autre à Montcornet[1].

Enfin, pour n'omettre aucune des richesses industrielles du district de Saint-Quentin, nous dirons que la fabrication du sucre de betteraves qui s'était établie à Roupy en 1812, qui avait dans le département de l'Aisne en 1813[2] huit usines pour en faire, et dont les progrès avaient été arrêtés par les événements de 1814 et de 1815, commençait à reprendre une certaine activité. L'établissement de Villequier-Aumont, canton de Chauny, fut l'un des premiers, si ce n'est le premier, qui obtint des résultats satisfaisants.

Vers 1826, il s'en créa une autre dans le village de Dury, canton de Saint-Simon.

Ainsi, les ouvriers de chacun des cantons de cet arrondissement avaient, pour ainsi dire, leurs industries particulières : si ceux des cantons de Bohain et de Ribemont tissaient de la laine et ceux de Saint-Simon de la rouennerie, si ceux de Moy cultivaient le lin, ceux des trois autres cantons étaient généralement

1 Brayer. *Statistique de l'Aisne*, 2e volume, page 65.

2 Ces huit fabriques étaient situées à Roupy, au Mont-Saint-Martin, à Regny près Marle, à Mailly, à Saint-Lambert, à Soissons, à Vailly et à Château-Thierry. (Brayer, *Statistique de l'Aisne*, 2e volume, page 306.)

occupés[1] à fabriquer des étoffes de coton pour les manufactures de Saint-Quentin.

Cette époque fut peut-être celle où ces fabricants obtinrent de leurs efforts le plus complet résultat. Ils n'avaient qu'une pensée alors, c'était d'appliquer le coton à tous les besoins de l'homme, en en multipliant à l'infini les produits. Ils y réussirent. Profitant de la souplesse, de la finesse et de la force de son lainage, qui se prêtait à merveille à tous les mélanges avec les autres matières textiles, ils créèrent une grande quantité d'autres tissus qui répondaient aux nouvelles exigences des consommateurs.

Les étoffes qu'ils inventèrent ou qu'ils imitèrent, de 1818 à 1830, furent tellement nombreuses, que les générations qui suivront la nôtre seront étonnées de leur variété et des difficultés que ces habiles commerçants ont dû vaincre pour les produire avec autant de réussite.

Si nous en citons quelques-unes, cette fois encore, nous n'en ferons connaître que les principales.

Depuis longtemps, les fabricants les plus intelligents de Saint-Quentin cherchaient à inventer des genres de tissus qui pussent servir spécialement à faire des robes, parce qu'ils savaient fort bien que ces vêtements exigeraient pour leur confection une plus grande quantité d'étoffe que pour celle des bonnets ou des mouchoirs. Ils savaient aussi que créer des articles pour robes, c'était un moyen certain d'augmenter l'importance

1 Les cantons de Saint-Quentin, du Câtelet et de Vermand.

de leurs affaires. Dans ce but, ils avaient d'abord essayé de placer quelques fils de couleur rose, lilas ou bleu dans leurs percales à jour et à nœuds, afin de les rendre plus propres à cet emploi. Ensuite ils firent, pendant quelques années, des *mousselines brochées en couleurs*. Les fleurs qui étaient tissées sur cette légère étoffe de coton étaient petites ou grandes; elles étaient fabriquées à la marche ou à la tire ; leurs prix variaient suivant les dessins et la finesse de leurs qualités.

On fit plus tard des robes avec des volants à une ou plusieurs couleurs, dont les dispositions plus riches indiquaient de notables progrès. Mais ces tissus ne firent que préparer le brillant succès qui était réservé à un autre genre d'étoffe pour robes qui devint, pendant 8 à 10 ans, le produit le plus important de la fabrique Saint-Quentinoise. Nous voulons parler du *guingamps*.

Dans les Indes et particulièrement à Madras et à Pondichéry, on fabriquait autrefois, sous le nom de *Guinghams*, de grosses étoffes de coton lisses, dans lesquelles se trouvaient des rayures blanches sur un fond de couleur bleue, nuance foncée. La largeur de ces tissus était de 75 à 80 centimètres, et elles se vendaient très-bas prix. Ce tissu donna sans doute la pensée à des manufacturiers anglais d'essayer de fabriquer une espèce de jaconat fort, avec des fils de couleur en chaînes, qui avait une certaine ressemblance avec les guinghams des Indes. Quelques pièces de ce tissu vinrent en France, et c'est sur ces échantillons que les fabricants de Saint-Quentin parvinrent à créer une

multitude de genres différents et gracieux, qui firent du guingamps une étoffe non-seulement adoptée par la mode, mais d'une très-grande consommation. Dès ce moment, ce tissu, d'une charmante fraîcheur, était devenu pour la toilette des dames élégantes un article de première nécessité.

La fabrique de Saint-Quentin fit d'abord des guingamps mille raies, puis des mille carreaux, des guingamps avec des rayures et des carreaux de toutes les dimensions, et ensuite des guingamps unis avec des trames blanches et de couleurs. Ces étoffes, d'un parfait usage, se fabriquèrent d'abord en très-belles qualités et en couleurs grands teints, c'est-à-dire pouvant supporter, sans être altérées, les épreuves de toutes les espèces de blanchiment. Ces couleurs étaient principalement le rose, le lilas, l'hortensia, le rosé, le bleu et le rouille. Les pièces recevaient un apprêt spécial, très-cylindré, imitant le glacé.

Le guingamps tint une place considérable dans l'industrie Saint-Quentinoise, et très-souvent, à l'époque du printemps, cette marchandise manquait aux demandes des acheteurs. Puis cet article se modifia, il se fit en toutes qualités, en toutes couleurs, et ses genres varièrent à l'infini. D'autres centres industriels : Rouen, l'Alsace, Sainte-Marie-aux-Mines en fabriquèrent, et il rentra alors dans le domaine public. Le guingamps devint plus tard un tissu particulièrement recherché pour l'exportation.

Les fabricants de Saint-Quentin créèrent encore d'autres étoffes pour faire des robes, telles que les

zéphirines, les ***brillantés teints***, les ***façonnés à carreaux, à raies***, et les ***plumetis en couleurs***, mais elles n'eurent pas le succès du guingamps.

Un autre tissu, qui, à son origine, n'eut pas sa vogue, mais dont l'existence aura certainement une plus longue durée, puisqu'il est encore aujourd'hui l'un des principaux produits de nos industries, la ***mousseline brochée***, commença bien modestement sa brillante destinée.

Depuis les dernières années du xviiie siècle, la Suisse était renommée pour ses broderies. Ses ouvrières des cantons de Saint-Gall et d'Appenzel excellaient dans ce genre de travail. Elles faisaient des broderies fines et d'ameublement. Ces broderies étaient aussi parfaites d'exécution que supérieures pour leurs qualités, mais fort chères. Les industriels de Saint-Quentin essayèrent de produire l'article que faisait la Suisse; ils l'imitèrent ; seulement, au lieu que leurs dessins s'obtinssent par la broderie, ils demandèrent à des moyens mécaniques de produire en broché des dispositions du même genre. Déjà depuis longtemps ils fabriquaient pour le même usage des mousselines à carreaux et à raies, qui étaient excessivement bon marché, de sorte que si les marchandises de la Suisse convenaient à la consommation des personnes riches, celles de Saint-Quentin étaient appelées à satisfaire aux besoins de toutes les consommations. Les premières pièces qu'ils firent s'appelaient ***rosaces***, du nom de la forme de leurs premiers dessins. Pour les petits rideaux de croisées, ils fabriquèrent des pois, des amandes et des fleurettes de

moindres dimensions[1]; puis, après les rosaces, des *grands* et des *petits ramages*, des *stores*, des *rideaux* ornés de bordures, tissés sur des fonds plus ou moins fins, en mousseline, en guipure ou en gaze.

Pour qu'un genre de tissu pour ameublement ait résisté, depuis plus de 50 années, aux inconstances de la mode et aux nécessités si variables des besoins de ses acheteurs, il fallait qu'il leur présentât de bien grandes qualités. En effet, toutes celles que l'on peut demander à un produit de grande consommation se rencontrent dans cette mousseline brochée.

La Suisse n'était pas seulement citée pour ses broderies, elle l'était encore pour la bonne confection de ses mousselines unies. Elle produisait, depuis longtemps, ce genre de tissu un peu plus clair que le jaconat et plus serré que la mousseline, qui était particulièrement employé pour la lingerie, soit pour garnitures d'objets de toilette, soit pour application de broderies. Plusieurs contrées avaient cherché à l'imiter, mais peu réussirent dans leurs essais aussi parfaitement que la fabrique de Saint-Quentin. Ses ouvriers parvinrent à tisser le *nansouck*, qui est le nom de cette espèce de mousseline serrée, avec une telle perfection que cet article devint bientôt l'un de ses principaux produits. Depuis, la fabrication du nansouck, surtout du nansouck fin, est restée l'une des plus importantes

1 On avait fait à Saint-Quentin, vers la fin du XVIIIe siècle, sur des linons, les mêmes genres de dessins brochés qui se firent plus tard sur des mousselines en coton. Ce fut alors une imitation, dont l'honneur de l'invention revient à nos pères.

productions du district de Saint-Quentin. Ce tissu se fait en toutes largeurs et en toutes finesses. Il s'emploie pour la fabrication des fleurs artificielles, pour la broderie, et il se vend en 90 centimètres de largeur pour l'impression. C'est le nansouck qui servait à faire les imitations de la batiste d'écosse, article qui eut aussi un grand succès.

Les percales à jours et les percales à nœuds, qui longtemps avaient été demandées, cessèrent, vers la fin du règne de Louis XVIII, d'être recherchées. Ces articles n'avaient probablement d'autres défauts que de dater des premières années du XIX[e] siècle; ils étaient anciens et ils furent remplacés par les percales fonds-pleins, puis ensuite par les mousselines dites plumetis, les percales-brillantés et les jaconats-façonnés.

La *mousseline plumetis* doit son nom au genre de broché que l'on applique mécaniquement sur le tissu, et qui imite parfaitement les broderies plumetis. Ce tissu, qui s'est fait en tous prix, comme en toutes qualités, en petits comme en grands dessins, en 90 comme en 105 centimètres de largeur, a été longtemps recherché, et fait encore partie de ceux qui se fabriquent à Saint-Quentin. Il en est de même des percales brillantés et des jaconats façonnés

Les *percales brillantés* et les *jaconats façonnés* y ont occupé autrefois un très-grand nombre d'ouvriers. Les brillantés, qui étaient employés pour les besoins de la lingerie et qui servaient particulièrement à confectionner des peignoirs, des camisoles, des robes, des bonnets et autres objets de la toilette des

dames, se firent d'abord en très-fine qualité et en largeurs de 120 centimètres. Les petits dessins se tissèrent à la marche; pour les plus grands, on se servit de la mécanique Jacquard. Leurs genres, leurs prix et leurs qualités varièrent à l'infini. On fabriqua ensuite des brillantés sur des fonds satinés, croisés, unis, avec des rayures plus ou moins grandes, et il s'en fit de tant d'espèces, qu'il serait difficile de redire les nombreuses transformations que l'intelligence des fabricants sut donner à cette étoffe.

Les *façonnés* servaient aux mêmes usages que les brillantés. Ils se firent en grandes et en petites rayures, en petits et en grands carreaux basinés et satinés; leurs qualités comprirent toutes les finesses, tous les genres et tous les prix possibles. Pendant plusieurs années, cet article fut aussi très-demandé pour faire des robes blanches.

On fabrique encore des brillantés et des façonnés à Saint-Quentin, mais le nombre des espèces qui se vendent sur son marché est bien moindre qu'il ne l'était autrefois. L'Alsace maintenant en produit beaucoup; cette contrée les fait mécaniquement, en qualités ordinaires, et leurs prix peu élevés font rentrer cet article dans la consommation du calicot.

Bien d'autres genres de tissus contribuèrent encore à donner au district de Saint-Quentin la réputation industrielle dont il jouit; mais leur quantité fut telle que nous craindrions, en les mentionnant tous avec quelques détails, de fatiguer nos lecteurs. Nous nous contenterons d'indiquer les principaux, et de dire que

tous ont eu une certaine importance et leur moment de vogue. Parmi ceux-ci, et outre ceux que nous avons déjà cités, nous mettrons en première ligne les *jupons* en piqué et autres, les *croisés*, les *cretonnes*, les *satins*, les *mousselines lancées*, les *cravates brochées* et les *fichus* en *couleur*, à la marche et à la tire, les *mousselines entre-deux*, *plumetis* et autres, les *cottelignes*, les *fonds de bonnets plumetis*, les *mouchoirs balazors*, les *basins brochés* en blanc, en couleur, pour meubles, et bien d'autres.

Une grande partie de ces tissus et de ceux que nous avons fait connaître se fabriquent encore aujourd'hui ; seulement la plupart s'y font dans d'autres conditions que celles qui existaient de 1820 à 1830, époque où les machines, qui apportèrent de si grands changements dans les moyens de les produire, étaient encore peu connues.

Cependant, en ce qui concerne les filatures, elles avaient reçu, depuis 1817, de très-notables améliorations et, avant que de les indiquer, nous avons besoin de répéter que le comte d'Artois, à peine arrivé en France, avait rendu, le 23 avril 1814, un décret par lequel il avait ou supprimé ou énormément réduit les droits d'entrée des provenances d'outre-mer.

Ce décret avait en conséquence autorisé l'entrée des cotons en laine, alors en entrepôt, et celle de ceux qui pourraient être importés à l'avenir, sous un simple droit de balance. C'était procéder vite et brusquement, et l'on se demanda si la prudence et les véritables

intérêts des commerçants français conseillaient d'aussi dangereuses réductions. Cette mesure fut sévèrement jugée, et elle devait l'être.

Heureusement pour l'industrie nationale que le roi Louis XVIII, averti, tant par les réclamations de l'opinion publique que par les représentations énergiques d'administrateurs formés à l'école de l'empire, ne tarda pas à entrer dans une toute autre voie. Dès le mois de décembre 1814, il chercha à réparer, en partie, les erreurs du décret du mois d'avril, et, par une loi qui soumettait les cotons en laine, apportés par navire étranger, à un droit de cinq francs les cent kilogrammes, il en diminua les fâcheuses conséquences. Il fit plus, comme on le sait, il rendit plus tard l'ordonnance du 18 avril 1816.

Cette ordonnance fut accueillie avec joie par l'industrie française, et les manufacturiers de Saint-Quentin, rassurés sur les bonnes dispositions du gouvernement à leur égard, ne craignirent plus de placer leurs capitaux dans de nouvelles machines. Ils se préoccupèrent de suite de connaître les moyens qu'employaient les filateurs anglais pour livrer leurs produits à des prix très-bas, et plusieurs furent en Angleterre. Ils y acquirent la conviction que leurs nouveaux métiers, et surtout leurs pompes à feu, étaient la cause principale de l'économie et de la supériorité de leur fabrication. Convaincus que sans ce moteur leurs usines se trouveraient dans un état continuel d'infériorité, ils s'empressèrent à leur retour de leur faire donner les améliorations qu'elles pouvaient recevoir.

De 1817 à 1826, il s'établit à Saint-Quentin vingt-sept pompes à feu, depuis quatre jusqu'à trente chevaux de force, qui se trouvèrent ainsi réparties :

16 à la filature :
2 au blanchiment ;
2 aux apprêts ;
3 à la mouture des blés ;
2 à la fabrication de l'huile ;
2 à la construction des machines à vapeur et autres;
27 en total [1].

L'usage des machines nouvelles introduites d'Angleterre [2] s'établit donc à Saint-Quentin, et pénétra dans les différentes branches de ses industries, soit pour mieux faire, soit pour produire à meilleur marché. D'abord, on en demanda en Angleterre pour servir de modèles aux constructeurs français, et nous devons dire que celles qui en arrivaient leur étaient plutôt avantageuses que nuisibles, parce que sur celles-ci on leur en commandait de pareilles.

A cette époque, il y avait déjà 10 ateliers de construction pour les machines qui avaient rapport à la filature du coton, de la laine, et à la fabrication des tulles. Quoiqu'ils ne fussent pas tous importants, ils suffisaient aux besoins de ces fabriques. Il y avait également à Saint-Quentin trois usines pour mouture, mises en mouvement par des pompes à feu. La première, de trois paires de meules, avait été établie en

1 Voir aux pièces justificatives, le relevé de ces 27 pompes à feu, d'après des documents de la chambre consultative.

2 Rapport de la chambre consultative, du 3 janvier 1826.

1816; la deuxième, de quatre, en 1817, et, la troisième de quatre, en 1822.

Les salaires, ce prix du travail des ouvriers, se ressentaient nécessairement de la prospérité du commerce, et ils se trouvaient être, en 1826, plus élevés qu'en 1815. Voici, aussi exactement que possible, ceux qui, en 1826 [1], leur étaient généralement payés dans l'arrondissement de Saint-Quentin.

Les tisseurs des campagnes pouvaient gagner 1 fr. 75 c. par jour. Les ouvriers fileurs de 2 fr. 75 c. à 3 fr., les mécaniciens 3 fr. 50, le rattacheur 90 c., l'ouvrière des apprêts 1 fr. 25, l'ouvrier de buerie 1 fr. 50, l'ouvrière des mêmes établissements 1 fr., l'ourdisseuse 1 fr. 25, la trameuse et la bobineuse 75 c. Ces prix, en ce qui concerne les salaires des ouvriers tisseurs des campagnes, subirent des réductions de 1828 à 1830.

Pour la construction des pompes à feu, Saint-Quentin ne possédait qu'un seul établissement, qui avait été créé en 1819 [2]; il occupait 80 ouvriers, tous français. En 1826, il avait produit 41 pompes à feu, depuis la force de six chevaux jusqu'à celle de 30 inclusivement. Les prix de ses machines à vapeur étaient de 2,000 fr. par force de cheval, et ils diminuaient ensuite progressivement en raison de l'augmentation des forces [3].

1 Rapport de M. Jules Joly à la chambre consultative, du 24 janvier 1825.

2 MM. Casalis et Cordier.

3 Rapport de M. Jules Joly à la chambre consultative, en 1826.

Les expositions de l'industrie française avaient lieu tous les quatre ans ; les industriels trouvaient généralement que ces époques étaient trop rapprochées les unes des autres, et que durant cette trop courte période, il leur était difficile d'obtenir dans la fabrication de leurs produits ces grandes perfections qui frappent les yeux et qui appellent sur eux l'attention de l'opinion publique. Ce fut sans doute par ce motif que les tissus de Saint-Quentin ne figurèrent qu'en très-petit nombre à l'exposition de 1827.

Un seul de ses fabricants y obtint une médaille d'or [1], et une d'argent fut décernée à l'établissement de machines à vapeur qui, déjà, avait obtenu cette distinction en 1819 [2].

Les filateurs de coton qui venaient d'avoir plusieurs années de prospérité, n'avaient pas craint d'augmenter le nombre et la production de leurs usines, proportionnellement aux nouveaux besoins qu'ils pensaient avoir à satisfaire. Malheureusement ces besoins, sur lesquels ils comptaient, leur manquèrent un jour.... et dès ce jour l'on vit apparaître une crise commerciale qui n'était pas prévue. Il s'ensuivit presque immédiatement une baisse rapide dans les prix de tous les produits dont le coton était la matière première; et les filatures, qui s'étaient simultanément établies dans plusieurs contrées, furent forcées de diminuer les heures de travail de leurs ouvriers.

1 M. Alexandre Dollé, pour sa fabrication de linge de table, imitation de Saxe.

2 MM. Casalis et Cordier.

Le contre-coup de cette crise, qui devait se prolonger, atteignit bientôt les fabricants de tissus de coton, et plusieurs furent forcés de fermer leurs ateliers.

Cette situation commença vers l'année 1828; elle était menaçante pour les manufacturiers et faisait craindre de nombreux désastres. Elle préoccupa sérieusement les chambres de commerce[1], qui crurent bien faire, en nommant des commissions chargées de proposer des mesures pour remédier au malaise des industriels de leurs circonscriptions; mais elles ne purent rien contre un mouvement qui était tellement général, qu'il suspendit, pendant plusieurs années, la marche régulière du commerce et de l'industrie.

Cette crise augmenta encore en 1829, puis elle éclata en juillet 1830; elle éclata avec une crise politique qui fut suivie d'une révolution.....

Il n'entre pas dans le but de cette étude d'examiner les causes et les conséquences de la révolution politique qui venait de renverser du trône la branche aînée des Bourbons. Nous nous contenterons de résumer les principaux événements municipaux ou autres qui se passèrent à Saint-Quentin pendant la restauration. Ils sont peu nombreux: aussi dans ce chapitre ne les avons-nous encore relatés qu'après avoir fait connaître tous les faits et les documents spéciaux à son commerce et à ses industries.

La municipalité de Saint-Quentin, pendant la res-

1 Délibération de la chambre consultative, du 9 novembre 1828.

tauration, s'était sérieusement occupée des intérêts de la ville. Elle commença par faire liquider les charges des invasions de 1814 et de 1815; puis, après de nombreuses démarches pour lui conserver les grands avantages qu'elle allait retirer du décret de Cambrai, du 28 avril 1810, elle poursuivit avec activité la démolition de ses fortifications, le nivellement et la vente des terrains qu'elles occupaient, l'élargissement de ses rues et les plantations de ses nouveaux boulevards. Pour faire accélérer la marche de ses travaux, elle proposa avec sagesse et contracta avec succès des emprunts qu'elle remboursa régulièrement. Le corps municipal mit à l'étude plusieurs projets utiles, tels que celui de l'établissement d'un abattoir et d'autres qui, plus tard, furent exécutés par ses successeurs.

La ville fut aussi visitée par la plupart des membres qui composaient la famille des Bourbons. Le duc d'Angoulême y vint pendant les premières années de la restauration [1]; il y passa en revue la garde nationale et assista au banquet et au bal qui lui furent offerts.

Les manufacturiers s'empressèrent de lui montrer leurs produits et leurs établissements industriels. Le prince, très-satisfait du séjour qu'il venait de faire à Saint-Quentin, promit à ses habitants et à ses autorités

1 Le duc d'Angoulême entra, le 13 octobre 1817, dans le département de l'Aisne par la ville de Soissons. Il était accompagné du duc de Damas et de MM. de Champagny et de Lévis. De Soissons, il se rendit à Laon et à La Fère, et il arriva le 14 octobre à Saint-Quentin, où il visita les filatures de MM. Victor Joly et Benjamin Paillette; les établissements de blanchissage de M. Pluchart-Brabant, et d'apprêts de M. Dufour-Denelle.

Le 15, le prince quitta la ville et partit pour Amiens, en passant par le canal souterrain, qu'il examina avec beaucoup d'intérêt.

l'appui de sa puissante protection. Nous devons ajouter que cette promesse fut fidèlement tenue; car l'intercession du duc d'Angoulême près du gouvernement fut très-utile aux Saint-Quentinois, pour empêcher que de nouveau l'on ne fît de leur ville une place fortifiée.

Au mois de mai de l'année 1821, la duchesse de Berry vint également dans le département de l'Aisne. Sur la demande du préfet, la chambre consultative décida qu'une députation [1] se rendrait à Laon, pour présenter à son Altesse Royale les hommages du commerce de Saint-Quentin, et pour lui offrir les plus beaux produits de ses manufactures. Elle accepta un service damassé en fil et une très-belle pièce de percale [2].

Le 20 avril 1826, le maire fut averti que Madame la dauphine coucherait à Saint-Quentin le 10 mai, et qu'elle en repartirait le lendemain 11. Le conseil municipal vota immédiatement une somme de 10,000 fr. pour subvenir aux dépenses occasionnées par les fêtes qui seraient offertes à cette princesse.

Elle y arriva, en effet, le 10 mai. La dauphine fut visiter les établissements manufacturiers et le canal souterrain. Le commerce fit, à cette occasion, une exposition de ses produits, et la ville offrit à la princesse

1 Cette députation se composait de MM. de Baudreuil, Hartmann, Ch. Patte et Jules Joly.

2 La valeur de ces tissus offerts à la duchesse de Berry s'élevait à 697 francs 75 centimes, somme qui fut acquittée par une cotisation des commerçants. (Procès-verbaux de la chambre consultative, de mai 1821.)

un dîner et un bal dans lequel trente demoiselles lui présentèrent une charmante corbeille de fleurs.

Enfin le roi Charles X lui-même passa à Saint-Quentin le 4 septembre 1827, en allant au camp de manœuvres de Saint-Omer. Il avait couché à Laon et venait de La Fère ; il arriva à une heure au faubourg d'Isle, où un arc de triomphe avait été érigé, et il repartit à cinq heures pour Cambrai, après avoir reçu les autorités et avoir honoré de sa présence les principales fabriques des industries Saint-Quentinoises.

Après le départ de Sa Majesté, un bal et des réjouissances publiques furent donnés par la ville à ses habitants, et un dîner à la corporation des forts de sa halle.

Le passage du roi Charles X coûta à la caisse municipale 15,000 francs, qui avaient été votés par le conseil, dans sa séance du 27 juillet.

Nous avons peu de choses à ajouter sur la situation générale de notre commerce, pendant la restauration, et sur les questions politiques qui s'y rattachent. Sous le régime de la protection qui lui fut maintenue, la France réalisa de notables progrès. Son agriculture, ses industries, son commerce extérieur, toutes les branches de la fortune publique, la navigation exceptée, en ressentirent les heureux résultats.

Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824. Ce roi, pendant son règne, avait été assez habile pour faire perdre au cabinet britannique tout le fruit qu'il attendait de sa lutte contre la France, et pour fermer, avec la paix, la porte de notre marché à leurs produits aussi hermétiquement que durant la longue guerre qui

l'avait précédé. Louis XVIII fut regretté. On se rappelait sa loyale conduite, lorsque devant les ridicules prétentions des ennemis de la France, qui voulaient la décimer, il eut la noble inspiration de se faire conduire chez l'empereur de Russie, où il avait aussi fait convoquer le représentant de l'Angleterre, le duc de Wellington. On se rappelait que dans cette réunion il avait déclaré : « Qu'il avait cru rentrer en France pour gou-
» verner le royaume de ses pères ; mais que puisqu'on
» voulait le démanteler, il n'avait plus qu'à deman-
» der à l'Angleterre de lui donner de nouveau un
» asile... »

Charles X, qui lui succéda, se contenta, en montant sur le trône, de modifier l'ancienne administration, quant aux personnes, mais il n'en changea pas l'esprit. Les industries de la France avaient encore besoin de protection, et elles continuèrent à être protégées.

L'enquête sur les fers et sur les sucres fut la principale affaire économique de ce règne.

Nous dirons seulement quelques mots de celle des sucres, qui intéressait l'une des branches du commerce de l'arrondissement de Saint-Quentin et du département de l'Aisne. Elle fut dirigée par le comte de Saint-Cricq. L'objet en discussion était la surtaxe qni pesait sur l'importation des sucres étrangers. Cette surtaxe, depuis 1814, avait été successivement élevée de 10 fr. à 25 fr. par 50 kilogrammes. De longues délibérations, dont avaient été remplies les séances des chambres de 1816, de 1820 et de 1822, avaient complètement mis en lumière, pour tous les hommes

publics familiers avec ces matières, la nécessité de cet accroissement constant de protection. Les colons et les fabricants de sucre indigène déclaraient unanimement que, sans le maintien de cette surtaxe, il leur était impossible de soutenir la concurrence étrangère. D'un autre côté, les raffineurs et un grand nombre d'armateurs affirmaient que l'exportation, la navigation et la consommation souffraient extrêmement de la situation présente, et qu'il fallait changer la législation, si on voulait éviter leur ruine.

Nous ne suivrons pas cette enquête dans tous ses détails ; la commission entendit seize personnes compétentes qui vinrent devant elle plaider tour à tour, pour et contre, les divers intérêts qui se croisaient dans la question, et après de mûres et sérieuses délibérations, elle pensa qu'une industrie aussi importante que celle de la fabrication du sucre indigène, qui avait, en 1828, 98 usines, méritait d'être protégée et conservée.

La décision de l'enquête lui fut donc favorable. Elle fut le dernier acte de la politique commerciale de la restauration, et pendant les deux années qu'à peine ce gouvernement dura encore, on ne discuta que quelques mesures secondaires.

Le 5 mai 1821, Napoléon Ier, prisonnier et relégué sur son rocher de Sainte-Hélène, était mort, âgé de 52 ans. Il avait gouverné la France depuis le 11 novembre 1799 jusqu'au 14 avril 1814, et depuis le 20 mars jusqu'au 22 juin 1815....

Le gouvernement de la restauration, qui, à son

tour, allait succomber, avait duré 15 ans.... il avait succédé à la révolution et à l'empire, c'est-à-dire aux deux époques les plus agitées de notre histoire. Il n'avait connu ni les troubles intérieurs de l'une, ni les grandes batailles de l'autre. La guerre d'Espagne, le combat de Navarin et la prise d'Alger, furent ses principaux faits d'armes.

On se rappelle les conditions dans lesquelles se fit la guerre d'Espagne. Elle commença, en février 1823[1], et se termina par la reddition de Cadix et par le retour de Ferdinand VII à Madrid.

La bataille de Navarin fut gagnée par les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Il s'agissait, en 1827, de constituer la Grèce en royaume séparé, mais dépendant de la Turquie. La Turquie refusa. La flotte alliée[2] résolut d'entrer dans le port de Navarin pour contraindre Ibrahim à un armistice. Un coup de feu, parti de l'un des deux brûlots turcs placés trop près de cette flotte, fut la cause, imprévue peut-être, d'une sanglante bataille où, après trois heures et demie d'une lutte acharnée, il ne restait plus de la flotte turque que la carcasse de quelques petits navires. Six mille hommes avaient péri avec trois vaisseaux de ligne, seize frégates, vingt-six corvettes, douze bricks et cinq brûlots. Ainsi fut anéantie la flotte turque...

1 L'armée française, forte de 100,000 hommes, était commandée par le duc d'Angoulême.

2 Chaque nation avait envoyé 4 vaisseaux, 4 frégates et 4 bâtiments légers.

Le bombardement d'Alger fut décidé le 7 février 1830. La flotte appareilla le 25 mai[1], mais contrariée par les vents, elle n'arriva en vue d'Alger que le 13 juin. Le 19, la bataille s'engagea, l'armée du dey fut culbutée, et la ville prise le 4 juillet. L'armée française y entra le 5, vingt-et-un jours après le débarquement de nos troupes.

Les plus graves événements des règnes de Louis XVIII et de Charles X ne se passèrent donc pas sur la place publique ni sur les champs de bataille.... ils se resserrèrent dans le cercle des débats législatifs ; et dans cette nouvelle lutte qui s'ouvrait entre les partisans du nouveau et ceux de l'ancien régime, le département de l'Aisne se fit remarquer par le choix de ses députés.

La loi qui décrétait[2] que tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de 30 ans et payant 300 francs d'impôt direct, était appelé à concourir à l'élection des députés de son département, et que dans chaque département il n'y aurait qu'un seul collége, cette loi avait été très-favorablement accueillie. Elle était un progrès; elle remplaçait les six cents plus imposés par des imposés à 300 francs, c'est-à-dire la grande propriété par une moins grande. Le vote au chef-lieu et par scrutin de liste avait également été regardé

1 L'effectif du corps expéditionnaire comprenait 37,639 hommes et 3,853 chevaux. La flotte était formée de 11 vaisseaux de ligne, 23 frégates, 7 corvettes, 26 bricks, 26 bâtiments de transport, 7 bateaux à vapeur, soit 103 bâtiments montés par 27,000 marins.

2 La loi du 5 février 1817.

comme une victoire remportée par la classe moyenne sur l'aristocratie territoriale, qui perdait à ces mesures une partie de son influence locale.

D'après cette législation, la chambre devait se renouveler par cinquième, et le département de l'Aisne se trouva être compris dans le renouvellement de 1819. Les quatre députés qu'il nomma s'empressèrent d'aller siéger au milieu des plus zélés défenseurs des libertés publiques.

L'un d'eux était le général Foy, né à Ham en 1775, propriétaire à Pithon, commune de l'arrondissement de Saint-Quentin. Après avoir donné des preuves nombreuses de sa valeur, il fut appelé à la chambre des députés pour y représenter le département de l'Aisne. Quand le général Foy y arriva, la haine de l'étranger, dont l'insupportable joug avait trop longtemps pesé sur notre territoire, et la haine de la vieille aristocratie, qui inquiétait les intérêts nouveaux, étaient les sentiments généraux qui dominaient dans la nation.

Le député de l'Aisne partageait ces sentiments, et lorsque, montant à la tribune, il laissa tomber ces paroles : « Il y a de l'écho en France quand on prononce » ici les mots d'honneur et de patrie, » l'orgueil national s'émut et des larmes coulèrent de bien des yeux.... On crut entendre un cri de guerre contre l'étranger. Homme d'étude et de science, ses discours remarquables le placèrent de suite parmi nos plus grands orateurs, et ils attestent qu'il approfondissait toujours les questions qu'il traitait. Sa popularité était

immense et méritée, mais l'excès du travail et l'ardeur passionnée qu'il portait à la tribune le tuèrent à l'âge de 50 ans; et, quand il succomba à une hypertrophie du cœur, convertie en un anévrisme, sa mort fut un deuil public.

Peu de citoyens furent plus vivement regrettés que le général Foy ; ses funérailles furent émouvantes, et l'élan patriotique d'une nation, dotant d'un million la famille d'un grand citoyen, eut incontestablement une influence considérable sur la marche des événements politiques qui ne tardèrent pas à se développer.

Le département de l'Aisne donna de sympathiques regrets à la perte que la France venait de faire de l'un de ses plus illustres enfants, et les habitants de Saint-Quentin, s'associantà ce grand deuil, assistèrent au service funèbre qui fut célébré en mémoire de leur ancien député.

Pendant que nos soldats faisaient la conquête d'Alger, la France, nous l'avons dit, était en proie à ces agitations fébriles qui précèdent les chutes des dynasties.•

En effet, à la suite d'une grande révolution politique et après trois jours de combats, Charles X était tombé du trône...; forcé de quitter la France, il était allé s'embarquer à Cherbourg.... Charles X s'embarqua le 16 août 1830, et quand il quitta la France, il y avait déjà huit jours que le duc d'Orléans était le roi des Français...

Toutefois, il est un acte de courage de son gouvernement qu'il est juste de rappeler et d'honorer... il

avait décidé la conquête d'Alger, et ce qu'il y a de plus glorieux, c'est qu'il l'avait faite contre la volonté de l'Angleterre. Aussi, dans cet acte d'indépendance, les contemporains saluèrent-ils deux grands résultats : la destruction définitive au profit de la civilisation maritime de la piraterie barbaresque, et la première réparation des pertes qu'avaient infligées à notre puissance coloniale les funestes traités de 1815 ! ! !

CHAPITRE SIXIEME.

Révolution de Juillet.
Règne de Louis-Philippe Ier.
De 1830 a 1848.

SOMMAIRE

Situation de la France après la révolution de Juillet. — La crise commerciale. — Prêt de 30 millions aux industriels. — Commencement du tissage mécanique à Saint-Quentin. — Séjour qu'y fit le duc d'Orléans. — Fabrication du sucre en 1833 dans son arrondissement.— Passage du roi Louis-Philippe. — Enquête commerciale et Exposition des produits de l'industrie en 1834. — Opinion du Jury. — Commerce de la laine. — Son origine et son importance dans le district de Saint-Quentin. — Dès l'année 1833, cette ville demande à être desservie par le chemin de fer de Paris à la frontière belge. — On y crée une caisse d'épargnes, un mont-de-piété et un abattoir. — Etablissement d'une succursale de la Banque de France. — Crise commerciale de 1837. — Industrie du sucre de 1837 à 1843. — Séjour du duc et de la duchesse d'Orléans. — Expositions de 1839 et 1844.— Mise en pratique du métier renvideur que les Anglais nomment *self-acting*. — Cours des salaires des ouvriers en 1843 et renseignements sur la situation de l'industrie Saint-Quentinoise à cette époque. — Culture du coton en Algérie. — Industrie du lin. — Construction de la salle de spectacle, — du marché couvert. — Etat de l'instruction primaire à Saint-Quentin en 1840. — Les chemins de fer. — Chemin de Creil à Saint-Quentin.— Situation de ses industries de 1844 à 1848. — Crise commerciale et financière de 1846 et 1847. — Elévation du prix du blé. — Situation de la classe ouvrière. — Classement des archives. — Fin du règne de Louis-Philippe.

La révolution de juillet léguait à la monarchie nouvelle qu'elle élevait au trône une tâche importante par ses difficultés et sa grandeur[1].

La chambre des députés venait, le 9 août 1830, de

1 *Histoire de la Politique de la France*, par Ch. Gouraud, tome IIe, page 307.

déférer la couronne à la branche cadette des Bourbons, dans la personne de Louis-Philippe, duc d'Orléans, qui avait été nommé, le 29 juillet, lieutenant-général du royaume.

Cette monarchie allait, à son origine, se trouver en face d'un bouleversement politique et d'une grande crise commerciale à conjurer. Il ne suffisait pas d'avoir cherché à donner satisfaction à un mouvement populaire et d'avoir changé une dynastie, il fallait encore pourvoir à des besoins dont l'urgence seule pouvait égaler la gravité. Il fallait, au milieu des passions agitées, faire une nouvelle constitution et rendre au pays ému la sérénité, l'ordre et la paix.

La tâche était lourde et difficile. A nos portes, la révolution de Belgique, la Pologne et l'Espagne, puis l'incertitude sur les résolutions de l'Europe à l'égard de la France, et la pensée évidente des grandes puissances de maintenir contre nous les traités de 1815.

Le nouveau gouvernement chercha à se placer à la hauteur des circonstances dans lesquelles il se trouvait et à prévenir les conséquences de la crise commerciale qui venait d'éclater.

A Saint-Quentin, la révolution de juillet fut généralement acclamée, et, comme le disait le chef de son administration municipale[1] : « l'avénement de Louis-» Philippe Ier au trône fut pour cette ville un jour » d'allégresse. »

1 Registre des délibérations du conseil municipal, 3 octobre 1830.

Elle eut bientôt l'occasion de prouver ses sympathies à la dynastie d'Orléans. Le jour de l'inauguration du buste du nouveau roi, elle donna une fête « telle que, suivant son premier magistrat[1], on ne se » souvenait pas à Saint-Quentin d'en avoir vu une » pareille. »

A cette fête, qui eut lieu le 30 octobre, avaient été conviés le préfet de l'Aisne, le commandant du département, des députations des gardes nationales de Laon, de Soissons, de La Fère et d'autres cités voisines qui étaient venues à Saint-Quentin, comme étaient venus leurs pères, le 25 juillet 1790, pour fraterniser avec sa population. Après une revue de sa belle garde nationale, entièrement équipée, habillée, et qui présentait un effectif de 1000 hommes sous les armes[2]; après la remise d'un drapeau et un banquet de 150 couverts, cette journée se termina par un grand bal, donné dans deux immenses salles de l'abbaye de Fervaques[3]. Ces salles, brillamment décorées de trophées d'armes et d'oriflammes aux couleurs nationales, avaient été disposées avec beaucoup de goût pour recevoir les 3000 personnes qui y assistèrent.

Malheureusement, la commotion produite en France et à l'étranger par la révolution de juillet, hâta le

1 Extrait du procès-verbal de la fête du 30 octobre 1830, registre des délibérations du conseil municipal.

2 Même procès-verbal.

3 L'abbaye de Fervaques fut cédée à la ville de Saint-Quentin, à la condition d'y établir une caserne, qu'un annuaire du département de l'Aisne fixe devoir être disposée à loger 1,000 hommes et autant de chevaux.

dénouement de la crise commerciale ; et, si cet événement politique en fut la cause déterminante, on peut croire qu'il ne fit qu'aggraver des embarras commerciaux, qui se seraient tôt ou tard terminés par une catastrophe industrielle.

Déjà, depuis plusieurs mois, les banquiers cherchaient à ralentir leurs escomptes et à diminuer leurs crédits ; les filateurs, comme les fabricants de tissus, avaient dans leurs magasins des existences de marchandises telles qu'ils craignaient qu'elles ne dépassassent les besoins de leurs débouchés ordinaires.

La crise s'annonçait devoir être considérable, et elle le fut en effet ; le commerce en avait eu plusieurs à supporter, mais elles s'étaient échelonnées. Ainsi, il y en avait eu une de 1811 à 1812, une de 1814 à 1815 ; puis, une autre en 1825 ; toutefois, aucune d'elles n'avait été aussi désastreuse que celle de 1830. Celle de 1814, à cause de la brusque réduction des droits sur les matières premières, avait apporté dans les fortunes des industriels d'immenses perturbations ; mais celle de 1830 produisit à Saint-Quentin un plus grand nombre de faillites.

Ces crises, que l'on pourrait appeler les maladies du commerce, semblent plus particulièrement appartenir aux temps modernes, quoique, dans les temps anciens, le commerce et l'industrie aient eu souvent aussi à souffrir des commotions politiques, des guerres ou des traités de commerce. Toutefois encore l'on peut dire que, dans les siècles passés, le mal ne s'y déclarait pas comme aujourd'hui par une explosion aussi violente et

aussi générale. Il se faisait sentir par degrés, à mesure que s'étendaient les désastres, mais l'on n'y remarquait pas cette soudaineté, cette marche périodique qui fait le caractère particulier des crises actuelles.

Cette crise, dont le commerce était menacé, éclata très-peu de jours après la révolution de juillet.

La chambre consultative de Saint-Quentin [1] fut une des premières à présenter au gouvernement la triste situation des industries de son district.

Dès le 15 septembre, elle lui exposait : « que les » événements politiques qui venaient de se passer et » les troubles survenus sur plusieurs points du royaume » avaient paralysé toutes les transactions commercia- » les, et particulièrement la vente des produits de ses » fabriques. »

La plupart des centres industriels en écrivirent autant, et le gouvernement crut bien faire en proposant à la sanction législative une loi qui autorisait le trésor public à prêter aux manufacturiers une somme de trente millions, et une autre qui affectait celle d'un million à donner des secours aux communes qui auraient des ouvriers sans ouvrage.

Cette loi, disons-le de suite, constituait l'état ***en un grand mont de piété***, destiné à prêter de l'argent aux commerçants qui en auraient besoin. Malheureusement le nombre en était grand. Vingt-quatre maisons

1 Par une autre délibération du 22 août 1830, la chambre consultative venait pour la première fois de demander à M. le ministre du commerce, sa transformation en chambre de commerce.

de Saint-Quentin et de ses environs[1] demandèrent à emprunter 3,500,500 francs; mais elles n'en reçurent qu'une partie. On a prétendu alors, qu'à de très-honorables exceptions près, cet argent avait bien plus servi à liquider de vieilles dettes qu'à faire tisser des marchandises dont regorgeaient les magasins des fabricants.

Cette sage opinion fut celle des organes du commerce de Saint-Quentin, qui, consultés par le ministre sur le mode le plus utile pour faire participer les industriels au bénéfice de la loi du 6 décembre 1831[2], lui disaient[3] : « Nous croyons les ressources actuelles » du crédit suffisantes pour les commerçants solva- » vables; quant à ceux qui ne le sont pas, l'état ne » doit plus s'en constituer le créancier. La liquidation » des trente millions accordés l'année dernière au » commerce fournira la preuve que cette loi a été » onéreuse au trésor; car déjà, à peu d'exceptions » près, il est évident pour tous que les secours aux » établissements particuliers n'ont eu aucun résultat » utile au bien général. Plusieurs des emprun- « teurs, disait enfin la chambre, viennent de succom- » ber, et ils laissent le gouvernement possesseur de

1 Les noms et les apostilles de la chambre sur les demandes de prêt adressées au gouvernement se trouvent dans ses registres, du 20 octobre 1830 au 5 mars 1831. Ce sont des documents curieux à lire.

2 Cette loi accordait aux villes dont on en reconnaîtrait le besoin un nouveau prêt de deux millions pour créer, soit un comptoir d'escompte, soit une caisse de secours et de prévoyance.

3 Délibération du 20 décembre 1831.

» créances illusoires. » Elle proposait ensuite au ministre la fondation d'une caisse de prévoyance, moyennant un prêt de 100,000 francs qui serait accordé à la ville pendant trois ans sans intérêts. Mais cette dernière condition ne fut pas acceptée par le trésor.

Pendant le rigoureux hiver de 1830 à 1831, le prêt de trente millions fait aux commerçants ne servit que très-imparfaitement à occuper les ouvriers de l'industries. La misère était tellement grande dans les campagnes qui environnaient la ville de Saint-Quentin, que la charité privée était impuissante pour la soulager. Les malheureux se réunissaient par bandes et allaient mendier de village en village, partout enfin où ils espéraient recevoir un morceau de pain.

Cette situation déplorable préoccupa le conseil municipal de Saint-Quentin. Plusieurs de ses membres appelèrent l'attention de l'administration sur son immense gravité. Celle-ci demanda un secours de 40,000 francs au gouvernement [1]; mais le gouvernement consentait bien à faire des avances aux communes, mais il refusait de les leur donner.

Quelque temps après, les ressources du bureau de bienfaisance étant épuisées, le même conseil, après une longue discussion, décida [2], « que le maire serait » invité à s'adresser au préfet, pour prier ce magis» trat de lui accorder l'autorisation de demander à » MM. les administrateurs des hospices mille hectoli» tres de blé qui ne leur seraient remboursés que

1 Délibération du conseil municipal, du 25 novembre 1830.

2 Délibération du 3 janvier 1831.

» lorsque ledit bureau serait en état de le faire, et un » prêt d'argent pour pourvoir à des distributions » de combustible aux malheureux. » Quelques mois après, la situation industrielle ne s'étant que faiblement améliorée, il décida[1] qu'il serait fait à domicile la demande d'une cotisation volontaire de dix centimes sur toutes les contributions, afin de mettre à même le bureau de bienfaisance de continuer ses secours hebdomadaires[2].

Cette crise dura trop longtemps, puis il advint ce qui presque toujours arrive, c'est qu'après la secousse produite par des événements que pouvaient faire naître la crainte d'une grande ruine, l'activité industrielle et commerciale, pressée de réparer le temps perdu, reprit un nouvel essor.

Les filateurs, contraints d'apporter en toutes choses la plus stricte économie, de perfectionner leurs procédés pour ne plus travailler à perte, cherchèrent par tous les moyens mécaniques possibles à produire mieux et à meilleur marché. On accéléra la vitesse des métiers à filer, pour en accroître les résultats, et on commença à s'occuper du tissage à la mécanique.

Une honorable et importante maison[3] de Saint-Quentin, qui avait déjà deux filatures, l'une de 40,000

1 Délibération du conseil municipal, du 30 mai 1831.

2 En 1830, le bureau de bienfaisance, dont les recettes furent de 22,000 francs, et les dépenses de 23,519, assista 1790 nécessiteux; en 1831, ce nombre s'éleva à 5,099, et la dépense à 45,564 francs 79 centimes.

3 MM. Samuel Joly et fils.

broches au faubourg d'Isle, et une de 23,000 dans les bâtiments de l'abbaye d'Isle, avait fait venir, en 1830, des machines et des constructeurs habiles d'Angleterre, pour édifier sur les bords de l'Oise, à la Bussière, près de la ville de Guise, des usines hydrauliques. Cette filature avait 45,000 broches, et son tissage mécaniquc de 250 à 300 métiers. Cet établissement servit ensuite de modèle à celui que ces manufacturiers firent installer dans les caves de l'abbaye d'Isle ; et, plus tard, une de leurs filatures ayant été détruite par un incendie, elle fut remplacée par un nouveau tissage mécanique, et, à une blanchisserie qui existait déjà dans cette usine, ils joignirent un apprêt pour les étoffes de coton. Jusqu'en 1830 leur tissage ne se faisait qu'à la main ; les contre-maîtres, qui distribuaient les chaînes préparées aux ouvriers, résidaient généralement dans un rayon de 50 à 60 kilomètres autour de Saint-Quentin, depuis Cambrai, Valenciennes, le Câteau, jusqu'à Vervins, Guise, Noyon et Péronne[1].

Le tissage mécanique ne s'implanta pas facilement dans le département de l'Aisne. Les habitudes du tissage à bras et isolé y étaient invétérées, et beaucoup d'ouvriers préféraient travailler dans leurs caves. Avec le temps seulement, ils s'habituèrent aux métiers mécaniques.

1 Le nombre des ouvriers occupés par la maison Samuel Joly et fils, était considérable ; joint aux quinze cents qui travaillaient dans leur établissement, il s'élevait ordinairement de 5 à 6,000.
(Renseignements dus à l'obligeance de M. Jules Joly.

Le duc d'Orléans, le fils aîné du roi Louis-Philippe I[er], passa à Saint-Quentin le 7 septembre 1831. Reçu par la garde nationale, il visita les établissements, et accepta le déjeûner qui lui fut offert. Il avait dit au maire, en répondant à son discours : « Mon père sait » que le commerce de Saint-Quentin a beaucoup souf- » fert, et il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour » lui rendre son ancienne splendeur. » A quelques mots qui lui avaient été adressés par le capitaine commandant le poste attaché à sa personne, le prince avait dit encore : « Je suis enchanté de me trouver au milieu » de vous, votre patriotisme m'était connu, le mien » égale le vôtre. Je sympathise avec vous en dévoue- » ment pour le maintien des libertés que nous a ac- » quises la révolution de juillet, et si elles étaient me- » nacées, je saurais les défendre jusqu'à la mort. » Ces paroles furent acclamées, et, pendant la durée du séjour qu'il fit à Saint-Quentin, le duc d'Orléans reçut de sa population un accueil sympathique [1].

Le commencement de l'année 1832 fut favorable au commerce ; les réserves de marchandises qui existaient dans les magasins étaient en partie épuisées ; les filatures fermées se rouvraient [2], et ce réveil de l'industrie eût été complet, s'il n'eût été troublé par l'apparition du choléra qui, à Paris et dans beaucoup d'autres villes du royaume, fit de nombreuses victimes. Pour la première fois peut-être une épidémie meurtrière, loin

1 Relation du voyage du duc d'Orléans, livre des délibérations du conseil municipal, du 7 septembre 1831.

2 Délibération de la chambre consultative, du 25 janvier 1832.

de relâcher les liens sociaux, les avait resserrés. Un élan général avait rapproché tout le monde, et l'on vit la classe la plus aisée de la société, avec un dévouement digne d'éloges, s'occuper de secourir les malheureux cholériques.

Dès que ce fléau eut cessé[1], le commerce reprit l'activité qu'il lui avait fait perdre, et, au mois de septembre, les tissus de coton et les salaires des ouvriers se trouvaient augmentés de plus de dix pour cent.

La chambre consultative, qui était heureuse de signaler cette amélioration industrielle au gouvernement, saisissait en même temps cette occasion pour lui renouveler la demande de créer à Saint-Quentin un entrepôt[2]. Quelques mois plus tard, cette même chambre se faisait un devoir de combattre, par de nombreux documents, un projet de loi, présenté à la chambre des députés le 3 décembre, sur des modifications à apporter au tarif des douanes, et, à la suite d'un mémoire motivé, elle demandait à la commission chargée de l'examiner[3] :

1° Le maintien de la législation existante; 2° la conservation de la prime d'exportation sur les filés et sur les tissus de coton ; 3° la diminution du droit proportionnel des patentes sur les usines; 4° et enfin, un droit d'entrée moindre sur les charbons belges.

1 Le duc d'Orléans se signala particulièrement pendant l'épidémie de 1832. Casimir Périer qui l'avait accompagné dans une de ses visites à l'Hôtel-Dieu mourut du choléra, ainsi que le grand naturaliste Cuvier.

2 Délibération de la chambre, du 4 septembre 1832.

3 Délibération de la chambre, du 10 décembre 1832.

Cette chambre s'occupait aussi des intérêts agricoles de sa circonscription, et en même temps qu'elle signalait au préfet de l'Aisne de nouvelles améliorations dans la situation de ses manufactures, elle lui annonçait l'établissement d'une raffinerie de sucres à Saint-Quentin, et d'une grande distillerie de pommes de terre qui venait de se monter à Pontru, canton de Vermand.

De toutes parts la confiance renaissait, et les malheurs causés par la crise de 1830 à 1831 semblaient oubliés.

Dans l'arrondissement de Saint-Quentin, l'industrie mettait à profit les nouvelles découvertes mécaniques, et l'agriculture accueillait favorablement les perfectionnements qui venaient d'être apportés à ses instruments aratoires, aux modes de ses assolements et à ses engrais. La culture du lin, jadis si prospère, n'était pas délaissée; elle avait fourni, en 1832, d'abondants et magnifiques produits; ceux de 1833 avaient été contrariés par la trop grande sécheresse de l'été ; mais le superflu de 1832 pouvait largement alimenter les fabrications qui les utilisaient. Celle des plantes oléagineuses, qui s'était, depuis trente ans et plus, naturalisée dans cette contrée, avec des accroissements annuellement progressifs, paraissait devoir présenter, en 1834, un immense développement.

A côté de ces deux branches de productions, une troisième, la betterave, y prenait déjà un certain développement. Dans un rayon de 20 à 24 kilomètres, on comptait seize fabriques de sucre en grande activité, dont la construction, avec l'achat des machines

qui les garnissaient, avaient coûté plus de quinze cent mille francs [1]. Elles avaient ensemencé, en 1833, en betteraves, de 1,000 à 1,100 hectares de terres, que l'on estimait alors devoir fournir aux raffineries et à la consommation environ 1,500,000 kilogrammes de sucre brut.

Les journées de salaires que cette industrie agricole procurait à la classe ouvrière des deux sexes dans une année moyenne s'élevaient à plus de 250,000 francs, variant de soixante centimes à deux francs, non compris les travaux de grande culture et la main-d'œuvre des ouvriers d'art. A ces dépenses on ajoutait encore celles des réparations, entretiens et rechanges des machines, qui étaient estimées de 4 à 6,000 francs par usine.

Le mérite inappréciable de ces trois espèces de culture était d'améliorer le sol par la variété et la puissance des engrais, par les sarclages fréquents et par la multiplicité des journées qu'elles exigeaient à des moments de l'année où la grande culture laissait la plupart des ouvriers inactifs. Une comparaison encore [2], qui fut faite à cette époque entre un hectare cultivé à l'ancienne méthode et un à la nouvelle, démontra qu'un hectare de blé produisait à l'ouvrier qui le recueillait : pour six à huit journées d'été, de 18 à 20 francs ; en colza planté et sarclé à diverses époques : pour 60 à 80 jours, de 80 à 100 francs : en

1 Rapport de la chambre consultative, du 2 octobre 1833.
2 Id. id. id.

betteraves, pour sarcler, arracher ou semer : pour 60 à 70 journées, de 70 à 80 francs, et en œillettes, pour 50 à 60 journées, de 60 à 65 francs.

A la fin de 1833, les industries de Saint-Quentin occupaient dans la ville 3,310 ouvriers, et dans ce nombre ne se trouvaient pas compris les ouvriers d'état. L'examen du prix des salaires [1] qui leur étaient payés prouvera qu'ils étaient alors beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui.

La révolution de juillet, lorsqu'elle éclata, avait fait tressaillir les peuples, dont les traités de 1815 foulaient aux pieds les intérêts et les droits. La Pologne, que l'on croyait morte, était sortie de sa tombe ; la Belgique avait proclamé son indépendance, et l'Italie n'aspirait qu'à se lever pour reconquérir la sienne.

Le gouvernement pensa qu'il ne devait pas laisser périr, aux portes de la France, une révolution fille de la sienne, et l'expédition d'Anvers assura sur son trône la nouvelle dynastie que la Belgique venait de se choisir. La fille aînée du roi des Français épousa Léopold, roi des Belges.

La ville de Saint-Quentin qui, par sa position, se trouvait sur la route de Paris à Bruxelles, fut souvent visitée par les membres de la famille d'Orléans. Ainsi, le 4 août 1832, son conseil municipal, averti du prochain passage du roi des Belges, se réunissait pour déterminer les honneurs qui devraient lui être rendus,

1 Voir dans le livre des délibérations de la chambre consultative, le rapport sur les salaires des ouvriers, du 2 octobre 1833.

et il décidait, conformément au décret du 24 messidor an XII, qu'il serait tiré, à son arrivée, 68 coups de canon, et 9 à son départ[1]. Le 10 décembre, il votait 10,000 francs pour les frais de la réception du roi des Français, qui devait passer par la ville de Saint-Quentin [2] aussitôt la reddition de la citadelle d'Anvers.

Le roi y arriva, en effet, le 6 janvier 1833, à une heure un quart de l'après-midi, et il y fut parfaitement accueilli. Un arc de triomphe avait été préparé à la partie du faubourg Saint-Martin où était placé l'octroi; ce fut là que Sa Majesté fut complimentée par le maire à la tête de son conseil municipal. La garde nationale de la ville, celle de l'arrondissement, du département et un bataillon du 3e régiment de ligne lui servaient d'escorte, et ils firent la haie sur son passage. — Le roi, qui était accompagné de deux de ses fils, le duc d'Orléans et le duc de Nemours, séjourna à Saint-Quentin; il accepta le bal qui lui fut offert et il visita, avec le plus grand intérêt, ses établissements industriels [3].

Pendant cette même année de 1833, cette ville reçut encore la visite de la reine des Français [4], du roi et de la reine des Belges [5].

1 Délibérations du conseil municipal, du 4 août 1833.

2 Délibérations du conseil municipal, du 10 décembre 1833.

3 La ville dépensa pour le passage du roi la somme de 14,807 francs.

4 La reine revenant de Bruxelles, vint en août 1833 à Saint-Quentin, il ne fut dépensé que 85 francs 60 centimes pour ce passage.

5 Ce fut en octobre de la même année, que le roi et la reine des Belges traversèrent cette ville.

Les voyages des membres des familles royales de France et de Belgique qui traversèrent Saint-Quentin pendant la durée de la monarchie de juillet, furent fréquents; mais, dans les dernières années, la plupart s'effectuaient sans que les autorités de cette ville en fussent même officiellement prévenues.

L'expédition de la Belgique, complétée plus tard par celle d'Anvers, assura l'indépendance de ce royaume et porta en même temps aux traités de 1815 le plus grand coup dont la monarchie nouvelle pouvait les frapper. — La séparation de cet état d'avec la Hollande fut le résultat d'une conduite politique qui fut digne de la France.

De nombreuses questions qui avaient rapport à notre régime économique restaient à résoudre. Le premier acte du gouvernement dans cet examen eut pour but d'aviser à fixer la législation sur les blés.

Nous ne parlerons pas de ce projet de loi qui, présenté aux chambres en 1832, introduisait dans notre commerce des grains des changements importants ; mais nous ne pouvons passer sous silence l'enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, que le ministre du commerce[1] ouvrit, sous sa présidence, au mois d'octobre 1834. Cette mesure eut un trop grand retentissement en France et à Saint-Quentin, pour que nous n'en rendions pas compte.

1 M. Duchâtel.

Déjà, devançant les avis de cette enquête, le ministre, en vertu des lois en vigueur qui l'y autorisaient, avait provisoirement et sous la réserve de la sanction à intervenir des chambres, levé plusieurs prohibitions. Il avait fait disparaître de nos tarifs celles qui concernaient l'horlogerie étrangère et les vêtements d'étoffes; et, pour faciliter la fabrication des tulles et des mousselines, il avait remplacé la prohibition des fils de coton du numéro 143 mille mètres et au-dessus par des droits.

M. Duchâtel, en faisant connaître les motifs qui le portaient à proposer cette enquête, disait [1] : « Les faits » sont, en matière commerciale, la base de toute dé- » termination sage et prudente. Le remplacement des » prohibitions par des droits est un des vœux les plus » fréquemment adressés au gouvernement. » Et il ajoutait : « Le projet d'enquête ne doit alarmer aucun » intérêt; il n'entre pas dans les intentions du gouver- » nement de porter, par de brusques changements, la » perturbation dans les intérêts matériels. »

L'enquête devait particulièrement porter sur les verreries, les poteries, le plaqué, les tissus de laine et les tissus de coton. Un conseil supérieur du commerce, composé pour cette circonstance de 26 membres pris parmi ce que les chambres, le conseil d'état, la banque, l'agriculture, l'industrie et le haut commerce comptaient d'hommes publiquement désignés par leurs

1 Si nous citons les paroles du ministre, c'est pour faire connaître les intentions qui présidèrent à l'enquête de 1834.

lumières au choix du ministre, fut institué par lui, afin de la diriger et de recueillir les avis.

Cette enquête, malgré les assurances du ministre, jeta l'alarme dans les districts manufacturiers qui produisaient le coton et la laine.

Les commerçants de Saint-Quentin s'empressèrent des premiers de faire parvenir au gouvernement l'expression de leurs appréhensions sur les fâcheuses conséquences d'un aussi prompt changement dans la législation douanière; et, dans un mémoire adressé à la commission d'enquête, ils lui rappelaient les conditions d'infériorité dans lesquelles ils se trouvaient, et ils lui disaient « que la situation de l'Angleterre n'était » pas celle de la France ; que les Anglais, placés dans » une position isolée et presque inabordable, étaient » à l'abri des crises violentes et des révolutions, et » qu'ils avaient l'avantage d'être beaucoup plus avan- » cés que nous dans la carrière industrielle. »

Cette enquête, tant écrite qu'orale, n'eut aucun résultat sérieux, et au lieu de fournir les lumières que l'on était en droit d'attendre, elle servit de champ de bataille à de nombreux intérêts qui s'entrechoquèrent sous les yeux de la commission, sans qu'il lui fût possible de prendre une décision définitive.

Cette année de 1834 vit également apparaître la première exposition des produits de l'industrie du règne de Louis-Philippe 1er. Sous la restauration, ces solennités se renouvelaient tous les quatre ans; la nouvelle ordonnance, rendue à cet effet, décida qu'elles n'auraient lieu désormais qu'après un intervalle de cinq

années. Celle de 1834 compta deux mille quatre cent quarante-sept exposants[1]; c'était un tiers de plus qu'en 1827, et s'il n'en faut rien conclure de très-remarquable en faveur des progrès de l'industrie, du moins l'indifférence de nos fabricants, dont se plaignait le jury de 1827, avait cessé.

Le district de Saint-Quentin avait peu de représentants à cette exhibition. Les produits qui y furent remarqués, étaient des brillantés et façonnés, des nansoucks, des tulles et des broderies.

Deux maisons obtinrent des médailles d'argent, l'une [2] pour « ses batistes d'écosse, ses tissus façonnés, » ses fantaisies à la Jacquart, ses cotelignes, ses jaco- » nats unis, à rayures et à carreaux satinés, qui pou- » vaient rivaliser avec les modèles anglais et dont les » dessins étaient d'un bon choix ; » et l'autre [3], pour « la bonne fabrication des tulles qu'elle employait » spécialement à la broderie. »

Voici ce que disait l'honorable et savant rapporteur du Jury [4] sur la situation de l'industrie des tissus de coton en 1834. « Les progrès du tissage des cotons[5], » qui se sont manifestés depuis 1827, ne sont pas dus » à des inventions extraordinaires, mais à un ensemble

1 *Histoire des Expositions de l'Industrie française*, page 157.

2 MM. Picard jeune et fils.

3 MM. Malézieux frères et Robert.

4 Ch. Dupin, rapporteur général de l'exposition de 1834. Mais cette partie du rapport avait été confiée à M. Legentil, qui fut longtemps président de la chambre de commerce de Paris.

5 Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française, exposés en 1834.

» de perfectionnements secondaires qui, réunis, con-
» duisent à de très-grands résultats. Les améliorations
» du filage ont été, pour les tissus, la cause de progrès
» immédiats. La multiplication des métiers mécani-
» ques, leur emploi mieux compris, ont rendu les
» opérations plus économiques et les produits plus
» réguliers. L'application du métier à la Jacquart,
» qui s'est répandu dans toute la France, a permis de
» brocher à peu de frais, sur des fonds clairs ou
» serrés, des dessins du meilleur goût. »

Ce document contenait, en outre, d'autres renseignements utiles sur la situation de l'industrie du coton, et des conseils aux manufacturiers sur certaines améliorations qu'ils devraient apporter à leur fabrication[1].

La filature et le tissage du coton étaient encore, en 1835 et en 1836, l'industrie principale et prospère du centre manufacturier de Saint-Quentin; cependant déjà, les rapports que sa chambre consultative adressait au gouvernement annonçaient que la fabrication des étoffes de laine commençait à y prendre une place considérable; et, en effet, depuis plusieurs années, on remarquait que cette production semblait vouloir y reconquérir la grande importance qu'elle y avait eue autrefois.

Il n'est pas étonnant que la laine, qui a été la première matière appropriée aux vêtements de l'homme, ait

1 Voir aux pièces justificatives, quelques fragments de ce rapport, dû à la plume de M. Legentil.

été aussi le premier produit que fabriquèrent les habitants d'une contrée dont le génie industriel remonte aux époques les plus reculées de la monarchie française. Mais cette fabrication, ayant été en partie remplacée par celle des linons et des batistes, et ensuite par celle des tissus de coton, on pouvait croire qu'elle resterait, sinon absorbée par les autres, du moins limitée à la fabrication des tissus qui se faisaient dans les cantons de Bohain et de Ribemont, et que le coton, les tulles et les broderies resteraient exclusivement les grandes industries de cette cité. Il n'en fut pas ainsi, et il était réservé à celle de la laine d'y redevenir l'une de ses principales productions.

Ce fut un grand avantage sans doute pour le district manufacturier de Saint-Quentin, que d'y voir augmenter le nombre des branches de son commerce, et, depuis, en effet, le tissage de la laine y a pris un développement considérable.

C'est à cause de cette importance et de celle qu'elle y eut autrefois, que nous allons entrer dans quelques détails sur une industrie riche des souvenirs de son passé, des réalités de son présent et des brillantes espérances de son avenir.

L'application de la laine à la fabrication des vêtements de l'homme est ancienne comme le monde. On a commencé par la feutrer, plus tard on la fila, et on la tissa ensuite.

Les Egyptiens possédaient d'abondants troupeaux, que l'on tondait deux fois l'an, grâce à l'excellence des pâturages. En Grèce, comme partout ailleurs, la laine

formait la matière principale des habillements des deux sexes. On y prenait un grand soin des moutons, et l'on alla même jusqu'à imaginer de les revêtir d'une sorte de camisole pour les empêcher de salir leur toison ou de l'accrocher aux épines des buissons, procédé qui, de nos jours, est encore fréquemment mis en pratique chez les Anglais.

Chez les Romains, la laine entrait également dans presque tous les vêtements ; aussi, de tous les animaux domestiques le mouton y fut-il le plus multiplié. La pourpre romaine, à l'usage des sénateurs, se faisait avec des laines de l'Italie méridionale, qui valaient 90 francs la livre de 12 onces[1], et l'on évaluait à 834 francs le même poids en laine teinte de Tyr. L'industrie fit, du reste, peu de progrès chez les Romains qui la dédaignaient, et qui, comme les Grecs, l'abandonnaient en grande partie aux esclaves[2]. Cependant l'on faisait à Rome des draps tissus d'or pur, ou mélangés de fils d'or formant dessins. Le prix de ces étoffes était fort élevé, et la teinture en augmentait énormément le prix, suivant la nuance employée. Ainsi, telle étoffe valait 72 francs la mesure du temps, qui en coûtait 720, teinte d'une certaine couleur[3].

La Gaule fournissait déjà aux Romains, sous les empereurs, des tissus rayés ou à carreaux, servant de

1 Pline.

2 Rapport des 12e et 15e jurys à l'Exposition de Londres, tome IV page 2.

3 Beaucoup de ces renseignements sont dus à un Saint-Quentinois, M. Frédéric Bernoville, notre ami et regretté collègue au jury de l'exposition universelle de 1855.

manteaux aux soldats, qu'on nommait *saies*, et qui, par leurs dessins, ressemblaient aux plaids écossais, et parmi nos villes manufacturières, Arras était en première ligne et se distinguait dans la fabrication des draps rouges que l'on comparait à la pourpre d'Orient.

Le tissage de la laine était tellement répandu en France qu'il serait difficile d'assigner une date à son origine. On sait seulement que chaque famille produisait les étoffes nécessaires à sa consommation.

Cette industrie, comme toutes les autres, dépérit à partir des invasions des barbares, et après la chute de l'empire romain, la civilisation recula.

Pour suppléer au vide qui résulta dans les échanges, les propriétaires furent réduits à établir chez eux des espèces de manufactures domestiques, pourvoyant aux besoins journaliers de leurs maisons. La plupart des abbayes durent plus tard joindre aux travaux agricoles ceux du filage et du tissage des étoffes de laine.

Ce fut à peu près vers le XIIe siècle que l'on vit grandir cette fabrication et qu'elle commença à se développer dans certaines contrées de la Picardie et des Flandres ; mais elle ne devint réellement une industrie qu'à l'époque des croisades, qui opérèrent une révolution dans le commerce et les manufactures.

En 1646, Nicolas Cadeau fondait à Sedan cette belle fabrication de draps fins, façon de Hollande, dont la réputation ne s'est pas un instant démentie depuis son origine ; et, quelques années plus tard, Colbert faisait venir en France le célèbre Van-Robais, qu'il installait à Abbeville, pour y créer une manufacture de draps.

Parmi les villes qui, du XIIe au XVIe siècle, fabriquaient, avec le plus de succès, les étoffes de laine, nos lecteurs le savent, celles de Saint-Quentin, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, de Valenciennes et d'autres encore, se trouvaient à la tête de cette industrie. On y faisait d'assez grandes quantités de fils de laine à la main, qu'on employait à tisser des étoffes dans le genre de celles qui se fabriquaient en Flandre.

Tous ces fils de laine faits à la main se nommaient *sayette.*

Cependant, quelque florissante qu'ait été, en Europe, cette industrie, jusqu'à la fin du dernier siècle, il ne fut apporté aucun perfectionnement essentiel dans les procédés des manufactures de la laine. Tous les changements portaient sur la variété des couleurs ou des combinaisons, qui suivaient les caprices de la mode. La révolution qui hâta ses progrès ne date réellement que du moment où les inventions d'Arrvrightt pour le filage du coton furent appropriées à celui de la laine. C'est à partir seulement de cette époque que les fabrications de la laine et du coton, s'exerçant par des procédés mécaniques, prirent un immense développement, qui changea les conditions du monde industriel.

La fabrication de la laine se distingue, comme on le sait, en deux grandes divisions : celle de la laine cardée et celle de la laine peignée [1]. Le district de

1 Avant l'emploi des procédés mécaniques, beaucoup des fils destinés aux étoffes rares se tiraient du Soissonnais, de la Hollande, et la Picardie, à elle seule, en employait, en 1780, pour 12 millions de francs filés en France ou à l'étranger. (Travaux de la commission française sur l'industrie des nations, tome IV, page 144.)

Saint-Quentin ne s'est jamais occupé que de cette dernière.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, on n'y employait que des fils de laine faits à la main dans la confection des tissus ras et mélangés. Ces fils, fabriqués par des hommes, et surtout par des femmes, présentaient à la teinture de graves difficultés.

Jusqu'en 1816, les fileuses à la main gagnaient de 60 centimes à 1 franc, en produisant 62 à 65 grammes de fil pendant douze à quinze heures de travail. Ces fils se vendaient, jusqu'en 1822, par petits paquets de 1,000 ou de 500 grammes. Le numéro des fils était déterminé par le nombre d'échées qui se trouvaient dans un paquet : l'échée était de 700 mètres 222 m/m, divisés sur une circonférence de 1m 485 m/m. Les numéros 35 à 50, les plus hauts numéros qui se faisaient en 1822, valaient de 20 à 40 francs le demi-kilogramme. Certaines chaînes fines écrues, du poids de 8 onces environ, coûtaient de 80 à 84 francs le kilogramme. On employait, pour filer une trame 50, la laine peignée avec laquelle on obtient aujourd'hui des numéros de 80 à 90. La laine peignée valait, selon la qualité, de 24 à 50 francs et plus le kilogramme; c'est celle que l'on payait en 1851 de 8 à 16 francs, et avec une plus grande pureté dans le produit.

En même temps qu'on essayait, de 1809 à 1810, le cardage et la filature du cardé à la mécanique, on cherchait l'application du métier Mull-Jenny à la filature de la laine peignée. En 1812, un mécanicien [1]

1 Ce ménanicien se nommait Dobo; il était de Reims.

obtint le prix proposé par la société d'encouragement, pour cette invention, et il monta les premières machines préparatoires pour l'étirage de la laine peignée.

En 1819, on fit des peignes montés sur des mailles d'une chaîne à articulations, dont le jeu était très-ingénieux. On filait cependant encore à la main, parce qu'on ne pouvait obtenir à la mécanique que des chaînes très-irrégulières, qu'il était tellement difficile d'employer, qu'un malheureux tisseur pouvait à peine faire 50 centimètres d'un numéro commun en douze heures, avec une chaîne filée mécaniquement.

Ce n'est que vers 1822 que l'on commença à employer un peu plus de la chaîne faite à la mécanique. L'œuvre de la production était laborieuse : une broche produisait moitié moins qu'aujourd'hui. Cette laine peignée, non filée, valait alors 45 francs le kilogramme; on la payait 14 francs en 1851.

Les principales filatures de laine étaient établies à Reims, à Réthel, à Paris, à Fourmies, à Roubaix, à Amiens, à Turcoing, à Cercamp, à Cramoisy et autres lieux.

Dejà, depuis 1818, un établissement considérable en ce genre s'était formé au Câteau, non loin de Saint-Quentin, et, un peu plus tard, un autre dans son arrondissement, à Ribemont. Mais ce ne fut qu'en 1839, qu'une maison de la ville même y fonda une filature de laine[1]. Ses fabricants de tissus en laine

2 MM. Cambronne frères, manufacturiers très-intelligents, enlevés trop tôt à leur famille et à leurs amis.

achetaient leurs filés aux filatures étrangères, dont plusieurs avaient des dépôts à Saint-Quentin.

Nulle part, en France, le progrès n'avait marché d'un pas plus rapide que dans les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing ; en 1834, le département du Nord comptait 250,000 broches à filer la laine peignée et cardée, et 90,000 broches de retordage[1]. On employait près de 600 chevaux de force motrice. Le capital en machines était évalué à 15 millions de francs environ pour la filature et le retordage seulement. Le numéro moyen qu'on faisait en 1843 était le n° 34, échée de 710 mètres.

En 1851, le numéro moyen était monté à 37, sans que la quantité obtenue fût diminuée; la broche produisait 12 au lieu de 10 kilogrammes.

Depuis 1843, le nombre des broches qui filaient de la laine s'était accru d'un quart ; il n'était en France, en 1829, que de 240,000; on en comptait 600,000 en 1844; 750,000 en 1847, et 900,000 en 1851.

La filature de la laine peignée à la mécanique commença, en Angleterre, de 1790 à 1793. En 1857, ce pays faisait mouvoir 875,830 broches [2]; mais dans ce nombre étaient comptées celles qui filaient le poil de chèvre et l'alpaga, deux industries considérables, qui utilisaient au moins 150,000 broches.

1 Rapport de M. Mimerel.

2 Travaux de la commission française à l'exposition de 1855, tome IV, page 155.

Nous avons dit ce que fut, à Saint-Quentin et dans ses environs, le commerce des étoffes de laine, et ensuite les résultats favorables que retirèrent de cette fabrication les manufacturiers de Paris qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, avaient établi des ateliers dans les principales communes des cantons de Bohain et de Ribemont.

Malgré la proximité de ces contrées qui produisaient d'admirables tissus de laine, ce ne fut qu'en 1823 [1], à peu près à l'époque où l'Alsace s'occupa sérieusement du tissage des calicots et des percales, que cette industrie commença à s'établir de nouveau à Saint-Quentin. Une maison [2] s'occupa d'y monter une fabrication d'étoffes mélangées de laine et de soie.

C'est ensuite à Trois-Villes, en 1827, et à Saint-Quentin de 1833 à 1844, que furent créés les principaux articles écrus destinés à l'impression, et notamment les tissus fondamentaux qui ont vivifié cette industrie en Europe et développé les relations de la France avec l'Amérique.

Vers 1822, une maison de Paris [3] avait fabriqué avec succès des tissus légers de soie et de poil de chèvre. Les tissus de poil de chèvre dataient du XVIIe et du XVIIIe siècle ; mais ils ne consistaient alors qu'en

1 Travaux de la commission française à l'Exposition de Londres tome IV page 182.

2 MM. Dufour frères.

3 M. Depouilly.

étoffes assez lourdes; ceux qui furent faits depuis étaient légers, et l'on en tira de charmants effets.

L'établissement du Câteau ne fabriquait encore que des mérinos. Ce fut en 1833 que parut la mousseline-laine chaîne coton, article parfaitement approprié à la consommation des masses, et dont Saint-Quentin s'empara avec le plus grand succès. Plusieurs de ses maisons [1] essayèrent simultanément de fabriquer cette marchandise, et la présentèrent sur le marché de Paris.

Peu d'étoffes eurent une aussi brillante carrière que la mousseline chaîne coton, qui se tissa ensuite mécaniquement. La France en fabriqua des quantités considérables, et elle en faisait plus de 100,000 pièces en 1851. L'Angleterre a aussi tiré un immense parti de ce produit.

De 1838 à 1842, l'article gaze pour l'impression prit un nouvel élan. On fit le barége et la balsorine, imitation d'un tissu de lin du XVIII[e] siècle, nommé jonc. Le jonc était lui-même, nous l'avons dit, une imitation de la gaze en fil, créée en 1765 à Saint-Quentin. Le barége se vendit d'abord 2 francs 75 centimes l'aune en écru, et en 1851, ce tissu ne valait plus que de 60 à 75 centimes le mètre. Les genres de tissus de laine qui, depuis, se créèrent, ont été si nombreux et variés, qu'il nous serait difficile de tous les

1 MM. Mariage frères, André et Jules David, Cambronne frères, et autres.

citer, et pour ceux-ci comme pour ceux en coton, nous n'en ferons connaître que les principaux :

Les anciennes étoffes de laine, avec le temps qui éprouve tout, disparurent pour faire place à des étoffes nouvelles, demandées par les besoins incessants de la mode ou de la consommation.

Leur fabrication venait d'être acquise au district de Saint-Quentin, et ses ouvriers convinrent tellement à ce genre de tissage, qu'un grand nombre des manufacturiers des villes du Nord y établirent des contremaîtres.

Outre beaucoup de pièces de mousseline chaîne coton et en laine pure, il s'y fit aussi de 1835 à 1845, des quantités considérables de jaconats, de nansoucks, de mousselines unies et satinées en coton pour l'impression, et des étoffes de laine mélangées.

Nous aurons l'occasion de revenir sur leur importance.

La ville de Saint-Quentin fut une des premières de la France qui comprit le mieux l'utilité de l'établissement des chemins de fer. Dès l'année 1833, son conseil municipal demandait au gouvernement que celui qui devait relier Lille à Paris passât par Saint-Quentin, et il décidait, le 8 décembre 1835, que la ville abandonnerait gratuitement à la compagnie qui se présenterait pour sa direction les terrains communaux sur lesquels ce chemin serait établi.

Le 17 mai 1837, une députation se rendait à Paris pour faire de nouveau valoir les droits de la ville a être traversée par le rail-way projeté, et, le 14 septembre, son

conseil municipal votant 10,000 francs pour subvenir aux études qui pourraient être faites, décidait de plus qu'une souscription serait ouverte pour augmenter l'importance de cette somme. La chambre consultative, de son côté, n'avait pas cessé, depuis quatre ans, d'adresser à M. le ministre du commerce de nombreux rapports, pour lui démontrer combien l'avenir de son centre manufacturier était intéressé à la décision qui allait intervenir.

Toutefois, la question du chemin de fer, quelque vitale et importante qu'elle fût, n'était pas la seule qui préoccupât l'édilité de la ville de Saint-Quentin.

Par ses soins un établissement de mont-de-piété, une caisse d'épargnes et un abattoir venaient d'être ouverts aux besoins de sa population. Elle avait augmenté l'étendue de son cimetière[1], et elle faisait étudier par une commission un projet pour construire une nouvelle salle de spectacle[2] en vue de l'édification de laquelle elle avait déjà acheté l'hôtel dit des Trois-poissons[3]. Enfin elle obtenait que la cité fût exonérée de la grosse dépense d'une prison, qui avait été mise à sa charge par le décret impérial du 28 avril 1810.

Ce fut en juillet 1836, que la banque de France, désirant établir des succursales dans plusieurs des centres

1 Cette acquisition de terrains eut lieu à raison de 9,000 francs l'hectare.

2 Ce fut dans la séance du 1er octobre 1833, que la proposition d'une nouvelle salle de spectacle fut faite.

3 L'hôtel des Trois-Poissons avait été acheté 20,000 francs par la ville.

commerciaux qui n'avaient pas de banques locales, fit connaître son intention d'en créer une à Saint-Quentin. Son commerce accueillit cette nouvelle avec satisfaction.

L'institution de la banque en France n'y est pas très-ancienne. Ce ne fut qu'en 1776, par conséquent après la chute du système de Lavv, qui pour long-temps y avait éteint toute confiance dans les établissements de crédit, qu'il s'y forma *une Caisse d'escompte*. Cette caisse, après des phases très-diverses de discrédit ou de succès, presque toujours influencée par les services que le gouvernement exigea d'elle dans ses embarras financiers, fut définitivement détruite en 1793, à l'époque où la création illimitée des assignats rendait toute opération de banque impossible.

En 1796, avec le retour de l'ordre, il fut établi à Paris, sous forme de société en commandite, une caisse dite des comptes-courants. Un arrêté des consuls, du 2 nivôse an VIII, donna à cette société le nom de *Banque de France*[1]; le 24 pluviôse de la même année, une assemblée générale des actionnaires posa les bases de cette association, et sous cette nouvelle forme, le capital fut porté à trente millions. La loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) donna à la banque une

1 Le mot banque est dérivé de l'italien. Son origine est des plus modestes. Dans les villes italiennes du moyen âge il était d'usage que chaque négociant attitré, ou du moins chaque changeur eût, dans un lieu public, une table ou banc, *banco*, sur lequel il effectuait ses paiements et ses recettes. Quand le négociant, ayant fait de mauvaises affaires, manquait à ses engagements, on rompait son banc en signe de dégradation: *banco rotto;* d'où est venu le mot banqueroute.

constitution régulière, avec le privilége d'émettre des billets au porteur et à vue, et son capital fut alors porté à quarante-cinq millions. Enfin cet établissement, reconstitué par la loi du 22 avril 1806, tenant à augmenter l'importance de ses opérations et à justifier son titre de banque de France, en prouvant qu'il n'était pas seulement la banque de Paris, avait décidé qu'il fonderait des succursales dans plusieurs villes du royaume.

Celle de Saint-Quentin y fut établie le 16 octobre 1837; la première, celle de Reims, était du 6 mai, et celle de Saint-Etienne du 17 juin 1836. Saint-Quentin fut donc la troisième ville qui fut dotée d'un comptoir de la banque, et après elle, celles de Montpellier, Grenoble et Angoulême.

Ce comptoir n'y fut pas seulement institué pour venir en aide à son commerce, mais encore à celui de plusieurs arrondissements du département de l'Aisne, du Nord et de la Somme. Sa création y était désirée et réclamée.

Si ce district renfermait des ouvriers habiles et des manufacturiers intelligents, il manquait de banquiers; et dans les premières années du XIXe siècle, son papier de commerce s'y négociait d'une étrange manière. Sans remonter à des temps bien éloignés, on se rappelle encore l'époque où, pour se procurer de l'argent, ses négociants étaient dans la nécessité d'envoyer encaisser leurs lettres de change à des banquiers de Paris ou de les escompter à la recette particulière des finances, quand cette caisse avait besoin de valeurs.

Saint-Quentin, ville très-industrielle, qui faisait un

chiffre d'affaires très-important, n'avait alors que deux ou trois courtiers, qui, sans caractère légal, se livraient à l'agio du papier. Vers 1820, un ou deux comptoirs d'escompte se formèrent, et quelques années plus tard, leur nombre s'augmenta.

En 1836, il s'y monta une très-importante maison de banque par actions. Mais ce ne fut réellement que de l'époque de la création de sa succursale que date pour cette ville l'énorme développement de ses opérations de banque.

A Saint-Quentin le commerce n'eut qu'à se féliciter de l'établissement de sa succursale, et sa chambre consultative exprimait cette satisfaction, en disant, le 10 février 1840, dans une adresse à MM. les députés[1] : « que les avantages que le commerce avait retirés de » l'établissement des comptoirs de Reims, Saint- » Etienne, Saint-Quentin et Montpellier pouvaient » déjà être constatés par des résultats obtenus ; et elle » demandait : » 1° La création d'un plus grand nombre de succursales ; 2° que les comptoirs pussent émettre des billets de 100 francs ; et 3° qu'ils fussent autorisés à escompter le papier des villes où la banque aurait des succursales. Comme on le voit, cette chambre, pressentant les besoins du commerce [2] réclamait déjà

1 Chambre consultative. Lettre à MM. les députés sur le renouvellement du privilége de la Banque de France (10 février 1840).

2 Il est peu de villes en France, où la succursale de la Banque ait eu plus de succès qu'à Saint-Quentin. En 1838, le chiffre des effets qu'elle y escompta, ne s'élevait qu'à la somme de 17,820,000 ; il était de 32,219,000 francs en 1845, de 101,224,179 en 1855 ; de 162,524,279 en 1859.
En 1864, il fut encore de 118,524,396 francs.

pour lui une partie des sages améliorations financières et de crédit qui, plus tard, lui furent accordées.

Le commerce de Saint-Quentin avait eu plusieurs années de prospérité, et la période de 1832 à 1836 était généralement considérée comme ayant été favorable à ses manufactures. Mais au commencement de 1837 [1], cette belle situation s'arrêta : on vit apparaître une gêne dans les transactions, un temps d'arrêt dans la marche des affaires et les demandes cessèrent. Tout faisait craindre le retour de l'une de ces crises qui sont si fatales à l'industrie.

Cette catastrophe éclata en effet au milieu des symptômes les plus satisfaisants de la prospérité publique ; elle était la conséquence des mauvaises affaires de l'Alsace, et de la crise financière qui frappait l'Amérique du Nord.

Les représentants du commerce de Saint-Quentin se préoccupèrent de la fâcheuse position dans laquelle se trouvaient ses manufacturiers, et ils l'exposèrent dans ces termes à l'autorité [2] : « Le malaise qui paralyse tou-
» tes les transactions, disait ce rapport, arrête la vente
» des produits de nos fabriques et rend la situation
» de nos industries désastreuse..... Il y a mévente
» pour tous les tissus, soit en laine, soit en coton, et
» cette mévente vient, outre la crise d'Amérique, de
» l'abondance des marchandises qui, chaque jour,
» s'accumulent dans les magasins. — L'industrie

1 Rapport de la chambre consultative, du 4 février 1837.
2 Rapport de la chambre consultative, du 13 avril 1837.

» sucrière, elle-même, se ralentit, et les fabricants de » sucre qui, autrefois, cherchaient à étendre leur com- » merce, en louant beaucoup de terres, se contentent » aujourd'hui de travailler avec les produits de leurs » propriétés, tant ils redoutent les effets de la nouvelle » loi qui est portée devant les chambres. »

En effet, la crise de 1837 ne frappait pas seulement les manufactures du coton et de la laine, elle atteignait presque toutes nos industries nationales, et celle du sucre, en particulier, souffrait d'autant plus qu'elle était menacée de voir modifier la législation douanière qui la protégeait. Cette production était déjà si importante pour l'arrondissement de Saint-Quentin et pour le département de l'Aisne, qu'il nous paraît utile de rappeler sommairement les discussions parlementaires qui s'ouvrirent en 1837 sur la question des sucres et qui ne se terminèrent qu'en 1843.

Nous avons dit la situation de cette industrie tant indigène que coloniale à l'occasion de l'enquête de 1828. — Cette double production s'était développée depuis à l'abri de la surtaxe qui la protégeait contre l'importation étrangère. Mais un schisme dangereux ne tarda pas bientôt à se développer entre les productions des colonies et ceux de la métropole; et ce schisme était devenu tel, en 1837, que le gouvernement crut qu'il était indispensable d'y remédier par une loi.

Le décret de 1812 avait affranchi de tout impôt la production et la circulation du sucre indigène. Cette immunité de taxes lui avait été conservée jusqu'alors.

En 1828, le rapporteur de la commission d'enquête[1] avait, il est vrai, fait pressentir qu'un jour viendrait où elle devrait cesser, et où les fabricants du sucre indigène seraient imposés, comme tous les autres producteurs nationaux; mais il s'était appliqué en même temps à rassurer les industriels, en leur déclarant que ce changement de législation n'aurait lieu, en tout cas, que progressivement et dans un avenir indéterminé.

En 1832, on avait proposé de mettre un droit de 5 p. 0/0 sur la consommation du sucre indigène, mais la chambre avait rejeté cette proposition comme prématurée et inopportune.

En 1836, un projet d'impôt avait encore reparu dans le budget, et les chambres l'avaient également repoussé. Aussi la production du sucre de betteraves, rassurée, s'en était tellement ressentie, que depuis 1828 le nombre de ses fabriques s'était élevé de quatre-vingt-dix à quatre cents[2].

Cette situation causa une vive agitation aux colonies, qui se plaignirent de ce que le marché métropolitain leur était, en partie, enlevé par la concurrence d'un rival placé dans des conditions plus favorables que celles qui leur étaient imposées. La navigation et le trésor joignirent leurs doléances à celles des colons, si bien qu'en 1837 les chambres, après de longs débats sur le meilleur système à suivre, adoptèrent une loi, en

1 M. le comte d'Argout.

2 Charles Gouraud. *Histoire de la Politique commerciale de la France*, tome II, page 243.

vertu de laquelle le sucre indigène fut frappé d'un impôt de 10 francs, qui dut s'élever à 15 à partir du premier juillet 1839. Cette loi, qui semblait devoir fixer définitivement le régime économique de la sucrerie de betteraves et lever les incertitudes dont se plaignaient ses fabricants, les satisfit.

La crise qui avait commencé à peser sur leur industrie cessa peu à peu, et, demandant à la science de nouvelles découvertes, ils s'occupèrent d'améliorer leurs moyens de productions. La sucrerie indigène, avec la protection qui lui restait, reprit sa prospérité passée ; mais peu de temps après, les colons, mécontents de la loi de 1837, recommencèrent leurs plaintes et, cette fois, ce ne fut plus une augmentation de droits dont ils demandèrent de grever le sucre de betteraves, mais bien sa suppression radicale.

La réponse du ministre qui était alors aux affaires[1], fut énergique ; il fit rougir ceux qui demandaient la mort d'une industrie qui n'était coupable que d'enrichir la nation, et il se borna à proposer une loi qui élevait de 15 à 25 francs le droit que le sucre de betteraves aurait à payer au trésor.

Cette aggravation d'impôt, loin de diminuer sa production, ne fit que lui donner un nouvel élan, et, de 22 millions de kilogrammes, quantité à laquelle elle était tombée dans un moment de crise en 1839, elle s'éleva à 34 millions en 1842.

Les colonies, irritées de la vitalité d'une industrie qui

1 M. Thiers, chef du cabinet du 1er mars.

venait leur disputer avec autant de succès le marché métropolitain, et qui résistait si bien aux nouvelles charges qui lui étaient imposées, persistèrent plus que jamais dans leur proposition de la suppression pure et simple des fabriques de sucre en France. C'était le cri de la passion. Cependant le ministère[1], accablé de réclamations, et voulant sans doute décharger sa responsabilité, présenta, en 1843, aux chambres, un projet de loi, portant, comme le désiraient les colonies, suppression de l'industrie du sucre indigène, moyennant une indemnité de quarante millions à distribuer entre les propriétaires des fabriques.

Dans cette circonstance encore, la chambre consultative de Saint-Quentin prêta un appui chaleureux et énergique à cette industrie. Elle adressa à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, le 24 janvier 1843[2], un mémoire où elle faisait valoir les nombreuses considérations qui devaient faire rejeter la ridicule prétention des colonies, et ce mémoire se terminait ainsi : « En résumant nos doléances, permettez-nous
» de dire à Votre Excellence qu'acheter avec des mil-
» lions le droit d'anéantir, en un jour, une des plus
» glorieuses conquêtes du siècle, priver l'agriculture
» d'un produit, renverser des usines, proscrire la
» betterave des champs, arrêter les machines qui fonc-
» tionnent, disperser les ouvriers qui travaillent, les
» réduire à la misère, est un fait tellement grave et

1 Le ministère du 29 octobre

2 Voir ce mémoire dans les procès-verbaux, séance du 24 janvier 1843, de la chambre consultative.

» sérieux, qu'il est impossible qu'un gouvernement
» protecteur du travail national puisse jamais songer
» à le demander et à le faire exécuter. »

Les chambres repoussèrent avec patriotisme un projet, qui, au fond, n'avait été proposé par le gouvernement que pour mettre la nation en mesure de juger en dernier ressort le *vœu violent* des colonies, et une loi équitable et prudente trancha, en conservant également la production coloniale et la production indigène, le débat qui les divisait. Cette loi consista à niveler les conditions d'existence des deux sucres, en élevant progressivement, dans une période de quatre années, les droits actuels perçus sur le sucre indigène, au taux de ceux acquittés par le sucre colonial ; et elle les couvrit tous les deux d'une surtaxe de 22 francs, établie, en sus du droit normal, sur les sucres de fabrication étrangère.

La crise qui pesait sur toutes les industries dura aussi longtemps que celle d'Amérique, c'est-à-dire que ce ne fut qu'en 1839 que les affaires commerciales commençèrent à reprendre leur mouvement ordinaire.

La ville de Saint-Quentin avait été visitée, le 4 septembre 1837, par le duc et la duchesse d'Orléans, et cette cité n'avait rien négligé pour recevoir dignement la princesse qui venait d'unir sa destinée à celle du fils aîné du roi des Français. Son conseil municipal avait voté une somme de 6,000 francs [1] pour cette réception

1 Délibération du 29 juin 1837.

qui fut très-brillante, et qui se fit remarquer par une exposition des produits de l'industrie locale, parmi lesquels les tissus les plus beaux furent offerts à la princesse Hélène.

C'était la dernière fois que Saint-Quentin recevait le duc d'Orléans qui, peu d'années après son mariage, fut tué par une chute qu'il fit en tombant de voiture.

Le prince royal était populaire ; aimable et bienveillant, il n'était connu de la population que par ses belles qualités. Il s'était distingué comme général à Anvers, et en diverses circonstances il avait fait ses preuves d'humanité et de courage.

Le prince et la princesse furent parfaitement accueillis à Saint-Quentin.

L'année 1838 avait été moins déplorable pour l'industrie que celle de 1837, sans cependant être favorable à ses manufacturiers et à ses ouvriers. Cette crise, que le commerce français venait d'avoir à supporter, avait sévi également en Angleterre et en Allemagne ; et l'on remarquait déjà qu'il s'établissait entre les intérêts des peuples commerçants une espèce de solidarité qui allait rendre, pour ainsi dire, leur existence commune.

En 1839, la situation commerciale s'était singulièrement améliorée, et l'exposition des produits de l'industrie, qui eut lieu cette année, fut une des plus belles que l'on ait vues à Paris. Cette institution avait tellement grandi, s'était tellement nationalisée dans le pays, que le danger n'était plus que les fabricants montrassent en général de la froideur à y porter les fruits de

leur travail et de leur intelligence; on pouvait craindre, au contraire, que les locaux fussent trop restreints pour recevoir leurs produits.

Il y avait à l'exposition de 1839, 3,281 exposants. Les machines présentées par des constructeurs habiles de Saint-Quentin[1] reçurent une médaille d'or, et de nombreux industriels de son district et du département de l'Aisne y obtinrent des médailles d'argent, de bronze et des mentions honorables[2].

A l'exposition suivante qui eut lieu en 1844, une honorable maison de Saint-Quentin[3], plusieurs fois récompensée à des exhibitions antérieures, obtint, pour l'excellente fabrication de ses tissus de coton, une médaille d'or; et deux autres en argent furent décernées par le jury, l'une à une maison[4] pour ses tissus pour meubles, et l'autre à une autre[5] pour ses broderies diverses. Un mécanicien de Saint-Quentin[6] y reçut également une médaille d'argent.

Les progrès que l'industrie avait faits depuis 15 ans étaient très-considérables, sans doute, mais ils

1 MM. Casalis et Cordier.
La manufacture des glaces de Saint-Gobain eut également une médaille d'or.

2 MM. Davin-Desfresne, Frédéric et Edouard Bernoville, de Saint-Quentin; Monnot-Leroy, de Pontru; Graux, de Mauchamps, obtinrent des médailles d'argent. MM. Daudville, Poisson-Livorel, Charles Jardin, de Saint-Quentin; Dambrun frères, de Vendelles; Guislain-Dupont, d Etaves, et Meurel, à Hary, des médailles de bronze; et MM. Dupuis et Reumont jeune, de Saint-Quentin; Pellé et de Tillancourt, à Soissons, des mentions honorables.

3 MM. Leboult et C°.

4 MM. A. Daudville et C°.

5 MM. J. Jacquemin et Huet jeune.

6 M. Trézel.

étaient, pour la plupart, plutôt le développement des inventions antérieures que le résultat d'inventions nouvelles : c'était partout des applications de la vapeur, comme force motrice, ou de nouveaux perfectionnements de la mécanique. Tout s'améliorait par la paix et le travail ; mais il ne s'était pas produït de grandes créations nouvelles, et l'invention de quelques arts secondaires avait seule signalé cette époque de perfectionnement plutôt que de création.

Un tableau, que M. le Ministre du commerce présenta dans un rapport du 14 janvier 1849, sous le titre de relevé général des expositions de l'industrie, fait connaître ce que furent les dix exhibitions qui eurent lieu de 1798 à 1844 et qui eurent une si grande influence sur les progrès des manufactures françaises.

ANNÉES	LIEUX DES EXPOSITIONS	NOMBRE des exposants.	NOMBRE des récompenses.
1798 (an VI)	Champ de Mars	110	23
1801 (an IX)	Louvre	229	80
1802 (an X)	Louvre	540	234
1806 (an XIV)	Esplanade des Invalides	1422	610
1819	Louvre	1662	869
1823	Louvre	1642	1092
1827	Louvre	1695	1254
1834	Place de la Concorde	2447	1785
1839	Champs-Elysées	3281	2305
1844	Champs Elysées	3960	3253

Les plus belles étoffes de laine et de coton figurèrent avec succès aux expositions de 1839 et de 1844. On

évaluait alors[1] de 66 à 70 millions la production des tissus de laine qui se fabriquaient en 1839 à Reims et dans une partie des Ardennes. On en attribuait aux manufactures d'Amiens une valeur à peu près égale à la moitié de ce chiffre, 60 millions tant à Roubaix que dans ses environs ; 18 millions dans le cercle de Saint-Quentin ; 20 millions dans le Cambrésis, et 5 millions à Paris.

Cette production de 220 à 230 millions fait assez présumer combien était grand le nombre des broches et des métiers, ainsi que des ouvriers occupés à ces fabrications variées. Pour le coton, l'enquête commerciale de 1834 constata que la France en filait alors 35 millions de kilog.: l'Angleterre en manufacturait 125 millions, dont elle exportait 72[2]; en 1835, la France reçut 38,759,819 kilogrammes de coton en laine.

La nature des relations commerciales des deux peuples, leur aptitude manufacturière, commencèrent à se dessiner à partir de cette époque. L'Angleterre, la marchande du monde, fabriqua les tissus communs en grande quantité; la France, plus sûre de son propre marché que de son commerce extérieur, travailla pour sa consommation particulière et fit moins de grosses étoffes. Quoique ces deux industries eussent leur part, c'était cependant à la condition qu'elles marcheraient d'un pas à peu près égal dans la voie

1 *Expositions de l'Industrie française*, par A. de Colmont, page 171.
2 Rapport du XIe jury à l'Exposition de Londres.

du progrès. Si l'une se fût ralentie, l'autre aurait aussitôt envahi son terrain : aussi le prix de la filature s'abaissa-t-il considérablement des deux côtés. En effet, celui du kilogramme de coton filé n° 30 qui était, en 1816, de 12 francs, ne valait plus que 6 francs en 1833 ; de sorte que depuis la paix, chacune des deux nations avait triplé sa fabrication et abaissé son prix de moitié.

Toutefois, l'Angleterre qui était convaincue qu'elle n'avait plus aucune concurrence à craindre sur le marché du monde, levait en 1825 la prohibition des tissus de coton étrangers qui durait depuis l'année 1700, et elle la remplaçait par un droit à l'entrée de 20 pour cent, qu'elle réduisait à 10 pour cent en 1832.

C'est vers cette époque que la mise en pratique du tissage mécanique y prit de grandes proportions, et à peine ce genre de tissage y était-il généralisé, que la filature fut également favorisée d'une nouvelle invention. — Cette invention était celle du métier renvideur, que les Anglais nomment aussi *self-acting* ou *automate*, c'est-à-dire agissant par lui-même. Avant cette découverte, quand le banc d'étirage avait achevé son mouvement et qu'il fallait le ramener au point de départ pour qu'il recommençât sa tâche, un ouvrier repoussait le chariot à l'aide des mains et du genou, en se servant d'un appareil de roues d'engrenage ménagé au centre de métier. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Le va et vient s'exécute de lui-même ; la force mécanique qui a conduit le banc à broches jusqu'à la limite de son

évolution, le reprend dès qu'il touche en sens inverse, pour le ramener au point d'alimentation, d'où il fournit une course nouvelle. Tout cela s'accomplit avec une précision, une souplesse de mouvement qui forme un contraste avec les efforts qu'exigeait l'ancien métier.

Un autre perfectionnement allait encore s'accomplir : c'était celui du métier à la Jacquart, pouvant être mis en mouvement par la vapeur[1].

Ainsi, comme on le voit, le coton était entré de plus en plus dans la voie du progrès. D'un usage excellent, il ne suppléait pas seulement les autres matières, il les complétait.

Pendant les premières années du XIX[e] siècle, cette fabrication était restée concentrée dans quelques districts manufacturiers; elle s'était ensuite implantée dans d'autres, et maintenant elle occupait de nombreux ouvriers dans les départements de l'est, de l'ouest et du nord de la France.

Celui de Saint-Quentin avait été l'un des berceaux de cette industrie, et celui dans lequel s'étaient créés ses principaux produits. On y fabriquait toujours, de 1840 à 1845, de grandes quantités d'étoffes de coton; cependant cette production semblait ne plus y avoir l'importance qu'elle avait eue pendant les belles

1 Il est une autre invention digne d'être également citée, c'est la peigneuse de Josué Heilman, perfectionnée par la maison Schlumberger, cessionnaire du brevet. Heilman est mort le 5 octobre 1848, avant que sa découverte eût pris un caractère industriel.

années de la restauration. Il est vrai de dire que plusieurs contrées s'étaient mises à leur faire concurrence en les imitant.

Un des tissus qui, l'un des premiers, avait été fabriqué à Saint-Quentin, et qui était, pour ainsi dire, le point de départ de tous les autres, le calicot, se faisait dans presque toute la France, en Normandie, en Alsace, dans les Vosges, dans la Mayenne, à Chollet, à Abbeville et même à Paris. Son usage était général ; seulement, Saint-Quentin en produisait moins. On n'y vendait plus ni percales à jours, ni à nœuds, et très-peu de linons en fil, de joncs, de gazes unies, de fonds pleins, de guingamps, de cravates, de fichus et d'étoffes en couleur.

La fabrique de Saint-Quentin se trouvait dans une de ces époques de transition et d'attente qui apportent dans les affaires un ralentissement plus ou moins long. Cette situation de l'industrie du coton et de la laine, aux époques des expositions de 1839 et de 1844, n'était pas complètement satisfaisante, et elle n'avait pas échappé à l'attention des membres de la chambre consultative, qui crurent devoir la signaler à la sollicitude de l'autorité supérieure. Voici ce qu'en 1842 disait son rapport [1] : « Les fabriques de coton » qui existaient en 1834, dans l'arrondissement » et qui formaient 210,000 broches, 200 chevaux » de force de vapeur, 100 chevaux de forces hydrau» liques, représentant alors une valeur de 9 à 10

1 Rapport de la chambre consultative du 9 août 1842.

» millions, loin de s'augmenter en nombre et en
» valeur, n'ont fait depuis qu'y diminuer dans une
» certaine proportion ; quelques-unes se sont même
» fermées, et il y a peu de jours, l'une d'elles, dans des
» conditions favorables, vient encore de suspendre ses
» travaux. »

Le 11 février 1843[1], cette même chambre, en annonçant une nouvelle diminution encore dans le nombre de ses filatures, et en exposant de nouveau au ministre du commerce la situation de ses industries, lui fournissait, sur leurs productions et sur les salaires de leurs ouvriers, les renseignements suivants : « Les fi-
» latures qui existent en ce moment dans notre rayon
» manufacturier y occupent 1800 ouvriers, et produi-
» sent seulement 500,000 kilogrammes de cotons
» filés, représentant une valeur de 3 millions de francs
» environ. Le taux moyen de leurs salaires est de 1 fr.
» 50 à 3 fr. par jour pour les hommes ; de 0,90 cen-
» times à 1 fr. 25 c. pour les femmes, et de 0,50 c. à
» 1 fr. pour les enfants. Indépendammment de ces
» 500,000 kilogrammes que produisent ces filatures,
» la ville de Saint-Quentin tire des diverses filatures
» du Nord, de la Seine-Inférieure et du Haut-Rhin,
» 1,500,000 kilogrammes de coton filé, pour une va-
» leur de 9 millons de francs environ. Ces filés, mis en
» œuvre dans son ressort industriel, qui comprend
» une partie des arrondissements de Cambrai, de
» Vervins, de Péronne, produisent 700,000 pièces

1 Rapport de la chambre consultative, du 11 février 1843.

» de marchandises diverses évaluées 28 millions. Sur » ce nombre, 360,000 pièces sont tissées dans l'ar- » rondissement de Saint-Quentin, par 18,000 ou- » vriers, 6,000 femmes et enfants, dont les salaires » par journées varient de 30 à 50 centimes pour les » enfants, de 60 à 90 centimes pour les femmes, et » de 1 à 2 francs pour les hommes. Cinq cents métiers » mécaniques, exploités par deux maisons de Saint- » Quentin, qui y fonctionnent, peuvent être estimés » à la valeur de 500,000 francs; ils occupent 400 » ouvriers et produisent annuellement 36,000 pièces » de tissus divers évalués 1,260,000 francs.

« Il n'y existe encore que deux filatures de laine : » une dans son chef-lieu [1], et l'autre à Ribemont [2] ; » elles ont ensemble 4,800 broches, filant en numéros » 22 m/m 75,000 kilogrammes de laine d'une va- » leur de 900,000 francs, et occupant 200 ouvriers. » Le tissage de la laine y compte 3,000 ouvriers qui » donnent, en outre, du travail à trois mille ourdisseu- » ses et trameuses, lesquels produisent annuellement » 100,000 pièces de mérinos et de mousselines de » laine d'une valeur de 5 millions de francs.

« L'industrie de la soie et des tissus mélangés avec » de la laine, occupe dans l'arrondissement administra- » tif 7,000 ouvriers, hommes, femmes et enfants, dont » les salaires sont d'environ un quart en sus de ceux » que reçoivent ceux qui tissent du coton.

1 La filature de laine de MM. Cambronne frères.
2 Celle de M. Bonjour.

« Quant à la ville de Saint-Quentin, en outre de ses » fabriques, elle possède douze ateliers de constructions, représentant une valeur de 600,000 francs, » trois pour griller les tissus, estimés 120,000 fr., dix » établissements de blanchisseries, valant environ » 1,700,000 fr.; sept d'apprêts pour un capital de » 1,450,000 fr., et sept autres enfin pour teindre et imprimer les tissus, pouvant être évalués à 350,000 fr. » Douze à treize cents ouvriers trouvent un salaire » convenable dans ces diverses usines. »

En août 1843, le commerce souffrait encore, et la situation fâcheuse de ses industries était de nouveau signalée au préfet de l'Aisne par la chambre consultative, qui résumait ainsi le rapport qu'elle adressait à ce magistrat [1] ; « Misère, disait-elle, chez le tisseur, » qui, lui-même consommateur, ne peut plus se donner » les aisances nécessaires à la vie ; avenir douloureux » pour lui, lorsque les travaux agricoles seront terminés, puisqu'il est probable qu'il ne trouvera plus à » occuper la navette qui nourrissait sa famille ; misère » cachée chez le fabricant, qui est engorgé de tissus; » produits négatifs chez les filateurs et négociants en » filés et en tissus de coton ; opérations commerciales » sans résultats chez la plupart des détenteurs de tulles » et de broderies, et enfin, légère amélioration chez » le producteur d'étoffes de laine qui, encore malheureux des effets de la crise qu'il a traversée, se relève » difficilement de la crise qu'il vient d'avoir à traverser. »

1 Rapport de la chambre consultative, du 11 août 1843.

Cette situation n'était pas seulement celle du district de Saint-Quentin, pendant les derniers mois de l'année 1843, c'était aussi celle des industries de la laine et du coton dans les autres centres manufacturiers.

Vers cette époque, le gouvernement prit la résolution d'envoyer en Chine une ambassade, pour étudier les rapports que la France pouvait avoir avec ce pays. Cette expédition devait avoir pour base d'examiner les avantages que le commerce français pourrait trouver dans ces lointains pays. Dans ce but, il décida qu'il serait adjoint à cette ambassade trois délégués commerciaux, chargés spécialement d'aller étudier les besoins et les habitudes des habitants de ces contrées, afin de constater ceux des produits de nos industries nationales qui pourraient y convenir.

L'un de ces trois délégués devait représenter le coton, un autre la laine, et le troisième les industries diverses. Les manufacturiers de la Normandie, de l'Alsace, de Saint-Quentin et de Tarare, indiquèrent plusieurs candidats; puis ceux de Reims, de Roubaix, d'Amiens et de Paris, eurent également les leurs. Celui que le commerce de Saint-Quentin recommanda au ministre était un de ses jeunes industriels, intelligent, actif, d'un caractère résolu, qui avait déjà voyagé en France, et qui réunissait les connaissances et la bonne volonté qui étaient nécessaires pour remplir convenablement cette mission [1].

Le candidat désigné par Saint-Quentin ne fut pas

1 M. Auguste Marlière, aujourd'hui préfet de l'empire.

celui qui fut chargé d'aller rechercher les ressources que la Chine pouvait offrir au commerce des étoffes de coton [1].

Il ne nous appartient pas d'apprécier les résultats généraux qu'eut sur le commerce de la France cette ambassade qui était dirigée par un homme [2] d'esprit et de cœur; nous dirons seulement qu'ils eurent peu d'influence sur les industries Saint-Quentinoises.

On commençait déjà, comme en Angleterre et en Suisse, à s'occuper de l'avenir de l'alimentation future du coton. On s'inquiétait avec raison de voir une industrie importante reposer éventuellement sur le produit des récoltes plus ou moins bonnes de l'Amérique, chargée alors de fournir une très-grande partie du coton en laine nécessaire pour satisfaire aux besoins du monde entier..

On se demandait ce qui arriverait, si une mauvaise récolte, si l'abolition de l'esclavage dans les états du sud, ou toute autre cause, venait réduire dans une proportion considérable la quantité de cette matière première indispensable à l'approvisionnement de toutes les filatures que ce précieux végétal alimente?

Cette pensée préoccupait sérieusement le gouvernement français, qui, depuis plusieurs années, cherchait par tous les moyens en son pouvoir à encourager, à

1 Toutefois la ville de Saint-Quentin vit avec satisfaction l'un de ses enfants, M. Natalis Rondot, choisi comme délégué commercial de l'industrie de la laine, par les villes de Reims, Amiens, Roubaix et autres.

2 M. de Lagrenée, ancien pair de France et mort administrateur du chemin de fer du Nord.

exciter dans une plus grande proportion la culture du coton en Algérie.

Le 13 octobre 1843, le ministre de l'agriculture et du commerce adressa à la chambre consultative de Saint-Quentin un ballot de coton récolté en 1842, dans la pépinière du gouvernement, à Alger, en l'invitant à le faire filer et tisser dans un établissement de cette ville, et à lui faire connaître son avis sur les diverses opérations auxquelles ce produit pourrait être soumis.

Les quatre sortes de coton que contenait ce ballot furent filées avec soin, et voici l'opinion que la chambre exprimait au ministre, sur leurs qualités: « Le » coton n° 1er, disait le rapport, présumé Louisiane, » herbacé seconde récolte, est préférable à la qualité » d'Amérique à laquelle il est comparé, et il peut être » classé dans les longues soies. Le n° 2, première qua- » lité et première récolte, est le meilleur des quatre » échantillons; il est d'un fil propre, régulier, ner- » veux ; on peut le placer dans les sortes égales au Fer- » nambouc, ou Surinam de première qualité. Le n° 3, » coton longue soie, herbacé, présumé Fernambouc, » paraît inférieur aux nos 1er et 2; la soie en est » courte, et il ne doit pas valoir plus que le Louisiane » ordinaire. Le numéro 4, épluché à la mécanique, » est très-mal machiné, et sa qualité est très-infé- » rieure aux autres. »

La chambre terminait son rapport, en affirmant: » que les numéros 1 et 2 produiraient d'excellents » filés et des tissus réguliers, et elle engageait, en

» conséquence, le gouvernement à suivre ces sortes
» de lainage et à en encourager la culture. »

Depuis, celle du coton en Algérie a pris d'assez grandes proportions, surtout dans la province d'Oran.

Le gouvernement, qui cherchait à encourager cette culture dans nos possessions africaines, ne s'était pas préoccupé avec une moins grande sollicitude de l'avenir du lin, de cette grande industrie qui fut pendant plusieurs siècles, pour la ville de Saint-Quentin et pour ses environs, une source de richesse et de travail.

On se rappelle qu'en 1810, l'empereur Napoléon avait promis un million à l'inventeur de la meilleure machine propre à filer le lin, et que Philippe de Gérard l'avait découverte au moment même où, devant la coalition de l'Europe entière, l'empire s'écroulait. — Philippe de Gérard ne croyant pas trouver en France, en regard de ses désastres et de sa crise commerciale, les ressources nécessaires pour l'appliquer, l'avait emportée en Autriche. Mais des anglais l'ayant vue, et comprenant tout le parti qu'ils pouvaient en tirer, cherchèrent à l'accaparer et à lui faire passer la Manche. Possesseurs de cette machine, ceux-ci, comme ils l'espéraient, devinrent les premiers filateurs de lin du monde, et de 1828 à 1830, Leeds, Dundee et Belfast, où s'était établie cette industrie, suffisaient déjà à la consommation des toiles de tout le Royaume-Uni. Les filatures s'y multiplièrent, et l'Angleterre qui, depuis des siècles, venait chercher ses fils de lin en

France, en Belgique et en Allemagne, commença, au contraire, à en importer sur le continent. Les importations firent peu à peu comme les filatures ; elles grandirent si bien qu'en 1830, nous reçûmes trois mille kilogrammes de fils de lin anglais ; en 1831, quatorze mille, et en 1832 cinquante-six mille[1].

Le gouvernement proposa, en 1834, aux chambres, un projet de loi ayant pour objet d'établir en faveur des fils de lin français des droits protecteurs. Les chambres reconnurent en principe la nécessité de cette loi, mais son adoption présenta quelques difficultés et elle fut ajournée.

Plusieurs années se passèrent sans qu'il en fût question, et les importations anglaises continuèrent à jouir du bénéfice de l'ancienne législation ; aussi les cinquante-six mille kilogrammes de 1832 s'élevaient-ils déjà à six millions en 1838. On commençait à craindre que cette industrie ne succombât, car les fileuses à la main, quoi qu'il arrivât, ne pouvaient pas survivre à la concurrence des machines, et nos filatures à la mécanique étaient trop récentes pour rivaliser avec celles des Anglais.

Le ministère, vivement sollicité, provoqua, en 1838, sous la surveillance de deux pairs de France, de deux députés et de deux conseillers d'état, une enquête dont le résultat fut de démontrer qu'il fallait immédiatement venir au secours de nos filateurs, si l'on ne voulait pas

1 *Histoire de la Politique commerciale de la France*, tome IIe, page 346.

qu'ils cessassent de travailler. En conséquence, une ordonnance qui établissait des droits suffisants à l'entrée en France des fils de lin étrangers, et en particulier de provenance anglaise, fut promulguée en juin 1842.

Cette industrie était mourante, elle reprit courage et vigueur. En moins de trois ans, la filature de lin à la mécanique tripla ses produits, et, au commencement de 1847, elle mettait en œuvre plus de vingt-cinq millions de kilogrammes de chanvre et de lin teillé.

La France venait de reconquérir une industrie nouvelle d'une valeur de production d'environ cent millions de francs, qui fut pour elle un dédommagement de l'inévitable perte de ses fileuses à la main. Elle se trouva ainsi affranchie, au profit de ses cultivateurs, de ses fabricants et de ses ouvriers, de la dépendance des manufactures et du commeree de l'Angleterre.

Si nos lecteurs veulent bien se reporter à la grande part qui est due au commerce du lin et à la fabrication des tissus de fil dans l'ancienne prospérité de Saint-Quentin, ils comprendront pourquoi nous avons suivi avec le plus grand intérêt les progrès d'une industrie qui, comme celle de la laine, pourrait bien un jour reprendre sa place dans un district manufacturier dans lequel les habitants de plusieurs de ses cantons ont toujours continué à s'occuper de cette importante culture. Avec une population intelligente comme la sienne et des ouvriers aussi habiles que ceux qui y demeurent, il est toujours permis d'espérer les *surprises* que l'on désire; et, combien de fois, d'ailleurs,

n'a-t-on pas vu ses industriels reproduire avec succès en les variant, des anciennes étoffes dont on croyait les genres ou les sortes complètement abandonnés?

Un jour viendra peut-être, et *c'est l'un de nos vœux*, où les districts de Saint-Quentin, de Valenciennes et de Cambrai, où l'on faisait autrefois ces admirables tissus de fil appelés batistes et linons, tissus auxquels aucun autre n'a pu être comparé pour la durée, le brillant et la finesse, se rappelleront que ce fut dans leur pays que l'on récoltait en partie le beau lin dont ils étaient faits, que l'on trouvait les ouvriers qui les tissaient et les blanchisseurs qui leur donnaient un blanc si éclatant. Et s'il est vrai que, dans les luttes entre les produits qui ont le globe pour théâtre et l'homme pour principal agent, la victoire demeure toujours aux contrées et aux peuples que la nature a traités [1] avec le plus de libéralité, la fabrication des tissus en fil devra un jour être reprise dans des contrées où on les produisait autrefois avec une si incontestable supériorité.

Nous avons dit qu'en même temps que l'administration municipale de Saint-Quentin s'occupait de doter la ville d'un mont-de-piété, d'une caisse d'épargnes, d'un abattoir, d'un marché franc [2] et d'un cours de musique gratuit dans les écoles communales, elle avait, en vue de l'édification prochaine d'une salle de

1 *Le Coton*, par L. Reybaud, page 3.

2 Dans le projet de budget de la ville de 1840, figure un crédit de 25,000 francs pour l'établissement d'un nouveau marché-franc près de l'Abattoir.

spectacle, acheté la maison dite ***des Trois-Poissons.*** En effet, depuis plusieurs années cette question de construire un théâtre digne de l'importance et de l'avenir de la cité, préoccupait vivement sa population et son conseil municipal.

Plusieurs emplacements avaient été indiqués pour l'exécution du monument: celui d'abord où se trouvait l'ancienne salle, augmenté de l'acquisition des maisons qui l'entouraient, ensuite celui dit des Capucins, puis ceux de l'ancien arsenal, de l'ancien collége, de l'ancienne sous-préfecture [1], de la halle aux grains avec une façade sur la rue de la Sellerie, et enfin l'ancienne place Louis-Philippe Ier.

Ce fut ce dernier emplacement qui fut d'abord choisi par la commission municipale, parce qu'il devait coûter moins cher, attendu qu'il n'y avait aucun terrain à acheter [2]; mais le 1er juin 1839, le conseil n'adopta pas cette proposition, et vota seulement les voies et moyens, en renvoyant de nouveau la question à une commission qui devait s'adjoindre un habile architecte avec lequel elle aurait à se mettre de suite en communication.

Cet architecte [3], après avoir examiné les divers emplacements qui lui avaient été le plus généralement indiqués, comme pouvant convenir à la construction du

1 L'ancienne sous-préfecture était située rue Saint-Thomas.

2 Délibération du 14 janvier 1839.

3 M. Félix Duban architecte des beaux-arts au ministère de l'intérieur.

nouveau théâtre, s'empressa de soumettre à la commission les observations et les conclusions suivantes :

« L'emplacement qui m'a paru réunir le plus » d'avantage, disait M. Duban, et offrir le moins d'in- » convénient, est la localité sur laquelle se trouve au- » jourd'hui la salle de spectacles, agrandie par l'achat » de plusieurs propriétés mitoyennes, occupant à peu » près un des axes de la place publique où s'élève » l'hôtel-de-ville; cet emplacement me semble avoir » l'avantage d'occuper la position la plus centrale de » la ville, de réunir sur un même point plusieurs édi- » fices importants, et de ne pas déranger les habitudes » des habitants de Saint-Quentin.

Le rapport se terminait ainsi : « La localité qui m'a » semblé offrir les avantages essentiels d'un édifice de » cette nature est l'emplacement agrandi et rendu » apparent par une saillie de l'édifice, sur la place » publique, de la salle actuelle de Saint-Quentin. »

L'honorable architecte formulait ensuite le vœu: « que la façade de la maison de bois dite la Maison de » l'Ange qui devait être démolie, fut rétablie dans un » autre lieu, et offerte à la curiosité des artistes, comme » un reste précieux des constructions anciennes de la » ville de Saint-Quentin [1]. »

Les conclusions de ce rapport furent accueillies, et le conseil municipal vota, à l'unanimité, la construction d'une nouvelle salle de spectacle sur l'emplacement de l'ancienne ; il autorisa l'administration à

1 Cette façade fut achetée par M. le duc de Vicence.

passer, moyennant 128,000 francs, tous les actes pour acquérir les immeubles indiqués au rapport, et il décida enfin qu'une somme de 300,000 francs serait affectée à la construction de la nouvelle salle de spectacle, et que la ville demanderait à cet effet l'autorisation de contracter un emprunt de 400,000 francs.

Les membres de la commission chargés de poursuivre l'édification du nouveau théâtre pensèrent avec raison qu'ils ne pouvaient mieux remplir leur mandat, qu'en se transportant dans les villes où les salles de spectacle pouvaient, par leur dimension et leur importance, servir de modèle à celle dont le conseil municipal avait décidé la construction. Ils visitèrent, à cet effet, à Paris, celles des Variétés, du Vaudeville et des Nouveautés; ils furent ensuite au Havre, puis à Caen dont, après le plus consciencieux examen, la salle de spectacle leur parut remplir toutes les conditions qu'ils cherchaient.

Ils firent, à leur retour, connaître au conseil les résultats de leur voyage, de leurs investigations; et, dans un rapport parfaitement motivé, ils lui proposèrent de prendre pour modèle de la salle de spectacle à construire à Saint-Quentin celle de Caen[1], sauf quelques corrections intérieures indiquées dans le rapport et les modifications que la différence des lieux exigera.

Le conseil vota toutes ces propositions, et dans sa séance du 22 août 1840, approuva les plans et les

1 La salle de spectacle de Caen avait coûté 300,819 fr. 96 centimes.

devis de ladite salle qui, jolie et convenablement disposée, fut inaugurée le 7 novembre 1844.

Cette salle et les terrains acquis pour son agrandissement coûtèrent au budget de la ville la somme de 720,000 francs.

Une société industrielle avait été fondée en 1826 à Mulhouse et en peu d'années elle avait dépassé par ses résultats toutes les espérances de ses fondateurs [1]. Une réunion d'hommes de progrès et d'intelligence se forma en 1838 pour, dans le même but, en créer une à Saint-Quentin. Elle se composait de 60 membres et avec des ressources provenant, tant de leurs cotisations que de subventions et de droits d'entrée, cette société organisa des écoles du dimanche pour les ouvriers et étudia de nombreuses questions d'économie industrielle et commerciale. Ses comités fonctionnèrent activement sous l'impulsion de son zélé fondateur M. Mallet. Mais le savant professeur qui la présidait ayant quitté l'université et Saint-Quentin, elle ne tarda pas à se dissoudre après 4 ou 5 ans d'existence.

Cette dissolution fut d'autant plus regrettable que cette société était certainement appelée à rendre aux industries et au commerce de cette ville les plus grands services.

La question de construire un marché couvert était une de celles qui avait été agitée plusieurs fois dans le

1 La Société industrielle de Mulhouse est arrivée au point de n'avoir plus d'émule que dans la Société d'encouragement de Paris Son programme en 1860 comprenait 84 prix ou médailles, dont le montant s'élevait à près de 200,000 francs.

VUE DU THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

sein du conseil municipal, qui en avait reconnu l'utilité et l'urgence. Elle y fut reprise en 1841, et, après un sérieux examen des différents emplacements présentés pour cet établissement, il se prononça, le 3 février, pour celui de l'ancien arsenal[1], augmenté de terrains qui permettaient, en outre, d'ouvrir une rue pour faciliter une des plus importantes circulations de la cité.

Quelque temps avant cette décision, c'est-à-dire le 14 décembre 1840, le même conseil voulant, à l'occasion de la translation des cendres de l'empereur Napoléon 1er à Paris, honorer sa mémoire, avait voté une somme de 1,250 francs, dont une partie devait être employée à payer les frais d'un service funèbre, et l'autre à faire une distribution de secours extraordinaires aux indigents.

L'initiative de la grande pensée qui décida que ces cendres seraient rapportées aux Invalides, fut un des actes les plus heureux du règne de Louis-Philippe.

Le 12 mai 1840, le ministre de l'intérieur l'annonça en ces termes à la chambre des députés : « Le Roi, dit » M. de Rémusat, a ordonné à son Altesse Royale » monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec » sa frégate à l'île Sainte-Hélène, pour y recueillir » les restes mortels de l'empereur Napoléon, et les » ramener en France. »

1 Les devis des dépenses du marché couvert s'élevaient à 78,000 francs. Il devait former une enceinte de quatre portions régulières, recouvertes en zinc et placées chacune sur un trottoir en asphalte et bordée de pierre bleue. (Délibération du 24 juillet 1841).

Cette communication y fut reçue avec acclamation et enthousiasme. Napoléon avait été empereur, à ce titre, il pouvait être inhumé à Saint-Denis, mais il fallait à ce grand homme une autre sépulture que celle des rois, et il fut décidé qu'il régnerait et commanderait encore dans l'enceinte où se reposaient ses vieux soldats.

Les cendres de l'empereur furent placées dans l'hôtel des Invalides le 15 décembre 1840, et ce fut à l'occasion de cet acte de réparation nationale que le conseil municipal de Saint-Quentin décida qu'un service funèbre et solennel serait célébré dans sa collégiale.

Il eut lieu, et sa population, s'y associant, s'empressa d'y assister.

Le fils de Napoléon 1er, l'infortuné duc de Reichstadt s'était éteint au palais impérial de Schœnbrunn, le 22 juillet 1832.

Une autre gloire du règne de Louis-Philippe fut d'avoir apporté de grandes améliorations à l'instruction primaire.

La loi qui fut préparée par l'habile ministre qui était à la tête de l'instruction publique en 1833 [1], et qui fut ensuite adoptée par les chambres à la presque unanimité, établissait deux sortes d'écoles primaires.

Dans les premières, on devait enseigner aux enfants les principes de la religion et de la morale, la lecture,

[1] M. Guizot disait dans son exposé des motifs de la loi du 23 juin 1833 : « que le caractère de cette loi est d'être essentiellement pratique, d'être une loi de bonne foi, étrangère à toute passion, à tout préjugé et à toute vue de parti. »

les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures ; dans les secondes : les éléments de la géométrie, de l'histoire, de la géographie, l'arpentage, les principes des sciences physiques, de l'histoire naturelle, et enfin, le chant. Toute commune était tenue d'entretenir une école publique, et cette école était placée sous la surveillance d'un comité local et d'un comité d'arrondissement.

Les résultats de cette loi du 28 juin 1833, appelée la charte de l'instruction primaire, furent considérables. Elle appelait dans les comités communaux et départementaux toutes les influences pour concourir à la prospérité et à la surveillance des écoles.

Conformément à l'article 17 de cette loi, un comité local fut immédiatement constitué à Saint-Quentin. Ce comité, qui se composait d'hommes très-capables et dévoués aux progrès de l'enseignement, se montra constamment à la hauteur de son mandat et contribua beaucoup à placer cette ville parmi celles de France où l'instruction populaire fut le mieux enseignée.

Dans sa séance du 27 mai 1840, le conseil municipal de Saint-Quentin fut saisi d'un rapport du comité local, qui lui faisait connaître les conditions dans lesquelles s'y trouvait alors l'instruction publique. Ces renseignements sont trop intéressants, trop consciencieusement élaborés, pour que nous ne leur donnions pas une place dans une étude avide de recueillir les éléments qui pourront aider à faire connaître le passé comme le présent de la ville de Saint-Quentin.

D'après ce travail clair et précis, cette commune,

qui était divisée en quatre sections, comptait en 1840 4,592 enfants de douze à seize ans ; 2,488 recevant de l'instruction et 2,104 n'en recevant pas. Sur ces 2,104 enfants, on comptait 1002 garçons et 1102 filles, qui se subdivisaient ainsi :

Garçons	de 2 à 6 ans	407		
	» 6 à 12 »	357	}	1002[1].
	» 12 à 16 »	238		
Filles	» 2 à 6 »	449		
	» 6 à 12 »	392	}	1102.
	» 12 à 16 »	261		

Dans la section d'Isle, sur 1693 enfants, 904 fréquentaient les écoles, 789 restaient sans instruction.

Dans celle Saint-Jean, il y avait 1661 enfants, sur lesquels 1007 se rendaient aux écoles et 654 n'y allaient pas. La section Saint-Martin présentait des résultats plus fâcheux encore : sur 1186 enfants, 483 seulement fréquentaient les écoles et 603 ne savaient ni lire ni écrire. Les circonscriptions de Oëstres et de Rocourt se trouvaient dans des conditions moins déplorables ; elles avaient 152 enfants, dont 94 suivaient les écoles et 58 seulement s'en abstenaient.

1 Dans le rapport du comité local de surveillance pour l'année 1845-1846, il donnait le recensement suivant sur les enfants de la cité :

Enfants de 2 à 14 ans pourvus d'instruction :	Garçons,	1,718	3,082.
	Filles,	1,364	
Enfants de 2 à 14 ans non pourvus d'instruction :	Garçons,	1,153	2,391.
	Filles,	1,238	

Ainsi sur 5,473 enfants que comptait à cette époque la commune de Saint-Quentin, 3,082 recevaient de l'instruction et 2,391 en étaient privés, c'est-à-dire qu'il y avait encore alors les 3/7 des enfants qui ne fréquentaient pas les écoles.

La ville entretenait trois sortes d'écoles : quatre salles d'asiles pour les enfants de 2 à 6 ans, une école primaire communale pour les enfants de 6 à 12 ans, et une école primaire supérieure pour les enfants de 12 à 16 ans.

Le comité, après examen de l'organisation de l'instruction publique à Saint-Quentin, faisait connaître son opinion sur l'état fâcheux dans lequel elle s'y trouvait et il concluait, en demandant instamment au conseil de décider :

1° Qu'il y aurait à Saint-Quentin cinq salles d'asile construites suivant les décisions ministérielles et pouvant contenir 200 à 250 enfants.

2° Qu'il y aurait aussi trois écoles primaires et trois ouvroirs pour les petites filles ;

3° Que la classe d'école primaire supérieure serait rendue plus vaste et plus commode.

La plupart de ces demandes, justes et bien motivées, ont depuis été en partie exécutées.

Nos lecteurs savent que, dès l'année 1833, le conseil municipal et la chambre consultative des manufactures s'étaient empressés d'adresser au gouvernement les plus pressantes suppliques, pour qu'il voulût bien décider que le chemin de fer qui devait relier Paris à Bruxelles passerait par Saint-Quentin. Cette voie était la plus courte et la plus fréquentée ; cependant, malgré les droits de la cité réclamante, ce ne fut que quelques années plus tard, et après de nombreuses démarches qu'elle en fut dotée. Nous allons en rappeler les principales circonstances.

Pendant une grande partie du règne de Louis-Philippe la question des chemins de fer fut l'une de celles qui préoccupaient le plus son gouvernement et les populations. Les populations se passionnaient pour les questions de chemins comme elles se passionnaient au moyen âge pour la question religieuse. Il n'y en avait pas, en effet, de plus importante pour les contrées qui allaient en être favorisées; car les chemins de fer ne devaient pas être seulement des établissements utiles à leur commerce et à leurs industries, mais ils étaient aussi appelés à développer tous leurs intérêts moraux et matériels.

Les chemins de fer étaient depuis longtemps employés en Angleterre, aux abords et à l'intérieur des mines, qu'on les connaissait à peine en France. Ce fut seulement en février 1823 que fut signée la première concession qui autorisait la construction d'un chemin de fer en France. Ce chemin, qui liait le bassin houiller de Saint-Etienne au pont d'Andrézieux, sur la Loire, avait pour objet le transport du charbon provenant de ce bassin, jusqu'au fleuve sur lequel on devait l'embarquer. Un peu plus tard, le chemin de Saint-Etienne à Lyon et celui d'Andrézieux à Roanne furent entrepris.

En 1835, une compagnie qui se plaça sous l'honorable patronage du baron James de Rothschild, obtint la concession du chemin de fer de Saint-Germain ; et, en 1836 et en 1837, commencèrent ceux de Montpellier à Cette, de Versailles, rive gauche et rive droite, de Mulhouse à Thann, et de Bordeaux à la Teste[1].

1 Extrait de la Statistique centrale des chemins de fer.

Ce ne fut qu'en 1838 que des compagnies furent autorisées à entreprendre les lignes de Strasbourg à Bâle, de Paris à la mer et de Paris à Orléans.

En 1842, la France, qui s'était laissé devancer par l'Angleterre , la Belgique et même par l'Allemagne, ne possédait encore qu'un petit nombre de chemins de fer, lorsque le gouvernement proposa aux chambres une loi qui, vivement critiquée depuis, n'en est pas moins devenue pour la France l'origine d'une ère nouvelle. Les chambres qui, depuis quelques années, discutaient l'organisation des grandes lignes de chemins de fer, comprirent la nécessité de procéder, sans plus tarder, à leur établissement.

On pouvait craindre que les forces isolées de l'état ou de l'industrie privée fussent insuffisantes pour une œuvre aussi considérable que la construction du réseau français; aussi, toutes furent-elles appelées à concourir à son exécution. Ralenties dans leur marche, en 1847, par une crise financière, et, en 1848, par la révolution de février, les compagnies de chemins de fer n'en sont pas moins parvenues à accomplir convenablement leur tâche.

Les habitants de Saint-Quentin, par les sacrifices qu'ils s'étaient imposés, et son édilité par des offres empressées de garanties d'intérêts et d'abandon de terrains[1], avaient déjà prouvé au gouvernement toute

1 Le 26 août 1841, le conseil municipal décida que dans le cas où le chemin de fer de Paris à la Belgique passerait par Saint-Quentin, la ville garantirait un minimum d'intérêt de 4 0/0, et que cette garantie s'étendrait à un capital de 2 millions, et même à un chiffre plus élevé si les

l'importance qu'ils attachaient à ce que leur ville fût desservie par le chemin de fer qui devait relier la France à la Belgique. Placée sur la route directe de Bruxelles et de Berlin, au centre de contrées également renommées par leurs magnifiques produits industriels et agricoles, elle pouvait espérer d'être comprise dans les embranchements qui faisaient partie de la loi de 1842; mais, comme nous venons de le dire, il n'en fut pas ainsi [1]; et une décision contraire aux vœux de sa population y fut même reçue avec un vif sentiment de mécontentement.

Une commission, nommée depuis plusieurs années, composée d'honorables et zélés habitants, dont la mission était de faire tout ce qui pourrait aboutir à doter la cité Saint-Quentinoise de la ligne ferrée qu'elle demandait, crut devoir donner sa démission. A cette occasion, les membres qui la composaient écrivirent, le 5 novembre 1842, au conseil municipal, une lettre où ils disaient : « La décision du gouvernement et des » chambres relativement au chemin de fer de Paris à » la frontière belge a mis un terme à notre mandat. » La mesure législative qui prive Saint-Quentin de » cette voie n'a point affaibli cette conviction que

circonstances le réclamaient. Le conseil déclarait en outre persister dans les fins de sa délibération du 8 décembre 1835 par laquelle il avait décidé que les terrains communaux sur lesquels le chemin de fer passerait seraient concédés gratuitement aux compagnies qui l'entreprendraient. (Délibération du conseil municipal).

1 M. Vivien combattit vivement le tracé par Amiens, tracé qu'il accusait de bouleverser la circulation jusque là établie par St-Quentin, ce qui était, disait-il, mauvais en principe, d'autant plus qu'il allongeait la route par d'inutiles détours.

» l'intérêt général plaidait en faveur du tracé qui pas-
» sait par cette ville. S'il est trop tard pour obtenir
» satisfaction entière, nos localités sacrifiées ont le
» droit d'exiger au moins certaines compensations.
» Le conseil municipal avisera, dans sa sagesse, aux
» moyens de préparer avec opportunité cette répara-
» tion incomplète. Quant à nous, notre tâche est accom-
» plie et nous venons résigner entre vos mains les
» fonctions de commissaires. »

Déjà les chemins de fer étaient considérés comme une source immense de richesses pour les pays qui devaient avoir l'avantage d'en posséder, et l'on savait que ce moyen rapide de communication était appelé à produire dans nos relations, dans nos habitudes, sur le commerce et l'industrie, une révolution bienfaisante, dont les conséquences morales et matérielles pouvaient devenir considérables. Aussi n'était-il pas surprenant que tous les intérêts et toutes les intelligences se portassent, malgré ce premier échec, à rechercher les moyens d'obtenir, le plus vite possible, une réparation dont on ne pouvait priver plus longtemps les contrées qui y avaient droit.

On pensa d'abord à organiser une compagnie par actions qui se chargerait de construire et d'exploiter une ligne de Paris à Saint-Quentin, passant par les villes de Compiègne, de Noyon; et, dès le 29 novembre 1841, il fut donné avis de sa formation au conseil municipal qui, pour l'encourager, renouvela immédiatement son vote de garantie d'intérêt et d'abandon gratuit de terrains. Cette compagnie se composait

de financiers, de manufacturiers, de membres des conseils généraux des départements qui devaient être traversés[1] par ce railway. Mais à cette époque la lutte qui avait éclaté entre le système de l'exécution par l'état et celui des compagnies, entre le système des tronçons par opposition à celui d'une ligne unique, n'était pas terminée, et il était difficile de créer alors une compagnie qui eût la chance de réussir; c'est ce qui décida sans doute celle-ci à ajourner l'exécution de son projet de chemin de fer.

La législation de 1842 avait pour but principal d'étendre sur la face de la France un réseau général de voies ferrées et de créer un nouveau système de communication destiné à unir le Nord avec le Midi, l'Est à l'Ouest et l'Océan à la Méditérranée. D'après le plan du gouvernement, les travaux se trouvaient classés en trois catégories : on imposait aux localités traversées une contribution équivalente aux deux tiers du prix des terrains. L'état, outre ce dernier tiers restant, prenait à sa charge les terrassements et les ouvrages d'art, et on laissait à l'industrie privée l'achat et la pose des rails, l'achat du matériel et l'exploitation.

L'exposé des motifs de cette loi résumait la pensée qui avait présidé à sa rédaction : c'est qu'avec la diversion de la dépense, il devenait possible de réaliser de grandes entreprises auxquelles il faudrait peut-être renoncer, si l'on était obligé de s'adresser aux seules

1 Parmi ces membres se trouvaient le duc de Vicence, MM. Fouquier d'Hérouël, Barillon, le baron de Tocqueville, le vicomte Van Lempoël et autres.

forces de l'état et des compagnies. On oubliait alors que l'état et les compagnies sont appelés à puiser dans un même réservoir, et que, lorsque les compagnies y puisent d'un côté, l'état éprouve un véritable embarras à y puiser de l'autre. On oubliait alors que ce sont les mêmes sources, les mêmes épargnes, les mêmes institutions de crédit qui fournissent ordinairement et en même temps aux travaux publics qui sont exécutés par les compagnies et aux emprunts de l'état.

Cette législation du 11 juin 1842 ne fut cependant pas complètement exécutée; on renonça ensuite à exiger le concours des localités, et une loi du 19 juillet 1845 abrogea expressément la disposition d'après laquelle les départements et les communes devaient rembourser le prix des deux tiers des terrains.

Le chemin de fer de Paris à la frontière belge, passant par Amiens, mesurant 288 kilomètres; celui de Douai à la frontière, par Valenciennes, d'une longueur de 48 kilomètres; celui de Lille à Calais, de 105 kilomètres, ainsi que ceux d'Hazebrouck à Dunkerque et de Fampoux à Hazebrouck, firent partie de la concession décrétée le 10 septembre 1845[1]. La ligne d'Amiens à Boulogne avait été concédée antérieurement à celle-ci : elle était du 24 octobre 1844.

Ce ne fut que le 27 novembre 1845 que le chemin de fer de Paris à Strasbourg, avec embranchements

1 Statistique centrale des chemins de fer. Documents du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

d'Epernay à Reims et de Frouard à Sarrebourg, fut décidé.

La ville de Saint-Quentin était trop importante et son commerce trop considérable pour que l'époque où elle devait être reliée à une voie ferrée fût éloignée; cependant ce ne fut que vers la fin de 1844 que ses habitants entrevirent le moment où ils pourraient enfin espérer de la voir bientôt rattachée à Paris par un railway qui n'était d'abord qu'un embranchement au chemin de fer du Nord.

Dans les premiers jours du mois de novembre de ladite année, plusieurs hommes honorables se réunirent pour créer une compagnie qui devait solliciter du gouvernement la concession d'une ligne qui, partant de Creil, aboutirait à Saint-Quentin. Cette compagnie fit immédiatement connaître son organisation aux membres du conseil municipal et de la chambre consultative des manufactures[1] de cette ville, en les priant de désigner parmi eux plusieurs délégués appelés à former le comité chargé de patroner leur entreprise. Ce comité fut composé particulièrement de membres du conseil général de l'Aisne, des membres du conseil municipal et de la chambre consultative de Saint-Quentin qui, aussitôt nommés, s'empressèrent de se déclarer en permanence et disposés à prêter avec zèle leur concours dévoué à toutes les mesures qui pourraient contribuer à l'obtention de l'embranchement de Creil à Saint-Quentin.

1 Délibération de la chambre consultative, du 6 novembre.

Cette compagnie, qui devait être présidée par le général de Rumigny, et qui était particulièrement représentée par M. Pélassy de l'Ousle[1], membre de son conseil d'administration, venait à peine de s'organiser, que d'autres se présentèrent pour obtenir la même concession. Cet empressement de plusieurs compagnies [2] à la solliciter décida le gouvernement à en autoriser l'établissement; et, en effet, le 22 mars 1845, un projet de loi fut présenté à la chambre des députés, par le ministre des travaux publics, pour demander l'autorisation de concéder, par voie d'adjudication, le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, laissant indécise la direction entre Noyon et Saint-Quentin.

Cette question de décider si cette ligne passerait par les villes de Chauny et de La Fère, ou bien, si elle serait dirigée par celle de Ham, qui était la voie la plus courte, fut vivement débattue; et, après de nombreuses et contradictoires démarches des partisans des deux directions, elle fut décidée en faveur de Chauny.

L'emplacement où devait être construit le débarcadère de Saint-Quentin donna également lieu à une certaine agitation et à des discussions très-animées

1 M. Pélassy de l'Ousle se rendit à St-Quentin, le 7 janvier 1845, pour demander pour sa compagnie l'appui de ses représentants, et, sur sa requête, le conseil municipal vota de nouveau : 1° l'abandon gratuit des terrains communaux qui lui seraient nécessaires; 2° la garantie d'un minimum d'intérêt à 4 0/0 pour dix ans, sur les actions nominatives prises par les habitants de Saint-Quentin.

2 Une demande conforme à celle présentée au conseil municipal par M. Pélassy de l'Ousle fut formulée, le 10 février 1845, par M. de Neville, administrateur délégué de la compagnie Cordier.

après lesquelles intervinrent même des délibérations de son conseil municipal [1] et de sa chambre consultative [2].

L'intérêt de la cité semblait être d'avoir sa gare le plus rapprochée possible de sa circulation principale ; il n'en fut pas ainsi...

Cette décision amena des dissidences sur lesquelles il serait inutile de revenir; nous nous contenterons de rappeler que ce fut le 21 décembre 1845 qu'eut lieu l'adjudication du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin.

Quatre compagnies avaient déposé des soumissions. L'une de ces compagnies représentée par MM. le comte Colbert, Bourlon, Pétry, Desvoyes, Lestiboudois-Givelet, Brutus de Villeroi, Pernot et Basset, demandait trente-six ans trois cent cinquante jours de jouissance ;

La seconde, représentée par MM. le duc de Vicence, le comte Lancosme, Brèves, Zhendre, Jolivet, le comte de la Grange, Labbé et Ardoin, réclamait quarante-neuf ans deux mois quinze jours ;

La troisième, représentée par MM. de Latena, Paul Séguin, Cambronne, Michelot et Pélassy de l'Ousle, demandait quarante-huit ans et deux cent quatre-vingt-trois jours ;

La quatrième, enfin, représentée par MM. de

1 Délibération du conseil, du 10 décembre 1845.

2 Délibération de la chambre, du 10 décembre 1845.

Rothschild frères, Hottinguer et Ce, Charles Laffite, Blount et Ce, consentait à soumissionner le chemin moyennant la concession de vingt-quatre ans et trois cent trente-cinq jours, offrant ainsi, sur le maximum de soixante-quinze ans fixé par la loi, un rabais de cinquante ans et trente jours.

Cette compagnie fut, en conséquence, déclarée adjudicataire du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, comme elle l'était déjà de celui de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchements de Lille sur Calais et Dunkerque, et du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, avec un rabais de trois années sur le maximum de quarante et un ans fixé par la loi, c'est-à-dire pour une durée de trente-huit ans.

Ces chemins de fer, qui étaient appelés à produire des résultats si utiles à la société, au commerce et aux populations qu'ils allaient desservir, avec de pareilles durées de concession, pouvaient-ils rémunérer les capitalistes qui allaient les entreprendre? Il est permis d'en douter et de se demander ce que serait devenue la grande industrie des chemins de fer, si elle fût restée liée aux conditions des contrats auxquels elle souscrivit alors.

Nous aurons, dans le cours de cette étude, à revenir sur cette question et sur celles qui se rattachent aux divers chemins de fer dont fut ensuite dotée la ville de Saint-Quentin; quant à présent nous n'avons qu'à signaler la grande satisfaction avec laquelle y fut accueillie la nouvelle de la concession définitive de sa voie ferrée sur Paris.

La position des diverses industries du centre manufacturier de Saint-Quentin, que nous avons laissée peu prospère en 1843, commençait en 1844 à s'améliorer; et si celle des tissus de coton y était encore languissante, celle des étoffes de laine, celle des tulles fantaisie et des broderies y obtenaient une plus heureuse situation [1]. Cette amélioration se fit d'abord sentir sur les jaconats, les nansoucks et mousselines en 90 centimètres de largeur, qui servaient à imprimer des robes et des cravates de couleurs, et sur de nouveaux tissus mélangés avec de la soie, de la laine et du coton. Ces produits étaient très-recherchés non-seulement par la consommation française, mais encore par celle de l'étranger.

Le mouvement de reprise qui venait de se faire sentir sur les industries de la laine et de la broderie devint à peu près général. L'année 1845 et les premiers mois de 1846, sans avoir été en tous points satisfaisants, furent cependant regardés comme ayant été profitables au commerce, aux manufactures et aux ouvriers.

Depuis le commencement du règne de Louis-Philippe, la fabrication des tissus de coton avait subi de notables variations. Celle de la laine lui avait d'abord pris un assez grand nombre de ses ouvriers, et ensuite les genres d'étoffes qui étaient autrefois demandés l'étaient moins de 1845 à 1847.

1 Délibération de la chambre consultative, du 26 août 1844.

Cette fabrication se classait alors en deux catégories : les tissus forts et les tissus légers; et si nous allons les rappeler à nos lecteurs, qui connaissent leur origine et leur importance, c'est que nous désirons les mettre à même de se souvenir des industries de la ville de Saint-Quentin, de leurs genres et de leurs prix aux différentes époques de son histoire.

La catégorie des tissus de coton forts comprenait les calicots, les percales, les cretonnes, les croisés, le linge de table, les basins et les nombreuses variétés de l'article piqué.

Pour cette série d'étoffes, Saint-Quentin rencontrait sur les marchés, en concurrence avec les siens, les produits de l'Alsace, de la Normandie, d'Essonne, de Gisors, de Chollet, de Mayenne, de Tisy, de Troyes et de quelques autres contrées. Afin de restreindre nos citations, nous n'indiquerons que les largeurs et les prix qui étaient le plus demandés.

Les calicots [1] et percales larges de 84 à 86 centimètres se fabriquaient de 35 centimes à 2 francs 50 centimes le mètre ; ceux de 108 à 112, de 65 centimes à 2 francs 80 centimes, et ceux de 125 à 130, de 75 centimes à 3 francs 50 centimes.

Les cretonnes larges de 82 à 84 centimètres, tissées avec des numéros de coton de 14 à 22 en chaîne, et de 16 à 24 en trame, se vendaient de 46 à 64 centimes le

1 Extrait des rapports de la chambre consultative de 1845 à 1847; ces rapports indiquent quels étaient les prix des principaux tissus de Saint-Quentin à ces époques.

mètre, et les croisés de 80 à 84 centimètres, de 70 centimes à 1 franc[1].

Le linge de table se composait de serviettes et nappes, dites damier ou œil de perdrix, et de serviettes et nappes avec des fleurs et des sujets, de prix très-différents.

Au XVII[e] siècle, les dessins des linges ouvrés de la Picardie se nommaient ***panse de vache***, ***cœur fleuri***, ***rose cran*** ou ***grain d'orge;*** au XIX[e], ils étaient désignés sous les noms de ***rosettes***, ***mosaïque***, ***constellation*** ou ***constitutionnel.***

La consommation du basin était diminuée ; les bandes brodées[2], la lingerie, l'ameublement en employaient encore un assez grand nombre de pièces ; mais cet article, qui avait été l'un des premiers tissus de coton du district de Saint-Quentin, y avait perdu de son ancienne importance, et il avait été, en partie, remplacé par le piqué, qui était devenu ce qu'il y est aujourd'hui, un des principaux produits de ses manufactures.

La fabrication du piqué n'y était pas nouvelle ; mais, depuis quelques années, elle avait progressé, et, en se transformant en mille genres différents, elle y avait pris un plus grand développement. La largeur ordinaire des piqués variait de 76 à 84 centimètres ; ce tissu se faisait en petits ou grands dessins, avec

1 Extrait d'une délibération de la chambre consultative, du 5 février 1847.

2 Article qui a eu un grand et durable succès.

une simple ou une double boîte ; il était matelassé ou non matelassé, et ses prix variaient de 1 à 4 francs le mètre. Dans cette catégorie était comprise l'étoffe dite jupon piqué, d'une largeur de 100 à 110 centimètres, qui se faisait également en piqué simple ou double matelassé, et qui était ornée de bordures variées, hautes de 12 à 20 centimètres, qui en indiquaient l'emploi spécial.

La série des tissus légers était plus nombreuse.

Pour ces produits, les manufacturiers de Saint-Quentin ne rencontraient de rivaux qu'à Tarare et en Alsace. Nous n'en citerons que les principaux que nous avons déjà fait connaître.

Le jaconat était toujours très-demandé ; on en faisait alors des quantités considérables pour l'impression. Les prix du mètre des pièces qui avaient une largeur de 70 à 80 centimètres, variaient de 40 centimes à 2 francs 50 centimes ; ceux de 108 centimètres à 114, de 65 centimes à 4 francs, et ceux de 130 à 135, de 85 centimes à 6 francs.

Les nansouks et les batistes d'Écosse se produisaient à peu près dans les mêmes largeurs et prix que ceux que nous venons d'indiquer.

Quant aux mousselines, ce beau et vieux tissu de l'Inde, qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, avait été si parfaitement imité par des commerçants de Saint-Quentin, on les fabriquait toujours avec succès ; mais seulement dans le genre garni, et particulièrement en largeur de 130 à 135 centimètres, et en qualité de 1 franc 50 centimes à 5 francs le mètre.

Un article dont la consommation augmente encore, l'étoffe destinée à l'ameublement, y était déjà l'un des plus importants de ses produits. Cet article, d'un prix peu élevé, offrait une grande variété de genres et de dessins. Il se faisait, en mousseline de 65 à 82 centimètres de large, avec des carreaux façonnés obtenus par le changement d'un coton plus gros en chaîne et satiné en trame, et avec des rayures mates ou basinées de différentes dispositions, et se vendait de 35 à 70 centimes le mètre.

Ces deux genres, qui ne se fabriquent plus ou peu aujourd'hui, étaient les plus ordinaires de cette nombreuse série de tissus à faire des rideaux.

La largeur de ces mousselines brochées était de 75 à 82 centimètres; les petits dessins se vendaient de 45 à 90 centimes ; les grandes fleurs, de 60 centimes à 1 franc, et les petits et grands ramages, de 70 centimes à 1 fr. 60 centimes le mètre.

Une grande amélioration avait été obtenue pour le découpage des mousselines brochées. Depuis la création de l'article broché sur des linons ou des gazes en fil, c'est-à-dire depuis l'année 1772, le découpage des étoffes à bouquets ou à ramages, soit que leurs tissus fussent en fil ou en coton, s'opérait par un travail très-minutieux à la main, au moyen d'espèces de ciseaux qui enlevaient le superflu du coton. Depuis quelques années, ce travail long et par conséquent cher, avait été remplacé par une machine très-simple qui, pour le prix de 50 centimes et bien moins, découpait vite et bien une pièce de mousseline, dont la

manutention ordinaire à la main demandait de huit à quinze jours. Ce progrès, en abaissant le prix de ce tissu, a contribué à en augmenter la consommation.

On fabriquait toujours peu de gazes unies et de gazes joncs, de linons en fil, de percales brochées fonds pleins et de tissus en couleur pour robes; mais, en revanche, on continuait à faire encore beaucoup de percales brillantés sur fonds unis et satins, façonnés, rayés, à carreaux, et des mousselines imitant la broderie au plumetis. Les prix et les largeurs de ces étoffes étaient tellement variés, qu'il serait très-long et même impossible de les indiquer exactement.

La broderie sur le jaconat et la mousseline était en grande voie de progrès; cet article, comme celui des tulles en pièces et en bandes, se vendait facilement. Il en était de même des tulles fabriqués sur des métiers à la Jacquard, qui imitaient les dentelles, et dont on pouvait varier à l'infini les dessins.

La production des bandes festonnées et plissées sur du basin était également en pleine activité, et c'est probablement à l'extension prise à cette époque par cette industrie, que l'on a dû de ne pas avoir vu trop chômer les ouvrières qui, avant l'introduction des machines, découpaient les tissus brochés et ramages pour faire des rideaux.

Quant aux cotons filés, voici quelle était la moyenne des prix vendus des cinq années de 1841 à 1846[1], pour la première qualité :

1 Délibération de la chambre consultative, du 12 février 1847.

Chaîne Louisiane n°	30	3 fr. 75	le kilogramme.
—	40	4 » 60	—
Chaîne Jumel	40	5 » 25	—
—	50	6 » 55	—
—	60	7 » 90	—
—	70	9 » 40	—
—	80	11 » 70	—
Trames	40	3 » 70	—
—	50	5 » 60	—
—	70	6 » 90	—
—	80	8 » 20	—

Les filateurs vendaient ces filés à 120 jours de terme, avec un escompte de 10 pour cent.

Les tissus de laine ou de laine mélangée avec du coton ou de la soie, qui se fabriquaient également dans le rayon industriel de Saint-Quentin, y étaient nombreux, et leurs prix, comme leurs qualités, variaient à l'infini. Les plus importants étaient les châles et les fichus de tous genres; les mousselines de laine unies pour la teinture ou pour l'impression, les barèges pure laine, les cachemires d'Ecosse, les mérinos, les balsorines et les barèges chaîne en soie et trame en laine, les écossais croisés et unis chaîne coton trame laine cardée, les mousselines-laines chaîne coton, et les tissus pour teinture et impression.

Les ateliers de construction, dont le nombre était à peu près le même, mais dont l'importance était augmentée, ne manquaient pas de travail; ils avaient eu à établir de nouvelles machines dans les sucreries des environs de Saint-Quentin, et la prospérité de ces

usines, comme celle des blanchisseries et des apprêts. suivait généralement celle des manufactures et du commerce.

Tels étaient les produits et la situation de nos industries vers la fin de l'année 1846.

Malheureusement, l'amélioration que nous venons de signaler n'eut pas une longue durée; et si pendant deux ans on avait fabriqué de grandes quantités d'étoffes de laine et de coton, ces marchandises n'étaient pas toutes vendues, et beaucoup restaient encore dans les magasins, quand survint tout à coup la crise de 1847.

Cette crise n'était pas seulement une de ces époques de malaise général qui suspendent le cours régulier des affaires commerciales et qui se manifestent par des faillites ou par la baisse des prix des marchandises; elle se trouvait, cette fois, aggravée par le manque de blé de la récolte de 1846, par une gêne financière et l'élévation, par la banque de France, du loyer de l'argent qui, de 4, avait dû porter à 5 pour cent le taux de ses escomptes[1].

La filature de coton, dont la matière première était de beaucoup plus chère qu'en 1845[2], fut immédiatement forcée de restreindre ses travaux, et le tissage de démonter une partie de ses métiers. Cette crise atteignit doublement les travailleurs, puisqu'ils furent non-seulement obligés d'augmenter leurs dépenses pour acheter les denrées nécessaires à leur subsistance,

1 De 1821 à 1846, le taux de l'escompte de la banque de France avait été constamment à 4 pour cent l'an.

2 Délibération de la chambre consultative, du 10 août 1847.

mais encore de supporter des diminutions sur leurs salaires.

Partout on s'occupa de ceux qui souffraient, et à Saint-Quentin, cette ville où l'on donne toujours et où l'on ne refuse jamais, on leur vint en aide. Des distributions de secours extraordinaires s'y organisèrent, et, pour ceux qui n'y trouvaient plus d'ouvrage, on y créa des travaux. Afin de les rétribuer, le conseil municipal vota d'abord une somme de 10,000 francs[1], et quelques jours après, une autre plus importante[2], en demandant en outre au ministre de l'intérieur un secours de 30,000 francs sur celle de 4 millions qui venait de lui être allouée pour subvention à des travaux à entreprendre dans le but d'occuper ceux des ouvriers de l'industrie qui ne l'étaient plus[3].

Jamais situation n'avait été plus grave[4] ni plus périlleuse; on essaya d'en conjurer les dangers; on n'y parvint pas. Le chômage s'étendait dans les campagnes comme dans les centres manufacturiers; le crédit se resserrait, et à ce malaise industriel s'en joignait un autre au sein duquel se débattait l'agitation des passions et des dissentiments politiques.....

Quelque temps après... c'était le 24 février 1848 une grande crise éclata...; mais c'était plus qu'une

1 Délibération du conseil municipal, du 8 décembre 1846.

2 Délibération du conseil municipal, du 7 février 1847, votant un nouveau secours de 11,000 francs.

3 Délibération du 22 décembre 1846.

4 En 1846 le bureau de bienfaisance dépensa 103,655 francs pour assister 1,557 familles composées de 6,300 personnes.

crise, c'était une révolution... et le lendemain, la république était proclamée à Paris.......

Toutefois, avant que de parler de cette époque, nous avons besoin d'indiquer ce que fut, pendant le règne de Louis-Philippe, la condition des ouvriers dans le district de Saint-Quentin.

Elle n'y fut pas toujours heureuse; car ils eurent à traverser des époques difficiles, des époques où le commerce intérieur et extérieur semblait être à ce point paralysé, que les manufacturiers, en travaillant à perte, ne pouvaient continuer à les occuper qu'en réduisant le prix de leur main-d'œuvre. On n'y vit cependant pas s'élever des luttes entre les détenteurs de capitaux d'un côté, et les salariés de l'autre; ils n'y demandèrent pas, comme ailleurs, l'augmentation du prix de la journée, l'égalité et la réduction des heures de travail. Convaincus que les salaires doivent se régler par l'offre et la demande, et que lorsque le travail est offert, le tarif diminue comme il hausse quand il est recherché, ils se préoccupèrent surtout d'éviter le chômage et d'avoir du travail. —Malgré les secours en tous genres qui leur furent donnés, ils souffrirent souvent, mais on peut dire qu'ils souffrirent en silence et avec une admirable résignation.

Le mouvement politique qui, à Paris, avait produit la révolution de juillet et l'avénement de la dynastie d'Orléans au trône, n'eut parmi eux qu'un léger retentissement. L'apparition du drapeau tricolore qu'eux et leurs pères avaient vaillamment défendu jusqu'en 1815, y amena, il est vrai, pendant quelques jours,

une certaine fermentation, mais elle fut bientôt calmée.

Après 1830, quelques ouvriers de Saint-Quentin pensèrent peut-être à reprendre des idées d'organisation qui avaient en quelque sorte sommeillé 40 ans; cela pouvait être, mais rien n'indique qu'ils en eurent réellement l'intention. Le point de départ était d'ailleurs changé : c'était le gouvernement qui voulait s'occuper d'améliorer leur sort, soit en cherchant à créer de nouvelles sources de travail, soit en multipliant les écoles, ou en développant l'institution des salles d'asile et des crèches. La loi du 5 juin 1835 sur les caisses d'épargne donna une sage impulsion aux idées de prévoyance; cette loi, corroborée par l'abolition de la loterie, au lieu de laisser soutirer les épargnes du travail en prélevant un impôt sur la passion du jeu, leur offrait, au contraire, un emploi sûr et productif de leurs économies. Elle fut surtout importante, en ce sens qu'elle posa les principes pratiques de l'intervention de l'état dans les questions de prévoyance et d'assistance.

Saint-Quentin fut une des villes de France où cette institution populaire eut le plus de succès. L'esprit des corporations, qui avait été si vivace du XIIIe au XVIIIe siècle, y était devenu plus calme au XIXe; l'individualisme y dominait davantage, et il n'y avait pas encore de sociétés de secours mutuels qui s'occupassent de faire servir les cotisations d'une épargne collective au soulagement des malheurs particuliers.

Depuis, deux de ces sociétés, généreusement

secondées et parfaitement dirigées, y ont été établies, et elles rendent à la classe ouvrière de nombreux services.

Ce fut aussi sous ce règne que le tissage mécanique commença à sérieusement s'organiser dans les districts industriels des départements de l'Est, du Nord et de la Normandie. Quand leurs manufacturiers virent que dans les usines de l'Angleterre et de l'Ecosse le métier mécanique s'emparait non-seulement des tissus communs, mais encore des tissus légers, ils reconnurent qu'il leur serait impossible de s'en tenir au métier à bras et ils pensèrent avec raison que si l'industrie est un combat continuel que se livrent les différents produits des nations, il était de leur devoir de s'occuper de suite à perfectionner leurs armes, afin de pouvoir mieux lutter avec celles de la Grande-Bretagne.

L'Alsace fut la contrée qui se soumit le plus facilement à ces nouveaux métiers; quant aux tisserands des environs de Saint-Quentin, habitués depuis plusieurs siècles à travailler dans les caves dont ils avaient hérité de leurs parents, ils eurent beaucoup de peine à changer l'indépendance de leur navette pour la vie de l'atelier. Ils préféraient, avec la liberté, un salaire moindre à celui plus élevé qui leur était proposé pour entrer dans les manufactures. Cependant, avec le temps et des prix de façon plus rémunérateurs, ils finirent comme ailleurs par s'habituer à ce genre de tissage.

A une époque où Saint-Quentin possédait encore des terrains communaux sans emploi, il fut proposé à

son conseil municipal[1] de les utiliser et de les prêter par parcelles et pour une année aux ouvriers qui voudraient les labourer et les planter. Ce mode ingénieux de leur venir en aide réussit complètement. Ces lots, au nombre de 150 environ, immédiatement recherchés et sollicités, furent ensuite accordés de préférence à ceux qui avaient le plus besoin de secours ou qui en étaient jugés les plus dignes[2]. La pensée à laquelle on dut l'initiative de cette mesure était sage et moralisatrice, et ce qui le prouva, c'est que dans une ville où le chômage du lundi avait de trop nombreux adhérents, on vit ses ouvriers prendre volontiers au cabaret les heures qu'ils consacraient à la culture de leurs pommes de terre.

Chacun se mit à rechercher les moyens d'apporter quelques soulagements aux misères de la classe ouvrière ; seulement il était bien difficile d'y arriver.

Les salaires des tisseurs des campagnes eurent trop souvent à subir de fâcheuses variations ; ainsi, du mois d'août 1830 à la fin de l'année 1831, ils durent supporter une réduction de moitié sur le tarif des façons de 1829. Cette situation s'améliora un peu en 1832 ; les hommes gagnaient à cette époque de 1 fr. 25 à 2 fr. 50, les femmes de 75 centimes à 1 franc, et les enfants de 30 à 60 centimes par jour[3]. De 1834 à 1835, les salaires retombèrent encore, pour reprendre en 1837, et redescendre ensuite en 1838 et 1839. Ils eurent peu

1 Cette proposition émanait de M. C. Souplet.

2 La quantité des terrains à utiliser était de 4 hectares 80 ares.

3 Rapport de la chambre consultative, du 5 octobre 1847.

de variations de 1841 à 1846, et ce ne fut qu'à l'approche de la crise de 1847 qu'ils redevinrent encore dans les conditions les plus fâcheuses.

Dans la ville, de 1832 à 1847, ils se maintinrent presque toujours dans les mêmes limites; ceux des hommes de 1 fr. 50 à 3 fr., des femmes de 90 centimes à 1 fr. 50, et des enfants de 50 centimes à 1 franc; les fileurs de coton recevaient pour leur travail journalier de 1 fr. 75 à 3 francs; les soigneuses de banc-broche de 1 f. à 1 fr. 50, les soigneuses de cardes de 80 centimes à 1 fr. 20, les débourreurs de cardes de 1 fr. 50 à 2 fr.[1], et les rattacheuses depuis 40 centimes jusqu'à 1 fr. 25.

Les 10,000 broches qui, en 1835, filaient des demi-chaînes n° 30 et des demi-trames n° 40, avaient besoin de 200 ouvriers ou ouvrières; ces mêmes 10,000 broches n'en exigeaient plus que 150 en 1845.

Les variations fréquentes survenues dans les prix des salaires ont été en tout temps pour la classe ouvrière une source de privations et de misères. Ni les maîtres, ni les ouvriers n'ont jamais pu changer les causes qui président à la distribution du travail, et alors même que la science économique ne fournirait pas de démonstrations éclatantes à l'appui de cette vérité, l'expérience serait là pour lui donner une sanction solennelle. Le grand régulateur des tarifs de la main-d'œuvre, c'est la consommation, et cette *vérité toujours vraie* fut parfaitement comprise par les ouvriers du district de Saint-Quentin qui, même aux

1 Rapport de la chambre consultative.

époques où tous les problèmes que pouvait soulever la liberté du travail en France y étaient les plus discutés, sont tous ou presque tous restés calmes et laborieux au milieu des agitations des partis.

Il nous reste peu de faits principaux ou autres, se rattachant au règne de Louis-Philippe, à faire connaître à nos lecteurs.

Ce règne ne fut pas stérile pour la ville de Saint-Quentin, qui lui doit de nombreuses améliorations matérielles et morales. Ses revenus et ses ressources étaient loin alors d'y être ce que depuis ils sont devenus. De 1830 à 1843 compris, elle a déboursé, pour ses travaux extraordinaires, 1,773,628 fr. 75 c. et 1,967,654 fr. 09 c. pour des dépenses ordinaires[1], ce qui en a porté à 3,741,283 fr. 04 c. le total général. La ville de Saint-Quentin a donc, pendant ces quatorze ans, dépensé en moyenne 281,520 fr. 21 c. par année.

Ce fut au mois de février 1845[2] qu'un élève distingué de l'école des chartes, qui avait eu l'occasion de visiter son hôtel-de-ville, signala au conseil municipal l'état de désordre complet dans lequel se trouvaient ses archives et l'utilité de les faire classer convenablement. Cette observation, qui devint l'objet d'une proposition de l'administration, fut favorablement accueillie par les membres de ce conseil, qui s'empressèrent de le charger d'un travail[3] qui dura presque une année.

1 Procès-verbaux du conseil municipal de Saint-Quentin, séance du 24 août 1844.

2 Séance du conseil municipal, du 12 février 1845.

3 Ce travail a coûté à la ville 3,375 francs et celui qui en fut chargé était M. Janin.

Ces archives ont été divisées en archives anciennes et nouvelles, puis en archives civiles, ecclésiastiques, et en juridictions criminelles et civiles.

Elles contiennent plus de 300 pièces émanant de mains royales, qui prouvent l'importance et l'ancienneté d'une ville dont les magistrats correspondaient directement avec la couronne. Outre ces dépêches des rois de France, des princes, ministres, gouverneurs, ou lieutenants généraux de la province, depuis le xve siècle jusqu'au xviiie, dépêches qui, lors même qu'elles ne contiendraient pas de faits historiques, méritaient comme autographes d'être conservées, il s'y trouve encore des pièces relatives aux états généraux de 1576, à la ligue, à l'ordre des chevaliers de la commune, à la compagnie des nobles jeux d'arc de sainte Christine, à la confrérie des avocats, du conseil de santé, aux canaux et à divers travaux faits dans la ville. Il s'y trouve aussi le cahier des doléances présentées aux états généraux tenus à Blois en 1575 sous Henri III.

Il y a ensuite plus de 3,000 pièces antérieures à l'an 1500 qui se reproduisent ainsi pour les différents siècles : 8 du xiie siècle, 720 du xiiie, 1718 du xive et 570 du xve ; et, l'on y trouve, en outre, 36 registres du conseil, en tête desquels est une description abrégée du siége et de la prise de Saint-Quentin, qui offrent une série complète de précieux documents depuis 1559 jusqu'à 1789. Dans les comptes des argentiers, qui remontent à l'année 1260, les officiers municipaux y sont ainsi dénommés: 54 sergents qui servent la

ville nuit et jour et qui pèsent le blé, 2 mires ou médecins de la ville, les clercs de la ville, le mayeur, le receveur et payeur de *l'avoir de la ville*.

Parmi les documents relatifs à la vicomté-le-roi se trouve un mémoire original écrit vers 1560 et relatif au paston, repas que le roi ou ses fermiers devaient donner chaque année aux maire et échevins de la vicomté, et la description du menu et des différents services qui s'y succédaient. Dans le dossier de la juridiction criminelle, on remarque celui qui contient des libelles et des chansons diffamatoires faits au XVIIIe siècle contre les magistrats municipaux de Saint-Quentin et les officiers royaux qui s'y trouvaient. Dans celui de la juridiction civile, qui concerne les maire et échevins comme juges de police et voyers, est joint tout ce qui est relatif au droit de bourgeoisie et aux sommes que l'on payait au moyen âge pour l'acquérir.

Nous avons dit, dans la première partie de cette étude, que lors de son siége, en 1557, la ville avait vu brûler une partie de ses titres et que bien des documents n'avaient échappé à ce premier danger que pour disparaître en 1793. Le rapport de M. Janin[1] ne laisse aucun doute à ce sujet. A cette époque une partie des titres disparurent dans les feux de joie de la république et une autre fut envoyée par la municipalité du canton à l'administration centrale de l'Aisne qui, nous sommes heureux de le dire, la conserve avec le plus grand soin.

1 Voir aux pièces justificatives le rapport intéressant de M. Janin à ce sujet. (Séance du conseil municipal du 13 octobre 1846).

Toutefois, il en reste encore beaucoup aux archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, et son conseil municipal fut heureusement inspiré en en décidant le classement et l'inventaire.

Ce fut en 1844 que son maire fut averti[1] que le ministre de l'intérieur venait de classer sa collégiale, son hôtel-de-ville, son musée et l'église Saint-Jacques parmi les monuments historiques, c'est-à-dire parmi ceux qui pourraient désormais recevoir des secours sur le crédit affecté à la restauration et à la conservation des monuments historiques.

Cette décision, qui était juste et justifiée, fut accueillie avec un sentiment de reconnaissance envers le gouvernement qui venait de l'accorder ; et en effet, peu de monuments aussi remarquables et aussi grandioses que sa collégiale, avaient plus besoin de secours et d'améliorations ; malheureusement ce bel édifice attend toujours que l'on se souvienne qu'il fait partie de ceux à qui la subvention de l'État à laquelle il a droit serait le plus nécessaire.

Pour la seconde fois, nos lecteurs le savent, la France venait de se constituer en république, et le roi Louis-Philippe, plus malheureux encore que le roi Charles X, qui ne s'était lentement retiré vers Cherbourg, en 1830, qu'après avoir perdu une sanglante bataille de trois jours, avait été forcé, après une émeute et quelques barricades, de quitter précipitamment la France pour se réfugier en Angleterre.

1 Procès-verbal des délibérations du conseil municipal. (Séance du 5 février 1844.)

Il ne nous appartient certainement pas d'apprécier les actes politiques du gouvernement de Juillet, et de le montrer aux prises avec les difficultés du dedans et du dehors qu'il a cherché à surmonter; nous rappellerons seulement que ce règne de 18 ans, si agité malgré la paix européenne, a eu des résultats durables qui attestent la part qui lui revient dans les progrès de la civilisation.

Si ce règne a légué à l'avenir de graves embarras, s'il s'est malheureusement terminé, on ne peut, cependant, méconnaître tout le bien qu'il a fait. Sans parler de nos possessions d'Afrique, qui furent si considérablement augmentées et consolidées, des grands monuments[1] qui furent créés et achevés, des progrès des arts, des sciences et des lettres, qui furent constamment encouragés, le gouvernement de Juillet s'efforça aussi d'affermir le sol que tant de secousses avaient ébranlé, et, par sa législation sur les travaux publics, les caisses d'épargne et l'instruction primaire, il chercha à remplir ses promesses envers les classes laborieuses et à justifier leur confiance.

Pendant ces 18 années, le commerce et l'industrie eurent leurs époques de prospérité, seulement elles furent trop souvent traversées par les émeutes des rues et par des événements politiques ou commerciaux qui arrêtèrent en mainte occasion le mouvement général des affaires. Ainsi le procès des ministres du roi Charles X, le sac de l'archevêché, l'insurrection de

1 Les galeries de Versailles, le palais de la bourse, du conseil d'état, l'arc-de-triomphe de l'étoile, et autres.

Lyon, en novembre 1831, le choléra, l'échauffourée de la Vendée en 1832, les émeutes des 5 et 6 juin, celles d'avril, en 1834, les attentats de Fieschi, d'Alibaud, de Quénisset, de Lecomte, d'Henri ; les malheureuses affaires de Barbès, de Busançais et d'autres encore, furent autant de circonstances qui, en arrêtant un instant la confiance nuisirent à la marche régulière du commerce et à ses progrès.

L'industrie, cependant, ne négligea rien pour répondre aux besoins généraux auxquels elle devait satisfaire.

Elle augmenta considérablement le nombre de ses machines, afin de donner un plus rapide essor à la production, qui parfois dépassa, pour certaines marchandises, les demandes de la consommation. A ce sujet, une histoire de l'époque dit ceci, c'est « qu'en » 1839, le nombre des machines employées pour l'in- » dustrie manufacturière n'était que de 2,450, qui » représentaient une force de 33,301 chevaux vapeur, » et qu'en 1847, ce nombre était porté à 4,853, qui » représentaient une force de 61,630 chevaux vapeur. » Or, dit encore ce document : si un cheval vapeur » correspond à trois chevaux de trait ou à 21 hommes, » les machines employées en 1847 représentaient » une force de 184,890 chevaux ordinaires, ou de » 1,294,230 ouvriers. »

Ces résultats montrent que l'industrie ne négligea rien pour améliorer ses moyens de produire.

Quoique le gouvernement de Juillet semblait fortement établi, qu'il hâta les grands travaux entrepris

pour améliorer la viabilité du territoire, qu'il chercha à donner à l'agriculture et aux manufactures un élan nouveau, malgré ses bonnes intentions et la capacité de ceux qui le servaient, il tomba comme était tombé le gouvernement de la Restauration....

En 1830 un cri avait servi de signal à la révolution... et les barricades qui se formèrent au cri de vive la réforme, en 1848, eurent le même sort et le même résultat que celles qui, 18 ans auparavant, s'étaient élevées au cri de vive la charte !!!...

CHAPITRE SEPTIEME.

République de 1848.
Présidence. — Deuxième Empire.
De 1848 a 1866.

SOMMAIRE

La République est proclamée en France. — Création à Saint-Quentin de travaux municipaux pour occuper la classe ouvrière. — Assemblée constituante ; le département de l'Aisne nomme 14 députés. — Election du 10 décembre. — Exposition des produits de l'industrie en 1849. — Conseil général des manufactures. — Création d'une chambre de commerce à Saint-Quentin. — Inauguration de son chemin de fer. — Exposition universelle de Londres. — Prolongement du chemin de fer de Saint-Quentin à la frontière de Belgique, avec embranchements sur Reims et Somain. — Création d'un Lycée impérial. — Chemin de fer de Saint-Quentin à Rouen, par Amiens. — Exposition universelle de 1855. — Situation de l'industrie à cette époque. — Crise d'Amérique. — Concours régional de 1859 à Saint-Quentin. — Modifications apportées à la législation douanière en 1860. — Système de protection. — Les traités de commerce. — Guerre d'Amérique. — Exposition de Londres en 1862. — Quelles ont été jusqu'à présent les conséquences des traités de commerce pour les produits du district manufacturier de Saint-Quentin ? Situation actuelle de ses industries, de celles du département de l'Aisne. – Situation de la ville, de ses administrations et de ses divers services — Les hommes célèbres qui y sont nés.

L'on a dit que la révolution de 1848 avait eu cela d'étrange qu'elle surprit tout le monde[1], et qu'elle se termina si précipitamment que la France qui, la veille, s'était endormie en monarchie, fut étonnée de se réveiller le lendemain en république.

1 *Histoire populaire contemporaine*, tome II, page 2.

Nous ne chercherons pas à examiner les conséquences politiques de cette révolution ; nous rappellerons seulement que dans l'ébranlement général qui suivit la chute de la monarchie constitutionnelle, on vit se renouveler les crises et les incidents des premières années de la révolution de 1789, et qu'avec les changements qui survinrent dans les lois et dans la direction du pouvoir, on vit aussi se modifier momentanément les conditions de la fortune publique et de la fortune privée.

A Paris, des agitations, d'imprudentes discussions sur les bases de la société, effrayèrent, la confiance et le travail s'arrêtèrent.

Déjà, depuis quelques mois, nous l'avons dit, la situation financière se trouvait compromise ; une révolution n'était pas faite pour l'améliorer....

Cette révolution venait de s'accomplir, et un gouvernement provisoire, investi de l'autorité souveraine, s'était immédiatement constitué[1]. Un de ses premiers actes avait été de dissoudre la chambre des députés et d'interdire à la chambre des pairs de se réunir[2]. Par un autre décret il s'était engagé à garantir du travail à tous les citoyens de la république[3], et, le 26 février, il avait prorogé de 20 jours les échéances des effets de commerce.

1 Il était composé de MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie. Ils avaient pour assesseurs MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

2 Décret du 24 février 1848, bulletin des lois.

3 id. du 25 février 1848, id.

Par suite des événements politiques qui venaient de s'accomplir, les industriels rencontraient des difficultés à escompter leurs lettres de change; pour leur en faciliter les moyens, le gouvernement provisoire décréta[1] : « que dans toutes les villes industrielles » ou commerciales, il serait créé un comptoir national » d'escompte, destiné à relever le crédit et à l'étendre » à toutes les branches de la production. » Son capital devait être ainsi formé : un tiers en argent par les associés souscripteurs, un tiers en obligations par les villes, et un tiers en bons du trésor par l'état. De plus, pour aider à la création de ces comptoirs, il fut décidé qu'une somme de 60 millions serait mise à la disposition du ministre des finances pour être répartie entre ceux qui en avaient le plus besoin.

La mesure fut insuffisante. Chaque jour, à chaque heure, la réserve métallique de la banque de France baissait tellement que l'on se demandait comment on subviendrait aux besoins du trésor et des services publics ?

Le gouvernement s'en préoccupa et décréta, le 15 mars : « qu'à partir dudit jour les billets de la banque » seraient reçus, comme monnaie légale, par les » caisses publiques et par les particuliers, et que, » jusqu'à nouvel ordre, cet établissement serait dis- » pensé de l'obligation de les rembourser avec des » espèces. » On l'autorisa, en outre, à émettre des coupures qui ne pourraient, toutefois, être inférieures à cent francs.

1 Décret du 7 mars 1848, bulletin des lois.

La circulation de sa monnaie fiduciaire, au moment où éclata la révolution de février, ne dépassait guère le montant de l'encaisse de la banque; elle s'élevait à 226 millions. En quinze jours, cet établissement escompta la somme de 120 millions[1], et sur les 125 qu'il devait au trésor, il en remboursa à Paris 77, et 11 dans les provinces, lesquels aidèrent à subvenir aux besoins les plus urgents des services publics.

Les hommes honorables qui étaient chargés de son administration virent de suite les dangers dont le crédit de la France était menacé, et, en se plaçant à la hauteur de la situation, ils mirent résolument toutes ses ressources à la disposition du commerce et du trésor. Cette attitude, qui était faite pour rétablir la confiance, ne suffit cependant pas pour la raffermir. Du 26 février au 14 mars, sa réserve se trouva diminuée de moitié, et de 140 qu'elle était, elle tomba à 70 millions. Le 15, dans une seule journée, plus de 10 millions de billets furent échangés contre des espèces, et il n'y restait plus en numéraire que 59 millions.

Aussitôt ce décret rendu, le numéraire se cacha ; on devait s'y attendre: la peur ne raisonne pas. Les primes pour avoir de l'or ou de l'argent devinrent très-élevées, et après les journées de juin elles baissèrent. La confiance commença seulement alors à revenir, et, avec la confiance, l'argent.

Ce résultat fut dû aux sages mesures de conservation que l'on prit, à la limitation du nombre des

1 Wolowski. *La question des banques*, page 247.

billets, et surtout à l'unité de la circulation que généralisa de plus en plus l'usage de la monnaie fiduciaire.

Les sinistres financiers étaient devenus tellement nombreux, que, pour diminuer les déclarations de faillites, le gouvernement décréta, le 19 mars « que » provisoirement les tribunaux de commerce pour» raient, sur requêtes à eux présentées, accorder à » tout commerçant, par jugement en dernier ressort, » un sursis de trois mois au plus, contre les pour» suites de ses créanciers. »

Cette mesure diminua le nombre des déclarations de faillites, mais elle augmenta celui des maisons qui suspendirent leurs paiements.

Il y avait aussi à venir en aide à ceux des industriels qui avaient des matières premières ou autres objets fabriqués sur lesquels ils ne pouvaient pas trouver à emprunter ; un décret du 20 mars ordonna qu'il serait établi, à Paris et dans les autres villes où le besoin s'en ferait sentir, des magasins généraux où les négociants et les industriels pourraient déposer les marchandises dont ils seraient les propriétaires, et qu'il serait délivré aux déposants des récépissés qui pourraient en transmettre la propriété par voie d'endossement.

Cette situation, grave à Paris, ne l'était pas moins dans les provinces.

A Saint-Quentin, comme dans plusieurs autres centres manufacturiers, la proclamation de la république, à laquelle les populations ne s'attendaient pas, causa d'abord un sentiment d'appréhension, puis, chacun

se préoccupa de faire ce qu'il croyait le plus utile pour sauvegarder ses intérêts.

Le 26 février, le maire exposait à son conseil municipal que : « pour assurer la tranquillité de la cité, » il avait fait ouvrir à l'hôtel-de-ville des listes pour » recevoir les inscriptions des ouvriers qui étaient » sans ouvrage; que déjà plus de 250 étaient occupés à » des travaux de terrassements, » et il ajoutait : « que » dans l'état actuel des finances, pour pouvoir les » payer, il y avait lieu d'affecter à ces travaux un cré» dit de 7,000 francs[1]. »

Ce magistrat demandait, en outre, la nomination d'une commission pour chercher les moyens de pourvoir aux nécessités du moment, et, quelques jours plus tard, l'ouverture de nouveaux crédits.

Le mois de février était une des époques de l'année où s'opéraient ordinairement les achats des étoffes légères pour la consommation du printemps; sans être actives, les affaires commerciales. a cause de la saison, se trouvaient dans d'assez bonnes conditions, quand arrivèrent en France les événements qui changeaient la forme de son gouvèrnement.

A peine ces événements furent-ils connus, qu'à Saint-Quentin, la vente des marchandises s'arrêta; celles qui étaient commissionnées furent contremandées; celles expédiées, refusées; en un mot, la panique la plus générale s'empara de tous les esprits.

La plupart de ses établissements industriels, sui-

1 Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 1848

vant les ressources financières dont ils disposaient, se fermèrent, les uns de suite, d'autres en partie ou un peu plus tard. Il y avait peu de distinctions à faire entre ses différentes industries; toutes se trouvaient délaissées par les suites de l'orage politique dont les coups venaient de tomber sur la France.

Ces conséquences se résumèrent par des pertes sur les marchandises, par des suspensions de paiements et par quelques faillites.

Le discrédit était si exagéré que certains négociants, pour éviter de se servir d'intermédiaires, chargeaient directement les messageries de l'encaissement de leurs effets de commerce.

En regard du nombre croissant des ouvriers sans ouvrage qui demandaient à entrer dans les ateliers de terrassements, bien des villes de commerce se trouvaient sous le coup de graves difficultés. Celle de Saint-Quentin était de ce nombre. Pour faire face aux nécessités du moment, sa municipalité fut forcée de demander aux porteurs des titres de l'emprunt remboursable en 1848, de consentir à reculer d'une année leur échéance[1], et de décider un autre emprunt de 100,000 francs, hypothéqué sur la totalité des terrains de ses anciennes pépinières.

On s'occupa ensuite d'y organiser un comptoir national, et, le 8 avril, le maire demandait qu'il fût spécialement alloué à la ville de Saint-Quentin, sur le

1 Extrait du procès-verbal du conseil municipal, de la séance du 25 mars 1848.

produit des centimes départementaux, une somme de 100,000 francs, afin de pouvoir procurer à la classe ouvrière le travail dont elle manquait. La ville dépensait alors 1200 francs par jour pour ses ouvriers sans ouvrage[1].

Le 3 juin, le nombre de ceux qu'elle employait s'élevait à 1,070, et ceux qui étaient occupés au chemin de fer par la compagnie du Nord, à 550. Au mois d'octobre, le compte de ces travaux était de 167,763 fr. 91 centimes[2], et il y avait encore 1,057 ouvriers sur les chantiers. Pour subvenir à ces dépenses extraordinaires[3], son conseil municipal fut forcé de recourir à l'émission d'un autre emprunt de 300,000 francs, pour la moitié duquel il ne trouva de souscripteurs qu'en en payant l'intérêt annuel à six pour cent.

Saint-Quentin était devenu une ville de garnison, et sa situation, comme celle de ses industries, était loin d'être dans de brillantes conditions.

Le gouvernement connaissait cette situation, et il faisait ce qu'il pouvait pour venir en aide à l'industrie et relever le crédit public. Il s'adressa aux chambres de commerce, qui furent unanimes[4] pour lui répondre : « que plutôt que de continuer à enfouir des mil-
» lions dans des ateliers nationaux, elles pensaient

1 Procès-verbal de la séance du conseil municipal, du 5 mai.

2 Extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal, du 14 octobre 1848.

3 La somme totale dépensée parait être, d'après les relevés faits sur les comptes de 1848, 1849 et 1850, de 212,591 fr. 76. (Renseignements dus à l'obligeance de M le secrétaire de la mairie.)

4 Procès-verbal de la séance de la chambre consultative, du 6 juillet 1848.

» qu'il serait plus utile d'accorder des primes à la sortie des marchandises; car, en facilitant aux manufacturiers l'écoulement de leurs produits, on leur donnait les moyens d'en fabriquer de nouveaux. »

Le gouvernement entra franchement dans cette voie; il augmenta de suite les primes d'exportation sur les tissus de coton et sur ceux de laine de 50 pour cent.

La mesure était excellente, et le sacrifice imposé fut loin d'être aussi considérable qu'on pouvait le penser; car une plus forte exportation amena une plus forte importation de matières premières, laquelle remboursa au trésor public une partie des millions qui étaient donnés en prime aux marchandises qui étaient vendues à l'étranger.

Pendant une partie de l'année 1848, l'industrie ne fabriqua que peu de marchandises, et le travail ne reprit que lorsqu'il ne fut plus question de l'organiser. Puis, il arriva ce fait, qui n'était pas nouveau, c'est que le salaire de l'ouvrier ne fut jamais aussi bas que le jour où l'on avait eu la prétention d'en augmenter forcément les tarifs. Tant il est vrai qu'à toutes les époques de l'histoire du commerce, la liberté a été l'âme de l'industrie et du travail.

Aussitôt que le décret, qui accordait un surcroît de primes à la sortie des tissus fut connu, les acheteurs étrangers arrivèrent et, vers le mois d'octobre, les maisons qui les faisaient reprirent leurs travaux. Dès ce moment, les ouvriers commencèrent à être plus recherchés, et les prix de leurs façons retrouvèrent des cours qu'elles n'avaient même pas atteints avant la

révolution de 1848. Le mouvement devint même à peu près général, et l'on vit l'industrie des tulles, qui avait beaucoup souffert depuis plusieurs mois, secondée par un nouveau genre de produit, nommé passementerie, reprendre son activité habituelle.

La fabrication du sucre de betteraves, seule, souffrait encore et se ressentait de la situation critique dans laquelle elle s'était trouvée dans les premiers jours de l'année 1848. — Cette situation avait été telle que la chambre consultative de Saint-Quentin avait cru de son devoir, dans un mémoire qu'elle fit publier et que nous rappelons[1], d'intervenir près du gouvernement pour défendre une industrie dont l'existence paraissait sérieusement menacée.

Nous avons dit qu'un gouvernement provisoire avait été chargé, dès la fin de février, d'organiser la nouvelle république. La situation qui lui était faite par la révolution était hérissée de grandes difficultés, et s'il ne les surmonta pas toutes, il est juste de reconnaître qu'il lutta avec courage contre les périls de la première heure[2], et qu'il s'efforça ensuite de déjouer les excès d'une portion de la population, enivrée de son triomphe. Il tenta aussi de rendre à l'autorité vaincue quelques-uns de ses prestiges, mais la tâche était difficile.

La majorité des membres qui le composaient avait hâte de convoquer une assemblée constituante, que la France ne désirait pas moins que lui.

1 Ce mémoire important se trouve dans le livre des délibérations de la chambre consultative.

2 Voir aux pièces justificatives.

Le 23 avril 1848, cette assemblée fut élue, et, parmi ses membres, le département de l'Aisne en comptait 14[1].

Le 4 mai, le gouvernement provisoire déposa entre ses mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi, et le 7, chacun de ses membres lui rendit compte de son administration. Elle nomma ensuite, dans son sein, une commission composée de 5 membres[2], qui furent chargés du pouvoir exécutif.

Les événements qui eurent lieu à cette époque sont trop récents, ils appartiennent trop à l'histoire contemporaine pour que nous les rappelions; nous ne parlerons donc ni de la journée du 15 mai, dans laquelle eut lieu la tentative d'attentat contre l'assemblée nationale, ni de la dissolution des ateliers nationaux, qui amena l'insurrection socialiste des 23, 24 et 25 juin; nous nous contenterons de dire que ce fut le 4 novembre que fut promulguée la nouvelle constitution de la république française, adoptée après une mémorable discussion par l'assemblée nationale.

L'article 43 de cette constitution disait : « que le » peuple français déléguait le pouvoir exécutif à un

1 Voici les noms de ces députés et le nombre des suffrages qu'ils obtinrent :
Lherbette, 124,898; Quinette, 123,394, Baudelot, 115,339; Odilon Barrot, 107,005; Nachet, 95,202; Vivien, 88,215; Théophile Dufour, 81,840; Tillancourt, 80,420; Maxime Lemaire, 77,620; Plocq, 68,068, Quentin Bauchart, 65,105; Desabes, 53,635; J. Leproux, 52,683, et Debrotonne, 48,203.

2 Le résultat du scrutin secret fut de nommer membres du pouvoir exécutif MM. Arago (François), par 725 voix; Garnier-Pagès, par 705; Marie, par 702; Lamartine, par 645, et Ledru-Rollin, par 458 voix.

» citoyen qui recevrait le titre de ***Président de la***
» ***République*** »

Cette élection, vivement attendue, eut lieu le 10 décembre, et ses résultats, pour celui qui fut appelé à cette dignité, furent un véritable triomphe[1].

Le souvenir de Napoléon Ier était loin d'être effacé ; il était surtout vivace dans les cœurs de ses vieux compagnons de gloire, qui avaient redit à leurs enfants ses conquêtes et ses revers. Aussi, lorsque l'on sut que l'un des candidats à la présidence de la république était le neveu de l'empereur Napoléon, vit-on, particulièrement dans les campagnes, les électeurs accourir au lieu du vote pour y déposer leur bulletin en sa faveur...... et cinq millions cinq cent soixante-deux mille huit cent trente-quatre suffrages lui confièrent les destinées de la France....

Ce fut le 20 décembre que le prince Charles-Louis Napoléon, qui était le troisième fils[2] de Louis Bonaparte et de la reine Hortense Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine, fut proclamé Président de la République.

Le prince Louis-Napoléon arrivait au pouvoir en homme qui avait foi dans sa mission et dans sa force[3].

1 Le général Cavaignac obtint 1,469,166 voix; Ledru-Rollin, 370,119; Raspail, 36,920; Lamartine, 17,910; le général Changarnier, 4,790, et 12,600 voix furent perdues.

2 Le premier fils du roi Louis et de la reine Hortense était mort en bas âge, et le second, Napoléon-Louis, en 1831.

1 Ce fut en 1836 à Strasbourg qu'eut lieu sa première tentative pour revenir en France ; le 9 novembre, le prince fut conduit à Lorient, et de là, embarqué pour l'Amérique. La seconde eut lieu à Boulogne, le 6 août

Etranger au découragement, il avait toujours eu confiance en lui-même et en sa destinée.

Le ministère[1] qu'il nomma expliqua par l'organe de son président son programme pacifique. Ce programme se terminait ainsi : « Ce que le pays veut, » c'est l'ordre, l'ordre sur la place publique, » dans les ateliers, dans l'administration et dans les » esprits. »

Ces paroles étaient rassurantes, et le gouvernement, tenant à faire connaître ses loyales intentions, saisissait avec empressement toutes les occasions de les répéter. Ainsi, avait-il des communications à adresser aux corps qui représentaient les intérêts du commerce? il leur disait, pour les rassurer : « Qu'il considérait » comme l'un de ses devoirs de rappeler qu'en thèse » générale la liberté du travail voulait que chacun » restât maître de sa chose : l'ouvrier de son labeur, » comme l'entrepreneur de son argent. »

L'année 1849 fut une époque assez favorable pour le commerce. Elle aida à réparer, en partie, les pertes de 1848. Les marchandises anciennes s'écoulèrent, on en fabriqua de nouvelles, et leurs prix augmentèrent.

Le gouvernement crut le moment opportun pour décider qu'une exposition aurait lieu à Paris. Il avait pensé d'abord à y admettre les produits de toutes les

1840. Le 6 octobre, il fut condamné à un emprisonnement perpétuel et transféré dans la prison de Ham, près de Saint-Quentin.

1 Le président de ce ministère était M. Odilon Barrot, alors député de l'Aisne, et parmi ses membres se trouvaient MM. Drouyn de Lhuys, président actuel du conseil général de ce département, Hippolyte Passy, Léon de Malleville, de Falloux, etc., etc.

nations du monde; mais, prenant en considération les souffrances que venaient d'avoir particulièrement à supporter les manufacturiers français, par suite de la crise politique, financière et commerciale de 1848, il décida que, pour cette fois, il ne serait pas donné suite à ce projet, mais qu'il serait fait un pressant appel aux agriculteurs.

En effet, l'exposition de 1849 présenta un développement considérable des produits agricoles qui, jusque là, n'avaient pris part aux exhibitions que d'une manière fort restreinte. Cette innovation fut unanimement approuvée.

Les circonstances dans lesquelles se trouvait alors le pays étaient bien différentes de celles où avaient eu lieu les expositions de 1839 et de 1844. La France jouissait à ces époques d'une paix profonde. Il n'en était pas de même en 1849, et cependant celle qui eut lieu à Paris fut généralement considérée comme supérieure à celles des années précédentes.

Le département de l'Aisne s'y distingua d'une manière remarquable, et plusieurs de ses industriels et de ses agriculteurs y reçurent la plus haute comme les plus honorables récompenses [1].

Le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin avait été

1 M. Lehoult père, très-honorable manufacturier de Saint-Quentin, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. — La même distinction fut accordée à M. Martine, agriculteur à Aubigny. MM. Défontaine et Cie eurent une médaille d'argent, ainsi que MM. David; MM. Bouthors et Dereins, et Brin-Lalaux, d'Homblières, y eurent des médailles de bronze.

adjugé, le 21 décembre 1845, à une compagnie représentée par M. le baron James de Rothschild, moyennant une concession qui n'atteignait pas une durée de vingt-cinq ans. Suivant les prescriptions de l'article 1er de son cahier des charges, cette ligne devait être terminée dans le délai de trois années, à dater du jour de l'ordonnance qui en approuverait l'adjudication. Cette approbation eut lieu le 29 décembre 1845, et celle qui autorisait la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Compagnie du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, fut rendue le 24 avril 1846[1].

Sans la crise générale qui suivit la révolution de 1848 et qui retarda tous les travaux, l'embranchement de Creil à Saint-Quentin pouvait être terminé en trois années, c'est-à-dire dans le courant de 1849, et cela était d'autant plus facile que, depuis le mois d'octobre 1847, la ville de Compiègne était reliée à celle de Creil. Mais, par suite des derniers événements politiques, l'exécution de cette ligne se trouva retardée, et ce ne fut qu'en février 1849 que put avoir lieu son inauguration jusqu'à Noyon.

Cette inauguration fut une des premières à laquelle assista le président de la république. Elle attira beaucoup de monde, et les autorités des autres villes qui s'y rendirent lui furent présentées. Le prince leur exprima les regrets qu'il éprouvait de ne pas pouvoir prolonger

1 Les actionnaires de cette compagnie, réunis extraordinairement en assemblée générale, le 8 avril 1846, avaient donné les pouvoirs nécessaires à son conseil d'administration pour sa fusion avec la compagnie du chemin de fer du Nord.

son voyage, et il donna l'assurance à celles de Ham et de Saint-Quentin qu'un peu plus tard il visiterait ces deux villes. Celle de Ham lui rappelait six années de captivité et d'étude[1]; c'est peut-être pour cette raison qu'elle fut, une des premières, choisie pour recevoir sa visite. Elle eut lieu le 22 juillet 1849.

Aussitôt qu'à Saint-Quentin on eut connaissance de ce voyage, le conseil municipal nomma une commission de neuf membres[2], chargée de lui renouveler l'invitation qui lui avait été faite à Noyon, par son maire, de venir visiter cette ville. Sa garde nationale y envoya un détachement ; son tribunal de commerce, sa chambre des manufactures, son conseil des prud'hommes s'y firent représenter par leurs présidents et plusieurs de leurs membres, auxquels se joignirent un grand nombre de ses habitants.

Le prince arriva à Ham, accompagné de plusieurs de ses ministres, de députés du département de la Somme et de quelques-uns de ses compagnons de captivité. Après avoir reçu les autorités et visité le château dans lequel se trouvait la chambre où il avait passé six années de sa vie, il y accepta un banquet où il répondit à une réception brillante par des paroles chaleureuses de gratitude[3].

1 Le prince Napoléon, condamné à un emprisonnement perpétuel et incarcéré à Ham, s'échappa de sa prison, le 25 mai 1846, vers sept heures du matin, se dirigeant sur Saint-Quentin, qu'il traversa après s'être défait du déguisement à la faveur duquel il avait pu opérer son évasion.

2 Extrait de la délibération du conseil municipal, du 21 juillet 1849.

3 Voir, aux pièces justificatives, le discours prononcé à Ham par le prince-président.

Le gouvernement s'efforçait de donner à la France toutes les garanties qui pouvaient consolider à l'intérieur l'ordre et le bien-être du pays, et à l'extérieur la dignité nationale. Toutes ses pensées étaient à la recherche des institutions utiles à fonder et des progrès à stimuler.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, préoccupé du soin d'améliorer le sort de ceux qui s'occupaient du tissage, et voulant se rendre compte des avantages qu'ils retireraient d'un enseignement industriel et pratique, avait eu l'intention, dans les premiers mois de l'année 1849, de créer, à titre d'essai, dans un centre manufacturier, une école de fabrication.

La ville de Saint-Quentin se proposa au choix du ministre, en lui demandant que l'apprentissage fût gratuit[1].

Nous pensons que la question fut examinée et nous regrettons qu'il n'ait pas été donné suite à un projet utile, resté à l'état d'étude, mais qui sera probablement un jour exécuté.

La situation de l'industrie continuait à être prospère et celle de ses travailleurs en ressentait naturellement les effets. Pendant le dernier semestre de 1849, les salaires des tisseurs d'étoffes en coton ou en laine, en faisant entrer dans cette moyenne ceux des enfants de 12 à 15 ans, s'élevaient de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 par jour; ceux des tullistes, de 2 fr. à 3 fr., et ceux des brodeuses, de 1 fr. à 1 fr. 50[2]. C'était déjà une grande

1 Voir, aux pièces justificatives, les propositions de la chambre.

2 Rapport de la chambre consultative, du 6 août 1849.

amélioration matérielle obtenue, et le gouvernement, s'efforçant d'augmenter le bien-être de la classe ouvrière, déclarait qu'il voulait rechercher les avis des hommes les plus compétents pour préparer au pays de longs jours de prospérité.

En effet, le 1er février 1850, il réorganisa sur de nouvelles bases le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui devait se réunir, le 7 avril, dans la salle des séances du palais du Luxembourg. Ce conseil était composé de 236 membres, nommés : 86 agriculteurs par le ministre, 51 industriels par les chambres consultatives, 61 commerçants par les chambres de commerce, et 34 appartenant à ces mêmes catégories, par le ministre.

Pour étudier et résoudre avec maturité les graves questions sur lesquelles le gouvernement désirait consulter le conseil général, il eût fallu, au lieu des 40 jours qui lui avaient été accordés, prolonger plusieurs mois la durée de sa session.

Voici quelles furent les questions principales soumises à son examen par le ministre de l'agriculture et du commerce[1] : un projet de loi sur les sucres, puis un autre sur la création des chambres d'agricultnre; d'autres, sur l'organisation de la boulangerie; sur le crédit foncier; les irrigations; le commerce des grains; la culture du lin ; les engrais artificiels; la perception des droits sur les bestiaux ; les concours relatifs aux

1 M. Dumas, aujourd'hui sénateur et président de la commission municipale de la Seine.

animaux de boucherie; la médecine vétérinaire; l'amélioration de la race chevaline; l'élève des vers à soie; le tarif d'importation des bestiaux étrangers; la législation des brevets d'invention; le travail des enfants dans les manufactures; le travail des adultes; le travail du dimanche; les livrets d'ouvriers; les caisses de retraite; la police rurale; les sociétés de secours mutuels; les lavoirs et bains publics; les marques de fabrique; les règlements de comptabilité pour les concordats par abandon; les modifications à apporter à la section II du livre 1er du code de commerce qui régit les contestations entre associés; la législation maritime et commerciale en Algérie; et enfin les sociétés d'exportation.

Ces questions étaient certainement trop nombreuses et trop importantes pour qu'elles pussent recevoir une solution définitive; aussi plusieurs furent-elles ajournées, et d'autres restèrent-elles à l'état de rappel.

Toutes celles qui étaient appelées à être discutées en séances du conseil étaient déposées sur le bureau par M. le ministre du commerce, qui présidait lui-même l'assemblée générale. Ces questions étaient ensuite renvoyées aux trois comités de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui les examinaient, et nommaient par tiers les commissions générales qui étaient chargées de les étudier, d'en faire les rapports et d'en soutenir les discussions.

La question des sucres vint la première: cela devait être, c'était la plus importante et celle dont, avec raison, on se préoccupait le plus, car elle mettait en

présence plusieurs intérêts : d'abord ceux des consommateurs, des fabricants du sucre indigène, du sucre colonial, et ensuite ceux de notre commerce maritime et du trésor public[1].

Le projet de loi qui fut soumis au conseil général consistait : 1° à réduire de 45 fr. à 25 fr. par 100 kilogrammes, non pas d'une manière immédiate, mais au moyen de réductions successives de 5 fr. par année, le droit sur le sucre colonial et sur le sucre indigène; 2° d'abaisser de 5 fr. la surtaxe sur les sucres étrangers, qui était alors de 20 fr.; et 3° de faire également subir une diminution aux droits sur les cafés et le cacao.

Le conseil général décida, après une longue discussion, qu'il y avait lieu à apporter à la législation sur les sucres les modifications suivantes : d'abaisser les droits sur les sucres de 20 francs en quatre années, de maintenir l'égalité entre les deux sucres français, de réduire à 10 francs la surtaxe sur le sucre étranger, et de prendre pour base du droit, pour toutes les natures de sucre, la richesse saccharine constatée au point de vue du rendement en sucre raffiné.

Voilà où en était, en 1850, la question du sucre, qui est peut-être, de toutes les marchandises ou denrées, celle qui, depuis le commencement du siècle, a le plus occupé les financiers et les hommes d'état.

1 Cette commission était composée : pour l'agriculture, de MM. Ch. Dupin, Tourret, de Beaumont de la Somme, Darblay et Fouquier-d'Hérouel; pour les manufactures, de MM. Benoist, d'Azy, Lanyer, Charles Picard, Lestiboudois et Bazin ; et pour le commerce, de MM Ducos, Devinck, Galos, Bayvet et Clerc.

Les autres questions qui reçurent une solution et sur lesquelles des rapports furent présentés au conseil général, concernaient les marques de fabrique, le crédit foncier, le tarif d'importation des bestiaux étrangers, la police de la reproduction chevaline en France, l'organisation du commerce de la boucherie dans Paris, celle du conseil général des manufactures et du commerce et celle des chambres d'agriculture.

Il formula aussi une série de vœux qui, pour la plupart, se réalisèrent avec le temps; mais le plus important et le plus remarqué fut celui où, en réponse à celui qui appelait l'attention du gouvernement sur la détresse persistante de l'agriculture, sur les souffrances de certaines parties de notre commerce et de nos industries, il déclara : « Qu'il appartenait aux » grands pouvoirs de l'état d'aviser sans retard aux » moyens qui pourraient garantir au pays, par la » puissance des institutions et l'autorité de la loi, » l'ordre et la sécurité, sans lesquels il n'y avait pas de » prospérité possible. »

On commençait alors à se préoccuper des difficultés et des inquiétudes qui pourraient surgir en France pour l'époque où expiraient, d'après les termes de la constitution, les pouvoirs du président de la république.

Le président de la république, en inaugurant, le 7 avril, ses travaux, avait dit : « Au lieu de se lancer » dans les vaines théories, les hommes sensés doivent » unir leurs efforts aux nôtres, afin de relever le crédit, en donnant au gouvernement la force indispen- » sable au maintien de l'ordre et du respect à la loi. »

Par le vote qui terminait ses travaux, le conseil général des manufactures s'était associé à ce désir en déclarant : « Que le premier besoin de l'agriculture » comme des manufactures, était d'obtenir la sécurité » pour le présent, et pour l'avenir la confiance, qui est » la plus grande garantie du travail. »

Saint-Quentin qui, au mois d'avril 1804, avait été une des premières villes qui fut dotée d'une chambre consultative, réclamait, depuis longtemps, sa transformation en chambre de commerce.

Cette demande, complètement justifiée par l'importance toujours croissante de son mouvement commercial et par le nombre des industries de son ressort manufacturier, devait être favorablement accueillie par le gouvernement, et elle le fut en effet. Le 15 avril 1850, celui-ci faisait parvenir à l'administration préfectorale le décret du 1er mars, qui décidait que Saint-Quentin serait désormais le siége d'une chambre de commerce dont le ressort comprendrait tout le département de l'Aisne.

Ce fut peu de temps après que la population de cette ville se vit en possession de son chemin de fer, de cette admirable invention qui est maintenant jugée comme le plus éclatant triomphe que l'industrie humaine ait encore remporté sur l'espace, et l'espace sur le temps.

Il y avait dix-huit ans qu'il était attendu[1], et, depuis

1 Ce fut en 1833 que le conseil municipal demanda au gouvernement que le chemin de fer de Lille à Paris passât par Saint-Quentin.

2 La ligne de Paris à Creil et à Lille a été ouverte le 20 juin 1846,

le 21 décembre 1845 qu'il avait été concédé à la compagnie du chemin de fer du Nord, Saint-Quentin le désirait impatiemment. Cette ligne, appelée à être bientôt prolongée vers la Belgique, par Maubeuge, avait été successivement ouverte aux villes de son parcours[1], et enfin celle de Saint-Quentin allait être favorisée de ce moyen hâtif de circulation, si utile au commerce.

Depuis le 23 mai, la compagnie du chemin de fer du Nord avait organisé son service de transport entre Saint-Quentin et Paris, mais l'inauguration officielle de la ligne ne devait avoir lieu que le 26. Elle fut ensuite ajournée.

Une certaine agitation, qui régnait dans la capitale, à l'occasion de la nouvelle loi électorale, avait décidé le prince qui devait la présider à renoncer à son voyage, et, dans une lettre écrite de sa main, il avait exprimé au maire les regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir l'exécuter.

Cette nouvelle était à peine connue dans la ville qu'elle y causa un vif sentiment de désappointement, qui ne se calma que lorsqu'à la suite de voyages du maire à Paris, on y apprit que le président de la république viendrait à Saint-Quentin le 9 juin[1].

Le prince Louis-Napoléon arriva, en effet, ledit jour, à une heure et demie, à la gare du chemin de fer. Une

celle de Creil à Compiègne le 21 octobre 1847, celle de Compiègne à Noyon le 26 février 1849, de Noyon à Chauny le 21 octobre, de Chauny à Tergnier le 1er janvier, et de Tergnier à Saint-Quentin le 23 mai 1850.

1 Voir la proclamation du maire, M. Bourbier, dans les registres municipaux.

foule immense d'étrangers, venus de Paris, des cités voisines et des campagnes[1], encombraient les rues et les promenades de la ville[2], ornées de guirlandes, de hauts mâts et de drapeaux.

Amiens, Péronne, Ham, Noyon, Laon et Soissons avaient envoyé 1,600 gardes nationaux, et les bataillons cantonaux en avaient fourni 1,900.

Dans la gare, on avait élevé une chapelle, et un amphithéâtre garni de dames. Après la bénédiction de la voie ferrée et des locomotives par l'évêque de Soissons et Laon[3], après la revue et le défilé des gardes nationales, le président de la république se rendit à l'exposition de l'industrie, dont il examina les produits.

A un discours que prononça le président de la société académique, en lui présentant les ouvriers, « cette ruche d'abeilles laborieuses qui, avait-il dit, » ne demandaient leur bien-être qu'au travail, » le prince avait répondu : « Je suis heureux de me trouver » parmi vous, et je recherche avec plaisir ces occasions » qui me mettent en contact avec ce grand et généreux » peuple qui m'a élu; car, voyez-vous, mes amis les

1 Les journaux de l'époque évaluèrent à plus de 100,000 le nombre des étrangers qui se rendirent à Saint-Quentin pour l'inauguration de son chemin de fer.

2 Le prince Louis-Napoléon était accompagné de ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance Fleury, Edgard Ney et Toulongeon, des ministres de la guerre, de l'intérieur, du commerce et des travaux publics; du prince Murat, et d'un très-grand nombre de membres de l'assemblée législative. Une partie du conseil d'administration du chemin de fer du Nord assistait aussi à l'inauguration de la ligne de Creil à Saint-Quentin.

3 Monseigneur de Garsignies, qui était assisté de ses vicaires généraux et suivi d'un nombreux clergé.

» plus sincères et les plus dévoués ne sont pas seu-
» lement sous les lambris dorés, ils sont aussi dans
» les ateliers, sur les places publiques et dans les cam-
» pagnes. Je sens, comme disait l'empereur, que ma
» fibre correspond à la vôtre, et que nous avons les
» mêmes intérêts ainsi que les mêmes instincts. Per-
» sévérez dans cette voie honnête et laborieuse qui
» conduit à l'aisance, et que ces livrets que je me plais
» à vous offrir comme une faible marque de ma sym-
» pathie, vous rappellent le trop court séjour que j'ai
» fait parmi vous[1]. »

Après ce discours, un incident heureux et bien accueilli causa dans l'assemblée une vive émotion. Le président de la république, à qui l'on venait de signaler la louable conduite d'un valet de labour[2] qui, à la suite d'un incendie qui ruinait ses maîtres, leur avait abandonné le fruit de ses économies et le concours de son travail, s'était levé pour aller attacher, lui-même, la décoration de la légion-d'honneur sur la poitrine du vieux serviteur de l'agriculture. Cet épisode fut chaleureusement applaudi par l'auditoire.

Avant le banquet, qui fut servi dans la salle de spectacle et qui offrait un aspect magnifique, la présentation des corps constitués et des autorités avait eu lieu, et au toast que le maire de la ville avait porté en son

1 Extrait du journal le *Constitutionnel*, du 11 juin.

2 Ce valet de labour s'appelait J.-B. Pruvot, garçon de ferme à Aubencheul-aux-Bois.

honneur, le président de la république avait répondu par un discours qui fut vivement applaudi[1].

Le soir il y eut bal[2], spectacle, feu d'artifice, et l'ordre le plus parfait régna pendant les fêtes, qui ne se terminèrent que le lendemain[3].

Avant de quitter la ville de Saint-Quentin le 10 juin, le président visita plusieurs de ses établissements[4], et partout il adressa à ceux qui l'approchaient les plus gracieuses paroles.

Ses habitants se réjouissaient d'autant plus d'être en possession du rail-way qui reliait directement leur cité à Paris, qu'ils savaient que son conseil municipal et sa chambre des manufactures[5] devaient être saisis de plusieurs autres projets de chemin de fer.

Des délégués furent plus tard nommés avec la mission de s'entendre avec les compagnies qui se

1 Voir le discours prononcé par le Président de la République au banquet de Saint-Quentin, aux pièces justificatives.

2 Avant de se rendre au bal, le prince désira faire le tour de la ville, et c'est avec un vif sentiment d'intérêt qu'il reconnut, au faubourg Saint-Martin l'endroit où il s'était arrêté, dans sa fuite de Ham.

3 Le banquet qui fut offert, le lendemain du jour de l'inauguration du chemin de fer, par les chefs d'ateliers à leurs ouvriers, réunissait 900 convives; il se passa avec beaucoup d'ordre. Le sous-préfet, le maire, le président du tribunal de commerce et de la chambre consultative, le colonel de la garde nationale, le président des prud'hommes assistaient à cette fête de famille.

4 Le prince visita les ateliers de MM Joly frères et Cie, Cambronne frères, Heatcoat et Cie, Tausin-Rondot, Jacquemin et Millon. .
Il donna, avant de quitter la ville de Saint-Quentin, 1,000 francs pour ses pauvres, 3,000 francs pour les livrets de la caisse d'épargne, et 1,500 francs pour les ouvriers des fabriques qu'il venait de visiter.

5 15 février 1851. Extrait du procès-verbal du conseil municipal ; — 25 février, lettre de la chambre consultative de Saint-Quentin au président de celle de Cambrai.

présentaient et de ne rien négliger pour obtenir la concession définitive de ces divers projets.

Nous dirons, à l'époque où ces démarches ont abouti, quelles ont été celles qui ont été obtenues.

En l'année 1850[1], l'industrie était prospère. La consommation qui, depuis 1848, s'était ralentie sous l'influence des appréhensions d'une grande crise et qui avait diminué ses achats habituels, venait de les reprendre. Les filateurs et les fabricants de tissus de coton et de laine écoulaient non-seulement tous leurs produits, mais encore ils les écoulaient facilement et avec des résultats très-avantageux.

La chambre des manufactures disait, dans ses dépêches au ministre du commerce[2], en 1850: « L'ordre a » rendu la confiance, et en rendant la confiance au pays, » l'ordre a ramené le crédit qui est l'âme du commerce. » L'état actuel du travail manufacturier du district » industriel de Saint-Quentin, soit au point de vue » de la production, soit au point de vue des facilités » d'écouler les marchandises, est très-satisfaisant. »

Cette amélioration, signalée par la chambre des manufactures de Saint-Quentin dans la situation de ses industries, était générale, quand arriva, en mai 1851, l'exposition de Londres.

Depuis plusieurs mois l'Angleterre avait convié toutes les industries du monde à se réunir à Londres.

1 Le roi Louis-Philippe mourut le 26 août 1850.

2 Délibérations de la chambre consultative, des 20 juillet et 22 novembre 1850. Cette chambre, bien que transformée en chambre de commerce, par un décret du mois d'avril 1850, n'avait pas encore été installée avec son nouveau titre.

La France, à qui revient l'honneur d'avoir initié l'Europe à tant de grandes choses et d'avoir organisé et développé successivement les expositions de ses produits, avait eu, en 1849, le désir et la pensée de rendre l'exhibition qu'elle venait de décréter universelle; mais elle en fut empêchée par de ces événements qui sont pour les nations ce qu'est un malaise pour l'espèce humaine.

Le district de Saint-Quentin n'envoya pas un grand nombre de ses produits à cette exposition; peut-être craignait-il les dangers de la concurrence et de la supériorité, si vantée, mais certainement surfaite, des tissus anglais sur les siens[1]. Cependant plusieurs de ceux de ses industriels qui s'y firent représenter obtinrent d'honorables distinctions[2].

Les expositions des produits de l'industrie venaient

1 L'espèce de défiance, que nous signalons pour les manufacturiers de coton de Saint-Quentin à exposer à Londres, était partagée par ceux des autres districts, puisque les industriels français qui y envoyèrent leurs produits ne se composaient que de six filateurs, sept fabricants de tissus épais, cinq de tissus de couleur, cinq de tissus légers, ensemble 23 exposants.

2 M. Alphonse Daudville y reçut une médaille. Le rapport du jury contient ce renseignement sur l'exposition de M. Alphonse Daudville, industriel très-intelligent, manufacturier capable, né à Saint-Quentin, qui vient de mourir, sans avoir joui des services qu'il a rendus au commerce de son pays : « A l'exposition de Londres M. Alphonse Daudville brillait parmi » ses concurrents Un store allégorique, chef-d'œuvre d'exécution, mais » hors de prix dans le commerce, fixa d'abord l'attention : ce rideau » offrait à la fois du fini et de l'effet, de la douceur d'aspect, de l'har- » monie et de la perspective. Deux autres, d'exécution charmante et à des » prix modérés, entraînèrent la résolution du jury en faveur de cet indus- » triel. » M. A. Daudré et MM. Férouelle et Rolland, qui ont des maisons de fabrication à Saint-Quentin, y obtinrent également d'honorables distinctions.

de recevoir à Londres un caractère nouveau et complet, et celle de 1851, qui avait réalisé une pensée française, fut considérée comme l'un des événements les plus importants de l'histoire de l'économie politique. Jusque là, chaque exhibition locale n'avait été qu'un inventaire plus ou moins exact de la puissance manufacturière de chaque peuple. L'Angleterre, appelant le monde à ce concours mémorable, avait mis tous les hommes d'étude en position de connaître l'ensemble des produits du globe, et de constater chez les différents peuples les conditions et les nécessités de cette production.

A l'exposition de Londres il ne s'agissait plus de celle de l'Angleterre. Tous les peuples venaient d'exposer à côté des anglais les produits de leurs industries, et pour la première fois, la France avait été admise à faire admirer à la population de la Grande-Bretagne ceux dont, jusqu'alors, elle avait elle-même ignoré la valeur industrielle et surtout le mérite artistique. La France y brilla par la puissance de son initiative, par le bon goût de ses dessins et la perfection de ses marchandises; seulement, on doit ajouter, ce qui était vrai, c'est qu'elle ne s'était peut-être pas assez préparée à prendre part à ce concours international. Elle fut prise un peu à l'improviste, et, cependant, elle y eut un remarquable succès. Sur 18,000 exposants environ l'Angleterre en compta 9,734, la France 1,760.

L'Angleterre y obtint 79 grandes médailles, 1,265 médailles de 2e classe et 2,089 mentions honorables ;

La France 57 grandes médailles, 622 de seconde classe et 1,050 mentions honorables[1].

L'année 1851 venait donc de produire un fait des plus importants et des plus féconds en heureuses conséquences. Une exposition universelle et internationale s'était ouverte à Londres, et presque tous les peuples de l'Europe y avaient envoyé les produits de leurs industries. Tout le monde avait applaudi à cette lutte pacifique qui inaugurait une nouvelle ère dans les relations des peuples, et l'industrie française y avait obtenu un grand et légitime succès.

Le président de la république voulut marquer tout le prix qu'il attachait à ce résultat, en récompensant les plus habiles exposants par des décorations de la légion d'honneur, qu'il distribua avec solennité. Le 25 novembre fut le jour choisi pour cette distribution. L'auditoire était nombreux. Le discours que le prince y prononça fut vivement applaudi : après avoir rendu hommage à l'idée de l'exposition universelle, et félicité l'industrie française des succès qu'elle venait d'y obtenir, le prince aborda les questions politiques qui, à cette époque, étaient l'objet des préoccupations les plus graves et de l'anxiété générale.

Ce discours[2] laissait pressentir d'énergiques résolutions, que bien du monde prévoyait, et que les uns

1 Voir, aux pièces justificatives, la situation des industries du coton, de la laine et du lin à l'exposition de Londres en 1851, d'après les rapports des membres du jury de ces diverses classes.

2 Voir ce discours aux pièces justificatives.

attendaient de l'initiative du président de la république et les autres des pouvoirs de l'assemblée.

Depuis plusieurs mois l'incertitude qui régnait dans les esprits avait eu une fâcheuse influence sur le commerce, si prospère depuis deux ans, et l'industrie ne vendait que très-difficilement ses produits.

Voici en quels termes la chambre des manufactures exposait, le 31 juillet 1851[1], au préfet de l'Aisne, la situation du commerce à Saint-Quentin: « L'année » dernière nos produits fabriqués, disait ce rapport, » s'écoulaient à mesure de leur rentrée de la fabrica- » tion, et cette année il en est autrement. La défiance » dans l'avenir est telle que les acheteurs ne prennent » que ce qui leur est indispensable; et il en résulte » une agglomération de tissus qui en fait baisser les » cours. »

Cette situation se continuait lorsqu'arriva le grand événement politique du 2 décembre 1851.

Ce fut le moment où l'assemblée nationale discutait la proposition dite des questeurs que le prince président choisit pour faire le coup d'état.

Cet événement appartient à l'histoire, qui dira un jour quelles furent ses conséquences sur l'avenir de la France.

A Saint-Quentin, des voyageurs qui arrivèrent dans la soirée du mardi 2 décembre, y apportèrent la nouvelle du coup d'état qui venait de s'accomplir à Paris. Chacun se la disait tout bas et la commentait suivant

1 Délibérations de la chambre consultative du 31 juillet 1851.

ses impressions, mais elle ne fut généralement connue par la population que le lendemain 3 décembre.

Voici comment elle fut annoncée par un des journaux de la localité[1].

« Des nouvelles importantes arrivent de Paris ; on » comprendra, après les avoir lues, que nous soyons » obligé de nous abstenir de toute réflexion ; la pa- » role est aux événements, nous rapporterons les » faits[2]. »

Ce journal, d'après le *Moniteur*, faisait connaître les proclamations du président de la république au peuple français, la composition de son nouveau ministère et les décrets qui dissolvaient l'assemblée nationale et le conseil d'état ; qui convoquaient le peuple français dans ses comices, à partir du 14 jusqu'au 21 décembre, et qui proclamaient l'état de siége dans toute l'étendue de la première division militaire.

Le président de la république avait décrété, le 2 décembre, que tout citoyen serait appelé à se prononcer par un *oui* ou par un *non* sur le plébiscite qui devait lui maintenir l'autorité pour 10 ans et lui déléguer le droit de faire une constitution.

Ce fut le 20 et le 21 décembre que la France répondit à cet appel. Le vote eut lieu, et 7,439,216 bulletins

1 Le *Courrier de Saint-Quentin* du mercredi 3 décembre 1851, n° 99.

2 Voir les faits, en ce qui concerne la ville de Saint-Quentin, au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 1851. (Livre des délibérations.)

portèrent le mot *oui*, et 640,737 le mot *non*[1]. La décision ne pouvait être plus significative[2].

Le 31 décembre, au soir, lorsque le dépouillement des votes fut terminé, la commission consultative se rendit au palais de l'Elysée, et le vice-président en présenta le résultat au prince Louis-Napoléon, en ajoutant : « que jamais, dans aucun pays, la volonté natio-» nale ne s'était aussi solennellement manifestée. »

Le prince prit la parole et dit à la commission : « La » France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. » Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que » pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions » viennent de m'absoudre, en justifiant un acte qui n'a-» vait d'autre but que d'épargner à la France et à » l'Europe, peut-être, des années de troubles et de » malheurs. »

Une nouvelle période allait s'ouvrir pour l'histoire de notre pays ; mais la présidence décennale qui venait d'être proclamée ne devait pas durer longtemps, et en effet, après une année d'existence, elle fut continuée par l'empire.

L'année 1852, dont on appréhendait généralement la venue, commençait sous des auspices, sinon riants,

1 Il y eut 36,820 bulletins annulés.

2 Dans la ville de Saint-Quentin, il y avait 6,938 électeurs inscrits, il y eut 4,699 votants, dont 3,790 oui, 873 non et 38 bulletins nuls.

Dans le canton de Saint-Quentin, il y avait 8,839 électeurs inscrits, 6,456 votants : 5,462 oui, 952 non, et 44 bulletins nuls

Dans l'arrondissement de Saint-Quentin, il y avait 36,698 électeurs inscrits, 31,892 votants : 30,249 oui, 1,466 non et 133 voix perdues

Dans le département de l'Aisne, il y avait 160,049 électeurs inscrits, 143,049 votants : 137,062 oui, 5,383 non et 604 bulletins nuls.

puisque toutes les agitations politiques n'étaient pas encore calmées, du moins plus rassurants.

La France paraissait disposée à entrer dans une voie à la fois de calme et d'action : de calme, parce que l'on espérait qu'aucune secousse ne viendrait plus, à l'intérieur, ébranler sa tranquillité ; d'action, parce qu'elle se disposait à se mettre, avec une merveilleuse ardeur, à la poursuite de toutes les grandes améliorations.

Cette année, que des prédictions annonçaient comme devant être peu favorable à l'industrie, fut, au contraire, inaugurée par un mouvement d'activité qui fut signalé au gouvernement par les rapports des chambres de commerce. C'est ainsi que s'exprimait celle de Saint-Quentin dans une de ses dépêches adressée au préfet de l'Aisne[1] : « L'année dernière, nous étions » inquiets, disaient les membres de la chambre, sur » l'avenir, nous n'osions nous livrer à aucune opéra- » tion sérieuse et de longue haleine ; aujourd'hui, » nous sommes rassurés. »

La France sentait le besoin de développer en paix ses richesses, et stimulée par les progrès matériels qu'avaient acomplis les nations voisines, comme l'exposition universelle de 1851 l'avait démontré, elle semblait rechercher les moyens les plus certains pour arriver à ce but.

Le gouvernement de juillet n'avait pas pu donner aux chemins de fer tout le développement qu'il désirait et qui, de toutes parts, lui était réclamé. Depuis sa

1 Extrait d'une délibération de la chambre, du 3 août 1852.

présidence, le prince Napoléon n'avait rien négligé pour imprimer à leurs travaux une vive impulsion; mais, gêné par les rivalités des villes traversées par des voies ferrées ou désirant en obtenir, il avait été souvent empêché de réaliser des projets utiles. Débarrassé de gênantes entraves, il s'appliqua, avec la plus grande ardeur, à presser l'achèvement du réseau français qui devait donner, au point de vue de la prospérité générale, de merveilleux résultats.

Il ordonna la prompte exécution du chemin de fer de ceinture destiné à relier à Paris les gares des différentes lignes, puis concéda le chemin de fer de Lyon à Avignon, le chemin entre le Mans et Laval, de Dijon à Besançon, de Dôle à Salins, le chemin de fer destiné à relier Strasbourg à la frontière bavaroise. L'état se déchargeait ainsi, et avec raison, sur l'industrie privée, du soin de construire les voies ferrées.

Un décret du 28 mars régla l'achèvement du réseau du chemin de fer du centre et du sud-ouest de la France et la fusion des quatre compagnies des chemins de Paris à Orléans, du Centre, d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes. En même temps le gouvernement s'occupait de l'établissement de la télégraphie électrique, cet auxiliaire puissant des chemins de fer, et il affectait divers crédits à l'amélioration de la navigation, au rachat par l'état du canal de Bourgogne, du canal du Rhône au Rhin et des quatre canaux.

Depuis la fin de l'année 1848, la ville de Saint-Quentin avait demandé, par l'intermédiaire de ses organes municipaux et commerciaux, que son chemin

de fer fût prolongé sur Maubeuge, afin d'être reliée plus directement et par une voie plus courte, à la Belgique d'abord, et à l'Allemagne ensuite. La création de cette nouvelle ligne avait pour but de supprimer le transit hollandais, de favoriser nos exportations et nos importations, et de placer nos usines, qui étaient particulièrement alimentées par les houillères belges, près du bassin de Charleroy, l'un des plus riches et l'un de ceux où l'extraction exigeait le moins de frais. Ce chemin, vivement désiré, était d'une utilité incontestée.

Pour l'obtenir, le conseil municipal et la chambre des manufactures avaient nommé des délégués chargés du soin de poursuivre sans relâche cette concession, qui était sollicitée par plusieurs compagnies financières.

Un autre projet de chemin de fer, qui émanait de l'initiative de Cambrai et pour lequel cette ville avait demandé l'appui de celle de Saint-Quentin, lui avait également été soumis dans les premiers mois de l'année 1850. Il consistait à réclamer, en faveur d'une compagnie anglaise, l'autorisation de construire un rail-way qui partirait de Douai pour aboutir à Reims, en passant par Cambrai, Saint-Quentin, La Fère et Laon.

Cette ligne, dont la concession devait être demandée au gouvernement moyennant une garantie d'un minimum d'intérêt, était appelée à relier l'Angleterre à l'Allemagne et les provinces du nord à celles de l'est de la France. Il devait partir de Douai, où passait le chemin de fer du Nord, et aboutir à la ville de Reims qui était desservie par celui de Paris à Strasbourg.

Ce projet, également utile aux intérêts généraux de

la France et à celui des localités que cet embranchement devait desservir, occupa pendant une année les délégués des villes de Cambrai, Saint-Quentin, Laon et Reims[1].

Mais le gouvernement, qui avait reconnu les inconvénients des concessions partielles accordées aux petites compagnies, qui avait vu que les forces isolées ou de l'état ou de l'industrie privée même étaient insuffisantes pour une œuvre aussi grande que la construction du réseau des chemins de fer français, avait résolu de les faire concourir l'un et l'autre à son exécution. Il avait cherché à placer, autant que cela était possible, les embranchements nouveaux dont l'utilité générale lui était justifiée entre les mains des sociétés financières déjà chargées d'exécuter les lignes principales.

Le gouvernement désirait surtout voir la France dotée d'un grand nombre de voies ferrées, et, pour y parvenir, il se montra disposé à autoriser la prolongation de la durée des concessions déjà accordées aux grandes compagnies ; seulement il leur imposa la condition d'exécuter les lignes secondaires qui se rattacheraient à leurs principaux réseaux.

C'est ce motif qui fit que les embranchements de Saint-Quentin vers la frontière de Belgique par Maubeuge et de Douai à Reims par Cambrai, Saint-Quentin

1 Ces délégués avaient été nommés par les conseils municipaux de ces quatre villes. Celui de Cambrai était M. Minangoy, colonel de sa garde nationale; celui de Saint-Quentin, M. Charles Picard ; celui de Laon, M. R. de Campeau, receveur-général et membre du conseil municipal; et celui de Reims, M. Werlé, adjoint au maire de cette ville, et ancien président de son tribunal de commerce.

et Laon, si chaleureusement demandés au gouvernement par les délégués de ces diverses cités, au lieu d'être donnés, l'un à la société Cordier, l'autre à la société Peto-Geach et C[ie], qui en réclamaient la concession, furent accordés à la compagnie des chemins de fer du Nord[1].

Cette nouvelle, la plus heureuse que pouvait recevoir la ville de Saint-Quentin, disait le journal qui l'annonçait[2], y était parvenue le jeudi 19 février 1852, par une lettre de son délégué. Il faisait savoir à son administration municipale que le gouvernement avait concédé à la compagnie du Nord : 1° le prolongement du chemin de fer de Saint-Quentin à la frontière de Belgique ; 2° un chemin de fer du Cateau à Somain ; 3° un autre de Tergnier à Reims ; 4° et un autre, enfin, de Noyelles à Saint-Valery.

Cette convention provisoire, passée entre M. le ministre des travaux publics et MM. les administrateurs de la compagnie du Nord, reçut plus tard certaines modifications qui se trouvèrent rectifiées dans celle du

1 Voici dans quelle proportion les grands travaux en chemin de fer ont été exécutés ou concédés ; nous les prenons de 1823 à 1858 seulement :

du 1[er] janv.	1823	au 1[er] janv.	1828	142	kil. concédés	18	exécutés.
»	1828	»	1812	806	»	569	»
»	1842	»	1852	3,112	»	2,989	»
»	1852	»	1858	9,810	»	3,882	»

Ainsi la moyenne par chaque année a été :

du 1[er] janv.	1823	au 1[er] janv.	1828	28	kil. concédés	4	exécutés
»	1828	»	1842	58	»	49	»
»	1842	»	1852	310	»	298	»
»	1852	»	1858	400	»	555	»

2 Le *Courrier de Saint-Quentin*, du 22 février 1852, n° 15.

13 août 1853. Elles consistaient à remplacer la concession de la ligne du Cateau à Somain par un chemin de fer passant près ou par la ville de Cambrai.

Ainsi celle de Saint-Quentin, qui était déjà en communication avec Paris, centre de tout notre grand réseau ferré, venait d'obtenir d'être reliée directement avec la Belgique, avec l'Allemagne, et les cités du nord et de l'est de la France. C'était un immense avantage pour son présent, et surtout pour son avenir, qui lui était accordé par les dernières conventions intervenues entre l'état et la compagnie du Nord; aussi cette nouvelle y fut-elle reçue, comme le dirent les journaux locaux, avec des témoignages d'une grande satisfaction.

Un autre projet y fut aussi parfaitement accueilli, ce fut celui de l'établissement d'un lycée. Depuis longtemps le conseil municipal de Saint-Quentin s'en était occupé. En 1845 et en 1846, il n'avait pu se mettre en position d'obtenir le privilége d'un collége royal qu'en avisant à accroître ses ressources disponibles à l'aide d'un remaniement des tarifs de son octroi. Cette question, par plusieurs motifs, avait alors été ajournée. Mais une loi, qui concernait l'établissement des lycées dans les départements, ayant été rendue le 15 mai 1850, les dispositions annoncées du gouvernement sur la nouvelle constitution de l'instruction publique firent craindre que si Saint-Quentin n'obtenait pas de lycée, une autre ville du département pourrait bien en être immédiatement dotée. Cette loi de 1850 disait: « qu'ils » y seraient fondés et entretenus par l'état avec le

» concours des départements et des villes. Que celles » dont les colléges communaux seraient, sur la demande » du conseil municipal, érigés en lycée, devraient » faire les dépenses de construction et d'appropriation » requises à cet effet, comme de fournir le mobilier » et les collections nécessaires à l'enseignement et » d'assurer l'entretien et les réparations des bâti- » ments. »

Dans cette situation, il fut proposé par son administration au conseil municipal de demander au gouvernement l'établissement d'un lycée dans la ville de Saint-Quentin ; de décider l'offre d'un grand terrain au champ de Mars, entre la place qui termine la rue du Palais-de-Justice, le boulevart et les rues Racine et La Fontaine, pour l'y placer, et de voter un emprunt de 450,000 francs pour couvrir les dépenses de construction et d'acquisition de son mobilier.

Cette proposition fut adoptée par le conseil, et l'administration municipale chargée de faire dresser sans retard les plans et les devis.

Ce lycée, parfaitement situé, très-convenablement établi, répondait à l'importance toujours croissante de la cité ; seulement les plans et devis qui, outre l'abandon gratuit des terrains, s'élevaient à 450,000 francs, se sont trouvés depuis considérablement dépassés [1].

Les derniers mois de l'année 1852, de cette année

1 Le lycée a coûté à la ville la somme de 724,738 fr. 25 cent., c'est-à-dire celle de 274,738 fr 25 cent. en plus que ne portaient les plans et devis. Le *Moniteur* du 11 août 1853 a fait connaître le décret qui transformait en lycée le collége communal de Saint-Quentin.

qui avait été si prospère pour le commerce, virent changer la forme du gouvernement de la France.

Le 29 octobre, le *Moniteur* publia un décret qui convoquait le sénat pour le 4 novembre. Ce décret était précédé de quelques considérations sur les manifestations qui venaient de se produire dans le pays et qui imposaient au président le devoir de consulter le grand corps de l'état chargé du maintien et du développement de la constitution. Ce message fut bien accueilli. Sa communication ne pouvait pas donner lieu à une longue discussion, et la commission nommée par le sénat chargea immédiatement un jurisconsulte éminent[1] de présenter son rapport.

Ce rapport concluait à la présentation d'un sénatus-consulte dont voici les principaux articles :

Article 1er. La dignité impériale est rétablie. Louis-Napoléon Bonaparte est empereur sous le nom de Napoléon III.

Article 8. La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple français dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 : « Le » peuple veut le rétablissement de la dignité impériale » dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, » avec hérédité dans sa descendance directe, légitime » ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre » de succession au trône dans la famille Bonaparte, » ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 » novembre 1852. »

1 M. Troplong.

Le sénat délibéra sur chacun des articles du sénatus-consulte, lesquels furent ensuite adoptés par 86 voix sur 87 votants[1].

Le rétablissement de l'empire venait d'être prononcé par le sénat; mais sa décision ne pouvait avoir de force qu'autant qu'elle serait ratifiée par la nation.

Le peuple français fut en conséquence convoqué dans ses comices pour les 20 et 21 novembre, et le corps législatif chargé de dépouiller les votes.

Il procéda au compte des suffrages, et il se trouva qu'au 1er décembre 7,824,189 voix s'étaient prononcées pour le rétablissement de l'empire; 253,145 seules l'avaient repoussé.

Le nombre des suffrages affirmatifs fut plus tard grossi par ceux de l'armée et par celui de quelques communes dont les résultats n'avaient pas été connus le 1er décembre. Il s'éleva définitivement au chiffre de 8,157,752[2].

L'année 1853, qui devait finir au milieu d'une crise de céréales et de bruits de guerre, avait commencé au milieu des plus riants présages.

L'empereur Napoléon s'était marié le 30 janvier

1 On attribue cet unique vote négatif à M. Vieillard. (*Histoire populaire de la France*, 2e volume, page 370).

2 Voici les résultats des votes des ville, canton, arrondissement de Saint-Quentin et du département de l'Aisne pour le rétablissement de l'empire :

Ville de Saint-Quentin, électeurs inscrits 6,243, 4,403 votants : 3,715 oui, 609 non, 79 bulletins nuls.

Canton de Saint-Quentin, électeurs inscrits, 8,353, 6,124 votants : 5,327 oui, 710 non et 124 bulletins nuls.

Arrondissement de Saint-Quentin, 36,453 électeurs inscrits : 30,364 oui, 1,235 non et 194 bulletins nuls.

Département de l'Aisne : 137,684 oui, 4,367 non.

avec Mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, fille du comte de Téba, grand d'Espagne de première classe, qui, sous le premier empire, avait servi la France. Ce mariage avait été la cause de fêtes nombreuses et brillantes qui, comme toujours, avaient été favorables à l'activité de son commerce.

Cette année fut également profitable aux manufactures de la ville de Saint-Quentin, qui écoulèrent avec facilité leurs marchandises, et à ses ouvriers, qui obtinrent constamment des salaires rénumérateurs.

Ce fut en 1853, que fut décidé l'établissement du musée communal et de la télégraphie électrique, dans les locaux de Fervaques ; qu'eut lieu, les 19 et 20 mai, le premier concours des animaux reproducteurs pour les huit départements de la région du Nord; l'installation de la chambre de commerce, et que surgit à Saint-Quentin un nouveau projet de chemin de fer qui y prit pour ainsi dire naissance.

Toutefois, l'on doit ajouter que l'on commençait déjà à cette époque à s'y préoccuper de la très-grande quantité des étoffes de coton que les industries de l'Alsace et des Vosges envoyaient y vendre. Cette nouvelle concurrence, que ces fabricants venaient faire à ceux de Saint-Quentin, était de nature à alarmer la sollicitude de sa chambre consultative, qui considéra comme un de ses devoirs d'en signaler à plusieurs reprises les dangers.

Ainsi, dès le 27 mai 1852, l'un de ses membres, en faisant à cette chambre la proposition de créer à

Saint-Quentin un entrepôt réel de marchandises, disait[1]: « Nous sommes tous d'accord pour reconnaître » la triste situation qui serait faite avant peu d'années » à notre industrie des tissus de coton, si l'on n'avisait » pas, par de nouveaux progrès ou de nouvelles com- » binaisons, à s'opposer à l'envahissement de notre » marché par des produits similaires aux nôtres. »

Ces moyens de résister à la nouvelle concurrence qui était faite aux manufactures de Saint-Quentin, chacun les indiquait, seulement, trop peu cherchèrent alors à les réaliser....

Nous reviendrons sur ce sujet, qui a eu sur leurs industries une grande importance.

Nous venons de dire que ce fut en 1853 que s'élabora un projet de chemin de fer qui, appelé à relier les provinces de l'ouest de la France avec celles de l'est, devait mettre en communication directe la ville de Saint-Quentin avec celles de Ham, d'Amiens, de Rouen, du Havre et la mer.

La première pensée de ce nouveau rail-way est due à une initiative Saint-Quentinoise, et voici dans quelles conditions : La proclamation de l'empire venait de donner un grand développement à l'augmentation de notre réseau de chemins de fer.

Chaque jour de nouvelles lignes étaient concédées

1 Procès-verbal d'une délibération de la chambre consultative, du 27 mai 1852, contenant la proposition faite par l'un de ses membres d'obtenir l'établissement à Saint-Quentin d'un entrepôt réel de marchandises. Les dépenses que devait occasionner cette création ont fait ajourner l'exécution de cet utile projet.

et certaines obtenaient des garanties d'un minimum d'intérêt qui étaient accordées aux compagnies qui se présentaient pour les exécuter. De toutes parts, on voyait surgir des projets d'embranchements pour rattacher les unes aux autres les lignes qui étaient déjà ou qui allaient être bientôt mises en exploitation.

Les administrateurs de ces compagnies étaient ordinairement des capitalistes, des anciens fonctionnaires distingués ou des banquiers de la France ou de l'étranger, lesquels eurent, plus tard, la pensée de s'adjoindre quelques habitants des localités qui devaient être desservies par ces nouveaux embranchements.

Ce fut, sans doute, avec le désir de donner ***une couleur locale*** au personnel du conseil d'administration de la compagnie qui devait se former pour créer une ligne ferrée entre Saint-Quentin et Amiens, qu'il fut proposé à un habitant[1] de cette première ville de faire partie de ce conseil, de le présider et de choisir ses collègues.

Le Saint-Quentinois à qui cette proposition avait été adressée, plus habitué aux affaires du commerce qu'à celles des chemins de fer, l'eût certainement refusée, sans les conseils de ses amis, et si, sur sa demande, on ne lui eût pas accordé que cette ligne, qui ne devait d'abord relier que la ville de Saint-Quentin à celle d'Amiens, serait ensuite prolongée sur Rouen et vers l'Océan.

1 L'habitant de Saint-Quentin à qui ces propositions furent adressées est l'auteur de cette étude.

Avec cette condition, ce rail-way avait seulement sa raison d'être, car il ne pouvait présenter des résultats satisfaisants à la compagnie qui le soumissionnerait qu'autant qu'il mettrait en communication la Normandie et la mer avec les bassins houillers de la Belgique, avec les provinces rhénanes, une partie de l'Allemagne et les départements des Ardennes, de l'est et du nord de la France[1].

Ce chemin avait, surtout, l'avantage, aux yeux de ceux qui allaient l'entreprendre, de desservir plus particulièrement les intérêts des commerçants de Saint-Quentin, en leur donnant l'immense avantage de recevoir plus économiquement et plus directement d'Amérique leurs cotons en laine et toutes leurs denrées coloniales.

Ce projet, si utile pour l'avenir de cette ville, ne pouvait être que favorablement accueilli par sa population, et il le fut en effet.

On s'empressa d'y nommer des délégués chargés de seconder les efforts d'une compagnie qui ne s'était formée qu'avec le désir de contribuer à faire exécuter un chemin de fer avantageux aux intérêts généraux des pays que chacun de ses membres représentait[1].

1 Ce chemin, qui est le prolongement de celui de Serquigny qu'il complète, avait en outre pour but d'abréger les distances par les voies ferrées de Rouen à Amiens de 163 kilomètres; de Saint-Quentin à Rouen de 94 et de Saint-Quentin à Amiens de 91 kilomètres.

2 Cette compagnie avait également pour administrateurs des représentants des villes de Ham, Amiens et Rouen.

Cette compagnie fut plus tard chaleureusement patronée par les hommes les plus considérables et les plus influents des contrées qu'il devait desservir[1] ; et quant à elle, se conformant aux prescriptions de la loi pour la formation des sociétés qui veulent soumissionner un chemin de fer, elle fit immédiatement les démarches nécessaires pour être agréée par le ministre des travaux publics et autorisée à déposer sa demande de concession. Elle s'occupa ensuite de recueillir une statistique exacte des produits présumés de sa ligne et de faire dresser les avant-projets de ses études.

Après quatre années de travaux préparatoires et de démarches, les administrateurs de cette ligne, voyant le gouvernement résolu à concentrer entre les mains des grandes compagnies les nouveaux embranchements de chemins de fer qui lui étaient demandés, s'empressèrent d'entrer en pourparlers avec celle du Nord, et de lui en céder les études et la concession.

Le réseau de la compagnie du Nord était déjà important. Le 13 août 1853, elle avait obtenu la concession d'une ligne ferrée :

1° De Saint-Quentin à la frontière belge par Maubeuge ;

1 En tête du comité de patronage se trouvait le comte de Beaumont, sénateur, qui a particulièrement contribué par ses démarches, ses conseils et son influence, à la réussite du chemin de fer de Saint-Quentin à Rouen et qui vient d'être enlevé à son pays et à ses amis ; puis ensuite MM le duc de Vicence, de Fourment, sénateurs, Hébert, comte de Cambacérès, comte de Kergorlay, docteur Conneau, Corneille, Debrotonne, membres du corps législatif, des conseillers généraux des départements de l'Aisne, de la Somme, de la Seine-Inférieure, etc.

2° Du Câteau à Somain, en passant près ou par Cambrai.

3° De Tergnier à Reims par Laon ;

4° De Noyelles à Saint-Valery;

Puis ensuite elle avait pris à bail : 1° celle de Charleroi à Erquelines; 2° celle de Namur à Liége en Belgique, et, enfin, le 26 juin 1857, après la cession par l'ancienne compagnie de la ligne de Saint-Quentin à Rouen, le gouvernement lui concéda en outre les chemins de fer: 1° de Paris à Soissons; 2° de Boulogne à Calais avec embranchement sur Marquise; 3° d'Amiens vers un point de la ligne de Creil à Saint-Quentin à déterminer de Tergnier à Saint-Quentin; 4° d'Arras à Hazebrouck avec l'embranchement de Lens; 5° de Chantilly à Senlis; 6° de Pontoise vers un point à déterminer de la ligne de Paris en Belgique près de Saint-Ouen-l'Aumône ; 7° d'Ermont à Argenteuil.

La ligne d'Amiens à Rouen, avec possibilité d'un raccordement sur celle du Havre, faisait également partie de cette concession; mais par suite d'une décision du gouvernement, elle fut ainsi accordée : les deux tiers à la compagnie des chemins de fer du Nord, et l'autre tiers à celle de ceux de l'Ouest. Une décision pareille enleva à la compagnie du Nord le chemin de Laon à Reims, pour lui donner en échange celui de Creil à Beauvais.

Le parcours qui devait réunir par une voie ferrée la Normandie et l'Océan à la ville de Saint-Quentin entrait trop complètement dans le réseau déjà exploité

par cette compagnie pour qu'il ne lui fût pas, au moins pour la plus forte part, définitivement concédé : c'est ce que comprirent parfaitement et ce que facilitèrent de leur mieux ceux qui avaient été, en 1853, les promoteurs de ce rail-way.

Depuis[1], le réseau de la compagnie du Nord s'est à peu près complété par les concessions des chemins de fer :

1° De Beauvais à Gournay; 2° de Senlis à Crépy ; 3° de Soissons à la frontière belge ; 4° de Valenciennes à Aulnoye ; 5° de Lille vers Tournay ; 6° d'Aulnoye à Hirson ; 7° et enfin, avec partage avec la compagnie de l'Ouest, de celui de Rouen à Buchy.

Les chemins de fer sont d'une importance trop considérable pour l'exercice et le développement de la sociabilité humaine, examinée dans ses divers aspects, et pour tous les intérêts commerciaux d'une contrée, pris dans leurs moindres détails, pour que dans une étude consacrée aux industries de Saint-Quentin, nous ne nous soyons pas attaché à y relater tous les faits qui se rapportent à la création des voies hâtives de communication dont ce centre manufacturier est ou

1 Le chemin de Saint-Quentin à Hautmont avait été ouvert aux voyageurs le 21 octobre 1855 : celui de Tergnier à Laon et de Creil à Beauvais le furent le 1er septembre 1857 ; de Hautmont à la frontière belge, le 1er janvier 1858 ; de Noyelles à Saint-Valery, le 5 juin ; de Busigny à Somain, le 15 juillet de la même année.

Le chemin de Saint-Denis à Creil par Chantilly fut livré à l'exploitation le 10 mai 1859 ; celui de Lens à Ostricourt, le 6 octobre 1860 ; de Chauny à Saint-Gobain, le 2 janvier ; de Béthune à Hazebrouck, le 5 septembre ; de Lens à Béthune, le 15 octobre 1861 ; celui d'Arras à Lens, le 4 janvier ; de Paris à Soissons, le 2 juin ; de Chantilly à Senlis, le 9 août 1862 ; et, en 1863, ceux d'Argenteuil à Ermont et l'embranchement de Pontoise.

va se trouver doté. Les chemins de fer sont appelés à établir de plus en plus entre les peuples l'harmonie des intérêts et à ouvrir à l'industrie le champ indéfini de l'avenir, aussi sommes-nous heureux de dire qu'il y a peu de cités en France qui en soient autant favorisées que la ville de Saint-Quentin.

Nos lecteurs savent que ce fut également en 1853 que fut installée sa chambre de commerce. Cette installation eut lieu le 2 août, dans des locaux convenablement disposés dans l'abbaye de Fervaques pour ses travaux et ses services[1].

Vers la fin de cette même année la guerre avait éclaté entre la Russie et la Turquie, et déjà l'on prévoyait que la France ne pourrait pas se dispenser d'aller soutenir l'empire Ottoman.

La perspective d'une guerre est souvent une cause de ralentissement pour les manufactures, surtout quand elle survient dans une année où la récolte a été insuffisante. C'est ce qui arriva en France en 1854. D'après les meilleurs renseignements statistiques, on pouvait craindre dans celle de 1853 un déficit de 10 millions d'hectolitres de blé environ.

Ce déficit semblait d'autant plus difficile à combler que l'Angleterre, l'Allemagne et le Piémont, qui nous fournissaient ordinairement ce qui nous manquait de céréales, se trouvaient, comme nous, forcés d'aller s'approvisionner aux Etats-Unis et en Russie.

1 Le 12 août 1853, le conseil municipal vota une somme de 10,567 fr. pour y faire les réparations nécessaires. La chambre s'engagea à payer à la ville un loyer annuel de 800 francs.

Le gouvernement se préoccupa de cette crise alimentaire et fit tout ce qu'il put pour en amoindrir les effets; il laissa le champ libre au commerce, il abaissa le tarif des canaux, diminua dans des proportions considérables les droits d'entrée sur les bestiaux étrangers, et il créa à Paris la caisse de la boulangerie.

L'année 1854 commençait donc assez tristement. L'hiver était rigoureux, le pain cher et le travail peu abondant. La société était menacée d'une grande souffrance, si les efforts de la bienfaisance, dont le gouvernement donna l'exemple, ne s'étaient pas élevés à la hauteur de la situation. Déjà un décret impérial[1] avait ouvert un crédit de quatre millions pour aider les communes à donner du travail aux bras inoccupés, et un autre plus récent[2] venait d'accorder deux millions de secours aux établissements de bienfaisance.

Dans la ville de Saint-Quentin, on rivalisa de zèle non-seulement pour nourrir ceux qui avaient faim, mais pour couvrir ceux qui avaient froid. La charité prit toutes les formes pour soulager ceux qui souffraient[3].

1 Décret du 23 novembre 1853.

2 Décret du 16 janvier 1854.

3 Le conseil municipal décida qu'il serait fait aux familles nécessiteuses, une distribution de pain à prix réduits, pour lesquelles distributions, il vota, du 26 octobre 1853 au 31 octobre 1854, différents crédits s'élevant ensemble à 51,810 francs. 2,770 familles prirent part à ces secours extraordinaires. soit 11,080 personnes. La chambre de commerce organisa de son côté des distributions de soupes qui s'élevèrent à plus de 140,000; la compagnie du chemin de fer du Nord fit don de 12,000 pains de 1 kilo, et pour répondre à une généreuse pensée de l'évêque de Soissons monseigneur de Garsignies, la société de Saint Vincent-de-Paul fit une quête de maisons en maisons, pour y recueillir tous les vieux vêtements.

Grâce à l'impulsion donnée à la bienfaisance et aux travaux publics, la France traversa, sans secousses et sans de trop grandes difficultés, une crise cruelle. On admira la résignation de ceux qui souffraient, et la sagesse du pays qui sut payer le pain un peu plus cher sans en faire remonter la faute au gouvernement, qui venait de prouver toute sa sollicitude pour les classes pauvres. Puis on vit un peu plus tard ce même pays, quand l'intérêt de la France le demanda, prêt à soutenir de son sang et de son or une guerre dont les difficultés ont rehaussé la gloire.

Le 6 mars, le gouvernement présenta au corps législatif un projet de loi pour solliciter l'autorisation d'ouvrir un emprunt de 250 millions de francs.

Il eut recours à une combinaison nouvelle et profondément politique. Il pensa avec raison qu'il y avait quelqu'un de plus riche que telles ou telles puissances financières, et que ce quelqu'un était tout le monde. Il s'adressa donc, pour obtenir de l'argent, à toutes les bourses et à toutes les épargnes. La souscription, ouverte du 14 au 25 mars, atteignit le chiffre de 467 millions[1], presque le double de la somme demandée. Le nombre des souscripteurs s'élevait à 99,224.

1 Dans l'arrondissement de Saint-Quentin il fut souscrit à cet emprunt par 345 personnes pour 31,750 francs de rentes, et il fut versé par elles à cet effet la somme de 455,750 francs. Sur le second emprunt, également pour la guerre de Crimée, du 10 janvier 1855, de 500 millions, il fut, dans l'arrondissement, souscrit par 2,217 personnes pour 150,825 francs de rentes pour lesquelles elles versèrent la somme de 2,243,225 francs. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Girardin, ancien receveur particulier à Saint-Quentin).

Cet empressement du public à couvrir l'emprunt, et au-delà, était une preuve de confiance dans le crédit de la France[1].

Quant au commerce, diverses circonstances avaient concouru à déprécier la belle situation qui avait été faite en 1852 et en 1853 à l'industrie. En première ligne on plaçait la cherté des subsistances, qui avait ralenti l'essor de la fortune publique; la rareté du numéraire, qui s'était exporté pendant plusieurs mois pour acheter des céréales; l'élévation du taux de l'argent par la banque de France, qui de 3 avait été forcée d'élever son escompte à 5 0/0, et enfin les conséquences de la guerre qui venait d'éclater en Orient.

Il serait cependant injuste d'attribuer la faiblesse qui se faisait remarquer dans l'activité du commerce du pays à la guerre ou à tout autre motif politique; la marche des affaires s'était ralentie par cette cause qui a sa raison d'être et qui a presque toujours été vraie: c'est que les années qui suivent celles qui furent prospères le sont rarement elles-mêmes, et que celle de 1855 eut à sa charge de faire écouler une partie des marchandises qui avaient été fabriquées en trop en 1852 et en 1853.

On commençait alors à se préparer à l'exposition universelle qui avait été décrétée le 8 mars 1853, et

1 On se rappelle la réponse hautaine de la lettre de l'empereur de Russie à celle de l'empereur Napoléon qui se terminait ainsi: « Ma confiance est en Dieu et dans mon droit, et la Russie, j'en suis certain, » saura montrer en 1854 ce qu'elle fut en 1812... » Nos soldats se chargèrent de la réponse...

qui s'organisait par les soins d'une commission présidée par le prince Napoléon[1].

Les manufacturiers et les agriculteurs du département de l'Aisne recherchèrent l'honneur d'y envoyer leurs plus beaux produits, et les demandes d'admission adressées à ses comités d'arrondissement furent plus nombreuses qu'elles ne l'avaient jamais été[2].

L'exposition qui allait s'ouvrir à Paris devait être le grand fait industriel de l'année 1855; son but n'était pas seulement d'offrir à ses visiteurs un concours de curiosité, mais bien de produire un grand enseignement pour l'agriculture, l'industrie et le commerce du monde entier. Elle était appelée à être une vaste enquête pratique, un moyen de mettre toutes les forces industrielles en contact, les matières premières à la portée du producteur, et les produits à côté du consommateur.

Le gouvernement avait déclaré qu'il voulait, avant tout, que l'exposition fût une vérité, une instruction; qu'elle fût un pas nouveau vers le perfectionnement, et surtout un moyen d'obtenir des renseignements précis sur la situation de l'industrie française comparativement avec celle des autres nations du globe.

Ce fut, en effet, une grande et intelligente pensée que celle qui rendit les expositions *universelles*; car

1 Le décret qui instituait la commission impériale est daté du 24 décembre 1853.

2 53 exposants s'étaient fait inscrire pour l'arrondissement de Saint-Quentin; 18 pour celui de Laon; 16 pour celui de Vervins, et 1 seulement pour celui de Château-Thierry. Ce nombre a ensuite été modifié.

elle servit à mettre en présence les produits de chacune des grandes industries de toutes les nations. Elles n'eurent pas seulement une immense influence sur leurs progrès, sur les perfectionnements apportés dans les différents modes de fabrication, mais elles apprirent aussi aux peuples à mieux se connaître, et à s'estimer ce qu'ils valent.

Si l'exposition universelle fut le fait indûstriel le plus considérable de l'année 1855, elle en fut aussi, par ses conséquences, l'acte le plus grave; car elle donna les moyens au gouvernement d'apprécier la situation de nos manufactures[1].

Nous avons dit qu'en 1851 nos manufacturiers ne s'étaient pas tous préparés également à figurer à l'exposition de Londres, mais son succès excita cependant si vivement l'émulation française, que les portes du palais de cristal étaient à peine closes, que, de toutes parts, on se mit à réclamer pour Paris l'honneur d'un semblable concours.

Cette exhibition s'ouvrit le 15 mai 1855, et ce fait, qui, en tout temps, eût été considérable, devint un acte unique dans l'histoire par la gravité des circonstances au milieu desquelles celle-ci se produisit. La France se trouvait engagée, alors, dans une guerre sérieuse à huit cents lieues de ses frontières, et ce fut

1 Pénétré de l'importance de cette exhibition, nous avons, en ce qui nous concerne, donné à l'examen des produits du coton qui y furent envoyés la plus scrupuleuse attention, et nous en avons fait une étude spéciale que nous résumons et qui se trouve aux pièces justificatives.

au milieu des péripéties de cette grande lutte qu'elle eut lieu.

Un édifice destiné à recevoir les expositions nationales avait été construit dans le grand carré des Champs-Elysées[1]. Mais celui-ci ne présentait qu'une surface de 45,000 mètres, c'est-à-dire un emplacement inférieur de moitié à celui de l'exposition de Londres. L'examen du local fit reconnaître qu'il faudrait y ajouter deux constructions supplémentaires, reliées au bâtiment principal, l'une dans la direction de la place de la Concorde, l'autre vers l'avenue d'Antin. On pensa ensuite qu'en utilisant le bâtiment du *panorama*, on obtiendrait pour l'exposition de l'industrie, une surface d'environ 75,000 mètres carrés.

Cet espace, joint aux 12,000 mètres de constructions réservées à l'exposition des beaux-arts, devait présenter un ensemble de 87,000 mètres. La commission impériale[2] demanda avec instance que celle dont elle pourrait disposer ne fût pas moindre de 105,000 mètres. Puis enfin, par d'autres adjonctions, on parvint à obtenir que la superficie de l'exposition fût définitivement de 117,480 mètres, dont 53,900 mètres carrés de surface exposable.

Des jurés internationaux, au nombre de 390, étaient chargés d'apprécier et de juger les produits industriels, agricoles et artistiques qui, d'abord divisés en huit

1 Décret du 27 mars 1852.

2 Séance du 23 janvier 1854, de la commission impériale.

groupes et ensuite en trente-et-une classes, y avaient été exposés. Leur mission était des plus délicates, car en formulant équitablement leurs jugements, ils faisaient aussi connaître la situation et le rang que ces diverses industries occupaient vis-à-vis de leurs rivaux.

Jusqu'à l'exposition de Londres, toutes celles qui avaient eu lieu en Russie, en Autriche, en Belgique, en Prusse, en Espagne ou en Suisse, n'avaient pu servir d'étude au point de vue des comparaisons auxquelles, d'ailleurs, on ne pensait pas encore. Jusque-là, ces nations n'avaient exposé chez elles que leurs propres produits, et elles avaient seulement tourné leurs regards sur elles-mêmes, sans s'occuper de ce qui se faisait chez leurs voisins.

Pour la France, c'était aussi la première fois qu'elle ouvrait les portes de sa capitale aux productions de tous les peuples du monde[1].

L'exposition de 1855 fut jugée l'un des plus magnifiques spectacles qu'on ait pu organiser. Jamais, en effet, la puissance humaine ne s'était affirmée avec plus d'éclat. L'esprit demeurait saisi devant l'examen de ces mécanismes ingénieux qui multipliaient nos forces. On y voyait tout ce qui avait été inventé pour soulager et embellir les existences, toutes les formes

1 La Russie seule n'avait pas répondu à l'appel qu'on lui avait fait: « La puissance que nous combattons, disait à ce sujet, le prince Napoléon, » n'a pas été exclue. Si les industriels russes s'étaient présentés, en se » soumettant aux règles établies pour toutes les nations, nous les aurions » admis, afin de bien fixer la démarcation à établir entre les peuples slaves, » qui ne sont pas nos ennemis, et le gouvernement, dont les nations » civilisées doivent combattre la prépondérance.

que l'on avait pu donner à la matière, tout l'éclat dont on avait pu la revêtir. Pour se représenter le magnifique aspect de ces salles sans nombre à travers lesquelles circulait une foule curieuse et ravie, il faudrait se représenter toutes les richesses manufacturières du monde.

A côté de l'exposition de l'industrie, celle des beaux-arts témoigna que l'industrie n'avait pas tué l'art en Europe et que le culte du beau ne s'y affaiblissait pas.

Le nombre des exposants au palais de l'industrie avait été de 20,709. La France, l'Algérie et ses colonies figuraient dans ce chiffre pour 10,691 ; l'Angleterre pour 2,445; la Prusse pour 1,213; l'Autriche pour 1,233; la Belgique pour 696, etc.

On y décerna 112 grandes médailles d'honneur, 252 médailles d'honneur, 2,300 médailles de première classe, 3,900 de deuxième, et 4,000 mentions honorables. La France obtint 70 grandes médailles d'honneur; l'Angleterre et ses colonies 21 ; la Belgique 7 ; la Prusse 5 ; l'Autriche 3, etc.

Pour les beaux-arts, on accorda 16 grandes médailles d'honneur, 67 médailles de première classe, 87 de deuxième classe, 77 de troisième classe et 222 mentions honorables.

Le département de l'Aisne eut pour l'industrie une grande médaille d'honneur[1], 17 médailles de première classe, 26 de deuxième, et 15 mentions honorables.

1 La grande médaille d'honneur fut accordée à l'établissement des glaces de Saint-Gobain. Son directeur, M. Bivert, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Dans ce nombre, l'arrondissement de Saint-Quentin eut 14 médailles de première classe[1], 17 de deuxième, et 13 mentions honorables.

L'exposition de Paris dura 6 mois[2]: du 15 mai au 15 novembre. Le jour où ses portes furent ouvertes, on n'espérait pas son immense succès. L'opinion publique se préoccupait des difficultés de la situation politique. Une guerre lointaine et acharnée, un siége opiniâtre, sans précédents dans l'histoire, attirait au loin les regards inquiets du pays. Mais en France, les succès se mesurent à la grandeur des entreprises[3], et

2 M. Edouard Bernoville, de la maison Bernoville frères, Larsonnier frères et Chenest, qui était hors de concours, fut également nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les médailles de 1re classe furent, pour l'arrondissement de Saint-Quentin, accordées :

Pour la filature de coton à MM. Arpin et fils.

Pour les tissus de coton à MM. Lehoult et Ce et Cambronne frères.

Pour les tulles et broderies à MM. Cliff frères, Robert-Belin, Eug. Lebée, Coulon et Rousseau, et Huet-Jacquemin.

Pour les tissus de laine, à MM. Cambronne frères, David frères et Ce.

Pour la production de la laine, à MM. Camus, de Bertaucourt, et Monnot-Leroy, de Pontru.

Pour les machines, à MM. Lecointe et à M. Trézel.

Pour les produits chimiques, à M. Robert de Massy.

Parmi les lauréats des médailles de 2e classe, nous citerons : le comice de l'arrondissement, MM. Boucly-Marchand, Guilbert et Wateau, Rosey et Ch. Lebée, Cazalis, Théry, Mariolle, A. Daudré, Auguste Bauchart, Brin-Lalaux, etc.; et parmi les coopérateurs, contre-maîtres et ouvriers récompensés de médailles de première, de seconde classe, et de mentions honorables : Louis Bobeuf, Narcisse Béranger, Alexandre Quérette, Victor Lesourd, Auguste Lafosse, Auguste Denis, etc. (Documents de l'exposition de 1855).

2 L'arrondissement de Saint-Quentin avait envoyé à l'exposition en 9 colis 1,002 kilogrammes ; celui de Laon, en 10, 887 ; celui de Vervins, en 4, 233, et celui de Château-Thierry, en un, 152 kilogrammes.

2 Discours du prince Napoléon, à l'occasion de la fermeture de l'exposition, le 15 novembre 1855.

pendant sa durée, la Russie, qui avait éprouvé de nombreuses défaites, fut forcée, cédant à la valeur de nos soldats et de nos marins, d'abandonner la ville de Sébastopol.

L'exposition fut non-seulement un événement commercial considérable, mais aussi un événement politique qui contribua d'une manière puissante à ce rapprochement des peuples qui doit être l'œuvre de la civilisation moderne. Elle ne fut pas un fait stérile ou isolé, car elle laissa après elle d'immenses matériaux qui, réunis avec soin, permirent plus tard de constater l'état du commerce du monde.

Les expositions universelles venaient d'entrer dans les habitudes de l'industrie européenne, et celle de 1855 devait être pour la France, non-seulement un événement, mais surtout une étude.

Pendant l'été et l'automne de 1855, Paris fut le rendez-vous de l'Europe[1]. Déjà visitée au mois de mai par le roi de Portugal, cette capitale le fut en août par la reine de la Grande-Bretagne, qui s'y rendit avec sa famille, comme pour offrir à la France un éclatant hommage de ses sentiments sympathiques et de ceux de la nation anglaise; elle le fut ensuite en octobre par le duc et la duchesse de Brabant, et en novembre, par le roi de Piémont Victor-Emmanuel.

Ces visites royales, ces fêtes nombreuses, le bruit

1 La chambre de commerce, à cette même époque, avait envoyé 10 contre-maîtres ou ouvriers, visiter l'exposition; la ville de Saint-Quentin en avait également désigné plusieurs.

des victoires de nos soldats[1], donnèrent alors à la prospérité de la France un éclat inaccoutumé, et cette prospérité eût été complète sans la continuation de cette crise des subsistances qui, depuis près de deux ans[2], pesait d'un poids si lourd sur la partie la plus nombreuse de la population, sur l'industrie et sur ses travailleurs.

L'on espérait voir bientôt finir une disette qui avait engendré à la fois tant de souffrances, de misères et d'inquiétudes, et l'on attendait avec une vive impatience la récolte de 1855.

La récolte arriva, mais ses résultats annoncèrent encore dans son rendement une insuffisance qui préoccupa le gouvernement ; il ne pouvait ni créer, à son gré, d'abondantes récoltes, ni garantir le bas prix des céréales. Il prit de nouveau toutes les mesures possibles pour atténuer le mal ; il défendit d'exporter les blés, les sarrasins, les pommes de terre, et il prohiba la distillerie des grains. Toutes les faveurs possibles furent accordées aux importations, et les tarifs des chemins de fer, pour les transports des céréales à l'intérieur, furent abaissés.

1 Après les victoires de l'Alma, d'Inkermann, de Traktir, d'Eupatoria et de Malakoff, la ville de Sébastopol avait été évacuée et prise. Il ne nous appartient pas de mentionner tout ce qu'il a fallu de courage, de patience et d'abnégation dans les chefs et dans les soldats pour résister, durant un siége de 11 mois, à tant de fatigues, à de si cruels combats, aux tempêtes, à la neige, comme aux ardeurs d'un soleil brûlant ; nous sommes heureux toutefois de saisir cette occasion pour exprimer l'admiration et l'enthousiasme avec lesquelles ces victoires furent saluées à Saint-Quentin.

2 Le 8 juin 1855 le prix du pain de la 2e qualité était à 1 fr. 90 les 4 kilogrammes.

Chacun se dévoua pour combattre cette crise; l'autorité par sa vigilance et par les secours qu'elle distribua[1], les administrations par leurs efforts en rapport avec les difficultés du temps[2], et les particuliers par la spontanéité et l'ampleur de leurs dons[3].

Quant à l'industrie, considérée dans son ensemble, sa situation, comme en 1854, laissait beaucoup à désirer. « Ses transactions étaient devenues bornées à » cause de la cherté des denrées alimentaires, qui » absorbait presque toutes les ressources du consom- » mateur, et qui ne lui permettait d'en consacrer » qu'une faible partie à l'achat de ses vêtements[4]. »

L'année 1855 qui venait de finir avait été glorieuse pour la France; car elle avait non-seulement ouvert à toutes les nations le temple de l'industrie et des arts, secouru ceux des siens qui souffraient de la faim, mais encore, pour soutenir la gloire de son drapeau, elle lui avait donné ses enfants pour combattre et son

1 Le gouvernement affecta un crédit de 10 millions pour secours à distribuer dans les trois derniers mois de 1855. Sur cette somme le département de l'Aisne reçut une première allocation de 100,000 francs, sur ces 100,000 francs, la ville de Saint-Quentin fut comprise pour 25,000 francs et le reste de l'arrondissement pour 5,000 francs.

2 M. le préfet de l'Aisne vint lui-même organiser dans les arrondissements du département des comités cantonaux de bienfaisance qui y fonctionnent encore. Le conseil municipal vota 10,000 francs pour des bons de pains à prix réduit, puis ensuite des distributions de bons de légumes.

3 A Saint-Quentin, jamais la charité privée ne se montra plus digne d'éloges; toute la population aisée s'empressa de secourir celle qui ne l'était pas. Le prix moyen de l'hectolitre de froment s'éleva en 1855 à 30 fr. 21 c. et celui de seigle à 14 fr. 75 c.

4 Rapport de la chambre de commerce, du 6 août 1855.

argent[1] pour finir la guerre. Ses derniers jours avaient également vu rentrer en France une partie de cette admirable armée qui, victorieuse de la Russie, venait de venger nos désastres de 1812[2].

L'année 1856 commençait sous de plus favorables auspices. Toutes les misères n'étaient pas calmées mais elles avaient été de plus en plus soulagées[3]. La France venait de sortir avec gloire d'une guerre redoutable, et la paix, qui avait été signée le 30 mars, avait été accueillie avec joie par ses populations.

Au moment où cette paix fut décidée, la situation du commerce s'était sensiblement améliorée, et les manufacturiers, pleins de confiance dans l'avenir meilleur qui s'offrait à eux, avaient acheté de grandes quantités de matières premières[4], et s'occupaient d'agrandir leurs usines, pour augmenter et perfectionner leurs moyens de production. L'industrie, remise des crises passées, paraissait disposée à reprendre une grande activité quand, au mois de juin, fut présenté au corps législatif un projet de loi qui proposait

1 Voir, aux pièces justificatives, une note à ce sujet.

2 Tous les héros qui s'étaient illustrés en Crimée n'en revinrent pas vivants. Saint-Quentin avait appris avec douleur, le 25 novembre, que l'amiral Bruat, dont la veuve se trouvait à cette époque chez Mme Emile Paul, sa sœur, femme de son sous-préfet, venait de succomber en rentrant en France. Toute la ville s'associa à ce malheur...

3 Le préfet de l'Aisne vint de nouveau à Saint-Quentin, dans le mois de janvier, pour y organiser une société alimentaire. Le conseil général s'assembla aussi extraordinairement et vota sur l'exercice de 1857 une imposition de 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour subvention à des travaux d'utilité communale et départementale. Cet impôt devait produire au moins 120,000 francs.

4 Délibération de la chambre de commerce, du 26 juillet 1856.

de remplacer par des droits les prohibitions qui interdisaient à certains produits étrangers d'entrer en France[1].

Ce projet causa d'abord une certaine agitation dans les districts manufacturiers les plus opposés à cette réforme, et il eut pour effet de paralyser le mouvement de reprise que faisait renaître pour l'industrie l'amélioration de la situation. Ce temps d'arrêt apporté à l'activité commerciale fut ensuite augmenté par les inondations[2] qui venaient de jeter la désolation dans un tiers de la France.

Les industriels du district de Saint-Quentin se préoccupèrent naturellement d'un projet de loi appelé à décider immédiatement une réforme importante qui n'était ni prévue ni attendue.

Les délégués chargés de défendre leurs intérêts furent entendus par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et par la commission

1 Ce projet, modifié, portant retrait des prohibitions, décrétait qu'il serait perçu :

1° Sur les tissus de coton (autres que les Nankins), 35 0/0 de la valeur, à convertir ensuite, sur l'avis du comité consultatif des arts et manufactures, par un décret rendu en la forme de règlement d'administration publique, en droits spécifiques;

2° Sur les tissus de laine 30 0/0;

3° Sur les habillements et vêtements confectionnés 40 0/0 de la valeur: ces valeurs à convertir également en droits spécifiques.

2 Les inondations de la Loire et du Rhône furent, pour la France, une nouvelle occasion de montrer la générosité et les sentiments d'humanité de ses habitants envers leurs frères malheureux. Une souscription ouverte dans toutes les villes en leur faveur, et dans laquelle celle de Saint-Quentin et les communes de son arrondissement prirent une grande part, produisit près de 15 millions.

Le corps législatif avait, dans le même but, voté un secours de 12 millions.

du corps législatif chargée de l'examen du projet de loi. La chambre de commerce fit, en outre, parvenir au gouvernement ses observations sur la mesure proposée, et ces observations, nous tenons à le mentionner, *ne demandaient pas le maintien absolu du régime prohibitif, mais seulement qu'il fût accordé à ses manufacturiers le temps nécessaire pour écouler leurs marchandises, et celui de se préparer à la réforme commerciale proposée*[1].

Les doléances du commerce furent accueillies et, quelque temps après, le journal officiel annonçait[2]: « que le gouvernement, voulant s'entourer de toutes » les lumières, avait décidé qu'une enquête serait ou- » verte sur les questions qui touchaient à la levée des » prohibitions. Qu'éclairé par le rapport du ministre » sur la véritable situation de l'industrie, l'empereur » avait également décidé que le projet de loi soumis » au corps législatif serait modifié, en ce sens que » cette mesure n'aurait lieu qu'à partir du 1er juillet » 1861. »

Beaucoup de commerçants pensèrent, alors, que cet ajournement cachait un abandon définitif de la réforme. Ils se trompaient; le gouvernement devait, en 1860, décréter la levée des prohibitions, et nous allons avoir bientôt à dire quelles en furent, en ce qui concerne le district manufacturier de Saint-Quentin, les conséquences.

1 Voir, aux pièces justificatives, l'opinion de la chambre de commerce à ce sujet.

2 *Moniteur* du 18 octobre 1856.

Ce fut en 1856, le 2 mai, que fut inaugurée à Saint-Quentin la statue de l'un de ses plus illustres enfants, de Maurice-Quentin Delatour, qui y naquit le 5 septembre 1704.

Un artiste de talent[1] avait fait proposer à son conseil municipal de modeler la statue du grand pastellite, ne demandant pour rémunération de son œuvre que le paiement de ses déboursés, dont, si l'on s'en rapporte à ce qui fut dit alors, il ne fut même pas couvert.

Le conseil municipal accepta avec empressement cette offre et décida[3], en principe, l'érection de la statue de Delatour, en votant un crédit suffisant pour faire face aux dépenses que des souscriptions complétèrent.

Maurice-Quentin Delatour était fils d'un chantre attaché au chapitre de la collégiale de Saint-Quentin. Il passa les premières années de son enfance à son collége, et après quelques leçons de dessin qu'il y reçut, il vint à Paris, où il entra dans l'atelier d'un peintre. Il désirait, dit-on, aller d'abord en Italie étudier les chefs-d'œuvre qui s'y trouvent, mais la chose indispensable pour voyager, l'argent, lui manquant, au lieu de prendre le chemin de Rome, il s'en fut à Reims, à Cambrai, puis en Angleterre.

Il revint ensuite en France, où il adopta le pastel, ce genre peu pratiqué autrefois, mais auquel il imprima avec un grand talent la fixité, et avec lequel il reproduisit les plus délicieuses couleurs et les plus

1 M. Armand Langlet.

2 Délibération du conseil municipal, du 30 septembre 1853.

charmants contours. « Après 10 ans d'étude et d'ef-
» forts, Delatour se produisit avec éclat, et pendant
» 36 ans le public et les critiques eurent à enregis-
» trer les succès de l'artiste, justifiés par le perfec-
» tionnement de sa méthode. Nommé successivement
» peintre du roi et conseiller de l'Académie royale de
» peinture et de sculpture, il s'éleva par le pastel seul
» aux plus hautes positions qu'il soit donné à un
» artiste d'occuper, et il laissa après lui une renommée
» qu'aucun critique n'a jamais cherché à amoindrir.
» Ses portraits sont restés vrais et réels, et quelque
» altération que le temps ait déjà, hélas ! produit dans
» leur coloris, ils ont conservé l'accentuation de la
» vie et la vérité de la nature. Quentin Delatour, à
» une époque où chaque artiste se distinguait par
» une manière particulière, fut, avec Chardin,
» l'amant du vrai et le portraitiste le plus réaliste de
» son siècle[1]. »

Ses relations avec une société polie et élégante appelèrent sur lui l'attention publique et mirent le sceau à sa réputation. Aussi son existence fut-elle aussi brillante qu'utile.

Saint-Quentin, sa ville natale, l'objet tout particulier de sa prédilection et de ses pensées, eut une part importante dans ses libéralités. Il lui fit une donation pour y fonder une école de dessin, et pour y secourir

1 Ces phrases sont textuellement extraites du discours prononcé à Saint-Quentin par le comte de Nieuwerkerke, alors directeur général des musées impériaux, conseiller général de l'Aisne et aujourd'hui sénateur et surintendant des beaux-arts.

les vieillards et les femmes en couche. A cet effet les mayeur et les échevins avaient pris, le 21 juillet 1781, une délibération conforme au vœu du donateur ; mais ce ne ne fut qu'en 1782, et après de vives sollicitations, qu'ils obtinrent des lettres patentes du roi Louis XVI, qui autorisaient l'établissement d'une école gratuite de dessin à Saint-Quentin, au moyen d'un don de 18,000 livres dû à la libéralité de Delatour. Cette école fut ouverte en 1782[1].

En décidant qu'une statue en pied de Maurice-Quentin Delatour serait érigée sur l'une de ses places publiques, et qu'elle contribuerait de ses deniers à cette dépense[2], la ville de Saint-Quentin avait voulu perpétuer le glorieux souvenir du prince du pastel, du grand peintre né dans ses murs, et honorer la mémoire de celui de ses enfants à qui elle devait la généreuse pensée de la création de son école gratuite de dessin[3].

Au mois de juillet de la même année, sur le renvoi qui lui avait été fait d'une pétition, produite par plusieurs de ses commerçants, demandant au gouvernement l'autorisation d'y créer un entrepôt réel des sucres, son conseil municipal décidait que temporairement cette concession serait accordée à un ou plusieurs adjudicataires qui se chargeraient de la dépense du

1 Elle fut inaugurée par le mayeur Margerin.

2 La statue de Delatour a coûté à la ville 4,583 francs 21. Le surplus a été payé par les souscriptions. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Ancelet, secrétaire de la mairie).

3 Voir aux pièces justificatives une note à ce sujet.

local, de la construction et de l'entretien des bâtiments, en expliquant expressément que l'exploitation serait laissée aux risques et périls des exploitants.

Outre cet entrepôt, il a été créé à Saint-Quentin un marché aux sucres et un cercle où se réunissent ses principaux fabricants[1].

Les crises des subsistances qui venaient de finir devaient éveiller et éveillèrent l'attention du gouvernement, qui chercha les moyens de stimuler la production des céréales et des bestiaux. Voulant donner à l'agriculture la même impulsion qu'à l'industrie, il organisa une exposition universelle agricole, qui s'ouvrit le 1er juin. Il fit appel aux principales régions de l'Europe, qui y répondirent en envoyant leurs plus belles races d'animaux et des collections de leurs meilleures machines.

Les bestiaux de toutes espèces vinrent à Paris avec leurs conducteurs, et ce ne fut pas une des choses les moins curieuses de ce concours que les costumes pittoresques des campagnards de la Suisse, du Tyrol ou de la Hongrie qui les y amenaient. Cette exposition agricole, à laquelle prirent part les agriculteurs de l'arrondissement de Saint-Quentin, attira un grand nombre d'étrangers; et Paris eut un instant, en 1856, un aspect presque aussi brillant qu'en 1855. Parmi les princes qui visitèrent cette capitale, on cita le duc de

1 La création d'un marché aux sucres et alcools et d'un cercle des fabricants de sucre et distillateurs de Picardie est du 31 janvier 1858.

Cumberland, le roi de Wurtemberg, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse et d'autres.

L'année 1856 se termina mieux sous le rapport des subsistances[1] qu'elle n'avait commencé; une bonne récolte avait changé la situation[2]. Celle qui la suivit fut favorable à la plupart des industries du département de l'Aisne, et par l'élévation des salaires profitable à ses ouvriers[3].

L'insuffisance de la dernière récolte du coton avait amené une assez forte augmentation dans le prix de cette matière, et il en résulta une hausse dans celui de ses produits qui permit aux manufacturiers d'écouler avantageusement beaucoup de leurs marchandises. Les filés et les tissus de coton se vendirent facilement, et les fabricants d'étoffes en laine et de broderies n'eurent également qu'à se louer des neuf premiers mois de l'année 1857.

Malheureusement une crise qui commença en Amérique, chez ce peuple qui s'enorgueillissait si haut de la prospérité de ses finances, et qui eut un violent contre-coup en Angleterre, très-embarrassée alors par

1 La récolte de 1856 fut jugée, pour le département de l'Aisne, d'un dixième supérieure à l'ordinaire et ayant produit 23 hectolitres à l'hectare, au lieu de 12 à 16 en 1855. (Rapport au conseil général de l'Aisne).

2 L'année 1856 fut très-heureuse pour la famille impériale. Le prince impérial est né le 16 mars et la paix fut signée le 30. Le prince fut baptisé le 14 juin; seulement, les fêtes qui suivirent ces solennités furent malheureusement attristées par les inondations qui, comme nous l'avons dit, ravagèrent les départements compris dans les bassins du Rhône, de la Saône et de la Loire.

3 Rapport de la chambre de commerce, du 6 août 1857.

le soulèvement des Indes; une crise financière, comme depuis longtemps on n'en avait vu de pareille en Europe, vint paralyser momentanément cette heureuse situation. L'argent devint tout à coup tellement rare que la banque de France se vit forcée[1] d'élever le loyer de son escompte, pour les effets de commerce, à 30 jours à 8 pour 0/0; pour ceux de 31 jours à 60, à 9; et, à 10 pour 0/0 pour ceux de 61 à 90 jours[2].

La durée de cette crise ne fut pas longue, mais elle avait suffi pour arrêter pendant quelque temps la marche de l'industrie. Une élévation aussi considérable que celle qui portait à 10 pour 0/0 le taux de l'intérêt pour des effets de commerce à trois mois d'échéance, sans qu'aucune mesure ait-pu la conjurer, fut vue avec déplaisir par le commerce qui, en escomptant son papier, a besoin que le loyer de l'argent qu'il emprunte soit modéré, que les variations de ses cours soient rares, et qu'il soit toujours certain d'en trouver le jour où il en a besoin.

Mais cette fixité si utile et si désirée est devenue une presque impossibilité depuis que le crédit a reçu un développement tel, que ce qui fut praticable pendant

1 Le 11 novembre 1857.

2 La chambre de commerce saisit cette occasion pour demander l'abrogation de la loi du 3 septembre 1807, sur le taux de l'intérêt de l'argent « s'étonnant de la situation anormale créée par l'article 8 de la loi du » 10 juin 1857, qui autorisait la banque de France à élever au-dessus de » 6 0/0 le taux de ses escomptes, quand la même faculté était interdite » aux banquiers et aux négociants. (Délibération du 31 octobre 1857, de » la chambre de commerce). »

24 ans ne l'est plus aujourd'hui[1]. L'argent est devenu une marchandise ordinaire, dont le loyer est appelé à varier suivant qu'il est plus ou moins demandé, et ses détenteurs ressemblent aux autres commerçants qui vendent leurs denrées partout et où ils espèrent les placer avec le plus grand bénéfice possible. Il est désormais aussi difficile de s'opposer aux variations du taux de l'escompte que de régler les disettes, d'arrêter l'essor de l'industrie ou que de commander à l'imprévu, aux éléments, à la paix où à la guerre.....

L'année 1857 qui avait vu inaugurer à Paris deux monuments différents, l'Asile de Vincennes et le nouveau Louvre, qui avait vu en Afrique la conquête de la Kabylie, fut celle aussi où eut lieu à Saint-Quentin l'inauguration de son lycée et la création, à l'aide de souscriptions et de dons, d'une maison de refuge pour la vieillesse, qui fut confiée aux soins si dévoués et si intelligents des *petites sœurs des pauvres*[2].

Ce fut le 29 octobre que fut inauguré le nouveau lycée. Cette solennité, à laquelle se rattachait un légitime intérêt et qui était présidée par M. le recteur de l'académie de Douai, avait appelé à Saint-Quentin

1 De 1821 à 1846, le taux de l'escompte de la banque de France n'avait pas varié. En 1856-1857 l'exportation du numéraire, pour achat de grains à l'étranger, fit descendre, presque parallèlement, au plus bas chiffre que nous ayons vu depuis 1848, les encaisses de la banque de France et de la banque d'Angleterre.

2 Dans une liste de souscription pour la création de l'asile dirigé par les petites sœurs des pauvres, qui s'élevait à 128,552 fr. 60, les ouvriers de Saint-Quentin figuraient pour 45 646 francs.

les notabilités du département de l'Aisne[1] et plusieurs parmi les plus distingués[2] des anciens élèves de son vieux collége *des bons enfants.*

La ville allait être dotée d'un grand centre d'instruction secondaire, avec la stabilité, la force, la moralité que l'état communique aux institutions qu'il fonde et qu'il soutient. Elle était appelée à recueillir les bienfaits d'une institution qui est le résumé brillant et solide des plus pures traditions du passé et des innovations les plus sages du temps présent.

La population de Saint-Quentin et celle des villes qui l'environnent comprirent de suite tout l'avantage que leur offrait pour l'éducation de leurs enfants, la création du lycée impérial, et, dès la première année de son installation, cet établissement eut un brillant succès, qui s'est continué depuis et qui ne peut qu'augmenter avec la parfaite direction qui préside à tous ses services.

L'histoire politique de la France a peu de faits saillants à signaler pendant les années qui séparèrent les deux grandes guerres du second empire. Les difficultés qui avaient un instant marqué les premiers mois de 1858 avaient été aplanies[3], la politique intérieure

1 Le préfet de l'Aisne, Mgr l'évêque de Soissons, le député de l'arrondissement et des membres du conseil général du département.

2 M. Henri Martin, l'éminent historien, M. Félix Le Serurier conseiller à la cour de cassation, M. Paul Desains, professeur à la Sorbonne, M. Malézieux, ingénieur, etc.

3 Difficultés avec l'Angleterre à l'occasion de l'attentat du 14 janvier. Acquittement en Angleterre de Simon Bernard, accusé d'avoir participé au complot d'Orsini. (Avril 1858).

avait repris son allure. L'empereur devait inaugurer le chemin de fer de Paris à Cherbourg. La reine d'Angleterre, qui avait promis d'assister aux fêtes splendides qui avaient été préparées dans cette ville, y vint en effet. Elle fit son entrée dans la rade le 4 août, vers 6 heures du soir, escortée par une partie de sa flotte, montrant à l'Europe, par sa présence, que la France et l'Angleterre étaient toujours unies. La reine Victoria resta trois jours à Cherbourg.

L'empereur et l'impératrice s'embarquèrent ensuite pour visiter le port de Brest et les principales villes de Bretagne; la réception qu'y reçurent leurs Majestés emprunta aux traditions locales une piquante diversité.

Ce fut également en 1858 que s'ouvrit en France la souscription pour le percement du canal maritime de l'isthme de Suez, qui est destiné à réunir la Méditerranée à la Mer Ronge. La construction d'un canal qui abrégera de 3,000 lieues la traversée entre l'Europe et la mer des Indes est une magnifique pensée qui fera éternellement honneur à la France et à son illustre auteur. Le commerce de Saint-Quentin fut un des premiers à accueillir chaleureusement ce projet.

Paris s'embellissait chaque jour de plus en plus[1]; de

1 Ce fut en 1858 qu'eut lieu à Paris l'inauguration du boulevard de Sébastopol, et, le 1er décembre de ladite année, que le conseil municipal de Saint-Quentin donna son adhésion à l'établissement des deux sociétés de prévoyance et de secours mutuels qui s'y créèrent et qui depuis y rendent de grands services à la classe ouvrière: la société de Saint-François-Xavier a été approuvée par un décret du 29 janvier 1859, et celle de Prévoyance par un autre du 11 mars 1859.

nouvelles voies ferrées se décrétaient et les anciennes se complétaient. Rien ne faisait penser à une guerre, lorsque le 1er janvier 1859, l'empereur, recevant les hommages du corps diplomatique, adressa quelques paroles à l'ambassadeur d'Autriche[1], qui passèrent d'abord inaperçues, mais qui, bientôt répandues, furent vivement commentées. Ces paroles révélaient l'existence des graves dissentiments qui allaient bientôt éclater entre les cabinets de Paris et de Vienne.

La guerre en fut la conséquence. La campagne d'Italie, qui commença au mois de mai et qui dura à peine cinq semaines[2], sera l'une des plus grandes périodes de la vie de la France. Après deux grandes batailles, trois combats, l'armée autrichienne fut chassée de la Lombardie[3]. La France venait, encore une fois, de montrer sa force et sa puissance.

La nouvelle de la paix, que l'on n'espérait pas si tôt, fut reçue à Saint-Quentin avec la plus grande joie.

1 « Je regrette, avait dit l'empereur à M. de Hübner, que nos relations » avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé, » mais je vous prie de dire à l'empereur que mes sentiments personnels » pour lui ne sont pas changés. »

2 La France fut victorieuse, le 20 mai, à Montebello, le 31, à Palestro; le 2 juin, à Turbigo, et le 4, à Magenta ; ses armées entrèrent à Milan, le 8, et elles remportaient, le 24, à Solferino, une mémorable et décisive bataille.

3 Le 7 mai, on ouvrit pour faire la guerre une souscription pour un emprunt de 500 millions. Elle fut close le 15 au soir Le nombre des souscripteurs dépassait 525,000 et le capital souscrit 2 milliards 500 millions. Dans l'arrondissement de Saint-Quentin 3,800 personnes souscrivirent à cet emprunt pour 741,760 francs de rentes et versèrent pour leurs souscriptions une somme de 5,215.670 fr. Cet emprunt fut suivi, en 1863, d'un autre dit pour la guerre du Mexique, de 300 millions, pour lequel le même arrondissement souscrivit ponr 121,080 francs de rentes, par 2,210 personnes.

Son commerce s'était ressenti, en 1858, de la crise américaine qui avait entraîné une dépréciation dans les cours de certaines de ses marchandises[1], et l'industrie sucrière avait amèrement regretté les conditions auxquelles ses produits s'étaient vendus.

L'année 1859 fut plus prospère, le travail y fut recherché et le salaire des ouvriers élevé[2].

Ce fut pendant cette campagne d'Italie que s'ouvrit à Saint-Quentin le concours régional des huit départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Cette ville avait été désignée pour cette solennité agricole.

Le concours qui s'y tint fut magnifique, et, de l'avis de toutes les personnes éminentes et initiées à la science et à la pratique de l'agriculture, jamais on n'avait vu un aussi grand nombre de beaux animaux, des machines plus perfectionnées et de plus remarquables produits du sol.

La prime d'honneur fut accordée à un cultivateur distingué du canton de Vic-sur-Aisne[3].

A cette occasion, la ville de Saint-Quentin avait fait organiser, non-seulement toutes les expositions agricoles qui se rattachaient à un concours régional, comme celles des fleurs et des fruits, mais encore une exposition des produits de ses industries, une autre de

1 Rapport de la chambre de commerce, de juillet 1858.
2 Rapport de la chambre de commerce, du 29 juillet 1859.
3 M. Vallerand, de Mouflaye.

peinture, et puis des concours d'harmonie et de chant pour tous les corps de musique et les sociétés chorales des villes et des communes des huit départements de là région du Nord.

Il y eut dans la salle de spectacle un banquet de 500 couverts, et, pendant la durée de cette fête, qui s'ouvrit le 12 mai, de beaux concerts et de brillantes représentations théâtrales.

L'hospitalité de la cité saint-quentinoise fut splendide et digne de son importance et de sa renommée[1]. Ses nombreux visiteurs furent unanimes pour dire que le concours régional de 1859 occuperait une place distinguée dans les annales de l'agriculture française, et qu'il marquerait sa glorieuse étape dans cette voie féconde des progrès que les agriculteurs du Nord suivent avec tant de persévérance et de succès.

En 1866, ce même concours de la région du Nord se tint à Laon, et, en cette circonstance, pour justifier la préférence qui lui fut accordée, cette ville fit très-convenablement tout ce qui pouvait être fait. La prime d'honneur fut décernée à un honorable et très-intelligent cultivateur du canton du Câtelet[2].

Lorsque pour la première fois, en 1856, il fut question de la levée des prohibitions, le commerce avait demandé que cette mesure ne fût décidée qu'après une enquête. On allait y procéder en 1859, lorsque survint la guerre d'Italie.

1 Le concours régional de 1859 a coûté à la ville, en déduisant les recettes pour droits d'entrée, souscriptions, etc., 37,190 francs 06 c.

2 M. Georges, cultivateur à Hargival, conseiller général de l'Aisne.

En face de cette situation, cette enquête fut ajournée, et une lettre du 14 mai, du ministre de l'agriculture et du commerce, adressée à la chambre de commerce de Lille, fit connaître cette décision[1].

Beaucoup de manufacturiers pensèrent alors la question ajournée au moins pour plusieurs années; il n'en fut pas ainsi, nous l'avons dit.

L'année 1859 n'avait pas seulement été glorieuse pour nos armes, elle avait été aussi favorable à l'industrie, et l'on remarqua, comme une preuve de l'amélioration de la situation générale, que l'esprit d'entreprise semblait se réveiller.

Celle de 1860 s'annonçait également sous d'heureux auspices; rien de funeste à l'horizon: ni disette, ni épidémies, ni guerre n'assombrissait le présent ni ne menaçait l'avenir. La paix était faite, et tandis que la révolution italienne suivait son cours et que le pays se livrait seulement aux préoccupations qu'excitait la question romaine, il parut dans le journal officiel une lettre de l'empereur au ministre d'état[2].

Cette lettre était un événement; car elle faisait connaître les grands changements qui, résolus, allaient être apportés à la législation douanière. Elle se résumait ainsi :

1 Voir cette lettre reproduite par tous les journaux de l'époque, et qui se terminait ainsi : « Le gouvernement reconnaît sans difficulté que les com» plications récentes de la politique extérieure rendent inopportune l'étude « de cette réforme douanière; il est naturellement amené à ajourner » l'enquête et par cela même, la solution de la question du retrait des » prohibitions. »

2 Lettre impériale à M. le ministre d'état, du 5 janvier 1860.

« Suppression des droits sur la laine et les cotons ; » réduction successive sur les sucres et les cafés ; » amélioration énergiquement poursuivie des voies » de communication ; réduction du droit sur les ca- » naux ; prêts à l'agriculture et à l'industrie ; travaux » considérables d'utilité publique et traités de com- » merce avec les puissances étrangères. »

Cette lettre contenait en outre le programme économique qui devait servir de base aux nouveaux projets de lois destinés à le réaliser.

Le système des traités de commerce allait être inauguré. Ce système n'était pas positivement encore celui du libre-échange, mais il ouvrait la voie à celui qui *pourra y conduire*. Quant à celui qui était depuis longtemps connu sous le nom de système protecteur, le gouvernement venait de déclarer qu'il avait fait son temps....

L'origine de ce système remontait en France aux époques les plus reculées de notre vieille monarchie ; elle remontait, a-t-on dit, au moment où se formèrent les communes[1], et cette supposition nous paraît assez vraisemblable, si l'on veut se rappeler qu'à cette époque la plupart des communes, ennemies ou rivales les unes des autres, ne s'opposèrent pas seulement à la liberté des échanges, mais encore à la liberté du travail.

La commune était la patrie, et la patrie se trouvait circonscrite dans son enceinte étroite. Plus tard, lorsque l'industrie commença à se développer et la

1 Paul Boiteau. — *Des traités de commerce*, introduction, page 12.

lumière à se répandre dans les esprits, les commerçants reconnurent qu'il serait utile à leurs industries qu'il fût établi entre les villes d'un même pays une certaine communauté d'intérêt et d'échange. Mais ils demandèrent avec instance que les produits des autres contrées ne pussent pas pénétrer dans leurs murs, soutenant[1] « qu'une nation devait posséder chez elle » toutes les productions et industries nécessaires à sa » défense, et qu'en cas de guerre un peuple que ses » voisins peuvent assiéger n'avait pas moins besoin de » blé, de viande et de vêtements que d'armes pour » combattre. »

Les premiers traités de commerce datent en France de la fin du xv[e] siècle, et avant le xvii[e], il n'était d'usage chez aucune des nations européennes d'en faire qui fussent spécialement consacrés au développement des relations commerciales. On remarque bien, sous Louis XI, sous Henri IV et sous Richelieu, quelques ébauches d'une politique d'ensemble, en ce qui concerne le commerce et l'industrie; mais ce n'est réellement que sous Colbert que l'on voit s'établir un plan régulier et efficace, un système complet d'une sage protection pour l'industrie. Toutes les contrées industrielles, et l'Angleterre la première, s'efforçaient alors de s'assurer la consommation exclusive de leurs marchés, sans s'occuper alors d'examiner si celui de *tout le monde* n'était pas plus grand que le leur. L'Angleterre voyait avant tout ses intérêts, et quand

1 Extrait des *Remontrances du commerce.*

en 1713 on signa le traité de paix d'Utrecht, ce fut elle qui insista le plus vivement pour faire supprimer les clauses qui, des deux côtés de la Manche, devaient faciliter l'échange de ses produits.

Plus tard cette nation crut devoir en conclure un autre avec la France, en 1786[1], et les conditions en furent si mal réglées qu'il fut la cause d'amères et de nombreuses récriminations. La plupart des droits d'importation étaient fixés à 10, à 12 et même à 15 0/0 de la valeur des produits, et comme il n'était pas plus douteux à cette époque qu'aujourd'hui que l'on peut éviter facilement une partie de la charge des taxes[2], il en résulta pour le commerce français de très-fâcheux résultats. Les événements, au reste, vinrent arrêter son exécution, puisque, conclu pour une période de douze années en 1786, on ne s'y conformait déjà plus en 1789, et qu'il fut complètement aboli par le fait de la guerre en 1793.

Le souvenir des plaintes et l'on peut dire des souffrances que cette négociation commerciale causa en Picardie, n'est pas encore effacé, et depuis cette époque, il était resté, sur les traités de commerce en général, un si fâcheux discrédit, que chaque fois qu'il s'était agi d'établir une convention quelconque surtout avec la Grande-Bretagne, on voyait se révéler avec

1 A propos de ce traité de commerce, M. Troplong disait : « Le célèbre » traité de 1786 ne produisit des effets si désastreux sur certaines branches » de l'industrie française que parce que le gouvernement ne s'environna » que de lumières partielles, laissant à l'écart un grand nombre des » organes naturels du commerce et de la fabrication. »

2 Paul Boiteau. — *Des traités de commerce*, page 14.

animation, à Saint-Quentin et ailleurs, un reste de prévention qui n'est pas encore complètement dissipé[1]....

Dans le tarif décrété par l'assemblée constituante en 1791, nulle prohibition ne figurait et aucun des droits qui le composaient n'excédait le taux de 15 0/0 de la valeur; mais on sait par quelles épreuves la révolution française devait passer avant d'avoir affirmé son droit par cent victoires.

En 1793, la république déclara la guerre à tous les rois, et elle déchira les traités qu'il ne s'agissait plus de critiquer au nom de quelques groupes d'intérêts, mais qui étaient répudiés par la haine de l'étranger.... par la haine de l'étranger, patriotique sentiment, qu'avec raison on peut considérer comme l'une des premières des vertus civiques!!!

Lors de la paix d'Amiens, en 1801, on songea un instant à renouer, en matière de commerce, des liens que la politique avait intérêt à se rattacher; mais pendant que les négociateurs discutaient encore les conditions du traité à intervenir, l'orage de la guerre éclatait, et, cette fois, elle dura jusqu'à la fin du premier empire.

Nous avons dit ce que fit Napoléon Ier pour l'industrie, ce qu'elle doit à son règne, et ce que fut le blocus continental jusqu'au jour où il passa le Niémen à la

1 En 1786 l'Angleterre commençait à avoir et avait déjà une partie de ses machines qui filaient la laine et le coton montées, tandis que la France, à peine délivrée des liens de ses règlements industriels, commençait seulement à inventer toutes ces sciences que depuis elle a su mener si loin.

tête de 600,000 hommes, pour aller imposer sa politique commerciale à l'empereur de Russie...

Nos lecteurs n'ont pas oublié non plus l'époque où l'Angleterre, maîtresse des mers, faisait bloquer nos ports et prohibait sous peine de mort la sortie de ses machines, ni le dommage considérable que causa en 1814, à l'industrie du coton, l'introduction en France des produits des fabriques étrangères ; comme également les nombreuses discussions auxquelles donnèrent lieu, de 1816 à 1848, les enquêtes et les présentations des divers projets de lois sur les taxes des douanes. Nous avons pris le soin de les leur rappeler.

Jusqu'à l'époque du 2 décembre 1851, la solution de toutes ces grandes questions avait appartenu aux députés de la nation ; mais la nouvelle constitution de 1852, étendant les pouvoirs du chef de l'état, lui avait conféré celui de faire les traités de commerce et celui d'abaisser provisoirement par un décret les droits perçus par la douane.

Devant la disette de 1853, l'empereur usa pour la première fois de cette prérogative ; il suspendit l'échelle mobile, réduisit les droits sur les houilles, sur les laines, les fers, le bétail et les spiritueux.

En 1860 son gouvernement entra plus radicalement encore dans cette voie, en substituant des droits protecteurs au système prohibitif, et en signant un traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

Nous venons de dire dans quelles conditions, et comment cette grande réforme fut décidée et annoncée à la France.

Le traité de commerce avec l'Angleterre, que la lettre impériale faisait pressentir, signé le 23 janvier 1860, fut ratifié le 4 février de la même année. Par cette convention, l'empereur des Français s'engageait à admettre les objets qui y sont dénommés d'origine et de manufacture britannique importés du Royaume-Uni en France, moyennant un droit qui ne devait, en aucun cas, dépasser 30 pour 0/0 de la valeur, les décimes additionnels compris[1].

La conclusion d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne devait en amener naturellement avec les autres peuples; il devenait nécessaire de mettre de l'harmonie dans nos relations internationales, afin d'éviter qu'un seul eût le privilége d'être le commissionnaire général des autres. De là est arrivé le traité avec la Belgique, celui avec la Zollwerein, avec l'Italie et la Suisse, traités qui un jour seront certainement suivis de bien d'autres. Avant que d'apprécier leurs conséquences sur l'avenir des industries de Saint-Quentin, nous avons dû rappeler les motifs qui portèrent probablement le gouvernement à les conclure.

Comme dans un certain nombre de centres manufacturiers, l'annonce de ce traité causa dans cette ville une très-vive émotion. Il ne pouvait en être autrement. Cette surprise, cette mesure définitivement décrétée, au moment où l'on ne s'y attendait plus, était de nature à préoccuper sérieusement ses commerçants.

1 Voir, aux pièces justificatives, le montant de ces droits pour les produits qui concernent spécialement les industries du district de Saint-Quentin.

Il est d'ailleurs dans la nature humaine d'avoir peur de l'inconnu.

On vit, en effet, toutes les contrées qui croyaient avoir à redouter les effets du traité de commerce, envoyer à Paris des délégués chargés d'en exposer les dangers.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, chez lequel ils furent d'abord reçus, s'empressa encore cette fois de les rassurer, et de leur rappeler l'excellente situation de la production française, et les bonnes dispositions du gouvernement impérial en faveur de leurs industries. Le ministre leur promit une enquête sérieuse, complète, où tous les intérêts seraient représentés et entendus. Cette nouvelle, favorablement accueillie, calma un peu les esprits.

On signa à Saint-Quentin une pétition à l'empereur[1], où ses commerçants exprimaient respectueusement leurs craintes et leurs besoins. En en rappelant une partie, nos lecteurs verront la sagesse et le calme de ces réclamations. « Nous souhaitons que la vérité » apparaisse dans tout son jour, disait cette pétition ; » elle ne pourra que ressortir de la solennelle enquête » qui nous a été promise : nous demandons donc avec » confiance qu'elle soit complète, et nous n'aurons » ensuite qu'à nous incliner, comme doit le faire le

1 Si la réforme économique du 5 janvier avait de nombreux adversaires, elle avait aussi, nous devons le reconnaître, de zélés patrons; et au moment où les provinces du Nord faisaient parvenir des paroles de découragement à Paris, celles du Midi y témoignaient leur joie dans des adresses de félicitations et de reconnaissance que publièrent les journaux de l'époque.

» pays, devant la haute sagesse qui a tant contribué » déjà à sa gloire et à son bien-être. »

Ces paroles que les industriels de Saint-Quentin adressaient à l'empereur étaient parfaitement conformes aux vœux qui avaient été exprimés en plusieurs circonstances par sa chambre de commerce[1].

L'enquête se fit[2]; elle mit en lumière la situation et les ressources de notre industrie, et les tarifs à annexer à la convention commerciale furent, le 16 novembre 1860, définitivement fixés.

Devant un traité qui était revêtu de la signature de la France, les commerçants de Saint-Quentin ne purent, comme le disait leur pétition à l'empereur, que se résigner et s'incliner.....

Une nouvelle voie allait bientôt leur être ouverte, voie hérissée de sacrifices, devant aboutir à une grande lutte, non comme autrefois de fabriques à fabriques ou de contrées à contrées, mais à une lutte entre toutes les nations dont les industries devaient bientôt se trouver confondues.

Le commerce de Saint-Quentin, disons-le de suite, se plaça à la hauteur de la gravité des circonstances, et se prépara à cette lutte pacifique en cherchant à réunir immédiatement dans ses établissements toutes les économies et tous les progrès de la production.

2 La chambre de commerce de Saint-Quentin, constante dans ses vœux, a toujours demandé que les matières premières *fussent affranchies des charges qu'elles avaient à payer à leur entrée en France et qu'ensuite ses marchandises fussent équitablement protégées par des droits.*

3 Voir dans l'enquête, à la date du 7 août 1860, les dépositions des délégués de Saint-Quentin.

Pendant l'année 1860, qui fut celle de la prise de Pékin et de l'annexion des principautés de Nice et de la Savoie à la France[1], le commerce se ressentit naturellement des effets de l'incertitude qui existait sur les futures conditions réservées à ses industries; ses manufacturiers ne pouvant encore se rendre un compte exact des résultats de la concurrence étrangère, cherchaient surtout à vendre beaucoup de marchandises et à en peu produire. Cette situation était inévitable, avec les délais qui avaient été indiqués pour l'exécution du traité du 23 janvier[2], et elle se prolongea l'année suivante.

En 1861 et en 1862 de nombreuses questions politiques, dont la solution était difficile, préoccupaient les esprits. L'année 1861, avec une mauvaise récolte à laquelle on n'avait pu suppléer que par d'onéreuses importations de céréales, avait légué à celle de 1862 la grande affaire de l'esclavage aux Etats-Unis. Un terrible orage survenu de l'autre côté de l'Atlantique venait encore d'assombrir l'horizon commercial. Les germes de division qui existaient depuis longtemps entre les

1 L'annexion à la France obtint à Nice l'unanimité, moins 160 voix qui votèrent *non* et 30 bulletins qui furent déclarés nuls. En Savoie : sur 135,449 électeurs inscrits, 130,839 votèrent ainsi sur cette question : 130,533 demandèrent l'annexion à la France, 235 s'y opposèrent, 71 mirent des bulletins nuls et 4,610 ne votèrent pas. A l'occasion de l'annexion de ces provinces à la France un Te Deum fut chanté dans la ville de Saint-Quentin.

2 La chambre de commerce, par sa délibération du 4 février, avait demandé que les délais fixés pour la mise à exécution du traité de commerce fussent avancés.

états abolitionnistes de l'union Américaine du Nord et les états du Sud, partisans du maintien de l'esclavage, venaient, sous la forme d'une lutte fratricide, de faire éclater une tempête.

Les événements qui agitaient si violemment ces contrées ne pouvaient manquer d'avoir un fâcheux retentissement en Europe, et cette guerre, par ses conséquences sur l'industrie, fit presque un instant oublier le traité de commerce avec l'Angleterre.

Toutes les pensées et les spéculations étaient alors dirigées vers l'Amérique.

La question de l'esclavage pour une république était une cause de désaccord qui devait tôt ou tard éclater. Depuis les derniers jours du mois de décembre 1860, la Caroline du Sud s'était séparée de l'Union par un vote de ses législateurs, et cette décision, sévèrement jugée à Washington, y était considérée comme une trahison qui devait être écrasée par la force.

De là vint entre les deux Amériques une guerre longue, meurtrière et désastreuse, et pour la France non-seulement une diminution considérable dans ses débouchés, mais encore une extrême rareté dans ses approvisionnements, et une excessive cherté dans le prix de ses cotons en laine

Cette guerre eut une grande influence sur le commerce de la France, et particulièrement sur celui de Saint-Quentin, et l'on vit, en 1861 et 1862, les industries de son district qui travaillaient pour l'exportation, obligées de beaucoup restreindre leur production.

Ce fut aussi en 1862 que Londres eut sa seconde exposition universelle[1]. Un décret de l'empereur, du 14 juin 1861, institua une commission spéciale, sous la présidence du prince Napoléon, à l'effet d'organiser les mesures relatives à l'envoi des produits francais à l'exposition universelle de Londres, dont l'ouverture était fixée au 1er mai 1862.

Le département de l'Aisne répondit avec empressement à l'appel qui lui était fait[2], et trois jurys locaux, l'un pour l'arrondissement de Saint-Quentin, l'autre pour celui de Vervins, et enfin le troisième qui comprenait ceux de Laon, Soissons et Chateau-Thierry, furent nommés par le préfet. Ces trois jurys se subdivisèrent en deux sous-divisions, l'une agricole, l'autre industrielle, et une commission fut instituée pour aviser aux moyens d'obtenir une étude aussi complète que possible de l'exposition de Londres, au double point de vue des intérêts agricoles et industriels du département.

De nombreux exposants y prirent part[3], et plusieurs de leurs produits, signalés à l'attention générale, y furent distingués entre tous[4].

1 Le nombre des exposants français y fut de 4,671 pour la France et de 850 pour l'Algérie et les colonies. Ces exposants occupaient au palais de Kensington 13,720 mètres carrés.

2 Voir, dans le livre de ses délibérations, une lettre de la chambre de commerce, du 10 août 1861, qui annonçait à celle de Rouen que les industriels de Saint-Quentin étaient, malgré le traité de commerce, très-disposés à y prendre part.

3 Le département de l'Aisne avait 73 exposants.

4 Parmi ceux qui eurent une médaille, nous citerons : MM. Bernoville frères; Larsonnier frères et Chenest; Boucly-Marchand; Ledoux-Bedu;

La commission départementale qui avait été chargée d'aller étudier sur place les produits agricoles et industriels qui se trouvaient réunis au palais de Kinsington, ainsi que les procédés à l'aide desquels ces produits avaient été obtenus, présenta à la commission centrale des jurys locaux huit rapports : le premier concernait les céréales[1]; le second, les produits divers[2]; le troisième, les engrais[3]; le quatrième, l'espèce bovine[4]; le cinquième, les machines[5]; le sixième, les tissus de laine[6]; le septième, ceux de coton[7], et le huitième, l'espèce chevaline[8].

Ces rapports, qui empruntaient aux nouvelles conditions économiques dans lesquelles se trouvait la France une importance tout exceptionnelle, méritaient la distinction honorable qu'ils reçurent du conseil général du département, qui vota les fonds nécessaires pour les faire publier[9]. Nous y renvoyons nos lecteurs, en leur

Hugues-Cauvin; Huet-Jacquemin; Mennet-Possoz, David et Trouillier; Férouelle et Rolland; Cliff frères; J. Lecointe; Camus; Hutin; Deviolaine frères; de Poilly de Fitz James et Labarbe; l'établissement de Saint-Gobain; Chauny et Cirey; Van Lempoël et Vatin jeune. Parmi ceux qui eurent des mentions honorables : MM. Colombier frères; David frères; C. Rolland; etc.

1 Le rapporteur était : M. Malézieux, de Vobaries.
2 id. M. Minelle, de Villardelle.
3 id. M. Demoncy, de Fresnes.
4 id. M. H. Carrette, d'Auffrique-et-Nogent.
5 id. M. Mariolle-Pinguet, de Saint-Quentin.
6 id. M. Ed. Bernoville, id.
7 id. M. Hugues-Cauvin, id.
8 id. M. Malézieux, du Petit-Fresnoy.

9 Étude de l'exposition universelle de 1862, au point de vue des intérêts agricoles et industriels du département.

signalant toutefois les principales considérations concernant les industries de la laine et du coton qui s'y trouvent[1].

Pour compléter la partie commerciale de cette étude, il nous reste à examiner une question délicate, non celle si grave d'essayer de préciser les effets généraux déjà produits sur le commerce de la France par les réformes économiques inaugurées en 1860, mais celle très-possible de rechercher sincèrement quelle a été jusqu'à présent leur influence sur les principales industries du rayon manufacturier dont la ville de Saint-Quentin est le centre, c'est-à-dire sur celles du coton, de la broderie, de la laine, des tulles, et sur celles de ses établissements de constructions de machines et de ses usines sucrières. Nous devrons dire aussi quelle y a été depuis cette époque la situation de ces industries.

La première impression que causa à Saint-Quentin l'annonce d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne fut pour ses habitants celle d'un sentiment de profond étonnement, et elle fut aussi pour ses manufacturiers un sujet de crainte. Ses résultats furent d'arrêter en partie le mouvement ordinaire des affaires et d'amener presque aussitôt une baisse de 15 à 20 0/0 sur les cotons filés en gros numéros[2]. Les tissus continuèrent cependant à s'écouler, parce que l'approche

1 Voir, aux pièces justificatives, l'appréciation de la commission sur l'exposition de l'Aisne.

2 Pour nous rendre compte aussi exactement que possible des effets du traité de commerce sur les diverses branches de nos industries, nous avons

de la saison du printemps était le moment ordinaire des forts approvisionnements; mais s'ils se vendirent, ils se vendirent moins facilement qu'auparavant et avec une certaine dépréciation dans leurs prix.

A Roubaix, comme à Rouen, comme dans la plupart des grands centres manufacturiers, la nouvelle de ce traité fut également reçue avec un certain sentiment d'animation, qui était justifié alors, et qu'il est facile d'expliquer.

Les fabricants de Saint-Quentin se rappelaient avoir vu dans les vitrines des manufacturiers de Manchester et de Glascow, à l'exposition de 1855, des produits en coton, dont ils n'avaient oublié ni les qualités ni les prix excessivement réduits. Ils se rappelaient avoir examiné des pièces de jaconats, ayant une largeur de 80 centimètres et présentant au quart de pouce français 11 fils en chaîne et 14 en trame, du prix de 15 centimes le mètre ; d'autres en 95 centimètres à 34 centimes; des calicots larges de 80 centimètres à 17 centimes; des jaconats brillantés à 24 et à 38 centimes; et enfin des jupons piqués de 2 mètres 20 centimètres de longueur avec bordures cotés à 65 centimes le jupon[1].

demandé sur cette question des renseignements précis à d'honorables manufacturiers de notre région commerciale, au concours empressé desquels nous devons en partie ceux qui se trouvent dans ce chapitre. Ce concours nous a été utile et nous en remercions MM. Sarrazin, Jules Lehoult, Hugues-Cauvin, Bellet, Guilbert. Touron, Boucly, Mariolle, Lecointe, Ledoux-Bédu, Decroix, Jadas, F. Georges, David, Troullier et autres.

1 Rapport sur la situation de l'industrie des tissus de coton à l'exposition de 1855, page 17. Les échantillons des tissus mentionnés dans ce

Ceux de Roubaix y avaient également remarqué des étoffes pour pantalons, ceux d'Amiens des velours de coton, et ceux de Rouen des percales imprimées, dans des conditions également *très-extraordinaires;* aussi n'était-il pas étonnant que, comme ceux de Saint-Quentin, ils redoutassent l'époque où ces produits arriveraient sur le marché français faire concurrence aux leurs.

Si nous insistons sur cette circonstance que les commerçants français qui allèrent au mois d'octobre 1861 acheter des marchandises à Manchester et à Glascow, n'y retrouvèrent plus les cours *extraordinaires* dont ils avaient été si effrayés à l'exposition de 1855[1], c'est que nous tenons à bien constater que les prix indiqués alors par les commissaires des districts anglais avaient été pour ces fabricants, comme pour nous-mêmes, un motif de crainte et la cause principale de nos appréhensions sur les conséquences de ce traité sur nos industries.

Ce fut cette crainte qui était générale qui amena en 1860 et en 1861 un ralentissement dans les affaires du marché de Saint-Quentin et une baisse sur les prix de ses tissus.

rapport avec les prix fixés par les commissaires des villes de Manchester et de Glascow sont, depuis le mois de décembre 1855, déposé au secrétariat de la chambre de commerce de Saint-Quentin, où l'on peut les voir.

1 Depuis la conclusion du traité de commerce, nous nous sommes souvent demandé, en faisant la part de l'augmentation survenue sur la matière première, quelle avait pu être la cause de cette différence? Nous n'avons pu l'expliquer qu'en l'attribuant ou à des erreurs dans les changes, ou à des indications mal copiées des fabricants de Manchester à leurs commissaires à Paris, ou à celles de ces commissaires aux membres du jury.

En 1861, les cotons filés étaient assez abondants en Angleterre et leurs cours avantageux; aussi à peine nos frontières leur furent-elles ouvertes que, particulièrement en numéros de 40 à 70, il en entra une certaine quantité[1].

Cette nouvelle concurrence produisit une diminution sur ces mêmes numéros français, laquelle aurait été plus considérable si, quelques mois après, par suite des nouvelles d'Amérique où la guerre prenait d'immenses proportions, les cotons en laine et filés ne fussent devenus très-rares et encore plus chers qu'en 1860.

Il est bien aussi d'ajouter qu'en 1862 les filatures de l'Angleterre se trouvaient généralement mieux approvisionnées de matières premières que les nôtres, et que celles de la Belgique, dont les métiers étaient montés pour filer des cotons des Indes, nous envoyèrent de leurs filés, en numéros 8 à 22, qui offrirent à ceux qui les achetaient un certain avantage[2].

En présence de la situation qui était faite aux filateurs français, ceux-ci ne se découragèrent pas et ne reculèrent devant aucun sacrifice. Certains agrandirent leurs usines, d'autres les améliorèrent ou les renouvelèrent, et tous rivalisèrent d'énergie et de

1 En 1861, du mois d'octobre à décembre, c'est-à-dire *en trois mois*, il entra en France, en fil de coton simple, pour 2,438,345 francs; en 1862, pour douze mois, pour 3,522,833 francs et en l'année 1863, seulement pour 1,381,844 francs.

En 1860, en fil de coton, 143 m/m et au-dessus, il en était entré pour 508,530 francs. (Documents statistiques officiels, année 1865).

2 En cette dite année 1862, il entra en France pour 3,847,915 francs de cotons filés de la Belgique, et seulement 1,988,050 francs en 1863. (Documents statistiques de l'administration des douanes, année 1863, page 45.)

zèle pour se placer dans la position de soutenir la concurrence étrangère. La tâche était difficile et onéreuse; cependant, jusqu'à ce jour, ils y ont en partie réussi; et, depuis 1863, sauf pour la fabrication des mousselines très-fines et pour les cotons retords, relativement à ce qu'il s'y consomme, la quantité de cotons anglais qui entre en France n'est pas encore considérable.

Les filatures de Saint-Quentin produisent particulièrement des filés en numéros 20 à 80 en chaîne et de 30 à 90 en trame. Le surplus que ses fabricants de tissus emploient et y achètent, ordinairement par l'intermédiaire d'entrepositaires, proviennent de celles des départements de l'est, du Nord et de la Seine-Inférieure.

La vente des tissus de coton en 1860 et en 1861 s'y ressentit aussi des effets du traité de commerce; leurs prix baissèrent, et cette baisse était le plus généralement amenée par la peur; on se débarrassait avec empressement de ses marchandises, sans se rendre compte des cours de celles de la Grande-Bretagne dont on redoutait l'arrivée prochaine[1].

Les maisons vendant en gros et en détail qui vinrent faire leurs approvisionnements à Saint-Quentin, ayant l'intime conviction que l'introduction en France des produits anglais devait amener une forte diminution dans leurs prix, réduisirent aussi pendant ces deux années l'importance de leurs acquisitions, et n'achetèrent que ce dont elles avaient strictement besoin.

Ce ne fut qu'en 1862, c'est-à-dire quand tous les

1 L'introduction des tissus anglais en France est du mois d'octobre 1861.

grands entrepositaires d'étoffes de coton de Paris[1], de Saint-Quentin et autres villes eurent fait leurs acquisitions en Angleterre; et après qu'ils eurent livré à l'avide curiosité de leurs acheteurs les pièces, les qualités, les genres, les apprêts de toutes les sortes de tissus qui se fabriquent ou se fabriquaient à Manchester ou à Glascow, que ceux-ci reconnurent qu'il y avait lieu de revenir sur les avantages présumés qu'ils s'attendaient à rencontrer dans les qualités et prix des tissus anglais. Ils reconnurent de suite que ceux-ci n'étaient ni mieux tissés, ni mieux blanchis, ni de meilleur goût que ceux des manufactures françaises; que leurs pièces n'avaient ni les largeurs, ni le genre de confection qui conviennent spécialement aux besoins de leur clientelle et qu'ils s'étaient trompés en pensant les produits anglais très-supérieurs aux leurs.

Nous avions, quant à nous, déjà acquis cette conviction, après l'exposition de 1855, « que pour la » plupart des étoffes en coton, les qualités de celles » des fabriques de Saint-Quentin, de l'Alsace ou de » Tarare n'avaient pas à redouter d'être comparées » avec celles de Manchester et de Glascow[2]; » mais, d'un autre côté, d'après les prix qui nous y avaient été indiqués, nous étions resté convaincu qu'il existait positivement entre ceux de l'Angleterre et de la France une différence importante en faveur des produits anglais.

Cette différence si redoutée s'est, nous devons le

1 Voir une note aux pièces justificatives à ce sujet.

2 Rapport sur la situation de l'industrie des tissus de coton à l'exposition universelle de 1855, pages 64 et 65.

dire, trouvée diminuée, à l'époque où chacun a pu se rendre un compte fidèle des cours véritables des tissus des deux nations.

La consommation de la France en tissus de coton [1] est donc généralement restée à ses manufactures, sauf quelques produits, comme des tulles guipures pour l'ameublement, certaines sortes de piqués, de couvertures et autres que l'on demande encore à l'Angleterre et à la Belgique.

Il est facile toutefois d'apprécier l'importance des importations anglaises, non-seulement par celle des droits acquittés par leurs étoffes en coton pendant les mois où en France ceux qui en faisaient le commerce voulurent en essayer[2], mais encore par celle de la valeur réelle de celles qui pendant ces cinq dernières années y sont entrées[3].

1 Nous n'entendons parler que des tissus qui se fabriquent dans le district de Saint-Quentin.

2 Pendant le mois d'octobre 1861, les droits acquittés par les tissus de coton légers, s'élevèrent à . . . . 568,000 francs.
Dans le mois de novembre à 412,000
Dans celui de décembre à 345;000
Dans celui de janvier 1862 à 242,000
Dans celui de février » à 214,000
Depuis, ces chiffres ont encore été de beaucoup réduits.

3 Par les suivants, qui comprennent le relevé de la valeur réelle des étoffes de coton en France pendant ces cinq dernières années, on peut juger que leur importation n'y augmente pas:

En 1861,	tissus en coton écrus et blancs	3,272,288 francs.
En 1862,	id.	3,777,965
En 1863,	id.	2,130,365
En 1864,	id.	3,507,763
En 1865,	id	2,732,975

Cette catégorie comprend toutes les sortes de tissus de coton, sauf les mousselines, les croisés, les basins, qui ne présentent que des importations peu importantes.

Les conséquences de l'exécution des traités sur le genre des tissus brodés qui se confectionnent et se vendent plus particulièrement à Saint-Quentin, furent d'abord d'en faire ralentir la production, déjà diminuée vers les derniers mois de 1860 par les effets de la guerre d'Amérique. Elles furent ensuite d'amener sur notre marché la concurrence d'une sorte de cet article que l'Ecosse fabrique avec avantage et que le commerce français s'empressa d'y aller acheter[1].

Les broderies de Glascow eurent une certaine vogue dont se ressentit la fabrication Saint-Quentinoise[2], mais depuis 1863 celle-ci a repris à peu près son ancienne activité; elle a même multiplié ses produits, et en exécutant avec des métiers à coudre de nouveaux articles pour la confection, elle a donné à cette industrie un développement tel que les négociants qui font ce commerce paraissent peu s'apercevoir maintenant de la place que conserve, sur le marché français, le genre des broderies anglaises.

Il n'en est pas toutefois de même de celles de la Suisse[3] qui paraissent appelées à faire à nos produits

1 Le rapport de la situation industrielle du premier semestre de 1862, adressé par la chambre de commerce de Saint-Quentin au préfet de l'Aisne, estimait à 20 0/0 la baisse sur la main-d'œuvre des broderies, et elle attribuait cette baisse à l'introduction en France de ces broderies d'Ecosse.

2 D'après les documents (années 1863, page 30, et 1864, page 54), voici le chiffre de la valeur des broderies entrées en France:

En 1861,	pour	104,855	francs.
En 1862,	»	169,443	»
En 1863,	»	264,421	»
En 1864	»	394,636	»
En 1865,	»	310,784	»

3 En 1865, il est entré en France, en broderies de la Suisse, pour 489,128 franes. On craint que ce chiffre ne soit bientôt augmenté.

une concurrence bien autrement sérieuse que celles de l'Angleterre.

Quant au commerce des tulles, il fut l'un de ceux qui eurent le plus à souffrir des conséquences du traité du 23 janvier 1860. Les fabricants de cet article se trouvèrent placés dans la fâcheuse condition de lutter contre des tissus étrangers prônés et vantés comme devant être supérieurs aux leurs ; aussi pour liquider les années 1860 et 1861, eurent-ils de nombreux sacrifices à supporter.

Ceux qui le fabriquaient furent les plus malheureux ; ceux qui l'achetaient le furent moins, car ils ne perdirent que sur les marchandises qui restaient dans leurs magasins. Quant à ceux qui faisaient des articles avec des dessins imitant les dentelles et les blondes, ils continuèrent à les écouler avec assez de facilités.

Ce ne fut guère qu'en 1862 que l'industrie des tulles commença à se relever de cette crise ; toutefois, sa fabrication ordinaire se trouva naturellement diminuée de la quantité des pièces de provenance anglaise qui, prohibées avant 1861, purent entrer ensuite en France[1] avec des droits. Dans cette catégorie, se trouvaient des genres spéciaux, comme des tulles guipures, points

1 La France a reçu de l'Angleterre, d'après les documents statistiques (années 1863, page 30, et 1865, page 51), des tulles pour les sommes que voici :

En 1861,	pour 3 mois,	celle de francs	584,531
En 1862.	pour 12 mois,	»	1,689,701
En 1863,	»	»	1,358,028
En 1864,	»	»	1,323,157
En 1865,	»	»	1,202,014

d'esprit et autres pour le tissage desquels leurs fabricants ont conservé sur les nôtres une certaine supériorité. Cette supériorité est attribuée au grand nombre des pièces qu'ils produisent, et à la quantité de leurs cotons retords que l'on continue d'employer en France dans une proportion assez considérable[1]; et à ce sujet, nous exprimons l'espoir de voir bientôt nos filatures en position de livrer à la vente d'aussi fins et d'aussi bons cotons retords que celles de la Grande-Bretagne.

Il faut cependant le reconnaître, avant que d'avoir en France la grande situation qu'elle a en Angleterre, cette industrie a encore beaucoup à faire. Ses imitations de dentelles de soie, ses voiles, voilettes, mantilles et autres articles de goût, s'y vendent sans doute avec succès et en assez grande quantité; mais, pour le commerce des tulles en général, pour celui des guipures et pour celui des tulles dits de Cluny et autres, les fabriques françaises sont encore loin d'avoir l'importance de celles de l'Angleterre[2].

Mais si l'industrie des tulles fut de celles qui eurent le plus à redouter les effets du traité de commerce et qui en ont le plus souffert, il n'en fut pas de même de

1 L'Angleterre, d'après les documents, a fourni à la France les cotons filés retords dont voici la valeur :

En 1861,	pour une somme	de francs	796,861
En 1862,	»	»	2,294,290
En 1863,	»	»	1,353,569
En 1864,	»	»	1,985,782
En 1865,	»	»	2,445,798

L'année 1863 a été celle où, à cause de sa rareté, l'importation du coton a été la moindre.

2 Renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Lecomte, de Paris.

celle de la laine. Ceux des manufacturiers de Saint-Quentin et de ses environs qui se livraient à la fabrication des tissus en laine en vendaient depuis longtemps à Londres et dans la Grande-Bretagne, et quant à eux ils ne furent nullement effrayés d'apprendre que les rapports commerciaux des deux nations allaient être resserrés par un traité[1].

Ce traité n'eut en effet aucune influence sur cette industrie, et elle continua à beaucoup produire jusqu'au jour où les déplorables conséquences du conflit américain, augmentées d'une crise financière et alimentaire, vinrent tout à coup arrêter en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne, le mouvement général des affaires.

L'industrie de la laine commença seulement alors à souffrir, mais elle souffrit comme celle du coton, comme celle de la soie et bien d'autres. Leurs souffrances à toutes avaient des causes différentes. A Rouen, le travail des veilles était supprimé et ses fabricants d'indiennes souffraient, parce qu'au lieu de leur acheter leurs rouenneries, on leur préférait les étoffes de Bradfort et d'Halifax ; à Roubaix, parce qu'en 1862[2] chacun voulait essayer des tissus anglais

2 La France a exporté en Angleterre :

en tissus mérinos :	en 1860,	pour francs	12,448,835
	en 1861,		11,650,380
	en 1862,		20,840,715
en étoffes de laine dites diverses :	en 1860,		20,774,627
	en 1861,		18,805,741
	en 1862,		15,635,376

2 L'Angleterre a exporté en France en tissus mérinos, en 1862, pour 4,451 francs, et en étoffes de laine mélangée, rien en 1860, puisqu'elles

mélangés avec de la laine et du coton ; à Rethel et à Fourmies, parce que les matières brutes étaient trop chères en comparaison des prix des filés ; à Lyon, à Saint-Etienne, à Reims et dans les autres contrées où l'on fabriquait des tissus de soie ou de laine, on souffrait également parce que les marchés américains qui, ordinairement, consommaient considérablement de ces produits, avaient cessé d'en acheter.

En 1862, toutes les industries de la France, comme celles de tous les pays où le commerce avait pris un grand développement, souffraient. La situation était généralement mauvaise, mais elle changea en 1863.

On vit alors l'Angleterre, appréciant les bonnes qualités de nos tissus mérinos et de nos autres étoffes en laine, augmenter l'importance de ses commissions[1], et le Chili et le Pérou venir faire sur notre marché de nombreux achats.

Mais ce qui surtout améliora la situation de cette fabrication, ce fut la préférence que les consommateurs français s'empressèrent de rendre à des étoffes dont ils avaient un instant méconnu la supériorité sur

étaient prohibées ; en 1861, seulement pour 12,173,016 francs, et en 1862 pour 27,385,064 francs.

Depuis, pour les années 1863 et 1864, ce chiffre a été réduit à 18 millions environ, et de plus ces tissus sont à peu près les seuls en laine qui, venant d'Angleterre, entrent en France pour une valeur un peu importante.

1 En étoffes diverses en laine, la France a exporté en Angleterre, pendant l'année 1863, pour 20,790,564 fr.; en 1864, pour 26,627,046 fr. En mérinos : en 1863, pour 31,469,278; en 1864, pour 26,992,573 fr.

Nos relations avec l'Angleterre, en mérinos, augmentent encore : nos exportations se sont élevées pour 1864, à 44,121,550 francs. (Documents statistiques réunis des douanes, année 1865, pages 117 et 118.)

Nous avons déjà fait connaître dans les pages précédentes les chiffres de nos exportations en ces étoffes, pour les années 1860, 1861 et 1862.

celles de l'Angleterre. Dès ce jour, cette industrie avait pris dans le Nord de la France un nouveau développement, qui depuis s'est rarement ralenti.

On peut donc dire que les traités de commerce n'ont eu, quant à présent, sur les genres des étoffes de laine qui se fabriquent dans le district de Saint-Quentin, aucune fâcheuse influence, et qu'au contraire, depuis 1860, des filatures de laine, des tissages mécaniques s'y sont créés ou améliorés, et qu'à Fourmies et dans les pays qui font plus particulièrement des filés, de nouveaux établissements s'y sont montés.

Les filatures de laines n'ont cependant pas été toujours prospères, et comme les autres industries, elles ont eu leurs moments de crise; ainsi en 1861, celles qui filaient des laines pour les tissus nouveaux qui s'exportaient en Allemagne, souffrirent pendant quelque temps sans que l'on puisse attribuer les malaises qu'elles eurent à supporter aux réformes économiques de 1860.

En laine, l'Angleterre nous fournit peu de produits. En tissus, elle nous envoie particulièrement des ***Orléans***, en filés des ***Mohairs*** qui sont un composé de matières végétales, de laine, de poil de chèvre et de soie ; cet article vient de Bradfort. On y achète aussi des ***Schaps***, espèce d'imitation de la soie qui est le produit de cocons avariés que l'on appelle ***Frisons***; mais pour des laines longues peignées, retords ou autres, il n'en entre en France que pour une valeur peu importante[1].

1 Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Guilbert, membre de la chambre de commerce.

Depuis longtemps la ville de Saint-Quentin renfermait dans ses murs des ateliers de construction de machines. En 1826, leur nombre était de 11[1], plus ou moins importants, mais suffisant alors aux besoins de ses usines. Quelques années auparavant, un établissement destiné à fabriquer des pompes à feu, des moulins à blé, des tordoirs pour les huiles et des presses hydrauliques, y avait été fondé. C'est de cet établissement, qui était dirigé par deux hommes capables et intelligents et qui obtenait à l'exposition de 1819 une médaille d'argent, qu'un rapport de cette époque disait : « Les machines exposées par MM. Casalis et » Cordier, d'un nouveau modèle, apporteront à nos » manufactures une force infinie et une régularité » parfaite. Elles sont appelées à les vivifier et permet- » tront d'appeler dans nos ateliers de tissage et de » cardage, cette admirable uniformité de mouvement » sans laquelle la perfection des œuvres délicates ne » saurait être atteinte. »

Depuis, plusieurs de ces ateliers se sont fermés ; d'autres, dans de plus ou moins grandes proportions, se sont élevés ; leur nombre est resté à peu près celui de 1826, mais avec le développement de nos industries et l'augmentation toujours croissante des usines sucrières, ils se sont considérablement accrus. Ils font aujourd'hui non-seulement avec le plus grand succès toutes les machines à vapeur nécessaires à la construction de ces établissements, mais en plus celles

1 Rapport du 3 janvier 1826, à la chambre des manufactures.

qui concernent les industries des chemins de fer, de la mouture des blés, les chaudières et les transmissions de mouvement pour les filatures et les tissages de la laine, du coton et du lin.

Il y a donc lieu de penser que l'application des tarifs que le traité de commerce a mis en vigueur a presque passé dans le domaine des faits accomplis, sans que les constructeurs de Saint-Quentin s'en aperçussent[1] et que ce résultat est dû, en partie, à ce que les fontes qui constituent la plus forte part des matériaux qu'ils emploient, grâce aux acquits-à-caution dont il a été fait un fréquent usage et dont on a su habilement se servir, sont entrées en France sans opérer de variations sensibles sur les prix.

On a écrit et dit que la concurrence anglaise avait été préjudiciable aux intérêts d'un grand nombre de constructeurs français; nous le pensons aussi, mais en ce qui concerne les établissements de cette ville, nous ne pouvons que constater ce fait : c'est que, jusqu'à présent, ils ne s'en sont pas plaints.

La concurrence des produits étrangers n'a pas eu non plus sur la situation de notre industrie sucrière de fâcheuses conséquences, et, si par la suite des traités avec le Zollverein, la Belgique, la Prusse et l'Autriche, il n'est pas possible de prévoir l'avenir qui lui est réservé, on peut au moins apprécier quel en a été le passé et ce qu'en est le présent.

1 Nous devons ces renseignements à la bienveillance de MM. Mariolle frères, Lecointe frères et Villette, qui, dans leurs notes, nous ont écrit : « que les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique n'avaient » eu aucune influence sur la prospérité de leurs ateliers de construction. »

Il y avait en 1860, dans le département de l'Aisne, 65 de ces usines, 66 en 1862 et 78 à la fin de 1864[1]. Dans l'arrondissement de Saint-Quentin, il y en avait 30 en 1860, 30 en 1862 et 32 en 1864[2]; et tout porte à croire que ce nombre sera encore augmenté; ce qui ferait supposer que les fabricants de sucre et les cultivateurs ont confiance dans la prospérité croissante de cette industrie.

Il nous reste maintenant à analyser quelle a pu être sur la situation de cette production l'influence des traités. Voici comment des documents sérieux la résument[3] pendant ces six dernières années :

Nous y lisons : « qu'en 1860-1861, l'humidité fut » la cause de la non-réussite des betteraves, qu'elles » étaient petites, mais que, quoique la production » du sucre ait été faible, les fabricants, par suite » de l'augmentation des prix, ne furent pas aussi » malheureux que leur mauvais rendement[4] pouvait » le faire craindre.

1 En 1860-61, le département de l'Aisne avait produit 19,462,316 kil. de sucre; 33,795,067 en 1862-63; 16,981,051 en 1863-64; 23,395,572 en 1864-65, et enfin 50,725,530 kilogr. représentaient l'importance de sa production jusqu'au 26 avril 1866, dans la campagne de 1865-1866. (Renseignements dus à la bienveillaace de M. Jéronnez, inspecteur spécial des sucres de Saint-Quentin.)

2 De nouvelles fabriques de sucre se montent encore, et il y en aura probablement 83 en 1867 dans le département, et 34 dans l'arrondissement.

3 Extraits des rapports faits en 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865 au conseil général sur la situation de l'industrie sucrière dans le département de l'Aisne.

4 La production du sucre indigène pour 1860-61, fut en France, de 100,876,006 kilogrammes.

Pour la campagne de 1861-1862, on trouve ce renseignement : « que la récolte de la betterave a été » satisfaisante, que sa qualité a été excellente et facile » à travailler, et que cette année a été généralement » considérée comme ayant été bonne, malgré les » cours assez bas qu'eurent à subir les sucres et » les mélasses[1].

En 1862-1863 la production en fut grande, mais les prix encore peu élevés. Les fabricants souffrirent de la concurrence des sucres exotiques en faveur desquels un nouveau tarif avait été décrété. Ce tarif vint ensuite diminuer des résultats que l'on devait attendre meilleurs d'une année productive[2].

En 1863-1864, le rendement de la betterave laissa beaucoup à désirer ; aussi, avant la fin du mois de décembre, la fabrication du sucre était-elle terminée. Sa rareté en fit augmenter le prix, mais cette élévation ne combla pas le déficit de l'année[3].

La récolte de 1864-1865 fut encore médiocre, un peu meilleure cependant que l'année précédente, mais insuffisante ; elle n'eût donné que des bénéfices insignifiants aux fabricants, si le prix du sucre ne s'était pas généralement maintenu entre le cours de 65 à 71 francs les 100 kilogrammes[4].

1 Elle fut pour 1861-62 de 146,414,000.

2 Elle fut pour 1862-63 de 173,677,000.

3 La production du sucre indigène pour 1863-64 fut de 108,467,000 kil.

4 Elle fut pour 1864-65 de 149,014,000 kil.

En 1850-51 cette production n'avait été en chiffres ronds que de 76 millions de kilogrammes ; que de 68 en 1851-52 ; 75 en 1852-53 ; 77 en 1853-54 ; 44 seulement en 1854-55 ; 92 en 1855-56 ; 83 en

La campagne de 1865-1866 a été exceptionnelle dans ses résultats, exceptionnelle par la récolte de ses betteraves comme par la quantité de leur rendement. Elle a dépassé en France une production de 250 millions de kilogrammes et atteint une proportion telle que si, pendant les années qui la suivront, elle progressait encore, la sucrerie indigène suffirait seule aux besoins de la consommation nationale.

Dans l'ensemble des réformes économiques que le gouvernement présenta en 1860, il y en avait une qui pouvait avoir une certaine influence sur l'industrie du sucre de betterave, c'était celle qui en réduisait les droits d'environ 40 pour 0/0. Cette réduction seule en amenait une sur le montant des contributions indirectes de 1861, comparé à celui de 1860, de 53,243,000 francs[1].

Dans les ressources de l'état elle était considérable, et, en la décrétant, la législation avait eu l'espoir de faire augmenter la consommation du sucre dans une proportion qui, avant peu d'années, devait combler ce déficit. Mais il n'en fut pas ainsi, et par suite d'une demande formulée par les raffineurs, tendant à faire

1856-57; 151 en 1857-58; 132 millions 2/3 en 1858-59, et 126 millions 1/2 en 1859-60.

En 1859, le Zollverein, la Prusse et l'Autriche produisirent 214,137,000 kilogrammes de sucres de betteraves et 240,624,000 en 1860.

1 En proposant ses réformes, le gouvernement évaluait que les produits des contributions indirectes de 1861, comparés à ceux de 1860, présenteraient une diminution de 40,119,000 francs, et ces réductions résulteraient de celles sur les droits payés par les sucres, les cotons, les laines, le café et la navigation, s'élevant à 88,594,000 francs; mais ramenés au chiffre de 40 millions par l'élévation de l'impôt sur les alcools, etc.

recenser les sucres existants dans leurs magasins, au moment de l'application du droit réduit, et d'obtenir la remise de la portion de celui payé, ceux-ci, pour échapper à la perte que ce refus pouvait leur causer, s'arrangèrent de façon à ne plus avoir pour cette époque des sucres ayant acquitté le droit. Il en résulta une interruption dans la fabrication et dans la vente de ceux raffinés, dont les cours s'élevèrent, tandis que ceux des sucres bruts restèrent fort bas [1].

Pour s'approvisionner, le commerce d'épicerie fut alors forcé de subir des conditions peu favorables et notamment d'accepter pour des délais prolongés celles de marchés fermes et à des prix dont rien ne justifiait l'élévation. De là plusieurs effets fâcheux.

Le gouvernement se hâta de faire suspendre cette réduction et de rétablir les tarifs qui existaient. Ces tarifs se trouvèrent ensuite confirmés par la législation de 1863.

Ainsi, la culture de la betterave, après avoir subi les vicissitudes les plus diverses et failli être supprimée par le législateur, a fini par triompher et devenir une nécessité de l'époque. Installée d'abord dans les départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de l'Oise, elle tend depuis à se propager dans toutes les contrées où le climat et le sol paraissent lui être favorables, et elle sera bientôt pour les régions du nord ce qu'est la vigne pour celles du midi.

1 Renseignements que nous devons à l'obligeance de M. F. Georges, membre du conseil général de l'Aisne.

Toutefois, il ressort de l'examen du tableau de la production par tonnes du sucre de betteraves en France et en Allemagne depuis six années[1], une instruction qui n'échappera sans doute pas aux méditations de ceux qui en fabriquent : c'est que, si cette industrie est prospère en France, elle ne l'est pas moins en Allemagne qui en produit beaucoup et où elle est protégée par une législation favorable et par la modicité des salaires de ses ouvriers. Le Zollverein, comme la France, augmente chaque année le nombre de ses usines, et nos fabricants doivent s'attendre à rencontrer souvent sur les marchés étrangers les sucres allemands venant disputer aux leurs la préférence des acheteurs.

Si donc, jusqu'à présent, les traités de commerce n'ont eu sur les sucreries de betteraves qu'une passagère influence, on doit s'en féliciter ; mais en sera-t-il toujours de même ?

Les traités n'ont pas eu non plus sur l'industrie du

1 Tableau par tonnes de la production du sucre de betteraves depuis six années en France, en Allemagne et en Belgique.

NATIONS	1859-60	1860-61	1861-62	1862-63	1863-64	1864-65
France.	126,500	100,876	146,414	173,677	108,467	149,014
Zollverein.	145,759	125,520	125,763	138,042	151,180	165,978
Prusse.	67,035	53 707	48,484	30,309	34,236	42,500
Autriche.	66,711	60,397	54,396	76,247	58,452	84,564
Belgique.	20,658	13,850	17,854	21,960	20,031	21,894

Nous devions ces renseignements à M. Bauchart-Demarolle, membre de la chambre de commerce, qu'une mort prématurée et regrettable vient d'enlever à sa famille et à ses amis.

coton toutes les funestes conséquences que redoutaient ses manufacturiers, et la guerre d'Amérique surtout a été l'événement imprévu qui a détourné le coup dont elle était menacée.

Les importations des cotons en laine, qui avaient été de 85 millions en 1860 et qui s'étaient élevés à 121 millions en 1861, par suite de cette guerre se sont trouvées réduites, en 1862[1], à 36, et à 50 millions en 1863. Leurs cours (et pour cette citation nous prendrons le Louisiane, sorte ordinaire du coton américain), leurs cours qui étaient, le 1 janvier 1861, à 85 francs, à 138 à la même époque en 1862, étaient côtés, le 8 janvier 1863, à 290 francs et à 344 fr. en 1864.

Cette rareté et cette cherté étaient excessives, et plus que toutes les autres, la nation anglaise, atteinte dans la plus considérable de ses industries, eut à en souffrir. Aussi, qu'arriva-t-il? c'est que ses manufacturiers, qui avaient à satisfaire aux besoins ordinaires de leurs immenses débouchés, recherchèrent peu la clientèle de la France...

La différence entre 36 et 50 millions de kilogrammes de cotons importés en 1862 et en 1863, et celle de 121 en 1861 et même de 85 en 1860, jointe à l'augmentation que venait d'avoir à subir cette matière première de quatre fois sa valeur ordinaire, ne pouvaient que produire un grand vide dans cette fabrication. Ce vide,

1 Le manque du coton a, dit-on, fait perdre aux nations du globe six milliards de production et de travail (Discours de M. J Brame, député, séance du corps législatif, du 18 janvier 1864.)

estimé pour deux années à 600 millions de francs[1], fut nécessairement comblé par les autres industries textiles. A défaut d'étoffes de coton, les consommateurs durent acheter des étoffes en laine et remplacer les toiles de coton par des toiles de lin ou de chanvre; de sorte que l'argent, appliqué ordinairement aux acquisitions des tissus en coton, servit pendant 2 ou 3 ans à procurer une très-grande activité aux manufactures de la laine et du lin.

Si la coïncidence du moment où les traités furent mis en vigueur avec celui où la guerre d'Amérique prit une grande proportion ne permet pas d'affirmer si lespertes qu'eurent à supporter les industries du coton, pendant les années 1860, 1861, 1862 et même 1864, doivent être attribuées aux conséquences des nouvelles réformes, ou au conflit américain qui privait ses manufactures de coton de ses matières premières, il est à croire que ces deux circonstances y contribuèrent, et que ce qui résulte de tous les faits connus, c'est que pour les industries textiles l'épreuve n'est pas terminée et que la prononciation du jugement définitif semble être réservée d'abord pour l'époque où les prix de cotons seront ce qu'en 1860 ils étaient, pour celle où la situation commerciale de l'Amérique sera redevenue ce qu'elle était avant la guerre, et pour celle enfin où les 40 millions de broches[2] que peuvent faire

1 Discours de M. Pouyer-Quertier au corps législatif, séance du 18 janvier 1864.

2 Discours de M. J. Brame, séance du corps législatif du 18 janvier 1864.

ourner les filatures anglaises, rentrées sur les marchés du monde, pourront venir y faire concurrence à nos produits.

Une justice doit toutefois être rendue aux manufacturiers français. Si, en voyant se dresser devant eux un avenir inconnu ils ne furent pas tous de chaleureux partisans des traités de commerce, parce qu'ils pensaient qu'un grand pays doit savoir faire ses affaires lui-même et rester libre de ses actions pour mieux apprécier les faits et réparer ses erreurs ; si plusieurs regrettaient même que l'on ait soustrait à la discussion législative une réforme qui modifiait si radicalement notre régime douanier, tous, au moins, protectionistes, prohibitionistes ou libre-échangistes, s'inclinèrent devant un fait accompli, et se mirent immédiatement à l'œuvre pour faire apporter dans leurs usines les améliorations que leur outillage et leur fabrication pouvaient réclamer. Sans avoir égard aux sacrifices qu'ils allaient s'imposer, ils réunirent alors leurs forces et leurs intelligences pour triompher des périls d'une situation difficile, et avec leurs forces, leur courage et leur intelligence, ils sont parvenus non-seulement à conserver la consommation de leur pays et à rester en possession de son marché, mais encore à soutenir la concurrence des autres nations[1].

C'est là un fait considérable à enregistrer dans les annales du commerce français.

1 D'après les documents statistiques réunis par l'administration des

Mais si les traités, grâce aussi aux droits qui protégent nos industries, n'ont eu jusqu'à présent sur celles de Saint-Quentin qu'une influence peu sensible, doit-on en tirer cette conséquence que cette situation soit tellement garantie, qu'il n'y ait plus à se préoccuper de celle que ces mêmes traités pourront produire, quand une très-sérieuse concurrence sera établie entre les différentes marchandises de toutes les nations? L'avenir semble-t-il donc tellement assuré que l'on ne doive plus se préoccuper des nuages un peu sombres dont naguères encore on redoutait les surprises? Ne citons qu'un fait, il est récent : il y a peu d'années, ne disait-on pas que les traités de commerce étaient appelés à consolider la paix, que les guerres devenaient presque impossibles et qu'elles devaient désormais être regardées comme une folie par l'argent qu'elles coûtent, la dévastation qu'elles sèment et le sang dont elles inondent la terre? Ne le disait-on pas? et cependant, en dépit des traités, n'est-il pas survenu une guerre peu prévue et meurtrière entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie? Dans cette situation, nous le demandons, l'industrie ne doit-elle pas se tenir sur ses gardes?

douanes, voici le relevé des exportations françaises en tissus de coton écrus ou blancs, en Angleterre :

En 1861,	623,588	francs.
En 1862,	758,570	»
En 1863,	9,375,290	»
En 1864,	5,361,979	»
En 1865,	2,587,141	»

Le montant total de nos exportations, en tissus de coton écrus et blancs, en y comprenant l'Algérie, s'est élevé en 1861 à 23,785,158 francs; en 1862, à 21,134,995 francs; en 1863, à 48,827,642 francs; en 1864, à 44,695,695 francs, et en 1865, à 45,382,245 francs.

Quant à nous, si nous avions à dire notre opinion, nous la formulerions ainsi : C'est que tout en se félicitant de la situation dans laquelle la conclusion des traités a laissé nos manufactures, celles-ci doivent se préparer à la lutte, en étudiant le caractère spécial des industries de leurs rivaux, les conditions de travail dans lesquelles ils se trouvent et les avantages *des fusils à aiguilles*, contre lesquels elles auront un jour à défendre leur commerce.

C'est dans ce but que nous rappellerons les principales conditions économiques dans lesquelles se trouvent aujourd'hui la France, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne.

Nous le ferons en quelques mots, en parlant peu de la France qui, par la fécondité de son territoire et par le génie inventif de ses populations, est devenue la première puissance du continent.

Les avantages remarquables de sa situation sont connus, et l'on sait que ce n'est pas l'esprit mercantile qui a dirigé le développement de son commerce extérieur, mais bien plutôt l'excellence des produits de son sol et de ses manufactures; nous dirons seulement que l'art et le goût qui dominent dans toutes les branches de son industrie et son inépuisable fécondité d'imagination sont des titres qui lui assurent l'empire de la mode.

Aucune nation ne possède comme elle et au même degré le secret de rajeunir continuellement, par d'inimitables fantaisies, la forme et la disposition des couleurs; c'est à ce don créateur de la nouveauté,

parfois si frivole en apparence, qu'elle doit certainement la préférence qu'elle obtient pour la plupart de ses produits. Cette préférence, qui semble s'étendre à tout ce qui sort de ses ateliers, est encore appelée à augmenter avec l'essor que reçoivent ses établissements industriels; aussi, ses manufacturiers auront-ils raison de les diriger plus particulièrement vers les productions de goût où ils excellent.

La France a donc, sans partage, l'avantage de la nouveauté, et celui de faire habituellement de beaux et de très-bons produits. C'est à l'excellence de leurs qualités et à leur gracieuse variété qu'elle doit aussi d'avoir pu, avec un faible droit de protection, soutenir la concurrence redoutée de ceux des autres nations. Seulement, ce qu'il lui importe, c'est de savoir conserver les avantages de cette précieuse conquête, et de se rappeler sans cesse que le progrès qui marche est la vie de la civilisation, mais que si ce progrès s'arrête ou languit, c'est une preuve que la suprématie que l'on avait va vous échapper.

La puissance commerciale de l'Angleterre, on doit le reconnaître, a plus de grandeur[1] que celle de la France. Elle représente dans l'industrie la force du levier plutôt que l'art, l'utile et la quantité plutôt que l'agréable. Son industrie manufacturière n'a pas de rivale sous le rapport de la puissance d'organisation, et elle est favorisée par une abondance de ressources

1 Ch. Vogel. *Du commerce et du progrès de la puissance commerciale de l'Angleterre et de la France*, tome Ier, page 82.

tout à fait exceptionnelle en combustible et en métaux utiles. La possession de ses vastes colonies, que ses produits alimentent, contribue aussi à multiplier ses débouchés.

Plus qu'aucune autre, l'industrie britannique porte le caractère de l'universalité; cependant, après ses travaux métallurgiques, c'est dans la filature et dans le tissage du coton que réside surtout sa puissance. Cette puissance est grande; car elle vend au monde pour 1,500 millions de tissus de coton, quand la France n'en vend encore que pour 96[1], et avec un tiers d'ouvriers seulement en plus, elle en fabrique au moins cinq fois autant que celle-ci[2].

L'immense développement d'une industrie[3], dont rien n'approche l'essor, suffit pour assurer à la Grande-Bretagne le premier rang parmi les pays manufacturiers. Ce rang ne peut lui être contesté, et la France doit, quant à présent, se contenter du second.

L'Angleterre fabrique particulièrement les produits d'une consommation générale, et ses efforts tendent chaque jour à substituer la force industrielle au travail de l'homme. Ses manufacturiers, aidés par la nature de leur sol, possèdent de plus cette patience d'investigation et cette entente d'économie industrielle qui

1 Discours de M. Ch. Dupin, au sénat, le 11 mai 1866.

2 Discours de M. Baroche, président du conseil d'état, du 19 mars 1862.

3 Les membres anglais du jury de la 19e classe à l'exposition de 1855 estimaient que le coton occupe dans le monde industriel environ 3 millions d'ouvriers, qui ordinairement produisent chaque année pour 3 milliards et demi ou 4 milliards de marchandises.

consiste à savoir fabriquer de tout, mais juste ce qui convient à leurs grandes consommations. Ils produisent beaucoup des mêmes marchandises, afin de les produire à meilleur marché; et, s'ils recherchent peu les articles nouveaux, c'est qu'ils croient être plus certains d'écouler et avec plus d'avantages leurs bons anciens dessins dans les contrées où ils ont l'habitude de les expédier. En général les anglais créent peu; c'est le contraire en France, où les fabricants inventent sans cesse et où ils trouvent leurs inspirations dans leur bon goût, qu'ils savent imposer à leurs acheteurs. En France, pourvu que les étoffes que l'on y fabrique soient jolies, on s'occupe peu des contrées où on les fera réussir.

En temps de calme et de prospérité, la concurrence de la Grande-Bretagne peut ne pas être très-dangereuse; car avec ses débouchés, elle écoule la généralité de ses produits; mais en sera-t-il de même quand arriveront ces époques de crise qui se renouvellent si souvent aujourd'hui? n'est-il pas à craindre alors que ses manufactures, pour se procurer de l'argent, ne s'empressent de jeter à vil prix sur le marché français, non des fines ou nouvelles étoffes de coton qu'elles font peu, mais de grandes quantités de leurs cotons filés simples et retords, de leurs piqués, de leurs jaconats, nansoucks, calicots et des autres produits de qualités moyennes dont elles fabriquent beaucoup? Là doit être la préoccupation de nos industriels, car là se trouve, suivant nous, un danger et une crainte.

La Suisse, dont le traité de commerce avec la France

est récent, occupe en Europe l'un des premiers rangs parmi les nations qui fabriquent le coton ; ce rang, elle le doit à la perfection de ses tissus et aux prix auxquels elles les livre à la consommation; elle doit ensuite la prospérité de ses manufactures au bon marché de ses denrées alimentaires, à la sobriété de ses habitants, à la modicité du salaire de ses ouvriers et à ses nombreuses chutes d'eau qui remplacent le combustible.

Mais c'est particulièrement, nous l'avons dit, pour ses mousselines brodées pour l'ameublement et pour la lingerie, que cette contrée paraît devoir faire une concurrence très-redoutable aux produits similaires français, et cette concurrence, si l'on s'en rapporte aux plus récents documents statistiques, est appelée à devenir de plus en plus sérieuse[1]. En effet, la Suisse fabrique maintenant avec des métiers mécaniques de nouveaux genres de broderies, qui chaque jour davantage viennent disputer le marché de la France aux produits de ses brodeuses.

Quant à la Belgique, qui forme une partie de cette ancienne province des Flandres qui, au XIIIe siècle, s'était associée avec les villes de Saint-Quentin, d'Amiens, de Cambrai, Valenciennes et autres pour vendre ses draps à l'Angleterre, et qui, depuis sa révolution de 1830, constituée en royaume, est largement entrée dans la voie des progrès, elle a vu grandir ses

1 Pour l'année 1865, c'est-à-dire depuis la conclusion du traité de commerce avec la Suisse, il est entré en France, non-seulement pour 489,128 francs de broderies à la main, mais encore pour les trois premiers mois de 1866, ce chiffre s'est élevé à 233,266 francs, et il tend encore à s'augmenter.

relations, son influence et ses ressources. Douée d'un génie éminemment pratique, elle a compris que le commerce et l'industrie ne pouvaient, au sein de la paix publique, que se développer sous l'égide des lois et de la liberté. Son sol fertile s'est couvert de chemins de fer, de canaux et de routes, et son intelligente et laborieuse population est venue remplir ses ateliers. La Belgique est une nation essentiellement industrielle, et sa vitalité est aussi ardente, aussi énergique qu'à l'époque où elle était le berceau de l'industrie. Les produits principaux qu'elle fournit à la France sont ses houilles [1], ses fers, ses toiles, ses fils écrus et ses dentelles. Nous avons également fait connaître que, depuis son traité de commerce, elle y envoyait d'assez grandes quantités de filés de coton, de grosses étoffes, des piqués et des couvertures de coton [2]. Ses conditions de production sont trop favorables pour que toutes ses marchandises ne viennent pas bientôt sur tous les marchés faire concurrence à celles des autres nations.

L'Allemagne, ce pays des hanses et du commerce ancien, qui, par sa réformation, contribua si puissamment au développement du genre humain et à qui il arriva ce qui arrive souvent, c'est qu'il fut de tous les peuples celui qui retira de cette source de prospérité le

1 Voici le relevé des houilles belges et anglaises, entrées en France:

En 1863,	de Belgique,	s'élevant à 51,465,989;	d'Angleterre,	21,800,465
En 1864,	»	» 60,277,100;	»	23,896,898
En 1865.	»	» 65,367,345;	»	28,289,352

(Documents statistiques de la douane).

2 C'est la ville de Gand, particulièrement, qui fournit d'excellents cotons filés en gros numéros, et des étoffes en coton, que la Belgique produit en très-bonne qualité.

plus mince avantage, l'Allemagne est une contrée qui fabrique généralement bien tout ce qu'elle fait; ses étoffes en coton, en laine, en fil ou en soie, sont de bonnes qualités. Si elles ne sont pas remarquables par le goût et la nouveauté, elles le sont par l'extrême modicité des prix auxquels elles sont vendues.

La Saxe fait à Plauen des rideaux et des stores en gaze et en mousseline brochée, aussi bien et meilleur marché peut-être que n'importe dans quelles contrées de l'Europe; et l'Autriche a des manufactures de velours et de tissus en laine et en coton qui méritent tout le bien que l'on peut dire de marchandises qui, sous beaucoup de rapports, laissent fort peu à désirer.

Nous avons, en 1855, appelé l'attention du commerce[1] sur des siamoises, peluches, flanelles en coton, imitation de peaux de tigre, qui figuraient à cette exposition. Ces étoffes étaient bien le produit le plus extraordinaire qui fut soumis à l'appréciation des jurés de la XIXe classe. Appelé Kalmouck et fait à Gladbach (Prusse-Rhénane), ce tissu était très-fort et fabriqué avec de gros cotons; il était large de 60 à 65 centimètres, épais comme l'une de nos meilleures qualités de molleton, et son prix inconcevable, et cependant certifié[2], n'était que de 40 à 70 centimes le mètre.

Pour beaucoup de ses produits, l'Allemagne possède de véritables éléments de réussite. La vie ordinaire et les salaires y sont à bon marché, les ouvriers

1 *Rapport sur la situation de l'industrie du coton*, page 26.
2 Voir le compte-rendu de l'exposition de 1855 aux pièces justificatives.

y ont des habitudes d'ordre et, qualités bien rares, ils ont non-seulement l'exactitude du travail, mais encore la discipline de l'atelier.

Cet empire, on le verra un jour, est appelé à faire une très-sérieuse concurrence à nos industries textiles et sucrières, et les manufacturiers français auront bien raison d'y penser et d'y prendre garde.

Dans une étude consacrée au commerce et aux industries d'un district manufacturier, étude écrite peu d'années après l'époque où les barrières des douanes venaient d'être abaissées, nous ne pouvions pas nous dispenser d'examiner les conséquences du nouveau régime économique qui allait remplacer l'ancien et de dire les appréhensions qui restent comme celles qui ont été dissipées. C'est ce que nous venons de faire avec franchise, et nous le pouvions d'autant plus facilement, que nous avons toujours été de ceux qui, en voulant les progrès de la puissance industrielle de la France, n'ont jamais demandé pour ses manufacturiers que la diminution successive des droits qu'y payaient à leur entrée leurs matières premières, et l'équitable protection dont avaient besoin leurs produits fabriqués.

Telle est notre opinion sur des traités très-vite conclus, mais qui ne doivent pas être jugés avec la même célérité. Nous la complèterons en nous associant sans réserve à l'opinion exprimée, à leur sujet, par un honorable sénateur que l'industrie française a toujours considéré comme l'un de ses plus dévoués et savants défenseurs, et en citant les paroles prononcées au

sénat, le 11 mai 1866, par M. le baron Ch. Dupin, nous nous associons, nous le répétons, à la déclaration qu'elles expriment :

« J'avais conçu, tout d'abord, y a-t-il dit, de très-
» sérieuses appréhensions au sujet du traité de com-
» merce, non pas que je doutasse de la sagesse du
» gouvernement, mais ayant étudié depuis longtemps
» les anglais et l'immensité des ressources dont ils
» disposent, je craignais que les précautions prises
» par ce traité ne fussent pas suffisantes pour nous
» permettre de lutter contre la redoutable concurrence
» de l'Angleterre. J'avais tort, les précautions étaient
» suffisantes, et la meilleure preuve, c'est que le chif-
» fre de nos exportations en Angleterre, qui était en
» 1860 de 598 millions environ, est aujourd'hui de
» 874 millions, ce qui présente 46 pour 0/0 d'accrois-
» sement. Eh bien! je suis heureux de ce résultat qui
» a dépassé nos espérances, et, en faisant cette décla-
» ration, je donne la mesure de ma sincérité. »

Cette opinion sage et juste est aussi la nôtre. Elle servira de résumé et de conclusion à ce que nous avons écrit sur l'une des plus importantes réformes économiques du XIXe siècle.

Et maintenant, en quittant un aussi grave sujet, nous dirons à la gloire de nos manufacturiers que les traités que la France vient de conclure avec les autres nations étaient l'épreuve la plus redoutable qu'ils pussent jamais avoir à traverser, et que cependant, grâce à leur énergique intelligence et à d'onéreux sacrifices, l'épreuve s'est faite mieux qu'on ne le croyait. Toutefois

nous conseillerons aux industriels du district de Saint-Quentin de ne pas trop compter sur une victoire qui n'est pas encore complètement définitive, et de se souvenir, quand arriveront les crises de marchandises, que ce qu'ils ont le plus à redouter, c'est surtout la concurrence des filés, des tulles et des étoffes en coton de l'Angleterre; c'est celle des broderies de la Suisse et même celle des sucres de betteraves de l'Allemagne.

Nos lecteurs connaissent maintenant les noms et les genres des produits qui, depuis le XI[e] siècle, se sont fabriqués dans les environs de Saint-Quentin, et dont, dans les différents chapitres de cet ouvrage, nous avons cherché à relater les origines et l'importance. Il ne nous reste plus qu'à leur indiquer ceux qui s'y font au moment où nous allons le terminer.

Saint-Quentin, qui fut l'un des berceaux de l'industrie du coton, ne possède qu'un trop petit nombre de filatures[1], que ses habitants voudraient voir augmenter, parce que les filés qu'elles produisent sont tout-à-fait insuffisants pour les besoins de sa fabrication de tissus.

Toutefois si le nombre des filatures de coton n'y augmente pas, il n'en est pas de même de celles qui filent la laine[2]. Jamais ce district n'en avait eu autant,

1 On estime à 80,000 broches environ le nombre de celles qui tournent dans les 8 ou 9 filatures de Saint-Quentin, de Roupy et de la Bussière; de 15 à 17 millions le chiffre des filés qui s'y vendent, et de 25 à 30 millions celui des tissus en coton qui s'y fabriquent annuellement (Nous devons ces appréciations sur la moyenne présumée des affaires qui, approximativement, ont pu s'y traiter depuis 2 ou 3 ans, à plusieurs de ses honorables négociants)

2 Il y a en 1866, dans la ville de Saint-Quentin 4 filatures en laine, qui ont de 28 à 30,000 broches, avec peignages et tissages mécaniques.

et cependant leurs produits sont encore loin de suffire à alimenter une partie du travail des milliers de tisseurs qui continuent à y être employés, non-seulement par les contre-maîtres des maisons de Paris, de Saint-Quentin, de Bohain ou d'Origny, mais aussi par ceux des villes de Roubaix, de Reims et de Rouen.

Les genres des étoffes de coton qui s'y font sont principalement des mousselines et des gazes pour l'ameublement[1], des piqués de mille espèces, des jaconats, nansoucks, mousselines unies, plumetis; des tissus plissés pour devants de chemises, article qui date de 1839 et dont la consommation devient importante, des calicots, des percales, des cretonnes, des basins, des brillantés, des jaconats façonnés, des tulles unis, des tulles brodés et des dentelles[2]. Il s'y fabrique encore quelques gazes unies, joncs et lapins, et autres articles anciens, mais en petites quantités.

Le commerce de la broderie continue à y prospérer et à y occuper toutes ses ouvrières[3].

Ce commerce se divise pour ainsi dire actuellement en deux catégories : celle de la broderie à la main et celle à la mécanique. La broderie qui se fait à la mécanique est un nouvel exemple de l'avenir considérable réservé au travail qui se produit avec des machines ;

1 Le nombre des maisons qui y vendent en blanc des tissus en coton est de 68. Celui des commissionnaires de tissus écrus, de 41. (Statistique de 1865.)

2 Celui des négociants qui font le commerce des tulles unis et brodés est de 38. (Statistique de 1865.)

3 Celui de ceux qui se livrent à l'industrie de la broderie est de 57. (Statistique de 1865.)

car ce genre de broderie paraît appelé à fournir une bien plus grande quantité de marchandises à la consommation que celle à la main. — L'une est l'avenir et l'autre le passé.

A ce commerce est venu s'en joindre un autre, qui prend de l'importance et qui consiste, comme nous l'avons dit, à faire, avec les métiers à coudre, de petits articles de lingerie généralement demandés pour les confections de lingerie. Cette nouvelle industrie est tellement florissante qu'elle va rechercher des ouvrières jusque dans l'arrondissement de Laon [1].

Quant à la fabrication des étoffes en laine [2], elle n'est plus comme autrefois circonscrite dans les deux cantons de Bohain et de Ribemont, elle s'est aujourd'hui répandue dans presque toutes les communes des arrondissements de Saint-Quentin, de Vervins et de Cambrai. C'est désormais une grande industrie qui y varie ses productions à l'infini. Voici celles qui, en 1866, y sont plus particulièrement recherchées: en tissus de laine pure: les mousselines, les cachemires d'Ecosse, les mérinos, les toiles reps, les popelines et les organdis; en tissus coton et laine: les toiles de l'Inde, les valencias, les taffetas, les gazes barége anglais, les mozambiques et les crêpes de Nice; en tissus soie et laine: les crêpes d'Espagne, les taffetas

1 Une maison de Paris ayant à Saint-Quentin une succursale pour ses achats de tissus et sa fabrication de broderies, vient de créer à Tergnier un atelier de broderies.

2 Il n'y a que 9 maisons importantes à Saint-Quentin qui s'occupent de la fabrication des étoffes de laine, mais il y en a un bien plus grand nombre à Bohain, Fresnoy et à Origny-Sainte-Benoîte.

de Paris, les linons, grenadines, florentines et bizantines; en tissus soie pour voiles: les gazes dona, gazes grenadines, gazes de soie, fichus et voilettes.

Ces industries en entraînent d'autres à leur suite. Ainsi, après les filateurs et les fabricants de tissus[1], il y a les mécaniciens constructeurs de machines, les pareurs de coton[2], les grilleurs[3], les découpeurs[4], les blanchisseurs[5], les teinturiers[6], et les apprêteurs d'étoffes[7].

Après ceux-ci, il y a encore d'autres établissements industriels[8], et un entre autres où l'on fait des ressorts de jupons qui servent aux crinolines.

Les caprices des lois de la mode n'ont le plus souvent qu'une courte et éphémère durée, et sans pouvoir préciser ce que sera celle de ce produit, nous dirons seulement que voilà plusieurs années que pour cet emploi l'on fabrique à Saint-Quentin des ressorts de jupons, lesquels se font dans une usine parfaitement dirigée et dans laquelle se trouvent deux machines à vapeur de la force de 60 chevaux; nous dirons encore que cette usine contient 600 métiers à couvrir l'acier, qui pro-

1 Saint-Quentin possède 7 tissages mécaniques.

2 10 parages de coton.

3 4 grillages.

4 2 découpages de tissus avec machines mécaniques.

5 8 blanchisseries de tissus.

6 7 teinturiers de cotons, soie et laine.

7 10 apprêteurs de tissus.

8 Fabriques de savon vert, de chocolat, de jus de réglisse, etc. (Renseignements puisés aux statistiques industrielles et dans l'*Almanach annuaire de l'arrondissement de Saint-Quentin*.

duisent chaque jour de 15 à 1600 pièces de ressorts, c'est-à-dire environ 25 millions de mètres d'acier par année[1]. Cette fabrication est une nouvelle industrie qui mérite d'être connue, appréciée et encouragée.

La ville de Saint-Quentin est aujourd'hui le centre, non-seulement d'une grande fabrication de tissus de mille espèces, mais encore celui d'opérations très-considérables en banque[2], en sucres, en alcools[3], en huiles, en vins[4], en bois[5], en farines, en toiles, en denrées coloniales[6], en carrosserie, en charbons de terre[7], en meubles et en bien d'autres produits. Elle est tout à la fois une cité industrielle de premier ordre et une grande cité de commerce.

Son arrondissement marche, quant à l'importance des affaires qui s'y traitent, à la tête de ceux qui forment le département de l'Aisne. Ce département n'est pas seulement un de ceux où l'industrie et le commerce tendent à prendre le plus grand développement, mais il est encore de ceux qui se distinguent le plus par leurs

1 Renseignements qui émanent de l'honorable manufacturier, propriétaire de cette usine.

2 Le chiffre des affaires traitées par les maisons de banque de Saint-Quentin, ayant succursales à Paris, qui n'était que de 204,025,129 francs en 1847, et, en 1856, de 1,043,599,492 francs, s'est élevé, en 1863, à 1,543,282,982 francs.

3 Saint-Quentin possède dans sa banlieue l'établissement le plus considérable d'alcools qui soit en France, et dans la ville des fabriques très-belles et importantes d'huiles.

4 Il y a à Saint-Quentin 30 maisons qui font le commerce en gros des vins et eaux-de-vie.

5 7 des bois de constructions.

6 23 des denrées coloniales.

7 32 de charbons de terre.

cultures industrielles, leurs nombreuses usines agricoles, leurs races de bestiaux, leurs mines et leurs bois.

On y cultive le froment[1], les légumes et le lin, et on y cultive avec le même succès les graines oléagineuses et la betterave. La betterave, pour ne citer qu'un exemple, a permis de quadrupler les existences de son bétail et de porter le rendement de ses céréales au chiffre le plus satisfaisant. Ainsi, « dans les meilleures fermes de la région, » a dit un écrivain spécialiste auquel nous laissons la responsabilité du renseignement[2] : « lorsque les saisons ne sont pas » trop contraires, le blé sur betteraves ne donne pas » moins de 30 à 35 hectolitres par hectare, et parfois » même il en donne exceptionnellement jusqu'à 40 ; » avec ce rendement ses prix de revient devraient y » varier de 10 à 13 francs l'hectolitre. »

La betterave, depuis quelques années, est devenue l'une des plus importantes cultures d'un département où chacun des arrondissements a un plus ou moins grand nombre de fabriques de sucre[3].

1 Pendant les 15 années qui ont précédé la révolution de 1789, le froment s'est vendu dans la circonscription territoriale qui forme aujourd'hui le département de l'Aisne 8 livres 4 sols 11 deniers le quintal ancien, en moyenne.

2 M. Jacques Valserres. — *Situation économique de la région du Nord* (*Journal de l'Aisne* du 22 mai 1866).

3 Voici ce qu'ont produit pour la campagne 1865-1866, et par arrondissements, *jusqu'au 26 avril 1866*, les fabriques de sucre du département de l'Aisne :

L'arrondissement de Laon	20,897,966 kilogr.
Celui de Saint-Quentin	18,824,568 »
Celui de Soissons	8,053,178 »
Celui de Vervins	2,302,063 »
Celui de Château-Thierry	647,755 »

Ce renseignement officiel permet d'apprécier le rang qu'occupent ces cinq arrondissements dans la production du sucre du département.

Si nous avions à rendre compte de son agriculture, nous aurions à montrer que, nulle part, elle n'est plus développée, ni plus avancée; mais laissant à d'autres, plus autorisés, le soin d'en faire connaître le brillant avenir, nous allons seulement, en terminant cette étude, montrer les progrès obtenus depuis 60 ans par son commerce et ses industries[1].

Les huit cent trente-sept communes dont se compose le département de l'Aisne et qui forment ses cinq arrondissements, c'est-à-dire ceux de *Saint-Quentin*[2], *de Laon*, *de Vervins*, *de Soissons et de Château-Thierry*, ont des productions différentes les unes des autres. Les industries de ceux de Saint-Quentin et de Vervins ne sont pas celles de ceux de Laon, de Soissons ou de Château-Thierry; chacun d'eux a sa richesse particulière.

En en rappelant sommairement les principales, nous commencerons par celles de celui de *Saint-Quentin* qui a été plus particulièrement l'objet de cette étude.

Dans la plupart des communes de son canton et de celles des cantons du Câtelet et de Vermand les ouvriers s'occupent plus spécialement du tissage du coton.

1 Au chapitre IV de ce volume, nous avons, d'après un rapport de la chambre consultative, fait connaître ce qu'étaient, en 1806, les industries du département de l'Aisne, nous avons cru utile de montrer ce que sont, d'après les documents que nous avons pu nous procurer, ces mêmes industries en 1866.

2 L'arrondissement de Saint-Quentin a 7 cantons et 127 communes.

Celui de Laon	11	»	288	»
Celui de Soissons	6	»	166	»
Celui de Vervins	8	»	132	»
Et celui de Château-Thierry	5	»	124	»

On fait toujours de la rouennerie à Flavy-le-Martel[1], grande commune de celui de Saint-Simon; et depuis quelques années on a joint à cette fabrication celle d'étoffes connues sous le nom de toile de Saxe ou de cretonne, dont la chaîne est en coton et la trame en laine. Il y a aussi dans ce canton une fabrique de produits chimiques, 2 huileries, une corderie, 8 usines à farines, des fours à chaux, des fours à plâtre, des briqueteries, une fabrique de tuiles et 14 fabriques de sucre.

Dans ceux de Bohain, de Ribemont et dans les communes de Fieulaine, Fonsommes et Fontaine-Notre-Dame (canton de Saint-Quentin) la plupart des ouvriers tissent de ces charmantes étoffes en laine et soie qui sont recherchées pour leur bon goût sur tous les marchés du globe. C'est encore dans ces contrées que se produisent les magnifiques châles qui rivalisent maintenant avec ceux de l'Inde.

Dans le canton de Bohain, qui est très commerçant, il y a 56 fabricants ou contre-maîtres qui dirigent un même nombre d'établissements distincts de tissage, lesquels occupent 8,000 personnes des deux sexes et de tout âge, qui font mouvoir 4,300 métiers. Il y existe aussi des distilleries, une fabrique de sucre, une huilerie, des houblonnières et un certain nombre d'ouvriers

1 La rouennerie occupe à Flavy-le-Martel et dans les environs de 7 à 800 ouvriers, les autres tissus de 3 à 400. Au XIe siècle, la grande commune de Flavy-le-Martel n'était qu'une cense appartenant aux comtes de Vermandois; son surnom lui vient de l'un de ses seigneurs nommé Martel (Marteau) à cause sans doute de ses exploits guerriers. Ce seigneur vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle (Melleville, tome Ier, page 392).

qui tissent des étoffes de coton dans les communes de Montbrehain et de Ramicourt.

Ribemont possède une filature de laine qui est l'une des plus anciennes du département, et, à cette filature parfaitement montée, on a joint depuis, un peignage pouvant alimenter de 9 à 10,000 broches. Il y a également, dans cette ville, un autre peignage de laine important, et, dans le même établissement, un tissage mécanique de mérinos; une fabrique d'alcool, deux tanneries et plusieurs mégisseries, et dans le canton des fabriques de piqués et quatre fabriques de sucre. A Thenelles on trouve un tissage et un apprêt de gazes en soie et de gros linons pour coiffes à chapeaux. Dans cette même commune 90 à 100 ouvrières sont occupées à fabriquer des formes pour chapeaux de femmes, et pareil nombre à Séry-lès-Mézières.

Dans le village de Sissy, il y a 8 ou 10 établissements où se travaille la vannerie commune qui se compose de paniers à vins de Champagne, de claies pour les sucres et de paniers pour renfermer les touries à acides. Il y a de plus un assez grand nombre d'ouvriers vanniers qui travaillent isolément pour leur compte. Pendant les mois d'avril et de mai, un nombre considérable d'habitants, auxquels viennent se joindre beaucoup d'ouvriers des communes voisines, sont occupés au pelage, ou, autrement dit, au blanchissage de l'osier. Ces osiers, divisés par bottes qui pèsent de 30 à 35 kilogrammes, se vendent, dans certaines années, jusqu'à 5 francs, et dans d'autres de 1 fr. 50 à 2 francs seulement la botte.

La culture du lin, si ancienne dans l'arrondissement de Saint-Quentin et qui y a été apportée des cantons limitrophes de la Belgique, est restée presque totalement concentrée dans les cantons de Moy, de Ribemont et de Saint-Simon. A Hamégicourt se trouve une filature de lin qui a 1,300 broches et qui utilise les étoupes, et à Alaincourt, à Brissay-Choigny, à Moy, à Brissy et autres villages, des rouissages à vapeur, des teillages de lin, et des commerçants d'étoupes. A Vendeuil, où l'on filait autrefois du coton, il y a des fabriques d'huile et de farine. Le canton de Moy, qui a 220 teillages de lin, possède en outre une sucrerie, une distillerie, un tordoir, une brasserie et de nombreux moulins à farine; le plus important de l'arrondissement se trouve à Mézières. Peu de contrées offriraient plus d'avantages que les bords de l'Oise à ceux qui voudraient créer de grandes filatures de lin et des fabrications mécaniques de toiles.

Dans le canton du Câtelet, qui occupe plus de 6,000 ouvriers et enfants au tissage, il y a 14 brasseries, 5 fabriques de sucre et 9 magasins de charbons; et, dans celui de Vermand[1], dans lequel se trouve la filature de Roupy, la doyenne de celles du département et où il y a un très-grand nombre de tisseurs, il se trouve aussi 7 fabriques de sucre et des distilleries.

Quelle que fût l'importance qui était déjà acquise au commencement du XIX[e] siècle à l'arrondissement

1 Il y a à Fluquières une fabrication de tissus de coton par métiers mécaniques.

de Saint-Quentin, il sera facile de reconnaître par ces renseignements statistiques et par les documents qui les ont précédés, combien il a progressé depuis 60 ans et de prédire la grande situation industrielle, agricole et commerciale qui, dans l'avenir, lui est réservée.

Nous avons dit, dans les premières pages de la seconde partie de cette étude, qu'en 1806, la manufacture des glaces de Saint-Gobain, qui est située dans l'arrondissement de Laon[1], était le plus grand établissement industriel du département de l'Aisne. Depuis elle est devenue l'une des plus considérables associations manufacturières, non de la France, mais du monde entier.

La fabrication des glaces coulées y remonte à l'année 1665. L'invention des procédés qu'elle emploie est, comme on le sait, d'origine française, et leur application a donné lieu, quelques années après, à la création, au milieu des bois de Saint-Gobain et en face de son vieux château, de la manufacture qui porte ce nom.

Cette manufacture a été elle-même l'origine de toutes les fabriques de glaces qui existent en Europe. La belle découverte de leur coulage a été généralement attribuée à Abraham Thévart; mais on assure que des recherches, faites dans les archives de la compagnie et qui s'accordent avec les traditions conservées par quelques ouvriers, établissent que Thévart n'a été que le

1 Autrefois l'arrondissement de Laon avait 3,600 hectares de terre plantés en vignes, et il est celui du département qui, dans la campagne 1865-1866, a fabriqué la plus grande quantité de sucre de betteraves. Cette industrie y est en voie de grands progrès.

prête-nom d'une société de capitalistes qui demandaient le privilége d'exploiter les nouveaux procédés[1]. L'invention doit appartenir, dit-on, à Lucas de Néhou[2], gentilhomme normand, écuyer, qui était le propriétaire de la verrerie de Tour-la-Ville et qui devint, en 1705, l'un des premiers directeurs de l'usine de Saint-Gobain. C'est lui qui, pour étendre le verre, inventa le premier l'usage d'employer la table et le rouleau, au lieu de l'instrument faible et promptement épuisé de la poitrine humaine. Il fut l'inventeur de la glace moulée, c'est-à-dire de la glace proprement dite. Ce coulage ne réussit pas de suite, et pendant un assez grand nombre d'années, il ne donna que des produits irréguliers. Ce ne fut qu'en 1756 que Pierre Deslandes reconstruisit les halles de coulage et apporta à l'industrie des glaces de grandes améliorations, tant sous le rapport de la qualité qu'au point de vue de la couleur du verre. Depuis cette époque la manufacture de Saint-Gobain a été prospère, et elle n'a pas cessé d'améliorer et d'augmenter ses produits.

A la fin du siècle dernier, elle faisait des glaces qui avaient de 1 mètre 10 à 1 mètre 15 centimètres de hauteur et de 72 à 75 centimètres de largeur; en 1855,

1 Par suite d'une rivalité survenue entre les établissements de Saint-Gobain et de Tour-la-Ville en Normandie, il intervint, en 1695, des lettres-patentes par lesquelles le roi Louis XIV « voulant conserver dans » le royaume une entreprise aussi importante et l'empêcher de s'établir » dans les états voisins, arrêtait : qu'il n'y aurait plus en France qu'une » seule et unique manufacture de glaces, et que ce serait celle de Saint-» Gobain. »

2 C'est en 1702, en Normandie, que de Néhou imagina le procédé de couler les glaces.

elle en exposait une à Paris qui avait 5 mètres 37 de hauteur sur 3 mètres 36 centimètres de largeur, soit 18 mètres 04 de superficie, et cette glace n'était pas un tour de force industriel, car cet établissement est en mesure d'en fabriquer de cette dimension, toutes les fois que la consommation les lui demandera.

La compagnie de Saint-Gobain s'est fondue, en 1855, avec celle de Cirey, et elle a pris le nom de Compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. A Chauny, elle a de vastes usines de produits chimiques; et, en outre de ses établissements de Saint-Gobain, elle en a maintenant trois autres : l'un à Cirey, dans le département de la Manche, et les deux autres en Allemagne, à Aix-la-Chapelle et à Mannheim. Elle fabrique aussi des pièces de verre moulées qu'elle livre aux constructeurs de phares et de fanaux, des verres épais pour dalles et trottoirs, des glaces courbes, brutes et doucies, et des plaques de verre à glace blanc qui sont employées en grande quantité par les opticiens pour servir de crown-glass dans les objectifs achromatiques.

Mais ce qui distingue surtout la compagnie de Saint-Gobain, c'est le soin qu'elle prend de ses ouvriers et de ses employés, c'est son esprit de famille. Saint-Gobain n'est pas seulement une association de grands capitaux, d'intérêts matériels ou une réunion de forces productives admirablement administrée; Saint-Gobain est plus et mieux que cela, c'est une famille, une grande famille qui comprend les actionnaires, les administrateurs, les directeurs, les contre-maîtres, les

ouvriers, et qui les réunit dans un même sentiment d'affection et de bienveillance réciproque. C'est l'esprit de famille qui a fondé Saint-Gobain et qui a fait sa prospérité [1]; nous ajouterons qu'il ne pouvait en être autrement d'une compagnie industrielle qui a pris pour devise: « Tradition dans le progrès et hérédité » dans l'honneur. »

La ville de Chauny, qui est reliée aux manufactures de la compagnie de Saint-Gobain par un chemin de fer qui lui appartient, est sous une habile et sage administration particulièrement en voie de progrès [2]. Chaque recensement quinquennal fait connaître dans sa population une augmentation. Elle est le siége des usines hydrauliques qui servent à doucir et polir les glaces qui se coulent à Saint-Gobain et celui de ses immenses fabriques de potée d'émeri en poudre, d'étain en feuilles, d'acide muriatique, acide sulfurique, soude brute, sel de soude, chlorures de chaux, d'étain et autres produits chimiques. On fabrique dans cette ville des toiles, des treillis, des toiles pour sacs, des instruments aratoires, des pâtes à papier, de la potasse, de la bonneterie, des chaussons de laine tricotés et bien d'autres marchandises.

Près de cette cité se trouve situé le village de Sinceny où, depuis 1735, il y a une manufacture de faïence ;

1 Discours prononcé par le duc de Broglie, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, pour célébrer le 200e anniversaire de sa fondation.

2 En 1841, Chauny n'avait que 5,154 habitants; cette ville en avait plus de 9000 en 1866.

on y fait aussi de la porcelaine et des sabots. Sinceny a appartenu aux comtes du Vermandois[1], qui, vers 987, le donnèrent à l'église de Saint-Quentin et dont celle-ci se dessaisit en 1155 en faveur de l'abbaye de Long-pont. Il y a également dans le canton de Chauny des fabriques de sucre et des distilleries. Il en existe aussi plusieurs dans le canton de La Fère, cette jolie petite ville[2] de l'ancien Laonnois, bâtie au confluent de la Serre et de l'Oise, où se trouve une école renommée d'artillerie, qui date de 1719, et un arsenal de 1666, et que les Prussiens ne purent prendre après la bataille de Waterloo.

La Fère est le centre d'un commerce important de chanvres, de toiles, de treillis, d'huiles et de blé; il y a dans ses environs d'importantes fabriques d'alun, de couperose, de faïence, et plusieurs usines industrielles qui s'y montent.

Marle, située dans une autre partie de l'arrondissement de Laon, est une ville dont l'époque de la fondation est inconnue, mais dont il est question dans l'histoire au IXe siècle, et dont les habitants, dans la seconde moitié du XIIe, obtinrent d'un sire de Coucy, leur seigneur, une charte communale[3]. Elle est située au milieu de très-riches contrées agricoles et de fermes considérables. Cette ville, dans les environs de laquelle on fabrique aussi des toiles et où il y a une grande

1 Melleville, tome IIe, page 333.
2 Melleville, tome 1er, page 374.
3 Melleville, tome IIe, page 79.

agence pour la vente des grains, desservie bientôt par des chemins de fer qui la relieront à Paris, au Havre, à l'Allemagne et à la Belgique, va nécessairement prendre une grande importance commerciale. En 1862, il existait dans son canton 17 moulins à farine, parmi lesquels se trouvaient ceux de la Plaine et de Thierny, puis une fabrique de sucre et 6 distilleries agricoles.

Dans cet arrondissement il y avait en l'année 1825 six filatures de coton, et en 1865 il n'y en a plus qu'une à Blérancourt, laquelle a également un tissage. Mais si leur nombre a diminué, celui des filatures de laines peignées y a sensiblement augmenté. Il y en a à Agnicourt, à Evergnicourt, à Charmes et dans le canton de Rozoy-sur-Serre[1].

Les usines vitrioliques, d'alun, de couperose, de sulfate de fer, de produits chimiques y sont importantes; les principales se trouvent à Quessy, à Urcel, à Chailvet, à Bourg-Cornin, à Quierzy, à Andelain et dans plusieurs autres communes. On fabrique à Anizy, dont la terre fut donnée, dit-on, par Clovis à saint Remy[2], de la poterie, du plâtre, de l'alun, des briques réfractaires et du sucre. On fabrique de la faïence à Autreville, de la chicorée et des produits chimiques à Craonne; de la bonneterie à Bruyères; du miel à Pouilly-lès-Chery; des tuiles et des briques à Dizy-le-Gros.

Dans le canton de Crécy-sur-Serre on trouve également des distilleries, des fabriques de sucre, de pianos,

1 Mien, *le Canton de Rozoy*, page 30.
2 Melleville, tome Ier, page 25.

un atelier de carrosserie, 8 moulins à eau, 1 moulin à vapeur et un tordoir mû par l'eau ; et dans celui de Laon des fabriques de sucre, des distilleries, des tanneries et un grand commerce de céréales et de légumes.

Dans le canton de Rozoy l'industrie du lin, du chanvre et des toiles dites de la Thiérache est presque entièrement tombée. Cette fabrication, qui était une ressource pour ses ouvriers, leur manquant, ils tissent aujourd'hui des étoffes de laine pour les manufactures de Reims. Celle de la vannerie fine, qui avait essayé de s'y introduire, n'a pas pris d'extension, et les seuls établissements qui y fonctionnent sont des filatures de laine cardée, des briqueteries, des tanneries et une fabrique de poterie[1].

A Autremencourt et à Bertaucourt-Epourdon on distille de la betterave, et c'est à Juvincourt que se trouvent les troupeaux de mérinos de la soyeuse et belle laine de M. Graux, de Mauchamps, qui sont si renommés. La ville de Liesse, qui a une société d'apiculture et qui fait beaucoup de miel, a aussi beaucoup augmenté son commerce de bimbeloterie et de pieux objets de pélérinage.

Tergnier, où la compagnie des chemins de fer du Nord a établi des ateliers de réparations, de construction de machines et de fabrication de voitures, et qui est de plus l'un des centres de ses services d'exploitation, de traction et des travaux de surveillance, est

1 Mien, le *Canton de Rozoy-sur-Serre*, page 81.

situé dans l'arrondissement de Laon[1]. Ce village qui, en mai 1856, comptait à peine 300 habitants, se trouvait en mai 1866, en avoir 1807. Ce que sera Tergnier en 1876, et ce que seront, à la même époque, les chiffres des populations des communes de Fargnier, Quessy et Vouël, avec l'augmentation toujours croissante du trafic de la compagnie du Nord, il serait difficile de le fixer, mais ils sont appelés à devenir considérables.

Il se construit dans le village de Tergnier une fabrique très-importante de faïence et une de broderies sur tissus, et dans celui de Fargnier, qui y touche, il existe déjà une fonderie de cuivre, de fer et de bronze.

C'est dans le canton de Coucy-le-Château, non loin des ruines du magnifique monument militaire élevé par Enguerrand III, sire de Coucy, non loin de ces ruines des temps anciens qui passent à juste titre pour être les plus belles que l'on puisse voir, que se trouve la belle fabrique de bouteilles fondée, en 1705, par le sieur Thévenot[2], à Folembray. Cette fabrique, dont les produits sont très-recherchés pour les vins de Champagne et les eaux-de-vie de Cognac, est devenue aujourd'hui l'un des plus importants établissements qui existent en France. Le village de Folembray, dans

1 En août 1863, le personnel des trois divisions attachées au chemin de fer du Nord à Tergnier se composait : l'exploitation, de 183 employés ; la traction, de 175; l'atelier des machines, de 127; celui des voitures, de 107; travaux de surveillance, de 54 ; pour les magasins, 8; total, 654. Le personnel est beaucoup plus considérable aujourd'hui. Si on ajoute à ce nombre celui des femmes et des enfants, on se fera une idée de ce que sont pour Tergnier les établissements de la compagnie du chemin de fer du Nord.

2 Voir le IV[e] chapitre de cette étude.

lequel est située cette manufacture de bouteilles, est très-ancien. Plusieurs rois de la troisième race, et surtout Henri IV, affectionnaient ce séjour, qui est célèbre en outre par l'édit qui amena la paix entre ce roi et le chef de la ligue et qui y fut rendu en 1596[1].

Le canton de Coucy est riche de ses nombreuses industries, et l'on y trouve aussi des fabriques de sucre, de tuiles, de pannes et de tuyaux, plusieurs moulins à farine, des cendrières, des carrières de pierres et un commerce de chanvre important.

Dans celui de Sissonne, il y a sucreries, distillerie et cendrières; dans celui de Craonne, une fabrique de produits chimiques, des tuileries et des moulins à eau. Dans celui de Neufchâtel il y a sucrerie, filature, tuileries, et enfin, si nous voulions indiquer tous les produits des industries des 288 communes de l'arrondissement de Laon[2], nous en aurions encore beaucoup à citer. Mais celles-ci suffiront pour justifier sa grande importance historique, agricole, manufacturière et administrative.

Des cinq arrondissements administratifs qui composent le département de l'Aisne, celui de Vervins est celui dans la circonscription duquel se trouve le plus grand nombre d'industries; il y a plus, disons-le, c'est qu'il y en a fort peu en France qui, comme lui,

1 Melleville, tome Ier, page 396.

2 La plupart des communes de l'arrondissement de Laon ont des industries différentes; les unes font du sucre, de l'alun, des produits chimiques, des sabots, du plâtre, des briques; d'autres des toiles, du chanvre, du blé, des légumes, exploitent des cendrières, etc.

présentent une série aussi nombreuse et aussi variée d'importantes productions.

Cet arrondissement, comme celui d'Avesnes, dont il est le voisin et dans lequel se trouve la petite ville de Fourmies, fourmilière de filatures, de peignages de laine, dont la quantité et l'importance augmentent de telle sorte, qu'incessamment ces deux arrondissements seront pour le filage de la laine ce qu'est l'Alsace pour celui du coton ; l'arrondissement de Vervins a, non-seulement de nombreuses filatures de laine et quelques-unes de coton[1], mais il est de plus le centre d'une fabrication considérable d'étoffes de laine pure et mélangée, de châles et autres tissus en coton et en lin. Il renferme aussi des forges, des fonderies, des affineries, des clouteries, des laminoirs à tôle, des sucreries de betteraves[2], des verreries, des ardoisières, des papeteries, des briqueteries, des moulins à blé, des vanneries, des fabriques d'appareils en fonte montées pour le chauffage, des manufactures de machines, de fers à repasser, d'articles de quincaillerie, de tuyaux de drainage, de tuiles, de toiles de ménage dites de la Thiérache, de fils à dentelles, de fromages, de chicorée et de bien d'autres produits.

Chacun de ses cantons, comme ceux de l'arrondissement de Laon, a pour ainsi dire des richesses industrielles et agricoles qui lui sont propres, et elles sont

1 A Flavigny-le-Grand et Beaurain se trouve la filature en coton de la Bussière, qui a 20,000 broches et 256 métiers de tissage mécanique. Il y en a également une à Voulpaix.

2 Les fabriques de sucre de l'arrondissement de Vervins ont produit 2,302,063 kilogrammes de sucre en 1865-1866.

tellement variées qu'il nous paraît utile de les faire connaître.

Ainsi, dans ceux de La Capelle et du Nouvion, où l'on s'occupe beaucoup de l'élevage des chevaux, beaucoup aussi de pâturages, de l'engraissement des bestiaux, de l'exploitation des bois[1], de la préparation des fils, de la fabrication de la chicorée, du cidre et des fromages de Marolles, on s'occupe également de différentes cultures, et entre autres de celle du lin. Il y existe une verrerie où l'on fait des verres blancs, des poteries et des brasseries ; on y file[2] et on y tisse de la laine. Les femmes y brodent, et dans certaines communes, comme à Buironfosse, on exerce le commerce de la boissellerie.

Dans celui d'Hirson, la vannerie fine est l'industrie dominante. La Bouteille et Le Chaudron sont les centres de la culture de l'osier, et la commune d'Origny-en-Thiérache celui de la vente de ces produits, dont l'importance ne s'élève plus annuellement comme en 1806 à 100,000 francs environ, mais bien à 4 ou 5 millions[3]. Elle occupe, dans ce canton, plus de 1200 ouvriers et près de 1500 ouvrières.

La laine y a deux filatures, l'une à Effry et l'autre à Saint-Michel, qui en a aussi une de coton. Cette commune est le siége d'une industrie qui, en peu de

1 La forêt dite du Nouvion, jadis la propriété du prince de Condé, qui est magnifique, se trouve dans ce canton.

2 Il y a, presque au centre de la ville du Nouvion, une filature de laine, mue par une force motrice de 35 chevaux de vapeur.

3 On commence à introduire la mécanique dans la préparation de l'osier.

temps, a pris une certaine extension, et qui paraît appelée à en avoir une plus grande encore : c'est celle de la fabrication des chaussures. Cette fabrication, qu'un homme de bien[1] y a créée, donne déjà du travail et des salaires avantageux à près de mille ouvriers[2].

C'est dans le canton d'Hirson, dans une dépendance de la commune de Saint-Michel, que sont situés les fonderies et les laminoirs de Sougland, et dans celle de Wimy que se trouve l'ancienne verrerie de Quicangrogne ou de Quincangrogne, dont l'origine remonte, dit-on, au XIIIe siècle, et dans laquelle on ne fabrique plus que des bouteilles à vin de Champagne qui sont très-renommées.

Au chef-lieu de ce canton si manufacturier, continue d'exister sa très-vieille industrie de la clouterie et de la ferronnerie, plus généralement connue sous le nom de *cameloterie*, à cause du peu de valeur de ses produits, qui consistent en chaînes, en étrilles, en pelles à feu, pincettes et autres instruments pour les cuisines. Il y a encore à Hirson une fonderie et un laminoir qui occupent 140 ouvriers, deux scieries mues par un appareil hydraulique, et enfin, une usine à vapeur où l'on fabrique des cuillers et des fourchettes avec un métal qui ressemble à celui avec lequel on argente les couverts par le procédé Ruolz. Il y a de plus encore dans ce

1 M. Savard.

2 Renseignements dus à l'obligeance de MM. les juges de paix du département.

canton où les femmes s'occupent généralement de broderie, de nombreuses briqueteries, des fabriques de carreaux à paver, des ardoisières et un commerce de bois qui, à Saint-Michel, à Mondrepuis et à Hirson, occupe environ 600 ouvriers.

Le canton de Wassigny est un de ceux du département où l'on tisse le plus des étoffes en laine. Le nombre des ouvriers qui s'y livrent ordinairement à la fabrication des mérinos, des châles, des nouveautés, dépasse 3,000, et il s'élève même à 3,500 quand cette industrie prospère. Il se trouve dans ce canton, dans la commune d'Etreux, une fonderie de métaux, où l'on fait de la quincaillerie et des fers à repasser, et une fabrique de sucre à Oizy.

Celui de Sains est également l'un de ceux où il y a de nombreux tisseurs en laine et où il y a de plus des filatures et des peignages de laine; il y en a une à Sains et une autre à Saint-Gobert.

Dans celui d'Aubenton, où l'on tisse aussi, l'on trouve au chef-lieu du canton une filature de laine cardée, une autre de laine peignée à Leuze, puis une fabrique de fer en barre et une de vannerie à Landouzy-la-Ville.

A Guise, cette cité jadis le siége d'un bailliage ducal qui paraît s'être formé sous la protection de son château, plus ancien qu'elle, et qui lui a donné son nom[1]; dans cette cité de la Thiérache devenue depuis un grand centre d'industrie et de commerce, il y a d'importantes

1 Melleville, tome Ier, page 434.

manufactures, des filatures, des peignages, des tissages et des établissements considérables de fonderies.

Le canton de Guise possède 12 fabriques de tissus à la main, une filature de coton, 3 peignages et filatures de laine, 2 fonderies de fer et de fonte, 3 distilleries et sucreries, 3 tanneries, 10 moulins à blé mus par l'eau ou par la vapeur, et 4 vanneries.

Une maison originaire de Saint-Quentin y a deux établissements de filatures qui ont 10,000 broches et 200 métiers mécaniques. Guise est le siége d'une immense fonderie qui fabrique des cuisinières, des calorifères, des cheminées, des poêles et différents ustensiles de cuisine. Dans cet établissement, qui occupe près de 900 ouvriers, bâti sur un terrain de 12 hectares de superficie et dont l'usine a un développement de 6 hectares de toiture, se trouvent les fours à fusion, les fours à émailler, les ateliers de coulage, d'ajustage, de polissage, et ceux où se composent les modèles et les moules[1]. Il y a de plus dans cet établissement une institution philanthropique connue sous le nom de Familistère, qui tend à améliorer le sort de l'ouvrier tout en cherchant à le moraliser, et dont la plupart des personnes admises à le visiter font le plus grand éloge.

Vervins, dont l'origine remonte, dit-on, à l'occupation romaine et qui, autrefois, faisait un grand commerce de bonneterie, est le chef-lieu de cet

1 Cet établissement fabrique annuellement 60,000 fourneaux économiques et autant au moins d'autres objets de ménage. (*Lettre sur le déparment de l'Aisne. Journal de l'Aisne* du 22 août 1866).

arrondissement dont nous venons d'indiquer une partie des richesses industrielles et commerciales. Cette ville fabrique encore des chaussons en laine, et l'on y construit en outre une usine pour le tissage du lin et la fabrication de la toile à sacs. Cette usine doit contenir 60 métiers et avoir une machine à vapeur de la force de 25 chevaux qui les mettra en mouvement.

Ce qui a manqué jusqu'à présent à l'arrondissement de Vervins pour qu'il puisse développer complètement toutes ses richesses agricoles, industrielles et métallurgiques, ce sont des canaux et des chemins de fer. Les chemins de fer, en provoquant avec une extrême énergie les échanges du commerce, lui donneront les moyens de les faciliter ; et si, comme on doit l'espérer, cette riche contrée est appelée à jouir bientôt des voies hâtives de communication qui la relieront à celles où elle vend ou achète des produits, on peut lui prédire la grande prospérité qu'elle est en droit d'attendre de l'exploitation de toutes les richesses de son sol et du travail et de l'intelligence de ses habitants.

Les arrondissements de Saint-Quentin, de Vervins et celui de Laon, à cause de ses cantons de Chauny et de La Fère, étaient en 1806 ceux du département où l'on s'occupait le plus d'industrie ; et ceux de Soissons et de Château-Thierry, ceux qui étaient plus particulièrement agricoles. Les soixante années qui viennent de s'écouler n'ont pas modifié cette situation.

La ville de Soissons est toujours plutôt commerçante qu'industrielle. Ainsi cette antique cité qui, soit comme bourgade ou ville, existait déjà lorsque les Romains

entreprirent la conquête des Gaules, et dont le nom est mêlé aux événements qui signalèrent le commencement de la monarchie des Francs[1]; Soissons, qui a dans son canton des moulins à blé, des scieries mécaniques, des carrières de pierres et des sucreries, qui renferme aussi dans ses murs des maisons qui font un important commerce de blé, de laine, de bois, de haricots et d'autres denrées, n'a encore que quelques fabriques d'instruments aratoires et de bonneterie, des fabriques d'appareils de distillerie, de soie, de cordes, et des tanneries.

Il est vrai que très-près de cette ville se trouve la belle et grande manufacture de Vauxrot, qui fabrique des bouteilles pour les vins de Champagne, et des cloches pour les jardins. Cette usine, qui possède six fours, occupe 250 ouvriers, presque tous mariés et pères de famille. Chaque ouvrier est logé et chauffé gratuitement. C'est là un ancien usage qui remonte à l'époque où cette industrie fut introduite en France.

Dans ses environs se rencontrent également Vauxbuin avec ses fabriques de soie, et les bâtiments de l'ancienne communauté des religieux de Prémontré, qui furent d'abord vendus nationalement en 1795 pour y fonder une fabrique de salpêtre. On y a établi ensuite une verrerie qui fut supprimée en 1846. Le conseil général de l'Aisne vient depuis d'acheter cette propriété pour y établir un asile d'aliénés.

L'arrondissement de Soissons a de nombreuses

1 Melleville, IIe volume, page 350.

tuileries, des usines sucrières[1] dont le nombre tend à augmenter, et des fabriques de sabots; il a aussi des moulins à farine et quelques autres établissements industriels.

Dans l'un de ses cantons, celui de Vic-sur-Aisne, il y a des féculeries, des distilleries, des amidonneries, des huileries et des moulins à farine; dans celui de Braisne, des sucreries, des distilleries, des carrières; 25 moulins à blé et une fabrique de chicorée, et dans celui de Vailly se trouvent des distilleries, des briqueteries, des tuileries, des poteries, des carrières, des moulins, une tannerie, une mégisserie, une usine pour le polissage et l'étamage des glaces, et deux fabriques, l'une d'engrais et l'autre de clous d'épingles.

On rencontre dans celui d'Oulchy plusieurs distilleries; dans l'une de ses communes, à Rosoy-le-Grand, on se livre au commerce des laines et des peaux; et à celui des bois, des pierres, de la soie, de la boissellerie, des jouets d'enfants, des bois de copeaux, et de la vannerie dans celui de Villers-Cotterest.

L'arrondissement de Château-Thierry, comme celui de Soissons, n'a pas encore un nombre considérable d'établissements industriels; ses habitants s'occupent plus particulièrement de la culture et du commerce des bois en tous genres, des grains, des laines, de la tannerie, de la mégisserie et de la fabrication du plâtre.

A Château-Thierry, qui doit son origine et son nom

1 L'arrondissement de Soissons a produit 8,053,178 kilogrammes de sucre de betteraves dans la campagne 1865-1866.

au château qui est bâti au nord de cette cité, lequel aurait été, dit-on, construit au VIII[e] siècle par Charles Martel, pour servir de prison au roi Thierry II [1], il y a d'abord des commerçants en bois et en peaux, des scieries mécaniques, des fabriques d'instruments de musique en cuivre, en bois, à cordes, et d'instruments de mathématiques, puis, deux autres de productions bien différentes, l'une de cheveux et l'autre de moutarde. Il y a aussi une fabrique de chaussures dans la commune d'Essommes.

Dans le canton de Fère-en-Tardenois il y a 3 fabriques de bonneterie et de chaussures, 8 platrières, 7 tuileries, 1 fonderie et 2 distilleries de betteraves.

Dans celui de Neuilly-Saint-Front, où l'on s'occupe de l'élevage des moutons, on fabrique de la bonneterie, et, dans celui de Charly, des boutons d'os, des fils de caoutchouc, des peignes de corne et de la passementerie.

A Connigis, dans le canton de Condé-en-Brie, on fait aussi le commerce des boutons d'os, et celui de la ville et du canton de la Ferté-Milon consiste particulièrement dans le trafic des bois, des pierres, des peaux, et dans l'exploitation de mégisseries, de briqueteries et de blanchisseries de toiles.

Une statistique de chacune des communes qui ont une industrie quelconque dans le département eût pris une place très-grande dans cet ouvrage; nous avons

1 Melleville, I[er] volume, page 214.

pensé que ce résumé suffirait à en faire connaître les principales.

En commençant ce second volume et en nous servant de documents recueillis par la chambre consultative de Saint-Quentin[1], nous avons fait connaître ce qu'y étaient, en 1806, son commerce et ses manufactures, nous venons de dire ce qu'ils y sont aujourd'hui. Nos lecteurs pourront se rendre compte de leurs progrès depuis 60 ans, et de cette comparaison, comme de tout ce que nous avons écrit sur ce sujet, il résultera sans doute pour eux, comme pour nous, cette satisfaisante conclusion : c'est qu'il y a peu de contrées qui, sous le rapport du développement de la production agricole et industrielle, aient été aussi complètement favorisées que le district de Saint-Quentin et que le département de l'Aisne.

Nous reprendrons ce sujet dans le résumé qui terminera cette étude.

Le département de l'Aisne est aussi l'un de ceux qui ont le plus de chemins de fer : il est desservi par deux tronçons principaux. L'un y arrive de Paris à Chauny; il se dirige sur Tergnier, Saint-Quentin et Bohain, et le met en communication, par l'embranchement de Laon à Tergnier, avec les principales villes du département du Nord, de la Belgique et de l'Allemagne. L'autre vient de Paris à Villers-Cotterest et à Soissons;

1 Voir le rapport de la chambre consultative des manufactures de Saint-Quentin, du 23 juin 1806, que nous croyons toutefois ne pas avoir été aussi complet que l'aperçu des diverses industries du département que nous venons de donner, avec l'aide des renseignements que l'on a bien voulu nous envoyer.

il gagne, d'une part Laon, d'où il se dirigera bientôt vers Marle, Vervins, Hirson et la Belgique ; de l'autre il va à Reims, Rethel, Mézières, Givet et dessert une autre partie de la Belgique.

Le département, outre ces deux lignes principales, a encore d'autres embranchements ; il a celui de Tergnier à Laon, déjà indiqué ; celui de Laon à Reims ; celui de Saint-Quentin et de Tergnier à Rouen et au Havre, par Ham et Amiens ; celui de Chauny à Saint-Gobain, et enfin celui de Villers-Cotterest au Port-aux-Perches. De plus, la ville de Château-Thierry est desservie par le rail-way de Paris à Strasbourg, qui passe par celles de Meaux et d'Epernay. Un autre embranchement est également appelé à être profitable à ses intérêts, c'est celui d'Aulnoye à Hirson, qui mettra plus directement plusieurs de ses arrondissements en communication avec celui de Valenciennes et avec la ville de Mons et la Belgique.

Le département de l'Aisne est également traversé et desservi par de nombreux canaux[1]. Le canal de Saint-Quentin, la gigantesque entreprise dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre premier volume, qui est digne de figurer parmi les grands travaux d'utilité générale conçus par le XVIIIe siècle, fait partie de la 1re section du canal de Saint-Quentin, comprise entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, et la seconde s'étend

[1] 1° Le canal de Saint-Quentin qui va de Cambrai à Chauny, et qui comprend un embranchement de Fargnier à La Fère; 2° le canal de Manicamp et le canal latéral de l'Oise depuis Chauny jusqu'à Janville; 3° le canal de jonction de la Sambre à l'Oise, qui va de Landrecies à La Fère. — Il y a ensuite les services des canaux de l'Aisne, de la Marne, de la Somme, etc.

entre l'écluse de Lesdins, Chauny et La Fère. Depuis le 28 avril 1810, où, devant l'empereur Napoléon Ier et une cour brillante et nombreuse, ce canal fut ouvert à la navigation, nous n'en avons plus reparlé.

Nous allons combler cette lacune en disant que cette entreprise, qui fut l'une des plus importantes de cette grande époque, eut pour premier résultat d'amener plus économiquement dans son district les houilles du nord. Mais pour les transports vers Paris cette œuvre restait en partie stérile, à cause du mauvais état de la navigation de l'Oise et de la Seine. Ce ne fut réellement qu'à partir de 1838, époque de son complet achèvement, que le canal de Saint-Quentin a commencé à rendre d'immenses services au commerce et qu'il s'est trouvé placé à la tête des voies navigables les plus considérables de la France.

Déjà, depuis l'année 1831, où fut livré à la navigation le canal latéral à l'Oise avec celui de Manicamp, le trafic des voies navigables s'était sensiblement accru, et l'on aura une idée de ses résultats par les chiffres ci-dessous, qui donnent la moyenne de recettes annuelles[1] faites à trois époques par la compagnie[2], à laquelle le canal avait été concédé de 1827 à 1849.

De 1828 à 1831 la recette moyenne fut de 536,512 fr.
1832 à 1837. . . . . de 826,757
1838 à 1848. . . . . de 1,491,783

1 Nous devons ces intéressants renseignements à l'obligeance de M. Laterrade, ingénieur de l'arrondissement de Saint-Quentin.

2 Cette compagnie était représentée par M. Honoré.

Ce relevé prouve, que, grâce aux nouveaux débouchés ouverts au canal de Saint-Quentin, cette compagnie avait réalisé des bénéfices là où Crozat et ses héritiers n'avaient trouvé que des pertes. Cette voie d'eau fit, en 1849, retour à l'état qui, en même temps qu'il diminua de moitié le droit de navigation, réalisa d'autres améliorations importantes, telles que l'augmentation du tirant d'eau, qu'il porta de 1 mètre 65 centimètres à 2 mètres. Enfin, par le décret du 22 août 1860, il réduisit encore les droits à 0,006 par tonne et par kilomètre sur les houilles et les autres marchandises pondérantes.

Sous l'influence de ces divers progrès, le mouvement commercial du canal de Saint-Quentin a sans cesse progressé. Ainsi, en 1850, qui est l'année qui a suivi l'expiration de la concession, le canal a été parcouru sur toute sa longueur par 838,000 tonnes de marchandises. En 1862, il l'a été par 1,446,000 et en 1863 par 1,518,000.

Avec de pareils chiffres, il serait difficile de méconnaître les succès de la navigation et les services qu'elle rend au commerce.

Le port de Saint-Quentin et ceux de son arrondissement participent dans une large proportion à cet immense mouvement. En 1862, il a été, en effet, chargé et déchargé sur les divers ports de Saint-Quentin: . . . . 144,844 tonnes
de marchandises; et sur les autres
de son arrondissement. 207,320
Total: 352,164 tonnes.

Le prix du fret est variable comme le travail, comme toutes les choses qui se vendent et s'achètent ; il est plus ou moins élevé suivant l'offre et la demande ; voilà pourquoi nous ne pouvons l'indiquer.

Si nous prenons pour base moyenne par bâteau complet de 220 à 270 tonnes, celui de 0,02 centimes par kilomètre et par tonne, dans lequel sont compris les droits de navigation pour 0,006, on trouve que celui du transport ne dépasse pas celui de 0,014. Or le prix du fret entre Saint-Quentin et Anzin, d'où son rayon industriel tire une partie de ses houilles, étant en moyenne de 17 centimes 1/2 par hectolitre, il en résulte que le prix de l'hectolitre de charbon, qui est souvent de 1 fr. 30[1] pris à la fosse, ne revient pas à plus de 1 fr. 60 à 1 70 tous frais compris aux industriels de Saint-Quentin, c'est-à-dire à peine plus cher qu'à ceux de leurs confrères qui sont placés à côté des extractions houillères ; car il en coûte aussi à ces dernières pour amener la houille de la mine à leurs usines.

Le canal de Saint-Quentin ne profite pas seulement à son commerce par les transports qu'il effectue, mais aussi parce qu'il limite forcément ceux des chemins de fer, qui ne peuvent conserver leur important trafic qu'à la condition de ne pas dépasser de beaucoup les prix de la navigation.

C'est surtout pour les transports de la houille et des marchandises pondérantes que la concurrence s'exerce

1 Tous ces prix, notes et calculs, qui *sont de 1864*, font partie des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Laterrade, ingénieur.

sur une grande échelle. La ville de Saint-Quentin et son arrondissement se trouvent donc placés dans les conditions les plus favorables pour tous leurs transports, et l'on doit espérer que certaines industries en profiteront pour y prendre un plus grand développement et une nouvelle extension.

Dans notre première partie[1], nous avons fait connaître quelles étaient, au moment où la France commençait sa révolution politique, les diverses autorités qui régissaient l'ancienne capitale du Vermandois. Nous allons rappeler celles qui l'administrent aujourd'hui.

La ville de Saint-Quentin, qui appartenait alors à la province de la Picardie, fait, on le sait, actuellement partie du département de l'Aisne.

Depuis 1790[2], les départements ont été substitués aux anciennes provinces, mais ce n'est que de la loi de l'an VIII[3] qu'ils ont reçu l'organisation qu'ils ont conservée jusqu'à présent et qui est sanctionnée par une longue et favorable expérience. Par cette loi un préfet, nommé par le chef du gouvernement, est seul chargé de leur administration. A côté de lui, un conseil de préfecture, tribunal administratif qui juge les affaires contentieuses, et un conseil général qui vote et répartit, chaque année, les contributions locales et éclaire l'administration.

1 Page 250, premier volume de cette étude.
2 Lois des 22 décembre 1789 et 8 janvier 1790.
3 Loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

La ville de Laon[1] est le chef-lieu du département de l'Aine, qui a une superficie de 735,774 hectares divisée en 837 communes[2]. Il forme le diocèse de Soissons, fait partie du ressort de la cour impériale d'Amiens, de l'académie de Douai[3], et est compris dans la circonscription du septième arrondissement forestier et de la quatrième division militaire, qui a son siége à Châlons-sur-Marne. Ses contributions directes annuelles s'élèvent en ce moment à 9,502,389 f. 85 c., laquelle somme représente le montant des impôts mis au 30 juin en recouvrement sur l'exercice de 1866, et les produits des contributions indirectes à 8,772,086 francs[4].

Les départements sont divisés en arrondissements, lesquels remplacent les districts supprimés par la constitution de 1795. Dans chacun d'eux réside un sous-préfet et un conseil d'arrondissement qui, de son côté,

1 Laon, ville antique, bâtie sur une colline élevée et isolée, était autrefois le chef-lieu du bailliage du Vermandois. — Il y a peu de villes en France qui soient aussi riches d'un brillant passé et qui aient une histoire aussi intéressante.

2 L'étendue du département de l'Aisne se subdivise ainsi par arrondissements :

Arrondissement de Saint-Quentin . . .	112,234 hectares.
» de Vervins.	146,000 »
» de Laon	246,400 »
» de Soissons	125,366 »
» de Château-Thierry . .	118,000 »

(Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*.)

Cette subdivision de 1824 présente une différence de 13 hectares avec le chiffre actuel de la superficie générale du département.

3 On comptait en 1863 dans le département de l'Aisne 1,214 écoles publiques ou libres, lesquelles réunissaient 53,432 garçons et 22,069 filles; 43 salles d'asile, qui comptaient 5,077 enfants; 39 cours d'adultes donnant de l'instruction à 706 jeunes gens; 2 écoles d'apprentis qui recevaient 250 élèves. La population totale de ces divers établissements était donc de 81,534 élèves, soit 14 environ par 100 habitants.

4 Exercice de 1865.

procède à la répartition des contributions entre ses diverses communes.

Saint-Quentin est le chef-lieu de l'un de ces arrondissements, lequel comprend sept cantons et 127 communes. Le canton de Saint-Quentin a 14 communes et une superficie de 12,084 hectares.

Voici les renseignements généraux dont, quoique connus, nous avons cru devoir faire précéder ceux qui regardent particulièrement la ville de Saint-Quentin.

Dans cette cité, comme dans toutes les communes de France, le conseil municipal se compose du maire, de ses adjoints et de conseillers[1]. Elle est le siége d'un archiprêtré[2], d'un consistoire du culte protestant[3], d'un tribunal civil de première instance, d'un tribunal et d'une chambre de commerce, d'une chambre consultative d'agriculture, d'une justice de paix et d'un conseil des prud'hommes. Elle a un ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, un agent-voyer pour son arrondissement, un receveur particulier des finances, un inspecteur divisionnaire des contributions indirectes, un inspecteur spécial du service des sucres, des receveurs de l'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un garde-mines, etc.

A Saint-Quentin, l'instruction primaire est libéralement et gratuitement donnée. La ville entretient à

1 D'après le dernier recensement, Saint-Quentin a droit à avoir 30 conseillers municipaux. (Loi du 5 mai 1855, article 6.)

2 Le culte catholique, pour supplément de traitement à M. l'archiprêtre, pour celui de 8 vicaires et les grosses réparations de l'église, coûte à la ville, en dépenses ordinaires, 10,400 fr. — Budget 1865.

3 Le culte protestant 1,400 francs.

ses frais cinq asiles, deux écoles mutuelles, une des frères de la doctrine chrétienne, une des filles dans les locaux hospitaliers de la charité, et une pour les protestants des deux sexes.

Elle a, en plus de ces écoles[1], un lycée impérial qui est l'un des plus beaux et des plus importants de l'académie de Douai[2]; une crèche, des écoles gratuites de dessin, l'une fondée par notre grand pastelliste Delatour[3]; l'autre de dessin industriel à l'usage des ouvriers adultes[4], et, de plus, une école gratuite de musique instrumentale fondée par la société chorale.

Des quatorze églises qui existaient à Saint-Quentin au XVIIIe siècle, la collégiale, ce magnifique édifice bâti en partie au moyen des quêtes, des aumônes des bourgeois de Saint-Quentin, et des libéralités des

1 Ces écoles prennent annuellement sur le budget de la ville la somme de 41 à 42,000 francs, et elles sont ordinairement fréquentées par environ 3,000 à 3,900 enfants.— Ces chiffres souvent varient. En voici les principales dépenses fixées d'après les comptes pour 1866 :

L'école Sainte-Anne	4,336	francs.
Celle Jumentier	4,546	»
Celle des Frères	8,163	»
Celle des Filles	6,163	»
Celle de Oëstres	1,600	»
Celles des Protestants . . .	1,200	»
Frais généraux de ces écoles .	4,700	»
Asiles	10,486	»
Total. . . .	41,194	francs.

2 Nos lecteurs se rappellent la somme à laquelle revient à la ville son magnifique lycée impérial, sans les terrains sur lesquels il a été édifié et ceux qui, depuis, ont été gratuitement abandonnés à son administration pour en augmenter l'importance L'entretien et les réparations des bâtiments coûtent de plus chaque année une somme de 1,500 francs.

3 La ville donne une subvention annuelle de 1,500 francs à l'école gratuite de dessin.

4 Cette école de dessin industriel coûte à la ville de 15 à 1,600 francs.



VUE D'UNE PARTIE DE LA GRANDE PLACE DE SAINT-QUENTIN ET DE SON HÔTEL-DE-VILLE.

anciens rois, et particulièrement de celles de Louis XI et des fonds du chapitre, est la seule, depuis la révolution de 1789, qui soit restée livrée à l'exercice du culte catholique.

Cette église, dont la structure a toute l'élégance et la délicatesse du beau gothique, est une des plus belles de France[1]. Son ensemble est vaste et l'harmonie de toutes ses parties est admirable. Il y en a de plus grandes, mais peu de plus hardies[2]. Placée sur le sommet de la commune où elle domine la contrée, son élévation a peu de rivales, et à son aspect tout est petit. Depuis le portail jusqu'à la chapelle de la Vierge qui est derrière le chœur, elle développe une étendue de trois cent quatre-vingt-dix pieds, non compris le parvis du grand portail qui est encore d'une assez grande dimension. Sa hauteur, depuis le pavé jusqu'au haut

1 Outre la collégiale, il existe plusieurs chapelles : l'hôtel-Dieu, les dames de la Croix, les dames de la Charité et les petites sœurs des pauvres où l'on dit les offices divins.

Cette église si remarquable par la hardiesse de sa construction, ce si charmant monument du goût du moyen âge que l'on appelle l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, son musée et son ancienne église Saint-Jacques, ont été classés, en 1844, au nombre des monuments historiques de la France. — Un crédit spécial pour la conservation de ces monuments est inscrit chaque année au budget du ministère d'état, et la répartition de ce crédit est faite sur l'avis d'une commission. — Depuis 8 à 10 ans cette commission, avec raison, a accordé des subventions importantes pour faire des réparations à la cathédrale de Laon ; mais ces réparations vont être terminées... ne serait-il pas équitable maintenant de penser à réparer la collégiale de Saint-Quentin ?

2 Voici sur cette belle collégiale une note qui se trouve à la page 116 des mémoires de Dom Grenier. « L'église roialle et collégiale de Saint-
» Quentin dunsée en l'année 1.203 par le cardinal de Courtonne qui établit
» 9 curez dans Saint-Quentin dont le revenu fixe est depuis 100 jusqu'à
» 800 ; ils sont sous la juridiction des chapitres. Il y a, outre cela,
» 2 autres curez de la juridiction de l'evesq' de Noyon et 2 dans des faux
» bourgs de 4 à 500 livres de revenu. »

de la voûte sous clef, est de cent vingt pieds, et sa nef, depuis la porte de l'église jusqu'à l'entrée du chœur, en a cent quatre-vingt-dix-neuf[1]. Les grandes croisées du chœur et de la nef, au nombre de cent dix, ont quarante pieds de hauteur.

Cette église a souffert plusieurs incendies, et sans citer ceux qu'elle a eu à subir de la part des Normands, elle fut ruinée dans ses parties supérieures par le feu du ciel en 1545, et en 1669 par la négligence d'un couvreur qui fondait des plombs. En 1793, les cloches, la lanterne et la flèche disparurent; le beffroi seul resta et il est occupé maintenant par six nouvelles cloches qui furent fondues en 1803; celles qu'elles remplacèrent portaient la date de l'année 1677[2].

Peu de villes ont autant d'établissements hospitaliers que Saint-Quentin. A toutes les époques de son histoire, celle-ci, nous l'avons dit[3], fut toujours citée pour le grand nombre de ses établissements hospitaliers et de bienfaisance.

L'Hôtel-Dieu en est le plus considérable et le plus ancien. Il doit son origine à l'affluence des pélerins que la dévotion amenait au tombeau de Saint-Quentin pour y prier et pour être délivrés de leurs maladies[4]. Les défauts d'hôtelleries, l'indigence de la plupart de

1 *Saint-Quentin ancien et moderne*, par Fouquier-Chollet, page 86.

2 A celles-ci de nouvelles cloches vont être ajoutées.

3 Voir le 1er volume de cet ouvrage, page 114.

4 *Statistique des hospices de Saint-Quentin*, par M. de Bucelly d'Estrées, page 303. (*Mémoires de la Société académique*, de 1834 à 1836.)

ces pélerins les forçaient à passer les nuits dans les places et dans les rues de la ville; la communauté des prêtres qui desservait l'église se décida à établir un hospice, que le chapitre, dans la suite, dota d'une partie de ses biens. Diverses fondations, les libéralités de saint Louis et de quelques chanoines en augmentèrent plus tard les revenus.

Telle fut l'origine de l'Hôtel-Dieu, désigné sous le nom du *Grand Hôtel-Dieu.*

En 1557, il fut détruit et on le transporta dans l'hôpital Buridan, rue Saint-Martin, où il est encore. Ses titres furent brûlés et il n'est resté que la tradition pour appuyer la jouissance et l'emploi des revenus de cet hospice qui ne contenait alors que 36 lits, dont moitié pour les hommes et moitié pour les femmes.

De temps immémorial, ce sont les religieuses de Saint-Augustin qui étaient chargées de donner leurs soins aux malades. En 1813, l'Hôtel-Dieu était encore dans les anciens bâtiments de l'hospice de Buridan. Une seule salle au rez-de-chaussée composait le local destiné aux malades; une grille en bois séparait les hommes d'avec les femmes; les fiévreux et les blessés y étaient confondus. Aujourd'hui tout est changé, augmenté et amélioré. Toutes les sources de la charité admirablement concentrées sous une sage et libérale administration, tous les services pour traiter les malades et donner des soins aux vieux hommes[1], aux vieilles

1 La fondation de l'hospice des vieux hommes date de 1744; on la doit à Jacques Lécot, avocat.

femmes, comme aux orphelins des deux sexes, sont installés dans de vastes et beaux locaux, et l'hôtel-Dieu de Saint-Quentin est non-seulement à la tête des établissements hospitaliers du département, mais encore de la France[1],

Le bureau de bienfaisance est, après l'hôtel-Dieu, son plus ancien hospice. Il était autrefois connu, ou sous le nom de Bornival, nom d'une maison acquise, en 1584, par Quentin Barré, maire de la ville, pour y recevoir les orphelins, ou sous celui d'*aumône commune*, qui lui vint d'un arrêt du conseil d'état de 1696, rendu sur le projet de former à Saint-Quentin un hôpital général.

Les titres qui auraient pu fournir des renseignements certains sur l'époque de sa fondation ont été détruits en 1557. Le seul authentique qui existe ne permet pas de remonter les recherches au-delà du mois de mai 1295 ; mais déjà, à cette époque, de nombreuses donations avaient été faites aux pauvres de la

1 Le budget des recettes des hospices civils de Saint-Quentin s'est élevé en 1865 :

Recettes en argent à	245,757 francs
Recettes en nature à	14,931 »
Total. . . .	260,688 francs

La moyenne des trois dernières années des journées de malades a été de 34,951 pour une année. — Il y a à l'hôtel-Dieu 280 lits de malades et 15 berceaux.

Le prix de la journée s'est élevé pour les malades à 1f 51c 80, pour les vieux hommes à 1f 36c 69, pour les vieilles femmes à 1f 16c 02, et pour les orphelins des deux sexes à 1f 13c 19. Les hospices donnent en outre de nombreux secours. — En 1865 ces secours se sont élevés à 15,966 francs. — (Nous devons ces renseignements à M de Girardin, administrateur des hospices.)

ville, et elles constituaient un fond de revenus considérables qui fut alors placé sous l'administration de diverses corporations[1].

Ainsi, l'on distinguait alors : 1° les biens dits du *chapitre* ou les *donnés*; 2° ceux de la *maladrerie de Saint-Lazare*; 3° ceux de *l'hôpital Saint-Jacques*, et 4° ceux des *pauvres communs*. Les biens de ces pauvres communs devaient être considérables si l'on en juge par les revenus qu'ils produisaient; ainsi, en 1661, les recettes de *l'aumône commune* ne s'élevaient pas à moins de 2,000 setiers de blé et à 5,000 livres en argent, somme considérable pour l'époque.

Une gestion de biens des pauvres, confiée à quatre corporations, présentait des inconvénients que fit cesser l'arrêt du conseil d'état du 10 décembre 1696, qui ordonnait leur réunion en une seule, qui serait désignée sous le nom du bureau de l'aumône commune et placée sous la direction des mayeur, échevins et de membres pris dans le chapitre et parmi les notables de la cité[2].

En 1789 les seuls biens des pauvres communs formaient un total de terres labourables de 1,352 setiers, produisant un revenu de 1,600 setiers de blé environ et 496 livres en argent outre les pots-de-vin. Pendant la révolution, ces biens furent en partie vendus ou aliénés, et le service charitable qui incombait au

1 Extraits d'un excellent travail dû à l'obligeance de M. Charles, secrétaire du bureau de bienfaisance de Saint-Quentin.

2 Voir *De l'institution de l'Aumône commune dans la ville de Saint-Quentin* (1703, un vol. in-12).

bureau de bienfaisance fut mis, pendant près de vingt ans, à la charge des hospices civils de Saint-Quentin.

En 1807, eut lieu la reconstitution de l'ancien bureau de l'aumône commune, sous le nom de bureau central de bienfaisance, qui tint sa première séance le 29 janvier 1807. De 1807 à 1827 le nombre des pauvres assistés varia de 650 à plus, mais sans jamais dépasser le chiffre de 3,600. En 1830, il était de 1790 et de 5,099 en 1831 ; de 8,792 en 1848, et il était de 10,056 en 1849[1].

L'augmentation ou la diminution du nombre des nécessiteux assistés par le bureau de bienfaisance a suivi généralement la situation de l'industrie, et les tableaux qui en donnent les relevés sont, à cause des charges qu'ils imposent, des renseignements que doivent ou devront consulter souvent ceux qui sont ou seront chargés d'administrer Saint-Quentin.

Cette ville a toujours ses nombreux béguignages[2], dont les premières fondations remontent aux anciennes époques de son histoire[3]. Dès le XIVe siècle, où ils furent nombreux, on trouve : en 1303[4], celui de Gossuin-le-Grenetier et de sa femme ; en 1334, celui de Robert de Suzanne ; en 1338, celui de Catherine

1 En 1851, le nombre des assistés n'était plus que de 4,469 ; il était de 6,922 en 1856 ; de 7,840 en 1861 et de 10,965 en 1864. — En 1849, les dépenses du bureau de bienfaisance se sont élevées à 86,954 ; à 97,932 en 1860, et à 112,736 francs en 1864.

2 Les béguinages qui existent en 1866 à Saint-Quentin sont au nombre de 87, dont 66 logés avec prêt, 8 non logés et 13 logés sans prêt.
(On appelle prêt un secours de 15 fr. par mois, plus 6 livres de pain).

3 1er volume, page 116.

4 *Saint-Quentin ancien et moderne*, page 82.

Chalot ; en 1344, celui de Gérard d'Esquéries, et en 1356, celui de Simon-le-Tonnelier. Nous avons déjà parlé de ceux qui furent fondés en 1550, 1554, et 1570[1], celui d'Etreillers par un inconnu, celui de Gibercourt par Catherine Lallier, et celui de Villecholles par Jean Carpentier[2].

Dans le xiv[e] siècle, sept hôpitaux furent également créés à Saint-Quentin : celui de Saint-Nicolas est de 1330 ; celui de Saint-Lambais de 1339 ; ceux dits du Porchet, des Lorges et du Roi, de 1340, et celui du Petit-Pont est de 1352. La religion multipliait alors ces établissements, dans lesquels des générations malheureuses ont, pendant si longtemps, oublié leurs misères, et des milliers de douleurs reçu de bienfaisantes consolations.

Saint-Quentin possède encore d'autres fondations, une entre autres, dite du *blé de chapitre*, qui consiste à constituer chaque année une dot à quatre filles pauvres et vertueuses[3] ; une autre[4], à soigner deux femmes aveugles, et enfin, plusieurs associations charitables parmi lesquelles nous citerons l'hospice de la Charité, dans lequel les bonnes sœurs visitent les malades et

1 1er volume, page 116.

2 Les béguinages ont pour but de venir au secours de femmes veuves ou de demoiselles âgées appartenant à de bonnes familles de la bourgeoisie de Saint-Quentin.

3 M. Jacques Chantrel a laissé une propriété rapportant 240 setiers de blé, pour former ces quatre dots.

4 La dame Morel, veuve du sieur Delavierre, a laissé sa maison et sa fortune pour recevoir deux femmes aveugles, nées à Saint-Quentin, pauvres, pour être logées, nourries, et soignées pendant leur vie.

donnent des layettes; celui des Petites-Sœurs-des-Pauvres, et les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, des Dames de la Providence, et de Saint-François de Régis.

Cette ville a, en outre, deux sociétés de secours mutuels, une société alimentaire, une caisse d'épargne, un mont-de-piété, une assistance judiciaire, un conseil d'hygiène publique, un marché aux sucres, une agence aux grains, trois journaux politiques, plusieurs cercles, des sociétés de tir à la carabine, à l'arbalète, à l'arc, etc.

Saint-Quentin possède, on le voit, un grand nombre d'établissements publics qui ont pour but de venir au secours de la classe ouvrière.

En 1861 une société s'était créée pour y fonder une société des cités ouvrières au capital de 200,000 francs. Le capital avait été réuni par des souscriptions; seulement il avait été stipulé *expressément* dans l'acte que le projet ne pourrait se réaliser qu'après l'allocation par le gouvernement d'une subvention proportionnellement égale à celle qu'avait obtenue la ville de Mulhouse[1].

Par suite de l'épuisement du crédit[2] le gouvernement n'ayant pu en promettre qu'une partie à cette société, celle-ci, en 1865, a été dans la nécessité de se dissoudre.

Les œuvres originales des écrivains, des peintres,

1 La subvention demandée devait être de 65,000 francs, et celle proposée n'était que de 20,000 francs.

2 Le crédit accordé était de 10 millions.

des graveurs ou des savants, appartenant à Saint-Quentin, sont religieusement conservées dans sa bibliothèque publique. Celle-ci possède aujourd'hui 30,000 volumes environ, dont font partie les œuvres de ses plus illustres enfants, ceux de Michel Dorigny, Jean Papillon, Henri Martin, Félix Davin, Charlevoix, Delafons, Lenin, Bovelles, Poiret, d'Achery et de tant d'autres. Tous ces ouvrages qui lui ont été donnés ou qui ont été acquis, sont placés dans ce dépôt chargé de les conserver. La bibliothèque de Saint-Quentin n'est peut-être pas une des plus riches de la province, mais elle est certainement une des plus complètes dans toutes les branches de la science, et l'une des meilleures à consulter.

Son musée renfermait, en 1861, cent soixante-dix-sept œuvres d'art, en y comprenant les tableanx que la société académique y a déposés ; ce nombre est depuis augmenté et augmentera chaque année. Il est de plus en possession d'une richesse que les plus grandes collections de France, sans en excepter le Louvre, peuvent lui envier : les quatre-vingt-quatre dessins de Maurice-Quentin Delatour [1].

Près de la bibliothèque et du musée, dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye de Fervaques, préparés pour servir de lieux de réunions aux tribunaux, aux chambres de commerce et d'agriculture, à la télégraphie et aux nombreux services publics qui y sont

1 *Revue européenne*, du 15 février 1861, par Olivier Merson.

convenablement installés, se trouvent le comice agricole de l'arrondissement, qui est l'un des premiers de la région du nord, et la société académique, qui fut fondée à Saint-Quentin en 1825 et qui, depuis cette époque, s'est occupée de tout ce qui pouvait être le plus utile aux lettres, aux sciences, à la ville et à sa population. Recherchant l'origine de cette cité dans les débris du passé, éclairant les faits principaux de sa curieuse histoire, propageant les éléments de la science, des lettres et du goût, cette société, après avoir créé différentes expositions intéressantes, a fondé, en 1864, une bibliothèque et des cours populaires où sont exposés les principes et l'application des divers ordres des connaissances élémentaires.

Saint-Quentin est à la tête de tous les progrès et de toutes les améliorations. Ainsi, son théâtre est l'un des plus beaux des grandes villes de France de second ordre[1]. Convenablement situé et disposé pour la scène et les spectateurs, il est digne de l'importance de cette cité.

1 Voici les recettes de 1851 à 1860 du théâtre pendant les six premiers mois de ces neuf années, commençant au mois de septembre et finissant en mars :

	Directeurs.		
1851 à 1852	— Saint-Ange	— 53,925	80
1852—1853	— Dubuisson	— 50,932	25
1853—1854	— Dubuisson	— 47,994	80
1854—1855	— Dubuisson	— 47,070	40
1855—1856	— Guille	— 48,394	60
1856—1857	— Parizot	— 50,314	40
1857—1858	— Zérézo	— 57,963	15
1858—1859	— Zérézo	— 59,138	65
1859—1860	— Zérézo	— 60,144	10

La ville de Saint-Quentin possède un second théâtre et un cirque.

Bien que la 42e de l'empire par sa population au recensement de 1861, elle se trouve, par le montant de ses opérations financières, presque toujours placée de la septième à la neuvième dans le classement annuel des succursales de la banque de France ; et la gare de ses chemins de fer est l'une des plus considérables de la compagnie des chemins de fer du Nord[1].

Saint-Quentin a vu naître un grand nombre de personnages distingués.

Parmi eux, on compte plusieurs dignitaires civils ou ecclésiastiques, savoir : saint Gilbert, évêque de Meaux, mort en 1009; Isaac de Saint-Quentin, ministre du roi Philippe Ier ; Jean de Meulan, évêque de Noyon ; Jean de Saint-Quentin, abbé général de Prémontré, habile jurisconsulte, mort en 1343 ; Mathieu-Ferrand, chanoine, et, vers cette époque, chancelier de France ; Quentin le Museur, évêque de Warvick, mort en 1545; Jean de Guyencourt, abbé de Saint-Georges de Rouen; Nicolas d'Y, chanoine et chancelier de l'église d'Amiens, et enfin Jacques Lescot, évêque de Chartres et confesseur de Richelieu, mort en 1656.

Parmi les historiens qui y sont nés, plusieurs jouissent également d'une réputation méritée[2]. Nous citerons Dudon, qui est connu par son histoire des

1 Voir, aux pièces justificatives, les produits de la gare de Saint-Quentin depuis l'ouverture de l'exploitation jusqu'au 1er janvier 1865.

2 Nous avons puisé la plupart de ces renseignements dans le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, de M. Melleville, à qui le département doit en outre les intéressantes histoires des villes de Laon, de Chauny, de Coucy, etc.

Nous avons eu plusieurs fois recours à ses ouvrages, et nous nous plaisons à le reconnaître

Normands, écrite en latin; N. Lenain; Charles de Croix; Claude Héméré: Quentin et Claude de la Fons, qui vivaient au XVIIe siècle, et qui ont laissé des mémoires plus ou moins importants sur l'histoire locale; le capucin Pierre de Saint-Quentin, qui s'est occupé de l'histoire générale, et le savant bénédictin Jean-Luc d'Achery, mort en 1685, qui a rassemblé sur celle-ci un très-grand nombre de pièces inédites.

Nous ajouterons à ces noms ceux de Colliette, qui est l'auteur des mémoires sur le Vermandois, de Louis Hordret, qui est celui des recherches sur les prérogatives et franchises de Saint-Quentin; ceux du jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix, mort en 1761, qui a publié plusieurs histoires fort estimées sur différentes parties des Indes, et celui de M. Duplaquet, qui vivait au XVIIIe siècle.

Ses littérateurs, poëtes et autres écrivains sont également nombreux. On peut, parmi eux, citer: Gilles de Roye, né en 1415, qui est l'auteur d'un abrégé estimé de la chronique de Brandon; Charles de Bovelles, vivant au XVIe siècle, qui joignait au titre de littérateur ceux de géomètre et de grammairien.

Grégoire Gourdy et Claude Lemaire étaient deux poëtes du même siècle; mais le premier a écrit en français et le second en latin. Deux autres poëtes, Michel Bruneau et Nicolas Desjardins, principal du collége de cette ville, étaient du siècle suivant, et à la même époque appartiennent les littérateurs Claude Bendier, Jacques-Armand Cromelin et Charles Gobinet, principal de collége de Plessis, mort en 1690.

Le XVIIIe siècle a vu naître du Trousset de Valincourt, membre de l'académie française, mort en 1730; Jean-Baptiste Gossart et Isaac Mathieu Cromelin. Enfin nous terminerons cette liste des noms d'écrivains nés à Saint-Quentin, par celui d'un homme de cœur et de talent, par celui du romancier Félix Davin, qui avait un brillant avenir, s'il n'avait été, si jeune encore, enlevé à son pays et à ses amis...

Des professeurs et prédicateurs de renom sont aussi nés dans cette ville. On cite parmi eux Ives, moine de Cluny, qui vivait au XIe siècle; Omer Talon, professeur d'éloquence à l'université; Martin Grandin, mort en 1691, qui professa la théologie à la Sorbonne, et enfin Jean Heuzet, célèbre professeur de l'université, mort en 1728, qui a écrit un livre: le *Selectæ e profanis scriptoribus,* resté en usage dans les colléges et dans la mémoire des collégiens.

Comme prédicateurs, on cite aussi le minime Jean de Hans, qui se rendit célèbre du temps de la Ligue, et Nicolas Jérôme le Couturier, chanoine et prédicateur du roi au siècle dernier.

L'ancienne capitale du Vermandois a de plus produit des artistes éminents dans différents genres. Ainsi, maître Jean, bourgeois de Saint-Quentin, fut l'architecte du chœur de sa collégiale. Valerand Allard, un célèbre sculpteur, et Mathieu de Bléville ou Bleuville un habile peintre sur verre du XVIe siècle; Michel d'Origny, Jean et Nicolas Papillon furent d'habiles graveurs du XVIIe siècle, et tout le monde connaît le nom et les œuvres du grand pastelliste Maurice-Quentin Delalour.

Les médecins et chirurgiens qui y sont nés sont : Jean de Saint-Quentin, médecin de Philippe-Auguste ; Jean Langlet, médecin de Charles VIII ; Isaac ou Isaïe Lelièvre, mort en 1604, et Henri-Emmanuel Meurisse, mort en 1694, l'un habile médecin et l'autre chirurgien distingué.

Saint-Quentin est aussi la patrie de Hugues de Vermandois, archevêque de Reims ; d'Herbert de Vermandois, qui, après avoir assassiné Charles-le-Simple, enleva et épousa la reine ; de Hugues-le-Grand, ce comte de Vermandois qui s'est rendu si célèbre dans la première croisade ; de Jean Leleu et Charles Hennuyer de la Mothe, deux partisans renommés du XIV[e] et du XVI[e] siècle ; de Pierre Ramus, fameux dans l'histoire littéraire de la France, par son opposition à la philosophie d'Aristote, et dans son histoire morale par les discussions singulières et les désordres dont ses systèmes furent la cause ; d'Antoine Beneret, l'un des plus zélés défenseurs de la liberté des nègres ; des Cromelin, importateurs de son commerce de linons, fils et petits-fils de Jean ; du général de brigade Paulet, qui servit le premier empire ; des deux habiles industriels, Henri et Daniel Cottin ; de Babœuf, l'auteur de la république des égaux ; du naturaliste Jean-Louis-Marie Poiret, qui, le premier, a donné la description des mollusques vivant dans nos contrées, et du botaniste Jean-Marie Neret, l'un de ses anciens mayeurs[1].

1 L'illustre auteur de l'*Histoire de France*, Henri Martin, est également né à Saint-Quentin.

Parmi les hommes connus nés dans l'arrondissement de Saint-Quentin, nous citerons : à Ribemont le célèbre Condorcet, l'élève et l'ami de Turgot, l'émule de d'Alembert l'illustre savant, qui y est né en 1743, et l'architecte Blondel ; à Montigny-Carotte, Galon ou Walon de Montigny, qui portait l'oriflamme de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines ; à Flavy-le-Martel, le fameux Guillaume, sire de Flavy, gouverneur de la Fère et de Compiègne, qui se couvrit de gloire à la défense de cette dernière ville contre les anglais au xve siècle ; à Fontaine-les-Clers, Pierre de Fontaine, bailli de Vermandois, qui vivait en 1272, et qui était le meilleur conseiller du roi saint Louis ; et à Caulaincourt, Jean de Caulaincourt qui se signala héroïquement en 1557, lors de l'attaque de Saint-Quentin par les Espagnols, le général de Caulaincourt, tué en Russie, et le duc de Vicence, ministre des affaires étrangères sous Napoléon Ier.

Nous omettons des noms que nous aurions pu citer peut-être, mais à défaut de documents précis sur ceux que nous oublions, nous avons préféré nous renfermer dans une liste suffisante pour démontrer que l'ancienne capitale du Vermandois et des vieilles franchises communales du xiie siècle avait aussi donné naissance à un grand nombre de citoyens illustres.

Pour écrire une étude dont le principal but était la recherche des faits qui se sont successivement passés dans la ville et dans le district manufacturier de la ville de Saint-Quentin, nous avons été forcé d'emprunter à l'histoire un grand nombre de ses événements

politiques dont l'appréciation ne rentrait pas dans le cadre de cet ouvrage ; aussi, en les citant, avec les impressions de nos souvenirs d'autrefois, ne nous en sommes-nous servi qu'avec une extrême réserve et en évitant d'écrire ce qui pouvait irriter ou diviser.

Pour la rendre moins incomplète, nous eussions désiré, en la terminant, faire ressortir les incidents historiques qui ont donné une nouvelle vie aux nations et examiner les merveilleuses transformations qui, depuis plusieurs siècles, se sont opérées, dans l'industrie et dans les procédés mis en usage par l'homme pour satisfaire ses besoins. Sans même remonter au moyen âge, on pouvait essayer d'expliquer l'influence bienfaisante des faits anciens et des faits nouveaux sur les destinées du genre humain, et exposer les résultats immenses de l'agrandissement du domaine de la production et de l'accumulation des capitaux par l'épargne sur le bien-être général. On pouvait aussi rechercher ce qu'ont produit sur la civilisation et sur les conditions physiques de l'existence humaine, les armées de travailleurs qui construisent des routes, qui creusent des canaux, qui inventent des machines et qui ont créé les voies rapides de communication.

Ce travail, qui présentait un certain intérêt à écrire, nous étions disposé à l'essayer, mais ayant dû y renoncer[1], nous le recommandons à ceux qui nous remplaceront dans la carrière où nous-même nous avons

1 Nous avions en effet l'intention de nous livrer à cette nouvelle étude, qui se rattachait à celle que nous allions finir, lorsque nous avons été cruellement frappé dans nos plus chères affections..... Après un pareil malheur, nos lecteurs comprendront pourquoi nous y avons renoncé.....

succédé à ceux qui nous avaient précédé. Ce sont eux qui auront la mission de juger définitivement les grandes réformes économiques de 1860, et de dire quelle a été sur l'existence et sur les habitudes des classes laborieuses l'influence de nos révolutions économiques.....

Forcé, quant à nous, de restreindre cet ouvrage à son titre, nous allons le terminer en résumant dans un huitième et dernier chapitre les principaux faits historiques ou commerciaux, les documents ou usages locaux qui se rapportent spécialement à notre chère ville natale, à ses habitants, à son commerce et à ses industries.

CHAPITRE HUITIÈME.

RÉSUMÉ.

La ville de Saint-Quentin et ses Habitants ; son Commerce et ses Industries.

En commençant cette étude, nous avons dit: qu'elle serait divisée en deux parties; que l'une serait consacrée au commerce ancien et l'autre au commerce nouveau de la ville de Saint-Quentin ; que la première contiendrait trois chapitres faisant connaître, depuis son origine jusqu'à la révolution de 1789, les renseignements qui le concernent ; que la seconde présenterait l'importance des nombreuses industries qui, sous Napoléon Ier, sous la restauration, la monarchie de juillet et sous le règne de Napoléon III, ont fait sa prospérité et sa grandeur. — Nous avons ajouté que ces phases de l'histoire politique d'une partie du XIXe siècle formeraient quatre chapitres, suivis d'un dernier résumant le but de cet ouvrage et les principaux faits recueillis d'abord sur cette cité, ses usages et ses habitants, et ensuite sur son commerce et ses industries.

C'est par ce résumé que nous allons le terminer.

L'origine de Saint-Quentin est inconnue ; c'est l'histoire de toutes les choses anciennes dont la fable n'a pas fleuri le berceau, et quelque désir que nous

ayons eu de trouver les premières traces de la société qui a occupé le sol de notre patrie, nos recherches n'ont pu remonter plus haut qu'à l'époque où Jules César entreprit la conquête des Gaules. Tout porte à croire que cette cité, qui s'appelait ***Augusta Veromanduorum***, était très-importante aux temps où ce conquérant imposa aux Gaules le joug des Romains : mais nous n'avons retrouvé aucun détail certain de ce qui la concernait particulièrement à cette époque d'antique mémoire[1].

La Gaule se composait alors de confédérations, de clans ou de tribus dont les populations vivaient ordinairement dans les bourgades qui entouraient les demeures de leurs chefs. Chaque confédération avait sa capitale, qui n'était qu'une sorte de camp retranché, établi dans une position favorable, et où les chefs se rassemblaient pour délibérer sur les intétêts communs. L'armée était la nation, et leur vie était la conquête et le partage.

Mais si l'origine d'***Augusta Veromanduorum*** se perd dans la nuit des temps, on peut croire qu'elle fut l'une de ces grandes bourgades Gallo-Romaines qui existaient lorsque les Romains construisirent les voies de communications qui sillonnent cette partie de

1 Nous avons seulement trouvé un document qui avance ce fait : « c'est » qu'un ingénieur du XVIIe siècle, nommé Lenin, celui-là même qui » dirigea, de 1635 à 1640, les travaux des fortifications de Saint-Quentin, » a déclaré avoir lu : que la ville *Augusta Veromanduorum* fut fondée » par Romus X^e^, roi des Gaulois, sous le nom de Romanduaus, 1441 » avant J.-C. et que cette ville ayant été détruite, il n'en était resté que » l'abbaye de Vermand. » Aucune autre pièce justificative n'étant venue nous confirmer ce fait, nous ne le donnons que sous toute réserve.

l'ancienne Gaule, et tout indique même que l'empereur Auguste y plaça une colonie importante, puisqu'elle fut l'une de celles auxquelles il donna son nom. Cette opinion se trouve d'ailleurs corroborée par l'établissement des chaussées qui y aboutissent et par les nombreux débris de provenance romaine qui y ont été découverts.

Située dans une contrée où se forma la monarchie française, elle a dû nécessairement tenir dans le domaine de l'histoire une place très-distinguée.

Ce fut dans cette cité que fut mis à mort, sous l'empereur Dioclétien, en l'an 302, un jeune missionnaire chrétien, nommé Quentin, dont, en 357, une dame romaine retrouva les reliques; et qu'en l'honneur de ce martyr, on éleva d'abord un tombeau et après, en l'an 360, une église. A peine établie, cette église devint très-fréquentée par une foule de pélerins. Le concours de ces étrangers donna lieu à l'établissement d'hôtelleries, de magasins de denrées et de nombreuses habitations. Elle était le centre d'une population distincte de celle de la ville d'*Augusta*, et ce quartier s'appelait le bourg Quentin. C'est ensuite à Hilaire Ier que commença la chaîne de ces évêques du Vermandois qui gouvernèrent la cité jusqu'au jour où saint Médard, qui en était le 13e, porta, en 531, son siége à Noyon.

Cent années s'écoulèrent pendant lesquelles des ravages continuels ajoutèrent des ténèbres aux ténèbres dejà si épaisses de ces temps obscurs. Ouverte à toutes les incursions, auxquelles elle n'avait à opposer que des haies ou de mauvaises terrasses, cette ville ne

pouvait que céder à toutes les hordes de barbares, sur la route desquelles elle était placée. Deux fois dévastée au ve siècle, *Augusta Veromanduorum*, sans changer d'administration, changea de maîtres. Mais les temps qui suivirent cette époque restent encore peu connus, et c'est à peine si l'on voit apparaître parmi ses ombres une lueur faible et incertaine.

Jusqu'au VIe siècle, où tout ce qu'il y a d'ancien cesse et où tout ce qui se fera dans l'avenir va commencer, le chaos se débrouille, mais très-lentement.

Il faut arriver au VIIe pour saisir un peu l'esprit de ces temps reculés, et c'est seulement en approchant du VIIIe que l'on aperçoit les premiers traits personnels sous lesquels se reproduisent quelques-uns des caractères primitifs de nos aïeux. On commence à remarquer, avec le développement qu'avait reçu dans cette cité la religion chrétienne, quelle était alors la tendance des esprits.

Il n'était pas étonnant que, dans une contrée qui se trouvait gouvernée par un abbé, le caractère des hommes fût essentiellement religieux et que leurs actions se reportassent à lui comme elles en étaient l'inspiration. Son clergé, riche de dignités et de pouvoir, était déjà pourvu de biens immenses; aussi, les mœurs privées se ressentirent-elles d'une époque où des rois étaient dans les cloîtres, des évêques dans leurs conseils, la science dans les monastères, et où partout ailleurs il n'y avait que la barbarie. C'était celle où les personnes riches considéraient comme une faveur, qu'elles payaient généreusement, la faculté de pouvoir

obtenir un logement dans le cloître de ces religieux qui furent depuis les chanoines de Saint-Quentin. C'était aussi un honneur recherché que de partager leurs pieux exercices, et on considérait comme un moyen infaillible de salut la faculté de pouvoir mourir dans les habitations qu'ils sanctifiaient.

Au VIIe siècle[1], le coutre ou trésorier de l'église jouissait de singulières prérogatives. Le jour de la prise de possession de sa charge, il avait droit à une entrée solennelle comme celle d'un souverain, et il portait la mître comme les évêques. De plus, il montait une mule conduite par le sénéchal du Vermandois, et il avait l'immense privilége d'affranchir de leur exil tous les bannis de la cité.

Afin de pourvoir à leur conservation, les rois de France donnèrent, à titre de bénéfices militaires, les villes et les provinces qu'ils craignaient de ne pouvoir défendre contre l'étranger, et ce fut ainsi que la capitale du Vermandois reçut comme gouverneur un comte-abbé, qui avait le pouvoir de l'administrer souverainement, sous la seule charge du service militaire envers le roi.

Ce fait remonte à 740[2], c'est-à-dire à la première

1 Au VIIe siècle, dit M. Fouquier, dans ses *Etudes sur Saint-Quentin* page 37) : « Il n'y avait que les femmes qui rasassent. — Le premier jour » de ses noces, une femme devait faire la barbe à son mari, c'était stipulé » dans le contrat de mariage. — Cet usage s'est conservé jusqu'à » Childéric III, en 750. »

2 En 740 l'administration de l'église de l'Auguste du Vermandois fut confiée, avec la qualité d'abbé-comte, à Legnel, et en 780 à Fulrad. C'est grâce au zèle de ce cousin germain de Charlemagne et aux libéralités de

partie de ce VIIIe siècle que Charlemagne rendit si célèbre par sa gloire et qui, depuis, a été placé sous la protection de son nom.

Charlemagne fut, sans contredit, le plus illustre personnage historique des temps dans lesquels on comprend le moyen âge, grand guerrier, conquérant, fondateur; il aima particulièrement l'Auguste du Vermandois, et il l'aima, dit-on, à cause de la réputation de sainteté dont jouissait son église, qu'il combla, ainsi que ses habitants, de ses bienfaits[1]. Son règne de 46 ans, trop tôt passé pour son empire, fut un brillant météore au milieu d'une nuit profonde. Tout ce qu'il créa n'eut que la durée de son existence.

Après sa mort, on vit le clergé Saint-Quentinois, riche de ses largesses, lui rendre un culte public et rechercher ses reliques qui, par suite de la vénération que leur portaient les populations, devinrent pour eux une source de revenus[2].

Pendant plusieurs siècles cette cité fut un lieu de pélérinage, et ses habitants, hôteliers ou marchands, surent, dit-on, tirer profit du séjour de ceux qui, en très-grand nombre, venaient au tombeau du martyr échanger un vœu ou une offrande contre une consolation ou une espérance.

cet empereur que cette église, souvent dévastée, fut rebâtie et terminée en 824. En 873, elle fut encore brûlée, et la ville, quoique déjà entourée de murs, fut encore ravagée par les Normands et les Danois.

1 Charlemagne non-seulement a contribué à relever l'église de Saint-Quentin, mais il l'a enrichie de choses précieuses, parmi lesquelles on cite de grands chandeliers d'argent, un calice d'or de 36 marcs, et un livre d'évangiles avec une couverture revêtue de pierres du plus grand prix.

2 Fouquier-Chollet, *Histoire de la ville de Saint-Quentin*,

Ce ne fut qu'en 884 qu'elle prit définitivement le nom de Saint-Quentin, et vers cette époque qu'elle devint le siége d'une dynastie de comtes fournis par la maison de Charlemagne, lesquels pour la plupart, ne furent pas indignes de leur illustre aïeul. S'ils touchèrent parfois à la couronne de France, ils la servirent avec gloire. Les démêlés continuels de ces princes turbulents, souvent pleins d'illustration, grandirent certainement la ville où ils résidaient.

Dans cette position nouvelle et avec des maîtres qui le furent par instants du royaume, Saint-Quentin eut une immense renommée, et les xe, xie et xiie siècles furent, pour cette ville, l'époque de sa plus grande splendeur.

Cet illustre famille des comtes du Vermandois donna à cette province 13 princes pour la gouverner; ils surent occuper dans son histoire une place si grande que nous croyons devoir en rappeler les noms. Le premier, en faveur duquel fut érigé le comté, était Pépin, fils de Bernard, roi d'Italie; le second, Héribert Ier, son fils, qui trouva dans les armes sa grandeur et sa mort; puis ensuite Héribert II, illustre guerrier et vassal dangereux; Albert Ier, soutien du trône, qu'ébranla son père, et de plus gendre de Louis d'Outre-Mer; Héribert III, qui, avec les moyens d'agrandir sa fortune quand le sceptre tomba des mains des Carlovingiens dans celles des Capétiens, laissa l'état en paix et fit fleurir le sien; Albert II et Eudes, obscurs dans leurs vies comme dans leurs règnes; Héribert IV, fils de Eudes, pacifique, quoique

riche et puissant ; Adèle sa fille, qui eut deux époux ; Hugues-le-Grand, si célèbre dans l'histoire des croisades, et qui était le fils de Henri Ier, roi de France, et un comte de Clermont, qui ne fut célèbre nulle part[1]; puis encore Raoul Ier, à qui Louis-le-Gros dut la prospérité de ses guerres, et Louis-le-Jeune celle de son administration ; Raoul II, mort en 1163, sans avoir vécu; Elisabeth sa sœur, femme de Philippe d'Alsace; et, enfin, Aliénor, sa sœur aussi, en qui finit la race et le gouvernement des seigneurs du Vermandois.

Voilà ce qu'étaient ces comtes du Vermandois.

Le faste dont resplendissait leur cour procura naturellement pendant leurs règnes une aisance générale chez les habitants de Saint-Quentin, et, à cette occasion, nos lecteurs se rappelleront[2] que rien n'égala la pompe et la richesse de la réception que le roi de France Henri Ier y reçut, en 1047, du comte Héribert IV. Cette réception brillante n'avait rien, d'ailleurs, qui dût étonner d'un prince qui avait à son service, a dit un historien[3] : « Un vicomte pour le repré-
» senter, un bailli général, un prévôt, un chatelain,
» un sénéchal aux troupes, un mayeur, un chancelier,
» des camériers, des bouteillers, des intendants, des

1 La princesse Adèle, durant l'éloignement de Hugues-le-Grand, gouverna le Vermandois avec autant de sagesse que de fermeté; et après sa mort elle en continua, quoique mariée au comte de Clermont, l'administration en sa qualité de comtesse du Vermandois, et cela, attendu que ce comté lui appartenait de son chef, comme héritière d'Héribert son père.

2 1er volume, page 9.

3 L. Hordret.

» maîtres d'hôtel, des pages, une chapelle desservie
» par des chanoines, des biens considérables, des atta-
» chés à ses domaines remplis par les seigneurs des
» villes et des villages voisins et par la première noblesse
» du pays[1]. »

Nul doute que tant d'officiers et de seigneurs n'affectassent eux-mêmes une somptuosité personnelle en rapport avec l'état de la maison du prince, et qu'à leur exemple, tous ceux qui occupaient les rangs inférieurs dans l'échelle des distinctions sociales n'y développassent un luxe relatif. Outre la cour des comtes qui résidait à Saint-Quentin, la plupart des seigneurs des villes et des villages voisins venaient y passer les hivers, et les dépenses qu'ils y faisaient étaient favorables à ses habitants et à son commerce[2].

Cédée à la France en 1191, avec le comté de Vermandois, Saint-Quentin devint, en 1214, ville royale, sujette de ses rois et forcée à se résigner à n'être plus qu'une cité, associée, comme les autres cités, à l'administration du royaume, à ses lois comme à ses révolutions.

Les comtes du Vermandois étaient généralement bons, ils voulaient avoir des sujets plutôt que des esclaves; aussi, est-ce avec une liberté absolue de leurs personnes et une franchise entière de leurs héritages

1 *Histoire abrégée de la ville de Saint-Quentin et de ses franchises*, chap. IX, page 178.

2 Le revenu des comtes du Vermandois, ainsi que celui des rois de la première et de la seconde race, consistait principalement dans les domaines prédiaux qu'ils faisaient valoir. (*Mémoires sur le Vermandois.*)

que ceux-ci obtinrent des premiers l'érection de leur ville en commune[1]; et même, si l'on s'en rapporte à un historien érudit, qui a étudié avec soin les documents qui concernent leurs droits et leurs libertés, « ce serait sous Albert Ier, qui commença à régner sur » le Vermandois en 943, qu'une première charte leur » aurait été volontairement consentie. »

Eriger une ville en commune, c'était à cette époque unir et associer ses habitants, c'était former un corps avec un chef et des membres. C'est ainsi que fut constituée celle de Saint-Quentin, sous la seule obligation à ses bourgeois : « de se tenir en armes et prêts à mon- » ter à cheval toutes les fois qu'ils en recevraient » l'ordre. » L'histoire ajoute qu'ils n'y manquèrent jamais.

Malheureusement, les actes de confirmation de cette franchise se sont trouvés perdus, avec la charte elle-même qui faisait le titre primordial de cette érection en commune, et c'est sans doute l'absence du titre qui l'établissait qui est cause que la plupart des historiens, malgré l'affirmation de l'un d'eux[2], ne la font remonter qu'à l'an 1102. Quoi qu'il en soit, il est certain que

1 Le Vermandois a conservé une importance considérable tant que cette province a eu ses souverains. « C'étaient des seigneurs très-puissants, qui » n'étaient pas moins jaloux de s'agrandir par leurs alliances que par leurs « armes ; aussi les a-t-on vus maîtres en même temps du Laonnois et de » Coucy, du Soissonnais et de Noyon, du Santerre et de la Thiérache, de » Ham, de Nesle, Roye, Ribemont, Reims et de Châlons-sur-Marne, ainsi » que de l'Amiénois et du Valois. » (*Histoire de la ville de St-Quentin,* » par L Hordret, chap. IV, page 65.)

2 Ils se trouvent en désaccord sur cette date avec L. Hordret, qui dit (chap. IX, page 185) : « Nous avons fait remonter cette érection au dixième » siècle, parce qu'un mayeur de Saint-Quentin, nommé Teudo, souscrivait

la capitale du Vermandois fut l'une des premières qui fut érigée en commune.

Augustin Thierry a dit[1] que c'est dans la moitié du XIe siècle que, pour la première fois, les documents présentent des villes constituées en communes, et il cite, comme les premières, celle du Mans, se rattachant en 1066 à la conquête de l'Angleterre par les Normands, et celle qui s'établit par insurrection à Cambrai en 1076. A Cambrai, il y avait déjà plus de cent ans que les bourgeois étaient en guerre ouverte avec l'autorité épiscopale ; et, après ces deux villes, le même historien cite celles de Noyon, de Beauvais et de Saint-Quentin.

A Noyon, les bourgeois étaient en querelle journalière avec le clergé métropolitain ; les registres de l'église contenaient une foule de pièces ayant pour titres : « De la paix faite entre nous et les bourgeois de » Noyon[2] ; » mais aucune réconciliation n'était durable ; la trêve était souvent rompue, soit par le clergé, soit par les citoyens. L'évêque pensa que l'établissement d'une commune jurée par les deux rivaux pourrait devenir entre eux une sorte de pacte d'alliance, et il entreprit de réaliser cette idée avant que le mot commune y eût servi pour une insurrection populaire

» en 916 une charte d'Albert, comte du Vermandois. Il fallait bien que la » charte de commune *fût antérieure*, puisqu'il n'y avait pas de mayeur » auparavant, et que c'était à cette charte ou érection que Teudo devait la » qualité qu'il en prenait et les fonctions qu'il en exerçait. »

1 Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XIV, p. 255.

2 *De pace factâ inter nos et burgenses noviomenses*. (Annales de l'église de Noyon, tome II, page 803).

de cri de ralliement. Cette ville, en 1181, obtint une autre charte.

Quelques années auparavant, les bourgeois de Beauvais s'étaient également constitués en commune[1], par la suite d'une conjuration tumultueuse. Ils avaient contraint leur évêque à jurer qu'il respecterait la nouvelle constitution de la ville.

Ce fut à peu près vers le même temps, c'est-à-dire en 1102[2], que le comte de Vermandois octroya aux habitants de Saint-Quentin la charte de commune dont il est fait mention dans les lettres sur l'histoire de France. Ce comte, qui était un puissant seigneur, suzerain de plusieurs villes, ne crut pas nécessaire, comme l'évêque de Noyon, de faire ratifier sa charte par l'autorité royale, et la commune de Saint-Quentin s'établit sans que Louis-le-Gros y intervînt en aucune manière.

Le style de ces chartes du XII[e] siècle indique une différence entre une commune obtenue par la force ou une commune octroyée. Dans les unes un certain accent d'énergie semble l'expression franche des désirs et des volontés populaires; dans l'autre, la couleur diffère, elle a le caractère d'une transaction; toutefois les garanties accordées aux bourgeois de Saint-Quentin n'étaient pas sans importance. Le droit qui était donné à la commune d'abattre les châteaux des seigneurs qui lui feraient quelque tort, et l'obligation que

1 La ville de Beauvais eut également une charte en 1182.

2 Augustin Thierry. — *Lettres sur l'Histoire de France*, page 284.

s'imposait le comte de Vermandois de prêter secours aux bourgeois pour réduire un ennemi trop puissant, investissaient le corps de la bourgeoisie de la portion la plus essentielle des priviléges de la souveraineté.

Les villes voisines, entre autres celle de Laon, qui était la plus considérable, ne tardèrent pas à désirer pour elles-mêmes une semblable destinée.

Cette cité était, à la fin du XIe siècle, l'une des plus importantes du royaume. Elle était peuplée d'habitants industrieux, et la force de sa position la faisait considérer comme une seconde capitale de la France. De même qu'à Noyon et à Beauvais, l'évêque y exerçait la seigneurie temporelle. Sous une succession de prélats élevés par faveur, la ville était mal gouvernée, et elle devint le théâtre des plus grands désordres. Dès l'année 1106, cet état s'aggrava, et l'on n'y parlait que de la bonne justice qui se faisait à Saint-Quentin. Les habitants de Laon tinrent des assemblées politiques et résolurent de tout sacrifier pour leur affranchissement commun. Il arriva que les bourgeois demandèrent leurs libertés, que leur accordèrent, avec une bonne grâce apparente, les possesseurs du pouvoir, lesquels ensuite, se repentant d'avoir cédé, retirèrent leurs promesses et détruisirent les institutions qu'ils avaient juré de maintenir.

Amiens eut à lutter contre ses anciens seigneurs, tandis que la ville de Soissons se constituait en commune, sans qu'elle eût besoin pour cela d'entrer en rébellion ouverte. Chauny, La Fère, Péronne,

Vervins eurent également, à différentes époques, leurs chartes communales.

Nous ne chercherons pas à comparer les révolutions municipales du moyen âge avec le mouvement libéral des siècles qui le suivirent; nous dirons seulement que l'une des causes principales de l'affranchissement des communes, de l'enthousiasme qui fit braver mille dangers à leurs fondateurs, fut surtout leur désir de devenir libres de vendre et d'acheter, d'aller et de venir, d'être maîtres chez eux et de laisser leurs biens à leurs enfants[1]. Ce qu'ils voulaient conquérir, c'était la sûreté personnelle, la sécurité de tous les jours, et la faculté d'acquérir et de conserver.

Si nous venons de dire ce qu'était à cette époque l'esprit d'indépendance des bourgeois de la Picardie, quand ils relevèrent les murs de leurs antiques cités municipales, et de rappeler l'origine du mouvement communal qui, du XIe au XIIe siècle, s'y opéra, c'est qu'il fut aussi le commencement du mouvement commercial et industriel qui s'y développa et s'y fit de suite remarquer[2].

Le mouvement communal marqua dans l'histoire politique le premier éveil de la bourgeoisie qui, au XIIIe siècle, était exclusivement composée de gens de métiers. La classe des légistes commençait à peine

1 Ceux qui étaient dans le servage n'avaient même pas le droit de disposer du fruit de leurs propriétés, d'échanger, de vendre et de trafiquer de leurs marchandises.

2 C'est, en effet, depuis que Laon, Amiens, Cambrai, Beauvais, Chauny et autres villes de la Picardie, eurent leurs chartes communales, que leurs habitants se livrèrent plus particulièrement au commerce et à l'industrie.

à se former, les hommes d'étude appartenaient particulièrement au clergé, le nombre des rentiers était restreint, et il ne restait aux bourgeois que le travail. Aussi, est-ce par le travail et le commerce qu'ils surent conquérir un rang distingué dans le royaume.

L'émancipation des communes avait eu lieu, mais les communes ne s'étaient pas formées tout d'un coup, par l'effet d'un hasard subit; elles provenaient d'un besoin de la société. Avant d'éprouver le désir de la liberté, il avait fallu que les habitants des villes apprissent le prix de cette liberté. C'est parce qu'ils avaient travaillé, parce qu'ils avaient commencé à s'enrichir et qu'ils voulaient jouir des biens acquis, qu'ils désiraient l'indépendance.

Aux croisades, Saint-Quentin eut ses héros, et leur départ était ordinairement précédé de préparatifs solennels. Comme dans les autres contrées, elles contribuèrent à y développer le goût de l'industrie et des arts.

Le XII[e] siècle est celui où les artisans commencèrent à former des associations de métiers. Elles étaient très-nombreuses à Saint-Quentin[1]; elles y avaient des statuts spéciaux et une organisation régulière.

La commune, que cette ville devait à ses anciens comtes et à laquelle ses habitants tenaient beaucoup, eut ses vicissitudes; s'étant trouvés un jour en lutte avec le clergé et les officiers du roi, leur charte, en

1 I[er] volume, page 54.

1317, leur fut retirée et seulement rendue cinq ans après, moyennant une amende de 6,000 livres tournois. En 1350, la commune entière marcha à la conquête de Saint-Valéry, dont les Anglais étaient les maîtres, sous les comtes de Frennes et de Saint-Pol ; puis ensuite les Saint-Quentinois prirent part à la Jacquerie du XIVe siècle et obtinrent, en 1831, du roi Charles VI des lettres de rémission.

Pendant la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, ils se prononcèrent pour ces derniers ; mais les Bourguignons les en firent repentir, en s'emparant, en 1420, de leur ville[1] qui, quinze années après, fut cédée par le traité d'Arras au duc de Bourgogne[2].

Mécontents de leur seigneur en 1470, ils se soulevèrent contre lui, et brisant le joug odieux de l'étranger, ils redevinrent Français.

La tentative du comte de Saint-Pol, pour rentrer à Saint-Quentin par surprise, se termina par un événement tragique : Louis XI, en 1475, le fit arrêter et décapiter. Replacée un instant sous la puissance bourguignonne, cette cité fut ensuite remise, en 1477, sous celle du roi de France ; et enfin, en 1506, elle repoussa la tentative de Frédéric de Horne, seigneur de Montigny.

1 A cette époque, où il y avait déjà plusieurs halles à Saint-Quentin, aucune rue n'était pavée. On appelait généralement rues des lignes de maisons distribuées au hasard, avec, à chacune, des fossés pour séparation ; des maisons, des constructions en bois et en torchis, donnant deux ou trois enceintes, avec un trou au milieu pour l'évaporation de la cheminée

2 *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* par Melleville, tome II, page 247.

Le xvi[e] siècle fut, pour elle, alors ville frontière, puisque celle de Cambrai appartenait aux Pays-Bas, l'ère du plus grand désastre et de la plus glorieuse défaite de son histoire.

A cette époque des guerres de la France et de l'Espagne pour la suprématie, eut lieu en août 1557, près de ses murs, la funeste bataille de Saint-Laurent[1]. Le duc de Savoie, pour marcher sur Paris avec son armée victorieuse, n'avait plus qu'un obstacle à surmonter, celui de s'emparer de Saint-Quentin[2], dont les murailles, qui dataient des rois Louis XI, Louis XII et François I[er], étaient insuffisantes pour soutenir un long siége et résister à 60,000 hommes. La prise de cette ville devait entraîner celle du royaume, et ses habitants virent de suite que, pour arrêter l'armée ennemie et laisser à des renforts la possibilité d'accourir vers Paris, il fallait se préparer au combat. Dans les conditions de défense dans lesquelles Saint-Quentin se trouvait, se préparer au combat était aller à une mort certaine. Ils le savaient. Ils combattirent en héros[3], et firent des prodiges de valeur; mais comme les Spartiates aux Thermopyles, ils durent succomber... et ils succombèrent avec gloire, car ils se battaient un contre trente.....

Toutefois leur but fut rempli, ils avaient gagné du

1 Premier volume, page 132.

2 Cinq cent treize toises la mesuraient en longueur comme en largeur; comprimée par des murs élevés et par des fossés creusés à d'immenses profondeurs, elle ne pouvait alors acquérir aucun développement.

3 Premier volume, page 137.

temps et si, après un siége mémorable, un assaut terrible et un égorgement général, Saint-Quentin eut à subir la dernière des catastrophes, au moins les Espagnols n'y pénétrèrent que sur les cadavres de ses enfants, morts pour sauver la France[1] ! ! !

Quant à cette malheureuse cité, vidée par l'épée, le carnage et la fuite, elle n'était plus qu'une ruine... Elle resta plus de deux ans au pouvoir de l'étranger.

Rendue, en 1559, à la France par la paix du Câteau-Cambrésis, ses habitants eurent tout à réparer; mais ils s'y mirent avec courage, et avec le temps les émigrés revinrent. Elle fut ensuite, ainsi que le bailliage du Vermandois et les seigneuries qui en dépendaient, affectée pendant plusieurs années au douaire de la reine Marie Stuart[2].

Sous les règnes faible de François Ier, et sanguinaire de Charles IX, elle se reposa[3]. Sous Henri III, et alors que la ligue remuait contre lui les passions les plus furieuses, ni les sollicitations, ni l'exemple n'eurent d'influence sur sa population, qui se souvenait trop bien des horreurs de son siége, pour s'unir aux Guise, alliés des Espagnols. Loin de là, en 1589, beaucoup de ses habitants formèrent une contre-ligue

1 « Les bourgeois, dit une chronique, la défendirent malgré onze » brèches ouvertes, et ce n'est qu'au onzième assaut qu'elle fut emportée, » le 27 août, par la seule brèche qui n'était pas défendue par les Saint-» Quentinois. »

2 Voir les lettres-patentes d'octobre 1576.

3 Au XVIe siècle, les jardiniers de Saint-Quentin qui conduisaient leurs ânes et leurs légumes aux marchés, les artisans qui se rendaient à leurs ateliers, le marchand qui ouvrait sa boutique, récitaient souvent à haute voix des patenôtres.

en promettant de rester sous l'obéissance du roi de France.

La même fidélité à ses princes l'attacha à Henri IV, et elle lui donnait à dîner dans son Hôtel-de-Ville, en 1590, alors qu'il n'avait pas même vaincu à Ivry[1] et que le trône lui était encore disputé.

Durant les dissensions qui troublèrent une partie du règne de Louis XIII, la ville demeura étrangère à tous les mouvements produits par les ambitions qui grondaient autour de son trône, et elle résista, en 1616, à l'un de ses gouverneurs qui voulait la faire entrer dans un parti de mécontents.

En 1636, elle eut à souffrir des ravages de la peste, et ses fortifications, démantelées en 1557, furent reconstruites en 1641. Les premiers travaux, dirigés par Lenain, furent ensuite terminés par Vauban. Elle se trouva alors fermée par un rempart circulaire de 1,500 toises de circonférence et protégée par six bastions[2].

Les longues années des règnes de Louis XIV et de

1 Les Saint-Quentinois se distinguèrent particulièrement à la bataille d'Ivry.

2 Une très-ancienne gravure que nous avons fait reproduire par la photographie, et dont des copies ont été placées au commencement de quelques exemplaires de notre premier volume, représente la ville de Saint-Quentin avec ses fortifications d'autrefois; ses principaux monuments y sont indiqués par les chiffres que voici : 1, la Collégiale; 2, le rivage de la Somme; 3, Abbaye de Saint-Prix ; 4, le Beffroi; 5, les Cordeliers; 6, le Bois du comte; 7, l'Abbaye de Saint-Quentin-en-Isle; 8, le puits où ont été trouvées les reliques de saint Quentin; 9, Sainte-Pécinne; 10, Saint Prix; 11, restes d'antiquités; 12, Monastère de Saint Quentin-en-Isle; 13, Saint-Eloi; 14, lieu par delà le pré Gaillard où ce dessin a été pris; 15, la tour Sainte-Catherine; 16, la fontaine du Grosnard; 17, Tour-y-Va; 18, bastion dit le Coupement; 19, Remicourt, etc.

Louis XV[1] furent pour elle des époques de tranquillité et de repos, et son histoire politique, sous Louis XVI et pendant la révolution, fut à peu près celle de la France et de ses autres cités.

Le Vermandois avait ses coutumes, qui étaient particulières à cette province et à sa capitale. Ainsi, avant 1789, on comptait en France 800 coutumes, qui compliquaient les transactions civiles ou commerciales et multipliaient à l'infini les procès.

Celles du Vermandois étaient souvent celles de la Picardie, mais il n'en était pas tout-à-fait de même des usages locaux, dont nous allons faire connaître plusieurs qui pourront donner une idée des mœurs et des habitudes Saint-Quentinoises aux différentes époques où ces usages étaient en vigueur.

Ainsi, il existait à Saint-Quentin, au XII[e] siècle, une ordonnance capitulaire pour l'exécution de laquelle chaque confesseur était autorisé à demander à ses malades une aumône en faveur de son église. Un autre usage décidait que tout malade donnerait un repas au curé qui l'aurait confessé, et un autre qui prescrivait à celui-ci de ne pas en accepter deux dans la même journée. Un autre, enfin, défendait aux familles bourgeoises de manger plus de deux sortes de viandes à chaque repas. Le dîner se faisait alors à 10 heures, et le souper à 5 heures du soir.

C'était aussi, à cette époque, un principe général de

1 Lors des premières années de Louis XV, la ville n'avait que 95 rues et places.

législation qu'il y eût franchise pour les débiteurs quand, lors des fêtes patronales, ils allaient visiter les reliques des saints; et une charte de 1220, de Philippe-Auguste, dégage de toutes poursuites civiles ceux qui visiteront l'église de Saint-Quentin pendant les huit jours qui précéderont la fête du saint et les huit jours qui la suivront.

Les lois soumettaient les juifs à un système d'abaissement qui les séparait de la société; ils ne pouvaient dans la ville pactiser avec les chrétiens, habiter les mêmes quartiers, se faire servir par des femmes chrétiennes et paraître en public dans les semaînes de grands mystères.

Dans ce siècle que deux règnes dominent, celui de Philippe-Auguste et celui de saint Louis, la foi aux sorciers était générale; on croyait aux devins qui annonçaient l'avenir en regardant le soleil dans un seau d'eau froide, et aux magiciens qui tuaient un homme avec des mots et des figures, quand, le jour où la lune était pleine, un coq blanc avait chanté six fois à minuit.

Les siècles se succédèrent, mais l'esprit de l'époque resta longtemps le même, et cet esprit avait encore au XIIIe et au XIVe, pour éléments principaux l'esprit religieux et l'esprit de famille.

C'est en effet l'esprit religieux qui inspirait l'usage de faire porter par un clerc, chaque dimanche après la grand'messe, de l'eau bénite dans toutes les maisons pour en asperger les habitants et le foyer domestique, sous la rétribution d'une obole par famille. C'est cet

esprit qui introduisait dans les demeures où l'on savait lire l'habitude de réunir, à la fin de la journée, les enfants et les domestiques, pour leur faire entendre la lecture d'un passage de l'Ecriture sainte faite par le père de famille, et c'est encore lui qui consacrait comme un lien de fraternité l'envoi à ses amis de quelques parcelles de pain bénit, le jour où il avait été présenté à la messe paroissiale par les mains de la dame de la maison, recommandée aux prières des fidèles par le prêtre faisant le prône.

C'est l'esprit de famille qui faisait rechercher les alliances dans les mêmes familles et qui perpétuait chez elles les noms propres et les mêmes prénoms.

Au XIVe siècle les médecins de Saint-Quentin étaient, pour la plupart, des sorciers qui guérissaient avec des jongleries, de même que les docteurs donnaient la science avec les images[1]. C'était alors pour toutes les classes un usage de se servir, pour calculer, de morceaux de bois dont le nombre et la combinaison exprimaient la quantité que l'on cherchait, et un autre, pour les chanoines du grand chapitre, d'être rétribués par chaque office en denrées, en argent même, en vin, qui se payait alors une livre le muid.

Les duels avaient leur jurisprudence, et c'est à peu près vers cette époque que s'introduisit à Saint-Quentin l'usage de la célébration dramatique des mystères. Aux fêtes du patron[2] principalement, les

1 *Saint-Quentin*, par Fouquier-Chollet, page 123.
2 Id. id. page 126.

rues se remplissaient de baladins qui, moyennant un denier par famille, donnaient, pendant plusieurs jours, des spectacles dont le sujet était puisé dans l'histoire du saint. On y voyait saint Quentin partant de Rome et arrivant à Amiens, où il prêchait la foi à ses habitants et les convertissait. Torturé, il y triomphait de ses bourreaux et était envoyé à Auguste de Vermandois, où, avant d'être mis à mort, il subissait mille supplices. Jeté dans la Somme, il y était retrouvé et faisait des miracles; la foule regardait, écoutait, et s'enflammant souvent d'un saint zèle, elle s'attendrissait et priait[1].

Au XIVe siècle des avocats ont illustré le barreau de Saint-Quentin, et y eurent une grande renommée. On y a conservé les noms de la plupart de ces hommes célèbres, qui y étaient tellement honorés que les peintres sur verre, dans leurs compositions pour les croisées des églises, donnèrent plusieurs fois place à leurs images.

Au XVe siècle[2], qui vit mourir Jeanne Darc, pendant plusieurs mois prisonnière près de Saint-Quentin, au château de Beaurevoir, il était d'usage, dans cette ville[3], que, toute la nuit de la veille des morts, les cimetières et les églises où alors on enterrait restassent ouverts à la piété des fidèles et à la douleur de ceux qui allaient prier pour ceux qui n'étaient plus....

1 C'est de cette époque que datent, à Paris, les confrères de la Passion, qui y représentaient publiquement les pièces de théâtre appelés *mystères*.

2 En 1405, le chapitre de Saint-Quentin fit défense aux chirurgiens de la ville « de faire le poil le dimanche et les fêtes. »

3 Au XVe siècle, on dînait à 11 heures à Saint-Quentin, et l'on soupait à 7 heures.

les plus affligés payaient ordinairement de jeunes enfants ou des serviteurs de l'église pour réciter des chants funèbres, et chaque sépulture se trouvait ainsi entourée de plusieurs personnes agenouillées, dont les larmes, les sanglots et les chants, accompagnés du glas des cloches, donnaient à cette solennité une particularité augmentée par la majesté sombre de la mort et de l'éternité.

C'est également avec ce siècle qu'y finit cette pratique qui plaçait une femme à la tête du cortége dont le convoi de son mari était entouré. Toute femme qui, jusque-là, se serait affranchie de ce devoir religieux, eût appelé sur elle les malédictions du peuple, et même une espèce de déshonneur.

Les moyens d'échange étaient rares, et cependant, malgré la variabilité de la jurisprudence et l'inexpérience du droit civil, il y avait peu de procès; cela tenait sans doute au petit nombre de transactions soit civiles, soit commerciales. On plaidait, mais on y plaidait par procureur. Des documents indiquent qu'il y avait dans toute la Picardie des clercs, que l'on appela, par la suite, les clercs de la basoche.

C'est au xvi[e] siècle que s'accomplit la grande révolution religieuse que Luther et Calvin ont marquée de leur nom, l'un au nord, et l'autre à l'occident et au midi de l'Europe.

Luther[1] et Calvin[2] ont été les chefs de ces deux

1 Martin Luther mourut à l'âge de 63 ans, à Eisleben, sa ville natale, le 18 février 1546.

2 Jean Calvin, qui prit, suivant la mode du temps, le nom de Calvinus,

nouvelles sectes religieuses qui trouvèrent en Allemagne, dans les Flandres, en Hollande, en Suède, en Suisse et en France de zélés partisans et des adversaires ardents.

La division d'opinion qui s'établit d'abord dans les familles pénétra ensuite dans les états, et elle y devint une source de discordes sanglantes. Ce fut en 1562, peu d'années après la paix du Câteau-Cambrésis, qui rendit la ville de Saint-Quentin à la France, qu'y commencèrent les prédications du Luthéranisme. La chaire, d'où se répandirent les nouvelles doctrines, fut un arbre qui se trouvait isolément planté sur le terroir d'Omissy, petit village situé au nord des portes de cette cité. En effet, au commencement du Luthéranisme, ceux qui en prêchaient les doctrines, n'osant pas toujours les enseigner publiquement, se réfugiaient parfois derrière les buissons ; ce qui, le 6 août 1552, amena le parlement à rendre un arrêt défendant à l'avenir « les écoles buissonnières et celles où l'on » enseignerait sans la permission du chantre de » Paris. »

Les habitants de Saint-Quentin ne souffrirent pas des guerres de religion; leur commerce profita même des malheurs de certaines contrées voisines. La tyrannie que les agents de Philippe II firent peser sur les

puis de Calvin, était né à Noyon. près de Saint-Quentin, le 10 juillet 1509 ; fils d'un procureur fiscal de l'évêché de Noyon, il fut pourvu à 12 ans d'une prébende dans la cathédrale, à 18 ans de la cure de Marteville, près de Vermand. Il n'était pas dans les ordres et ne reçut jamais que la simple tonsure. (*Histoire de France*, par Henri Martin, tome VIII, page 187).

Pays-Bas ayant détruit l'industrie de ces riches provinces, beaucoup de fabricants flamands émigrèrent en France et en Angleterre. Ce furent des protestants belges qui y apportèrent, et dans d'autres villes de ses environs, l'industrie des toiles fines, laquelle fut pour leurs habitants, pendant près de trois siècles, une source de richesses et de prospérité.

A la fin du XVIe siècle la réforme se vit au moment de monter sur le trône avec le roi Henri IV, qui crut s'acquitter envers elle, en signant l'édit de Nantes, qui constituait moins la liberté religieuse du protestantisme que son indépendance vis-à-vis de l'état.

Mais cet édit fut révoqué, en 1685, par Louis XIV, ce qui causa l'émigration d'un grand nombre de calvinistes, forcés, à leur tour, de porter dans d'autres contrées leurs richesses et leurs industries. Saint-Quentin perdit alors une partie de ses meilleurs tisseurs, et après leur émigration[1], il fut constaté qu'il ne se trouvait plus, en 1698, dans ses murs, que 126 protestants. Dans le village de Joncourt il n'en restait que 60, 13 dans celui d'Hargicourt et 18 dans celui de Templeux-le-Guérard[2].

Toutefois, l'acte déplorable qui eut des dragons pour missionnaires et Louvois pour directeur fut, pour

1 *Mémoires de l'intendant Bignon sur la Picardie.* [Extraits des manuscrits de la bibliothèque impériale.]

2 Vers 1724, plusieurs commerçants picards, professant la religion protestante, partirent pour l'Ecosse et allèrent se fixer à Edimbourg. Ils y apportèrent l'art de fabriquer de la batiste. — Un quartier général de 13 maisons leur fut particulièrement assigné [*Histoire du commerce de Belgique*, tome III, page 281].

ainsi dire, la cause de la venue à Saint-Quentin de plusieurs familles étrangères protestantes[1] qui s'y fixèrent pour y faire le commerce des linons et des batistes.

Dès le XIII[e] siècle, cette ville avait eu ses corps de métiers, qui eurent des inconvénients et des avantages qui les rendirent nécessaires au développement de la classe ouvrière. Au XVI[e] siècle, les inconvénients devinrent plus grands et les avantages moindres ; les vices des confréries croissaient avec le temps, et ils étaient rendus plus sensibles encore par les progrès rapides de l'industrie qu'ils entravaient. L'esprit du privilége luttait alors contre l'esprit d'indépendance qui, en se développant, comprimait le libre essor qu'y avait pris le travail. Plus l'industrie prospérait, et moins l'artisan privilégié consentait à admettre des rivaux et à laisser partager ses profits ; il faisait une guerre acharnée à toute concurrence et à toute innovation dont les bénéfices ne lui étaient pas dévolus.

Les querelles des confréries d'ouvriers et des courtiers pour leurs droits et salaires, les discussions sur la manière avec laquelle ils s'acquittaient de leurs charges, remplirent une partie des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Les confréries religieuses qui existaient à Saint-Quentin n'étaient guère moins nombreuses que celles

1 C'est de 1685 à 1695 que M. Dumoutier-Devatre, et, en 1704, M. Samuel Joly vinrent s'établir à Saint-Quentin. M. Samuel Joly, né en 1684, était fils de Samuel Joly, sieur de Bammeville, seigneur de Lourdines, écuyer, né en 1652. MM. Cromelin Cottin, Fizeaux et autres anciens négociants de Saint-Quentin appartenaient également à la religion réformée.

de ses corporations de métiers ou d'états[1]. Ainsi cette ville avait celle du Mont-Carmel, du Rosaire, de saint Roch, de saint Quentin, de l'Ange Gardien, de sainte Marguerite, de saint Lambert et de sainte Claude; ces confréries étaient des sources d'actes de piété et de bonnes œuvres pour les uns, de plaisir et d'intempérance pour les autres.

Chaque confrérie d'hommes avait, toutes les années, son *mayeur;* chaque confrérie de femmes, sa *mairesse;* c'étaient toujours les plus anciens inscrits sur le registre de la confrérie. A l'église ils avaient ce jour-là la place d'honneur. Après la grand'messe, le bedeau, en grande tenue, les reconduisait chez eux au son du carillon de la paroisse. Devant lui marchait un jeune homme portant une très-grosse branche d'arbre au milieu de laquelle était placée l'image du saint, entourée de bouquets. Derrière eux marchait le dignitaire, au milieu d'un groupe de confrères et de consœurs qui l'accompagnaient jusque chez lui et qui y recevaient des petits gâteaux bénis à l'offrande et un verre de vin. Dans les confréries de femmes, particulièrement, une des fonctions des mairesses était de distribuer une fleur ou une image à chacun des confrères ou consœurs qui entraient dans l'église.

Il y avait encore à Saint-Quentin d'autres confréries ou compagnies, parmi lesquelles on citait celle du tir-à-l'oiseau par les deux compagnies des arquebusiers et des archers, dont l'institution remontait au roi Louis XI.

1 Nous en avons fait connaître les principales au Ier volume, page 54.

L'une se livrait à ce plaisir le jour de la Trinité, l'autre, le jour de la saint Jean. Celui qui abattait l'oiseau était proclamé *Roi*, et quelques pièces d'argenterie étaient le prix de son adresse. Chacune de ces compagnies avait en propriété un hôtel et un grand jardin, où tous les dimanches elles se livraient intérieurement à leurs jeux. Ces hôtels sont devenus depuis des habitations.

Dans ces temps-là, les feux de joie, celui de la saint Jean surtout auquel la magistrature prenait part, et celui de la sainte Marguerite étaient célèbres et populaires à Saint-Quentin. Celui de la saint Jean s'allumait avec une pompe dont il serait peut-être difficile d'expliquer le motif. Vers le soir, l'état-major de la place se réunissait au corps municipal assemblé dans l'hôtel-de-ville. Au milieu de la place un bûcher avait été dressé. A six heures, au son du carillon et au bruit de l'artillerie, le cortége descendait des salles de cet hôtel-de-ville; l'état-major était entouré des gardes du gouverneur, le mayeur et les échevins précédés de leur quatre hallebardiers. Le lieutenant du roi tenait une torche allumée, et le mayeur une autre. Arrivés au pied du bûcher, le lieutenant du roi et le mayeur y appliquaient chacun leur torche, et pendant que la flamme se développait, le deux compagnies faisaient, en sens inverse, en se croisant, le tour du bûcher. Ils rentraient ensuite dans les salles de l'hôtel-de-ville où un festin avait lieu et où de nombreux toasts étaient portés; ceux à la famille royale étaient salués par l'artillerie et par l'harmonie du carillon.

Cet usage avait été probablement établi à Saint-Quentin à l'imitation de celui qui existait depuis longtemps d'y célébrer les grands événements politiques par des feux de joie. En effet, pour une bataille gagnée, une ville conquise, un traité de paix ou l'avènement d'un roi au trône, on y chantait un *Te Deum*, lequel était suivi d'un feu de joie, et il n'y avait pas de fêtes populaires dont le feu de joie ne fît partie. On pouvait croire que la population, à qui on lançait dans ces solennités des pains et des cervelas, au son des violons et au bruit de l'artillerie, ne les eût pas ramassés avec autant de plaisir, si cette distribution n'eût pas été éclairée par les flammes et les étincelles d'un grand bûcher de cent cinquante fagots.

On remarquait de l'expansion, de la vivacité et de la franchise dans la manière avec laquelle les habitants de Saint-Quentin exprimaient leurs joies. Autrefois, il y avait toujours des plaisirs et des fêtes dans tous les événements heureux de la famille. S'agissait-il d'un mariage? des violons. Le ménétrier, chargé de livrées et quelquefois de vin, parcourait les rues de la ville, en raclant son instrument. La noce le suivait, les femmes en riant et les hommes en houpant. On rentrait au cabaret, et alors le grave menuet ouvrait un genre de plaisirs qui était égayé par la contredanse qui terminait la fête. Un enfant était-il né? des coups de fusil; on les tirait à la porte de l'église pendant le baptême et à la porte de l'accouchée après la rentrée de l'enfant. Les parrain et marraine, qui se rendaient ordinairement à pied à l'église, ne rentraient

au logis qu'accompagnés d'une troupe d'enfants, au milieu desquels ils jetaient des poignées de bonbons et de pièces de monnaie qui, le plus souvent, devenaient la cause de risibles débats et d'exclamations immodérées, quand elles n'étaient pas burlesques[1].

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les Saint-Quentinois avaient l'habitude de se grouper sur les places, de rechercher tout ce qui était nouveau ou faisait du bruit. Cette habitude de s'attrouper aura certainement contribué à ce sobriquet de ***beyeux*** dont ils reçurent l'application. Loin que ce fût autrefois une injure, on regardait ces sortes d'appellations comme des distinctions naturelles, et l'on ne se tenait pas pour offensé de ces épithètes, quelque drôles qu'elles puissent paraître. Nous ne les citerons pas toutes[2], mais c'est ainsi que l'on a dit : ***les badauds*** de Paris, ***les friands*** de Noyon, ***les singes*** de Chauny, ***les buveurs*** d'Auxerre, ***les gourmands*** de Poitiers, ***les dormeurs*** de Compiègne, ***les corbeaux*** de La Fère, et pour en finir ***les beyeux*** de Saint-Quentin[3].

Il exista, pendant une partie du XVII[e] siècle, dans la ville de Saint-Quentin, un assez singulier usage. Pour y provoquer les largesses privées en faveur des

1 Parmi ces cris, on cite celui de : parrain et marraine aux *poches trouées*, etc.

2 Nous évitons d'indiquer les sobriquets des habitants de Nesle, de Ham et de Vermand, qui se trouvent à la page 172 de l'ouvrage de M. Fouquier-Chollet (*Des Mœurs*) auquel nous empruntons ces renseignements.

3 Il est un titre aussi dont ont été toujours fiers les vieux Saint-Quentinois : c'est celui d'ENFANT DE SAINT-QUENTIN.

pauvres, on plaçait des troncs dans toutes les auberges, avec une inscription qui indiquait que cette espèce de quête était faite en faveur des établissements hospitaliers. Cet usage n'y eut pas une longue durée, et la charité s'y organisa sur de tout autres bases.

Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle [1], ce n'était ni dans les cafés somptueux ni au théâtre que la jeunesse et les pères de famille allaient chercher des distractions et passer le temps qu'il ne donnaient plus aux affaires; c'était généralement chez des marchands de vin ou des cuisiniers, où ils faisaient une collation et jouaient aux cartes. On y lisait alors ***la Gazette de France*** et celle ***de Hollande***, les seules que l'on connût dans les provinces du Nord.

A cette époque les coiffeurs manquaient aux dames qui, pourtant, se poudraient et se crêpaient. Celles d'entre elles qui avaient besoin qu'une main étrangère touchât à leurs chevelures faisaient usage, dans les grandes occasions, du perruquier chez lequel ***Monsieur*** allait se faire faire le poil.

Jusqu'au milieu de ce XVIII[e] siècle point d'établissements de modistes. On faisait venir de Paris les ornements, et les coiffures étaient fabriquées chez les monteuses de bonnets, qui travaillaient comme elles avaient vu travailler leurs mères ou leurs maîtresses sous lesquelles elles avaient fait leur apprentissage.

1 La plupart des détails sur les mœurs Saint-Quentinoises sont extraits des pages 209, 210, 211 et 212 de l'ouvrage de M. Fouquier-Chollet, *Saint-Quentin et ses mœurs*, édition de 1823.

A cette époque encore, toute bonne maison bourgeoise n'était le plus souvent servie que par une seule domestique, que l'on prenait à la campagne et autant que possible, dans des familles connues. On ne les appelait pas des cuisinières, mais des servantes : on leur donnait quinze écus de gages, sur lesquels elles faisaient des économies, et avec leurs rouets elles entretenaient la maison de toile de ménage. Elles vieillissaient ordinairement au service de leurs maîtres, et quand elles n'y mouraient pas, elles passaient, comme un bien de succession, dans la maison d'un de leurs enfants, dont elles amusaient encore, par de vieux contes, la jeune postérité.

Tout cela, usages et coutumes, changea très-vite vers la fin du XVIII[e] siècle.

Avant la révolution de 1789, il y avait en France trois sortes d'états : l'église, l'épée, la robe ; « et chacun d'eux, a dit un écrivain célèbre, avait un mépris souverain pour les deux autres[1]. » Il aurait pu ajouter : qu'à Saint-Quentin il y avait un quatrième état, qui était le commerce, car ce fut en effet le commerce qui fit la richesse, la renommée et la prospérité de cette cité.

Mais si le clergé y était nombreux, la noblesse l'était moins. Un historien, qui a écrit sur la Picardie[2], a fait ainsi connaître dans ses mémoires, encore inédits, la répartition par contrées des familles nobles

1 M. Fouquier-Chollet. *Des mœurs*, page 202.
2 Manuscrits de Dom Grenier, page 85.

de cette province. « Il y a, dit-il, dans le département » de la Picardie 500 familles nobles; elles se divisent » ainsi

Dans	l'élection	d'Amiens	86
»	»	d'Abbeville	80
»	»	de Montdidier	50
»	»	de Péronne	40
»	»	de Doullens	20
»	»	de Saint-Quentin	14
Dans le	gouvernement	de Boulogne	120
»	»	de Montreuil	60
»	»	de Calais	20
»	»	d'Ardres	10
			500

L'élection de Saint-Quentin et le gouvernement d'Ardres étaient donc les contrées de la Picardie où il y avait le moins de noblesse.

L'état-civil se composait[1] : *Bailliage* et *Prévoté*, du président et lieutenant général, du lieutenant criminel, du lieutenant particulier, des conseillers, des gens du roi, des avocats[2]; *l'hôtel-de-ville*, du maïeur en charge, de 6 échevins, d'un lieutenant de police, d'un procureur fiscal; l'*élection*, du président, du lieutenant; des conseillers et du procureur du roi; *le grenier à sel*, du président, du grainetier, du contrôleur et du procureur du roi; et la

1 *Almanach de la Picardie*, année bissextile 1756.

2 Il y avait, en 1756, 12 avocats à Saint-Quentin, 10 notaires et 10 procureurs. (*Almanach de la Picardie.*)

juridiction des traites, du président, du procureur du roi et du procureur de la ferme.

A l'avènement de Louis XVI au trône, un certain sentiment de réaction contre les règnes précédents sembla se manifester; ce n'était d'abord que quelques étincelles; ces étincelles, un peu plus tard, mirent le feu à un volcan qui, en embrasant l'Europe entière, produisit une révolution..... c'est de cette révolution que date, en France, l'ère des sociétés nouvelles.....

A ce moment d'agitation et de terreur, au moment où le vieil édifice social croulait de toutes parts, les habitants de Saint-Quentin se firent encore remarquer par le calme de leur conduite et par leur obéissance aux lois. Comme tous, ils avaient certainement eu à se plaindre des abus du despotisme et des injustices de l'ancien régime; comme tous, ils avaient eu à souffrir de voir dans leur pays l'inégalité des conditions sociales, et les artisans eux-mêmes, séparés en corporation, se renvoyer les maux et les affronts qu'ils recevaient des rangs supérieurs. Mais ces circonstances n'eurent aucune influence sur leur conduite, et, pendant la révolution, ils restèrent ce que toujours ils avaient été, les ennemis du désordre, et purs des déplorables excès qui se commirent ailleurs[1].

Après la révolution, l'histoire de la ville de Saint-Quentin et de ses habitants devient celle des autres

1 Les habitants de Saint-Quentin ne se montrèrent pas moins amis de l'ordre et des lois, lors des révolutions de 1830 et de 1848.

cités de la France; elle perd son caractère spécial, son originalité, pour se confondre avec celle de son commerce et de ses industries.

Nos recherches pour connaître très-exactement le recensement de la population de Saint-Quentin aux différentes phases de son histoire, n'ont pas toutes été couronnées d'un complet succès.

Le catalogue des évêques dit qu'en 778, l'Auguste du Vermandois était *très-peuplée* et qu'elle avait 72 chanoines et 80 chapelains. En 1697, Louis XIV demanda aux intendants des renseignements sur le nombre des habitants, sur l'état[1] politique, agricole, industriel et commercial de leurs provinces, et ils les donnèrent. En 1762, un dénombrement qui se fit par individu et par feu, ne fournit que des indications sans résultats certains.

D'après tous les documents que nous avons pu lire, nous croyons, quant à nous, que, sous ses comtes, la capitale du Vermandois avait de 8 à 9,000 âmes; que sous Louis XI et sous Louis XII, ce nombre diminua, de telle sorte qu'il n'atteignait pas celui de 7,000 après le siége de 1557 ; sous Louis XIV, il augmenta, puisque d'après le rapport de l'intendant Bignon, la population de Saint-Quentin était en 1698, de 8,000 habitants.

Le premier dénombrement qui s'est fait depuis la révolution de 1789 ne s'est terminé qu'en l'année

1 *Dictionnaire de l'Economie politique*, 2e vol. page 496. [Voir les instructions transmises à ce sujet aux intendants)

1800; plusieurs documents, non officiels, portent à cette époque à 10,000 la population de Saint-Quentin; il a été renouvelé de 1805 à 1809, et depuis 1821, les recensements sont devenus quinquennaux.

Voici ceux dont nous avons trouvé les résultats: en 1810, 10,535 habitants; en 1821, 14,698; en 1826, 17,661; en 1831, 17,686; en 1836, 20,570; en 1841, 21,079; en 1846, 23,852; en 1851, 24,953; en 1856, 27,661; en 1861, 30,790, et en 1866, 32,690.

A un recensement de ses maisons qui remonte à 1705, la ville de Saint-Quentin est portée pour renfermer 1730 feux; à celui de 1792, 1780 y compris la maison commune; à celui de 1800, 2,300, et pour 2528 feux à celui de 1822.

Ainsi, sa population qui était de 10,535 habitants en 1810 et qui est de 32,690 en 1866, s'est accrue, en moins de 56 ans, de 22,155 habitants, c'est-à-dire qu'elle est aujourd'hui, trois fois plus considérable qu'elle n'était en 1810[1].

Un pareil accroissement, qui ne se rencontre ni pour les villes de Laon, de Soissons ou de Vervins, est dû nécessairement au développement de son commerce et aux nouvelles branches d'industries qui sont venues

1 Voici dans quelle proportion s'est augmenté le nombre des personnes assistées par le bureau de bienfaisance dans ces mêmes années depuis 1836 :

En 1836,	1 905	personnes	assistés.
1841,	4,445	»	»
1846,	6,300	»	»
1851,	4,469	»	»
1856,	6,922	»	»
1861,	7,840	»	»

N'ayant pas le chiffre de 1866, nous citons celui de 1865 qui était de 8,588, et celui de 1864 qui s'élevait à 10,965.

s'y établir. Il est dû, probablement aussi, mais dans une certaine proportion, à l'espèce d'entraînement avec lequel les populations des campagnes se portent de plus en plus vers le séjour des villes. L'attrait d'une grande cité, les distractions que l'on y rencontre, les nombreux établissements de charité qui y donnent des soins et des secours, contribuent probablement autant à les y attirer que l'élévation des salaires. Cependant si ceux qui veulent quitter leurs villages cherchaient à se rendre un compte exact des charges que leur imposent ces déplacements, ils verraient que les villes, avec leurs octrois, leurs dépenses journalières et leurs entraînements, sont de coûteuses résidences, dans lesquelles on ne se loge et où l'on ne vit qu'à des conditions qui aggravent forcément les prix des salaires.

Ce fut en 1810, que commença la démolition des fortifications de Saint-Quentin, et cette démolition présenta ce rapprochement : c'est que ses murailles furent démolies par des compagnies d Espagnols faits prisonniers de guerre, 255 ans après qu'une armée espagnole, victorieuse sur les bords de la Somme, les avaient renversées et rougies du sang de la majeure partie de ses habitants ! !

Cette ville avait autrefois ses remparts pour promenades, elle a aujourd'hui des boulevards et ses Champs-Elysées ; elle était renfermée dans une enceinte restreinte, elle a maintenant un développement qui, chaque jour, grandit, et est encore appelé à augmenter.

Son importance, sa haute position commerciale, les

nombreuses industries dont elle est le siége, réclamaient, depuis longtemps, d'utiles améliorations ; elle en a reçu une partie, et, avec le temps, elle devra recevoir celles qui lui manquent. Une ville n'est pas libre de s'arrêter quand tout marche autour d'elle ; et, en faisant un sage et intelligent emploi de ses ressources, elle devra, sous peine de déchéance, suivre les besoins du siècle et les progrès de la civilisation.

Ses revenus municipaux n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. Comme toutes les choses de ce monde, ils ont éprouvé de curieuses variations.

En ne remontant seulement qu'au XIIIe siècle, on trouve que la moyenne des revenus des années 1260 à 1266 s'élevait à la somme de 1454 livres; ses dépenses à celle de 1769, et ses dettes, à celle de 8,516 livres 6 deniers. Les recettes de son budget s'augmentèrent plus tard des profits accordés par Charles-le-Bel à son hôtel-de-ville, sur le montant des amendes prononcées, en cas de contravention, sur le fait de la draperie. Puis ce droit s'accrut des émoluments de la justice haute, de la justice moyenne et basse de police, des manufactures, du marquage des pièces de ses étoffes de laine, de lin et autres, lesquels permirent à ses maïeur et échevins de pourvoir aux dépenses d'administration, de voierie et d'embellissement de cette cité.

En 1774, l'hôtel-de-ville subvenait aux charges municipales avec 18,000 livres de rentes; on trouvait alors que c'était un bon revenu. En 1807, le budget de la ville de Saint-Quentin se soldait, avec un excédant

de 46 francs 38 centimes par la somme en dépenses de 107,764 francs 01 centime.

De l'année 1830 à celle de 1843, ses dépenses ordinaires se sont élevées à celle de 1,967,654 francs 09 centimes, et ses travaux extraordinaires à celle de 1,773,628 francs 75 centimes, soit en 14 ans, à un total de 3,741,283 francs 04 centimes, ou une moyenne par chaque année de 281,520 francs 21 centimes ; enfin, ses recettes ordinaires et extraordinaires pour l'exercice de 1863, inscrites à son budget pour la somme de 509,898 francs 85 centimes, laissaient alors seulement un excédant de 13,416 francs 90 centimes.

De pareilles ressources permettent d'utiles et de sérieux travaux.

Si le département de l'Aisne est l'un des mieux desservis par ses routes et ses chemins[1], la ville de Saint-Quentin l'est également par ses voies ferrées ; et il ne sera peut-être pas sans intérêt de signaler, en ce qui la concerne, le progrès obtenus depuis le moyen âge pour la viabilité de ses chemins et la célérité des voyages.

Au moyen âge, nos lecteurs se le rappelleront, les voyageurs étaient réduits à suivre les voies romaines que Beaumanoir appelait pompeusement *les chemins*

1 En 1865, l'étendue des chemins vicinaux du département de l'Aisne a été portée :

Celle des chemins de grande communication, à .	1,395 kil.	771 m.
Celle des chemins d'intérêt commun, à	1,005	863
Celle des chemins de petite communication, à . .	3,370	152
	5,771 kil.	780 m.

près de 1,445 lieues dans un seul département.

de Jules César[1], chemins que le temps avait effondrés et dont l'incurie des hommes n'avait pas toujours permis de réparer les ruines. A cette époque la ville de Saint-Quentin était le lieu où se réunissaient le plus ordinairement les marchands des Flandres et de Picardie qui, avec des escortes, se rendaient par les voies romaines, et en plusieurs jours, aux foires de Brie et de Champagne[2].

L'usage des voitures pour les transports des marchandises et des personnes exigea, plus tard, que certaines parties du sol fussent nivelées, durcies au moyen de pierres et que des ponts fussent jetés sur les cours d'eau[3]. Mais, malgré quelques tentatives de Sully, les chemins étaient encore dans un état peu satisfaisant à l'époque où Louis XIV, dans une ordonnance de 1664, se plaignait que la viabilité ne permettait pas les transports, « et notablement le transport » des marchandises. »

Ce roi essaya d'y pourvoir et fit construire de belles routes qui, toutefois, étaient en fort petit nombre; mais c'est seulement au XVIIIe siècle[4] et après l'organisation du corps des ponts-et-chaussées, que les diverses provinces du royaume, et particulièrement celles du

1 E. Levasseur. — *La France industrielle*, page 11.

2 Ier volume, pages 94 et 104.

3 Les contrées visitées par les rois de France, étaient alors celles qui avaient les meilleures routes. La ville de Saint-Quentin se trouva dans cette condition.

4 C'est en 1767 que la grande chaussée de Saint-Quentin à Ham a été achevée d'être pavée, en 1768 celle de Saint-Quentin à Cambrai, et en 1769 celle de Saint-Quentin à La Fère.

Nord, se couvrirent d'un réseau de grandes routes, déjà assez avancé sous le règne de Louis XVI, pour que le commerce en ressentît l'influence salutaire. Turgot, dont le court ministère a laissé dans presque toutes les branches de notre organisation économique le souvenir d'une administration habile, avait beaucoup contribué à accélérer leur service.

Autrefois, le moindre voyage était une entreprise si grande et si périlleuse, qu'avant de le commencer, le père de famille mettait ordre à ses affaires, comme s'il allait partir pour l'autre monde. Ainsi, en l'année 1756, *le carrosse* de Saint-Quentin à Paris, qui avait son bureau rue de la Sellerie[1], arrivait et partait les mercredi et samedi. Il était trois jours en route et passait par Ham, Noyon, Compiègne et Senlis. *Les messageries* pour Reims, Amiens, La Fère et Péronne partaient de Saint-Quentin une fois par semaine, mais les jours n'étaient pas réglés. On y arrivait de la Flandre les mardis et les vendredis, et l'on en repartait le lendemain.

En l'année 1770 le *grand carrosse* de Saint-Quentin à Paris, dans lequel *ceux de Saint-Quentin* avaient par préférence la première place dans les deux fonds et deux autres aux portières[2], logeait chez Thierry et partait 3 fois par semaine. *Le grand chariot* de la messagerie de Flandre arrivait de Cambrai le mercredi et le vendredi, et correspondait avec le grand

1 *Almanach historique et géographique de Picardie*, année 1756.
2 Même *Almanach*, pour l'année 1770.

carrosse de Paris. *Le caraba de Chauny*, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, faisait, une fois par semaine, les transports qui y arrivaient en destination de Saint-Quentin par le coche d'eau de Paris, et la *charrette* s'y rendait le vendredi, pour y apporter les toiles de Chauny. Quant à la *messagerie* royale de Reims, elle descendait au Cygne et arrivait le samedi.

En 1792, il y avait venues et départs des *diligences* pour Saint-Quentin et Paris quatre fois par semaine ; et, en 1814 ces mêmes diligences mettaient encore, en passant la nuit, 22 heures pour en faire le trajet.

Aujourd'hui, par ses chemins de fer les plus directs, Saint-Quentin se trouve à 2 heures 47 minutes de Paris; à 3 heures 35 de Bruxelles; 9 heures 10 de Cologne ; 1 heure 25 de Cambrai; 1 heure 30 de Laon; à 3 heures de Reims, et bientôt cette ville sera à 2 heures d'Amiens et à 4 ou 5 de Rouen.

Ainsi, s'il est vrai, comme le disent les Anglais, que le temps soit de l'argent et, suivant les Américains, qu'il soit l'étoffe dont la vie est faite, on ne peut méconnaître que les progrès obtenus par la locomotion et la viabilité ont, dans une certaine proportion, contribué à l'augmentation de la richesse publique, et pour ainsi dire à allonger la durée de la vie ; car, en effet, n'est-ce pas l'allonger que de supprimer la majeure partie des pertes de temps que nos pères étaient obligés de subir dans toutes les transactions qui impliquaient un déplacement des hommes ou des choses?

Nulle part plus qu'à Saint-Quentin la charité privée

et publique ne s'occupe du soin de pourvoir aux besoins de ses plus malheureux habitants. Si de ses nécessiteux se marient, la société de saint François-de-Régis leur évite les embarras des formalités requises; et si leurs femmes accouchent, on leur donne, pour leurs petits enfants, des soins et des layettes. Quand ils naissent, il y a une crèche où, moyennant une rétribution par jour de 15 centimes, ils sont élevés; puis ensuite des asiles et des écoles où gratuitement ils reçoivent une éducation convenable. Quand arrive l'époque de leur première communion, avec le produit d'une souscription et l'aide des sœurs de charité, ils sont habillés. Plus tard, et toujours gratuitement ils peuvent apprendre le dessin, la musique vocale, instrumentale, suivre des cours d'enseignement professionnel, et recevoir des prix d'apprentissage. Quant aux filles, auxquelles on montre à coudre, elles peuvent obtenir une dot appelée *le blé de chapitre*.

La charité est grande et universelle dans la ville de Saint-Quentin, et, sous mille formes, elle sait faire arriver ses bienfaits à ceux de ses enfants qui sont les moins favorisés de la fortune. Ainsi, le bureau de bienfaisance les assiste en pain, en charbon et autrement; l'œuvre des Dames de la Providence leur distribue des couvertures, des bois de lits, des chemises, des jupons, des chaussons et des sabots; celle de Saint-Vincent-de-Paul leur paie des loyers et leur donne des secours en argent; et, s'il survient une disette ou une crise, la municipalité procure à ceux qui en ont le plus besoin du travail, et, avec une réduction de

prix, des bons de pain. Cette charité que l'on pourrait dire inépuisable et providentielle, n'en reste pas là : si des ouvriers tombent malades, des sociétés de secours mutuels leur paient leurs journées, les médecins et les médicaments ; si le travail chôme et qu'ils aient besoin d'emprunter, ils trouvent le mont-de-piété; s'ils ont des économies à placer, ils ont la caisse d'épargnes ; s'ils deviennent sérieusement malades, ils ont l'hôtel-Dieu ; s'ils sont vieux, ils ont l'hospice ou des béguinages, et, quand ils meurent, leurs enterrements sont faits gratuitement et, jusqu'à leur dernière demeure, ils sont accompagnés par des membres des sociétés ou des états auxquels ils appartiennent.

Ainsi, de sa naissance à sa mort, depuis les racines de son existence jusqu'à ce que l'arbre ait projeté ses derniers rameaux, l'habitant de Saint-Quentin trouve, dans la commune, une bienfaitrice attentive à pourvoir à ses besoins et à s'occuper de son sort.

Depuis les premières années du XIXe siècle, il a été apporté dans cette ville beaucoup d'améliorations, et, pour s'en convaincre, il ne faut que se reporter à ce qu'elle était alors et à ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a vu se créer, s'organiser ou s'améliorer tous ses services publics, ses écoles, ses asiles, sa crèche, ses cours publics, ses tribunaux, l'hôtel de sa sous-préfecture, son lycée, sa prison, son cimetière, ses édifices publics, ses hôpitaux, ses services de secours et de charité, sa viabilité, ses places, ses pavages, son abattoir, sa télégraphie, son mont-de-piété, sa caisse d'épargne,

sa bibliothèque, son musée et tant d'autres établissements de tous genres qui répondent généralement aux besoins du présent et qui, pendant longtemps encore, pourront satisfaire à ceux de l'avenir de la cité dont nous venons très-sommairement d'indiquer le passé.

Après avoir résumé son histoire et celle de ses habitants, nous allons maintenant rappeler ce qu'y furen autrefois son commerce et ses industries et sommairement dire ce qu'ils y sont aujourd'hui.

Si le voile qui couvre l'antiquité de la ville de Saint-Quentin n'a pu être soulevé, on ne trouve guère plus de renseignements sur les industries auxquelles se livrèrent tout d'abord ceux qui l'habitèrent. Ce qui ressort des plus anciens documents, c'est qu'*Augusta Veromanduorum* était comprise dans cette partie de la Gaule-Belgique qui était la province la plus renommée par son commerce, et que ses habitants cultivaient la terre, en recueillaient les fruits, les échangeaient, les vendaient ou les appropriaient aux besoins de la vie. Ce qu'ils faisaient était d'ailleurs ce qui a constitué les trois phases des sociétés humaines.

L'on n'en sait pas davantage sur ces siècles de ténèbres, d'anarchie et sur une époque qui se dérobe dans la nuit des temps.

Au IVe siècle, on trouve seulement qu'il y avait à Amiens des manufactures de fer, de plomb et de boucliers; que l'on faisait des balistes de guerre à Soissons, et des épées à Reims.

Au Ve et au VIe siècle, quand l'invasion franque eut achevé la dissolution de l'organisation romaine, il n'y

avait plus dans le Vermandois, souvent ravagé, ni commerce ni industrie. On n'y fabriquait et l'on n'y cultivait que pour satisfaire aux besoins de l'existence. Beaucoup de ses habitants, afin d'échapper aux dévastations et aux violences des barbares, se revêtaient de l'habit monastique et se réfugiaient dans le silence des cloîtres, où ils travaillaient. Les femmes s'occupaient de la nourriture, du filage du lin et de la laine, et les hommes tissaient et cultivaient les champs. L'état, comme chaque abbaye, avait ses ateliers et ses manufactures.

Les bras manquaient tout aussi bien au commerce qu'à l'agriculture; l'esprit religieux était partout et celui du travail nulle part.

Avec le VIIe siècle, on signale quelques progrès dans l'orfèvrerie, qui fabriquait déjà des tombeaux et des châsses assez remarquables; mais des autres produits, il en est peu question.

La grandeur commerciale du VIIIe se résume dans le règne et dans la personne de Charlemagne, protecteur de l'industrie, qu'il encouragea. Il fut, au reste, le seul monarque du moyen âge qui s'en soit sérieusement occupé. Avant lui, il n'y avait en France qu'un commerce d'échange, qui se faisait le plus souvent sur les places où se trouvaient les églises et les abbayes, et où les solennités religieuses attiraient une grande affluence de visiteurs et de pélerins.

Charlemagne fit organiser les marchés, et c'est à lui que les foires durent leur agrandissement et leur sûreté. Pour propager dans son empire l'art de fabriquer

les étoffes, qui étaient de grosses toiles de lin et des espèces de toiles en laine, il avait créé dans ses domaines des établissements de tissage que dirigeaient les moines. La médecine et la chirurgie devaient être au VIII[e] siècle en assez grand renom, car l'on trouve plusieurs documents qui citent le médecin de Jérôme, abbé-comte de Saint-Quentin, comme ayant été *fort excellent.*

Au IX[e] siècle, l'industrie perd une partie des progrès qu'elle devait à Charlemagne; seulement l'agglomération des artisans provoqua par l'association l'habitude des travaux communs, et dès cette époque on commence à les voir échanger, aux portes et sur les places, leurs produits avec ceux des habitants des campagnes.

Le X[e] fut celui où les habitants du Vermandois se livrèrent davantage au commerce et à l'industrie, et où ils se mirent à fabriquer pour revendre en gros. Ce fait est certifié par plusieurs actes et par la charte d'Albert II[1] dans laquelle il est dit: « qu'il est permis » à ses habitants d'être jugés par les maïeur et jurés, » auxquels est accordé le droit de juridiction sur les » *fabriques, salaires d'ouvriers* et *prix des marchan-* » *dises vendues.* »

Une charte de 1195, de la princesse Aliénor, est encore à ce sujet plus explicite[2]. Nous l'avons fait connaître à nos lecteurs.

1 Albert II a commencé à régner sur le Vermandois en 943.

2 Voir les articles XXVII et LV de cette charte, 1er vol., pages 272, 275.

La monnaie qui, dans les échanges, sert de mesure et qui, par elle, est un équivalent ; la monnaie qui n'est pas une marchandise, mais à laquelle les hommes ont recours pour faciliter leur trafic, se fabriquait à Saint-Quentin, qui avait ses ateliers royaux. A cette époque, le mayeur y faisait payer le prix des denrées qui y étaient vendues, et si un bourgeois refusait d'en acquitter le montant, il avait le droit de l'y contraindre.

Vers la fin du XIe siècle, cette ville était déjà assez réputée comme commerçante, pour qu'un abbé[1] ait écrit : « que les habitants de la Thiérache venaient y » faire tous leurs achats. »

Dans l'introduction à l'*Histoire des Peintres de l'école française*[2], il est également dit : « les moines, » fatigués de faire venir leurs tapisseries à grands » frais de l'Orient ou de les acheter fort cher aux » marchands juifs, avaient fondé des manufactures de » ces étoffes à Saumur, et la plus ancienne était celle » de Saint-Florent, qui datait de l'an 985 ; au XIe » siècle, il en existait également une à Poitiers, à » Reims, à Troyes, à Beauvais, à Arras et une à » Saint-Quentin. »

Ce document est le seul de tous ceux que nous avons lus qui indique cette dernière ville comme ayant eu une manufacture de tapis au XIe siècle ; aucun autre n'est venu nous confirmer ce fait. Toutefois, les his

1 L'abbé Lobbes, Ier volume, page 32.

2 *Histoire des Peintres de l'école française*, par M. Ch. Blanc.

toriens sont d'accord pour mentionner celui-ci : c'est qu'au XIe, au XIIe et au XIIIe siècles « le luxe avait pris » en France un si grand développement que l'usage » des tapis s'étendait dans tous les châteaux. »

Au XIe et au XIIe siècles, Saint-Quentin devint une grande cité, non-seulement à cause du séjour de ses comtes et de leur cour, mais grâce aussi au mouvement communal qui venait de s'implanter en Picardie ; et quoique l'industrie y fût asservie par mille entraves, de grandes fortunes s'y firent, et ce qui prouve que le luxe qu'elle procurait était dejà extrêmement développé, c'est qu'au XIIIe siècle, les magistrats de la ville d'Amiens se crurent obligés de défendre, en 1238, à ses habitants « d'inviter plus de trente personnes aux » noces, ainsi que d'y aller sans y avoir été invité; » comme aussi de donner plus de douze deniers aux » ménétriers, et à l'époux d'offrir plus d'un anneau à » son épouse. » Nous n'avons trouvé aucun arrêté pareil des magistrats de Saint-Quentin.

Le Vermandois, qui faisait partie de la seconde Belgique, dont Reims était la capitale, était formé par une partie de la Picardie et des Flandres. Leurs habitants se connaissaient, au XIIe siècle; ils avaient, pour ainsi dire, délié ensemble les liens de leur servage, et ils venaient, au XIIIe, de s'associer pour fournir à l'Angleterre ses plus belles étoffes de laine. Aussi leurs relations, depuis longtemps suivies, s'augmentèrent-elles, et vit-on alors les commerçants de la Picardie et des Flandres se rendre chaque année à Saint-Quentin, pour se réunir à ceux de cette ville qui

allaient aux foires du Landit et surtout à celles de Champagne. Plus nombreux pour résister aux prétentions des comtes, ils obtenaient plus facilement des diminutions dans la taxe des péages qu'ils avaient à payer en traversant les rivières et les terres de ces seigneurs.

C'est par les communes que l'élément industriel et commercial se développa au moyen âge ; à Saint-Quentin, les corps de métiers suivirent la grande manifestation communale, et c'est de cette époque qu'y date l'établissement de ses corporations[1].

Dans les campagnes, la servitude et le brigandage régnaient ; les routes et les voies navigables étaient hérissées de péages, et le plus souvent la sécurité des convois de marchandises dépendait de leurs escortes armées. Au manque de postes on suppléait par les voyages du marchand, de son commis, ou par l'envoi de messagers spéciaux.

L'histoire attribue aux croisades une grande importance sur la civilisation, et leur élan, qui servit si bien les arts et les sciences, ne fut pas moins utile à l'industrie. A cette époque, presque toutes les villes de la France septentrionale s'occupaient de fabriquer des étoffes de laine ; celles d'Arras, d'Amiens, de Lille, de Saint-Quentin, de Laon, de Valenciennes et autres, sont particulièrement indiquées comme s'étant des

1 Les boulangers s'appelaient alors des Talemeliers; les brasseurs des Cervoisiers; les marchands de vin, des Taverniers; les marchands de légumes, de sel et de poissons, les Regratiers; et les marchands de toiles, les Chavenaciers.

premières livrées à cette industrie. Quant à celle des toiles, elle se trouvait dans tous les ménages.

On lit dans une charte du xiiᵉ siècle qu'une aune de grosse toile s'y vendait alors 15 deniers et une paire de souliers 18[1].

Au xivᵉ siècle, six deniers légués en 1358 par un sieur Jean Le Tonnelier à chacune des béguines du Porchet, trois sols à chacun des trois béguinages, étaient des actes d'une grande munificence pour le bienfaiteur et d'une grande importance pour les légataires[2].

Au xvᵉ, huit pintes de vin, mesure de Paris, six setiers d'avoine, un chapon et demi de surcens valaient à Saint-Quentin 8 sols. Une journée d'ouvriers s'y payait 9 deniers ; celle d'un charretier avec son chariot et 5 chevaux 16 sols ; celle d'un maçon 3 sols, et celle d'une femme de peine 9 deniers. Un chapeau, à cette époque, se vendait 12 sols, un muid de chaux 15 sols, un setier de ciment 3 sols, un mois de loyer d'une maison ordinaire 3 sols, un voyage de 10 lieues 10 sols, une livre de chandelles 16 deniers; et enfin une toise de pavé, livraison et façon, 30 deniers[3].

L'argent avait, au xviᵉ siècle, à peu près la même valeur qu'au xvᵉ[4]. Nous voyons, en effet, en 1514,

1 En 1285, 15 deniers représentaient une valeur de 7 francs 15 cent. valeur actuelle. (Leber.)

2 Fouquier-Chollet, page 125.

3 Fouquier-Chollet, pages 139 et 140.

4 Voir aux pièces justificatives le tableau des prix de commerce et gages extraits de l'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, par M. C. Leber, les renseignements que l'on y trouve pour les xivᵉ et xvᵉ siècles.

une messe fondée avec 6 deniers pour le célébrant et un denier pour le servant, et en 1545, un setier de blé se payant 12 sols.

Nulle part autant qu'en France le trafic de l'argent ne fut le monopole des Lombards.

Les marchands de Saint-Quentin s'étaient constitués en corporations, et ceux qui vendaient les mêmes espèces de produits avaient l'habitude de se loger dans les mêmes rues. Les corporations avaient toutes une organisation régulière, leurs ordonnances sur les métiers et des statuts.

Aux XIIIe, XIVe, XVe jusqu'à la moitié du XVIe siècle, l'industrie principale de Saint Quentin, comme celle de la Picardie, était celle des étoffes de laine. On y fabriquait des ratines, des draps feltins, des droguets de laine, frizons et frizes façon d'Angleterre. Toutes ces étoffes de laine étaient aussi appelées de la sayetterie, parce que le fil de la sayette, qui était fait de laine peignée et filée au petit rouet, composait seul leurs chaînes.

On faisait aussi beaucoup de toiles dans les environs de Saint-Quentin, et de plus cette ville était le centre d'un grand commerce de peaux, de vins, de blé, de bois et de charbons de bois. Au XVIe siècle elle était devenue pour les Flandres et les Pays-Bas le grand entrepôt général des vins de la Champagne, de la Bourgogne et de l'Orléanais, et les vastes caves des maisons qui avoisinaient sa grande place en recevaient des envois considérables. Elle faisait également partie, nous l'avons dit, de cette association de 24 villes

des Flandres et de la Picardie qui, sous le nom de Hanse de Londres[1], vendit, du XIIIe au XVIe siècle, la plus grande partie des étoffes de laine qui se consommaient en Angleterre.

L'époque de 1422 à 1430, qui fut celle où, par le fait du mariage de Henri V, roi d'Angleterre avec Catherine, fille du roi de France Charles VII, Saint-Quentin appartint à l'Angleterre, fut une de celles où ses commerçants y expédièrent le plus de leurs étoffes de laine.

La ruine de Saint-Quentin, en 1557, entraîna celle de son commerce. Ses fabriques de sayetterie, désorganisées lors de son siége, ne se relevèrent jamais du coup qui leur fut porté par le massacre de ses habitants. On y fit bien encore quelques pièces de camelot, de droguet, de draps légers, mais en très-petite quantité. Plus tard, on essaya d'y créer un grand établissement de sayetterie comme à Amiens, mais on ne réussit pas.

Les Flandres étaient alors la contrée de l'Europe où l'on fabriquait le mieux les toiles fines et les belles étoffes en laine. La révolution religieuse qui y survint, sous le règne de Philippe II, en fit sortir ces deux industries. Elles se réfugièrent en France et en Angleterre, avec les deux cent mille flamands à qui la peur des bûchers de l'inquisition fit abandonner leur patrie. Beaucoup de ceux-ci vinrent à Cambrai, à Valenciennes, à Saint-Quentin et ailleurs, et c'est à des

1 Ier volume, pages 80 et 123.

familles originaires de la Belgique que ces contrées durent en partie l'avantage de posséder des fabriques de toiles fines, lesquelles s'appelèrent les unes des batistes et les autres des linons.

C'est d'abord à un sieur Cromelin ou Cromelik, qui vint s'établir à Saint-Quentin vers l'année 1570, que cette ville est redevable d'une industrie qui pendant plusieurs siècles a considérablement contribué à sa prospérité.

Malgré des règlements sévères et les autres entraves dont se plaignirent ceux qui faisaient le commerce, et qui furent ensuite la cause de l'enquête qui s'y tint en 1734; malgré la concurrence que vinrent faire aux linons et aux batistes les mousselines des Indes, cette industrie y prospéra si bien, que la plupart de ses habitants se firent mulquiniers et qu'il n'y avait guère alors de gens riches à Saint-Quentin que ceux qui se livraient à ce commerce[1].

En 1698, on y vendait 60,000 pièces de tissus en fil; 71,000 en 1740; 98,658 en 1750 et 107,705 en 1713.

Dans le xvii[e] et le xviii[e] siècles, quelques industriels persistèrent à continuer d'y faire le commerce des tissus de laine, mais ils étaient peu nombreux; ce commerce y était à peu près abandonné pour celui des tissus de fil.

Les autres villes de la Picardie et de l'ancienne Belgique n'imitèrent pas l'exemple de Saint-Quentin;

1 Melleville, II[e] volume, page 248.

elles donnèrent, au contraire, à la fabrication des étoffes de laine le plus grand développement, et, suivant un historien[1], Amiens était à cette époque le centre de l'industrie des différents districts de la Picardie, Reims la métropole des manufactures de la Champagne, et la Flandre, qui comprenait les fabriques de Lille et de Roubaix, formait le grand centre commercial des tissus en laine.

On fabriquait aussi à Saint-Quentin, vers la fin du XVIIe siècle, une toile de lin grisâtre que l'on appelait toile d'ortie, et une autre, faite avec de la soie, qui servait à passer les liqueurs et à faire des tamis; mais on n'y continua pas longtemps le tissage de ces articles.

Au XVIIIe on tenta d'y établir une torderie de fil de Malines, et celui qui voulait créer cet établissement, pour obtenir le titre de *manufacture roïale* et un prêt d'argent, consentait à s'associer 4 ou 12 ouvriers. Mais ce projet ne se réalisa pas non plus.

Les linons et les batistes se faisaient en plusieurs largeurs et en plusieurs qualités; on en varia les genres comme les prix et les emplois.

Vers 1750, trois fabricants habiles[2] y montèrent des métiers de mousselines claires en coton, lesquels fonctionnèrent avec un succès tel, qu'en 1760, les marchandises qu'ils produisirent rivalisèrent avec celles

1 Rolland de la Halière.

2 Ceux qui créèrent le tissage des mousselines à Saint-Quentin, en 1750, se nommaient Devillers, Maroteau et Corbeau. Ces noms méritent d'être conservés dans ses annales industrielles.

des Indes. On en fit plus de 60,000 pièces de différentes espèces, et sans une opposition étrange de la part de ses plus importants négociants de linons et de batistes, Saint-Quentin aurait eu, cinquante ans plus tôt, l'honneur d'être le berceau en France de la production des tissus en coton blancs et légers[1].

En 1765, on y créa la gaze en fil, et, avec ce tissu clair et transparent, on fit une grande diversité d'articles de fantaisie qui furent immédiatement recherchés de toute la France et de l'étranger. Sur ces gazes en fil et sur les linons on tissa des dessins brochés détachés, brochés à ramages, soit en blanc ou en couleur, et l'on fit tout ce que l'imagination pouvait inventer de plus délicieux pour satisfaire les besoins de la mode.

Ce fut à peu près aussi vers cette époque, c'est-à-dire en 1762, qu'il s'organisa dans ses environs, à Fresnoy-le-Grand, une fabrique de tissus de soie, et vers 1766 que les chefs de deux nobles familles de la Picardie et de la Thiérache montèrent dans leurs domaines de Caulaincourt et de Leschelles des manufactures de laine et de coton.

L'année qui fut la plus prospère pour les industries

1 On fabriqua des mousselines dans les environs de Saint-Quentin jusqu'en 1772, et MM. de Caulaincourt, Fouquier et Allut en firent jusqu'en 1779.

Parmi les annonces qui figurent dans l'*Almanach historique et géographique de Picardie, de 1759*, se trouve celle-ci :

« François Mariage, à Saint-Quentin, fabrique toute espèce de mousselines ; il fabrique aussi des demi-mousselines comme celles de la compagnie des Indes. »

de Saint-Quentin, au XVIII[e] siècle, fut celle de 1784. On y fabriqua 180,000 pièces de tissus en fil, lesquelles, évaluées à 80 francs, produisaient un chiffre de marchandises vendues s'élevant à 13,600,000 francs; et, si à celui-ci nous ajoutons celui de 8,000,000 auquel on estimait celles achetées à Cambrai, à Valenciennes, à Bapaume, à Chauny ou dans le Vervinois, on arrive à trouver qu'il s'était traité dans cette dite année à Saint-Quentin pour la somme très-considérable alors de 22 millions d'affaires[1].

Cette ville était en outre l'entrepôt de lins en bottes destinés à la fabrication des toiles de Normandie; de graines de ces lins que l'on envoyait par mer en Bretagne, et le centre d'un commerce de broderies qui, déjà, en 1785, y occupait un grand nombre d'ouvrières.

Le commerce tendait de plus en plus à se développer à Saint-Quentin, vers la fin du XVIII[e] siècle, lorsque deux circonstances vinrent en arrêter la marche et les progrès; ce fut d'abord en 1786 le traité de commerce avec l'Angleterre, et ensuite le commencement de la révolution de 1789.

Pendant ces orages, il y devint à peu près ce qu'il fut partout, il s'arrêta jusqu'au moment où le calme succéda à la fiévreuse agitation des clubs et des rues.

Quand la confiance revint, l'industrie reprit sa

1 D'après l'ouvrage de M. Leber, sur l'appréciation de la fortune privée, au XVIII[e] siècle : de 1726 à 1789, 5,000 livres qui produisaient 5,045 livres 17 sols 5 deniers 1/4, donnaient au pouvoir actuel de l'argent 10,091 fr. 75, c'est-à-dire plus du double.

place, les magasins se rouvrirent, et la consommation fit sentir ses besoins; seulement, avec la fabrication des tissus en fil, qui devait encore se continuer pendant quelques années, une autre fabrication allait s'implanter : c'était celle du coton.

Le coton, dont le caractère particulier est d'être, dans ses principaux développements, une industrie contemporaine, après avoir, vers le milieu du XVIIIe [1] siècle, fait une apparition dans le district de Saint-Quentin, y revint vers le commencement du XIXe, et cette fois il y revint pour s'y installer définitivement.

Dès 1803, il s'y était établi une filature[2], et quatre en 1806. Ces filatures y occupaient alors 900 ouvriers, et ses tissages 8,000 métiers. On était parvenu à filer, en 1806, jusqu'au n° 100, jusqu'au n° 130 en 1808, et 180 en 1813[3]. On y fabriquait les calicots, percales, piqués, mousselines, percales à jours, bas de coton et presque tous les genres d'étoffes de coton blanc qui se vendirent en France sous le premier empire. Cette ville fournissait aux manufactures de tissus imprimés de l'Alsace et de Jouy une partie de ceux dont elles avaient besoin.

Ce fut aussi en Alsace, vers l'année 1803, que les premiers métiers à filer le coton furent introduits dans l'établissement de Wessirling; mais on n'employait

1 Le XVIIIe siècle avait vu les premiers succès de cette matière textile, il avait appris à le filer et à en faire, de 1750 à 1779, des mousselines, à Saint-Quentin, et des tissus variés, des siamoises, rouenneries et des toiles peintes, à Rouen et dans d'autres villes.

2 La filature de M. Arpin, à Roupy.

3 Rapports de la chambre consultative.

alors, pour les mettre en mouvement, ni l'eau, ni la vapeur: ils ne marchaient d'abord qu'au moyen d'un manége et de bras. C'est en 1810 que l'on commence à y rencontrer les moteurs à eau, et il faut arriver en 1812 pour trouver un premier moteur à feu dans l'établissement de Dornach. Il n'existait de tissage ni dans l'Alsace, ni dans les Vosges, quand la fabrique des indiennes fut fondée à Mulhouse. Il y eut bien à Cernay, en 1750, un atelier de tissage pour des filés préparés à la main, mais il eut peu d'imitateurs, et longtemps l'industrie des toiles peintes vécut d'emprunts. Le tissage en Alsace se bornait aux toiles destinées à l'impression et aux métiers à bras, et ce ne fut que bien plus tard, c'est-à-dire de 1819 à 1830, qu'y parurent les articles destinés à la vente en blanc.

Il ne restait plus dans les environs de la ville de Saint-Quentin, en 1811, que 4,000 ouvriers qui fabriquassent des tissus en fil, et une statistique de l'époque porte seulement à 100,000 le nombre des pièces de linons qui s'y vendaient annuellement. En revanche, sa production en coton augmentait de jour en jour[1], et tellement que de 1813 à 1817, on vit s'élever

1 La ville de Saint-Quentin, de 1810 à 1855, ne renfermait qu'un petit nombre d'ateliers de tissage Le gros du travail se faisait et se fait encore dans les campagnes. Voici comment était organisée la fabrication dans un assez grand nombre de ses maisons. Les fabricants confiaient à des contre-maîtres du coton filé, et ceux-ci se chargeaient de le faire tisser moyennant des appointements fixes, ou le plus souvent une prime convenue pour chaque pièce fabriquée. Entre les contre-maîtres et les fabricants, il s'établissait alors un compte qui se balançait ou par la représentation des matières, ou par la livraison de la marchandise. Les éléments de cette comptabilité étaient des bordereaux qui indiquaient, à chaque pièce, le prix de la façon, la finesse, le coton employé et le nombre des duites.

sur les terrains de ses anciennes fortifications 18 filatures[1], 3 apprêts, 3 blanchisseries et 4 usines secondaires.

En 1819, on parvint à filer du coton en n° 200 et du n° 291 en 1823.

Pendant que la filature y faisait de grands progrès, le commerce des tulles s'y installait, et celui des broderies, qui s'y continuait sans entrain depuis 1785, y prenait un plus grand développement. Cette ville était le centre d'un important mouvement d'affaires, et non-seulement, on y fabriquait les tissus d'autrefois, mais encore des genres nouveaux et variés qui étaient recherchés des principales cités de la France, lesquelles s'étaient empressées d'y monter plusieurs comptoirs d'achat.

Au mois de juin 1825, 34 filatures étaient en activité dans son arrondissement, et elles filaient de 2,700 à 2,800 kilogrammes de coton par jour[2]. Sur ces 34 filatures, il y en avait dans la ville 29 faisant tourner 143,274 broches, dont 14 marchaient à bras au moyen d'un manége, 14 étaient mises en action par la vapeur, et une hydraulique. Outre ces 34 filatures de l'arrondissement de Saint-Quentin, il y en avait 8 dans celui de Vervins, 6 dans celui de Laon et une dans celui de Château-Thierry; de sorte qu'il y avait 49 filatures dans le département de l'Aisne en 1825, quand il

1 Rapports de la chambre consultative.
2 Rapports de la chambre consultative.

n'y en avait encore en 1834 que 44 dans les départements réunis du Haut et du Bas-Rhin.

Ce fut en 1825[1] que l'on commença en Alsace l'expérience des métiers mécaniques, et cette expérience ne se fit pas sans troubles ni murmures; les populations rurales crurent alors que leurs moyens d'existence allaient être compromis par cette invention, mais le temps, en dissipant leurs appréhensions, leur a montré qu'elles se trompaient. En 1830, on comptait plus de 2,000 de ces métiers dans les provinces de l'est.

Le district manufacturier de Saint-Quentin fut également un des premiers qui en eut[2]; seulement ses ouvriers, formés dès l'enfance au travail à la main, étaient, comme ceux de Mulhouse, peu disposés à se prêter à ces changements de métiers. Une réduction sur les salaires les effrayait moins qu'une révolution dans les procédés. Presque tous les tisserands des campagnes de l'ancienne province de la Picardie avaient dans leurs caves leurs métiers, qu'ils tenaient de leurs pères, qu'ils désiraient transmettre à leurs fils; ils en étaient les maîtres et ils s'en servaient quand ils le voulaient. Ils avaient généralement aussi une maison et un petit champ dont ils tiraient des produits pour leur consommation, de sorte que la vie,

1 Il y avait 240 métiers mécaniques en 1825 à Mulhouse, et 2,123 en 1828.

2 Peu de temps après la révolution de Juillet, MM. Joly et fils avaient monté de 250 à 300 métiers mécaniques dans leur établissement de la Bussière.

grâce à cette double occupation, leur était souvent plus facile qu'aux ouvriers des villes.

Saint-Quentin ne se remit au tissage des étoffes en laine qu'à l'époque où l'Alsace chercha à s'emparer de la vente des tissus en blanc.

Depuis 1762, on faisait bien dans ses environs des gazes, des baréges et des châles, mais cette fabrication était restée, depuis le siècle dernier, circonscrite dans les cantons de Bohain et de Ribemont. Ce fut vers 1823 que l'une de ses maisons y monta sa première manufacture d'étoffes mélangées avec de la soie et de la laine, et seulement en 1833 que cette industrie prit un développement tel, qu'elle y devint l'une des principales richesses de sa production.

Ses ouvriers, à qui aucun genre de tissage n'avait jamais fait défaut, excellèrent de suite dans cette fabrication; la laine, la soie, le coton, comme autrefois le lin, obtinrent sous leurs doigts les formes les plus propres à flatter le coup-d'œil; et l'on peut dire, en voyant aujourd'hui leurs succès, que, parmi les dons que la nature dispense, ils ont incontestablement reçu celui de faire habilement et bien toutes les étoffes qui leur sont demandées.

L'industrie des tulles et des dentelles qui, depuis près de 50 ans, a occupé une partie des ouvrières de la ville de Saint-Quentin, y est restée l'une des principales branches de son commerce. Après avoir descendu l'échelle du rabais dans des proportions extrêmes, elle est entrée dans la consommation générale, et le tulle, après avoir valu 55 francs

l'aune[1] dans sa nouveauté et 40 francs en 1815, est tombé à se vendre aux prix des gros tissus.

Celle de la broderie y est également prospère, et les maisons qui la font confectionner paraissent disposées à ajouter de nouveaux produits à ceux qu'elles fabriquent déjà. Cette industrie y est venue fort à propos remplacer le rouet qui, dans des temps anciens, servait à filer le lin, et elle se trouve y être la ressource des femmes et de la chaumière.

La ville de Saint-Quentin doit aussi bien à l'industrie commerciale qu'à l'industrie manufacturière la plus grande partie de sa prospérité. Cette prospérité a eu cependant à subir des dérangements qui en ont parfois troublé la marche. Ces dérangements ont été passagers; produits le plus souvent par des révolutions intérieures, des guerres étrangères, des changements de législation, des encombrements de marchandises, des malaises dans le crédit, des disettes, ou tout autre fléau, les désastreuses conséquences de ces dérangements monétaires s'y sont trop souvent fait sentir pour qu'on puisse les oublier.

Sans vouloir remonter au-delà du XVI[e] siècle, l'histoire nous montre que la dévastation de Saint-Quentin et la dispersion de ses habitants après son siége arrêtèrent, pendant plusieurs années, les opérations de son commerce, et que, depuis cette époque, ses fabriques d'étoffes de laine et de sayetterie cessèrent de prospérer.

1 *Le Coton*, par L. Reybaud, page 288.

Au XVIIe siècle, ses industries n'éprouvèrent que des crises accidentelles; mais celles qu'elles eurent à subir au XVIIIe furent plus sérieuses. Avant 1719, il n'entrait que peu de mousselines[1] des Indes en France; en 1730, elle en était inondée[2]; aussi la concurrence que ces tissus firent aux linons produisit-elle une grande diminution dans leur production. En 1758, cette diminution devint plus forte encore, et au lieu de 100 à 110,000 pièces qui étaient ordinairement marquées à l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin[3], ce nombre se trouva réduit à 70,000. La crise de 1786, à cause du traité avec l'Angleterre, et celles qui suivirent la révolution de 1789, à cause de leurs événements politiques, ne furent pas moins préjudiciables à son commerce.

Les crises appartiennent particulièrement à l'époque moderne, et, ce qui le prouve, c'est que depuis le XIXe siècle, elles ont été beaucoup plus nombreuses.

Nous avons indiqué celles qui, dans le district de Saint-Quentin, de 1814 à 1864, frappèrent ses négociants et ses ouvriers; et s'il n'est pas possible de préciser le chiffre des nombreux millions qu'elles leur coûtèrent, on peut, du moins, faire connaître par les documents une partie des sacrifices qu'elles imposèrent à la caisse municipale de cette ville. Ainsi la

1 Plusieurs rapports des inspecteurs des manufactures de cette époque écrivent *mosselines* au lieu de mousselines.

2 Ier volume, page 446. Dire des négociants de Saint-Quentin en 1730.

3 Il y eut également, vers 1760, un déficit de 50,000 pièces dans les bureaux de marque des villes de Valenciennes, Chauny et Cambrai (*Observations de Tribert à un mémoire.*) Ier volume, page 443.

crise de 1814 lui coûta 334,069 francs, et celle de 1816, 26,532 francs 13 centimes. Les pertes causées à son arrondissement, en 1815, par la seconde invasion, et la déplorable situation de ses manufactures, ont été estimées 6,400,000 francs.

En 1830, la ville demanda à ses hospices 1,000 hectolitres de blé et une certaine somme d'argent pour acheter du combustible pour ses malheureux, et à ses habitants une cotisation volontaire de 10 centimes sur toutes leurs contributions.

Les crises commerciales, dans les villes habitées par de nombreux ouvriers, ne sont pas ce qu'elles sont ailleurs. Ainsi, à Saint-Quentin, celle de 1846 força le conseil municipal à voter un crédit de 21,000 francs; celle de 1848 rendit nécessaire la création de travaux extraordinaires, dits travaux de charité, lesquels grevèrent également son budget d'une somme de 212,591 francs, et celle de 1854 de 51,810 francs qui furent dépensés en distributions de bons de pains à prix réduits; et, si celle de 1861-1862 ne lui coûta rien, c'est que le gouvernement, dans sa bienveillante sollicitude, lui accorda en plusieurs fois des secours qui s'élevèrent à 72,000 francs, laquelle somme fut employée, partie à venir en aide à son bureau de bienfaisance pour 60,000 francs, et partie à faire opérer des travaux de terrassements[1] pour 12,000 francs.

Pendant un certain nombre d'années, le district de

1 C'est avec une partie de cette somme qu'ont été faits, par des ouvriers sans travail, les terrassements du nouveau boulevard du faubourg d'Isle.

Saint-Quentin fut la métropole des tissus en coton légers et fins, comme celui de Tarare des mousselines claires, et celui de Rouen des grosses étoffes en coton en blanc et en couleur. Mais plus tard, il s'y produisit cet incident : que pendant que l'Alsace augmentait le nombre de ses métiers de percales, de brillantés, jaconats, nansoucks ou autres tissus fournis autrefois à la consommation par nos manufacturiers, ceux-ci n'augmentèrent pas les leurs. Ce fait regrettable fut, par les uns attribué à la multiplicité des articles de goût qui se fabriquaient dans notre rayon et qui occupaient ses industriels, et par les autres au retard que ceux-ci avaient mis à multiplier le nombre de leurs filatures et de leurs métiers mécaniques.

Sans attribuer exclusivement à l'usage de ce genre de tissage l'importance que trouve en Alsace la manutention du coton, car nous savons qu'il se tisse dans notre région certains genres d'étoffes qui s'y font à la main aussi économiquement, et peut-être mieux qu'à la mécanique, nous ne pouvons cependant pas méconnaître la portée de cet enseignement ; que tandis que dans les départements de l'est on comptait, en 1846, 20,000 métiers mécaniques contre 15,000 à la main[1] ; 34,000 en 1857 contre 11,000, et 38,000 en 1860. contre 9,000[2], l'usage du tissage à la main continuait,

1 *Le Coton*, par Reybaud, page 52.

2 Voici, pour le département du Haut-Rhin seulement, la proportion du nombre des métiers mécaniques sur celui des métiers à bras :

En 1828,	20,000 métiers à bras,	2,123	métiers mécaniques.
En 1851,	10,000 » »	12,128	» »
En 1862,	4,000 » »	25,153	» »

Rapport sur les forces morales et matérielles de l'industrie du Haut-Rhin, par M. Thierry-Mieg.

dans le district de Saint-Quentin, à être le plus habituel, et le nombre des métiers mécaniques à y rester peu considérable[1]. A ce renseignement nous ajouterons encore celui-ci : c'est que depuis le développement que les grands établissements de filature[2] et de tissage ont pris dans les départements de l'est, la fabrication des tissus en coton y est considérablement augmentée.

La situation qu'occupe à Saint-Quentin l'industrie cotonnière n'y est plus, il est vrai, aussi prospère qu'en Alsace; mais ce qu'elle fut, ne peut-elle plus le redevenir? Pourquoi aujourd'hui ne demanderait-elle pas à l'association, à ce principe fécond des grandes entreprises, ses capitaux et ses intelligences, pour y former d'importants établissements, réunissant à des filatures nouvellement outillées des tissages mécaniques? Y a-t-il beaucoup de centres manufacturiers qui présentent autant que celui de Saint-Quentin les principales conditions auxquelles le succès se subordonne : la densité des populations, l'aptitude au travail, l'intelligence instinctive, des établissements de crédit, et par-dessus tout d'excellents ouvriers? Le district de Saint-Quentin, qui possède ces avantages, n'en a-t-il

1 Le nombre des métiers mécaniques pour le tissage du coton qui fonctionnent à Saint-Quentin, à La Bussière et à Fluquières, ne dépasse pas encore 1,600.

2 Il y avait, en 1846, dans le département du Haut-Rhin, 779,300 broches; 974,298 en 1856, et 2,237,314 en 1862 Sur les 107 filatures que comprend la région de l'est, il y en a 86 dont le travail roule entre 3,000 et 20,000 broches; sur les 21 qui restent, 11 vont à 30,000 broches; 5 à 40,000, et les autres sont des unités de 50, 60, 70, 80 ; 90,000 broches.

pas encore d'autres ? N'a-t-il pas celui d'être situé plus près du port du Havre, d'où l'on tire le coton, que l'Alsace et Lille ; d'être moins éloigné des fosses, d'où l'on extrait les charbons du Nord, que Mulhouse et Rouen; d'être enfin plus rapproché de Paris où se vend une partie de ses marchandises, que ne le sont les départements de l'est ? et, s'il est nécessaire que la matière sur laquelle s'exerce la main des hommes soit mise à leur disposition le plus avantageusement possible, et que le débouché soit rapproché du produit, l'Alsace, qui est à 180 lieues du Havre et à 130 de Paris, et qui n'a dans son voisinage ni le marché d'approvisionnement, ni celui de la vente, n'a-t-elle pas à supporter, à double titre, la charge des distances ?

Ces avantages sont réels et si généralement appréciés, que l'on s'est souvent demandé comment il se faisait que les fabricants de Saint-Quentin soient encore dans la nécessité d'acheter à Mulhouse, à Lille ou à Rouen, des cotons qu'ils pourraient parfaitement filer dans leur district.

Il a manqué à Saint-Quentin un avantage, une circonstance favorable qui, en Alsace, a contribué, plus qu'on ne le pense[1], à la prospérité de l'industrie cotonnière ; c'est la tradition, les relations de famille, et, nous dirons presque, les alliances. Nulle part, les relations entre manufacturiers ne sont meilleures ni aussi

1 L'influence favorable des alliances entre les familles de la même industrie et d'une même contrée nous fut si bien expliquée par d'honorables habitants de l'Alsace, membres du jury, nos collègues à l'exposition de 1855, que pensant souvent à ce qu'ils nous direnl alors, nous avons été depuis à même d'en reconnaître l'exactitude.

multipliées qu'à Mulhouse; nulle part des communications échangées volontairement d'ateliers à ateliers ne rendent les découvertes plus accessibles, et l'on peut se demander si l'une des causes de ces bonnes relations ne serait pas les alliances qui, depuis plusieurs générations, ont uni le sang des familles? Avec elles, les fortunes ne se sont pas divisées; on n'a pas été forcé de liquider ou de liciter les établissements industriels, et l'on n'a seulement eu qu'à les améliorer pour les transmettre à ses enfants.

Sans entrer dans des considérations qui expliqueraient peut-être quelques-unes des causes qui ont pu empêcher de nombreux négociants de Saint-Quentin de rester dans le commerce; qu'il nous soit permis de poser cette question : Que serait cette ville si, depuis un siècle, ses maisons de commerce importantes avaient, comme celles de Mulhouse, continué à s'occuper de ses industries, et si depuis 60 ans seulement, elles avaient uni leurs capitaux, leurs efforts et leurs intelligences pour les augmenter et les améliorer? La réponse ne saurait être douteuse, et Saint-Quentin, avec ses habiles ouvriers, serait incontestablement devenue l'une des plus grandes cités manufacturières de la France.....

Il est juste toutefois de dire que si l'Alsace a sur la Picardie l'avantage du nombre des métiers mécaniques et des grandes filatures, celle-ci possède, de son côté, un précieux élément de richesse et de prospérité que ni le temps, ni les corporations, ni les règlements, ni les révolutions n'ont pu lui enlever: ce sont ses ouvriers.

Ses ouvriers à toutes les époques de son histoire, ont eu le mérite de créer ou de reproduire parfaitement toutes les espèces de tissus qui se fabriquaient, soit en France, soit à l'étranger ; prompts à comprendre et à exécuter, ils ont fait et font de suite les étoffes les plus nouvelles et les plus difficiles. Aussi est-ce à cette remarquable faculté de bien comprendre l'économie d'un tissu que souvent ils doivent d'être chargés d'essayer ces mille articles de fantaisies que l'imagination des commerçants cherche à inventer. Les ouvriers de ce district ont donc incontestablement les qualités qui en font d'habiles travailleurs; et, à ce titre, ils ont droit à une mention dans les annales des industries d'une contrée manufacturière qui leur doit une partie de sa glorieuse renommée.

Pour nous, qui avons été longtemps à même de les apprécier, le dire ici est acquitter une dette, et, heureux de mentionner ce qu'ils étaient autrefois et ce qu'ils sont, nous allons, en finissant, résumer ce que furent leurs devanciers.

Les ouvriers ou les artisans du Vermandois ne naquirent pas dans le servage : ils étaient libres de leurs personnes, de leurs biens, et partant ils ne furent forcés ni de labourer pour leur seigneur, ni de de forger à la ville sous leur bon plaisir. Pour eux, le travail n'était pas un droit seigneurial : ils savaient tisser de la toile et des étoffes de laine dites sayettes, parce qu'ils l'avaient appris de leurs pères, qui, du ve au viie siècle, avaient eux-mêmes travaillé dans les couvents et les monastères.

Afin d'échapper aux exactions féodales, dès qu'ils le purent, ils se réunirent en jurandes et en maîtrises. Mais les corporations devinrent à leur tour une servitude qui limita le nombre des maîtres pour restreindre la concurrence, et qui augmenta la durée de l'apprentissage pour avoir moins de compagnons et plus de travail gratuit[1].

Les corporations se jalousèrent et se disputèrent entre elles le marché, non par la supériorité des produits, mais par l'étendue des privilèges qu'elles se faisaient céder. Le moyen âge fut routinier, mais la faute en fut bien plus aux entraves des corporations qu'à l'ignorance des ouvriers. La royauté avait beaucoup à faire, et elle avait bien d'autres soucis que de s'occuper du travail; elle se contentait d'y trouver une source de revenus dont elle avait besoin.

Au commencement du XVIe siècle, l'art du tisserand, un de ceux qui avaient le plus occupé les esprits, était, après 300 ans, à peu près tel qu'il avait été au XIIIe. Le métier était construit de la même façon; il fallait encore deux ouvriers pour tramer une étoffe de grande largeur[2]. L'origine des progrès du tissage dans la ville de Saint-Quentin et dans ses environs, date surtout de l'époque où ses habitants, ceux de Cambrai et de Valenciennes accueillirent les émigrés flamands poursuivis par les persécutions du duc d'Albe[3].

1 Au XVIIe et au XVIIIe siècles, une maîtrise se vendait encore de 3 à 4,000 livres.

2 *Histoire des Classes ouvrières.*—Levasseur.— IIe volume, page 451.

3 Cette prospérité eut ensuite à souffrir du départ de ceux des ouvriers de Saint-Quentin et de ses environs qui furent forcés de s'exiler par suite de la révocation de l'édit de Nantes.

L'industrie et le commerce furent, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, surchargés d'innombrables parasites et de règlements sévères qui, en entravant les transactions, accrurent le prix de toutes choses, à raison des droits dont il fallait payer les prérogatives des privilégiés. Il y eut des jurés compteurs, des mesureurs de toutes les denrées, des jurés marqueurs et visiteurs de toiles.

Les règlements étaient aussi multipliés que les charges inutiles[1]. On fixa la longueur, la largeur et la qualité des étoffes en laine, comme celles des linons et des batistes. En 1670, nous l'avons dit, il fut rendu, le 24 décembre, cet arrêté : « que les étoffes qui ne se» raient pas conformes aux règlements seraient expo» sées sur un poteau, avec le nom du marchand et » de l'ouvrier, puis déchirées et brûlées; qu'à la se» conde récidive, le marchand et l'ouvrier seraient » mis au carcan pendant deux heures. » En 1717, on condamna un blanchisseur de Saint-Quentin, M. Dumoutier-Devâtre[2] à 500 livres d'amende pour avoir mis dans l'eau, le samedi soir 13 au lieu du lundi 15 mars, des pièces de batistes qu'il avait à blanchir.

Peu de temps avant 1789, un inspecteur des manufactures écrivait : « que chaque semaine pendant nom» bre d'années, il avait vu à Rouen, brûler 80 ou 100 » pièces d'étoffes, parce que les règlements sur le

1 Voir aux pièces justificatives, 1[er] volume, les nombreux documents qui concernent ces règlements.

2 1[er] volume, pages 324.

» tissage n'avaient pas été observés, quoique l'étoffe » ne fût vendue que pour ce qu'elle valait. »

Si l'on se reporte à l'histoire du travail où, pendant tant de siècles, les classes ouvrières ont éprouvé de dures privations, ou aux règlements qui ont si souvent arrêté l'essor de l'industrie, on est étonné, émerveillé de l'habileté instinctive et extraordinaire que déployèrent, toujours et quand même, les ouvriers de Saint-Quentin et de ses environs.

Ainsi, après avoir fait jusqu'au xvi[e] siècle des toiles, des draps légers, des serges et de la sayetterie, on les voit, au xvii[e], s'occuper de la culture du lin et continuer de produire ces tissus en fil appelés linons et batistes qui furent si bien appréciés par le monde entier. Au xviii[e], outre ces mêmes tissus, dont ils perfectionnèrent les qualités, les genres et les largeurs, ils en fabriquent d'autres parmi lesquels on remarque les gazes en fil, les linons brochés, les mousselines en coton; puis des gazes en soie, des baréges, et une multiplicité d'articles que seuls ces intelligents travailleurs surent créer ou perfectionner.

La révolution de 1789 survint, et, en brisant les entraves qu'avaient eu à supporter les manufactures, en abolissant les corporations, les maîtrises et les priviléges, elle émancipa l'ouvrier. Ce ne fut, en effet, que de cette époque qu'il eut la main libre, et, quoique la république et l'empire aient longtemps armé cette main d'un fusil pour le salut et la gloire de la France, beaucoup d'entre eux, et ceux du district de Saint-Quentin qui revinrent dans leurs familles,

s'empressèrent de se remettre au travail, heureux de pouvoir contribuer par leur intelligence à augmenter la richesse productive de leur pays.

Quelques années plus tard, sa principale industrie, celle des linons et des batistes, devait avoir aussi sa révolution. Depuis plus de deux siècles la consommation recherchait ces tissus, et la consommation avait raison; car il était difficile d'en trouver de plus parfaits; il arriva cependant un jour où la mode les rechercha moins, et où elle en demanda d'autres[1].

On se mit alors à fabriquer des tissus en coton, mais pour opérer une pareille transformation, que de choses à organiser? Il fallait tout changer, et ce furent ces mêmes ouvriers qui fabriquaient avec une si rare perfection ces linons et ces batistes qui produisirent, avec le même succès, les percales, les basins, les gazes, les percales à jours et les mille autres genres de produits en coton qui furent alors si justement remarqués. Ils firent ensuite tous les nouveaux tissus en laine, en soie, en coton ou en lin qui ont été créés; ils firent les châles les plus beaux, comme les fichus les plus simples; les tulles et les dentelles aussi bien que les plus jolies broderies.

Les ouvriers de Saint-Quentin et de ses environs ne ressemblent pas à ceux d'autres centres manufacturiers

1 Pour se rendre compte de la situation du commerce de linons à Saint-Quentin de 1761 à 1807, se reporter au IVe chapitre (2e partie) et aux pièces justificatives de la page 69, qui contiennent les tableaux et documents annexés au rapport présenté en 1811, par M. Delhorme à la chambre consultative des manufactures.

qui fabriquent un genre de produit et non un autre, qui font des étoffes brochées et non des étoffes unies.

Depuis le commencement du siècle, ils filaient le coton, puis après ils filèrent de la laine, du lin, des étoupes, ils firent tout ce qui leur fut demandé, du sucre comme de l'huile, les machines les plus compliquées comme des ressorts pour les jupons; en un mot, il n'y a pas et il n'y a pas eu une marchandise quelconque qui depuis 60 ans se soit fabriquée dans les provinces du nord de la France, qu'ils ne l'aient eux-mêmes produite avec le plus grand succès.

Aussi les preuves de leur incontestable capacité sont-elles glorieusement inscrites dans les annales de l'industrie française, et en se reportant aux listes des récompenses accordées à la suite des expositions de 1806, 1819, 1823, 1827, 1834, 1839, 1844, 1849, 1855, et de celles qui eurent lieu à l'étranger, l'on trouve qu'il n'y a pas un centre manufacturier dont les produits aient été plus distingués et récompensés que ceux des diverses industries de Saint-Quentin.

Dans son district, ainsi que partout, le prix du travail comme celui des autres marchandises a varié, et souvent dépendu du rapport qui s'est établi entre l'offre et la demande. Le salaire, comme l'a dit un économiste, a baissé quand deux ouvriers couraient après un maître, et il a haussé quand deux maîtres ont couru après un ouvrier. Toutefois, nous dirons que le travail y a eu aussi ses mauvais jours.

Aux[1] XIIIe et XIVe siècles les ***menus ouvriers*** y gagnaient 9 deniers par jour, ce qui, au prix du marc actuel de l'argent, représente 14 sols; et au XVIIIe, un tisseur, pour fabriquer une pièce de linon, recevait en moyenne 15 francs. L'on estimait qu'en travaillant constamment il pouvait en faire 25 pièces par année. Quant aux fileuses, sauf des exceptions, la journée leur valait ordinairement de 5 à 7 sols.

En 1826, les mécaniciens gagnaient à Saint-Quentin 3 francs 50 centimes, les fileurs de 2 fr. 75 à 3 fr., les ourdisseuses 1 fr. 25, le rattacheur 90 centimes, l'ouvrière de buerie 1 fr. 50, celle d'apprêt 1 fr. 25, les tisseurs des campagnes 1 fr. 25 à 1 fr. 75, les trameuses et les bobineuses 75 centimes[2].

Les salaires sont aujourd'hui généralement plus élevés qu'en 1826, et, sans avoir la possibilité d'établir des comparaisons exactes sur ce qu'ils ont été à chaque phase de notre histoire locale, il est juste de reconnaître que nos manufacturiers ne se sont jamais opposés à ce que, par les effets d'une consommation

1 Voici, d'après Leber, en 1336, le compte de Lucas-le-Borgne, tailleur de Philippe de Valois, (le marc d'argent valait alors 4 livres 10 sols,) « Pour 464 journées de valets couturiers, employés à coudre les robes et » autres parties des vêtements destinés à une réception de chevaliers, » chaque journée est comptée à un sol 6 deniers, ce qui représenterait au » cours actuel 18 sols 6 deniers » (*De l'appréciation de la fortune privée*, page 64).

2 Pour compléter nos renseignements sur les salaires, nous avions l'intention de rechercher, pour en établir la comparaison, les prix de toutes les denrées et des autres objets nécessaires à la vie des ouvriers, aux différentes époques de notre histoire. Ce travail, qui demandait d'importants développements et de nombreuses recherches était l'un de ceux auxquels nous allions nous livrer, lorsqu'une fatale circonstance nous a décidé à terminer immédiatement cette étude.

croissante, l'activité manuelle soit de plus en plus rétribuée.

L'augmentation de la moyenne de la vie humaine, augmentation lente et progressive, est encore une preuve de l'amélioration matérielle de la situation des classes ouvrières.

Nous ajouterons enfin que l'une des conséquences de l'élévation des salaires a été d'amener un rapprochement entre une partie de la classe moyenne et celle des bons et économes ouvriers; et en effet, ceux qui gagnent 4 et 5 francs par jour, en ne leur comptant que 300 jours de travail dans l'année, arrivent maintenant à toucher la somme de 12 et 1500 francs, c'est-à-dire qu'ils sont rétribués ni plus ni moins qu'un employé ordinaire gagnant autant que lui, et avec moins de servitude de tenue.

Le grand avantage de cette contrée n'est donc pas seulement de posséder dans son rayon des usines importantes de mille produits, d'avoir des négociants habiles, des banquiers intelligents qui font des chiffres d'affaires considérables, des marchands actifs qui aident aux progrès du commerce de gros et de détail, mais encore d'y avoir des ouvriers capables de faire tout ce qui leur est demandé, et qui, pour tous les genres de produits où l'art et le goût donnent du prix à la matière, peuvent avoir parfois des rivaux, mais où ils n'ont certainement pas à craindre de rencontrer des maîtres.

Les négociants de Saint-Quentin sont des descendants de ces anciens marchands et de ces fiers bour-

geois ou artisans du Vermandois qui, au XIIe siècle, libellaient leur droit municipal dans des termes tels qu'en les rappelant, l'illustre auteur[1] des manuscrits inédits de l'histoire de Tiers-Etat demandait « à ceux qui sou- » tiennent que l'esprit d'indépendance et de dévoue- » ment civique est un pur anachronisme dans l'histoire » des communes françaises, à quelle catégorie de sen- » timents et d'idées ils rapportent les formules du » droit municipal de Saint-Quentin[2] ? »

Le caractère d'indépendance et de dévouement civique de ces bourgeois se retrouve à chaque page de leur histoire. Il se retrouve au XVIe siècle, quand ils mouraient pour leur pays en sauvant la France; aux XVIIe et XVIIIes[3], quand ils soutenaient si chaleureusement devant toutes les juridictions l'intégralité de leurs droits, de leurs franchises, et qu'ils gagnaient le procès du Franc-Alleu[4], ou quand, pour défendre leurs intérêts, souffrant de la concurrence que faisaient à leurs tissus en fil les mousselines étrangères, ils demandaient, en 1730, au roi Louis XV « de faire

1 Aug. Thierry, Ier volume, page 267.

2 Pièces justificatives du Ier volume, page 267. Voir cette citation tirée d'une note des établissements de la commune de Saint-Quentin, rédigée pour servir à la commune d'Eu. (*Archives de la mairie d'Eu*, livre rouge).

3 Le 23 janvier 1732, le sieur Cromelin, mayeur en charge, refusait de livrer à l'intendant l'état de la quantité des pièces de batistes et de linons qui avaient été marquées, « prétendant qu'une pareille inquisition » tendait à établir de nouveaux droits. »

4 Le receveur général qui avait fait diriger l'instance contre la ville lui demandait 400,000 livres, outre ce qui devait rentrer au roi par la voie des fermiers-généraux. Ce procès, défendu par L. Hordret, fut gagné le 29 mai 1775.

» immédiatement supprimer la compagnie des Indes,
» qui ruinait les manufactures de la France. »

Les commerçants de Saint-Quentin ont aujourd'hui comme autrefois l'esprit d'indépendance et de noble fierté qu'ils doivent ou qu'ils devaient à leur travail. Placés à la tête du négoce et de l'industrie, ils ont l'ardeur qui crée et la persévérance qui achève; avec un excellent goût pour innover, ils produisent bien ce qu'ils font, et ce qu'ils n'ont pas inventé, ils le perfectionnent avec succès. Possédant les qualités qui constituent le bon commerçant, ils sont laborieux, intelligents, économes, et animés surtout du désir de bien faire leurs affaires. Prudents dans leurs opérations, ils donnent peu au hasard, et se méfient peut-être trop des grandes entreprises; aussi, y a-t-il peu de villes en France où il y ait plus de sécurité dans les transactions qu'à Saint-Quentin, et moins de faillites et moins de perturbations dans ses manufactures.

Avant l'année 1557, outre ses commerçants en toiles, en bois, en peaux, en vins, en charbons de bois et en autres denrées, il y avait dans cette ville 12 *gros marchands* d'étoffes en laine et de sayetterie; au recensement fait, en 1698, par les soins des intendants, ce nombre s'élevait à 25 *gros marchands*[1] et à 60 *petits*; en 1750, il y avait 30 *négociants*; 46 en 1792, et en 1800, 38 *maisons de commerce pour les linons et les*

1 Ce sont les dénominations données dans les documents à ceux qui faisaient et qui font à Saint-Quentin le commerce des produits de la laine, du fil et du coton.

batistes, et 55 *rouleurs*. En 1834, il y avait à Saint-Quentin 107 *commerçants manufacturiers* ou *commissionnaires*; 164 en 1854 et 163 en 1865, dont 68 *maisons qui vendent des tissus en blanc*, 38 *qui font le commerce des tulles* et 57 *celui de la broderie*.

Quant au courtage, qui était libre au moyen âge et qui s'exerça longtemps dans le Vermandois[1], il avait été institué alors parce que l'on avait reconnu que cette liberté, que l'on voulait réprimer, avait des abus, et que l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin avait vu qu'il pouvait y trouver un moyen d'augmenter ses revenus.

Il y fut nommé d'abord 12 courtiers qui avaient le titre de *grands courtiers*, et plus tard, après de longues discussions, ce nombre fut porté à 20. En 1772, le courtage primitif fut modifié, et les fabricants autorisés à vendre leurs pièces eux-mêmes, ce qui fit naître une catégorie nouvelle d'intermédiaires désignés sous le nom de *courtiers bleus*. En 1789, le courtage redevint libre, et en 1824[2], il y avait à Saint-Quentin 194 *courtiers*; en 1866, il n'y a plus que 41 *commissionnaires pour les tissus en écru*.

Les documents anciens qui font connaître les prix auxquels se vendaient les marchandises fabriquées au moyen âge, sont rares. Les étoffes en lin et en laine y étaient excessivement chères.

On trouve, qu'en 1317, « trois draps de toille bour-
» geoise de V lez chascun tenant LXXV aulnes à 5

1 En 1248, il y avait à Laon des courtiers.

2 Extrait de la délibération de la chambre consultative du 25 octobre 1824 et non 1814, comme il a été imprimé par erreur à la page 91 de ce IIe volume.

» sols l'aulne[1], valaient 18 livres 15 sols (soit 1837
» francs 50 centimes au cours actuel) et que l'aulne
» de cette toile revenait à 5 sols (soit à 24 francs 50
» centimes.) »

En 1320, le prix de différents draps de laine variant de 16 à 44 sols l'aune, donnait en moyenne celui de 1 livre 10 sols (soit au pouvoir actuel de l'argent 146 francs[2] 70 centimes.)

Ceux des pièces de linons et de batistes, eu égard à leurs qualités, étaient plus bas au XVIIe siècle qu'au XVIIIe, parce qu'à celui-ci on fabriquait plus de nombreuses variétés de linons, de gazes en fil, de mousselines en coton et de gazes en soie.

Depuis le commencement du XIXe siècle, les prix des filés et des étoffes de coton, de lin et de laine, ont éprouvé de grandes variations, et elles ont toutes été obtenues en faveur de la consommation et de la production, attendu que plus leurs cours ont baissé et plus celle-ci a augmenté...

De 1808 à 1810, les calicots 3/4, 70 portées ou 1400, se vendaient en moyenne 3 livres 12 sols ; les 75 portées 3 livres 17 sols ; les basins cablés 4 livres 10 sols ; les basins cordelés 5 livres, et les percales à jours de 5 à 24 francs.

Au commencement de l'année 1815, les calicots 3/4, 70 portées valaient 2 francs 80 centimes ; les 75 portées, 3 francs 25 centimes, et les basins cablés de 3 francs 75 à 4 francs.

1 Leber, page 88. (Extrait du compte des obsèques de Louis X).

2 Même auteur, page 90.

Les calicots 75 portées, dits de Saint-Quentin[1], s'y vendaient encore, en 1816, 2 francs 70 centimes l'aune, mais ils ne valaient plus, en 1832, que 85 centimes; et à cette époque on y vendait 25 et 30 centimes une aune de percale à jours commune et étroite nommée Malbrouck[2]. Le cours de cette même finesse de calicot 75 portées était tombé en 1846 à 75 centimes le mètre, et encore bien meilleur marché en 1848.

Le kilogramme de coton filé n° 30, qui valait, en 1816, 12 francs, ne valait plus que 6 francs en 1833. En laines, les numéros 35 à 50, les plus hauts qui se filassent en 1822, dont le prix était de 20 à 40 francs le kilogramme, suivant la qualité, ne se payaient plus, en 1851, que de 8 à 16 francs; de même qu'à ladite époque, le barége qui, lors de sa création, valait 2 75 l'aune, s'y obtenait à 75 centimes le mètre.

Ainsi, sans autre nécessité, sans autre pression que le besoin d'augmenter la consommation de leurs marchandises et de soutenir la concurrence des autres fabricants français, les manufacturiers du district industriel de Saint-Quentin sont parvenus à diminuer les prix de celles-ci dans de telles proportions, que le jour où elles se sont trouvées avoir à lutter contre les produits de l'étranger, elles l'ont pu, avec un très-faible droit de protection.

1 Les calicots et percales d'une même finesse et de la même largeur se vendaient plus cher à Saint-Quentin qu'en Alsace, parce que leurs qualités en étaient plus fortes et généralement supérieures.

2 Renseignements dus à M. Sarasin, vice-président de la chambre de commerce.

Nos lecteurs comprendront que d'aussi notables progrès, que la vie entière d'une pareille cité, méritaient d'être rappelés. Nous avons essayé de le faire ; et en en terminant l'essai, nous leur dirons : voilà ce qu'étaient autrefois la ville, le commerce et les industries de l'antique capitale du Vermandois, et voilà ce qu'ils sont aujourd'hui....

Nous leur dirons encore que Saint-Quentin est un remarquable exemple de la rapidité avec laquelle l'économie des fabriques peut changer de formes et d'objet ; que non-seulement elle est devenue l'une des plus importantes cités industrielles de l'empire, disposée à multiplier ses usines et ses tissages ; qu'elle est devenue non-seulement une cité qui est le siége d'un grand commerce, d'un entrepôt considérable de sucres, de vins, d'alcools, de charbons et de tous les produits qui peuvent alimenter la consommation générale de toutes les villes et communes de ses environs, mais encore qu'elle est aujourd'hui l'un des plus grands comptoirs des transactions financières et commerciales d'une contrée manufacturière et agricole, qui, heureusement située, au centre d'un pays riche et fertile, est en outre desservie par une bonne viabilité, de nombreux chemins de fer et des canaux utiles.

Saint-Quentin, qui doit au travail et à l'intelligence de ses habitants l'honneur de sa belle renommée, n'est pas seulement une ville qui a un avenir brillant, un présent qui progresse, elle est aussi celle des nobles et glorieux souvenirs, et ses enfants, se rappelant la grande part qui lui revient dans les annales de l'histoire, seront

toujours fiers de dire : « qu'après cette funeste bataille » perdue par le connétable de Montmorency, bataille » qui ouvrait aux Espagnols le chemin de Paris, ce » furent les cadavres des bourgeois de Saint-Quentin » qui, en leur fermant le passage, sauvèrent alors la » France !!! » . . . .

. . . .

En terminant cette étude, nous rappellerons ce qu'en la commençant nous avons dit à nos lecteurs, nous leur rappellerons la pensée qui nous avait engagé à l'entreprendre, et répéterons que c'est en étudiant les actes et les faits qui se rattachent plus particulièrement au vieux commerce de la ville de Saint-Quentin et de la Picardie, et en recherchant ce qui pouvait faire connaître un passé qui s'efface tellement que bientôt on n'en trouvera plus d'empreinte, que nous avons acquis la conviction que la plupart des documents qui les concernent se trouvaient éparpillés ou sous la poussière des manuscrits, dans des fragments d'anciens livres ou dans les rapports des intendants des provinces. Trouvant ces renseignements utiles[1], nous avons tenté de

1 Voir, au Ier volume : 1° une ordonnance inédite de Philippe-le-Long, datée de Conflans, du 3 septembre 1321, insérée dans le Trésor des Chartes, mais qui n'est pas dans le livre des ordonnances;

2° De vieux règlements sur la toilerie, la sayetterie et les courtiers ;

3° Des renseignements sur l'association de la Hanse de Londres et sur la fabrication des mousselines en coton au XVIIIe siècle ;

4° Le procès-verbal de l'assemblée de commerce qui se tint, en 1734, à Saint-Quentin, à l'effet d'informer le gouvernement du roi sur les abus qui étaient commis;

5° Correspondance des intendants, des inspecteurs, des manufacturiers, documents, des archives, etc., etc.

dérober à l'oubli des ténèbres des vieux temps, ceux qui pouvaient indiquer ce que furent et ce que firent les générations qui nous ont précédés.

Ces renseignements anciens, que nous avons reproduits avec leurs vieux textes, afin de conserver aux titres dont ils sont extraits leur physionomie locale, étaient peu connus. Ceux des temps modernes qui relatent l'origine et les progrès du nouveau commerce, quoique dispersés ou dans les rapports des jurys des expositions des produits de l'industrie, dans des livres spéciaux, ou le plus souvent oubliés dans les procès-verbaux des chambres de commerce, l'étaient un peu plus, mais rares encore et difficiles à se procurer.

Ce sont ces documents épars que nous avons cherché à recueillir; afin d'aider à faire un jour l'histoire complète de la ville de Saint-Quentin, qui manque, et à donner à d'autres la pensée d'écrire : « CELLE DU COMMERCE DE LA FRANCE ET DE SES INDUSTRIES » qui ne serait pas moins utile et désirée.

Pour ce qui concerne celle du commerce et des industries du district de Saint-Quentin, en attendant les architectes, nous venons, en vue de ce travail, de tailler quelques pierres et de réunir des matériaux.

Pour celle des autres contrées manufacturières de l'empire, nous pensons que si, à défaut d'historiens, des négociants de Rouen, de Lille, d'Amiens, de Reims, de Mulhouse ou de Tarare, qui comme nous ont passé leur existence dans l'industrie, et qui ont vu, depuis 40 ans, s'exécuter sous leurs yeux, les principaux progrès qui se rattachent au commerce,

voulaient également s'occuper de rassembler leurs souvenirs et les documents qui se trouvent dans leurs archives, nous sommes convaincu qu'avec ces renseignements d'hommes spéciaux, on parviendrait, et ce serait notre désir, à obtenir une histoire générale des industries de la France, non-seulement telle qu'il n'y en a ni en Angleterre, ni en Allemagne, ou même en Belgique, mais une histoire telle qu'il n'en existe pas encore chez les autres nations du monde.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME PARTIE

COMMERCE NOUVEAU

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 3.

Décret de Berlin du 21 novembre 1806.

« Considérant que l'Angleterre n'admet point le droit des gens, suivi universellement par tous les peuples policés; qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'état ennemi et fait en conséquence prisonniers de guerre, non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et les négociants qui voyagent pour les affaires de leur négoce; qu'elle étend aux bâtiments et marchandises de commerce et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'état ennemi; qu'elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières le droit de blocus qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes; qu'elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre; qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire; que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a

d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent; que, tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le complice; que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres; qu'il est naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert et de le combattre de la manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes;

» Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime.... Nous avons, en conséquence, décrété et décrétons ce qui suit:

» Art. 1er. Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

» Art. 2. Tout commerce et toute correspondance avec les Iles Britanniques sont interdits.

» Art. 3. Tout individu, sujet de l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

. . . .

» Art. 5. Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques est déclarée de bonne prise.

. . . .

» Art. 7. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port. »

. . . .

Note de la page 19.

PRIX COURANTS
DES TOILES
DITES CAMBRAY, VALENCIENNES, SAINT-QUENTIN, et autres
Chez PAUL JACQUES LEMERCYER A SAINT-QUENTIN.

BATISTES.

BAtistes deux tiers de Largeur, — sur douze aunes de Longeur	de 22 à 190 Livres la Piéce.
Doublets d°. deux aunes de Longeur	de 4 à 30
Bouts d°. en Thire de douze aunes de Longueur	de 18 à 130

TOILES DE BATISTES.

Toiles de Batistes teintes pour Turbans — Et autres Usages douze aunes de Longeur	de 36 à 260 Livres la Piéce.

TOILES-CLAIRES.

Toiles Claires deux tiers et trois quarts de Largeur; treize, quatorze et quinze aunes de Longeur	de 25 à 200 Livres la Piéce.
Doublets d°. deux aunes de Longeur.	de 3 à 25
Coupons d° en thire treize aunes de Longeur	de 20 à 140

TOILES-RAYÉES.

Toiles-Rayées, façon de Mousseline deux tiers et trois quarts de Largeur sur treize et quatorze aunes de Longeur	de 30 à 170 Livres la Piéce.
Coupons d° en Thire de treize aunes de Longeur.	de 24 à 125 Livres la Piéce.

TOILES MOUCHETÉES.

Toiles Mouchetées, à Ramages et Mignonettes, toutes sortes de Largeur et de Desseins, propres à faire des Garnitures de Robes, de Juppes, de Vestes, de Toilettes; des Manchettes, d'Hommes, et de Femmes, des Mantelets, des Tabliers, etc., sur quatorze à quinze aunes de Longeur.	de 45 à 350 Livres la Piéce.
Coupons d°. en Thire treize aunes de Longeur.	de 32 à 210

TOILES NOUVELLES

Qui se trouvent chez le dit S[r] LEMERCYER.

Toiles nouvelles. Façon de celles d'Hollande $\frac{2}{3}$ largeur pour Chemises, et autres Usages, douze à quinze aunes de Longeur.	de 50 à 160 Livres la Piéce.
Bouts d°. en Thire de douze aunes de Longeur.	de 40 à 125

Le tout aunage de Paris, et argent de France.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 19.

AUTRE PRIX COURANT

DUBOSCQ-RIGAUT

à Saint-Quentin, fait fabriquer et expédie

BATISTES, sans apprêt, par pieces entieres, ou apprêtées, par demi-pieces, en

	$\frac{2}{3}$	12 aunes	de 36 à 360
Dito. . . .	$\frac{2}{3}$	15	de 45 à 200
Dito. . . .	$\frac{3}{4}$	15	de 60 à 280

CLAIRES 15 aunes apprêtées par pieces ou par demies, en

	$\frac{2}{3}$	. . . .	de 30 à 300
Dito	$\frac{3}{4}$	. . . .	de 35 à 360
Dito	$\frac{7}{8}$	. . . .	de 50 à 380
Dito	$\frac{4}{4}$	. . . .	de 65 à 400
Dito	$\frac{3}{4}$	brochées	de 45 à 100
Dito	$\frac{3}{4}$	à bouquets divers .	de 65 à 200

GAZES 14 aunes sur plus de $\frac{2}{3}$, à près de $\frac{3}{4}$

Unies.	de 36 à 190
Brochées	de 40 à 90
A joncs dits 4 et 2 et 4 et 4.	de 33 à 100

MOUCHOIRS ou CRAVATES de BATISTES par pieces de 20 et de 23, sans apprêt, pieces entieres, ou apprêtées par demies; raies blanches, roses, violettes, marron et bleues; savoir : depuis 2 le mouchoir en couleur, et depuis 3 en blanc jusqu'à 12

La plus grande quantité de 3 jusqu'à 6

Fait aussi fabriquer Bazins et Piqués en tous prix.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 42.

Procès-verbal de la fête de l'Agriculture

Séance du 10 messidor an VII.

Le neuf messidor, sept heures du soir, et le dix, six heures du matin, le carillon de la maison-commune avait annoncé aux habitants qu'ils avaient à célébrer la fête de l'Agriculture. A trois heures de l'après-midi, les autorités constituées civiles et militaires et les différents groupes invités spécialement se rendent au local des séances de l'administration municipale. Un des commissaires ordonnateurs de la fête fait part que tout est disposé pour la solennité ; le Président donne le signal, le cortége descend de la maison-commune. Les tambours et la musique d'harmonie ouvrent la marche. La garde nationale marche sur deux haies. Le centre est occupé par un groupe de cultivateurs portant sur des brancards tous les instruments aratoires et une gerbe composée de plusieurs

espèces de grains. Il précède une charrue attelée de deux chevaux ornés de feuillages et de fleurs noués avec des rubans tricolores. Sur les deux files de droite et de gauche marchent les orphelins et orphelines, les instituteurs des deux sexes et leurs élèves. Au milieu d'eux se placent l'état-major de la place, les tribunaux de la police correctionnelle, de la justice de paix et du commerce, les administrateurs des hospices et les commissaires de police. L'administration municipale marche sur une ligne parallèle ; elle est suivie par un peloton de la garde nationale et par la gendarmerie.

Arrivés au champ de la Réunion, les différents groupes se placent aux endroits qui leur étaient désignés. Une pluie abondante empêche de commencer la cérémonie. Dans toute autre circonstance ce contre-temps eût affligé les assistants, mais il produit un effet tout contraire Il fait cesser les alarmes qu'une sécheresse trop longue occasionnait. Le cultivateur qui craignait de perdre le fruit et la récompense de ses longs et pénibles travaux, voit renaître ses espérances ; la joie brille sur son visage; elle est généralement sentie et partagée ; malgré les flots et les torrents qui inondent le cortége, il revient en ordre à la maison-commune; il se place dans la salle où se tiennent les séances décadaires. Le secrétaire donne lecture des lois et du bulletin décadaire. Le président prononce un discours sur l'objet de la fête, il parle avec force contre un des abus les plus révoltants de l'ancien régime, qui plaçait l'agriculture au dernier ordre. Il en relève tous les avantages et la peint sous ses vraies couleurs, c'est-à-dire comme la source première et inépuisable de la prospérité publique et de la richesse nationale. Des applaudissements unanimes accueillent ce discours et terminent la séance.

Signé : Delafosse, président; Charlet, vice-président; Cordier, Laffitte, Syphorien, Marotte, administrateurs.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 42.

Procès-verbal de la fête de la Reconnaissance.

Registre des délibérations et arrêtés de l'Administration municipale du canton de Saint-Quentin.

Cejourd'hui dix prairial an VII de la République, trois heures après-midi, le carillon, comme la veille et le matin, annonce par des airs patriotiques que la fête de la Reconnaissance va commencer. Les autorités civiles et militaires descendent de la maison commune.

La garde nationale, précédée des tambours et d'une musique d'harmonie, marche sur deux haies : à droite, les instituteurs et les enfants mâles de l'hospice, les chefs des maisons d'éducation pour les garçons et leurs élèves forment une double file ; celle à gauche est composée de l'institutrice de l'hospice, de celles de la commune et des enfants du sexe féminin confiées à leurs soins. Au milieu se trouve un des ordonnateurs de la fête. — Viennent ensuite, dans le même ordre, les vieux-hommes, les béguines. Ils sont suivis par douze militaires blessés aux armées et par douze citoyennes parentes des défenseurs de la patrie. — Au centre paraissent les futurs époux à unir pendant la cérémonie.

La double file à droite est terminée par les officiers de l'état-major, les employés militaires et les commissaires de police ; celle à gauche par le tribunal de police correctionnelle, les juges de paix, le tribunal de commerce et les employés civils. L'administration municipale occupe le centre. Elle est précédée par un des ordonnateurs de la fête et par deux appariteurs portant des couronnes.

Le cortége se rend au champ de la réunion par la rue de Thionville et le rempart. Les tambours s'arrêtent au

bas des marches de la descente, la musique se place au milieu de l'hectomètre en face de l'autel de la Patrie.

L'instituteur et les garçons de l'hospice se placent sur les petits gradins à droite du grand escalier, et les chefs des maisons d'éducation avec leurs élèves sur la ligne de gazon en avant des cénotaphes; les gradins à gauche sont occupés par les filles de l'hospice.

Les vieux-hommes et les béguines longent le bord du gazonnement et gagnent la plate-forme de la Paix à droite.

Les douze militaires blessés et les douze citoyennes parentes des défenseurs de la patrie se placent sur la plate-forme de la Victoire, à gauche.

Les nouveaux époux se rendent aux places qui leur sont assignées de droite et de gauche, en avant des cénotaphes. La file droite des autorités constituées monte sur la plate-forme carrée et se distribue sur les bancs de la plate-forme de la Liberté à droite; la file gauche monte dans le même ordre et descend ensuite sur la plate-forme de l'Egalité, à gauche; l'administration municipale se place devant l'autel. La garde nationale descend le grand escalier et se range le long des charmilles, en tournant les colonnes de droite et de gauche; la gendarmerie s'arrête en haut du grand escalier pour maintenir l'ordre.

Les groupes et les autorités constituées ayant pris leur place, le commandant de la garde nationale commande un roulement de tambours; immédiatement après la force armée présente les armes, tous les citoyens qui forment le cortége sont debout et découverts, l'encens fume; un coryphée chante l'hymne à l'Etre suprême. Le Président de l'administration annonce l'objet de la réunion et fait l'éloge de la Reconnaissance. Son discours terminé, l'orchestre joue l'air de *la Marseillaise*. Cependant, deux commissaires de la fête se rendent aux plates-formes de la Paix et de la Victoire; ils conduisent un militaire blessé, un vieillard de chaque sexe, et s'avancent par l'Elysée vers l'autel de la Patrie. Le Président de l'administration distribue successivement des couronnes à ces citoyens respectables qui représentent les défenseurs de la patrie et les pères et mères vertueux qui leur ont donné le jour. A ce couronnement succède celui d'un instituteur de chaque sexe, qui reçoit une

couronne de feuillage de la main d'un . de ses élèves. Pendant cette cérémonie la musique exécute l'air : *Veillons au salut de l'Empire.*

A l'issue d'un roulement de tambours, un citoyen prononce un second discours sur la Reconnaissance. Il est entendu dans le recueillement et couvert d'applaudissements unanimes.

Alors, l'administration municipale, l'état-major de la place et les différents corps constitués se réunissent au pied de l'autel ; ils se rendent en ordre devant le cénotaphe des fondateurs de la République : le Président de l'administration y dépose une couronne de chêne ; une couronne pareille est posée par le commandant de la place sur le cénotaphe des guerriers. Le cortége monte sur la terrasse de la Victoire, et, suivant l'Elysée, s'avance jusqu'au tombeau du célèbre peintre Delatour ; le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale couronne le buste de ce citoyen philanthrope. Pendant la marche, l'orchestre joue l'air : *Mourons pour la patrie.*

Après un roulement de tambours, un coryphée chante l'hymne à la Liberté. L'orchestre exécute ensuite l'air de la *marche de Sargines*. En ce moment, les ordonnateurs de la fête vont chercher les nouveaux époux. Suivis de leurs parents, de leurs témoins, et entourés de jeunes gens, ils arrivent à l'autel par l'Elysée. Le Président de l'administration municipale fait lecture de l'acte et leur déclare qu'ils sont unis en mariage. Pendant qu'ils se rendent à leur place, l'air : *Présent des cieux, auguste Liberté.* est exécuté par l'orchestre.

Les tambours font un roulement. La garde nationale présente les armes, tous les citoyens sont debout, découverts et dans le silence ; un coryphée chante l'Invocation à la Liberté.

L'air du *Chant du départ* marque la fin de la cérémonie. Lagarde nationale défile en ordre pour aller déposer le drapeau. Les membres des autorités constituées se dépouillent de leurs signes distinctifs, la danse commence et ne finit qu'à la chute du jour.

Signé : DELAFOSSE, Président ; CHARLET, Vice-Président ; SYPHORIEN, CORDIER, MAROTTE, LAFFITTE, administrateurs.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 42.

Registre des Délibérations et Arrêtés de l'Administration municipale du canton de Saint-Quentin.

FETE DES EPOUX.

Cejourd'hui dix floréal, an VII de la république française, une et indivisible, en vertu des lois, arrêtés du Directoire exécutif et du département, et de la circulaire du ministre de l'intérieur, et sur les invitations faites à son de trompe et par écrit, les autorités civiles et militaires se rendent à la maison commune, vers deux heures après-midi, pour célébrer la fête des Epoux. Le carillon qui, la veille, avait annoncé cette fête par des airs républicains, donne le signal du départ. La musique d'harmonie ouvre la marche. En tête sont les instituteurs des deux sexes, au milieu de leurs élèves, à la suite les membres de la commission d'instruction publique, les enfants de l'hospice et les vieux-hommes. Après eux sont placés les groupe ; le premier se compose de jeunes citoyennes : au centre on distingue celles qui doivent être unies à leurs amants pendant la solennité; le second, de jeunes citoyens accompagnant ceux qui vont s'unir à leurs amantes; le troisième, des époux mariés depuis le 30 germinal; le quatrième, de mères et d'enfants, les plus jeunes, placées au centre, portent le buste de Jean-Jacques Rousseau; le cinquième, des citoyens et citoyennes qui se sont honorés par des actes de vertu, de dévouement et de courage; le sixième, par des vieillards entourés de leur famille.

Ils sont suivis des employés de la république à quelque titre que ce soit, du tribunal de commerce, des tribunaux de paix et de police correctionnelle, de la commission des hospices, du bureau de bienfaisance, des commissaires de police, de l'état-major de la place, de

l'administration municipale et de ses employés, la garde nationale et la compagnie des vétérans stationnés en cette commune forment deux files, les gendarmes ferment la marche.

Arrivé dans le temple destiné à l'exercice des cultes, le cortége occupe les places qui lui sont désignées. Les tambours font un roulement, les citoyens se tiennent debout et découverts, la force armée présente les armes, l'encens fume devant l'autel de la patrie, un coryphée chante l'hymne à l'Eternel.

Le président de l'administration municipale fait un discours sur l'objet de la fête; il est couvert d'applaudissements.

L'orchestre exécute l'air du chœur d'*Alexis et Justine*. et le plus âgé des pères de famille, placé sur l'autel de la Patrie, en face du groupe des mères et des enfants, fait l'historique des actes de vertu et de dévouement dont se sont honorés plusieurs citoyens et citoyennes invités et présents à la fête; il leur offre des couronnes de fleurs et leur donne l'accolade fraternelle; des applaudissements unanimes leur témoignent la reconnaissance de leurs concitoyens. L'orchestre exécute le chœur de *'Amitié à l'épreuve.*

Les mères et les enfants, groupés autour du buste de J.-J. Rousseau, placé sur un tertre de verdure, portant cette simple inscription : *Les mères à J.-J. Rousseau*, déposent devant l'image de l'ami de la nature des couronnes d'immortelles et des guirlandes de fleurs.

La musique joue l'air du vaudeville du *Devin du Vil-.age* et un des instituteurs de la commune, très-avantageusement connu par ses talents oratoires, prononce un discours analogue à la fête. Les vertus domestiques, les rapports moraux du mariage, les obligations qu'il impose, sont éloquemment présentés et développés dans la première partie. La seconde est consacrée tout entière à combattre le système dépopulateur de l'égoïste célibataire. Il finit par lui peindre en traits de feu les charmes d'une union légitime et les jouissances qui en sont la suite, lorsqu'elle est fondée sur l'estime et la vertu. Les applaudissements qui accompagnent l'orateur depuis la tribune jusqu'à la plaoe qui lui était assignée sont un témoignage flatteur de l'intérêt qu'il a inspiré.

L'orchestre joue la marche de la *Bataille d'Ivry* et les administrateurs municipaux vont donner la main aux amantes dont la loi doit sanctifier l'union; ils les conduisent à l'autel de la Patrie, où leurs parents ou témoins les accompagnent. Après un roulement de tambours, l'orchestre exécute l'air du vaudeville de la *Rosière de Saleney*. Le Président de l'administration rappelle à la reconnaissance publique les noms des fondateurs philanthropes qui, voulant honorer le mariage, encourager et récompenser la vertu malheureuse, ont assuré une dot annuelle à l'indigence sage et modeste. Il unit les amants. L'intervalle entre chaque mariage est rempli par un roulement de tambours, l'orchestre exécute, à la fin des mariages, l'air du quatuor de *Lucile*.

Les tambours font un roulement; tous les citoyens se lèvent et se découvrent, la garde nationale présente les armes, l'encens fume de nouveau; l'invocation à la Liberté est chantée par un coryphée et répétée en chœur. Le Président annonce la fin de la cérémonie; le cortége retourne à la maison commune dans l'ordre précédemment observé et au bruit des fanfares républicaines. Des danses publiques terminent cette intéressante journée.

L'administration municipale accorde un mandat de dix francs au citoyen Dubourjal, pour avoir allumé, etc. — Porté en son mémoire.

Plus un mandat de 40 francs aux ménétriers.

Plus un mandat de 14 francs à M. Doville.

Plus un mandat de 34 francs à M. Bazille, menuisier.

Signé : DELAFOSSE, Président; CHARLET, Vice-Président: SYPHORIEN, MAROTTE, CORDIER, LAFFITTE, Administrateurs.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 51.

Dans sa séance du 24 février 1810, le conseil municipal avait pris, à l'unanimité, la décision suivante :

« Art. 1er. Il sera procédé, sous le plus bref délai, à » la levée des plans géométriques des deux places situées » dans le voisinage du port, ainsi que des métrés des » rues adjacentes.

» Art. 2. Il sera également dessiné quatre vues pers- » pectives prises des points d'arrivée sur les deux dites » places.

» Art. 3. Sur ces premiers éléments, une commission, » nommée par le conseil, présentera trois programmes » d'exécution du monument qui doit à la fois décorer » l'une des places et consacrer tous les avantages résul- » tant pour Saint-Quentin de la jonction de l'Escaut à » l'Oise par un prodige de l'art.

» Art. 4. Ces trois programmes seront fournis à M. le » comte Denon, directeur-général du Musée Napoléon, » puis modifiés ou étudiés dans le sens de ses observa- » tions, pour être enfin remis à Son Excellence le » Ministre de l'Intérieur, avec prière de les présenter » au choix de Sa Majesté. » — (Extrait des procès-verbaux du conseil municipal.)

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 68.

Au Palais impérial de Cambray, le 28 avril 1810.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Titre premier. — Travaux des ponts-et-chaussées

Art. 1er Les travaux du canal et de la navigation de la Somme, depuis sa jonction avec le canal Crozat, près Ham, jusqu'à Saint-Valery, seront repris cette année.

II. Il sera prélevé chaque année, à dater de 1811, pour être affectée à ces travaux, une somme de 300,000 francs à prendre sur l'imposition destinée aux travaux des systèmes de canaux se rattachant au canal de Saint-Quentin.

Il sera de plus fait un prêt par la caisse des canaux, montant à la somme de 2,400,000 francs sur laquelle il sera versé, pour la présente année 1810, 300,000 francs. La quotité à affecter aux années suivantes sera fixée par le budget annuel des ponts-et-chaussées.

III. Il sera ouvert une route de Saint-Quentin à Péronne, elle s'embranchera, auprès de Roupy, sur la route de Paris à Saint-Quentin.

IV. La somme de 300,000 francs à laquelle sont évaluées les dépenses de la construction de cette route, sera fournie, savoir : les trois quarts par les départements de l'Aisne et de la Somme, qui y contribueront également, au moyen des centimes additionnels imposés à cet effet, à dater de 1811, et le quart par la commune de Saint-Quentin, sur le produit de la vente des fortifications dont la cession est faite à ladite ville, comme il est dit ci-après.

V. La route de Paris à Saint-Quentin sera élargie, en 1811, dans la partie qui traverse ladite ville, à l'entrée de la Grande Place.

VI. Les indemnités pour démolition des maisons et la dépense du pavage, seront acquittées par ladite ville, sur les revenus et sur les produits de la vente des terrains des fortifications.

Titre II. — Travaux de la ville de Saint-Quentin.

VII. Les fortifications de la ville de Saint-Quentin seront démolies.

VIII. Nous faisons donation à ladite ville des matériaux desdites fortifications, ainsi que des terrains qu'elles occupent, pour en disposer et en jouir en toute propriété.

IX. Sont exceptés de ladite cession les fortifications

antérieurement démolies et les terrains qui sont le long du canal.

Lesdits terrains seront vendus, et les fonds versés à la caisse des canaux et affectés spécialement aux dépenses du canal et de la navigation de la Somme.

X. Un boulevart sera planté autour de la ville, sur l'emplacement des fortifications et il y sera établi des promenades publiques.

XI. Les fonds provenant, tant de la vente des matériaux des fortifications, que de la vente des terrains qui seront disponibles après l'établissement du boulevard et des promenades publiques, seront versés dans la caisse de la ville, pour concourir aux dépenses des travaux ordonnés par les articles 4 et 6 ci-dessus et à ceux qui seront ordonnés ci-après.

XII. L'hôtel-de-ville sera réparé, des salles convenables y seront disposées pour les tribunaux civil, de commerce, de paix et de prud'hommes.

XIII. L'arsenal de l'artillerie est concédé à la ville en toute propriété.

XIV. Les prisons judiciaires et de police seront établies et tranférées dans le local de l'arsenal.

XV. Les sept petites places et les revers non pavés dans la ville de Saint-Quentin seront incessamment pavés.

XVI. Des abreuvoirs et une fontaine seront disposés de manière à fournir plus commodément des eaux salubres aux besoins de la ville.

XVII. Les tueries actuellement existantes seront supprimées, le local sera vendu et le prix versé dans la caisse de la ville, qui formera, sans délai, un nouvel établissement hors de la ville.

XVIII. Lesdits travaux seront faits sur les fonds de la ville provenant tant de la vente des matériaux et des terrains des fortifications, que du restant libre annuel sur les fonds ordinaires.

XIX. Les plans et projets seront soumis à notre Ministre de l'Intérieur avant le premier janvier prochain.

XX. Nos Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et du Trésor sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le Ministre secrétaire d'Etat,
Signé : H-B. duc de Bassano.

Pour ampliation :
Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire,
Par autorisation du Ministre absent,
Le Secrétaire général par intérim,
chef de la 2e division,
Signé : Fauchat.

Pour copie conforme :
Le Directeur général de la direction
des ponts-et-chaussées,
Signé : Comte Molé.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 69.

Extrait du rapport de M. Delorme du 31 janvier 1811 (1).

Instruction sur la formation du Tableau n° 1er.

TOILES ET LIN.

Le tableau n° 1er donne l'aperçu du commerce de Saint-Quentin pour les années 1761, 1789, 1800 et 1807. Il suffira pour l'intelligence de l'ensemble de ce travail de donner l'explication d'une seule année.

EXTRA MUROS.

Il a été fabriqué en 1807. . . 115,000 pièces de toiles de lin de tous genres.

Pour établir le calcul de leur produit et supputer les frais et bénéfices des différentes mains qui ont contribué à leur confection, on les suppose toutes l'une dans l'autre en 15 de compte. Une toile en 15 pèse 30 onces poids de marc; elle contient donc 30 onces de fil à 30 sols, ce qui la porte à 45 francs.

1 Extrait des registres de la Chambre consultative.

115,000 pièces à 45 fr. donnent pour la valeur du fil employé.	5,175,000 francs.
115,000 pièces à 30 onces de fil par pièce donnent un total de. .	3,450,000 onces.
20 onces de fil sont le produit d'une gerbe de lin, ainsi 3,450,000 onces div. par 20 donnent	172,500 gerbes.
150 gerbes sont le produit de un setier de terre.	
172,500 gerbes divisées par 150 donnent 1,150 setiers de terre, ou pour la réduction en hectares, 436 gerbes sont le produit d'un hectare de terre, ainsi :	
172,500 gerbes divisées par 436 donnent	395 hectares.
Un setier de terre emploie deux setiers de graines de semence.	
1,150 setiers de terre emploient 2,300 setiers de graines, dont le prix commun à 37 fr. 50, produit une somme de.	86,250 francs.
Prix de la graine de Riga environ 55 fr. / prix de la graine de France 20 fr. } 75 fr. ce qui donne pour prix moyen 37 fr. 50.	
Un hectare de terre emploie 2 hectolitres 62 litres de semence.	
395 hectares emploieront 1,035 hectolitres 29 litres environ de semence	1,036 hecto.
1,035 hect. 29 litres à 83 fr. 31 donnent	86,250 francs.
172,500 gerbes sont évaluées sur le terrain à 2 fr. la gerbe.	
Ce qui donne . . 345,000 fr.	
Si l'on en déduit le prix de la graine de. 86,250	
Il restera pour les frais et bénéfices du cultivateur. . . . 258,750 fr.	ci. 258,750 francs.

Dans ces frais sont compris la location du terrain à 75 fr. le setier ou 218 fr. l'hectare, de plus le sarclage et la cueillette; les frais d'ensemencement et de transport des gerbes sont à la charge du bailleur.

Les frais et bénéfices du linier sont ainsi calculés :

Rouissage à 75 c. par gerbe. . .	129,375 fr.	
Teillage à 25 c. .	387,025	
Peignage à 30 c. .	51,750	
Total . .	568,150 fr.	ci. 568,150 francs.

Partant on aura la valeur du lin non filé si l'on réunit :

1° La valeur de la semence. . . .	86,250 fr.	
2° Les frais et bénéfices de la culture.	258,750	
3° Les frais et bénéfices du linier. .	568,150	
Total. . .	913,150 fr.	ci. 913,150 francs.

valeur de 215,625 livres de lin employées pour la fabrication de 115,000 pièces de toiles.

La gerbe de lin, telle qu'elle est sur le terrain, produit une botte de lin de 2 livres 12 onces, laquelle étant peignée, prête à filer, est réduite à 1 livre 4 onces; le déchet est de 1 livre 8 onces d'étoupes dont on fait des toiles de ménage.

172,500 gerbes produisant chacune 20 onces de lin prêt à filer donnent un total de 3,450,000 onces ou 215,625 livres de lin.

FILEUSES.

On estime qu'une fileuse file environ 4 livres de fil par an, 64 onces à 24 sols l'once donnent

environ 80 fr. par an, qui, répartis sur 300 jours de travail, donnent 27 centimes ou 5 sols 5 deniers par jour.

On observe que les femmes de la campagne ne filent point assidûment toute la journée, mais à leur temps perdu, et particulièrement dans les veillées d'hiver.

3,450,000 onces de lin produisent le même poids en fil, lesquelles divisées par 64 donnent le nombre des fileuses qui ont contribué à ce genre de travail estimé à. . . . 53,900 fileuses.

Nous avons dit que 115,000 pièces

à 45 fr. produisaient un total de. . . .	5,175,000 f.	
pour la valeur seulement du fil employé; si de cette somme on en déduit le prix du grain, les frais et bénéfices de la culture, les frais et bénéfices du linier montant comme ci-dessus à.	913,150 f.	
il restera pour le prix du travail des fileuses.	4,261,850 f.	4,261,850 francs.

OUVRIERS.

On estime qu'un ouvrier fait environ 25 pièces de toiles par an en 15 de compte, lesquelles lui sont payées à raison de 15 fr. par pièce pour la façon.

115,000 pièces à 15 fr. par pièce donnent un total de . . . . . 1,725,000 francs.

PRODUIT ANNUEL.

Le prix du travail des fileuses . . .	4,261,850 fr.	
La main-d'œuvre des ouvriers. . .	1,725,000	
Total . .	5,986,850 fr.	5,986,850 francs.
Maintenant si l'on réunit		
1° La valeur de la graine	86,250	
2° Les frais et bénéfices de la culture.	258,750	
3° Les frais et bénéfices du linier. .	568,150	
4° Le salaire des fileuses	4,261,850	
5° La façon des ouvriers	1,725,000	
On aura un total de.	6,900,000	6,900,000 francs.
valeur de 115,000 pièces en écru.		

INTRA MUROS.

Il a été vendu dans le courant de l'année 1807, à 23 maisons de commerce et 44 rouleurs 115,000 pièces de toiles en écru, ci	115,000 pièces.
lesquelles au prix moyen de 60 fr. l'une font un total de	6,900,000 francs.
Il en a coûté pour le blanchiment, à raison de 4 fr. 50 c. la pièce . .	517,500 francs.
pour l'apprêt à raison de 1 fr. 25 c.	143,750 francs.
Les mêmes 115,000 pièces prêtes à la consommation ont été vendues à raison de 80 francs l'une, ci. .	9,200,000 Francs.
Si de la valeur de ces toiles blanches montant à 9,200,000 fr.	

On déduit:

1 les toiles écrues. .	6,900,000	7,561,250	
2 le blanc.	517,500		
3 l'apprêt.	143,750		
Il restera pour les frais et bénéfices des commerçants		1,638,750 fr.	1,638,750 francs.

Dans les frais des commerçants sont compris le courtage, découpage, frais de voyages, de magasin, etc.

RÉSULTAT.

Sur une masse d'affaires de 9,200,000 francs pendant le courant de l'année 1807, on voit que tout est main-d'œuvre et bénéfice au profit de la ville et des communes environnantes à l'exception de 221,375 francs provenant

1° Des graines de Riga dont la valeur est de. . .	86,250	221,375
2° Des matières étrangères employées au blanchim^t évaluées 1/4 du prix du blanc.	129,375	
3° Des matières étrangères employées dans l'apprêt, 5 c. par pièce. . . .	5,750	

Le surplus est réparti ainsi qu'il suit:

Pour les communes environnantes:

au cultivateur . .	258,750	6,813,750
au linier	568,150	
aux fileuses . . .	4,261,850	
aux mulquiniers . .	1,725,000	

Pour la ville.

aux blanchisseurs. .	517,500	388,125	2,164,875
à déduire pour matières étrangères .	129,375		
aux apprêteurs . .	143,740	138,000	
à déduire pour matières étrangères .	5,750		
aux commerçants. .		1,638,750	
Total. . .			9,200,000

Il faut observer que le bénéfice des filtiers se trouve englobé dans celui des mulquiniers, ce qui grossit d'autant la somme au profit de la ville.

Nº Ier. — OBSERVATIONS.

1761. — Les renseignements officiels n'ont pu aller au-delà de cette année, les sommes présumées pour les frais de culture et pour ceux des liniers sont les mêmes qu'aujourd'hui ; l'hectare de terre destiné à la culture du lin se louait environ 218 francs ; les frais des liniers se composaient et se composent encore du rouissage, du teillage et du peignage. Le prix commun de la toile écrue n'a pas varié, il était estimé à 60 francs ; mais la toile blanche n'est portée qu'à 75 francs, cela vient de ce que le bénéfice était alors réellement moins élevé, et néanmoins plus considérable, parce qu'il y avait moins de frais, et parce que les grosses toiles étaient très-abondantes alors et d'une vente courante; le bénéfice du commerçant était d'environ 15 0/0 tous frais faits.

1789. — Mêmes observations que pour 1761. Cette année les rouleurs commencent à paraître ; ils existaient déjà depuis quelque temps.

1800. — Il n'est pas besoin de faire observer que la fabrique a éprouvé en 1800 une perte considérable. Un bénéfice brut de 450,000 francs ne pouvait acquitter des frais, des charges, des escomptes, etc. On ne doit pas

se dissimuler qu'en général, depuis 1789, les balances annuelles n'ont pas été beaucoup plus avantageuses. Cependant le total des ventes est rarement demeuré aussi bas; il est probable qu'il a dû flotter entre 60 et 80 mille pièces. Cette année, le nombre des commerçants et des rouleurs est tout-à fait hors de proportion avec les affaires. Leur énorme quantité était la suite de la révolution, elle a baissé dans les années qui ont suivi.

1807. — Cette année présente un bénéfice presque égal en apparence à 1789. Cependant la différence réelle est frappante; elle résulte d'abord de la plus grande quantité de commerçants et de rouleurs qui tous sont venus à partage d'un bénéfice et qui ont, par l'effet de leur nombre même, présenté une bien plus grande masse de frais. Le défaut de capitaux et l'obligation de faire usage du crédit ont singulierement contribué à restreindre ce bénéfice. Ce ne serait peut-être pas assez le réduire que de le porter à la moitié au plus de ce qu'il était en 1761, c'est-à-dire à 7 ou 8 0/0.

Le résultat de ce tableau est que la création d'une toile du prix de 80 francs, ne coûte qu'une valeur originaire de 75 centimes (prix de la graine de lin) et qu'une valeur de 10 à 12 millions peut être produite en moins de 18 mois par une première mise de 108,000 francs.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 69.

Tableau n° 2.

Instruction relative à sa formation.

TOILES ET LIN.

Ce tableau donne l'exposé du commerce intérieur et extérieur des toiles de la fabrique.

Nous avons dit qu'en 1807, il s'était fabriqué 115,000

N° 1er …ATIF

— … années 1761, 1789, 1800 et 1807.

	INTRA MUROS.							
			NOMBRE DE PIÈCES.			FRAIS & BÉNÉFICES.		
DÉSIGNATION DES ANNÉES.	Quantité de terres ensemencées en lin.	Qu… gr… de… empl…	Quantité de pièces fabriquées et vendues en écru.	Valeur moyenne des toiles achetées et fabriquées en écru.	Valeur en argent des pièces vendues en blanc.	Prix du blanc.	Prix de l'apprêt.	Frais et bénéfices des commerçants.
1761	394 hares 1146 setiers	1032 2292	114,623 p	à 60f 6,877,680f	à 75f 8,597,100f	à 3f 343,884f	à 75c 85,971f	1,289,565f
1789	497 hares 1447 setiers	1308 2394	144,714	8,682,840	10,853,550	434,142	108,535	1,628,033
1800	172 hares 500 setiers	450 1000	50,000	3,000,000	3,750,000	à 4f 250,000	à 1f 50,000	450,000
1807	593 hares 1150 setiers	1035 2300	115,000	6,900,000	à 80f 9,200,000	à 4f 50 517,500	à 1f 25 143,750	1,638,750
	2 hectolit. 62 litres par hectare.	83 … l'hec…						

pièces de toile, évaluées 9,200,000 francs. Sur cette quantité, la France en a consommé environ les deux cinquièmes; le reste a été réparti entre les différentes puissances de l'Europe dans la proportion suivante, savoir :

		Nombre de pièces.	Valeur.
La France et ses colonies, environ les	38/100	43,000	3,440,000f
L'Angleterre	»	»	»
Le Portugal	»	»	»
L'Espagne	4/100	5,000	400,000
L'Italie	4/100	5,000	400,000
L'Allemagne	18/100	20,000	1,600,000
La Hollande	13/100	15,000	1,200,000
La Russie et le nord de l'Europe	10/100	12,000	960,000
Les Etats-Unis	13/100	15,000	1,200,000
		115,000	9,200,000

La guerre avec l'Angleterre et ses liaisons avec le Portugal ont empêché ces deux puissances de tirer directement, mais l'exportation qu'elles nous auraient procuré ne s'en est pas moins faite par la Hollande et les Etats-Unis.

N° 2. — OBSERVATIONS.

L'Angleterre ne figure point au compte de cette année, à raison de la guerre.

1789. — La consommation du Portugal est moindre qu'en 1761, à raison de la prohibition de nos articles. L'Espagne est portée pour 30,000 francs; mais dans les années antérieures, plus fortes de consommation que 1789, il est probable que cette quantité a été de 45,000, et peut-être plus.

La consommation de l'Allemagne est forte; il faut remarquer que l'on y comprend tous les états qui la composaient alors. Les foires de Leipzick et de Francfort étaient l'occasion d'un grand débit.

1800. — La guerre a, comme on le voit, fortement diminué nos exportations. L'intérieur a également très-peu consommé.

1807. — La Russie et les Etats-Unis surtout ont produit le mouvement de cette année; si nos rapports maritimes n'eussent pas été interceptés, il est probable qu'il se serait encore étendu.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 69.

Instruction relative à la formation du Tableau n° 3.

Produit des filatures de coton.

Les filatures de coton ont pris naissance en 1803, il n'y en avait qu'une dans le courant de cette année. Depuis, leur nombre s'est porté jusqu'à 7 en 1810.

Ces sept filatures font mouvoir	41,264 broches
lesquelles ont filé de coton laine .	230,000 kilogr.
ce qui donne pour chaque broche .	5 k. 500
ou 11 livres par an.	
230,000 kilogrammes à 14 fr. donnent pour la valeur des cotons laines	3,220,000 francs.
On estime le déchet sur le coton filé d'un dixième, ce qui réduit les 230,000 kilogr. des cotons laines à de coton filé.	206,320 kilogr.
Le prix moyen des cotons filés est ici fixé à 24 francs le kilogr., ce qui porte la valeur des 206,328 kil. à .	4,951,680 francs.
Cette quantité de coton filé a employé 1,500 ouvriers, ci . . .	1,500 ouvriers
d'où il résulte qu'une quantité de 100,000 kilogr. de coton filé en un an, occupe environ 730 ouvriers.	
1,500 ouvriers à 1 fr. 50 c. donnent pour 300 jours	675,000 francs.

Si de la valeur des cotons filés montant à 4,951,680 fr. on déduit

l'achat des cotons-laines de . . .	3,220,000	3,895,000 fr.	
la main-d'œuvre de	675,000		
Il restera pour les frais et bénéfices des filateurs . . .	1,056,680		1,056,680 francs.

N° 3. — OBSERVATIONS.

1804. — La filature, établie en 1803, l'a été avant le renchérissement des cotons. Cette circonstance explique la différence des prix moyens de cette année avec les années suivantes; le prix de la façon était également beaucoup moins élevé. Cette industrie était alors sans concurrence, et l'ouvrier, fatigué de sa longue inaction, ne pouvait songer à faire la loi.

Le bénéfice de cette filature, y compris les frais qu'il est impossible d'estimer d'une matière précise, est porté à 30,000 fr.; mais il est juste d'observer que les frais en ont absorbé au moins la moitié. Plusieurs causes les rendent considérables. Il faut y comprendre d'abord le déchet sur le coton-laine, estimé 10 0/0: les détériorations des métiers, article très-capital, la location et l'entretien des bâtiments, les intérêts des capitaux, les frais de commerce de tous genres, etc. En réduisant ce bénéfice à 20 0/0 au plus du capital, on pourra s'en faire une idée assez juste.

1808. — La progression a été considérable sous le rapport du plus grand nombre de métiers et de leur produit; mais il n'en est pas de même du bénéfice. On remarquera que, si d'un côté, il y a une forte augmentation dans le prix du coton en laine, on ne voit pas dans le coton filé une valeur proportionnelle; les façons d'ouvriers ont été, d'autre part, singulièrement élevées, on a dû les porter à 1 fr. 50, prix commun, déduction faite des frais; le bénéfice du filateur, n'a pas dépassé 10 à 12 0/0, produit net. Aussi, les petits établissements ont-ils eu beaucoup de peine à traverser cette époque difficile; les autres ont pu se retrouver sur la quantité et sur

le tissage des toiles, auquel ils se sont livrés simultanément; néanmoins, quel qu'ait été leur sort particulier, leur industrie n'en a pas moins été très-avantageuse à la fabrique et à l'état.

1810. — On peut appliquer à cette année les observations que nous avons faites sur 1808. On remarquera, d'ailleurs, que le travail des filatures a été toujours croissant et que le nombre des broches a presque doublé en deux ans.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 69.

Instruction relative à la formation du tableau no 4.

TISSAGE DES TOILES DE COTON.

En l'année 1810, on comptait environ 36 maisons de commerce qui s'occupaient de cette branche d'industrie.

Il a été fabriqué en calicots . .	160,000	pièces.
en percales, mousselines et toiles de mode	40,000	
Total.	200,000	pièces.
Ces 200,000 pièces ont employé en coton filé	450,000	kilog.
dont la valeur à 24 francs le kilog. est de	10,800,000	francs.
Chaque ouvrier tisseur peut faire 20 pièces par an, ce qui en porte le nombre à	10,000	
On estime la journée d'un ouvrier tisseur à 1 fr. 50. pour 300 jours, ce qui donne pour la main-d'œuvre un total de	4,500,000	francs.

N° 3 ARATIF

— lies à Saint-Quentin.

Désign des anné	LÉS. Valeur ommune argent.	MAIN-D'ŒUVRE. Nombre des ouvriers fileurs.	Prix commun de la main-d'œuvre.	Frais généraux et bénéfices des Fileurs.
180	72,000f	40 à 1f	12,000f	30,000f
180	321,600	1,000 à 1f 50	450,000	771,600
181	951,680	1,500 à 1f 50	675,000	1,056,680

Les 160,000 pièces calicots ont été vendues à raison de 80 francs, prix moyen 12,800,000f
les 40,000 pièces percales et toiles de mode à raison de 120 francs 4,800,000
Ce qui donne un total de . . 17,600,000f 17,600,000 francs.

Les calicots destinés à l'impression s'expédient assez ordinairement en écru, ce qui fait qu'on n'a compris dans les colonnes destinées à la valeur du blanc et de l'apprêt que les 40,000 pièces percales, mousselines et toiles de mode, qui, pour le blanchiment à raison de 4 francs, donnent . . . . . . 160,000 francs.
et pour l'apprêt à raison de 1 fr. . 40,000 »

Maintenant si du prix de la vente des 200,000 pièces, portant à 17,600,000f

On déduit :

1. La valeur des cotons filés . .	10,800,000	15,500,000f
2. La façon du tissage. .	4,500,000	
3. Le blanc .	160,000	
4. L'apprêt .	40,000	

Restera . . . 2,100,000f 2,100,000 francs.
pour les frais et bénéfices des commerçants.

Il est bon d'observer :
que sur la quantité de . . . . 450,000 kilog.
de coton employé au tissage des toiles de coton, nos filatures de la ville en ont fourni, suivant le tableau n° 3 . . . . 206,320 kilog

N° 4. — OBSERVATIONS.

1808. — On voit que dans cette année le tissage avait déjà pris un très-grand essor. Antérieurement on fabriquait presque exclusivement des basins : mais cet article était promptement tombé ; on s'est adonné de préférence aux calicots ou toile d'impression. Cependant les basins devaient figurer encore au compte de 1808, pour 30,000 francs y compris les piqués ; les toiles de mode ont commencé avec cette époque. On comprend, dans cet article, les percales unies, à jours, à nœuds, les mousselines et généralement toutes les toiles légères.

Le bénéfice des tisseurs est porté à 1,600,000 francs, les frais font décroître cette somme de moitié environ. Le reste est réparti entre les tisseurs domiciliés dans la ville et les tisseurs étrangers qui font travailler à la commission ; le tiers de la fabrication environ est pour le compte de ces derniers.

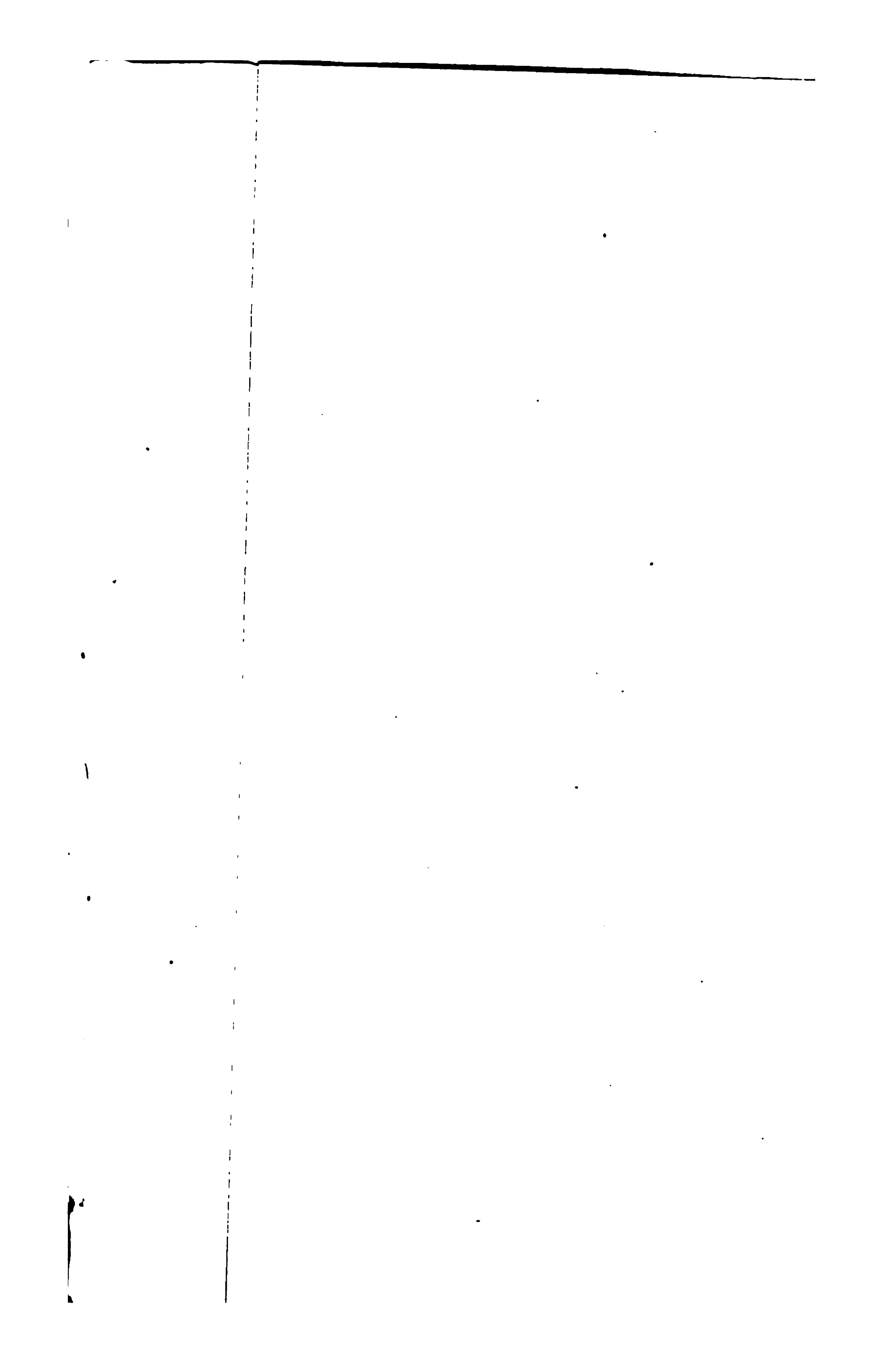
Le coton filé employé est fixé à 24 fr. le kilogramme par terme moyen ; il serait trop élevé si la fabrication était uniquement aux calicots ; mais les toiles de mode consomment des n°s fins, et les plus communs exigent ordinairement des cotons de 36 à 40 francs.

1810. — La fabrication des calicots a pris un nouveau degré d'activité en 1810 ; mais les basins ont presque disparu de la fabrique. Si quelques maisons en font encore, le total est trop peu important pour former un article à part.

Les toiles de mode ont acquis beaucoup plus de vogue ; elles sont recherchées en France et commencent même à être goûtées à l'étranger ; elles offrent plus de bénéfices que les calicots et la façon de l'ouvrier en est aussi bien plus élevée. Il est à désirer que cet article prenne de la consistance, d'autant plus qu'il emploie très peu de coton.

En général le perfectionnement de la main-d'œuvre est actuellement remarquable depuis l'établissement du tissage.

Mêmes observations sur le bénéfice du commerçant que pour 1808.



N° ARATIF

— , établi à Saint-Quentin.

Désignation des années.	ES. ins et Piqués.		Blanchiment.	Pliage et apprêt.	Valeur en argent des toiles vendues.	Frais généraux et bénéfices des commerçants.
	re s	Valeur en argent				
1808	)0 0f	3,600,000f	40,000 pièces à 4f 160,000f	40,000 p. à 1f	14,400,000f	1,600,000f
1810			40,000 pièces à 4f 160,000f	40,000 p. à 1f	17,600,000	2,100,000

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE IV.

Note de la page 69.

Instruction relative à la formation du Tableau N° 5.

Le tableau n° 3 a donné l'analyse du produit de nos filatures de coton;

Le tableau n° 4 a donné l'analyse du produit du tissage des toiles de coton;

Le tableau n° 5 présente le résultat du commerce intérieur et extérieur des toiles de coton pendant l'année 1810.

Si de la valeur des cotons laines importés en France pour la consommation du tissage de nos manufactures, on déduit les droits de douane, frais de transport et bénéfices divers intérieurs résultant des spéculations et de la rareté du lainage, il restera net la valeur réelle due à l'étranger.

Si l'on oppose ensuite à cette somme la valeur de nos exportations à l'étranger, en toiles de coton, produit de notre industrie, on verra que cette dernière somme couvre de beaucoup celle de nos importations; et qu'il en est résulté même pour la France, dans le courant de cette année, un bénéfice de 17 0/0.

IMPORTATIONS.

Nos divers établissements de tissage, en 1810, ont fourni une quantité de 200,000 pièces de toiles de coton, pour lesquelles on a employé 450,000 kilogrammes de coton filé résultat de 500,000 kilogrammes de coton laine ou le déchet de 10 0/0 sur la filature, ci . . . . 500,000 kilogr.

Le prix moyen des cotons laines rendus dans les magasins du filateur est de 14 fr. le kilogramme, ce qui donne un total de . . . . 7,000,000 francs

Si de cette somme de on déduit :	7,000,000f	
1. les droits de douane dont le prix moyen est de 6 fr. le kilogr. . 3,000,000 2. pour frais de transport et bénéfices divers 2,000,000	5,000,000f	
Il restera pour la valeur réelle des sommes dues par la France à l'étranger, celle de . .	2,000,000f	2,000,000 francs.

EXPORTATIONS.

Il a été exporté, suivant le relevé des certificats d'origine délivrés par la mairie de cette ville, une quantité de pièces de coton portant à. . . . 19,560 pièces.
toutes en percales, mousselines et toiles de mode, lesquelles évaluées à 120 fr. la pièce (au minimum), donnent . . 2,347,000 francs.

RÉSULTAT.

La valeur des sommes dues à l'étranger pour nos importations en coton s'élève à. . . . . 2,000,000 francs.
La valeur de nos exportations en toiles de coton, est de . . . . . 2,347,000 francs.
Partant, il résulte un bénéfice net pour la France dans le courant de cette année de . . . . 347,000 francs.
Ce qui, comme nous l'avons dit, donne 17 0/0 de la valeur première des cotons.

N° 5. — OBSERVATIONS.

Il n'est question, dans ce tableau, que des cotons laines arrivés par mer, et nous supposons que l'arrivage en est facile; il est certain qu'alors les cotons ne coûteraient

N° 5ARATIF

— pour solde du coton en laine employé au tissage
., et de la valeur des exportations extérieures.

Désignation des années.	Quantité des pièces de coton vendues à l'étranger suivant le relevé des certificats d'origine délivrés par la mairie de Saint-Quentin.	Valeur commune en argent, produite par les ventes à l'étranger et rentrée en France.	Différence en faveur de la France.
1810	19,560	à 120f 2,347,200f	347,200f

pas à la France plus de 4 francs le kilogramme, prix commun ; et, conséquemment une exportation de 19,560 fr. en couvrirait grandement les frais. On observera de plus que si le prix du coton laine venait à baisser, nos calculs demeureraient encore les mêmes, attendu que cette baisse affecterait seulement les valeurs portées en la colonne intitulée : frais de transport et bénéfices divers intérieurs, etc.

Si, au contraire, ils prenaient plus d'accroissement, le commerçant s'en dédommagerait sur le prix commun de la pièce de toile, laquelle se vendrait en proportion.

Si nos armateurs faisaient eux-mêmes les importations de coton, ils ne les paieraient que 1 fr. 60 le kilogramme et la balance serait alors de plus d'un million en faveur des exportations françaises.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

Note de la page 87.

Richard Lenoir.

Richard Lenoir naquit en 1765, dans une petite commune du département du Calvados. Il fut un industriel de génie et un sincère ami de l'humanité. Il ouvrit pour la France une source de fortune et de prospérité, en se mettant à la tête de ceux qui ravirent à l'Angleterre le monopole de l'industrie du coton. Ouvrier d'abord, il en nourrit plus tard jusqu'à 20,000, dont il n'a cessé d'être le père et le protecteur. En 1814, à cette époque de deuil où la France fut envahie, il la défendit tant qu'il le put, avec ses braves travailleurs des faubourgs, et il resta toujours fidèle à l'empereur. Richard Lenoir, qui avait un grand établissement à Saint-Quentin, y vint souvent et y était très connu.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

Note de la page 92.

Voici l'adresse du conseil municipal, du 30 mai 1815, à l'empereur Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe (extraite du livre de ses délibérations de 1806 à 1815.)

« Sire,

« Le retour de Votre Majesté au trône qui vous était si légitimement dû et auquel nos vœux n'ont jamais cessé de vous rappeler, a excité parmi nous le plus vif enthousiasme. Nous avons vu dès cet instant la féodalité et toutes ses espérances détruites, la vente des domaines nationaux consolidée, le mérite, le courage et les vertus redevenus les seuls titres aux honneurs; l'éloignement des français dénaturés qui n'ont pas craint de rester constamment dans les rangs des ennemis de leur patrie et de se joindre à eux pour déchirer son sein. Les intentions que vous daignez manifester nous confirment dans l'opinion que nous avions conçue; la nation française est donc sortie de l'état d'avilissement où la trahison et la perfidie l'avaient jetée. Oui, grâces à votre amour pour elle, à cet amour qui ne connaît ni obstacles, ni dangers, elle reprend le nom de Grande que 25 ans de combats et de victoires lui avaient acquis. Fidèles imitateurs de nos braves légions, nous nous rallions à Votre Aigle; il nous retrace les plus brillants succès, et nous renouvelons à vos pieds, Sire, le serment de fidélité, d'obéissance et d'amour qui nous liait à Votre Auguste Personne. »

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE V.

Note de la page 93.

L'invasion de 1815 n'a pas été moins fatale à la ville de Saint-Quentin que celle de 1814. Plus de 400,000 hommes sont passés sur ce seul arrondissement; une

partie y a séjourné, et il n'en a été débarrassé qu'au bout de six mois (Rapport de la chambre consultative du 18 juillet 1816).

Voir à ce sujet aux archives de la ville, sous le titre d'*Invasion de* 1815 :

1° Lettres du comte de Loucey, colonel de cavalerie et directeur-général de la police des armées du roi de Prusse (juin et août 1815).

2° Lettres du major et commandant de la place de Saint-Quentin, Van During (juin et juillet 1815).

3° Lettres de Cloon Schlieben, lieutenant-colonel de la place de Saint-Quentin (août et décembre 1815).

4° Lettres de l'ordonnateur en chef, intendant royal prussien (1815).

Série G, Fonds 2, Liasse 4, Article 1.

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE V.

Notes de la page 102.

Les distractions les plus habituelles de la population Saint-Quentinoise, avant comme après le premier empire, étaient la guinguette ou le cabaret, la danse, les jeux et le théâtre [1].

L'histoire de nos antiquités nous apprend que le petit hameau de Remicourt était déjà célèbre parmi nos aïeux comme possédant une guinguette très-fréquentée au XIVe siècle.

Nous voyons dans nos annalistes que, dès l'année 1319 sous Philippe-le-Long, « Remicourt était la couture où » toutes les bonnes gens repairaient chaque jour pour » prendre leur esbattement. »

L'on dansait beaucoup autrefois à Saint-Quentin. Ses

1 Il y a eu et il y a encore à Saint-Quentin des sociétés de tir à la carabine, à l'arbalète, à l'arc; des jeux de paume, de raquette, de boules, etc.

réunions d'hiver s'appelaient la Redoute[1], et pendant longtemps la plus belle époque de ses plaisirs champêtres était celle de la fête de Fayet.

Fayet est un très-ancien village du Vermandois, connu jadis sous le nom de Fayel, qui n'est éloigné de son ancienne capitale que de 3 ou 4 kilomètres.

L'histoire[2] raconte : « que vers la fin du XII[e] siècle,
» l'un de ses seigneurs, voulant se venger de sa femme,
» infidèle avec un châtelain de Coucy, lui fit manger le
» cœur de son amant, et qu'à la suite de cet horrible
» festin, celle-ci mourut dans d'atroces convulsions. » Elle dit encore que : « ce seigneur de Fayel, regrettant la
» perte d'une épouse adorée, fit d'abondantes aumônes
» aux maisons religieuses de la contrée, et qu'ensuite
» il se retira dans un monastère pour la pleurer et faire
» pénitence. »

Ce château, qui doit sa célébrité au drame dont il fut le théâtre, se trouve situé dans le bois qui servit pendant bien des années de but de promenades et de récréations à nos aïeux, les bons habitants de Saint-Quentin.

La fête de Fayet ne ressemblait ni à celles des autres villages de la Picardie, ni aux *Pardons* de la Bretagne, ni aux *Assemblées* de la Touraine, ni aux *Karmesses* des villes du Nord; c'était une fête à part, qui avait une physionomie particulière et qui eut une vogue et une importance à laquelle croira difficilement la génération qui va succéder à la nôtre.

Nous eussions voulu que les souvenirs de notre enfance nous permissent de raconter, avec plus de détails, et peut-être plus d'exactitude, ce qu'elle fut autrefois; mais ces souvenirs sont si éloignés de notre présent, que nous ne pouvons en tracer qu'une imparfaite esquisse.

Cette fête, toujours désirée et vivement attendue, avait lieu, nous croyons nous le rappeler, le dernier dimanche du mois d'août, ou le premier du mois de septembre. Elle n'était pas seulement celle d'un village,

1 A Venise la *redoute* était un lieu public où l'on s'assemblait pour jouer aux jeux de hasard; dans d'autres villes, le mot *redoute* indiquait un lieu où l'on dansait.

2 Voyez l'épisode de sir Raoul et de Gabrielle de Levergies dans l'*Histoire de Coucy* (par Melleville.)

mais celle de la ville elle-même, et à peine était-on entré dans le faubourg Saint-Jean que la fête commençait. C'était ordinairement l'époque que choisissaient les habitants de Saint-Quentin pour inviter à venir chez eux les amis ou les étrangers qu'ils attendaient. Chacun organisait ses parties à Fayet.

Le bois était et est encore admirablement disposé pour les promenades et les excursions champêtres. Coupé par de nombreuses et larges allées, chacune d'elles avait alors sa fréquentation particulière. Dans les unes l'on dansait ou l'on jouait ; dans les autres, on mangeait ou l'on se promenait.

On y arrivait le plus souvent par la voie vicinale qui, en quittant le faubourg, se rencontre à gauche de la route de Cambrai, appelée le chemin de Cepy, et les voitures de toutes espèces qui amenaient les visiteurs stationnaient dans un enclos qui se trouvait à son entrée.

Les baladins, les entrepreneurs de jeux, les marchands de pains d'épices, de couteaux ou de jouets d'enfants se tenaient particulièrement dans le village, où résidaient également les aubergistes et les cabaretiers qui, tout en se multipliant de leur mieux, avaient encore beaucoup de peine à fournir les rafraîchissements qui leur étaient demandés. Parmi ces hôteliers, il y en avait un surtout qui jouissait d'une certaine célébrité, et que l'on appelait le *Rimeur de Fayet*. Il répondait ordinairement à ce qui lui était dit ou réclamé, par une rime plus ou moins heureuse, qui faisait rire les personnes qui s'adressaient à lui. Aussi son auberge était-elle bien achalandée.

Les habitants de Fayet ne fournissaient pas tous les comestibles qui s'y consommaient pendant leur fête, une partie y était apportée dans des paniers par les promeneurs eux-mêmes, ou bien ils leur étaient amenés par des ânes ou des voitures. Les repas se faisaient sur l'herbe, et toujours la plus franche gaieté venait assaisonner le goût des mets et des vins.

Il serait difficile de préciser le nombre des personnes qui, à l'époque de sa fête, allaient à Fayet; la statistique, cette fille d'un besoin de notre époque, n'était pas alors ce que depuis elle est devenue; mais on peut dire qu'il était considérable et que les plus beaux jours de l'année

pour les plaisirs des Saint-Quentinois étaient le dimanche et le jeudi de cette fête.

La foule qui remplissait les chemins qui y aboutissaient ressemblait à une procession sans fin. Ces jours-là, plus d'affaires, plus de travail, tout s'arrêtait, c'était la fête… grands et petits, riches et pauvres, commerçants ou rentiers, tout le monde y allait. Et, pendant ces journées, de midi à minuit, on y mangeait, buvait, riait, chantait et dansait.

Elle commençait le dimanche, et elle était magnifique. Le lundi, il y avait toujours beaucoup de monde, moins le mardi et peu le mercredi, mais le jeudi tout ce que la cité et les faubourgs pouvaient contenir d'habitants valides, hommes, femmes, vieillards et enfants, tous n'avaient qu'une pensée, qu'une conversation, celle d'aller à Fayet; qu'un désir, celui d'y arriver le plus vite possible… Ils s'y rendaient, le plus grand nombre à pied, d'autres à cheval, en calèche, en char-à-bancs, en charrette, en camion, en tapissière; tout ce qui roulait et s'attelait, tout ce qui pouvait servir à porter les gens allait à la fête[1].

Saint-Quentin, le *grand jeudi*, comme on l'appelait, ressemblait à une ville déserte, et il ne restait dans les maisons que ceux qui étaient strictement chargés de les garder. On y dansait encore le dimanche et le lundi qui suivaient cette fête, mais alors beaucoup d'étrangers étaient déjà partis, l'empressement à s'y rendre était moindre et ces deux journées n'avaient ni le mouvement ni l'entrain de celles de la semaine précédente.

En toute saison le bois de Fayet était la promenade préférée des Saint-Quentinois[2]; au mois de mai, ils allaient y déjeûner, et le dimanche, c'était le rendez-vous de leurs familles. Grâce à la bienveillante hospitalité du

1 Toutes les montures de louage de la ville et des environs, attelées à des véhicules tels quels, chars-à-bancs ou charrettes, se trouvaient au bas du faubourg Saint-Jean, où, moyennant de 25 centimes à un franc par personne, on conduisait à la porte du bois de Fayet celles qui voulaient aller en voiture.

2 On continuait de danser à Fayet jusqu'à la fête de Dallon. Après cette fête venait celle de Oëstres qui, ainsi que celle de Rouvroy et autres, était fort belle et très-fréquentée alors par toute la population Saint-Quentinoise.

châtelain, qui depuis si longtemps leur était acquise, ils se considéraient comme en étant, pour ainsi dire, les usufruitiers, lorsqu'un jour, par un malentendu bien regrettable, et à cause de paroles que nous devons croire avoir été mal comprises, la gracieuse permission de jouir paisiblement de ce bois leur fut tout à coup retirée... Cette décision était sévère pour une population complètement étrangère au méfait, peut-être à tort reproché, mais elle fut irrévocable.....

Depuis, le bois de Fayet et sa fête brillante ont cessé d'être, pour Saint-Quentin, ce qu'autrefois ils avaient été. Pendant deux ou trois années, on dansa encore dans un jardin de ce village, mais, ce n'était plus le bois de Fayet, ni sa fraîcheur, ni ses ombrages; on cessa d'y venir, si ce n'est à la fête...

Une société se forma ensuite à Saint-Quentin pour créer à Remicourt, dans ce même hameau qui était, au XIVe siècle, célèbre par ses guinguettes, une réunion champêtre, où l'on pouvait continuellement se promener, jouer et danser, pendant l'été, les dimanches et d'autres jours de la semaine. Cette réunion, qui commença en 1821, dura de longues années, puis elle cessa d'attirer les danseurs... plus tard, on y fit de la musique, qui finit elle-même par n'avoir plus beaucoup d'auditeurs... Alors *la Société de Bellevue* se liquida, et de toutes ces fêtes, il ne reste plus à ceux qui les ont vues que d'agréables sounirs et à de pauvres familles un béguinage situé rue de Baudreuil, sur lequel on lit : « *fondé par l'ancienne société de Bellevue...* »

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE V.

Note de la page 134.

Fabriques de Bohain.

Le siége des maisons qui font fabriquer à Bohain a toujours été à Paris. Elles en envoient les matières prêtes à être employées, et les tissus leur y sont ensuite retournés, pour recevoir les autres manutentions.

L'absence de moyens de communication arrêta longtemps l'essor de l'industrie de la laine dans ces contrées. Le messager de Bohain mettait autrefois deux jours pour aller à Saint-Quentin et quelquefois trois. Indépendamment des matières premières et des tissus, ce messager se chargeait aussi de la correspondance.

En 1810, les huit fabricants qui résidaient dans cette ville s'assemblèrent pour nommer un piéton chargé de porter leur correspondance à Saint-Quentin. Et, c'est seulement en 1830, qu'un courrier à cheval fut nommé par l'administration des postes.

Vers 1824 ou 1825, deux maisons importantes, MM. Bosquillon et Hennequin introduisirent dans le pays les mécaniques Jacquart, et essayèrent de rassembler les ouvriers en manufactures ; mais ils ne purent réussir. Les bons ouvriers persistèrent à vouloir travailler chez eux.

Cependant il faut reconnaître que ces honorables manufacturiers vulgarisèrent l'emploi des bons métiers et des mécaniques Jacquart que les ouvriers voyaient arriver avec défiance. Ces mécaniques ne furent généralement répandues, et l'ancien système abandonné, qu'en 1830.

C'est seulement après cette dernière époque que l'article, dit aujourd'hui nouveauté, s'est complètement introduit dans le pays. C'est également de cette époque que les fabricants de châles prirent les dessins indiens et abandonnèrent les fleurs naturelles. On avait vu auparavant des châles portant en dessins un arbre complet, racines, corps, branches et feuillage.

De 1800 à 1810 la fabrique de Bohain occupait de 1,000 à 1,100 ouvriers qui faisaient des châles et des gazes, 350 femmes, et 13 à 1400 enfants.

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE V.

Note de la page 139.

Napoléon Ier qui avait un moment douté que le génie de la mécanique pût suffire à alimenter les tisserands de filés de coton, avait par prévision pensé à mettre, au besoin, la France en état de se passer de calicots et de cotonnades, et à remplacer celles-ci par des tissus de lin. Dans cette vue, il avait promis, par le décret du 7 mai 1810, un million de francs à celui qui trouverait une machine capable de faire, pour la filature de lin, ce qu'Arkwright avait fait en Angleterre pour celle du coton. Philippe de Gérard trouva cette machine au moment même où l'empire croulait. L'Autriche nous enleva ce grand manufacturier; de là, sa mécanique passa en Angleterre et il fallut qu'un autre industriel de premier mérite, M. Scrive, allât plus tard, au prix de difficultés et même de dangers personnels de toute sorte, la retrouver à Londres et la ramener en France[1].

---

1 Ch. Gouraud, *Histoire de la Politique commerciale de la France*, 2e volume, pages 138 et 139.

Note de la page 150.

DES POMPES A FEU ÉTABLIES A SAINT-QUENTIN

Noms des Propriétaires.	Forces.	Noms et Demeures des Constructeurs.	Dates de l'établissement.
DOLLÉ-ARPIN.	3 chevaux	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1819
Benjamin PAILLETTE.	12 »	Idem.	1820
HARDEMPONT.	10à12 »	Edward, ingénieur breveté, demeurant chez MM. Perrier frères, à Chaillot, près Paris.	1817
QUENNESSON.	30 »	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1825
RIVAGE.	16 »	Perrier f[es], à Chaillot, près Paris.	1822
PELLETIER.	5 »	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1825
COUGHOUIL.	16 »	Mosselet, à Londres.	1823
CASALIS & CORDIER.	8 »	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1823
Idem.	4 »	Id.	1819
MAYDIEU.	6 »	Id.	1822
LEFRANC frères.	4 »	Id.	1819
HEATHCOAT.	16 »	Perrier frères, à Chaillot.	1823
PLUCHART-BRABANT.	8 »	John-Hall et Fils, de d'Artford	1825
ROBERT-BOURDET.	10 »	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1822
CAMBRONNE-FERNET.	16 »	Perrier frères, à Chaillot.	1825
LECREUX, Benjamin.	6 »	Edward, de Londres, maintenant à Chaillot.	1816 et 1817
SAMUEL-JOLY et Fils.	20 »	Hall, de d'Artford.	1817
Les mêmes.	30 »	Le même.	1823
Les mêmes.	10 »	Le même.	1824
Les mêmes.	10 »	Le même.	1825
TAUZIN-HÉRON.	10 »	Perrier frères, à Chaillot.	1825
NOBÉCOURT-CAULIER.	6 »	Hall, de d'Artford.	1817
BAROUX frères.	3 »	Casalis et Cordier, à St-Quentin.	1820
LEHOULT	10 »	Les mêmes.	1823
CARPENTIER frères.	6 »	Les mêmes.	1821
DEMAROLLE.	» »		
ARPIN, à Roupy.	» »		

Extrait d'un rapport de la chambre consultative, du 3 janvier 1826

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VI.

Note de la page 183.

Extrait du rapport sur les tissus de coton à l'Exposition de 1834.

Ce rapport, s'occupant de l'article des tulles, insistait sur l'importance que cette industrie prenait de jour en jour dans la consommation générale, laquelle augmentait au fur et à mesure que ses prix diminuaient. Il évaluait alors à 24 millions sa production pour la France, et à 2 millions son exportation. Il disait encore que l'on était maintenant d'accord pour reconnaître que, lorsque les anglais ont une supériorité manufacturière, ils la doivent moins à la perfection du tissage qu'au talent de blanchir, d'apprêter, de parer leurs pièces de chefs élégants, de les bien plier, de leur donner enfin ce fini, cette dernière main, qui, sans ajouter à la valeur intrinsèque des marchandises, leur procure d'abord l'apparence de la supériorité, et ensuite cet aspect qui séduit le consommateur, surtout dans les pays étrangers, où ces accessoires sont plus estimés.

Le jury, continuant d'adresser aux manufacturiers des conseils pratiques, qui n'ont pas tous été suivis, signalait enfin, comme une amélioration appelée à favoriser la vente à l'étranger, l'usage qu'ont les Anglais de donner un aunage constamment égal aux pièces d'un même genre de tissus. Le commerce y aurait trouvé une économie de temps qu'il ne doit jamais négliger. Ainsi, par exemple, une facture de 1,000 pièces de calicots qui occupera deux commis, pendant une journée, pour en vérifier la longueur, sera faite et reconnue en quelques minutes avec un système d'aunage régulier; et puis, comme tout s'enchaîne dans les arts industriels, la régularité de l'aunage serait devenue presque une garantie de la régularité des tissus et de leurs largeurs.

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VI.

Note de la page 256.

Extrait du rapport de M. Janin lu au Conseil municipal le 12 octobre 1846.

« L'arrêté suivant qui émane de l'administration muni-
» cipale de Saint-Quentin, fera connaître combien de
» documents de toute espèce ont dû être anéantis pendant
» notre première révolution.
» On apprendra en les lisant que les cérémonies dont
» on accompagnait la plantation de l'arbre de la liberté,
» coûtérent bien cher aux archives. »

Voici les termes de cet arrêté :

« Considérant qu'un des moyens les plus efficaces d'ex-
» citer l'amour et l'attachement des citoyens pour la
» patrie est d'exposer à leurs yeux, dans la célébration
» des fêtes civiques, le spectacle des jeunes orphelins et
» des vieillards, aux besoins desquels la république pour-
» voit avec générosité ; considérant enfin, que le pied
» de l'arbre de liberté est le véritable autel où doit se
» faire, en l'honneur de l'égalité, l'holocauste des titres
» de la ci-devant noblesse, arrêtons :
» 1° Que la plantation d'un nouvel arbre de la liberté
» se fera dimanche prochain sur la place de la Loy, à
» deux heures de l'après-midi, en face de la maison com-
» mune, à trois pieds de distance de moins que le premier
» du centre de la place.
» 2° Que tous les citoyens seront avertis au son de la
» trompette et par la voie de l'affiche, du jour et de l'heure
» de la plantation de l'arbre de la liberté.
» 3° Que tous les musiciens seront invités à venir con-
» courir à la pompe de la fête par des chants patrioti-
» ques.
» 4° Que le commandant des chasseurs sera invité à
» assister à cette fête civique, sans armes, avec tous les
» soldats qui composent le détachement.
» 5° Que les enfants orphelins et les vieux hommes y
» seront aussi invités.

» 6° Qu'il sera fait plusieurs décharges de canon pen-
» dant la célébration de la fête.

» Enfin que tous les ci-devant nobles seront avertis » d'apporter au pied de l'arbre de la liberté leurs titres » et papiers pour y être brûlés; et qu'il sera envoyé à » chacun d'eux un extrait du présent arrêté. »

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 270.

Les journaux de l'époque ont rapporté le discours prononcé par M. de Lamartine le lendemain de la révolution de 1848, et voici en quelle circonstance:

Le 25 février, vers trois heures du soir, une agitation très-vive s'était manifestée sur la place de l'hôtel-de-ville; le peuple y était arrivé organisé par bandes. L'hôtel de-ville paraissait menacé d'un nouvel envahissement. Au-dessus des têtes et au milieu des cris, on voyait flotter un morceau d'étoffe rouge, porté au bout d'une longue perche. M. de Lamartine, plein d'indignation, adressa alors à la foule ces nobles paroles: « Citoyens, vous pouvez faire violence au gouvernement, » vous pouvez lui commander de changer le drapeau de » la Nation et le nom de la France, si vous êtes assez » mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour » lui imposer une république de parti et un pavillon de » terreur. Mais n'oubliez pas que le gouvernement est » aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se » déshonorer en vous obéissant; et quant à moi, citoyens, » jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai » jusqu'à la mort ce drapeau de sang que, plus que moi, » vous devez répudier, car le drapeau rouge que vous » nous apportez n'a jamais fait que le tour du champ de » mars traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93; » tandis que le drapeau tricolore a fait le tour du monde » avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie! »

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 276.

Discours du Prince Président, à Ham, en réponse au toast du maire de cette ville.

« Croyez bien, dit à ce banquet le prince Napoléon,
» que si je suis venu à Ham, ce n'est pas par orgueil,
» mais par reconnaissance. J'avais à cœur de remercier
» les habitants de cette ville et des environs de toutes
» les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me
» donner pendant mes malheurs.

» Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis
» devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne
» saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause
» l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on
» a vu combien les révolutions les plus justes entraînent
» de maux après elles, on comprend à peine l'audace
» d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité
» d'un changement.

» Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un
» emprisonnement de six années, ma témérité contre les
» lois de ma patrie; et, c'est avec bonheur que, dans les
» lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast
» en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré
» leurs convictions, à respecter les institutions de leur
» pays! »

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 277.

Extrait de la délibération de la Chambre consultative, du 11 mai 1849.

La chambre proposait de diviser cet enseignement en trois cours : le premier comprendrait l'étude du dessin de fabrique et d'ornement, le piquage et tous les détails

qui précèdent la mise en œuvre d'un métier. Le second serait destiné à enseigner le tissage des étoffes unies, des tulles, des dessins à la marche, des tissus à la Jacquard en tous genres et la connaissance des métiers, celle de leur organisation mécanique, celle du collage, du bobinage, enfin de tout ce qui se rattache au tissage. Le troisième cours devait être destiné à faire connaître à l'élève les matières premières de l'industrie, la soie, le lin, la laine, le coton, les matières tinctoriales; il devait aussi lui faciliter les moyens d'en reconnaître les diverses variétés, ses usages différents, les filés qu'ils rendent après la filature, les tissus que peut produire chaque espèce de filé, leurs cours en moyenne, et en un mot toutes les notions que pouvaient compléter les autres cours.

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 286.

Discours prononcé par le Président de la République à Saint-Quentin, en réponse au toast du maire de la ville.

« Si j'étais toujours libre, Messieurs, d'accomplir ma » volonté, je viendrais parmi vous sans faste, sans céré- » monie. Je voudrais, inconnu, me mêler à vos travaux » comme à vos fêtes, pour juger mieux, par moi-même, » et de vos désirs et de vos sentiments. Mais il me semble » que le sort mette sans cesse une barrière entre vous » et moi, et j'ai le regret de n'avoir jamais pu être simple » citoyen de mon pays.

» J'ai passé, vous le savez, six ans à quelques lieues » de cette ville, mais des murs et des fossés me sépa- » raient de vous; aujourd'hui encore, les devoirs d'une » position officielle m'en éloignent. Aussi, est-ce à peine » si vous me connaissez, et sans cesse on cherche à déna- » turer à vos yeux mes actes comme mes sentiments. » Par bonheur le nom que je porte me rassure, et vous » savez à quels hauts enseignements j'ai puisé mes con- » victions.

» La mission que j'ai à remplir aujourd'hui n'est pas
» nouvelle ; on sait son origine et son but.
» Lorsqu'il y a quarante-huit ans, le premier consul
» vint en ces lieux inaugurer le canal de Saint-Quentin,
» comme aujourd'hui je viens inaugurer le chemin de
» fer, il venait vous dire : « Tranquillisez-vous, les orages
» sont passés. Les grandes vérités de notre révolution,
» je les ferai triompher et je réprimerai avec une égale
» force les erreurs nouvelles et les préjugés anciens. En
» ramenant la sécurité, en encourageant toutes les entre-
» prises utiles, je ferai naître de nouvelles industries
» pour enrichir vos champs et améliorer le sort du peu-
» ple.... » Il n'y a qu'à regarder autour de vous pour
» voir s'il a tenu parole...? Eh bien! encore, aujourd'hui,
» ma tâche est la même, quoique plus facile...
» De la révolution il faut prendre les bons instincts
» et combattre hardiment les mauvais. Il faut enrichir
» le peuple par toutes les institutions de prévoyance et
» d'assistance que la raison approuve, et bien se con-
» vaincre que l'ordre est la source première de toute
» prospérité.
» Mais l'ordre, pour moi, n'est pas un mot vide de sens
» que tout le monde interprète à sa façon ; pour moi,
» l'ordre c'est le maintien de ce qui a été librement élu
» et consenti par le peuple. C'est la volonté nationale
» triomphante de toutes les factions. Courage donc, habi-
» tants de Saint-Quentin : continuez à faire honneur à
» notre nation par vos produits industriels. Croyez à mes
» efforts et à ceux du gouvernement pour protéger vos
» entreprises et pour améliorer le sort des travailleurs. »

DEUXIEME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 290.

Exposition universelle de 1851 à Londres.

Avant que de faire connaître ce qu'était à l'exposition universelle de 1855 la situation générale de l'industrie du

coton, nous avons pensé utile de rappeler préalablement ce qu'avait été à celle de 1851 celle des principaux tissus qui se fabriquent ou se sont fabriqués dans le district manufacturier de Saint-Quentin.

Les industries du coton[1], des laines foulées[2] et peignées[3], des soieries[4], du chanvre et du lin[5], des châles et des tissus mélangés[6], formaient à l'exposition de Londres, la première partie du III[e] groupe, qui composait les XI[e], XII[e], XIII[e], XIV[e] et XV[e] jury.

La France n'avait à Londres, pour les industries des cotons que 23 exposants, elle obtint 8 médailles, l'Angleterre qui en avait 62, n'en eut que 17, et la Suisse 9 sur 41 exposants.

Les résultats de cette exposition firent déclarer la France « l'égale de l'Angleterre[7] pour filer le coton, ne » connaissant pas de supérieure dans la fabrication des tis- » sus serrés; égale, sinon supérieure, dans les tissus de cou- » leur; inférieure encore dans l'art d'enluminer le piqué; ne » connaissant que la Suisse qui puisse concourir avec » elle pour la mousseline claire unie, et la première » pour la mousseline brochée. »

Dans l'industrie des laines foulées, où la France obtint 8 médailles, la suprématie[8] fut acquise à ses produits pour la variété de ses différents genres de draps, qui avaient été surnommés à l'exposition de Londres, les nouveautés françaises. Aucune nation n'avait jusqu'alors su tirer partie, comme elle, de la fécondité des combinaisons du métier à la Jacquard appliqué à la draperie.

Dans le XIII[e] jury, sur 23 exposants, elle avait eu pour ses fils de laines, 9 médailles[9], 17 pour ses tissus,

1 Monsieur Mimerel était rapporteur de l'industrie des cotons.
2 Messieurs Randoing, des laines foulées.
3 Monsieur Frédéric Bernoville, des laines peignées.
4 Monsieur Arlès Dufour, des soieries.
5 Monsieur Legentil, du lin.
6 Monsieur Gaussen, des châles et des tissus mélangés.
7 Rapport de Monsieur Mimerel.
8 id. id. Randoing.
9 C'est à une grande manufacture des environs de Saint-Quentin, celle du Câteau (Nord) que l'on a dû, à l'exhibition de Londres, les plus hauts numéros de trame exposés ; ils étaient filés à 110 m/m pour la chaîne et 200 m/m en trame.

et dans le XVe, 4 médailles pour ses tissus de laines et de cachemires.

Ses produits en laine peignée y figuraient, en première ligne et à la hauteur de ses objets d'art ; elle y excita l'admiration des consommateurs de tous les pays. Par les seuls progrès accomplis dans la construction des machines à filer et des moteurs à vapeur et hydrauliques, l'établissement d'une filature de laines peignées avait, depuis quelques années, réalisé des économies considérables; elle coûtait en 1851, 40 pour 0/0 de moins qu'en 1835, et 50 pour 0/0 de moins qu'en 1816. La production de 1,000 broches, qui était en 1835 de 6,000 kilogrammes, était arrivée en 1851 à être de 10 ou de 12,000 kilogrammes, selon que l'usine filait une trame n° 50 ou une trame n° 40 en moyenne.

La situation des châles et des tissus de laine mélangée avec de la soie, qui se fabriquent depuis très-longtemps dans les cantons de Bohain et de Ribemont, était ainsi appréciée par le rapporteur du XVe jury[1] qui disait: « La supériorité de nos châles, comparés aux différents » produits en laines des autres nations, est tellement » évidente qu'un premier coup d'œil jeté à Londres sur » l'exposition universelle a suffi pour le constater. On » peut dire avec orgueil que nous sommes sans rivaux » dans l'article riche, broché et imprimé. »

Des pièces de batistes et de linons, de ces beaux tissus de fil qui furent, pendant plus de deux siècles, l'objet principal du commerce de la ville de Saint-Quentin et de ses environs, avaient été également exposées à Londres par des maisons de Cambrai et de Valenciennes. Elles n'y rencontrèrent pas de rivaux sérieux.

En 1851, comme autrefois, comme toujours, la France l'emportait pour ses batistes et pour ses linons sur l'Irlande et l'Allemagne qui sont les autres nations qui continuent cette fabrication, mais dont les efforts n'aboutissent encore qu'à produire une étoffe qui imite un peu le linon, mais qui ne ressemble pas à la batiste. Leurs tissus sont très-clairs, assez inégaux et n'ont pas le fond serré et brillant qu'avaient nos belles batistes.

1 Monsieur Maxime Gaussen.

Suivant les conclusions du rapporteur du XIVe jury[1], deux médailles de première classe et trois mentions honorables furent accordées aux maisons françaises qui avaient exposé de ces tissus de fil[2].

2e *Note de la page 290.*

Le discours du Président de la République à la distribution des récompenses aux exposants français se terminait ainsi :

« En présence de ces résultats inespérés, je dois le répéter, comme elle pourrait être grande la République Française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par les hallucinations monarchiques!

» Mais ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité du temps doit s'accomplir. L'inutile seul ne saurait vivre.

» Cette cérémonie est encore une preuve que si certaines institutions tombent sans retour, celles, au contraire, qui sont conformes aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, bravent les attaques de l'envie ou du puritanisme.

» Vous tous, fils de cette société régénérée qui détruisit les anciens priviléges et qui proclame comme principe fondamental l'égalité civile et politique, vous éprouvez, néanmoins, un juste orgueil à être nommés chevaliers de la Légion d'honneur; c'est que cette institution était, ainsi que toutes celles créées à cette époque, en harmonie avec l'esprit du siècle et les idées du pays.

» Avant de nous séparer, messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entreprenez-les sans crainte, ils empêcheront le chômage cet hiver.

1 Monsieur Ch. Legentil, ancien pair de France et président du conseil général du commerce.

2 Sur 141 exposants dans l'industrie du chanvre et du lin, l'Angleterre obtint 22 médailles, et la France 8 sur 26 exposants; le Zollverein 6 sur 100 et la Belgique 7 sur 48.

Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive.

» Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public, et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui le droit qui vient du peuple et la force qui vient de Dieu. »

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 315.

Exposition universelle de 1855.

Cette exposition a eu sur le commerce du monde entier et sur la réalisation du système économique inauguré en 1860 une influence trop considérable pour que les documents qui émaneront de ceux-là mêmes qui furent chargés d'en apprécier les produits ne soient pas un jour utilement consultés. C'est avec cette pensée, qu'à l'occasion de cette exhibition, nous plaçons dans les pièces justificatives de cette étude le résumé d'une autre étude qu'en notre qualité de membre du jury international de la 19e classe, nous avons rédigé en 1855 sur les tissus en coton qui y ont figuré.

Tout le monde a reconnu que l'exposition de Paris avait été magnifique et que de toutes les parties du globe on était venu en admirer les beautés et les splendeurs.

En rappelant aujourd'hui la place distinguée que le coton y a occupée, nous n'entendons pas établir des comparaisons de détail entre chacun des produits qui y avaient été envoyés, mais dire exactement et simplement quelle était en 1855, parmi les différentes nations qui avaient pris part à ce concours, la situation de cette industrie.

Nous commencerons par l'Angleterre, qui n'avait que 38 exposants dans la classe qui comprenait depuis le coton brut, préparé ou filé, jusqu'aux tissus en blanc et en couleurs unis ou façonnés, forts ou légers, gros ou fins, qui peuvent s'obtenir avec le coton.

Au nombre de ces exposants figurait, sous la modeste indication de « District de Manchester et de Salford », la réunion de tout ce que le coton pouvait produire de plus complet et de plus varié sous le double rapport de la qualité et des prix des tissus.

Soixante fabricants de Manchester et de Salford s'étaient en effet réunis pour former le remarquable quartier qui renfermait leurs nombreux produits.

Les tissus exposés étaient très-variés; nous n'en citerons que les principaux et indiquerons seulement: les fils de coton simples ou retors; les calicots écrus et blancs; les toiles de côton, les madapolams croisés et coutils; les tissus pour jupes et doublures; les piqués pour gilets, pour lingerie, pour couvertures et courtes-pointes; les basins, brillantés et autres tissus façonnés pour vêtements, meubles et literies; les jaconats, cambrics, nansoucks, mousselines rayées et brochées, percales, satins, damas, tissus teints, et enfin les mouchoirs de cou, de poche, le linge de table, les serviettes de bains, etc.

Nous allons entrer dans quelques détails sur certains produits de l'Angleterre.

Des filateurs habiles de Manchester[1] qui avaient exposé une collection de filés de coton du n° 200 à 600 avaient poussé leurs essais jusqu'à obtenir quelques mètres de cotons filés n° 2,000 anglais, et le président de la XIXe classe du jury international, l'honorable M. T. Bazley, président de la chambre de commerce de Manchester, avait fait tisser à Dacca (Indes-Orientales) avec des cotons n° 500, filés dans ses manufactures de Manchester, un coupon de mousseline d'une telle transparence qu'elle surpassait les plus belles anciennes mousselines des Indes.

Le centre manufacturier de Manchester et de Salford renfermait à peu près tout ce que l'industrie du coton

1 MM. Holdsworth et Cie, de Manchester.

pouvait produire de plus complet. Cependant, sans parler de Nottingham dont on admirait les tulles et les dentelles de coton, il était juste d'ajouter combien les prix des nombreux tissus légers présentés par le district manufacturier de Glascow étaient remarquables, modérés et avantageux.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt aujourd'hui de jeter un regard sur ces cours de 1855 et de se convaincre de ce que l'Angleterre pourra produire le jour où le marché du coton redeviendra pour les prix et l'abondance ce qu'il était à cette époque.

Le devoir des membres du jury était avant tout d'examiner avec soin les produits dont ils avaient à apprécier le mérite; ce devoir, pour plusieurs, se trouvait augmenté de l'extrême désir de connaître tout ce qui se rattachait à leur fabrication, à leurs qualités comme à leurs prix. Nous étions de ce nombre, et ce fut pour être enfin fixé sur les avantages très-vantés de leurs principaux tissus, qu'aidé par l'un de nos honorables collègues de la Suisse, avec un compte-fil à l'œil et un mètre à la main, nous en fîmes un consciencieux examen.

Nous restreindrons nos citations et nous dirons que les prix que nous indiquons sont très-exactement ceux qui nous furent affirmés par les exposants eux-mêmes ou par leurs commissaires. Comme on ne demandait d'autres garanties de leur sincérité que leurs déclarations, les factures et les notes qu'ils montraient, nous ne pouvions, quant à nous, qu'inscrire ces prix, et ce sont eux qui servirent de base au travail auquel nous nous sommes livré.

Après ces explications préliminaires, nous revenons aux étoffes en coton exposées par les fabricants de Manchester et de Salford.

Avec leurs calicots, leurs croisés, leurs toiles de coton dont ces manufacturiers produisent un grand nombre de pièces, ils font aussi avec succès le cambric, qui est un genre de tissu similaire de celui connu en France sous le nom de percales apprêtées.

Dans tous ces produits qui rentraient dans la catégorie des tissus forts, ils excellaient par leurs prix et aussi par leurs apprêts. Ces fabricants commençaient leurs séries de jaconets ou jaconat en 80 centimètres de largeur, à

15 centimes le mètre, et à 34 centimes en 98 centimètres[1]. En 95 centimètres de largeur ils avaient une sorte avec 24 fils en chaîne à 49 centimes; en 98 centimètres une autre avec 34 fils en chaîne et 39 en trame à 1 fr. 19 centimes, et enfin, en la même largeur, une autre de 40 fils en chaîne et 44 en trame à 1 fr. 48 centimes.

Ces prix nous étonnèrent et cela devait être, car ils étaient excessivement bas. Ceux des pièces de nainsooks ou nansouks n'étaient pas moins surprenants.

Leurs sortes de 24 fils en chaîne et 28 fils en trame, en 90 centimètres de largeur, se vendaient à 47 cent.
les 26 fils en chaîne et 28 en trame à 67 »
les 34 fils en chaîne et 38 en trame à 1 f. 12 »
et les 46 fils en chaîne et 50 en trame à 2 f. 25 »

Il se fabriquait également en plusieurs largeurs, à Manchester et à Glascow, un tissu de coton appelé Victoria Lawns[2], qui était remarquable par un apprêt qui lui donnait une apparence de batiste de fil.

Voici les prix et largeurs des pièces particulièrement examinées: Les 18 fils en chaîne et 20 fils en trame, toujours comptés avec le quart de pouce, se vendaient en 102 centimètres de largeur. 33 centimes
les 28 fils. 88 »
les 41 fils. 1 fr. 77 »

Les English Books sont les tissus connus en France sous la dénomination de mousselines organdies d'Ecosse.

La largeur des pièces exposées était[3] de 94 centimètres: les 16 fils en chaîne se vendaient à Manchester 36 centimes; les 24, 89 centimes; les 42, 1 fr. 85.

Sur plusieurs de ces prix Glascow présentait encore une diminution[4]; mais leurs tissus étaient un peu plus clairs qu'à Manchester.

Les English-Mulls ou mousselines claires, apprêt

1 Nous ne citons que quelques prix de ceux mentionnés dans notre rapport de 1855.

2 Le Victoria Lawns est l'étoffe de coton connue en France sous le nom de batiste d'Ecosse.

3 Nous ne pouvons donner notre opinion que sur les seuls tissus qui avaient été exposés.

4 Sur plusieurs prix des English-Books il y avait de 5 à 6 0/0 de différence entre les prix des fabricants de Glascow et ceux de Manchester.

souple, se fabriquaient également à Glascow et à Manchester. A Manchester, leur largeur était de 90 centimètres.

Voici les prix auxquels ces English-Mulls se vendaient, eu égard à leur finesse : les 22 fils, 80 centimes; les 27 fils, 1 fr. 11; les 44 fils, 1 fr. 94.

Nous ne prolongerons pas ces citations, qui suffiront pour établir le cours auquel les Anglais vendaient alors leurs tissus légers, dont la supériorité résidait toujours dans les prix comparés avec ceux des autres nations.

Les étoffes à bon marché, d'une consommation générale, étaient celles où excellaient particulièrement les manufacturiers anglais. C'est ainsi que le district de Manchester avait présenté des calicots de 80 centimètres de largeur d'une qualité passable à 17 centimes le mètre; d'autres plus fins et plus larges, à 34 centimes, et des jaconats brillantés d'une fabrication pas trop mauvaise aux prix incroyables de 28 à 34 centimes le mètre.

Les piqués et les reps de Manchester avaient une supériorité incontestable, et l'un de ses fabricants exposait ce que l'on pouvait appeler un tour de force de bon marché : c'étaient des jupons en piqué ayant 88 centimètres de largeur sur 2 mètres 20 centimètres de longueur, qui étaient marqués 65 centimes le jupon.

Glascow est pour l'Angleterre ce que sont les villes de Rouen, de Saint-Quentin et de Tarare pour la France. Cette riche cité de l'Ecosse, outre ses English-Mulls, ses English-Books et ses Mull-Mull, sortes de mousselines plus ou moins serrées et de différents apprêts, qu'elle livrait à la vente dans des conditions très-avantageuses, exposait encore des cravates de mousselines et une série de dessins variés en tissus dits mousselines lancées ayant 18 fils, au quart de pouce carré, en chaîne et 14 fils en trame, en 88 centimetres de largeur, à 40 centimes le mètre; une autre avec des brochés de deux couleurs, ayant 21 fils en chaîne et 17 en trame, d'une largeur de 75 centimètres, également à 40 centimes; une autre encore avec de grandes fleurs brochées en laine de couleur, en bonne marchandise, à 60 centimes; et enfin des mousselines organdies pour robes, de 75 à 80 centimes.

Voici quels étaient à peu près les principaux tissus de coton légers et blancs exposés par l'Angleterre en 1855.

Les Etats-Unis n'y étaient représentés que par une seule maison[1] de Boston (Massachusetts). C'était peu, mais cette exposition était remarquable par les produits qu'elle y faisait connaître. Les deux pièces qui y avaient été envoyées étaient: l'une, une toile de coton en 90 centimètres de largeur d'une qualité très-forte, du prix de 38 centimes le mètre; l'autre, un croisé parfaitement tissé qui ne valait que 42 centimes.

Ces deux pièces, très-remarquées par toutes les personnes compétentes, faisaient pressentir l'avenir réservé aux manufactures américaines, qui ont en leur possession les matières premières et une navigation avancée, quand elles voudront s'occuper sérieusement de la fabrication des étoffes de coton[2].

L'industrie du coton de l'empire d'Autriche était représentée à l'exposition universelle par les produits de 39 de ses fabricants. Trois ou quatre y avaient envoyé des tissus légers unis ou façonnés; d'autres des fils de coton simples et doubles, des tissus de couleurs, laine et coton, une assez belle collection de mousselines imprimées, et des velours de coton qui provenaient de la Bohême[3]. Ces velours de coton méritaient surtout une mention toute particulière, leurs prix étaient de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le mètre; ils étaient en toute nuance d'une qualité parfaite, et, en les comparant à ceux des autres nations, ils ne redoutaient aucune concurrence.

Il n'en était pas de même de leurs tissus blancs. Leurs mousselines, en toutes qualités, leurs piqués, gazes, devants de chemises et autres, laissaient à désirer sous le double rapport de la filature du coton et du tissage. Leurs produits et leurs dessins ressemblaient à ceux de l'Angleterre et de la Suisse, mais ils n'en atteignaient ni la perfection, ni les prix. Ils les vendaient à la pièce, dont le contenu variait suivant la spécialité du tissu.

La Belgique n'avait envoyé qu'un petit nombre de

1 Messieurs Merrian-Brerver et Cie.

2 Ces deux pièces de tissus croisés et unis de l'Amérique étaient, avec les molletons imprimés de la Prusse, les deux expositions les plus remarquables de la 19e classe.

3 Ces velours étaient exposés par deux fabricants de Neodergrund et de Geogenthal.

pièces de ses tissus blancs à l'exposition. Les principaux produits de ses fabricants[1] se composaient de fils de cotons simples et retors, de cotonnettes, de molletons, d'étoffes pour pantalons et matelas, d'étoffes mélangées laine et coton, de siamoises et de peluches. Ils y avaient aussi des pièces de toiles de coton, des madapolans, des calicots, des piqués, des entre-deux, des mousselines imitation de la broderie, et quelques bons essais en jaconats et en batistes d'Ecosse ; mais les pièces de tissus qu'ils avaient envoyées à l'exposition étaient peu nombreuses, et elles faisaient regretter qu'elles n'y fussent pas en rapport avec l'importance productive de cette nation.

Les tissus de coton qui avaient été envoyés au Palais de l'Industrie par le royaume des Pays-Bas[2], par la monarchie danoise, par le Mexique, par le royaume de la Grèce et le grand duché de Bade, étaient encore moins nombreux.

Nous n'en parlerons pas et ne dirons que quelques mots de l'Espagne.

L'Espagne pour ses manufactures de coton, c'était Barcelone, et elle avait beaucoup à faire pour devenir une nation industrielle. En effet, les 24 fabricants de tissus blancs, imprimés et mélangés, dont les produits figuraient à l'exhibition universelle, étaient tous de Barcelone. Ces produits étaient, quant aux genres, similaires de ceux de la France et de l'Angleterre ; c'étaient des indiennes, des mouchoirs de cou, des calicots, des mousselines unies, à carreaux et brochées ; mais ils étaient bien loin d'eux pour les qualités et les prix.

La compagnie des Indes, au contraire, brillait avec

1 La Belgique avait 38 exposants dans la 19e classe, mais cette nation y avait envoyé un trop petit nombre de pièces de ses tissus blancs, unis et façonnés. Depuis 1855 l'industrie du coton y a fait des progrès et y a pris un grand développement

2 Le royaume des Pays-Bas avait exposé des tissus de coton mélangés avec le lin, et quelques pièces de calicots blancs et imprimés. — La monarchie danoise des châles en coton, des gros calicots fabriqués à la mécanique. — Le Mexique, des filés, des calicots, des serviettes et nappes en coton, et une très-belle pièce de mousseline en laine. — La Grèce, des fils de coton de Patras et de Lamie, des essuie-mains et des croisés en coton. — La monarchie danoise des mousselines et des indiennes imprimées.

éclat à l'exposition; elle y représentait les lointains pays qui furent autrefois le berceau de la fabrication des principales étoffes en coton. Ses produits mélangés avec de la soie et de l'or étaient vraiment merveilleux. Ils furent mentionnés avec de grands éloges dans les rapports des jurys pour le goût particulier, la patience d'exécution qui se faisaient remarquer dans l'assemblage des matières employées dans ces beaux tissus orientaux. Ce n'étaient pas seulement les conceptions du présent qui nous arrivaient de l'Inde, c'était l'originalité du passé.

La Prusse n'avait pas envoyé à l'exposition des tissus blancs et légers, elle en fabriquait peu; mais ses produits en laine, en lin et en soie y étaient nombreux. Les seuls articles de coton, expédiés à Paris par les fabricants prussiens, étaient des fils de coton, des cotons à marquer teints en rouge, des indiennes pour l'ameublement, des siamoises, des peluches et des flanelles de coton *ou kalemouck*, imitation de la peau du tigre,

Cette dernière étoffe méritait une mention toute particulière.

On avait tout d'abord peu remarqué dans l'exhibition prussienne un tissu très-fort, fait avec de gros cotons, imprimé en dessins assez extraordinaires pour le goût et les couleurs, mais excellent de qualité et de confection. Cet article, qui pouvait servir à faire des vêtements chauds, y était indiqué comme se vendant de 40 à 70 centimes le mètre.

Les membres du jury ne purent croire à la vérité de cette annonce, et ils furent même un instant disposés à ne pas s'arrêter à une production dont le prix devait probablement receler une erreur qui, si elle eût été volontaire, eût mérité un blâme. Mais le délégué de la Prusse, chargé de représenter à Paris les fabricants à qui appartenaient ces étoffes extraordinaires, averti officieusement des doutes du jury, s'empressa de les lever immédiatement en faisant venir de Gladbach (Prusse Rhénane) les livres, prix-courants et autres pièces justificatives, constatant régulièrement que les fabricants[1] livraient continuellement, depuis plusieurs années, au

1 Ces fabricants se nommaient MM. Croon frères et Wolff et Schlafhorst, de Gladbach.

commerce, des flanelles de coton imitant les peaux de tigres, similaires des pièces exposées, au prix réel de 40 à 70 centimes le mètre.

Cette exposition prouva les ressources extraordinaires de production dont pouvait disposer la Prusse avec les prix de ses salaires. Sa fabrication des étoffes en coton n'y était pas aussi développée que celle de la laine et de la soie; mais on pouvait prévoir, en 1855, l'avenir qui semble réservé aux tissus de cette nation.

Ceux qui avaient été exposés par les Etats Sardes étaient peu nombreux. Ceux-ci n'avaient envoyé que quelques pièces de calicots, des madapolans et des toiles imprimées de la manufacture d'Annecy-et-Pont, des tulles de coton unis de Saint-Pierre d'Albigny et des tissus mélangés d'un fabricant de Gênes; aussi disait-on que l'industrie manufacturière avait beaucoup à gagner en Italie.

On ne pouvait pas adresser la même observation à celle de la Suisse. La Suisse ne consommait encore en 1855 que 13 à 14 millions de kilogrammes de cotons en laine, transformés en fil par environ un million de broches; mais la perfection de ses tissus fins, les prix auxquels elle les livrait à la consommation, lui assignaient au Palais de l'Industrie la place très-distinguée qu'elle y occupait.

L'industrie du coton, en Suisse, était représentée au Palais de l'Industrie par les produits de 39 de ses fabricants. Les cantons de Saint-Gall, d'Appenzel, de Zurich, de Turgovie, de Glaris, d'Argovie et de Berne, y avaient envoyé ce qu'ils pouvaient offrir de plus remarquable en cotons filés, calicots, percales, nansoucks, mousselines unies et brochées, mousselines brodées en tous genres; tissus de couleur pour robes, pantalons, ameublement, et enfin tous les produits que, sous des formes différentes, d'intelligents manufacturiers savent tirer du coton.

Les mousselines, les rideaux, toutes les broderies exposées par la Suisse, étaient remarquables par la perfection, par l'exécution de leur travail, par des difficultés vaincues et par le choix et le bon goût de leurs dessins. On pouvait objecter que leurs grandes dispositions de rideaux avec des tableaux et des personnages ne rentraient

pas dans les genres simples et légers préférés par les consommateurs français; mais on répondait à cette observation que la Suisse exportait généralement les deux tiers des marchandises qu'elle fabriquait et qu'elle devait avant tout rechercher le goût de ses acheteurs ordinaires.

La Suisse produisait en bonnes qualités et à bon marché les calicots, les percales, les tissus imprimés pour robes, les tissus mélangés, guingamps, mouchoirs et autres ; et bien que ses manufacturiers n'employassent encore, à cette époque, que peu de métiers mécaniques, les salaires de leurs ouvriers tissant à la main étaient si peu payés, que leurs marchandises, pour certains genres, pouvaient lutter avec avantage avec ceux de l'Angleterre. Nous dirons de plus que pour une partie de ses broderies et pour ce bon genre de tissu de coton clair, qui, sans être ni aussi léger ni aussi transparent que la tarlatane, était accepté en 1855 par la consommation comme la sorte de mousseline la plus généralement préférée, elle y avait conservé la supériorité qui déjà lui avait été décernée à l'exposition universelle de Londres.

La Suisse, pour ses tissus de coton fins, était la grande rivale de l'Angleterre et de la France.

La concurrence d'une nation dont les avantages de la production sont dus à la nature de son sol à la sobriété, au travail opiniâtre et peu rétribué de ses habitants, sera toujours dangereuse pour ses rivales en industrie.

La Saxe Royale avait aussi une exposition remarquable, et ses tissus de coton, surtout, avaient droit à une mention toute particulière. En effet, la perfection des produits envoyés par les manufacturiers de la Saxe fut, pour beaucoup de visiteurs et les membres du jury même, *une surprise*. On ne s'attendait pas à trouver en Allemagne des qualités de marchandises aussi parfaites et des dessins de mousselines et de gazes pour ameublement d'un aussi excellent goût.

La Saxe montra dans son exposition au Palais de l'Industrie de magnifiques échantillons de ce que les fabriques de l'Allemagne peuvent produire. Les rideaux et les stores qui provenaient des manufactures de Plauen, pouvaient être comparés à ceux du district de Saint-Quentin pour la qualité, et ils leur étaient presque

supérieurs par leurs bas prix. Leurs dessins en étaient simples, gracieux, et les effets du gros coton, formant le broché, bien compris. Les fonds des tissus étaient très-variés et d'une incontestable réussite. On y remarquait un choix parfait de rideaux avec des bordures festonnées, en dispositions très-heureuses, exécutées avec succès en broché ordinaire ou en doubles maillons, soit sur des fonds en mousselines, en gazes unies, en gazes deux fils, soit en imitation guipure et en genre filoche, du prix de 11 à 18 francs les deux rideaux, larges de 1 mètre 04 centimètres, et longs ensemble de 7. mètres 04 centimètres.

La Saxe avait également exposé des qualités moins belles que celles dont nous venons de parler et dont les prix étaient également avantageux. Les pièces de ses mousselines et de ses nansoucks mesuraient ordinairement 9 mètres 2 centimètres de longueur et avaient 1 mètre 13 de largeur. Elles étaient convenablement fabriquées, et les cotons employés assez bien filés.

Cette bonne situation de l'industrie en Allemagne s'expliquait par le bon marché de la vie habituelle de ses habitants et de leurs salaires. Si on les comparait à ceux des ouvriers anglais ou français, on y trouverait de grandes différences. Ainsi, en 1855, les ouvriers de la filature de coton en Angleterre recevaient par jour, pour les gros numéros de 3,25 à 4 fr., et pour les fins de 4 à 6 fr.; en France ils pouvaient gagner de 3 à 4 francs. — En Allemagne et en Suisse, ces mêmes ouvriers étaient payés de 1,20 à 1,60[1]. La même disproportion se faisait remarquer dans les salaires des tisseurs. Pour les Anglais, leur moyenne était de 3 à 5 francs; elle était de 1,50 à 3 francs en France alors qu'elle ne dépassait pas 1,25 et 1,50 en Allemagne. La journée d'une femme était en Angleterre de 2 à 2,25, de 1,25 en France, et seulement de 30 à 60 centimes en Allemagne. Les jeunes gens y recevaient de 20 à 30 centimes pour une durée de travail payée de 75 centimes à 1 franc en France.

Ces différences entre le prix de la journée d'un fileur ou d'un tisseur allemand, en le comparant à celui que

1 Ces renseignements nous furent donnés avec soin par des membres du jury de l'Allemagne et de l'Angleterre.

gagnaient ces mêmes ouvriers en Angleterre et en France, était trop importantes pour ne pas appeler l'attention de ceux qui voulaient se rendre compte des conditions particulières dans lesquelles se trouvaient les travailleurs de l'industrie.

Le Grand-Duché de Toscane, qui n'appartenait pas alors à l'Italie, était représenté à l'exhibition de Paris par deux manufacturiers: l'un de Pise et l'autre de Novacchio, qui y avaient envoyé leurs produits. L'un filait le coton, le teignait et faisait tisser ensuite mécaniquement divers articles unis et faconnés; l'autre fabriquait des étoffes en coton, en lin, et d'autres en laine mélangée avec du coton. La filature de Pise était assez importante, mais ses filés étaient d'une qualité très-ordinaire ; elle se ressentait de la situation de l'industrie du coton en Italie. Nous dirons toutefois que l'usage du tissage mécanique, chez un peuple qui s'en occupait si peu, indiquait une excellente disposition. Les étoffes de coton mélangées de la fabrique de Novacchio ne pouvaient pas entrer en lice avec les mêmes produits de la France ou de l'Angleterre ; elles dénotaient cependant une tendance à bien faire qui se sera sans doute développée.

L'industrie du coton dans le royaume de Wurtemberg, si on la jugeait sur les tissus envoyés à l'exposition universelle par quatre manufacturiers de Stuttgard, d'Ebengen et de Jebenhausen, devait occuper en Allemagne un rang distingué. Il se fabriquait à Stuttgard des couvertures de piqués, des toiles de coton, des futaines piquées, des devants de chemises, des jaconats, des tissus façonnés dont les prix et les qualités furent favorablement appréciés et méritaient de l'être. Les velours de coton d'Ebengen, sans valoir ceux de la Bohême, méritaient d'être mentionnés.

On disait à l'exposition de 1855 qu'il y avait beaucoup à espérer de l'industrie allemande, celle de 1867 montrera si les progrès que l'on en attendait se sont réalisés.

Le Portugal n'y avait que neuf exposants de fils de coton à tisser et à coudre, d'indiennes, de guingams, de mouchoirs de toile, de coton et de coutils. Les dispositions de leurs étoffes, leurs qualités et leurs genres laissaient sans doute à désirer, mais ils indiquaient chez leurs manufacturiers la volonté de reconstituer dans de

Portugal l'industrie du coton, qui, depuis longtemps, y est délaissée.

Des provinces du nord de l'Europe, la Russie seule n'avait pas répondu à l'appel qui lui avait été adressé par la France.

La Suède y avait envoyé les produits de six de ses manufacturiers de fils et de tissus de coton. Ces produits étaient des étoffes de laines mélangées avec du coton, destinées aux usages particuliers des habitants de leurs campagnes.

La Norvège avait neuf exposants en toiles de coton, en tissus pour pantalons et pour l'ameublement. Généralement ceux des provinces du Nord se composaient de cotonnades imprimées, en qualités communes, de mouchoirs en tous genres, de gros calicots et de toiles de coton qui conviennent particulièrement à l'habillement peu recherché des populations de leurs campagnes.

Nous venons d'indiquer la situation de l'industrie du coton chez chacune des nations représentées à l'exposition universelle, plusieurs y firent défaut ; on regretta que la République Argentine, que la Bavière, le Brésil, l'Egypte, le Hanovre, les Grands-Duchés de Hesse, du Luxembourg, de Nassau et de Saxe-Cobourg n'y aient pas envoyé leurs produits.

Nous allons maintenant dire quelques mots de l'exposition de la France.

Suivant le relevé officiel qui fut publié par ordre de la Commission Impériale, il y avait 410 exposants français pour la 19e classe, du n° 5,608 au n° 6,018 du catalogue, plus 8 qui n'en avaient pas ; total 418. Un supplément, distribué plus tard, augmenta ce nombre de 21 et le porta à 439. Toutefois, comme dans ce chiffre figuraient 45 industriels en tulles et en dentelles de coton de Calais, Saint-Pierre-les-Calais et de Saint-Quentin, reportés ensuite à la 23e classe, il arriva que le nombre des exposants pour les 10 sections de la 19e classe fut réduit à 394.

Ce nombre se décomposait ainsi : 79 pour la ville de Tarare, 60 pour les départements du Haut et Bas-Rhin, 60 pour la ville de Rouen et ses environs, 28 pour Condé-sur-Noireau, 18 pour Paris, 15 pour le département

des Vosges, 13 pour Chollet, 7 pour la ville de Saint-Quentin (les tulles et broderies appartenaient à la 23e classe et les laines à la 20e classe), 9 pour Roubaix, 8 pour Tourcoing, 8 pour Lille, 6 pour Amiens, autant pour Bolbec, 5 pour la Ferté-Macé, 4 pour Yvetot, 3 pour Nantes, également 3 pour Troyes, et 64, enfin, pour des fabriques disséminées.

Le coton se subdivisait en plusieurs sections; nous parlerons particulièrement des produits des industries Saint-Quentinoises, en commençant par la filature.

La filature du coton pouvait, quant aux qualités de ses filés et à leur perfection, rivaliser avec celle de l'Angleterre et de la Suisse[1]. Le n° 600 métrique qui y figurait n'y était plus une nouveauté, puisque cette même finesse, également produite par l'Angleterre et par la France à Londres en 1851, n'y avait même pas été jugée « comme » un progrès ni assez réel, ni assez nouveau pour mériter une médaille de première classe. »

Cependant, on constata dans la filature d'importantes améliorations qui, pour ne pas avoir été peut-être autant appréciées et remarquées que celles des métiers qui les avaient produites, ne mérita pas moins les honorables distinctions[2] quelle y reçut[3].

Avant de nous occuper des étoffes de cotons blancs, nous mentionnerons celles en couleurs pures ou mélangées avec d'autres substances, comme celles de la soie, de la

1 M. Fortamps, membre du sénat belge et du jury international, disait dans son rapport sur les cotons filés: « Le jury a pu constater que » la France, la Suisse et la Belgique, malgré la diversité de leurs conditions » de production, filaient les numéros fins aussi bien qu'en Angleterre. » Et plus loin il disait encore: « Le meilleur filateur n'est pas celui qui » donne le plus beau produit, mais celui qui fournit le plus utile, c'est-» à-dire le produit dont la qualité, combinée avec le prix, convient le » mieux à l'emploi auquel il est destiné.

2 Les plus grands progrès accomplis dans l'industrie cotonnière et qui furent mis en relief à l'exposition de 1855 sont d'abord l'introduction de la peigneuse Heilmann qui, en enlevant au coton ses parties courtes et duveteuses, le rend susceptible d'atteindre une plus grande finesse de numéro, tout en donnant au fil une apparence plus brillante et plus lustrée, et ensuite la perfection de l'outillage des machines préparatoires de la filature.

3 3 grandes médailles d'honneur. — 3 médailles d'honneur. — 10 médailles de première classe.

laine, ou du fil, qui étaient parfaitement représentées au Palais de l'Industrie par les tissus de la France, par ceux de l'Angleterre, de la Suisse et de plusieurs autres contrées de l'Europe.

Pour ces tissus et ceux de cotons imprimés, il a été reconnu que la France était supérieure aux autres nations, sauf à l'Angleterre qui l'emportait sur elle mais seulement pour certaines sortes et pour certains prix[1]. Pour le goût, pour l'intelligence des combinaisons, des couleurs et pour la variété des dessins, il était difficile de produire mieux que Roubaix, Saint-Quentin, Tourcoing, Lille, l'Alsace, les Vosges, qui y avaient exposé en outre une grande variété d'étoffes de coton fantaisie mélangées avec de la laine et de la soie, telles que celles appelées valencias, popelines, grenadines et autres.

Rouen[2], l'Alsace, y avaient envoyé leurs percales et mousselines imprimées, Roubaix, Tourcoing, Chollet, Laval et Condé-sur-Noireau, leurs meilleures étoffes pour robes et pantalons.

Les qualités des indiennes et des jaconats imprimés présentés par l'Angleterre et la Suisse étaient également bonnes et leurs prix fort bas, mais leurs dessins n'avaient pas le cachet de la nouveauté et du goût, et leurs qualités l'extrême perfection que l'on remarquait dans les produits de la France; aussi, après examen, ses produits furent encore jugés en 1855, comme ils l'avaient été en 1851, supérieurs à ceux de leurs rivaux.

Il en fut de même pour les madapolams sans apprêt, les cretonnes, les croisés qui figuraient à cette exposition et qui, admirablement fabriqués, méritaient d'être mentionnés avec de grands éloges. Ils le furent, et en effet aucune contrée de l'Europe n'avait aussi bien produit que les fabricants d'Essonnes, de l'Alsace, des Vosges

1 Glasgow avait exposé des tissus croisés faits sur des métiers à 3 et 4 navettes, mus par la vapeur. Le mètre se vendait 35 centimes en 64 centimètres de largeur.

3 Rouen et son district industriel, que l'on a quelquefois appelé la manufacture des petites bourses, occupaient en 1855, suivant un renseignement puisé à une source honorable, 200,000 ouvriers; ils faisaient tourner 1,800,000 broches, mettaient en œuvre 30 millions de kilogrammes de coton et imprimaient 800,000 pièces d'indiennes.

et de la Picardie, ces excellents tissus très-forts et souples, pour la confection desquels ils avaient employé les plus belles qualités de cotons qu'ils pouvaient alors ou filer ou se procurer.

Saint-Quentin, dont la fabrication des percales remonte à l'origine de cette production en France, y avait également envoyé ses plus belles qualités.

Ses autres articles en coton se composaient d'une magnifique collection de jaconats en toutes largeurs, tissés à la main et mécaniquement, depuis les prix les plus bas, c'est-à-dire depuis 25 centimes le mètre jusqu'à 6 francs 50 c.; des nansoucks jusqu'à 8 francs, et des mousselines de 128 à 135 centimètres de largeur, de 80 centimes à 12 francs. Venaient ensuite une brillante série de tissus à dessins et brochés, dans laquelle on remarquait des collections de piqués, de jupons et de couvertures de toutes espèces, de mousselines, de gazes et de rideaux pour ameublement; de jaconats brillantés, de façonnés de tous genres pour la lingerie et pour robes; de devants de chemises plissés mécaniquement et de serviettes de coton. Ses vitrines renfermaient aussi des cotons et des laines filés, des tissus de laine, de laine et soie, et de laine et coton d'une grande variété; des rideaux brodés, des bandes et des broderies pour la lingerie, des tulles et des dentelles, du linge de table en fil et beaucoup d'autres produits.

Pour la filature et la fabrication des tissus de coton unis et forts, si l'on n'examinait que la perfection de ses produits, la France l'emportait incontestablement sur les nations les plus avancées en industrie, même sur l'Angleterre et sur la Suisse. Seulement, comme la belle et bonne qualité d'un produit n'est que l'un des éléments de sa perfection, et qu'il en est un autre non moins important qui est celui du prix, nous répéterons que, sous ce point de vue, la préférence devait être accordée aux tissus de l'Angleterre et surtout de l'Amérique[1].

1 Un membre du jury, M. Ernest Seillières, que la mort a enlevé trop tôt à son pays et à ses amis, avait fait un tableau très-curieux, où il avait établi la différence exacte des prix des tissus forts de la France, comparés avec ceux similaires de l'Angleterre et de l'Amérique. Avec l'Angleterre, elle était, suivant ce travail, de 25 à 30 0/0; avec l'Amérique de 35 à 42 0/0.

Nous venons de dire quelles étaient à l'exposition universelle les nations rivales de la France pour les jaconats[1], les nansoucks[2], les piqués, les jupons, les mousselines unies, façonnées et brochées et les autres produits du coton.

Pour compléter cet examen, nous allons faire connaître notre opinion sur le rang que ces industriels y occupaient. Cette opinion n'est pas nouvelle et n'a pas été écrite en vue des faits accomplis, puisqu'elle a été imprimée en 1855[3], et formulée à une époque où les traités de commerce que la France a depuis conclus avec les nations du monde n'avaient pas encore changé son régime économique.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt en 1866 de constater que les appréciations qui furent publiées alors ont été depuis confirmées par les consommateurs, et que les manufacturiers français avaient été eux-mêmes les premiers à reconnaître la supériorité des qualités de beaucoup de leurs produits sur ceux des autres contrées.

Au moment où le palais qui avait été élevé en l'honneur de l'intelligence et de l'industrie allait se fermer, c'était un dernier devoir pour ceux qui avaient été appelés à en apprécier les merveilles, de se recueillir et de relire leurs notes pour indiquer d'une manière aussi précise que possible, et d'après les produits exposés, la situation réelle des industries de chacun des peuples qui avaient pris part à ce grand concours universel.

1 En France, les largeurs des jaconats varient de 60 à 160 centimètres; celle que les anglais avaient exposée en 1855 était de 84 à 102; ceux de la Saxe avaient 1 mètre 13 cent., et ceux de l'Autriche 1 mètre 20 cent. L'Angleterre exposa un jaconat de 84 cent. à 15 centimes, et sa plus fine qualité ayant 42 fils en chaîne et 46 en trame sur 102 cent. de largeur, était estimée 2 fr. 17 c. La France avait des jaconats jusqu'à 6 fr. 50 le mètre: des nansouks à 8 fr. et des mousselines à 12.

2 Le nansouck anglais est moins serré que celui de la France; Manchester en avait exposé de deux largeurs, l'une ayant 1 mètre pour les qualités ordinaires et l'autre 91 cent. pour les plus fines.

3 Rapport sur la situation de l'industrie des tissus de coton blancs à l'exposition universelle de 1855, présenté à la chambre de commerce de Saint-Quentin par M. Ch. Picard, son président, membre de la 19e classe du jury international. Ce rapport a été tiré à 200 exemplaires et envoyé aux chambres de commerce.

Ainsi se trouva confirmé en 1855 le jugement qui avait été formulé en 1851 à l'exposition de Londres[1] : le jury pensa en 1855, comme celui de 1851, « que pour le bon » marché les Etats-Unis et l'Angleterre marchaient en » première ligne: que pour l'importance de la fabrication » c'était encore l'Angleterre, et pour la perfection des » tissus la France, l'Angleterre et la Suisse. »

Cette opinion de l'honorable rapporteur du jury de 1851, avait également été celle de celui des membres du jury qui avait été chargé, à celle de 1855, de l'examen des tissus de coton légers.

Pour établir une classification aussi exacte que possible des différents genres de ces produits, voici comment cette opinion[2] était résumée:

1° Pour les tissus forts, les calicots, les percales, les madapolans, les croisés et les cretonnes en fortes et belles qualités, la France était supérieure; seulement elle était inférieure pour les prix.

2° Pour les sortes extra-fines, jaconats et nansoucks, la fabrique de Saint-Quentin l'emportait par la perfection de ses produits; mais pour celles ordinaires, depuis 15 centimes jusqu'à 1 fr. 80 le mètre, l'avantage pour les prix restait aux produits de l'Angleterre.

3° Pour les mousselines moins claires que les tarlatanes, pour celles appelées english-muls, muls-scolch, élastic-mul, bishops-lawn, mul-mul, english-books et victoria-lawn, depuis le prix le plus bas jusqu'à 1 fr. 50 le mètre; pour les mousselines couleurs dites moustic; les mousselines lancées et brochées en coton et en laine, de 40 à 70 centimes, les produits de Glasgow (Ecosse) avaient une supériorité incontestable, si ce n'est sur les qualités, du moins sur les cours des autres nations.

4° Pour les autres genres de mousselines, cette supériorité était partagée: elle appartenait à Tarare pour les tarlatanes[3], les mousselines un peu plus serrées que les tarlatanes apprêt souple, pour les robes d'organdis

1 Voir le rapport de M. Mimerel, sénateur.

2 Rapport sur la situation de l'industrie des tissus de coton, page 63.

3 Un fabricant de Tarare avait exposé une robe de tarlatane de 15 mètres de longueur tissée avec du coton, n° 510, qui pesait seulement 87 grammes.

brochées et brodées ; à la Suisse pour une sorte de mousseline qui porte son nom[1], pour plusieurs de ses genres de broderies et pour son magnifique étalage de stores et de rideaux; et à Saint-Quentin, pour certains prix de mousselines très-garnies, se rapprochant du genre de tissu que cette ville fabriquait déjà un siècle avant l'exposition universelie.

5° Pour les piqués et jupons bas prix : les piqués unis à petits grains de 1 fr. 25 à 4 fr. 25 centimes le mètre, les couvertures et tapis de table en couleur et en blanc; le linge de table et de toilette en coton[2], les basins, les india-twilled ou tissus unis satinés, les cambrics unis, croisés, et les dimities ou tissus imitant le satin, les produits anglais l'emportaient par leurs prix sur ceux des autres peuples;

6° Pour les piqués à gilets, grandes et petites dispositions, pour les genres nouveaux et les très-belles qualités, c'étaient ceux des districts de Reims, de Rouen et de Lille qui n'avaient alors aucune concurrence à redouter; et, pour les piqués matelassés et molletonnés, les beaux jupons piqués, toutes les riches nouveautés en ce genre, les entre-deux et les mousselines brochées imitant la broderie sur fond nansouck, les devants de chemises avec imitation de plis tissés mécaniquement, la fabrique de Saint-Quentin était supérieure aux autres, comme elle l'était aussi pour toutes les espèces de mousselines et de gazes pour ameublement.

En effet, l'exposition des manufacturiers de Saint-Quentin l'emportait par l'excellent goût de ses dessins, par la réussite de ses qualités et l'ensemble parfait de sa fabrication sur tous les produits similaires des autres nations; seulement, en ce qui concernait les grands rideaux sur de la gaze et de la mousseline, les prix côtés sur les marchandises de la Saxe-Royale étaient au moins aussi bas que les leurs.

1 La plus belle pièce de mousseline avait été exposée par une maison d'Hérisau (Suisse); elle n'avait que 86 centimètres de largeur, tissée avec du coton n° 400 en chaîne, elle valait 8 francs le mètre.

2 Il se fabriquait à Glasgow un genre de linge de coton pour la toilette et la table, qui ne se faisait pas en France en 1855; cet article se nommait Hackaback Les serviettes se vendaient depuis 2 francs 25 la douzaine en 85 centimètres de longueur jusqu'à 7 francs

Pour les étoffes et velours de coton à l'usage des pantalons, en bonne qualité ordinaire, nous disions que la palme revenait à l'Angleterre, comme elle appartenait à la Prusse pour ses grosses étoffes tirées à poil, de 40 à 70 centimes le mètre.

Telle avait été la position des différentes branches de la production du coton au Palais de l'Industrie ; et, si cette appréciation pouvait présenter quelques controverses qui ne se sont pas fait connaître elle était du moins le résultat d'un examen attentif et consciencieux, qui ne dura pas moins de trois mois.

Ce résultat, acquis par des comparaisons minutieuses faites à la loupe, donna à celui qui écrit ces lignes cette conviction profonde, que le caractère particulier de l'industrie de la France était l'universalité, le bon goût et la perfection, que la France faisait de tout, et qu'elle le faisait bien.

Chaque peuple avait montré à cette exhibition tous ses avantages, il fallait les étudier. On avait vu ce que la Prusse et l'Allemagne pouvaient produire de remarquable et à quel prix elles manufacturaient les draps, certaines étoffes de laine et même de coton.

L'Angleterre, qui fabrique le coton avec de merveilleux avantages, était inférieure à la France pour ses tissus de soie, pour certaines espèces de draps et pour le goût de ses mousselines imprimées; mais dans d'autres produits, et surtout dans ses prix, elle lui était supérieure.

Les Etats-Unis n'avaient exposé que quelques pièces de tissus de coton en fortes qualités, mais sur ces quelques pièces on pouvait augurer qu'il y avait chez ce peuple tout un avenir industriel qui pourra devenir un jour redoutable à ses rivaux.

Quant à la France, elle venait de prouver par la perfection presque universelle de ses produits, qu'elle avait, sur toutes les nations l'avantage du bon goût, du beau et de la nouveauté; qu'elle était sans rivale pour l'application des couleurs sur les tissus, pour ses soieries, ses broderies, ses tapis, ses étoffes de laine et ses dentelles. Tout le monde avait rendu hommage à ses fabrications; seulement on fut généralement d'accord pour reconnaître qu'il existait toujours une différence importante entre les prix auxquels elle pouvait vendre ses filés et

ses tissus de coton et ceux auxquels l'Angleterre livrait les siens.

Dans une question qui touchait si directement les intérêts manufacturiers de Saint-Quentin, nous dûmes chercher à nous rendre compte des causes de cette différence, et en remontant à l'origine de cette industrie, et en en suivant la marche et les progrès, il nous fut facile de l'expliquer. En effet, les anglais nous ont précédés dans la manutention du coton, et ils ont marché si vite que nos manufacturiers n'ont pu les atteindre dans la course rapide de leur merveilleux progrès ; ils fabriquent cinq fois plus que nous; ils ont à Liverpool un immense marché où ils ont d'abord le choix des qualités, et où, ensuite, ils achètent le plus souvent cette matière première à meilleur compte que nous. La différence qui a souvent existé entre les cours du Havre et ceux de Liverpool s'expliquait d'ailleurs par cette raison que les américains ayant en Angleterre un plus vaste débouché de leurs produits qu'en France, ils les y envoyaient plus volontiers. Il est certain aussi que les cotons en laine revenaient à leurs industriels à un prix un peu moindre qu'aux nôtres, puisqu'il en coûte plus pour les transporter au Havre qu'à Liverpool, et plus encore pour amener ces mêmes marchandises du Havre à Lille[1], à Mulhouse ou à Saint-Quentin qu'à Manchester ou à Glasgow. Si des conditions de l'achat du coton on passait à la filature, on trouvait encore en faveur de l'Angleterre une diminution considérable dans les frais de premier établissement.

Avant le traité de commerce de 1860, la broche qui, dans une de ses filatures avec renvideurs, coûtait 28 francs au plus, revenait à Rouen ou à Saint-Quentin à 45 francs au moins[2]. La matière première avait en outre à supporter en 1855 le droit de 24 centimes par kilogramme qui, avec le double décime et en raison du

1 En 1855, les industriels de Manchester faisaient venir de Liverpool leurs cotons en laine pour 6 ou 7 francs la tonne, quand ceux de Lille payaient 35 francs et ceux de Mulhouse 75 francs pour recevoir les leurs du Havre.

2 La broche elle-même, qui coûtait 11 et 12 francs en France, ne revenait qu'à 6 fr. 25 en Angleterre. (Déclaration de Messieurs T. Barley et Walter Crum, d'Angleterre).

déchet évalué au 10e, s'élevait à 26 centimes et la différence énorme du prix de la houille et de l'amortissement des capitaux immobilisés. On arrivait, en additionnant ces charges, à trouver que les frais généraux qui grevaient la filature française étaient le double de ceux que payait l'industrie anglaise.

Ces causes étaient, suivant nous, celles qui firent qu'à l'exposition universelle les prix de nos tissus de coton, qui étaient généralement si bien fabriqués et de si bon goût, y étaient cotés plus cher que ceux de l'Angleterre.

Nous venons de dire que si la France avait l'avantage pour le goût, pour la nouveauté, pour les fines et les belles qualités de ses étoffes de coton, l'Angleterre l'avait pour le bon marché. Nous ajouterons, en terminant, pour être vrai, que si ces mêmes étoffes coûtaient à Manchester et à Glasgow de 20 à 30 pour 0/0 meilleur marché qu'à Saint-Quentin ou à Mulhouse, les consommatenrs n'en profitaient pas, car elles étaient vendues à Londres à peu près les mêmes prix qu'à Paris, parce que les marchandises en Angleterre, avant que d'arriver aux consommateurs, passaient par les mains de nombreux intermédiaires onéreux qui en augmentaient considérablement les prix[1]. En est-il de même aujourd'hui? c'est à ceux qui nous ont remplacé dans l'industrie à l'étudier et à nous le dire. Les rapports des membres des jurys à l'exposition de 1867 se chargeront sans doute de faire connaître la véritable situation des industries du globe au grand concours qui va s'ouvrir et dont ils auront à décrire les progrès; c'est un beau travail à entreprendre.

---

1 M. Mimerel a déclaré, dans son rapport sur les tissus de coton à Londres, y avoir acheté en 1851 du calicot, pour faire une chemise qui y revenait à 4 fr. 35, et qu'il obtint la même chemise au prix de 3 fr. 95 dans un magasin de blanc de la rue de la Ferme des Mathurins, à Paris.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 323.

Au mois de juillet 1855 époque où l'on ne savait pas encore ce que deviendrait la guerre de Crimée, l'empereur convoqua les chambres extraordinairement, pour leur demander l'autorisation de faire un emprunt de 750 millions et de fixer à 140,000 hommes le contingent de la classe de 1855, qui devait être appelée en 1856. Le pays répondit avec empressement à la souscription, dont le capital atteignit le chiffre énorme de 3 milliards 652 millions. Dans l'arrondissement de Saint-Quentin 3,477 personnes souscrivirent à cet emprunt, pour la somme de 756,450 francs de rente, et elles versèrent 5,575,750 francs.

(Renseignements de M. Girardin, ancien receveur particulier.)

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 325.

La chambre de commerce de Saint-Quentin écrivait en juin 1856, au ministre :

« Si les mesures proposées sont utiles au pays, elles ne peuvent que gagner à être étudiées avec maturité ; et, dans tous les cas, leur application pourrait se faire graduellement et avec des délais déterminés pour éviter à l'industrie des secousses funestes. Le système qui nous régit dure depuis près d'un demi-siècle, et rien n'oblige à le renverser précipitamment. Serait-ce trop d'accorder à nos manufactures un délai de deux années pour écouler les marchandises dont elles sont encombrées, et de leur garantir cinq années de sécurité après l'adoption du tarif. »

Et le 10 août, elle disait encore :

« Nos fabricants ne redouteraient pas la concurrence étrangère, s'ils se trouvaient dans les mêmes conditions de production que leurs rivaux ; s'ils n'étaient pas obligés de supporter des frais de premier établissement presque doubles de ceux qui incombent aux manufacturiers anglais ; s'ils ne payaient pas la houille beaucoup plus

cher et s'ils n'avaient pas à subir à l'entrée un droit de 26 pour 0/0 y compris les déchets. »

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 328.

A la révolution, le décret du 8 mars 1793, qui supprimait toutes les fondations, fit fermer l'école de dessin, et le legs de Delatour, consistant en 4 certificats de propriété d'une rente de 1,376 livres 7 sous et 4 deniers, fut confisqué par la nation.

Lors de la liquidation de la dette publique, en ventôse an XII, les certificats de propriété du bureau de charité furent seuls liquidés. La commission administrative des hospices protesta contre la fausse application de la loi, et voulant faire revivre une création utile au commerce, elle vota le 4 vendémiaire an XII un secours annuel de 800 francs sur la liquidation du bureau de charité pour l'entretien de cette école. Celle-ci subsista avec la petite subvention de 800 francs payée par la commission administrative des hospices et celle de 400 francs fournie en 1803 par la ville, jusqu'à ce qu'un homme de bien, un ami de Delatour, M. François-Auguste Bellot, vint, par un legs, rendre à l'école ses moyens d'existence. Il légua, par son testament du 1er juin 1806, différentes sommes, lesquelles, converties en rentes, produisirent celle de 2,200 francs. Monsieur Bellot est mort le 9 février 1808. Depuis, le conseil municipal a voté à cette école une subvention annuelle de 1500 francs.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 344.

Traité de commerce avec l'Angleterre.

Les articles de ce traité qui regardaient spécialement les marchandises qui se produisent dans le district de Saint-Quentin, les conditions de leur entrée en France et les droits qu'elles devaient y payer étaient ainsi conçus:

« Les droits *ad valorem*[1] établis dans la limite fixée par les articles précédents seront convertis en droits spécifiques par une convention complémentaire qui devra intervenir avant le 1er juillet 1860.

« Les engagements[2] contractés par sa majesté l'empereur des Français seront exécutoires et les tarifs précédemment indiqués à l'importation des marchandises d'origine et de manufacture britannique seront applicables dans les délais suivants :

1° Pour la houille et le coke, à partir du 1er juillet 1860;

2° Pour les fers, les fontes, les aciers qui n'étaient pas frappés de prohibition. à partir du 1er octobre 1860 ;

3° Pour les ouvrages en métaux, machines, outils et mécaniques de toute espèce, dans un délai qui ne devait pas dépasser le 31 décembre 1860;

4° Pour les fils et tissus de lin et de chanvre, à partir du 1er juin 1861 ;

5° Enfin, pour tous les autres articles, à partir du 1er octobre 1861.

Un article[3] de ce traité ajoutait : « que l'empereur des Français s'engageait à ce que les droits *ad valorem*, établis à l'importation en France des marchandises d'origine et de manufacture britannique, auraient pour maximum la limite de 25 pour 0/0 à partir du 1er octobre 1864. »

La durée de ce traité fut fixée à dix années à partir du jour de l'échéance des ratifications, et afin de convertir en droits spécifiques ceux *ad valorem*, établis dans les limites qui s'y trouvent fixés, le gouvernement décida qu'une enquête aurait lieu devant le conseil supérieur du commerce chargé de préparer cette conversion.

Dans cette enquête, les intérets des diverses industries Saint-Quentinoises y furent chaleureusement défendus par sept de ses délégués ; deux[4] y représentèrent particulièrement la fabrication des mousselines brochées, trois[5] la filature et le tissage du coton, et deux autres[6] les broderies.

1 Article 13
2 Article 15
3 Article 16.
4 MM. Hugues-Cauvin et Choquart.
5 MM. Joly, Cambronne et Sarrazin.
6 MM. Hector Basquin et Huet.

A la suite de cette enquête furent annexés aux conventions conclues les 12 octobre et 16 novembre 1860 entre la France et la Grande-Bretagne, deux tarifs dans lesquels nous trouvons la quotité des droits que devaient acquitter à leur entrée en 1860 et en 1864 les marchandises suivantes :

« Les fils de coton simple écrus, mesurant au demi-kilogramme de 20,000 mètres au moins jusqu'à 171,000 mètres et au-dessus, y sont taxés de 15 centimes à 3 francs. »

Cette proportion de 15 centimes à 3 francs, qui est établie suivant la finesse, contient 15 catégories, parmi lesquelles nous citons les 30,000 mètres, qui paient un droit de . . . . 20 centimes.
les 70,000 mètres, celui de 60
les 100,000 . . . . 1 franc.
et les 140.000 2

Les tissus de coton écrus se trouvent divisés en trois classes, ainsi taxés pour 1860 et 1864 :

La première classe, pesant 11 kilogrammes et plus, les 100 mètres carrés :
de 35 fils et au-dessous aux 5 millimètres carrés, le kilogramme à . . . . 50 centimes.
de 36 fils et au-dessus, à. 80

La seconde classe pesant de 7 à 11 kilogrammes exclusivement les 100 mètres carrés :
les 25 fils et au-dessous, à . . . . 60 centimes.
les 36 à 43 fils, à . . . . 1 franc.
les 44 fils et au-dessus, à . . . 2

La troisième classe, pesant de 3 à 7 kilogrammes :
les 27 fils et au-dessous, à . . . . 80 centimes.
les 28 à 35 fils, à . . . . . . 1 fr. 20
les 36 à 43 fils, à 1 90
et les 44 fils et au-dessus, à . . 3

Les gazes et les mousselines brodées pour ameublement. 15 pour 0/0 de leur valeur ;
les broderies à la main, 10 pour 0/0 } de leur
les dentelles et blondes de coton, 5 pour 0/0 } valeur.

Les tissus de laine pure, 15 pour 0/0 jusqu'en 1864, et 10 pour 0/0 après.

Sucres raffinés, 41 francs.

Tels furent les termes et la quotité des droits inscrits

dans les tarifs fixés par la convention du 16 novembre pour certains produits dont nous nous sommes plus particulièrement occupé, c'est-à-dire pour ceux qui regardent le district Saint-Quentinois.

DEUXIÈME PARTIE — CHAPITRE VII.

Note de la page 351.

Exposition de Londres en 1862.

Le rapporteur sur les tissus de laine signalait à la commission les progrès faits par la filature mérinos à l'étranger, surtout en Allemagne, où l'exportation française avait diminué depuis 1858, et la colossale organisation manufacturière pour les tissus mélangés de Bradfort ; et il terminait le rendu-compte de son étude en disant : « nos progrès dans les articles mélangés sont » tels qu'ils nous permettront, sous peu de temps, de ne » pas craindre la concurrence de ces mêmes articles » venant d'Angleterre; et, quant à notre industrie de » laine mérinos, nous avons, comme prix et comme » fabrication, une supériorité marquée qui rend nos tri- » butaires les principaux pays étrangers. »

Les tissus de coton exposés par les manufactures de Saint-Quentin se subdivisaient ainsi :

1° Les étoffes unies, jaconats et nansoucks, employées l'une et l'autre pour la lingerie ;

2° Les mousselines et gazes brochées pour l'ameublement ;

3° Les piqués ;

4° Les devants de chemises ;

5° Les plumetis ;

6° Les brillantés et les façonnés.

Pour les tissus unis, le rapporteur déclarait qu'il n'avait vu rien de semblable aux produits Saint-Quentinois dans les expositions des autres pays. Son appréciation sur la comparaison des mousselines et gazes brochées françaises, écossaises et saxonnes, était que tout

en rendant particulièrement justice au bon goût des premières, elles présentaient des genres différents, ayant chacun son mérite spécial. Sur les piqués, il considérait l'exposition des produits anglais comme très-remarquable et supérieure même à celle française.

Pour les devants de chemises, les fabricants étrangers ne paraissaient faire, suivant lui, cet article, où les nôtres excellaient, que comme accessoires de leurs autres productions. Quant aux plumetis, l'exposition de Saint-Quentin se composait d'une jolie série de dessins et d'entre-d'eux que n'avaient pas les autres nations, et pour les brillantés et les façonnés, il regrettait que ses producteurs en aient envoyé à Londres un aussi petit nombre de pièces, ce qui le forçait à reconnaître que pour cet article l'exposition anglaise était la seule qui méritât d'être remarquée.

Après cette appréciation d'un juge compétent sur les tissus de coton, l'honorable rapporteur [1] rendait compte à la commission départementale des causes qui pouvaient permettre à une contrée plutôt qu'à une autre de produire plus économiquement tel ou tel genre de tissu. Après avoir décomposé la valeur d'une pièce d'étoffe de coton par les détails de ce qu'elle peut à peu près coûter en matière première, en main-d'œuvre, en frais généraux de fabrication, en blanchiment et en apprêt, et après avoir recherché à combien elle reviendrait à des fabricants anglais, belges et français, il arrivait à cette conclusion: « que la même pièce d'étoffe qui coûtait à un fabricant de Saint-Quentin non filateur 100 francs, et 88 francs 40 centimes à celui qui avait une filature, ne revenait en Angleterre à un fabricant non filateur qu'à 82 francs 70 centimes, qu'à 77 francs 60 centimes à un tisseur filateur; et en Belgique qu'à 86 francs 50 centimes à un fabricant non filateur, et 79 francs 80 centimes à un autre qui le serait. »

De son étude il tirait cette conséquence: que le fabricant Saint-Quentinois qui n'était pas en même temps filateur avait, à l'égard du fabricant anglais ayant une

1 M. Hugues-Cauvin, membre de la chambre de commerce de Saint-Quentin.

filature, un désavantage de 22 pour cent 4/10 et de 20 pour cent 2/10 à l'égard du même manufacturier en Belgique, et comme les frais d'introduction en France des tissus anglais, droits d'entrée, ports et commissions compris, s'élèvent environ à 20 pour 0/0, et que ces mêmes frais pour la Belgique ne sont pas moindres de 15 ou 18 pour 0/0, il estimait « que la balance du prix coûtant se trouvait à peu près établie sur le marché français entre les tissus dits : Article de Saint-Quentin, français, anglais et belges. » Il ajoutait encore : « que de la fabrication plus soignée des tissus français, que du meilleur goût de leurs dessins et de leur appropriation plus convenable aux besoins du consommateur français, il résultait que l'introduction en France des tissus étrangers, similaires à ceux de Saint-Quentin, tendait à devenir de moins en moins importante. »

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE VII.

Note de la page 356.

Depuis plusieurs années les chemins de fer et d'autres circonstances ont apporté dans la manière dont se traitent actuellement les affaires de notables changements. Les villes où se fabriquent les marchandises qui constituent l'industrie française ont toujours, comme autrefois, leurs grands manufacturiers; seulement, à côté de ces maisons, d'autres, ayant à Paris de vastes installations, vendant les produits de plusieurs contrées, s'y sont élevées. Plusieurs de ces maisons qui avaient depuis longtemps des comptoirs d'achat dans la ville de Saint-Quentin, et d'autres qui sont venues s'y établir, y ont monté des établissements de tissage et de confection dont l'importance, toujours croissante, entre pour une part assez considérable dans le chiffre des opérations qui s'y traitent annuellement.

Note de la page 431.

PRODUITS DE LA GARE DE SAINT-QUENTIN

DEPUIS L'OUVERTURE DE L'EXPLOITATION.

ANNÉES	NOMBRE de Voyageurs.	PRODUITS			
		des Voyageurs	des Marchandises à grande vitesse.	des Marchandises à petite vitesse.	TOTAUX.
1851	56,558	293,015 f. 75	»	345,203 f. 10	638,218 f. 85
1852	58,811	314,543 90	»	462,542 25	777,086 15
1853	65,280	341,615 55	»	530,946 16	872,561 71
1854	69,570	343,157 10	»	703,123 48	1,046,280 58
1855	83,599	414,281 97	»	772,644 45.	1,186,926 42
1856	108,498	392,626 04	»	727,316 27	1,119,942 31
1857	116,114	403,771 05	92,124 f. 47	582,671 34	1,078,566 86
1858	124,316	432,532 28	85,785 03	562,261 70	1,080,579 11
1859	137,404	460,701 67	81,612 07	453,170 62	995,484 36
1860	130,302	452,689 26	99,590 94	452,144 20	1,004,424 40
1861	126,988	425,808 90	99,446 04	455,770 98	981,025 92
1862	119,744	426,836 18	107,304 69	477,741 04	1,011,881 91
1863	127,365	441,626 27	107,541 20	498,287 88	1,047,455 35
1864	128,848	442,959 38	101,881 91	509,894 19	1,054,735 48
1865	132,068	451,471 25	100,671 80	507,727 01	1,059,870 06
	1,585,465	6,037,636 f. 65	875,958 f. 15	8,041,444 f. 67	14,955,039 f. 47

Nota. — Pour les 6 premières années, les produits de marchandises de grande et petite vitesse sont confondus en un seul chiffre pour chaque année.

Note de la page 489.

TABLEAU DES PRIX DE COMMERCE ET GAGES

extraits de l'*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, par M. C. Leber.

RENSEIGNEMENTS POUR LES XIV ET XV[e] SIÈCLES

Documents où ces prix ont été puisés.	Années des faits.	Prix du marc d'argent de l'époque.	INDICATION DES OBJETS appréciés et côtés	Prix de l'époque en livres, sous et deniers.	Évaluation des prix anciens: d'après le prix du marc actuel.	Évaluation des prix anciens: au pouvoir actuel de l'argent.
				l. s. d.	l. s. d.	francs cent.
Ancien compte.	1357	10 0 0	Façon de 6 paires de souliers	0 4 0	1 2 0	6 60
Lettres manuscrites de Jean, duc de Bedfort.	1424	7 10 0	Des hommes d'armes qui ont besogné au siége du Mont-Saint-Michel étaient payés par jour chacun	0 3 4	1 4 5 1/12	7 33
Quittance originale signée et scellée.	1441	7 10 0	Le comte Dunois reçoit du duc d'Orléans pour avoir été trové le Roi à Saumur, 100 écus d'or, valant	125 0 0	916 13 4	5500 00
Dupre, ubi sup.	1530	13 0 0	Gages de 6 vicaires pour un mois de messes, chacun en livre tournois . . .	3 6 9	14 2 6	56 50
			Au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, une place au parterre coûtait	0 5 0	0 12 6	1 25
			et aux loges.	10 0	1 5 0	2 50

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE ÉTUDE

PREMIER VOLUME

COMMERCE ANCIEN.

Préface de la page v à xi.

Liste des collections et des principaux livres qui ont servi à la confection de cette étude, pages xii à xiv.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORIGINE DE LA CAPITALE DU VERMANDOIS ET DE SON COMMERCE JUSQU'AU JOUR DE LA RÉUNIO DE CE COMTÉ A LA FRANCE EN 1214.

	1er volume. Pages.
Son origine	1
Translation de son évêché à Noyon	6
Elle est gouvernée par des abbés	7
Règne des comtes de Vermandois	9
Le Vermandois est cédé à la France	12
Commencement du commerce dans les Gaules	14
Il se réfugie dans les monastères	19

Pages.
Charlemagne l'encourage et le protége 12
Les habitants de St-Quentin s'occupent particulièrement du commerce. 21
Cette ville est l'une des premières qui fut érigée en commune . . 28
Elle avait sa fabrique de monnaies 38
On y tissait des étoffes avec de la laine et du lin 40
Manuscrits des archives et autres qui confirment cette fabrication et la nature au XIIe siècle de ces marchandises 41
Le Vermandois est cédé à la France sous Philippe-Auguste. . . 64

CHAPITRE DEUXIÈME.

COMMERCE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN, DE 1212 à 1557.

Le commerce au XIIIe siècle. 47
Manuscrits et documents qui se rattachent aux corporations. . . 49
Ordonnance de Philippe-le-Long de 1321 sur la draperie de Saint-Quentin . . . . : 68
La Hanse de Londres, de laquelle faisait partie la ville de Saint-Quentin, laquelle fournissait, du XIIIe au XVIe siècle, ses étoffes de laine à l'Angleterre . . . . 80 et 122
Les croisades, leur influence sur l'industrie 82
La collégiale de Saint-Quentin 84
Les postes, les banques 85
Rapports commerciaux de la Picardie avec la Belgique 88
Désignation des tissus qui se fabriquaient à Saint-Quentin — son commerce aux XIVe et XVe siècles. 90
Ses marchés et ses halles. 95
Ses foires et son grenier à sel . . . . , . . 104
Evénements historiques qui s'y passèrent depuis Philippe-Auguste. 109
Elle est visitée par des rois de France 113
Son collége et ses hôpitaux 114
Ses églises 117
Sa situation sous la domination d'Henri VI, roi d'Angleterre . . 120
Quelle était celle de ses ouvriers et artisans 124
Son hôtel-de-ville 128
La guerre éclate en France contre les Espagnols, les Allemands et les Flamands 130
Bataille de Saint-Laurent 134
Siége et prise de la ville de Saint-Quentin en 1557. 136

CHAPITRE TROISIÈME.

DE 1557 A 1789.

	Pages.
Situation de Saint-Quentin après son sac.	141
Marie Stuart, reine d'Ecosse, dame de Saint-Quentin	144
Introduction du commerce des toiles fines en Picardie	147
Immigration des ouvriers flamands par suite des persécutions de Philippe II	151
Jean Cromelin apporte à Saint-Quentin la fabrication des linons. .	153
Henri IV — Séjour qu'il y fit.	154
Courtage des tissus de fil.	163
Réglementation du commerce sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.	169
Condamnation à 500 livres d'amende pour une contravention de 2 jours aux règlements sur le blanchiment	172
Enquête qui se tint en 1734 à Saint-Quentin sur le commerce . .	183
Fabrication des étoffes en coton appelées mousselines dans les années 1750 à 1772	204
Commerce de Saint-Quentin en 1784	222
Le marquis de Caulaincourt crée une fabrique d'étoffes de coton et de laine dans le Vermandois	232
Le marquis d'Hervilly en crée également une à Leschelles . . .	233
Établissement en 1763 d'une manufacture de gazes en soie à Fresnoy-le-Grand, puis à Bohain	235
Evénements historiques depuis 1558.	238
Etat des corporations sous Colbert et après lui.	242
Autorités qui régissaient la ville de Saint-Quentin en 1789 . . .	253
Les différentes juridictions	257
Révolution de 1789	261

PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

de la page 267 à la page 487.

Ces pièces justificatives contiennent une partie des règlements qui concernent le commerce de Saint-Quentin du XVII[e] au XIX[e] siècle, lesquels se trouvent aux archives de *Laon et autres villes* de France et de Belgique.

DEUXIÈME VOLUME

COMMERCE NOUVEAU.

Deuxième liste des collections et des principaux livres qui ont servi à la confection de cette étude, page I.

Errata de ce second volume, page II.

CHAPITRE QUATRIÈME.

RÉPUBLIQUE. — CONSULAT. — EMPIRE. DE 1789 à 1814.

	2e Volume. Pages.
Situation du commerce après la révolution de 1789.	5
L'industrie du coton au commencement du XIXe siècle. . . .	7
Création à Roupy, près de Saint-Quentin, en 1803, de la première filature du coton du département de l'Aisne.	19
Première exposition des produits de l'industrie en 1798, — ce que furent ensuite celles de 1801 et de 1802.	22
Création d'une chambre consultative des manufactures à Saint-Quentin (13 mai 1803).	24
Exposition de 1806, les fabricants de Saint-Quentin s'y distinguent. Indication des tissus qu'ils envoyèrent. — Etat de leurs industries, renseignements sur certains produits agricoles . .	28
Situation de l'industrie du département de l'Aisne en 1806, d'après un rapport de la chambre consultative	32
Evénements municipaux et autres, de 1796 à 1802	42
Séjour du premier consul Bonaparte à Saint-Quentin en 1802 . .	44
Propositions faites par la chambre consultative en faveur de l'agriculture	47
Désignation des tissus en coton qui se fabriquaient à Saint-Quentin de 1806 à 1809, leurs prix et leurs qualités.	51

Pages.
Diminution dans la consommation des tissus en fil. 55
Etat comparatif du commerce de Saint-Quentin en 1761, 1789, 1800 et 1807. 56
Le conseil municipal demande à l'empereur les terrains et les matériaux des anciennes fortifications de la ville. . . . 59
Voyage et séjour de l'empereur et de l'impératrice Marie-Louise à Saint-Quentin au mois d'avril 1810. 64
Décret de Cambrai du 28 avril 1810. 67
Fabrication du sucre de betteraves, son origine et ses progrès. . 72
Système continental. 76
Guerres d'Espagne et de Russie. 77
Invasion de la France. — Chute de l'empire 79

CHAPITRE CINQUIÈME.

RESTAURATION. — LES CENT JOURS. — RÈGNE DE LOUIS XVIII ET DE CHARLES X. DE 1814 à 1830.

Retour de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France. 82
La ville de Saint-Quentin au pouvoir des Russes. — Invasion de 1814. Conséquences déplorables pour le commerce du décret du 23 avril 1814 et de l'entrée en France des marchandises anglaises. 83
Les courtiers de Saint-Quentin demandent le rétablissement de leur ancienne corporation. Réponse de la chambre des manufactures. 89
Epoque des cent-jours 92
Situation de l'industrie pendant les années 1816 et 1817. . . . 96
Désignation des principaux tissus de coton qui s'y fabriquaient de 1810 à 1818. 104
Exposition de l'industrie française en 1819. 115
Situation de la classe ouvrière depuis 1789. 117
Fabrication du tulle à Saint-Quentin. 121
Origine et fabrication de la broderie 122
Situation des tissus de fil de 1820 à 1825. 125
Les foires de Caen, de Guibray et de Beaucaire. 126
Exposition de l'industrie en 1823. 129
Nombre de filatures qui existaient à Saint-Quentin et dans le département de l'Aisne en 1825. 131
Fabrication des châles et des étoffes de laine dans les cantons de Bohain et de Ribemont. 134
Fabrication des tissus appelés rouennerie dans le canton de Saint-Simon et autres communes du département. Du lin et de sa culture dans les cantons de Moy, de Saint-Simon et de Ribemont. 137

Pages.

Nouveaux tissus de coton qui se fabriquaient à Saint-Quentin de 1818 à 1830. 141
Progrès de la filature de coton. 150
Salaires des ouvriers en 1826. 151
Exposition de l'industrie en 1827. 152
Crise de 1828 à 1829. 153
Evénements, faits principaux et autres qui se passèrent à Saint-Quentin jusqu'en 1830. 154
Enquête sur les sucres et sur les fers. 157
Députation du département de l'Aisne à la chambre des députés. Le général Foy. 160
Charles X quitte la France. 163

CHAPITRE SIXIEME.

RÉVOLUTION DE JUILLET. — RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier. DE 1830 à 1848.

Situation de la France après la révolution de juillet. 164
Prêt de 30 millions du gouvernement aux industriels. 167
Commencement du tissage mécanique. 171
Fabrication du sucre dans son arrondissement en 1833. . . . 175
Passage du roi Louis-Philippe à Saint-Quentin en janvier 1833. . 178
Enquête commerciale de 1834. 180
Exposition des produits de l'industrie dans ladite année. . . . 181
Opinion du jury sur leurs progrès. 182
Commerce de la laine, son origine et son importance dans le district de Saint-Quentin. 184
On y crée une caisse d'épargnes, un mont-de-piété et un abattoir 194
Etablissement d'une succursale de la Banque de France. . . . 195
Crise commerciale de 1837. 198
Industrie du sucre de 1837 à 1843. 199
Expositions de 1839 et de 1844. 205
Cours des salaires des ouvriers en 1843 et renseignements sur la situation de l'industrie Saint-Quentinoise à cette époque. . 211
Culture du coton en Algérie. 216
Industrie du lin. 217
Construction de la salle de spectacle. 220
Etat de l'instruction primaire à Saint-Quentin en 1840 . . . 226
Les chemins de fer. Chemin de Creil à Saint-Quentin. . . . 229
Situation de ses industries pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe 240
Crise commerciale et financière de 1846. 247
Elévation du prix du blé, ses conséquences. 248
Situation de la classe ouvrière sous le règne de Louis-Philippe. . 249
Classement des archives de la ville. 254
Fin du règne de Louis-Philippe Ier. 258

CHAPITRE SEPTIÈME.

RÉPUBLIQUE DE 1848. — PRÉSIDENCE. — DEUXIÈME EMPIRE. DE 1848 à 1866.

	Pages.
La république est proclamée en France.	261
Création des comptoirs nationaux.	263
Le gouvernement accorde des primes à la sortie des marchandises. Cette mesure est très-utile à l'industrie.	269
Election du 10 décembre 1848. Le prince Louis Napoléon est élu président de la république . . . . , . .	272
Exposition des produits de l'industrie en 1849.	273
Réorganisation du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce; ses travaux.	278
Une chambre de commerce remplace à Saint-Quentin la chambre consultative des manufactures.	282
Inauguration du chemin de fer de Paris à Saint-Quentin par le président de la république, le 9 juin 1850.	283
Exposition universelle de Londres. (L'appréciation de cette exhibition est aux pièces justificatives).	288
Prolongement du chemin de fer de Saint-Quentin à la frontière de Belgique, à Somain et à Reims.	298
Création d'un lycée impérial	299
Chemin de fer de Saint-Quentin à Rouen par Amiens. . . .	304
Exposition universelle de 1855.	313
(Une appréciation sur la situation de l'industrie du coton à cette exposition se trouve aux pièces justificatives).	
Présentation d'un projet de loi pour remplacer par des droits la prohibition de certains produits étrangers.	324
Inauguration de la statue de Quentin Delatour.	326
Crise d'Amérique. . . . . ,	330
Inauguration du lycée Impérial	332
Concours régional de 1859 à Saint-Quentin.	336
Modifications apportées à la législation douanière.	338
Traités de commerce.	340
Guerre d'Amérique.	347
Exposition de Londres en 1862.	349
Quelles sont jusqu'à présent les conséquences des traités de commerce sur les industries de Saint-Quentin et de ses environs?	351
Conditions économiques dans lesquelles se trouvent les nations qui font concurrence aux produits français	375
Principaux produits qui se fabriquent en 1866 dans les cinq arrondissements du département de l'Aisne et sa situation industrielle à cette époque	384
Ses chemins de fer.	412